



HAL
open science

Le consensus olympique : la construction politique et administrative des grands événements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024

Alexandre Morteau

► To cite this version:

Alexandre Morteau. Le consensus olympique : la construction politique et administrative des grands événements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024. Science politique. Université Paris sciences et lettres, 2022. Français. NNT : 2022UPSLD038 . tel-04056572

HAL Id: tel-04056572

<https://theses.hal.science/tel-04056572>

Submitted on 3 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE DE DOCTORAT
DE L'UNIVERSITÉ PSL

Préparée à l'Université Paris-Dauphine

**Le consensus olympique :
la construction politique et administrative
des grands événements sportifs internationaux,
d'Albertville 1992 à Paris 2024**

Soutenue par

Alexandre Morteau

Le 6 décembre 2022

Ecole doctorale n° ED 543

Ecole doctorale SDOSE

Spécialité

Science Politique

Composition du jury :

Anne-Cécile, DOUILLET
Professeure des Universités
Université de Lille

Rapporteuse

Dominique, MARCHETTI
Directeur de recherche
CNRS

Rapporteur

Marina, HONTA
Professeure des Universités
Université de Bordeaux

Examinatrice

Olivier, LE NOÉ
Professeur des Universités
Université Paris-Nanterre

*Président
Examineur*

Emmanuel, HENRY
Professeur des Universités
Université Paris-Dauphine / PSL

Directeur de thèse

Choukri, HMED
Maître de conférences
Université Paris-Dauphine / PSL

Directeur de thèse

Le consensus olympique :
la construction politique et administrative
des grands évènements sportifs internationaux,
d'Albertville 1992 à Paris 2024

Remerciements

Après de longs mois d'écriture et d'incalculables heures passées à pianoter frénétiquement sur un clavier, à s'abîmer les yeux sur son écran, à relire compulsivement ses notes, à parcourir fébrilement les pages de livres et d'articles soigneusement classés, à ressasser en solitaire les méandres de son argumentation, le doctorant en oublierait presque ce que son travail scientifique, sorti de la presse, doit à celles et ceux qui l'entourent. Sacrifier au rituel des remerciements est alors une catharsis, l'expression pudique d'une gratitude sincèrement ressentie mais pas toujours exprimée.

Ma reconnaissance va d'abord à mes directeurs de thèse, Emmanuel Henry et Choukri Hmed, qui m'ont honoré de leur confiance tout au long de ces années de recherche, malgré un sujet olympique bien loin de leurs centres d'intérêts scientifiques et personnels. Ils ont su s'approprier cet exercice délicat de la codirection pour ramer toujours dans le même sens et présenter face à moi un front uni, m'accorder de l'autonomie quand j'en avais besoin, et amplifier leur présence et leurs conseils dans les moments plus difficiles. Leur rigueur scientifique, leurs remarques avisées, leur virtuosité sociologique mais aussi leurs corrections d'une rare précision ont constitué un incomparable défi intellectuel, un aiguillon permanent pour tenter d'approcher les critères de qualité au fondement de leur vision de la recherche.

Je remercie Éric Agrikoliansky pour sa participation à mon Comité de Suivi de Thèse, ses conseils et sa bienveillance au cours de ces séances annuelles de discussion collégiale. Je remercie également chaleureusement les membres du jury, Anne-Cécile Douillet, Dominique Marchetti et Marina Honta qui ont accepté de lire ce travail et de prendre de leur temps pour le discuter, avec une mention particulière à Olivier Le Noé qui eut la gentillesse d'accepter au pied levé de remplacer un désistement dans mon Comité de Suivi de Thèse en 2020, et ainsi de me faire bénéficier de son expertise sur les objets que nous partageons.

Ma vie d'adulte et d'étudiant est profondément liée à l'Université Paris-Dauphine, où j'ai construit progressivement cette appétence pour la recherche. Pour tout ce qu'elle représente, je rends ici hommage à cette institution, à son *Animus in consulendo liber*, et aux enseignants permanents ou de passage qui, sans le savoir, m'ont donné le goût pour la sociologie et la science politique, et sauvé des affres de l'économie et des maths.

Je suis également reconnaissant au collectif de l'IRISSO, des doctorants aux membres titulaires en passant par le personnel administratif, qui permettent d'exercer une activité de recherche dans des conditions exceptionnelles. Toutes et tous garantissent une émulation intellectuelle constante grâce à des formations et ateliers doctoraux de qualité, des séminaires thématiques toujours plus nombreux et un partage sans arrière-pensée des difficultés éprouvées, des réussites accomplies et des « ficelles du métier » pour aider les nouveaux entrants à optimiser leur recherche et leur éviter de tomber dans les pièges, petits ou grands, que réserve la longue épreuve de la thèse. Dans ce collectif, Clémentine occupe une place singulière, camarade de tranchée depuis les débuts de cette recherche, aussi passionnée par les Jeux Olympiques que je le suis par les routes migratoires de la gallinette cendrée, mais indéfectible soutien dans les bons comme dans les mauvais moments. Cette thèse lui doit plus qu'elle ne le croit.

Malgré mon rapport utilitariste à leur parole, je remercie mes enquêtés pour le temps qu'ils m'ont accordé, leur patience vis-à-vis de mes questions parfois maladroites, et l'intérêt qu'ils ont porté à mon sujet de recherche. J'espère ne pas avoir trahi leurs témoignages et leur confiance. J'ai une pensée particulière pour mes *mates* de SportAccord, Andy, Guillermo, Phil, Richard, et Rory, qui m'ont permis d'accéder à un terrain unique, et de vivre les moments les plus dépayés de cette thèse.

Pour leur contribution à une science ouverte affranchie des sommes ridicules demandées pour accéder aux articles de revues internationales, je remercie les administrateurs pirates de *Sci-hub* sans qui il m'aurait été difficile de constituer une bibliographie en *Olympic Studies*.

Mes pensées émues vont à mes parents et mon frère, à qui je dois tout et bien plus encore. Sans leur amour inconditionnel, leur soutien sans faille, et leur générosité au-delà de toute mesure, je n'aurais jamais pu aller au bout de cette aventure.

À Cyril, je rends le plus vibrant des hommages, pour ces longues années d'amitié et les liens fraternels forgés dans les rituels de la thèse et de la vie commune. Les mots sont faibles pour exprimer son rôle dans cette quête du Graal.

À Clément, l'ami de toujours, mon roc Vexinois.

À Thibault, Pierre, Léa, Kim et Mathilde, le cercle rapproché. À Clara, Karine, Manon, Chloé, Mélanie et Mix, dauphinois de la première heure.

Sommaire

<i>Remerciements</i>	5
<i>Sommaire</i>	7
<i>Introduction générale</i>	11
Les Jeux Olympiques, un improbable objet politique	15
Les Jeux Olympiques et le consensus saisis par la science politique	20
La mise en administration des grands évènements sportifs	22
Les Jeux Olympiques comme espace d'interactions entre action publique et capitalisme transnational	28
Les Jeux Olympiques, terrain d'observation du champ du pouvoir.....	35
Déconstruire la singularité de l'évènement olympique par au moyen de la comparaison : vers les Jeux d'Albertville et de la Savoie 1992	38
Échafaudages. Construire une enquête sur les Jeux Olympiques et le système sportif international	44
Entre Paris et Savoie, terrains et méthodes de l'enquête sur les Jeux Olympiques	44
Plan de la thèse	51
<i>Chapitre 1. « Élus, mais pas appelés ». La problématisation du rôle des politiques dans les candidatures olympiques (1981-2012)</i>	55
I - La candidature olympique, instrument d'élus entrepreneurs de leur territoire (Paris et Albertville 1992)	58
A - Le notable, le préfet et le champion. Albertville 1992, opération de marketing territorial construite par une coalition d'élites locales	59
B - Être et avoir l'été. Paris 1992, une « évidence négociée » entre le gouvernement socialiste et la municipalité RPR.....	71
C - Albertville contre Paris : personnalisation politique des candidatures et exacerbation des tensions intra-partisanes.....	81
II - Redéfinition et mise à l'agenda de la « bonne candidature olympique » (2005-2012)	91
A - Anneaux horribilis : les défaites de Paris 2008 et Paris 2012	92
B - Le « problème » des candidatures et la construction d'un consensus réformateur	99
C - La défaite d'Annecy 2018 et la mise à l'agenda politique d'un changement de méthode pour les candidatures olympiques.....	110
D - Le diagnostic des « bonnes pratiques » de candidature par des experts de l'évènement sportif.....	118
<i>Chapitre 2. La marginalisation administrative du ministère des Sports</i>	125
I - La mise en administration contrariée de la catégorie d'intervention grands d'évènements sportifs	127

A - La délégation interministérielle aux grands évènements sportifs (DIGES), un « placard à préfets ».....	130
B - Le CFSI ou l'éphémère approche stratégique des grands évènements sportifs	142
II - La création de l'Agence nationale du sport (ANS) : quand les Jeux Olympiques justifie un processus de réforme de l'État	151
A - « 80 médailles en 2024 ». Les performances des athlètes, point de départ d'une réforme du système sportif	152
B - L'ANS, fruit d'un compromis entre sport de haut niveau et sport de masse	159
C - L'ANS, entre scepticisme des dirigeants fédéraux et mobilisation des agents du ministère des Sports.....	166
Chapitre 3. Le « non-problème » Paris 2024 face à la montée des mobilisations anti-candidatures	183
I - Vers une contestation systématique et organisée des candidatures olympiques ...	186
A - La contestation des JO, un phénomène présenté comme marginal par les entrepreneurs olympiques.....	186
B - Politisation et abandons des candidatures olympiques : rupture de la fiction de l'adhésion	195
C - Une contestation qui exploite des problèmes publics transversaux	212
II - Paris 2024 et la construction d'une cause (presque) sans adversaires.....	227
A - La configuration politique francilienne et le coût de l'opposition partisane.....	228
B - Le travail de neutralisation de la politique par les entrepreneurs de candidature ...	234
C - La production d'une délibération consensuelle.....	241
D - Le collectif « Non aux JO 2024 à Paris » : des opposants isolés incapables de renverser l'asymétrie des ressources	245
Chapitre 4. Les propriétaires du spectacle sportif et la recomposition des relations public-privé autour des Jeux Olympiques.....	255
I - L'appropriation du système olympique par les acteurs économiques	257
A - La transition vers l'économie de marché et la centralisation du système olympique autour du CIO.....	258
B - La domestication des organisateurs locaux par la commercialisation : l'exemple d'Albertville 1992	279
C - L'État, « premier partenaire des Jeux » marginalisé par la commercialisation	293
II - Repenser le rôle de l'État à l'ère de la commercialisation : contrôle budgétaire et valorisation économique des Jeux.....	302
A - L'État, le COJO et le déficit. Tensions autour de la coopération budgétaire entre puissance publique et organisateurs savoyards	303
B - Reculer pour mieux contrôler : l'injonction à la maîtrise budgétaire pour maintenir l'adhésion	313
C - Une politique publique faible : la valorisation économique des évènements sportifs	326
Chapitre 5. « Les Jeux c'est pas du sport ». Légitimer l'évènement sportif par les politiques publiques.....	349

I - Routiniser l'exceptionnel. La construction administrative d'un encadrement technique et spécialisé de l'évènement olympique.....	352
A - Les hommes du président. La délégation interministérielle aux Jeux d'Albertville, « cabinet olympique » de reclassement de conseillers élyséens	354
B - Gouverner les Jeux. Technicisation et multiplication des positions d'encadrement administratif pour Paris 2024.	366
II - « L'héritage », référentiel du gouvernement de l'évènement sportif pour en légitimer les investissements publics.....	376
A - La construction d'une catégorie indigène par les acteurs sportifs pour légitimer les investissements olympiques	377
B - Les dispositifs d'accompagnement des Jeux Olympiques, nouvelle norme politique de l'évènement sportif.....	388
C - Les labels 2024 : quand les Jeux Olympiques s'inscrivent dans les politiques de gouvernement des conduites	404
D - Mesurer l'héritage, produire l'ignorance	418
CONCLUSION GENERALE.....	427
<i>Annexe 1. « Ce n'est pas un échec, mais ça n'a pas marché » : retour sur un terrain « raté » auprès des professionnels du système olympique.....</i>	<i>437</i>
<i>Annexe 2. Index des enquêtés.....</i>	<i>449</i>
<i>Annexe 3. Tableau des Jeux Olympiques d'été</i>	<i>453</i>
<i>Annexe 4. Tableau des Jeux Olympiques d'hiver.....</i>	<i>454</i>
<i>Annexe 5. Liste des sigles et abréviations</i>	<i>455</i>
<i>Annexe 6. Index des encadrés, tableaux, et graphiques.....</i>	<i>456</i>
<i>Bibliographie.....</i>	<i>457</i>
<i>Table des matières</i>	<i>501</i>

Introduction générale

11 000 athlètes venus de 206 pays, 5000 accompagnateurs, une quarantaine de disciplines, plus de 300 épreuves, environ 30 000 journalistes, trois milliards de téléspectateurs, et un coût moyen de neuf milliards de dollars sur les deux dernières décennies¹ : les Jeux Olympiques d'été sont, au même titre que la Coupe du monde de football ou l'Exposition universelle, un « méga-événement² » symbole et manifestation concrète de la mondialisation par leur diffusion médiatique, les prétentions universalistes de leurs promoteurs, la diversité des nations engagées, mais aussi les effets de hiérarchisation par le truchement des performances sportives³. Ils ont ainsi été utilisés comme un point d'observation privilégié pour étudier l'évolution des relations internationales et diplomatiques tout au long du 20^e siècle, du « jeu tourmenté⁴ » des rapports Est-Ouest au *soft power* des pays émergents⁵, en passant par l'affirmation de « villes globales⁶ ». Ces schèmes d'analyse géopolitiques⁷ devenus classiques n'échappent pas à une vision évolutionniste du sport et nous en apprennent finalement assez peu sur l'évènement lui-même, sur les individus chargés de le produire, et sur la pérennisation de cette compétition plus que centenaire. En effet, à des yeux profanes, les Jeux Olympiques

¹ FLYVBJERG Bent, STEWART Allison et BUDZIER Alexander, « The Oxford Olympics Study 2016: Cost and Cost Overrun at the Games », 2016.

² MÜLLER Martin, « What makes an event a mega-event? Definitions and sizes », *Leisure Studies*, vol. 34, n° 6, 2 novembre 2015, p. 627-642.

³ Comme le montrent les travaux d'Abram de Swaan et de Gisèle Sapiro, la construction d'un système culturel mondial s'accompagne de phénomènes de hiérarchisation entre les biens culturels. SWAAN A. de, *Words of the world: the global language system*, Cambridge, UK ; Malden, MA, Polity, 2001 ; SAPIRO G. (dir.), *Les contradictions de la globalisation éditoriale*, Paris, Nouveau monde, coll. « Collection culture/médias », 2009.

⁴ MILZA Pierre, « Sport et relations internationales », *Relations internationales*, n° 38, 1984, p. 155-174.

⁵ GRIX Jonathan et BRANNAGAN Paul Michael, « Of Mechanisms and Myths: Conceptualising States' "Soft Power" Strategies through Sports Mega-Events », *Diplomacy & Statecraft*, vol. 27, n° 2, 2 avril 2016, p. 251-272.

⁶ CHAPPELET Jean-Loup et FAURE Alexandre, « Villes olympiques, villes mondiales », *Diplomatie*, n° 108, 2021, p. 76-79 ; SASSEN Saskia, *The global city: New York, London, Tokyo*, 2nd ed., Princeton, N.J., Princeton University Press, 2001.

⁷ L'approche géopolitique du sport international est, en France, particulièrement développée par l'Institut de recherches internationales et stratégiques (IRIS) et son directeur, « intellectuel de médias », Pascal Boniface. BONIFACE Pascal, *Géopolitique du sport*, 2021 ; BONIFACE Pascal, *JO politiques: sport et relations internationales*, Paris, Eyrolles, 2016. Sur la présence médiatique des intellectuels, voir : CENTRE DE RECHERCHE EN INFORMATION SPECIALISEE, BUXTON D., et JAMES F. (dir.), *Les intellectuels de médias en France: actes de la journée d'étude CRIS de l'Université Paris 10-Nanterre, 18 juin 2003*, Paris, Harmattan, coll. « Les médias en actes », 2005.

peuvent sembler un évènement bien futile, voire ridicule au vu des moyens engagés pour le mettre en œuvre. Des sommes astronomiques dépensées, des milliers d'employés du privé et du public mobilisés durant près d'une décennie pour créer pendant quelques jours les conditions d'accueil idéales pour des athlètes internationaux : il n'en faut pas plus pour pointer l'apparente vacuité d'un évènement que l'un de nos enquêtés qualifia de « conquête de l'inutile¹ ».

Les Jeux Olympiques suscitent pourtant une âpre concurrence internationale qui s'étend bien au-delà des bassins de natation ou des pistes d'athlétisme. Pour obtenir d'organiser la compétition, les coalitions représentant les métropoles candidates déboursent plusieurs dizaines de millions de dollars et accumulent les *miles* pour rencontrer le petit groupe de dirigeants sportifs (une centaine d'individus) dont elles espèrent emporter les suffrages². C'est précisément pour mener cette campagne électorale internationale que, le 23 juin 2015, Bernard Lapasset (président de la Fédération internationale de rugby) et Tony Estanguet (triple champion olympique de canoë monoplace) annoncent engager Paris dans la conquête des Jeux Olympiques d'été 2024 : ils espèrent, cent ans après la précédente édition estivale sur le sol français, ramener la prestigieuse compétition dans la capitale. Pour ce faire, ils s'entourent d'une équipe d'une cinquantaine de personnes et disposent d'un budget de 60 millions d'euros, financé à parité entre les pouvoirs publics (10 millions d'euros chacun pour l'État, la région Île-de-France et la mairie de Paris) et les acteurs économiques, pour se mesurer aux comités de candidature de Budapest, Hambourg, Los Angeles et Rome, et emporter les suffrages des membres du Comité International Olympique lors du vote qui doit avoir lieu le 13 septembre 2017 à Lima (Pérou). Le GIP Paris 2024 estime le projet à environ six milliards d'euros et propose d'en situer le centre de gravité dans le département de la Seine-Saint-Denis, en profitant des nombreuses infrastructures sportives conformes aux normes internationales de la région parisienne. La candidature de Paris est très largement soutenue par les pouvoirs publics, comme en atteste le montage budgétaire du groupement d'intérêt public. Le président de la République François Hollande a très tôt fait part de sa volonté de voir Paris présenter un dossier au Comité International Olympique, tout comme le président de la région Île-de-France Jean-Paul Huchon, et sa successeure Valérie Pécresse. La maire de Paris Anne Hidalgo, dont le parrainage est obligatoire d'après les règles de l'institution olympique, apporte également son soutien après un temps d'hésitation, et devient l'un des visages de cette candidature derrière le duo Lapasset-

¹ Entretien avec Christian Prouteau, préfet en charge de la sécurité des Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, 5 janvier 2021.

² Pour un témoignage d'acteurs engagés dans ces coalitions, voir : RENDINGER Armand de, *Jeux perdus: Paris 2012, pari gâché*, Paris, Fayard, 2006 ; LEE Mike, *The Race for the 2012 Olympics*, 2012.

Estanguet. À grands renforts de conférences de presse, de communiqués, de *tweets*, et de *selfies* (désormais fameux) de Tony Estanguet, le GIP Paris 2024 communique sur l'unité de la classe politique derrière le projet. En effet, les responsables de l'ensemble des formations politiques affirment soutenir la candidature, tout comme les partenaires sociaux, représentants du patronat autant que centrales syndicales. Les opérations de communication se succèdent, avec la révélation du slogan sur la Tour Eiffel ou la transformation de la Seine en piste d'athlétisme à l'occasion de la Journée olympique du 23 juin 2017 et, malgré l'accroissement de la conflictualité partisane au cours de la campagne présidentielle, le consensus politique vis-à-vis de la candidature est maintenu. Le projet olympique est présenté comme éminemment désirable, presque « évident » : Paris *doit* obtenir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et le pays se réunir derrière la candidature.

Or, au-delà des artifices d'une communication minutieusement préparée, l'affichage de cet unanimisme ne laisse pas d'interroger. Les promoteurs de l'olympisme mettent volontiers en exergue les valeurs universalistes prônées par le rénovateur des Jeux, Pierre de Coubertin, les vertus de la compétition pour le dialogue entre les nations, et ses conséquences positives sur le territoire hôte. Néanmoins, les Jeux Olympiques sont aussi un objet de critiques formulées par des journalistes, des chercheurs, des militants ou des élus à travers le monde. Les performances des athlètes, si impressionnantes soient-elles, ont un coût qui n'a cessé d'augmenter au fil des éditions¹. Le budget des Jeux Olympiques est désormais un point d'interrogation récurrent, car les chiffres annoncés lors de la phase de candidature sont systématiquement dépassés, parfois dans des proportions importantes, et assumés par la collectivité². Le coût des Jeux pose plus largement la question de l'argent dans le sport³ et des groupes sociaux auxquels profiterait véritablement l'évènement. Pour certains auteurs, il s'agirait des dirigeants sportifs, dont les représentants ne seraient pas insensibles aux traitements de faveur prodigués par les coalitions de candidature⁴. Pour d'autres, il s'agirait des

¹ PREUB Holger, ANDREFF Wladimir et WEITZMANN Maïke, *Cost and Revenue Overruns of the Olympic Games 2000–2018*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2019.

² FLYVBERG Bent et STEWART Allison, « Olympic Proportions: Cost and Cost Overrun at the Olympics 1960-2012 », *Working paper*, 2012.

³ BOURG Jean-François, *L'argent fou du sport*, Paris, La Table ronde, 1994.

⁴ Ce point de vue est notamment porté par le journaliste d'investigation Andrew Jennings, qui a dédié sa carrière de la fin des années 1980 à son décès en 2022 à des enquêtes sur les pratiques déviantes des dirigeants du Comité International Olympique et de la FIFA. JENNINGS Andrew, *The new lords of the rings: olympic corruption and how to buy gold medals*, London, Pocket Books, 1996 ; JENNINGS Andrew, *Carton rouge! : les dessous troublants de la FIFA : document*, Paris, Presses de la Cité, 2006 ;

multinationales partenaires des JO, qui achètent visibilité, respectabilité et parts de marché en associant leur image au sport, sans assumer les conséquences négatives de la spirale inflationniste alimentée par leurs financements¹. Pour les individus qui résident à proximité des sites de compétition et d'hébergement, les Jeux Olympiques peuvent aussi être synonymes de nuisances sonores ou sanitaires le temps des travaux et, à plus long terme, de relégation vers de nouveaux espaces urbains, poussés par des mécanismes de marché ou des politiques qui favorisent la gentrification des quartiers rénovés². Les « externalités négatives », comme le disent les économistes, sont désormais bien documentées par la recherche académique³ et la presse, y compris au sein de leurs fractions les plus enthousiastes vis-à-vis de l'évènement. Depuis 2013, ce régime de critiques est particulièrement visible puisqu'il a été mobilisé par des mouvements sociaux contestant la prétention des élites locales à engager leur territoire sur une candidature olympique⁴. Dans ces villes européennes (Hambourg, Rome, Budapest, etc.) et nord-américaines (Boston, Calgary), les opposants sont ainsi parvenus à obtenir le retrait de la candidature de leur ville, dans la continuité des abandons enregistrés les années précédentes pour les Jeux Olympiques d'hiver⁵.

À rebours des discours des promoteurs de l'olympisme, ces quelques exemples montrent que le soutien aux Jeux n'a rien d'évident et le « consensus olympique » non plus. Bien au contraire, les coalitions de candidature et d'organisation des Jeux Olympiques produisent un travail actif de définition de la désirabilité de l'évènement pour en maintenir la fiction auprès de différents publics cibles. Ainsi, cette thèse a pour ambition de montrer comment se fabrique le consensus politique sur un « mégaprojet » dont les caractéristiques (coût élevé, risques de

JENNINGS Andrew, CAPALDI Bruno, WATTEZ Éric et SOUZA FARIA Romario de, *Le scandale de la FIFA*, Paris, Ed. du Seuil, 2015.

¹ LENSKYJ Helen, *Inside the Olympic industry: power, politics, and activism*, Albany, State University of New York Press, coll. « SUNY series on sport, culture, and social relations », 2000 ; BOYKOFF Jules, *Celebration capitalism and the Olympic games*, London New York, Routledge, coll. « Routledge critical studies in sport », 2014.

² WATT Paul, « 'It's not for us': Regeneration, the 2012 Olympics and the gentrification of East London », *City*, vol. 17, n° 1, février 2013, p. 99-118.

³ LENSKYJ Helen et WAGG Stephen, *The Palgrave Handbook of Olympic Studies.*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012 ; PREUB Holger, ANDREFF Wladimir et WEITZMANN Maike, *Cost and Revenue Overruns of the Olympic Games 2000–2018*, *op. cit.*

⁴ BOURBILLERES Hugo et KOEBEL Michel, « Les processus de contestation dans le cadre des candidatures des villes européennes aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 », *Movement & Sport Sciences*, vol. 107, n° 1, 2020, p. 17-29.

⁵ FABRY Nathalie et ZEGHNI Sylvain, « Pourquoi les villes ne veulent-elles plus accueillir les Jeux Olympiques ? Le cas des JO de 2022 et 2024 », *Revue Marketing Territorial*, n° 4, 2020.

dépassements budgétaires, incertitude sur les effets positifs) sont a priori peu congruentes avec les prescriptions de l'action publique contemporaine en termes de sobriété budgétaire¹ et d'aversion au risque². Il s'agit donc de s'interroger sur ce qui « fait tenir » cette institution olympique itinérante et la façon dont les entrepreneurs locaux construisent le spectacle sportif pour maintenir hors de l'agenda politique³ les discours et les mobilisations qui tentent de constituer les Jeux Olympiques en « problème public⁴ ». C'est là une caractéristique importante du consensus, qui n'est pas synonyme d'unanimité, donc d'absence d'opposition, mais bien une opération visant à obtenir le consentement des réticents⁵ *via* des compromis en dehors du « noyau dur du consensus⁶ » et un « travail sur le sens [qui] consiste à actualiser constamment une vision du monde, de sorte à maintenir intact le bien-fondé⁷ » de l'évènement olympique.

Les Jeux Olympiques, un improbable objet politique

Les évènements sportifs en général, et les Jeux Olympiques en particulier, sont un terrain quelque peu délaissé par les sciences sociales du politique. Dans l'introduction de son travail de thèse, Igor Martinache pointe à raison une « certaine inattention des politistes et sociologues vis-à-vis de certaines décisions pourtant très politiques, considérées en quelque sorte soit comme secondaires, soit comme allant de soi, telle que [...] la candidature pour l'accueil des grands évènements sportifs qui sous-tend les plus importants d'entre eux, laissant ainsi de fait le traitement académique de ces questions aux économistes et gestionnaires⁸ ». Les

¹ SINE Alexandre, *L'ordre budgétaire : l'économie politique des dépenses de l'État*, Paris, Economica, coll. « Études politiques », 2006 ; BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien social », 2009.

² BORRAZ Olivier, *Les politiques du risque*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2008.

³ COBB Roger W. et ELDER Charles D., *Participation in American politics: the dynamics of agenda-building*, Boston, Allyn and Bacon, 1972.

⁴ GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches / Territoires du politique », 2009, p. 13.

⁵ URFALINO Philippe, « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés », *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-136, 1 février 2007, p. 47-70.

⁶ DOBRY Michel, « Le jeu du consensus », *Pouvoirs*, vol. 38, 1986, p. 47-66.

⁷ ANSALONI Matthieu, « La fabrique du consensus politique : Le débat sur la politique agricole commune et ses rapports à l'environnement en Europe », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 5, 2013, p. 936.

⁸ MARTINACHE Igor, *Occuper le terrain : une socio-histoire des appropriations du sport par le milieu communiste français*, Lille 2, Lille, 2016, p. 9.

grands évènements sportifs internationaux (GESI) relèveraient ainsi d'une forme d'impensé académique, sujets secondaires par rapport aux objets canoniques de la science politique. La faible attention portée aux évènements sportifs reflète plus largement la relégation, voire le dédain de la discipline, à l'égard de ce qui touche au sport, comme l'expriment André Gounot, Denis Jallat et Michel Koebel dans une note de bas de page de leur ouvrage publié il y a une dizaine d'années et consacré au football :

« En soixante ans d'existence, la *Revue Française de science politique* n'a publié aucun article comportant le mot "sport" ou "sportif" dans son titre. On trouve en tout et pour tout un seul compte rendu de lecture de trois ouvrages sur la sociologie du sport, réalisé par C. Le Bart en 1996 (vol. 46, N°6, p. 1005-1007). L'auteur pose d'emblée la question "Les politistes s'intéressent-ils au sport ?" pour clore immédiatement le débat en expliquant que la science politique ne s'intéresse pas à "d'improbables objets politiques" mais à des "concepts, des problématiques et des paradigmes"¹. »

Considérer le sport et ses compétitions comme des objets en dehors du politique revient à reproduire, consciemment ou non, la revendication historiquement construite par les acteurs sportifs eux-mêmes de leur activité comme espace autonome, séparé du champ politique² et des interventions des élus accusés de dénaturer la logique de désintéressement devant présider à la pratique sportive³. Pratique construite par les élites sociales, le sport contemporain se diffuse auprès de l'ensemble des groupes sociaux au gré de réappropriations de ces pratiques distinctives devenues pour certaines des marqueurs des classes populaires (comme le football). L'histoire du sport est donc aussi celle du stigmate⁴ de sportif observable par homologie structurale au sein de différents espaces sociaux comme les champs journalistique⁵, administratif⁶ ou académique⁷.

¹ GOUNOT A., JALLAT D., et KOEBEL M. (dir.), *Les usages politiques du football*, Paris, Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2011, p. 13.

² DEFRANCE Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, vol. 13, n° 50, 2000, p. 13-27.

³ DE SAINT MARTIN Monique, « La noblesse et les "sports" nobles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 80, n° 1, 1989, p. 22-32 ; BOURDIEU Pierre, *L'intérêt au désintéressement : cours au Collège de France (1987-1989)*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Cours et travaux », 2022.

⁴ GOFFMAN Erving, *Stigmate : Les usage sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

⁵ SOUANEF Karim, *Le journalisme sportif : sociologie d'une spécialité dominée*, Presses Univ. de Rennes, coll. « Res Publica », 2019.

⁶ MARTINACHE Igor, « Le ministère Buffet (1997-2002) : contraintes et contradictions dans la mise en œuvre d'une politique sportive de gauche », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 120, 1 janvier 2013, p. 103-115.

⁷ COLLINET Cécile, « Le sport dans la sociologie française », *L'Année sociologique*, vol. 52, n° 2, 2002, p. 269.

Néanmoins, au-delà de la rhétorique de « l'objet dominé » qui participe du jeu académique de valorisation de ses propres recherches, il existe bel et bien une abondante littérature sur les Jeux Olympiques et les événements sportifs. La quête bibliographique emmène rapidement à explorer le sous-champ des *Olympic Studies*, un pan de littérature international qui, comme son nom l'indique, est moins caractérisé par son unicité disciplinaire et méthodologique que par le sujet commun qui préoccupe ces chercheurs. Sans prétendre rendre compte de la diversité des approches et des objets abordés par cette masse bibliographique, nous nous concentrerons ici sur les travaux qui ont participé à affiner notre compréhension de l'évènement olympique, et à développer l'envie d'y adjoindre une analyse en termes de sociologie de l'action publique. Trois grandes séries de travaux peuvent être distinguées. Tout d'abord, les recherches en économie et management du sport, progressivement structurées à partir des années 1990 et 2000, qui produisent des évaluations des coûts et revenus des Jeux Olympiques¹, des préconisations sur les moyens d'en améliorer la rentabilité² et la gouvernance³, et des travaux de théorisation de la notion indigène de l'héritage⁴, qui légitime l'accueil des événements sportifs. Les travaux d'économie et de management du sport occupent ainsi une place ambiguë au sein de la recherche académique sur les événements : d'un côté, ils participent à démystifier les arguments vantant les vertus économiques des Jeux⁵ en montrant que les résultats effectifs sont rarement sinon jamais à la hauteur des promesses *ex ante* ; d'un autre côté, ces chercheurs restent institutionnellement proches des organisations sportives internationales, et oscillent entre point de vue critique sur le système olympique⁶ et pistes de réflexion pour en maintenir les conditions de reproduction

¹ PREUSS Holger, *The economics of staging the Olympics: a comparison of the games, 1972-2008*, Cheltenham, UK ; Northampton, MA, E. Elgar, 2004.

² FERRAND Alain, *Le marketing olympique : Co-crédation de valeur entre acteurs*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. « Management & Sport », 2013.

³ BAYLE Emmanuel et CHANTELAT Pascal, *La gouvernance des organisations sportives*, Paris, l'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 2007.

⁴ CHAPPELET Jean-Loup, « The Legacy of the Olympic Winter Games : An Overview », Lausanne, International Olympic Committee, 2003.

⁵ LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *Héritage social d'un évènement sportif : enjeux contemporains et analyses scientifiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Des sociétés », 2021, p. 53-68.

⁶ ANDREFF Wladimir, « Pourquoi le coût des Jeux Olympiques est-il toujours sous-estimé ? La « malédiction du vainqueur de l'enchère » (winners's curse). », *Papeles de Europa*, vol. 0, n° 25, 2012, p. 3-26.

de ces mêmes évènements¹ : malgré des réserves exprimées, l'évènement sportif est globalement considéré comme un objet désirable que devraient poursuivre les acteurs publics².

Autre pan de recherche majeur, les travaux qui analysent les Jeux Olympiques à partir de leurs effets sur le tissu urbain des territoires hôtes. En effet, la croissance de la compétition au cours du XXe siècle s'est traduite par un impact de plus en plus significatif sur la ville, liée aux besoins matériels du spectacle sportif (loger tous les athlètes, disposer de toutes les enceintes sportives) et aux choix des décideurs publics d'utiliser les Jeux comme accélérateurs de transformations urbaines³. Les Jeux sont ainsi passés d'un modèle centré sur l'érection d'un stade⁴ à la construction d'un village olympique, puis à la rénovation et la réhabilitation de quartiers paupérisés des grandes métropoles internationales⁵. À partir de nombreuses études de cas dans les villes olympiques⁶, ces chercheurs détaillent les modifications de l'espace urbain opérées à l'occasion des Jeux, les retombées en termes touristiques⁷, mais aussi les processus de gentrification observables dans ces secteurs⁸. Les grands évènements sportifs participent ainsi à remodeler la ville et s'insèrent dans des politiques de moyen terme dont les conséquences sont palpables par les résidents. Peu interrogés dans littérature francophone de sociologie urbaine, les grands évènements sportifs ont été analysés par les auteurs anglo-saxons comme

¹ PREUSS Holger, « Problemizing Arguments of the Opponents of Olympic Games », *Fourth International Symposium for Olympic Research*, 1998, p. 197-218.

² « Pour changer la perception des Jeux, qui mènerait à de meilleurs taux d'approbation de l'accueil des Jeux Olympiques, les problèmes associés à cet évènement doivent être résolus. [...] Les candidatures des pays démocratiques occidentaux doivent être activement recherchées. Les changements implémentés par l'Agenda 2020 vont dans ce sens, alors que beaucoup de critiques vis-à-vis des Jeux deviennent obsolètes », PREUSS Holger, SCHEU Anja et WEITZMANN Maike, « Chapter 17. Referendums at Olympic Games », *Routledge Handbook of the Olympic and Paralympic Games*, London, Routledge, Taylor & Francis Group, 2020. (traduit de l'anglais par nos soins).

³ GOLD John R. et GOLD Margaret M., « Olympic Cities: Regeneration, City Rebranding and Changing Urban Agendas: Olympic cities », *Geography Compass*, vol. 2, n° 1, janvier 2008, p. 300-318.

⁴ DELEPINE Michaël, « Le stade de Colombes et la question du grand stade en France (des origines à 1972) », *Sciences sociales et sport*, vol. 7, n° 1, 2014, p. 69-100.

⁵ LIAO Hanwen et PITTS Adrian, « A brief historical review of Olympic urbanization », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 23, n° 7, novembre 2006, p. 1232-1252.

⁶ GOLD J.R. et GOLD M.M. (dir.), *Olympic cities: city agendas, planning and the world's games, 1896-2016*, 2nd ed., Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York, Routledge, coll. « Planning, history and environment series », 2011.

⁷ GAUDETTE Marilyne, ROULT Romain et LEFEBVRE Sylvain, « Winter Olympic Games, cities, and tourism: a systematic literature review in this domain », *Journal of Sport & Tourism*, vol. 21, n° 4, 2 octobre 2017, p. 287-313 ; WEED Mike, *Olympic tourism*, Oxford, Butterworth-Heinemann, 2008.

⁸ WATT Paul, « 'It's not for us' », *op. cit.*

une manifestation de la « ville néolibérale¹ » dont l'une des incarnations consiste à penser les politiques urbaines sous l'angle de la compétition territoriale et de l'attractivité, registres argumentatifs mobilisés par les entrepreneurs de candidature pour légitimer leur projet sportif. Au-delà de la pertinence du concept², ces constructions provoquent des controverses qui pèsent sur les actions des promoteurs des Jeux Olympiques : « promouvoir un stade ou une aréna implique alors, non pas simplement de mener à bien des stratégies d'invisibilisation et d'habillage idéologique afin de limiter au maximum l'espace et l'impact de la critique, mais également d'avancer des arguments et d'agencer les projets de façon à répondre aux controverses émergentes ou susceptibles d'émerger dans l'espace public³ ».

Ce sont précisément à ces registres de légitimation adjacents aux transformations urbaines que s'intéressent les chercheurs de notre troisième corpus de travaux en *Olympic Studies*. Ces recherches académiques interrogent les objectifs sociaux mis en exergue par les pouvoirs publics et les organisateurs de grands événements pour justifier les investissements consentis dans l'organisation des Jeux Olympiques : amélioration de l'image du pays à l'étranger, réactivation du sentiment d'appartenance nationale et de la cohésion sociale, amélioration de la pratique sportive chez les jeunes, promotion de pratiques sportives thérapeutiques, employabilité des bénévoles, sensibilisation à des questions de société (égalité, racisme, environnement) via les « valeurs de l'olympisme », valorisation de la culture et de l'éducation, etc. Le déploiement de ces politiques publiques donne lieu à une littérature foisonnante cherchant à en évaluer les réalisations, c'est-à-dire à mesurer les « héritages » de l'évènement olympique⁴. Les chercheurs relativisent la portée des résultats revendiqués par les

¹ HARVEY David, « From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, vol. 71, n° 1, avril 1989, p. 3-17 ; BRENNER Neil et THEODORE Nik, « Neoliberalism and the urban condition », *City*, vol. 9, n° 1, avril 2005, p. 101-107 ; HARVEY David, *A brief history of neoliberalism*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2005.

² Pour une discussion sur le concept de « ville néolibérale » et de « néolibéralisme » appliqué aux politiques urbaines, voir : LE GALÈS Patrick, « Neoliberalism and Urban Change: Stretching a Good Idea Too Far? », *Territory, Politics, Governance*, vol. 4, n° 2, 2 avril 2016, p. 154-172 ; LEFÈVRE Christian et PINSON Gilles, « 2. Villes, capitalisme et globalisation », *Pouvoirs urbains*, Paris, Armand Colin, coll. « Le siècle urbain », 2020, p. 43-77 ; PINSON Gilles, *La ville néolibérale*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Hors collection », 2020.

³ SEGAS Sébastien, « Le stade ultime du néolibéralisme ? De l'économie politique des stades à la sociologie de la critique des équipements de spectacle sportif », *Métropoles*, Hors-série 2018, 18 octobre 2018.

⁴ WAGG Stephen, *The London Olympics of 2012: politics, promises and legacy*, 2015 ; THOMSON Alana, SCHLENKER Katie et SCHULENKORF Nico, « Conceptualizing Sport Event Legacy », *Event Management*, vol. 17, n° 2, 17 juillet 2013, p. 111-122 ; PREUSS Holger, « The Conceptualisation and

organisateurs et les pouvoirs publics une fois l'évènement terminé¹, voire développent une approche très critique vis-à-vis des Jeux Olympiques dans laquelle l'analyse est combinée à une démarche militante².

Malgré la construction d'un vaste corpus de données et d'analyses sur des sujets variés reliés à l'évènement olympique, les *Olympic Studies* peinent à dépasser l'accumulation de monographies ou, au contraire, de synthèses comparatives, pour proposer une montée en généralité des questionnements soulevés par ces enquêtes. La tendance à l'auto-référencement produit une clôture bibliographique qui isole les Jeux Olympiques des contextes politico-administratifs dans lesquels ils s'inscrivent. On regrette ainsi que les politiques étudiées ne soient pas analysées à partir de notions et de concepts utilisés pour appréhender les recompositions de l'action publique contemporaine, la sociologie de l'État ou la construction des problèmes publics.

Les Jeux Olympiques et le consensus saisis par la science politique

Pour enrichir ce vaste corpus de recherche, cette thèse propose d'aborder la construction politique et administrative du consensus olympique à partir de trois entrées : la mise en administration des grands évènements sportifs, le rôle des acteurs économiques internationaux dans le système sportif, et le champ du pouvoir. Objet valorisé par opposition au conflit et aux approches agonistiques du débat démocratique³, le consensus est présenté par les acteurs politiques comme un mode légitime de gouvernement qui serait la preuve d'une transgression des conflits partisans au nom de l'intérêt général. Les revendications ou les usages du consensus par les acteurs impliqués sont au cœur de l'analyse, non comme catégorie en soi mais comme

Measurement of Mega Sport Event Legacies », *Journal of Sport & Tourism*, vol. 12, n° 3-4, novembre 2007, p. 207-228.

¹ GREEN Ken, « London 2012 and sports participation: The myths of legacy », *Significance*, vol. 9, n° 3, juin 2012, p. 13-16 ; WEED Mike, COREN Esther, FIORE Jo, WELLARD Ian, MANSFIELD Louise, CHATZIEFSTATHIOU Dikaia et DOWSE Suzanne, « Developing a physical activity legacy from the London 2012 Olympic and Paralympic Games: a policy-led systematic review », *Perspectives in Public Health*, vol. 132, n° 2, mars 2012, p. 75-80 ; LENSKEYJ Helen et WAGG Stephen, *The Palgrave Handbook of Olympic Studies.*, *op. cit.*

² LENSKEYJ Helen, *Olympic industry resistance: challenging Olympic power and propaganda*, Albany, State University of New York Press, coll. « SUNY series on sport, culture, and social relations », 2008.

³ BLONDIAUX Loïc, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, vol. 30, n° 2, 2008, p. 131-147.

ensemble d'arrangements institutionnels, de compromis, qui participent à construire un « régime politique¹ » pour produire une vision commune et des solutions d'action publique². La construction du consensus s'appuie sur le « mythe d'une gouvernance dépolitisée³ » partagée et coproduite par des acteurs, institutions et groupes sociaux aux intérêts parfois contradictoires. C'est précisément cette dimension collective que nous souhaitons traiter à partir de différents angles qui correspondent aux actants du spectacle sportif.

L'évènement olympique apparaît épuré de toute dimension conflictuelle par la construction d'un « discours politique dépolitisé⁴ », d'abord produit par les acteurs du système olympique qui mêlent à l'universalisme coubertinien la « neutralité » d'une rhétorique managériale qui a conquis la plupart des organisations internationales⁵. L'apolitisme revendiqué par les acteurs olympiques⁶ est ainsi renforcé par la mise en marché et la proximité avec les acteurs économiques, pour qui la production consensuelle de l'évènement sportif est une manière de valoriser et protéger leur capital tout en concédant des adaptations marginales et symboliques plutôt que des changements structurels face aux critiques exprimées⁷ par des groupes extérieurs au système olympique. Cette lecture a-conflictuelle de l'évènement olympique est reprise par les acteurs politiques promoteurs de projets olympiques qui euphémisent la qualification politique objective de leurs discours⁸ par l'invisibilisation des critères idéologiques qui sous-tendent les choix de politiques publiques opérés à travers les Jeux : les bénéfiques du spectacle sportif sont présentés sur le mode de l'évidence. La construction dépolitisée des Jeux Olympiques ne vise pas seulement le grand public mais sert

¹ DESAGE Fabien, « Un régime de grande coalition permanente ? Éléments lillois pour une sociologie des "consensus" intercommunaux », *Politix*, vol. 88, n° 4, 2009, p. 133-161.

² CLOTEAU Armèle et MOURAD Marie, « Action publique et fabrique du consensus. La "lutte contre le gaspillage alimentaire" en France et aux États-Unis », *Gouvernement et action publique*, VOL. 5, n° 1, 2016, p. 63-90.

³ JOBERT Bruno, « Chapitre 14. Le mythe de la gouvernance dépolitisée », *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2003, p. 273-285.

⁴ BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982., p. 155.

⁵ DEVIN Guillaume, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2016, vol.2e éd.

⁶ DEFANCE Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *op. cit.*

⁷ CLOTEAU Armèle et MOURAD Marie, « Action publique et fabrique du consensus », *op. cit.* ; COMBY Jean-Baptiste, *La question climatique: genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2015.

⁸ RIOUFREYTH Thibaut, « Ce que parler politique veut dire. Théories de la (dé)politisation et analyse du discours politique », *Mots*, n° 115, 1 novembre 2017, p. 127-144.

aussi à mobiliser l'appareil administratif et à contourner les résistances qui s'y expriment pour favoriser la mise en administration et la structuration d'une catégorie d'intervention publique¹. Ainsi, la construction politique des Jeux suppose des régimes de coopération entre élites sociales au sein du champ du pouvoir pour produire cette évidence de l'évènement olympique, « lieu commun² » autour duquel se structurent un ordre économique et des politiques publiques.

La mise en administration des grands évènements sportifs

Une candidature à un grand évènement sportif relève de choix politiques, au double sens de *politics* et de *policies*, autour de nombreux arbitrages décidés à plus ou moins haut niveau selon le système politico-administratif et les dimensions de l'évènement en question. Une candidature est d'abord le résultat d'une coalition construite par des acteurs issus de différents espaces sociaux pour produire un projet dont ils espèrent différentes formes de rétribution³. Ces individus que nous appellerons entrepreneurs de l'olympisme (ou de candidature), c'est-à-dire les entrepreneurs de politiques publiques⁴ engagés dans la construction d'un dossier à présenter au Comité International Olympique, sont des acteurs issus des champs sportif, politique, administratif, et économique, assistés d'alliés médiatiques qui publicisent ces ambitions dans les médias généralistes, extrayant l'évènement sportif de son confinement dans les rubriques « sport » peu légitimes⁵. C'est précisément autour de la construction de la coalition de candidature que débute l'enquête, au cœur de cette thèse, sur Paris 2024. Dès 2015, la communication du comité de candidature pointe un projet porté par « le mouvement sportif⁶ »,

¹ FREYERMUTH Audrey, « Les conditions politiques d'une dépolitisation de l'action publique. Regards croisés sur les politiques municipales de sécurité et l'intercommunalité culturelle. », *Confiner la démocratie : les dépolitisations de l'action publique*, Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion, 2021, p. 161-183.

² Idées « avec lesquelles on argumente mais sur lesquelles on n'argumente pas, ou, en d'autres termes, ces présupposés de la discussion qui restent indiscutés », BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc J. D., « Sur les ruses de la raison impérialiste », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 121, n° 1, 1998, p. 109.

³ GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 1, 1977, p. 123-154.

⁴ « Individus, groupements, coalitions [qui] mobilisent sur le marché politique des ressources et mettent en œuvre des stratégies pour faire prendre en compte et en considération un enjeu nouveau par une autorité politique », MENY Yves et THOENIG Jean-Claude, *Politiques publiques*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Thémis », 1989, p. 171.

⁵ MARCHETTI Dominique, « Le football saisi par les médias », *Sociétés & Représentations*, vol. 7, n° 2, 1998, p. 309 ; MARCHETTI Dominique, « Les sous-champs spécialisés du journalisme », *Réseaux*, vol. 111, n° 1, 2002, p. 22-55 ; SOUANEF Karim, *Le journalisme sportif*, *op. cit.*

⁶ Terme utilisé pour désigner les institutions sportives, c'est-à-dire le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), les fédérations sportives nationales, les ligues, clubs et associations sportifs.

représenté par le triple champion olympique Tony Estanguet et le président de la Fédération internationale de rugby (*International Rugby Board*, IRB) Bernard Lapasset. Cette présentation de soi¹ tend à passer sous silence la dimension collective du projet olympique et, notamment, le rôle des pouvoirs publics incarné par le ministère des Sports dans la construction d'un réseau d'entrepreneurs de candidature dont la direction sera effectivement confiée au duo précité. De 2012 à 2015, la ministre des Sports et son cabinet créent des dispositifs (Comité Français pour le Sport International, ambassadeur du sport) ou réforment les instruments existants (modalités de financement des grands évènements sportifs par le Centre national de développement du sport, délégation interministérielle aux grands évènements sportifs) pour encadrer administrativement de potentielles candidatures à des GESI présentés comme des outils de rayonnement de la France à l'international dans une logique de *soft power*², et comme des vecteurs de croissance économique pour les territoires hôtes.

Cette activité politique et administrative des agents du ministère des Sports pourrait être interprétée comme les étapes de la construction d'une « politique publique d'accueil de grands évènements sportifs³ », décrite dans la littérature de management du sport comme un processus de rationalisation des candidatures aux GESI et d'encadrement de la phase d'organisation⁴. Ces politiques (ou stratégies, selon les auteurs⁵) s'inscriraient dans une démarche de marketing territorial pour faire face à la concurrence croissante entre les territoires et attirer des capitaux⁶. En reformulant ces recherches, issues d'approches gestionnaires de l'analyse de l'action publique, il s'agit plutôt de réfléchir sur le processus d'institutionnalisation des grands

C'est le CNOSF qui est chargé de représenter l'ensemble de ces acteurs face aux pouvoirs publics (art. L141-1 du code du sport).

¹ GOFFMAN Erwing, *La présentation de soi*, Paris, Ed. de Minuit, coll. « La mise en scène de la vie quotidienne / Erwing Goffman », 1996.

² NYE Joseph S., « Soft Power », *Foreign Policy*, n° 80, 1990, p. 153-171.

³ CHAPPELET J.-L. (dir.), *Les politiques publiques d'accueil d'évènements sportifs*, Paris, Harmattan, coll. « Questions contemporaines », 2006.

⁴ CHAPPELET Jean-Loup et PINSON Joël, « Evolutions des politiques publiques d'accueil de grands évènements sportifs », *Revue européenne de management du sport*, n° 45, 2015, p. 8-16 ; MCCLOY Cora et THIBAUT Lucie, « Chapter VIII. Hosting Policies of Sport Events », dans Jean HARVEY (dir.), *Sport Policy in Canada*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa | University of Ottawa Press, coll. « Droit, technologie et médias | Law, Technology and Media », 2017, p. 243-265.

⁵ NAHRATH Stéphane, SCHENK Roch et KNOEPFEL Peter, « Proposition de cadrage théorique pour une analyse des politiques d'accueil systématique de grands évènements sportifs », *Les politiques publiques d'accueil d'évènements sportifs*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 31-51.

⁶ LE BART Christian, « Marketing territorial », *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2020, vol.2e éd., p. 344-349.

événements sportifs comme catégorie d'intervention publique¹, et sur l'instrumentation de ces politiques² qui ne sont pas des supports neutres mais permettent d'appréhender des changements dans la conduite de l'action publique³. Comme l'a montré Vincent Dubois à propos des politiques culturelles, la construction d'un secteur relève d'une « intégration et d'un agencement spécifiques⁴ » d'interventions hétérogènes réunies progressivement dans une catégorie présentée a posteriori comme cohérente, malgré les tensions, contradictions et oppositions qui émaillent les relations entre acteurs culturels et acteurs administratifs, mais aussi au sein même de ces groupes. La construction historique de l'administration des Sports a été analysée par différents auteurs⁵ qui montrent bien l'extension progressive des problèmes pris en charge par les acteurs politiques et administratifs, de la construction d'équipements⁶ sportifs à l'encadrement du sport fédéral, en passant par l'élaboration d'une politique du sport de haut niveau⁷. Les événements sportifs internationaux sous-tendent certaines de ces politiques mais, historiquement, ne constituent pas une catégorie d'intervention autonome et institutionnalisée : la prise en charge des événements sportifs par l'administration des Sports

¹ DUBOIS Vincent, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2012.

² « Ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale », HALPERN Charlotte, LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick, « Introduction / L'instrumentation et ses effets débats et mises en perspective théoriques », *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2014, p. 17.

³ LASCOUMES P. et LE GALES P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll. « Gouvernances », 2004.

⁴ DUBOIS Vincent, *La politique culturelle*, op. cit., p. 8.

⁵ CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France : Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000 ; LASSUS Marianne, *Jeunesse et sports : l'invention d'un ministère (1928-1948)*, Paris, INSEP éditions, 2017 ; LE NOE Olivier, *Socio-histoire des politiques sportives (1940 - 1975) : genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'État des activités sportives et structuration du service public du sport*, thèse pour le doctorat de science politique, Paris 1, Paris, 2000.

⁶ LESSARD Coralie et SCHUT Pierre-Olaf, « Les politiques publiques d'équipements sportifs vues à travers quatre villes françaises de 1960 à nos jours », *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 39, n° 1, 2 janvier 2016, p. 61-86 ; COMBEAU-MARI Évelyne, « Les premiers équipements sportifs à La Réunion : une politique de l'État (1956-1971) », *Staps*, vol. 61, n° 2, 2003, p. 25-37.

⁷ FLEURIEL Sébastien, *Le sport de haut niveau en France. Sociologie d'une catégorie de pensée*, FONTAINE, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Sports, cultures, sociétés », 2013 ; JULHE Samuel et HONTA Marina, « Les conseillers techniques du ministère des Sports. Création et contrôle d'un corps d'agents de l'État (1960-1987) », *Staps*, vol. 113, n° 3, 2016, p. 21-36.

s'effectue de façon ponctuelle¹. Les dispositifs de 2012-2015 interrogent donc une éventuelle institutionnalisation de cette catégorie résiduelle et, par conséquent, le processus de problématisation² qui la sous-tend, c'est-à-dire les « problèmes » que les agents du ministère des Sports cherchent à résoudre au moyen de ces politiques, et la façon dont la formulation du problème en affecte la traduction administrative et la mise à l'agenda³.

Or, la construction de ces dispositifs d'action publique repose sur une ambiguïté dans le passage entre la problématisation et la traduction, qui contribue à fragiliser l'ensemble de la catégorie de grand évènement sportif international, et donc à en empêcher ou retarder l'institutionnalisation. En effet, la mise en œuvre de dispositifs à destination *des* grands évènements sportifs est consécutive à la construction problématisée d'*un* évènement particulier par les acteurs politiques, administratifs, sportifs et médiatiques. Les échecs successifs des candidatures françaises aux Jeux Olympiques (Paris 1992, Paris 2008, Paris 2012, Annecy 2018), et plus particulièrement celui de Paris 2012, sont constitués en problème public : élus nationaux, dirigeants sportifs, journalistes et acteurs administratifs tentent de mettre à l'agenda politique⁴ la « nécessité » de produire *autrement* une nouvelle candidature olympique. Ces affronts répétés et un honneur national à laver formeraient ainsi la base d'un consensus réformateur⁵ pour produire des dispositifs publics destinés à encadrer une future candidature olympique. C'est précisément parce qu'ils sont arrimés à l'objectif olympique que ces dispositifs voient le jour et initient un embryon de politique sur *les* grands évènements sportifs. Bien que les agents du ministère des Sports tentent de sédimer cette catégorie pour revaloriser administrativement un ministère dominé dans l'ordre gouvernemental⁶, les dispositifs mis en œuvre sur cette période disparaissent ou subissent un déclassement après le lancement de la candidature de Paris en 2015. On observe ainsi deux trajectoires administratives opposées entre, d'un côté, les Jeux Olympiques pourvus à partir de 2017 d'importantes

¹ ARNAUD Pierre et TERRET Thierry, *Le rêve blanc : olympisme et sports d'hiver en France : Chamonix 1924, Grenoble 1968*, Talence [France], Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Collection Milon », 1993.

² HMED Choukri, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2016)*, thèse pour le doctorat de science politique sous la direction de Michel Offerlé, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2006.

³ *Ibid.*, p. 16.

⁴ GARRAUD Philippe, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique (1940/1948-)*, vol. 40, 1990, p. 17-41.

⁵ TOPALOV Christian, « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée, 1889-1903 », *Genèses*, vol. 23, n° 1, 1996, p. 30-52.

⁶ MARTINACHE Igor, « Le ministère Buffet (1997-2002) », *op. cit.*

ressources et d'un encadrement administratif étoffé pour produire la compétition et ses politiques adventices ; et de l'autre, la catégorie grands événements sportifs, désinvestie par les agents du ministère des Sports car l'objectif qui la subsumait est considéré comme atteint. Ce décalage de traitement entre la catégorie administrative et l'une de ses composantes permet ainsi d'interroger les processus de catégorisation de l'action publique et la formalisation des politiques publiques¹ en le rapportant à l'agencement historique entre la construction du champ sportif² et l'intervention de l'État sur ce secteur social³, en partie réorientée vers les enjeux olympiques depuis les débuts de la Cinquième République⁴.

Le traitement particulier réservé aux Jeux Olympiques interroge également les frontières de l'État et les registres de légitimation déployés par les acteurs politiques et administratifs pour justifier l'organisation d'une compétition sportive aussi consommatrice en ressources publiques. En effet, de nombreuses administrations se saisissent des Jeux Olympiques pour produire des politiques publiques, visibiliser leur action, et ainsi faire la démonstration des bénéfices générés par l'évènement. Ces actions sont historiquement centrées sur l'aménagement du territoire et, en l'occurrence, les Jeux Olympiques de 2024 sont présentés comme une opportunité unique pour apporter des transformations rapides à un territoire urbain dense et fragmenté, la Seine-Saint-Denis, intégré dans une métropole du Grand Paris dont la construction politique est parcourue de fortes tensions et de rapports de force entre les élus locaux⁵ où se reproduisent les rapports de domination/exclusion entre Paris et ses banlieues :

¹ DUBOIS Vincent, *Action publique et processus d'institutionnalisation : sociologie des politiques culturelle et linguistique et du traitement bureaucratique de la misère*, mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches de science politique, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2001.

² FAURE Jean-Michel et SUAUD Charles, *La raison des sports : sociologie d'une pratique singulière et universelle*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2015.

³ BOURDIEU Pierre, « Esprits d'État [Genèse et structure du champ bureaucratique] : Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 96, n° 1, 1993, p. 49-62.

⁴ JULHE Samuel et HONTA Marina, « Les conseillers techniques du ministère des Sports. Création et contrôle d'un corps d'agents de l'État (1960-1987) », *op. cit.* ; CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France*, *op. cit.* ; LE NOE Olivier, *Socio-histoire des politiques sportives (1940 - 1975) : genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'État des activités sportives et structuration du service public du sport*, *op. cit.*

⁵ LE LIDEC Patrick, « La fabrique politique de la métropole du Grand Paris. Une analyse de process-tracing (2001-2017) », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, 2018, p. 93-125 ; CHAUVEL Jeanne, *La question du Grand Paris (2001-2012)*, thèse de doctorat en science politique, Université Panthéon-Assas, Paris, 2015.

les Jeux Olympiques sont ainsi utilisés comme un moyen de « rendre gouvernable¹ », au moins temporairement, cet espace urbain dans lequel l'État continue à jouer un rôle prépondérant malgré les différentes réformes administratives. Plus que les enjeux urbains, dont la sociologie est déjà très documentée, cette thèse explore les dispositifs adventices produits par les administrations à l'occasion des Jeux, mais aussi l'utilisation stratégique de cet événement par certains acteurs de l'exécutif (proches de l'Élysée et de Matignon) pour produire une réforme de l'État et justifier la modification du système sportif français. Dans le premier cas, les dispositifs comme le label « Génération 2024 » ou le partenariat entre le programme « Action Cœur de Ville » de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le label Terres de Jeux du comité d'organisation Paris 2024 s'inscrivent dans les débats autour de la gouvernementalité² et des nouveaux instruments de l'action publique³, et s'articulent à des phénomènes d'individualisation voire de médicalisation des problèmes publics⁴, par exemple dans le cas des dispositifs orientés vers la sédentarité. Les administrations d'État proposent ainsi une action publique à distance⁵ qui n'est pas synonyme de retrait mais plutôt de recombinaison des formes et des objectifs de l'action publique⁶, voire d'une réaffirmation du rôle de l'État et des corps de contrôle, comme ce travail le montrera à propos des enjeux budgétaires des Jeux Olympiques. Dans le second cas, les Jeux sont utilisés, à travers les objectifs qui leur sont assignés en termes de médailles et de nouveaux pratiquants réguliers à conquérir, comme un

¹ LE GALES Patrick, « Introduction. Le gouvernement de la métropole parisienne. Problème d'État et opposition Paris/banlieue », *Gouverner la métropole parisienne*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2020, p. 7-39.

² FOUCAULT Michel, EWALD François, FONTANA Alessandro et SENELLART Michel, *Naissance de la biopolitique: cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard : Seuil, coll. « Hautes études », 2004 ; FOUCAULT Michel, SENELLART Michel, EWALD François et FONTANA Alessandro, *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil : Gallimard, coll. « Hautes études », 2004 ; LASCOUMES Pierre, « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, , n° 13-14, 1 septembre 2004.

³ BERGERON Henri, CASTEL Patrick et DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *Gouvernement et action publique*, VOL. 3, n° 3, 2014, p. 7-31.

⁴ NEVEU Érik, « Chapitre 7 - Dire adieu à la culture des problèmes publics ? », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2015, p. 217-242.

⁵ EPSTEIN Renaud, « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, , 2006, p. 96-111 ; GASPARINI William et VIEILLE MARCHISET Gilles, « Sport, quartiers populaires, politiques publiques : des catégories à l'épreuve des sciences sociales », *Le sport dans les quartiers*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Pratiques physiques et société », 2008, p. 17-57.

⁶ MUSSELIN Christine et BEZES Philippe, « Chapitre 5 / Le new public management. Entre rationalisation et marchandisation ? », *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?* Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2015, p. 125-152.

prétexte pour accélérer une réforme de l'État dans le sens d'une agencification¹ du ministère des Sports, en conformité avec l'agenda gouvernemental et les injonctions à la « modernisation » et la « rationalisation » de l'action publique². Cette réforme du système sportif permet ainsi d'observer les rapports de force autour des frontières de l'État et la (dé)construction des formes légitimes d'intervention sur un secteur d'action publique.

Les caractéristiques de l'action publique observées à travers l'exemple des Jeux Olympiques invitent à prêter attention aux interdépendances entre transformations du capitalisme et transformations des bureaucraties d'État³. En effet, les Jeux Olympiques, comme tous les grands événements sportifs, appartiennent à des organisations sportives internationales dont l'encastrement progressif dans le marché a contribué à refaçonner le spectacle sportif et, partant, l'action des pouvoirs publics dans leur fabrication.

Les Jeux Olympiques comme espace d'interactions entre action publique et capitalisme transnational

Le second prisme par lequel cette thèse aborde la construction du spectacle sportif réside dans le mouvement dialectique entre les transformations qui interviennent dans le champ sportif international et leurs effets sur la prise en charge de cet objet par les pouvoirs publics. Comme le souligne Pierre Bourdieu dans un texte programmatique, le spectacle sportif repose sur une coopération public-privé :

« Il faudrait donc prendre pour objet l'ensemble du champ de production des Jeux Olympiques comme *spectacle télévisé*, ou mieux, dans le langage du marketing, comme "outil de communication", c'est-à-dire l'ensemble des relations objectives entre les agents et les institutions engagés dans la concurrence pour la production et la commercialisation et des images et des discours sur les Jeux [...]. Il faudrait enfin analyser les différents effets de l'intensification de la compétition entre les nations que la télévision a produits à travers la planétarisation du spectacle olympique, comme l'apparition d'une *politique sportive* des États orientée vers les succès internationaux, l'exploitation symbolique et économique des victoires et *l'industrialisation de la production sportive* qui implique le recours au dopage et à d'autres formes autoritaires d'entraînement⁴ ».

¹ BEZES Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation. Les nouvelles divisions du travail étatique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 3-4, 2016, p. 407-433.

² BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, *op. cit.*

³ BEZES Philippe, « Réforme de l'État », *Dictionnaire d'économie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2018, p. 402-415.

⁴ BOURDIEU Pierre, « Les Jeux olympiques : Programme pour une analyse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 103, n° 1, 1994, p. 102-103.

L'article de Pierre Bourdieu invite à interroger le travail politique de construction de la compétition-spectacle mais aussi, en filigrane, la *désirabilité* de ces événements pour des coalitions d'acteurs motivés par différentes formes de profits (commerciaux, politiques, symboliques, sportifs). La thèse est une contribution à l'analyse du rôle des propriétaires du spectacle sportif, au sens gusfieldien¹ de groupe disposant d'un accès routinisé aux arènes de la décision, d'une capacité de contrôle et une forme d'exclusivité sur le cadrage de l'objet. Ici, le terme désigne les acteurs capables d'accéder aux espaces de décision des institutions sportives et internationales, et de participer à façonner le spectacle sportif et les rapports de force entre les différents actants. Ces propriétaires sont, depuis les années 1970-1980, les entreprises privées qui financent les événements sportifs par l'achat des droits de retransmission télévisée et de l'exploitation commerciale exclusive des symboles olympiques (autrement dit le parrainage, ou *sponsoring*). La commercialisation de ces droits assure aujourd'hui des revenus très importants aux organisations sportives, à l'image du CIO et de la FIFA qui enregistrent respectivement 7,6 milliards (2017-2021) et 5,66 milliards (2015-2018) de dollars de recettes sur leurs derniers exercices comptables. Ces montants élevés conduisent certains auteurs, à l'image de la sociologue Helen J. Lenskyj, à parler « d'industrie olympique² » pour désigner les relations entre financeurs et organisations sportives, et ainsi pointer les motivations mercantiles de ces acteurs. Pour ne pas réduire les événements sportifs et leurs institutions tutélaires à leur dimension économique, nous utiliserons le terme plus neutre de « système olympique » pour souligner la variété des échanges (politiques, économiques, symboliques), les interdépendances mais aussi la hiérarchisation entre ses différentes composantes. Le système olympique peut aussi être analysé comme un champ international. En effet, malgré les prétentions des dirigeants sportifs à organiser une activité « apolitique » et détachée des États, les institutions sportives internationales restent organisées sur une base nationale et sont structurées par une hiérarchie d'organisations régionales et internationales – ce qui n'est pas le cas du transnational³, dont le fonctionnement est plus labile⁴. Les revenus générés par la

¹ GUSFIELD Joseph R., *La culture des problèmes publics : l'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, coll. « Etudes sociologiques », 2009.

² LENSKYJ Helen, *Inside the Olympic industry*, *op. cit.* ; LENSKYJ Helen, *Olympic industry resistance*, *op. cit.*

³ SAPIRO Gisèle, LEPELIER Tristan et BRAHIMI Mohamed Amine, « Qu'est-ce qu'un champ intellectuel transnational ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 224, n° 4, 2018, p. 4-11.

⁴ GEORGAKAKIS Didier et VAUCHEZ Antoine, « Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe », *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS éditions, coll. « Culture & société », 2015, p. 197-217.

télévision et le *sponsoring* participent à encadrer ce champ international dans le marché¹, ce qui produit des effets importants sur les rapports de force au sein du système et sur les modalités de construction du spectacle sportif.

Tout d'abord, le système olympique renforce son autonomisation via le recrutement d'un personnel spécialisé chargé d'administrer le monopole sur les compétitions sportives. Les institutions sportives diversifient leurs secteurs d'intervention (nouveaux départements administratifs, commissions thématiques, etc.), produisent leur propre expertise, et se professionnalisent, offrant un nombre croissant de positions et la possibilité d'effectuer de véritables carrières dans l'administration du sport, loin de l'amateurisme et du bénévolat promu par les dirigeants sportifs jusqu'à la fin des années 1960². C'est donc un marché du travail spécialisé dans l'administration du sport et de l'organisation des événements sportifs qui se construit progressivement. Parallèlement aux postes administratifs, les revenus de la télévision et du *sponsoring* alimentent des postes électifs de plus en plus nombreux et de plus en plus systématiquement rémunérés. Là aussi, il est désormais possible pour les individus de vivre « pour » et « des³ » mandats sportifs, donc d'envisager des « carrières politiques » dans les institutions sportives via des stratégies de cumul de mandats et la construction de réseaux de clientèles grâce au contrôle des mécanismes de la redistribution monétaire⁴. Les dirigeants sportifs, c'est-à-dire le personnel fédéral élu (ou les individus cooptés dans le cas spécifique du CIO) sont désormais des professionnels dont l'activité est consacrée à temps plein à la gestion du sport international. La focalisation sur la dimension économique du sport international tend à faire oublier les similitudes qui existent avec les gouvernements représentatifs ou des structures partisans, où l'élection tient une place centrale dans l'attribution des positions et la structuration des relations entre les individus et les institutions. Il y a ainsi profit à envisager

¹ SAPIRO Gisèle, « Le champ est-il national ? : La théorie de la différenciation sociale au prisme de l'histoire globale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 200, n° 5, 2013, p. 70.

² MORATH Pierre, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999*, Yens sur Morges [Switzerland], Cabédita, 2000. Il faut cependant noter que le bénévolat reste une pratique très présente, quoi qu'en diminution, dans les fédérations nationales. CHEVALIER Vèrène et FLEURIEL Sébastien, « Travail bénévole et marché du travail sportif », *Les Mondes du travail*, n° 5, 2008, p. 67-79.

³ WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, 10/18, coll. « Bibliothèque 10/18 », 2004. Pour une synthèse récente des travaux sur la rémunération des élus politiques, voir : DEMAZIERE Didier et LE SAOUT Rémy, « Vivre de la politique. Rémunération des élus et indemnisation des mandats », *Revue française de science politique*, vol. 71, n° 1, 2021, p. 7-28.

⁴ BRIQUET Jean-Louis, « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques », *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998, p. 7-37.

ces individus et ces institutions à partir des outils de la science politique, de la monopolisation¹ (juridique, économique, politique, symbolique) des activités sportives aux campagnes électorales², en passant par l'interpénétration des sphères politique et administrative des organisations sportives. La professionnalisation des personnels administratifs et politiques s'accompagne également d'une modification de leur recrutement social, avec des individus de plus en plus fréquemment passés par des cursus universitaires de droit, d'économie, de management ou de marketing, et par le monde des affaires avant d'entamer une carrière dans le sport³. Proximité sociale et intérêts communs favorisent la circulation de visions du monde, de pratiques et de répertoires communs entre milieux économiques et milieux sportifs : ce phénomène se manifeste notamment par la pénétration du référentiel managérial au sein des institutions sportives⁴ et, inversement, par la valorisation de l'éthique de la performance sportive dans les milieux managériaux⁵.

Les propriétaires du spectacle sportif participent également à modifier les conditions matérielles d'exercice de la pratique sportive. La valorisation de l'évènement sportif comme actif économique passe par la spectacularisation des affrontements sportifs⁶ et la mise en conformité de la compétition avec les marchés dominants visés par les entreprises. Le phénomène se traduit par toute une série de modifications imposées progressivement aux dirigeants sportifs : abandon des règles sur l'amateurisme pour permettre aux meilleurs professionnels de concourir, détermination des horaires des épreuves « reines » pour coller aux heures de grande écoute des principaux marchés (*i.e.* des États-Unis), introduction de pauses

¹ ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, trad. Peter Kamnitzer, Paris, Pocket, coll. « Agora », 2003.

² DESRUMAUX Clément et LEFEBVRE Rémi, « Pour une sociologie des répertoires d'actions électorales », *Politix*, vol. 113, n° 1, 2016, p. 5-16.

³ En attendant une étude plus complète et historique permettant d'objectiver les schémas de carrière dans les institutions sportives, voir : BAYLE Emmanuel et CLASTRES Patrick, *Global Sport Leaders: A Biographical Analysis of International Sport Management*, Cham, Springer International Publishing Imprint: Palgrave Macmillan, 2018.

⁴ MACALOON John J., « 'Legacy' as Managerial/Magical Discourse in Contemporary Olympic Affairs », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 25, n° 14, décembre 2008, p. 2060-2071. CORLETT John, « Political Philosophy and the Managerial Class: Implications for the Administration of Sport », *Journal of Sport Management*, vol. 11, n° 3, juillet 1997, p. 250-262.

⁵ EHRENBURG Alain, *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Essai. Société », 1991 ; « La mise en valeur(s) du sport par les revues de management », *Movement & Sport Sciences*, vol. 72, n° 1, 2011, p. 47-51.

⁶ VILLE Sylvain, *Le théâtre de la boxe : naissance d'un spectacle sportif (Paris-Londres, 1880-1930)*, 2022.

pour permettre des coupures de publicité, modification des enceintes pour les angles de caméra et l’affichage des partenaires, règles relatives aux tenues vestimentaires (sponsorisées) des athlètes¹, etc. Les exemples sont nombreux des modifications introduites pour servir les acteurs économiques et saturer les retransmissions d’enjeux commerciaux dont les spectateurs n’ont pas toujours conscience. À un niveau plus macro, la mise en marché des événements sportifs modifie à la hausse les dimensions des compétitions. Par exemple, les dirigeants de la FIFA augmentent régulièrement le nombre de nations participantes (de 16 à 24 équipes en 1982, puis 32 à partir de 1998, et pas moins de 48 à partir de 2022) pour augmenter la valeur des droits commerciaux et rétribuer leurs soutiens lors des élections². Dans le cas des Jeux Olympiques, en plus des nations participantes, c’est le nombre de sports et de disciplines (et *in fine* d’athlètes) qui augmente régulièrement, poussé par des fédérations internationales dont les revenus dépendent des recettes olympiques et de leur visibilité lors de cette compétition. Ce « gigantisme » est nourri par les acteurs économiques du système olympique pour produire un événement toujours plus spectaculaire, mais aussi par les entrepreneurs de l’olympisme locaux (y compris les acteurs publics) qui veulent laisser une trace dans l’histoire olympique, via des enceintes remarquables ou des moments iconiques, comme le relai de la flamme olympique ou la cérémonie d’ouverture. La croissance matérielle des Jeux, difficilement (ou faiblement)

¹ Les règles vestimentaires peuvent avoir pour objectif de préserver la visibilité des sponsors sur les tenues, à l’image de l’interdiction faite aux joueurs de football de retirer leur maillot lorsqu’ils célèbrent un but. Les modifications de tenues sont également pensées pour plaire aux goûts supposés des téléspectateurs, principalement masculins. Ainsi, de 1999 à 2012, la fédération internationale de *volleyball* a imposé aux joueuses de *beach volley* le port du bikini pour sexualiser leur corps et rendre la discipline plus attractive aux yeux des télévisions, des annonceurs, et des spectateurs. SAILORS Pam R., TEETZEL Sarah et WEAVING Charlene, « No Net Gain: A critique of media representations of women’s Olympic beach volleyball », *Feminist Media Studies*, vol. 12, n° 3, septembre 2012, p. 468-472. Une logique identique a été appliquée aux États-Unis avec la « Lingerie football league », une compétition féminine de football américain explicitement construite autour des tenues légères des athlètes. Voir : KNAPP Bobbi A., « Garters on the gridiron: A critical reading of the lingerie football league », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 50, n° 2, mars 2015, p. 141-160 ; WEAVING Charlene, « It is okay to play as long as you wear lingerie (or skimpy bikinis) : a moral evaluation of the Lingerie Football League and its rebranding », *Sport in Society*, vol. 17, n° 6, 3 juillet 2014, p. 757-772 ; KHOMUTOVA Anastasiya et CHANNON Alex, « ‘Legends’ in ‘Lingerie’: Sexuality and Athleticism in the 2013 Legends Football League US Season », *Sociology of Sport Journal*, vol. 32, n° 2, juin 2015, p. 161-182.

² Sur l’utilisation du nombre de nations participantes comme objet de transaction électorale à la FIFA, voir : SIMSON Vyv et JENNINGS Andrew, *Main basse sur les J.O.*, Paris, Flammarion, 1992 ; SUGDEN John Peter et TOMLINSON Alan, *FIFA and the contest for world football: who rules the people’s game?*, Cambridge, UK : Malden, MA, Polity Press ; Blackwell Publishers, 1998.

régulée par le CIO¹, conduit à une augmentation des coûts qui diminue le nombre de villes capables d'en supporter la charge².

Malgré ces charges supplémentaires, la transformation du spectacle sportif par les acteurs économiques et la prospérité soudaine des institutions sportives contribuent à véhiculer une nouvelle croyance vis-à-vis des événements sportifs et des Jeux Olympiques : la possibilité d'en faire une opération économiquement rentable pour les entrepreneurs de candidature, idée encore inimaginable avant la première moitié des années 1980, tant les techniques de monétisation de l'évènement olympique étaient balbutiantes. Ce changement de perception est consécutif au bénéfice réalisé par les organisateurs de Los Angeles 1984, qui s'élève à 225 millions de dollars, grâce à un financement presque exclusivement privé de la compétition : celui-ci contribue inévitablement à diffuser des « bonnes pratiques » de la commercialisation des Jeux Olympiques. L'attractivité économique des Jeux est ainsi renforcée par la modification des structures de financement, puisque les apports privés diminuent la part relative des financements publics, et accèdent l'idée d'un effet d'aubaine pour les décideurs publics. Le contexte politique international est également favorable à ce nouveau paradigme des Jeux Olympiques, car il s'inscrit dans une période de libéralisation des capitaux, d'euphorie économique et de diffusion du « consensus de Washington³ ».

Le renforcement du système olympique sur les plans financier et administratif, et l'accroissement de la concurrence entre grandes métropoles internationales pour attirer sur leur territoire un évènement attractif, confèrent aux institutions sportives – et notamment au CIO – une capacité de négociation importante en tant qu'offreurs de biens rares face à un nombre important de demandeurs, pour employer une métaphore économique⁴. Autrement dit, les

¹ KOBIERECKA Anna et KOBIERECKI Michal Marcin, « The International Olympic Committee's struggle against growing gigantism of the Olympic Games », *Hosting the Olympic Games*, New York, Routledge, Taylor & Francis Group, 2019, p. 39-50.

² CHAPPELET Jean-Loup, « Managing the size of the Olympic Games », *Sport in Society*, vol. 17, n° 5, 28 mai 2014, p. 581-592.

³ DEZALAY Yves et GARTH Bryant, « Le "Washington consensus" : Contribution à une sociologie de l'hégémonie du néolibéralisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 121, n° 1, 1998, p. 3-22 ; LEBARON Frédéric, *Le savant, le politique et la mondialisation*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant, coll. « Savoir/Agir », 2003 ; DENORD François, *Néo-libéralisme, version française : histoire d'une idéologie politique*, Paris, Demopolis, 2007.

⁴ BOOTH Douglas, « Olympic city bidding: An exegesis of power », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 46, n° 4, décembre 2011, p. 367-386.

dirigeants sportifs sont en mesure « d'imposer aux imposants¹ » un certain nombre de conditions pour obtenir d'organiser les Jeux Olympiques : exemptions fiscales², normes pour les enceintes sportives, conditions d'hébergement et de transport des VIP, durées de trajet entre les différents sites, etc. Ces exigences regroupées dans un cahier des charges volumineux³ contribuent à définir les secteurs d'intervention des autorités publiques, variables d'un territoire à un autre en fonction du système politico-administratif et de la répartition des tâches avec le comité d'organisation. On observe ainsi au fil du temps une extension progressive des politiques publiques produites dans le cadre des Jeux Olympiques qui correspond à la fois aux normes produites par les institutions sportives, labellisées par la catégorie indigène de « l'héritage⁴ », et aux recompositions de l'action publique dans les territoires considérés, où ces injonctions sont réappropriées par les acteurs étatiques ou locaux pour les mettre en adéquation avec leurs priorités politiques et justifier l'investissement dans l'évènement sportif⁵.

Cependant, les transformations du spectacle sportif et l'imposition de normes par les propriétaires du spectacle sportif provoquent également des critiques qui se matérialisent de façon croissante par des mobilisations collectives rejetant tout ou partie des projets olympiques proposés par les coalitions locales. Des groupes militants, souvent proches des milieux altermondialistes, tentent eux aussi de construire les Jeux Olympiques comme un problème public depuis les années 1990, mais dans un autre sens. Ces mobilisations transnationales concentrent généralement leurs critiques sur les dépenses publiques engendrées et les risques d'augmentation de la dette, et *in fine* des taxes locales, tandis que les acteurs économiques monopolisent les bénéfices (dans le tourisme, le BTP, etc.). Ils critiquent également les perturbations du tissu urbain, les phénomènes d'éviction des catégories populaires des quartiers rénovés pour les JO, la présence renforcée de dispositifs de sécurité et de surveillance, les conséquences écologiques de l'évènement, voire la corruption des dirigeants. Les contestations

¹ CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel et WILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, vol. 16, n° 1, 1994, p. 114-132.

² Devenant ainsi des imposants non imposés.

³ Ce sont près de 7000 pages de documents qui sont rendues publiques et commentées par la presse norvégienne pour dénoncer les exigences du CIO lors de la candidature d'Oslo 2022. FABRY Nathalie et ZEGHNI Sylvain, « Pourquoi les villes ne veulent-elles plus accueillir les Jeux Olympiques ? Le cas des JO de 2022 et 2024 », *op. cit.*

⁴ ATTALI Michaël, « Les défis de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. De la croyance aux possibilités », *Revue internationale et stratégique*, vol. 114, n° 2, 2019, p. 127-137.

⁵ GIRGINOV Vassil, « Governance of the London 2012 Olympic Games legacy », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 47, n° 5, octobre 2012, p. 543-558.

exprimées à l'égard des propriétaires du spectacle sportif conduisent ces derniers et les coalitions de candidature à déployer différentes stratégies d'intégration de la critique par la production de discours, de catégories indigènes, voire de dispositifs qui visent à dépolitiser l'évènement et limiter la possibilité pour les opposants d'accéder à l'agenda politique ou médiatique. Ce faisant, la mise en marché du système olympique, par les modifications qu'elle provoque sur le spectacle sportif, ou par les dynamiques d'anticipation/réaction à la critique sociale, contribue à façonner l'appropriation de l'évènement par les acteurs publics et les actions menées pour préserver le consensus vis-à-vis de ces projets.

Les Jeux Olympiques, terrain d'observation du champ du pouvoir

Il découle des points précédents que la construction des Jeux Olympiques est un point d'observation particulièrement intéressant pour appréhender les interactions entre différentes composantes du champ du pouvoir, en commençant par intégrer dans cet ensemble le groupe social des dirigeants sportifs internationaux (élus ou administratifs), composé d'individus proches de la noblesse d'État, des hautes fonctions économiques ou médiatiques¹. Nous proposons ainsi de considérer les dirigeants élus et leurs cadres administratifs supérieurs comme les « élites » de cet espace social, plutôt que les sportifs de haut niveau auxquels cette expression est régulièrement associée². En effet, malgré la visibilité médiatique de certains athlètes, les ressources économiques parfois colossales qu'ils accumulent, et l'utilisation stratégique de leur image par les entrepreneurs de candidature pour les besoins de la communication, la plupart des sportifs de haut niveau sont des inconnus qui vivent chichement de leur activité et sont rarement en mesure de peser sur les processus décisionnels, particulièrement à l'échelon international³. Plus que des élites, les athlètes sont les

¹ Il s'agit ainsi de prolonger les réflexions de François Denord, Paul Lagneau-Ymonet et Sylvain Thine dans leur encadré « Terrains de sport et champ du pouvoir ». DENORD François, LAGNEAU-YMONET Paul et THINE Sylvain, « Le champ du pouvoir en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, n° 5, 2011, p. 24.

² CLASTRES Patrick, « Inventer une élite : Pierre de Coubertin et la « chevalerie sportive » », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 22, n° 2, 2005, p. 51 ; DUFRAISSE Sylvain, « Les "héros du sport". La fabrique de l'élite sportive soviétique (1934-1980) », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 44, n° 2, 2016, p. 143-151.

³ SCHOTTE Manuel, *La construction du talent : sociologie de la domination des coureurs marocains*, Raisons d'agir, Paris, 2012.

« travailleurs » du spectacle sportif¹, pris dans un système qui leur préexiste et qu'ils peuvent difficilement refaçonner : groupe faiblement organisé², il joue un rôle marginal dans la construction politique du spectacle sportif.

En revanche, les coalitions d'entrepreneurs de candidature sont composées d'élites, locales lorsque le projet olympique est construit au niveau d'une métropole – comme aux États-Unis, où les JO ne sont pas investis par l'État fédéral – ou nationales lorsque l'évènement est construit comme un projet national, mobilisant jusqu'aux sommets de l'État (France, Royaume-Uni, Brésil, Chine, etc.). Ces entités regroupent d'abord les élites politiques et administratives, dont le soutien est nécessaire pour obtenir les Jeux Olympiques : le CIO exige que le contrat de ville-hôte soit signé par le maire de la ville, et le dépôt de lettres de garantie financière en cas de déficit du comité d'organisation. La plupart du temps, les acteurs politiques et administratifs apportent des subventions aux organisateurs et leur font bénéficier de l'expertise des grands corps de l'État (par exemple les corps d'ingénieurs pour la construction d'infrastructures). Dans le cas de Paris 2024, le projet olympique est, dès ses origines, soutenu par le chef de l'État et suivi dans les cabinets des ministères dominants de l'ordre gouvernemental (Économie et Finances, Intérieur, Affaires Étrangères), et par de « grands élus » locaux comme la maire de Paris et la présidente de la région Île-de-France : les pouvoirs publics investissent à hauteur de 1,5 milliard d'euros (1 milliard pour l'État, environ 500 millions pour les collectivités) et siègent dans le conseil d'administration du comité d'organisation. Les Jeux Olympiques réunissent également les élites économiques³, le grand patronat national dont les entreprises sont sollicitées pour lever plusieurs centaines de millions d'euros de *sponsoring* ou investir dans les constructions d'équipements (piscine, village olympique, village des médias), mais aussi des cadres de haut niveau de grandes entreprises recrutés par le comité d'organisation pour en diriger les départements clefs. La construction des coalitions de candidature relève donc d'un travail d'alignement des intérêts de ces différents groupes sociaux – auxquels il faut ajouter les dirigeants sportifs nationaux, les groupes médiatiques, les représentants syndicaux, voire les acteurs culturels – autour d'un projet commun qui nécessite également des interactions avec les

¹ FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, *Sportifs en danger : la condition des travailleurs sportifs*, Bellecombes-en-Bauges, Éd. du Croquant, coll. « Savoir-agir », 2008. FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, « Impensables travailleurs sportifs », *La Pensée*, vol. 401, n° 1, 2020, p. 15-23.

² FALCOZ Marc et LEFEVRE Nicolas, « Représenter les sportifs professionnels : entre militantisme apolitique et syndicalisme de service », *Staps*, vol. 113, n° 3, 2016, p. 7-20.

³ SURBORG Björn, VANWYNSBERGHE Rob et WYLY Elvin, « Mapping the Olympic growth machine: Transnational urbanism and the growth machine diaspora », *City*, vol. 12, n° 3, décembre 2008, p. 341-355.

élites du sport international, qui poursuivent leur propre agenda. Les Jeux Olympiques permettent d'observer les éléments de convergence, de consensus entre ces groupes sociaux qui, pour partie, partagent des représentations et des croyances communes dans les vertus de l'évènement olympique, sa capacité supposée à créer de la croissance et des emplois, la valorisation de idéaux universalistes, ou l'adhésion à une vision apolitique du sport. Néanmoins, l'étude des entrepreneurs de l'olympisme et de leurs pratiques révèle aussi les tensions et les rapports de force qui parcourent ces coalitions, recomposées par les nouveaux équilibres du champ sportif international : la mise en marché des évènements sportifs participe du « déplacement de l'ensemble du champ du pouvoir vers le pôle du pouvoir économique¹ », ce qui provoque des frictions avec les fractions les plus proches du pouvoir politique qui risquent une forme de marginalisation dans le processus décisionnel.

Les Jeux Olympiques sont également un terrain propice pour observer des mécanismes de circulations entre les différents pôles du champ du pouvoir, et entre le national et l'international. Ces mécanismes concernent par exemple les contenus cognitifs, comme le montre la diffusion de la catégorie « d'héritage » inventée par des comités d'organisation, puis reprise par les chercheurs académiques, les dirigeants des institutions sportives, le champ politico-administratif et les médias pour désigner les effets de l'évènement olympique sur le territoire. La diffusion de cette catégorie indigène, devenue norme de la construction du spectacle sportif à partir de son inscription dans la Charte Olympique en 2003, présente un cas intéressant de circulation horizontale entre les espaces nationaux où elle est importée, traduite, et appropriée par différents groupes sociaux, et de circulation verticale du national vers l'international au sein des réseaux sportifs et académiques. Elle renseigne sur l'ajustement des dispositions entre ces différents groupes sociaux, et sur les mécanismes de construction du consensus *au sein* de ces groupes, mais aussi *entre* les entrepreneurs de l'olympisme et le « grand public », donc la perception des attentes supposées de « l'opinion » par ces coalitions. Les mécanismes de circulation concernent également les trajectoires individuelles, au sens où les Jeux Olympiques tendent à agir comme accélérateurs de carrière pour les acteurs qui travaillent directement au comité d'organisation, mais aussi pour les fonctionnaires chargés d'administrer l'évènement sportif, voire pour ceux qui effectuent des allers-retours (ou des allers-simples) du public vers l'organisation d'évènements. Les Jeux Olympiques et les évènements sportifs permettent ainsi d'observer la conversion des ressources individuelles d'un

¹ LEBARON Frédéric, « Pouvoir », *Dictionnaire d'économie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2018, p. 363.

espace social à un autre au niveau national, mais aussi les stratégies d'internationalisation des acteurs engagés dans la production du spectacle sportif.

L'impulsion des projets olympiques par des groupes sociaux en position dominante et les opportunités d'accumulation de capitaux (économique, social, international, symbolique) offertes par l'évènement justifient d'adopter une approche *top-down* de la construction du spectacle sportif, tout en étant conscient des critiques formulées, depuis près de quarante ans, à l'égard de cette perspective¹.

Déconstruire la singularité de l'évènement olympique par au moyen de la comparaison : vers les Jeux d'Albertville et de la Savoie 1992

Pour appréhender pleinement ces différents phénomènes et restituer la profondeur historique des transformations (ou des continuités) au sein de ces espaces sociaux, et leurs conséquences en termes de construction du consensus, il a paru nécessaire de proposer une démarche comparative. Cette thèse fait ainsi le choix d'étendre l'enquête pour remonter aux Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, dernier évènement olympique organisé en France. La comparaison internationale pourrait sembler une démarche plus logique pour étudier cet évènement itinérant², d'autant plus qu'elle est devenue, depuis une vingtaine d'années, une norme valorisée des travaux sur l'analyse des politiques publiques³. Cependant, comme le disait malicieusement Patrick Hassenteufel, la recherche risque de tomber dans la « comparaison *Canada dry*⁴ », c'est-à-dire « l'accumulation de cas nationaux centrés sur une même politique, sans que ces cas n'aient été construits ni ne soient présentés de manière comparable⁵ ». Pour

¹ SABATIER Paul A., « Top-Down and Bottom-Up Approaches to Implementation Research: a Critical Analysis and Suggested Synthesis », *Journal of Public Policy*, vol. 6, n° 1, janvier 1986, p. 21-48.

² GOLD J.R. et GOLD M.M. (dir.), *Olympic cities, op. cit.* ; LENSKYJ Helen et WAGG Stephen, *The Palgrave Handbook of Olympic Studies., op. cit.*

³ HASSENTEUFEL Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, 2005, p. 113-132 ; BILAND Émilie et DESAGE Fabien, « Vers un enracinement cosmopolite. Sciences et pratiques de la comparaison internationale », *Politix*, vol. 120, n° 4, 2017, p. 7-35 ; DUPUY Claire et POLLARD Julie, « La comparaison de politiques publiques infranationales : méthodes et pratiques », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 2, 2012, p. 7-14.

⁴ HASSENTEUFEL Patrick, « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expériences de comparaisons européennes », *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000, p. 15-24.

⁵ BOUSSAGUET Laurie et DUPUY Claire, « L'analyse des politiques publiques à l'épreuve de la comparaison », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 21, n° 2, 2014, p. 103.

éviter cet écueil, nous avons choisi une comparaison diachronique dans un cadre national : ce choix ne correspond ni à un francocentrisme cocardier, ni à une cécité vis-à-vis de l'international, mais à un choix positif qui éclaire à la fois des phénomènes sociaux observables dans le système sportif international, et la continuité – ou au contraire, la transformation - des enjeux propres à la construction politique et administrative des grands événements sportifs en France. Trois raisons principales justifient la comparaison entre Paris 2024 et Albertville 1992.

La première tient à la relative invisibilisation de cette olympiade dans l'historiographie olympique organisée en même temps que les Jeux d'été de Barcelone 1992 et proche des Jeux d'hiver de Lillehammer 1994 que leurs organisateurs, le Comité International Olympique et les chercheurs universitaires ont construit comme des éditions de référence marquant une évolution du système olympique. D'un côté Barcelone, dont la candidature olympique décidée en 1980 est orientée vers de profondes transformations urbaines (axes routiers, ouverture sur le littoral) pour convertir la ville au tourisme. La place acquise par cette olympiade dans l'historiographie olympique ne tient pas seulement au contexte géopolitique (premiers Jeux d'été post-Guerre Froide) ou aux transformations réalisées, mais aussi aux liens noués par le CIO avec des équipes de chercheurs de l'université de Barcelone pour produire des travaux analysant les effets de l'évènement olympique. Cette entreprise de légitimation, qui participe d'un travail de mémoire hagiographique de l'institution olympique sur elle-même, contribue à la théorisation académique de la catégorie indigène « d'héritage¹ » et érige la ville catalane en « modèle » de transformation urbaine². D'un autre côté se trouve Lillehammer, ville moyenne de l'Est de la Norvège, où sont organisés les premiers Jeux du nouveau cycle olympique décidé par les dirigeants du CIO. Désormais, Jeux d'hiver et Jeux d'été ne se déroulent plus la même année, mais alternent tous les deux ans. Ce changement consacre le rôle des nouveaux propriétaires du spectacle sportif puisqu'il s'agit, pour le Comité International Olympique, de désencombrer le calendrier médiatique pour étaler les revenus de l'institution et, pour les sponsors, de maximiser le temps d'exposition sans chevauchement entre les olympiades. Les Jeux de Lillehammer sont

¹ DE MORAGAS Miquel et KENNETT Christopher, « Barcelona 1992: Evaluating the Olympic legacy », *National Identity and Global Sports Events: Culture, Politics, and Spectacle in The Olympics and The Football World Cup*, Albany, State University of New York Press, 2006, p. 177-195 ; BRUNET Ferran, « The economic impact of the Barcelona Olympic Games, 1986 - 2004. », *Centre d'Estudis Olímpics UAB*, article en ligne, 2005, p. 1-27 ; CARBONELL Jordi, « The Olympic Village, ten years on: Barcelona: the legacy of the Games, 1992 - 2002 », *article en ligne*, Barcelona: Centre d'Estudis Olímpics UAB, 2005.

² MONCLÚS Francisco-Javier, « Barcelona 1992 », *Olympic Cities. City Agendas, Planning and the World's Games*, Routledge, 2007, p. 19.

également étiquetés par les organisateurs et le gouvernement norvégien comme les premiers « Jeux verts » de l'histoire olympique construits autour du respect de l'environnement dans un contexte de diffusion de la notion de développement durable dans les cercles onusiens. À la suite de ces Jeux, les dirigeants du CIO font du développement durable le troisième pilier de l'olympisme derrière le sport et l'éducation, ce qui participe à construire Lillehammer comme un *turning point* de la politique environnementale des Jeux, et un étalon de comparaison pour les éditions suivantes¹. Cette première justification correspond en définitive à une ficelle bien connue de la rhétorique de l'absence, qui offre à moindres frais les bénéfices de la distinction dans le jeu académique. Les raisons suivantes sont plus directement liées à la construction de l'objet en tant que tel et à une variable importante dans ce travail de recherche : la temporalité.

En effet, la seconde raison qui justifie d'utiliser les JO d'Albertville comme point de comparaison tient au contexte dans lequel ce projet olympique est construit entre 1981 et 1992. Au niveau international, la décennie est marquée par la conversion du système olympique à une approche commerciale des Jeux, qui correspond à la fois à de nouvelles pratiques inventées par des organisateurs locaux, et aux investissements des entreprises qui deviennent les propriétaires du spectacle sportif, dont l'illustration paradigmatique est l'édition 1984 organisée à Los Angeles². Le Comité International Olympique, qui connaît un processus de présidentialisation depuis l'élection de Juan Antonio Samaranch en 1980, imite le modèle angelin et produit à partir de 1985 son propre programme de *sponsoring* (programme TOP, *The Olympic Partners*), accentuant la centralisation du système autour de l'institution par la monopolisation de la redistribution des revenus. La construction des Jeux Olympiques d'Albertville s'effectue donc durant la période d'encastrement du champ sportif international dans le marché, autrement dit la constitution d'un nouvel ordre économique du sport international. Le recul temporel et les transformations spécifiques de cette période permettent ainsi d'observer l'importation des pratiques commerciales par les entrepreneurs de l'olympisme savoyards, les nouveaux acteurs mobilisés dans la production du spectacle sportif, et les conséquences de ces pratiques sur

¹ CANTELON Hart et LETTERS Michael, « The Making of the IOC Environmental Policy as the Third Dimension of the Olympic Movement », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 35, n° 3, 2000, p. 294-308 ; LANGENBACH Björn et KRIEGER Jörg, « Emergence of the environment policy of the International Olympic Committee: A historical analysis », *Journal of Qualitative Research in Sports Studies*, vol. 11, n° 1, 2017, p. 15-32.

² WENN Stephen R., « Peter Ueberroth's Legacy: How the 1984 Los Angeles Olympics Changed the Trajectory of the Olympic Movement », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 32, n° 1, 2 janvier 2015, p. 157-171 ; LLEWELLYN Matthew, GLEAVES John et WILSON Wayne, « The Historical Legacy of the 1984 Los Angeles Olympic Games », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 32, n° 1, 2 janvier 2015, p. 1-8.

l'action des pouvoirs publics, jusqu'alors en situation de monopole sur la construction de l'évènement¹. La reconfiguration du système olympique autour des enjeux commerciaux, avec un CIO plus impliqué et renforcé par les revenus de ses sponsors, participe ainsi à domestiquer² les organisateurs locaux. La distance temporelle avec cette olympiade offre un compromis intéressant entre le moyen terme (30 à 40 ans) qui permet d'observer des transformations dans la durée, et en même temps de raisonner à partir d'un cadre cohérent qui correspond à la genèse de phénomènes contemporains. À l'inverse, les Jeux de Grenoble 1968, que nous évoquerons parfois, nous semblent trop éloignés dans le temps et dans la configuration du système olympique pour constituer un point d'ancrage comparatif satisfaisant. Le choix des Jeux Olympiques d'Albertville s'explique également par la volonté de raisonner à système institutionnel constant, c'est-à-dire dans le cadre du CIO et de ses partenaires spécifiques. C'est pour cette raison que la comparaison ne prend pas appui sur la Coupe du monde de football 1998 qui, malgré des traces plus vives laissées dans les mémoires collectives, correspond à un cadre institutionnel différent sous l'égide de la FIFA, et bénéficie en partie de l'expérience préexistante d'Albertville 1992, avec des transferts de personnel et de savoir-faire administratif³.

Les Jeux d'Albertville sont également un point de comparaison intéressant car ils permettent d'articuler échelles d'analyse nationale et infranationale. Tout d'abord, cette olympiade est marquée par l'implémentation des lois de décentralisation par le gouvernement socialiste entre 1982 et 1983 et l'amorce d'une territorialisation de l'action publique⁴. L'évènement sportif offre ainsi un exemple d'appropriation de la réforme administrative par des élus locaux, et notamment par le député-président du conseil général de Savoie, Michel Barnier. La trajectoire du projet olympique est profondément liée au processus de décentralisation, qui donne à l'exécutif savoyard les moyens humains et administratifs de lancer la candidature sans l'aval des autorités centrales, puis de négocier avec l'État des subventions et des plans d'aménagement du territoire pour renforcer l'économie touristique des sports d'hiver. Albertville 1992 montre ainsi les tendances à l'autonomisation des collectivités locales

¹ ARNAUD Pierre et TERRET Thierry, *Le rêve blanc*, op. cit.

² ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 2010.

³ Évidemment, Coupe du monde de football et Jeux Olympiques suivent des trajectoires similaires, et participent d'un même système sportif international, comme nous le soulignerons par des incises ou des précisions lorsqu'elles nous paraîtront pertinentes.

⁴ DOUILLET Anne-Cécile et FAURE Alain, *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, PUG. Presses universitaires de Grenoble, 2005.

et, en même temps, l'utilisation stratégique qui en est faite par les élus pour capter des ressources en provenance de l'État et ainsi financer une politique de marketing territorial¹. Au-delà de la décentralisation, travailler sur les Jeux d'Albertville est aussi une manière d'appréhender la mise en administration des grands événements sportifs et la construction d'un encadrement administratif des Jeux par les agents de l'État : la création de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992 initie une forme de gouvernement des Jeux qui se routinise progressivement pour atteindre sa forme contemporaine dans le cadre des Jeux de Paris. Travailler sur une comparaison au sein du même espace national permet ainsi de développer une réflexion en termes de sociologie de l'État et de construction de son intervention sur un secteur d'activité, ainsi qu'une sociologie des élites administratives engagées dans la production du spectacle sportif. Cette démarche comparative est également intéressante pour aborder les relations entre le secteur sportif et les différentes configurations du champ du pouvoir. De précédentes recherches ont montré la proximité entre acteurs sportifs et élites locales dans le cadre d'événements sportifs routinisés² incarnés dans des clubs qui participent à construire le sentiment d'appartenance : les Jeux d'hiver en Savoie permettent d'enrichir ces recherches en montrant comment la coalition de candidature s'appuie à la fois sur des réseaux locaux et sur des individus qui disposent de capitaux internationaux³ pour conquérir les voix du CIO. En mobilisant les exemples de Paris 1992 (candidature contemporaine d'Albertville) et Paris 2024, l'analyse permet de mettre en regard ces configurations locales avec la construction de projets olympiques plus proches du pouvoir central, ce qui implique d'autres rapports de force (partisans, administratifs) mais aussi des similitudes dans les groupes sociaux mobilisés, malgré le changement d'échelle.

Enfin, la troisième raison qui conduit à orienter l'enquête vers une comparaison avec les Jeux Olympiques d'Albertville tient à la richesse méthodologique qu'autorisent les sources existantes. Près de trente ans après l'événement, l'olympiade savoyarde est d'abord accessible par le biais d'un abondant matériau archivistique conservé par les différentes institutions engagées dans la production de l'événement : archives du cabinet du ministère des Sports et de

¹ LE BART Christian, « Marketing territorial », *op. cit.*

² GARRIGOU Alain et AUGUSTIN Jean-Pierre, *Le rugby démêlé : essai sur les associations sportives, le pouvoir et les notables*, Le Mascaret, 1985 ; SCHOTTE Manuel, « Monter en première division : Trajectoires de notabilisation des présidents de clubs de football professionnel (1960-1999) », *Politix*, n° 114, n° 2, 2016, p. 99.

³ DEZALAY Yves, « Les courtiers de l'international : Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 151-152, n° 1, 2004, p. 4.

la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992 conservées aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, archives du comité d'organisation d'Albertville 1992 conservées aux Archives départementales de la Savoie, et archives du Comité International Olympique relatives à cette olympiade conservées au Centre d'études olympiques de Lausanne s'offrent désormais au regard du chercheur. Les documents permettent d'aborder le travail ordinaire de construction des Jeux Olympiques, mais aussi d'en identifier les acteurs. Ici réside le second intérêt méthodologique de choisir cette olympiade puisque nombre d'intervenants sont encore en activité et disponibles pour des entretiens semi-directifs au cours desquels il est possible de confronter les enquêtés aux archives, et de rassembler leurs souvenirs de cette période, pour certains structurante de leur trajectoire sociale et professionnelle ultérieure. La temporalité des Jeux d'Albertville offre ainsi un compromis intéressant entre une distance temporelle idoine pour étudier des transformations du système olympique et de la prise en charge publique des grands événements sur le moyen terme, et suffisamment proche pour croiser les méthodes et en rencontrer les protagonistes.

Le cas des JO d'Albertville 1992 est éclairant parce qu'il se situe dans une période de transition du système olympique à laquelle s'adaptent les entrepreneurs de l'olympisme en s'appropriant de nouvelles pratiques qui s'institutionnalisent progressivement et constituent les normes de travail des acteurs engagés sur Paris 2024. Cette olympiade représente également la première confrontation des acteurs publics, principalement incarnés par la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, à la nouvelle économie du sport international et ses protagonistes, et les répercussions en termes de travail administratif et de relations avec les organisateurs. Ainsi, à travers ce travail comparatif, il s'agit de désingulariser la construction politique et administrative de Paris 2024 qui, pour être un événement présenté comme « exceptionnel », n'en reste pas moins le produit d'une histoire sportive, politique, administrative et économique beaucoup plus longue, et dont l'édition savoyarde permet d'appréhender les nuances, les continuités et les ruptures. La thèse montre, à travers ces différents éléments, la progressive centralité acquise par les enjeux de fabrication du consensus entre les années 1980 et les années 2020.

Échafaudages¹. Construire une enquête sur les Jeux Olympiques et le système sportif international.

Entre Paris et Savoie, terrains et méthodes de l'enquête sur les Jeux Olympiques

Le travail de comparaison diachronique réalisé sur les Jeux d'Albertville 1992 et Paris 2024 a été concrétisé par un travail de terrain divisé en deux corpus principaux : une recherche archivistique et une campagne d'entretiens semi-directifs.

Les archives

Le travail sur archives s'est concentré sur les Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, dont les fonds documentaires ne sont pas (ou plus) restreints par les délais de communication des institutions engagées dans leur production. La première étape de notre parcours archivistique se situe aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine où sont conservés les fonds relatifs aux administrations d'État mobilisées sur les Jeux Olympiques d'Albertville, de la candidature en 1981/1982 à la clôture du comité d'organisation au début de l'année 1993. Le premier ensemble de documents explorés pour débiter l'enquête sur Albertville 1992 concerne les onze cartons de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques (DIJO) dirigée par Jean Glavany (chef de cabinet de François Mitterrand de 1981 à 1988) de 1988 à 1992². Il s'agit de la principale entité ayant coordonné l'action de l'État sur les Jeux Olympiques, qui contient quelques documents antérieurs à sa création (des notes produites lorsque J. Glavany était encore au cabinet du président de la République), mais surtout une importante masse de dossiers techniques relatifs à la construction des Jeux : dispositifs de sécurité, conventions entre l'État et le COJO, financements, études sur les chantiers et l'exploitation des enceintes sportives, et notes administratives le plus souvent rédigées par un agent du ministère de l'Équipement détaché auprès du délégué, Robert Bonnet. Cependant, la DIJO n'épuise pas le travail administratif des agents de l'État sur les Jeux d'Albertville 1992. Il a fallu rassembler d'autres sources archivistiques pour reconstituer les perspectives d'administrations différentes sur ce dossier et afin d'éviter une réification trop importante de

¹ MARIOT Nicolas, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2013.

² Premier ministre ; Organismes rattachés directement ; Délégation interministérielle aux Jeux olympiques d'hiver de 1992 (1984-1993), AN 19950153/1-19950153/11, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

l'objet « État ». Ces sources ont conduit à travailler davantage sur la phase de candidature, et sur les relations avec les entrepreneurs parisiens de Paris 1992, surreprésentés dans ces archives. Ainsi, nous avons examiné les documents des cabinets du ministère des Sports¹, de la délégation interministérielle aux candidatures de 1992² et de la DATAR (délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale)³. Ces différents fonds sont précieux pour identifier les administrations mobilisées sur l'évènement olympique, la façon dont les acteurs politico-administratifs se représentent et s'approprient (ou non) cet objet, les conflits et tensions qu'il suscite dans l'espace partisan et entre les ministères. Travailler sur les archives de l'État relatives à Albertville 1992 permet de comprendre que les Jeux Olympiques – et plus généralement les grands évènements sportifs – sont un « objet administratif mal identifié », nouveau pour la plupart des acteurs qui ne disposent ni d'un personnel spécialisé, ni d'une mémoire administrative basée sur de précédentes expériences pour satisfaire les nouvelles exigences du CIO et des FI, dans une période où le spectacle sportif est en pleine mue commerciale. Les archives sont également intéressantes par ce qu'elles ne montrent pas, c'est-à-dire les sujets à bas bruit qui ne retiennent pas l'attention des acteurs administratifs, ou qui ne sont pas traités et ne font pas (encore) partie de l'espace cognitif lié aux grands évènements sportifs : augmentation de la pratique sportive, effets positifs du sport sur la santé, politiques d'inclusion sociale, etc. Le détour par Albertville 1992 permet ainsi de mieux saisir l'originalité des politiques publiques mises en œuvre à l'occasion des Jeux de Paris, mais aussi d'interroger ce qu'elles enseignent à propos des transformations de l'action publique et du rôle de l'État dans l'organisation des grands évènements sportifs.

Le travail archivistique a été complété par le dépouillement d'une partie des fonds du COJO d'Albertville, conservés aux Archives départementales de la Savoie à Chambéry sous la série 114F⁴. Grâce à l'inventaire précis du fonds réalisé par le service d'archives, il a été

¹ Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet ; Secrétariat particulier (1981-1984), AN 19850542/107-19850542/110, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France (pour la phase de candidature) ; Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet (1982-1988), AN 19900043/1-19900043/5, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France (pour l'organisation).

² Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet ; Conseiller technique (1956-1986), AN 19880431/1- 19880431/51, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

³ Premier ministre ; Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ; Directeur et services rattachés ; Chargé de mission (1978-1985) ; AN 198605641/1 à 198605641/4, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

⁴ Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie 1992 (1985-1993), Sous-fonds de la Direction générale, 114F1-114F/293, Archives départementales de Savoie, Chambéry, France.

possible de sélectionner parmi les 293 cartons¹ ceux dont l'inventaire semblait traiter des sujets similaires à ce qui avait été trouvé dans les archives de l'État, mais aussi les références qui permettaient d'étudier les transformations du champ sportif international : au total, 34 cartons ont été dépouillés. Les documents ainsi examinés permettent de mieux saisir le travail quotidien réalisé par les cadres du comité d'organisation, les contraintes qui pèsent sur eux et l'originalité de cette structure temporaire qui s'insère dans des réseaux préexistants où se bousculent des intérêts contradictoires à concilier autour d'une borne inamovible qu'est la cérémonie d'ouverture. Les fonds chambériens mettent notamment en scène les relations entretenues avec le Comité International Olympique, peu présent, sinon indirectement, dans les archives de l'État car c'est le comité d'organisation qui en est le principal interlocuteur. Les échanges épistolaires entre cadres du COJO et cadres du CIO sont cruciaux pour aborder l'évolution des équilibres au sein du système olympique et la place de plus en plus importante occupée par l'institution lausannoise. Armés de juristes et de spécialistes du marketing pour développer leur programme de *sponsoring*, les dirigeants du CIO réduisent l'autonomie des organisateurs locaux et se positionnent en défenseurs rigoureux des intérêts de leurs financeurs, propriétaires du spectacle sportif.

Pour approfondir cette dimension, la consultation des fonds d'archives du CIO conservés au Centre d'études olympiques (CEO) sur les bords du lac Léman à Lausanne et consacrés aux candidatures de 1992 et à l'organisation des JO d'Albertville s'est imposée². La patrimonialisation de l'histoire olympique est l'un des supports de la légitimation et de la construction identitaire de l'olympisme, et la mise en scène de l'institution est patente dans les

¹ Il convient de préciser que de nombreux articles ne sont pas consultables, comme le montre la fiche technique du dépôt effectué en 1992, avant le tri et le classement de ces archives sous la cote 114F. Certaines données relatives aux équipements construits à La Plagne et Courchevel, le budget du service d'accueil, le fonds de la direction générale, et l'ensemble des dossiers du personnel, notes de frais et salaires sont indisponibles à la consultation. Une partie de ces documents concerne des données personnelles et bénéficie de la protection régie par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Pour les autres, leur soustraction à la consultation est vraisemblablement due au caractère sensible des informations budgétaires qu'ils contiennent. Enfin, même les cotes disponibles ne présentent pas un contenu exhaustif. Ainsi, la correspondance des cadres du COJO est, le plus souvent, limitée à leurs lettres de réponse, sans trace du courrier envoyé initialement par leur interlocuteur. C'est donc tout un pan des interactions épistolaires des membres du COJO qui échappent au chercheur, peut-être conservées à titre privé par les individus concernés ou tout simplement soustraites au classement archivistique.

² Comité international Olympique, Villes candidates à l'organisation des XVIes Jeux Olympiques d'hiver, C-J05-1992, Centre d'études olympiques, Lausanne, Suisse ; Comité International Olympique, XVIes Jeux Olympiques d'hiver, Albertville, 1992, C-J02-1992, Centre d'études olympiques, Lausanne, Suisse.

documents conservés au CEO¹. Au-delà des nouveaux acteurs (juristes, commerciaux, multinationales) et des dynamiques afférentes qui touchent le système olympique (contractualisation et juridicisation des relations avec les partenaires du CIO), le dépouillement des dossiers relatifs aux Jeux d'Albertville montre comment l'institution olympique se donne en représentation, par exemple à travers une correspondance épurée de sa dimension conflictuelle. La conservation documentaire, mise à disposition des chercheurs, participe d'une maîtrise du temps et de l'histoire officielle du système olympique par le CIO. Ces « documents monuments² » sont archivés dans un rite d'institution qui est aussi « un acte de pouvoir qui officialise le lien structurel entre un groupement politique et les formes de connaissance qui le constituent comme tel³ ». Ces archives du CIO, instrument de pouvoir et de mise en scène de soi, sont finalement plus révélatrices par ce qu'elles cachent que par le contenu des documents eux-mêmes.

Les entretiens

Le travail archivistique a été complété par des entretiens conduits auprès d'acteurs ayant participé à la construction des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, identifiés dans les différents fonds documentaires et contactés grâce aux informations contenues dans le *Who's Who* ou grâce aux traces laissées en ligne par les individus (annuaire, mentions dans la presse, sites professionnels). Nous avons ainsi pu échanger avec trois des cinq membres de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques, avec le préfet de Savoie, et avec dix anciens cadres d'Albertville 1992 présents lors de la candidature et/ou de l'organisation, sélectionnés

¹ Les enjeux politiques de la conservation des documents s'expriment particulièrement à travers les durées d'embargo : vingt ans pour les dossiers généraux, trente ans pour les dossiers « confidentiels » et les travaux des commissions exécutives et thématiques, cent ans pour les procès-verbaux relatifs à la commission des candidatures, à la commission d'éthique, et pour les dossiers des membres du CIO. Les restrictions de consultation orientent la recherche vers les origines de l'institution plutôt que vers son histoire contemporaine.

² LE GOFF Jacques, « Documento/monumento », *Enciclopedia Einaudi*, Torino, Einaudi, 1978, vol.V, p. 38-48.

³ ROA BASTOS Francisco et VAUCHEZ Antoine, « Savoirs et pouvoirs dans le gouvernement de l'Europe. Pour une sociohistoire de l'archive européenne », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 1, 2019, p. 14. Les auteurs s'inscrivent dans une perspective foucaldienne et invitent à un « tournant archivistique », c'est-à-dire à envisager les archives comme des ressources symboliques pour les institutions qui contribuent à la construction des ordres politiques. « Ce renversement vise à intégrer celles-ci moins comme de simples traces ou rémanences du passé dans le présent que comme le résultat d'un ensemble d'opérations délibérées (et stratégiques) de recueil, d'enregistrement, de classification, de hiérarchisation, etc., qui a tout du rite d'institution contribuant à faire reconnaître un document comme "source" et à renvoyer à l'inverse les autres à un statut apocryphe » *Ibid.*, p. 12.

car ils occupaient des positions de responsabilité dans l'organigramme (directeur ou directrice sectoriel) et pour leur présence récurrente dans les documents d'archives. Une partie de ces entretiens a été réalisée en distanciel, par téléphone, *Zoom* ou *Teams*, en raison de l'éloignement géographique de certains enquêtés et des conséquences de la pandémie de Covid-19. Outre les petits soucis techniques, les méthodes d'entretien semi-directif en distanciel limitent l'observation de certains aspects de l'interaction, comme l'hexis corporelle et les réactions émotionnelles¹, ou l'immersion (même fugace) dans l'environnement quotidien des enquêtés (observation des lieux de vie). Les interactions et la conversation sont également moins fluides avec la qualité variable du réseau internet et téléphonique, ou des équipements (micro, haut-parleurs) de l'enquêteur et des enquêtés. Néanmoins, la configuration particulière à partir du mois de mars 2020 a conduit l'ensemble des protagonistes à faire l'apprentissage des outils de conversation en visioconférence, et donc à atténuer l'étrangeté des interactions à distance. Hormis un individu, pourtant contacté sur la recommandation d'un autre enquêté, les anciens d'Albertville 1992 et de la délégation interministérielle se sont prêtés au jeu de l'entretien avec entrain, exprimant régulièrement leur satisfaction, teintée de nostalgie, d'évoquer cette partie de leur vie et de leur carrière professionnelle. Trente ans après les faits, la mémoire des enquêtés est précisément un enjeu essentiel entre ce qui a été oublié, reconstruit dans une opération de mise en cohérence biographique et de sélection sur les aspects positifs de cette expérience², ou ce qui est tu, non dicible, par loyauté, pudeur, discrétion, ou crainte de nuire à des individus encore en activité professionnelle, voire bénéficiant d'une certaine couverture médiatique : pour rappel, le coprésident du COJO Michel Barnier est alors négociateur en chef du *Brexit* pour l'Union Européenne. Ces mécanismes d'auto-censure, conscients ou non, tendent à atténuer la dimension conflictuelle perçue dans les archives, car les enquêtés préfèrent évacuer les « histoires personnelles » pour mettre l'accent sur la grandeur de l'évènement et sa réussite globale. Le détail des pratiques quotidiennes est rarement explicité car la distance temporelle en a effacé les contours, mais le récit des enquêtés est marqué par les saillances, les anecdotes, les caractéristiques du travail sur les Jeux qui leur ont laissé une impression durable. Plus que les hauts-fonctionnaires de la DIJO, les organisateurs d'Albertville ont été marqués par leur engagement olympique, notamment quand il a été vécu en début de carrière et a contribué à une bifurcation de trajectoire – à l'image de cet ingénieur d'État passé dans le privé après les Jeux

¹ THEVIOT Anaïs, « Confinement et entretien à distance : quels enjeux méthodologiques ? », *Terminal*, n° 129, 21 mars 2021.

² BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62, n° 1, 1986, p. 69-72.

– ou à lancer une carrière ascendante dans l’administration du sport. Construit sur la base de recherches documentaires et sans bénéficier de réseaux d’interconnaissance entre les enquêtés, l’échantillon des acteurs impliqués sur Albertville 1992 présente une certaine cohérence et a permis de confronter les archives aux récits des pratiques et des souvenirs de ces témoins.

Le travail d’enquête sur Paris 2024 est quant à lui déployé dans deux directions : premièrement, l’étude de la construction politique et administrative de la candidature de 2011 à 2017 pour apprécier la construction du consensus autour de ce projet ; deuxièmement, un travail orienté vers le suivi de la trajectoire administrative – ou plutôt des trajectoires administratives – des Jeux Olympiques une fois commencée la phase de préparation. Les entretiens sont menés auprès de deux grands agrégats de population. D’un côté, les acteurs publics, hauts fonctionnaires d’administrations centrales (principalement les Sports), membres de cabinets ministériels, parlementaires, mais aussi agents de collectivités locales. Ces différents enquêtés nous permettent d’aborder les étapes de structuration du comité de candidature et la façon dont les acteurs politico-administratifs ont produit un environnement institutionnel qu’ils estimaient propice à produire un dossier victorieux dans la poursuite des Jeux Olympiques, évitant les écueils des tentatives précédentes. À travers ces rencontres, nous nous intéressons également à la production de « l’héritage », cette catégorie indigène qui autorise des investissements politiques variés et sert de support ou de justification à de nombreuses politiques publiques. Les témoignages des acteurs publics nous permettent ainsi de comprendre comment cette catégorie est mobilisée pour construire des labels teintés d’olympisme, ou une réforme de l’encadrement administratif et politique du système sportif avec la naissance de l’Agence nationale du sport. Dans tous ces entretiens, la question de « l’acceptabilité » des Jeux et des buts poursuivis à travers l’accueil de cette compétition est au cœur des discours des enquêtés, qui cherchent à produire le sens du spectacle sportif ou des politiques adventices dont ils ont la charge. D’un autre côté, le groupe des « acteurs sportifs », terminologie volontairement floue pour désigner l’hétérogénéité des trajectoires de ces enquêtés : membres du comité de candidature ou du comité d’organisation Paris 2024, dirigeants sportifs nationaux et internationaux, professionnels du spectacle sportif. Ces entretiens nous ont permis d’aborder le travail quotidien de construction du spectacle sportif, mais aussi les interactions avec les acteurs publics précités pour croiser les points de vue et les objectifs poursuivis par ces individus pris dans le système olympique. Au total, 72 entretiens ont été menés dans le cadre de ce travail de thèse (voir liste des enquêtés en annexe 1).

Soulignons, parallèlement à l’évocation des entretiens, les limites relatives à la conduite du travail ethnographique. La dimension des Jeux et la contemporanéité de l’évènement

apparaissent comme une ressource autant qu'une contrainte : ressource car l'évènement entraîne une émulation et un foisonnement d'initiatives qui multiplient les possibilités d'investigation et les questions de recherche associées de près ou de loin à la compétition ; contrainte, car il y a un risque de dispersion, et que la construction « en train de se faire » limite la parole de certains acteurs. En effet, de 2017 à 2019, la plupart des dossiers en sont à leurs balbutiements et, interrogés sur leur contenu et leur processus de construction, les enquêtés font preuve de réserve car les sujets sont « en discussion », soumis à l'incertitude de développements ultérieurs. La prudence du discours sur les négociations en cours (sur les statuts juridiques, les modalités de financement, les tensions entre les acteurs) reflète également les injonctions à la confidentialité et à la maîtrise de la communication publique. Les Jeux Olympiques font l'objet d'une vigilance particulière, tant sur leur composante budgétaire, source récurrente de critiques et sujet à haute valeur d'information (*newsworthiness*) pour les médias¹, que sur leur versant politique, où l'unanimité est érigé en norme et les dissensions confinées aux coulisses. La circulation des informations et la communication sont donc particulièrement surveillées par le comité d'organisation et les acteurs publics. Enquêter sur les Jeux c'est donc aussi se confronter, lors des entretiens, aux silences, à l'euphémisation, ou à la pratique du *off*² pour évoquer à demi-mots certains sujets perçus comme sensibles par les enquêtés, redoublant la difficulté à investiguer sur la candidature et sur les dispositifs en cours d'élaboration³.

¹ Les dirigeants de Paris 2024 en font rapidement l'expérience. L'attribution des Jeux Olympiques a eu lieu le 13 septembre 2017 à Lima, au Pérou, où Paris 2024 envoie une délégation assister à la cérémonie. Le 26 septembre, *Médiapart* révèle que le voyage a coûté 1,5 million d'euros (sur les 60 millions versés pour la candidature de 2015 à 2017), et détaille la répartition sur les différents postes de dépense (trajet, hôtel, frais de bouche, etc.). L'article critique des sommes jugées excessives et d'autant moins justifiées qu'elles impliquent de l'argent public (le comité de candidature est financé à 50% par des subventions de l'État, la ville de Paris et la région Île-de-France). Il est repris par de nombreux organes de la presse nationale qui critiquent ou, à tout le moins, interrogent la légitimité de ces dépenses. Cette petite polémique montre comment les informations financières autour des Jeux Olympiques sont scrutées par les observateurs, et l'intériorisation par les journalistes d'un patron narratif autour de la scandalisation des dépenses olympiques.

² Par exemple, un entretien mené en juin 2018 avec un ancien responsable du comité de candidature, qui demande avant le début de l'enregistrement ce qu'il en est des pratiques de citation, et évoque plusieurs fois au cours de l'interaction la confidentialité de certaines informations : « on va faire beaucoup de *off* hein je crois », « en fait tout est du *off* » (entretien, juin 2018). Idem, en mai 2019, chez cet autre enquêté, passé d'un cabinet ministériel à une fédération sportive, interrogé sur la candidature (« Alors là on touche du doigt des choses que je ne peux pas vous dire parce qu'elles sont confidentielles ») et sur la réforme en cours de la gouvernance du sport (« Je vais m'appliquer un devoir de réserve. En tout cas je peux pas vous donner l'opinion de ma fédération. [...] Ce que je peux vous dire ... Oh, le problème c'est que je peux quasiment rien vous dire »).

³ Pour des « ficelles » sur les terrains marqués par le sceau du secret, voir : POUPONNEAU Florent, « Refuser le défaitisme face au secret : stratégies de recherche pour les sciences sociales de l'international », *Cultures & Conflits*, vol. 118, n° 2, 2020, p. 19-36.

Enfin, il importe d'évoquer une observation participante lors des conventions *SportAccord* de 2018 et 2019. Ce terrain s'inscrivait dans nos questionnements initiaux autour du rôle des dirigeants sportifs internationaux dans la construction du spectacle sportif, et la volonté de produire une sociologie de ces élites. Suite à quelques entretiens avec des présidents de fédérations internationales, nous étions parvenu à obtenir une position d'observation ethnographique auprès de ces professionnels de l'international¹ en tant que rédacteur pour le journal à diffusion interne d'une convention internationale annuelle réunissant dirigeants sportifs, sponsors, entreprises spécialisées dans la production du spectacle sportif et territoires hôtes. Les coûts financiers d'entrée sur le terrain², la position marginale de l'observateur et les « ratés » de l'enquête ethnographique auprès des dirigeants sportifs internationaux n'ont pas permis de produire des données à la hauteur des questions de recherche initiales, ni leur conversion en chapitre à part entière : nous proposerons au fil de l'argumentation, lorsque cela nous semblera pertinent pour le propos, des remarques nourries par ce terrain avorté qui a participé à construire notre recherche et notre problématique (cf. Annexe 1).

Plan de la thèse

A partir de cette enquête de terrain entre Paris et la Savoie, et d'allers-retours entre les deux olympiades étudiées, la thèse entend montrer comment les transformations du système olympique affectent la production du consensus par les entrepreneurs de l'olympisme pour préserver les Jeux Olympiques d'une mise en problème public.

Le premier chapitre analyse la mise en problème des candidatures olympiques et la formation d'un consensus réformateur qui aboutit à l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité pour construire une coalition d'entrepreneurs visant les Jeux Olympiques de 2024. Le chapitre montre un basculement, entre les années 1980 et 2010, dans la définition de ce que devrait être une « bonne » candidature olympique : alors que les candidatures de Paris et Albertville 1992 sont menées par des élus politiques qui utilisent leurs ressources pour produire les coalitions, ces acteurs sont progressivement considérés comme les principaux responsables des échecs

¹ LECLER Romain, MORIVAL Yohann et BOUAGGA Yasmine, « Pour une ethnographie des professionnels de l'international », *Critique internationale*, vol. 81, n° 4, 2018, p. 9-20.

² Sur la façon dont les aspects matériels du travail de terrain influencent la production des données scientifiques, voir : LOUIS Marieke, MAERTENS Lucile et SAIGET Marie, « Chapitre 7 - L'enquête de terrain », *Méthodes de recherche en relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Relations internationales », 2016, p. 139-158.

successifs de Paris et Annecy pour obtenir les JO 2008, 2012, et 2018. La construction problématique de ce rôle des élus forme la base du consensus pour bâtir une nouvelle coalition et en dépolitiser les enjeux pour en confier la direction au « mouvement sportif ».

Le second chapitre revient sur la marginalisation administrative du ministère des Sports consécutive à l'obtention des Jeux Olympiques de Paris 2024, observable à travers la trajectoire instable de la catégorie grands événements sportifs et le processus d'agencification initié par le gouvernement d'Édouard Philippe. La construction du consensus décrite au chapitre 1 est arrimée à l'évènement olympique et, si elle permet de relancer une candidature, ne s'étend pas aux événements sportifs entendus au sens large qui pâtissent administrativement de la priorité politique accordée aux Jeux Olympiques. Plus encore, l'évènement olympique est utilisé par des acteurs étatiques pour faire aboutir une réforme administrative conflictuelle du système sportif.

Le troisième chapitre est consacré aux mobilisations anti-olympiques et à l'apparent paradoxe d'une candidature parisienne dont la trajectoire a été marquée par une faible opposition. Alors que, depuis 2013, la plupart des coalitions de candidature font face à des mouvements sociaux structurés qui font échouer les projets olympiques, les entrepreneurs parisiens sont parvenus à « éviter le politique » et à maintenir la fiction d'un événement « sans adversaire¹ ».

Le quatrième chapitre porte sur les transformations introduites par les propriétaires du spectacle sportif. À partir de l'exemple d'Albertville 1992, il montre comment les organisateurs sont domestiqués par la prégnance de ces intérêts économiques, et comment ces nouveaux équilibres affectent le rôle des agents de l'État et les relations qu'ils entretiennent avec les entrepreneurs savoyards, notamment sur les questions budgétaires. Le renforcement des acteurs économiques dans la construction du spectacle sportif n'est cependant pas synonyme de retrait de l'État. Au contraire, le cas de Paris 2024 montre que les acteurs étatiques renforcent les opérations de contrôle sur les Jeux Olympiques pour prévenir des dépassements budgétaires dont le rôle est central dans la construction de l'évènement comme problème public. Le maintien du consensus implique ainsi une modification de la régulation entre acteurs publics et propriétaires du spectacle sportif.

Le cinquième et dernier chapitre s'intéresse aux politiques de « l'héritage » conçues par les entrepreneurs de l'olympisme et les pouvoirs publics comme une justification des

¹ JUHEM Philippe, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *Mots*, vol. 65, n° 1, 2001, p. 9-27.

investissements consentis dans l'évènement sportif. Absentes de Jeux Olympiques d'Albertville encadrés par des structures administratives légères, ces politiques occupent une place cruciale pour les Jeux Olympiques de 2024, dont l'environnement institutionnel est plus étoffé, spécialisé et professionnalisé que lors de l'olympiade précédente. Ce mode de gouvernement des Jeux Olympiques montre à la fois les injonctions à produire des politiques adventices formulées par les institutions sportives internationales, et les appropriations nouvelles de l'évènement sportif par les acteurs publics qui correspondent également aux recompositions de l'action publique contemporaine.

Chapitre 1. « Élus, mais pas appelés ». La problématisation du rôle des politiques dans les candidatures olympiques (1981-2012)

Marie-George Buffet : Le problème qu'on a eu pour la candidature de 2008, comme pour la candidature de 2012, c'est que le politique prenait trop de place par rapport au mouvement sportif dans la candidature. Et là, pour 2024, ils ont beaucoup mieux réussi en mettant beaucoup plus les grands athlètes sur le devant de la scène.

Rencontrée le 6 novembre 2018 dans son bureau de l'Assemblée nationale, la députée PCF de Seine-Saint-Denis et ancienne ministre des Sports (1997-2002) Marie-George Buffet exprime en quelques mots le credo énoncé par les entrepreneurs de la candidature de Paris 2024 : le succès de ce projet serait dû au rôle de premier plan assumé par les acteurs sportifs. Dirigeants fédéraux et athlètes seraient les mieux placés pour être les interlocuteurs des membres votants du CIO et les convaincre de choisir Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques. Ils incarneraient les valeurs de l'olympisme et, par leur expérience, disposeraient d'un réseau mobilisable dans la campagne électorale et maîtriseraient les codes, le langage, les enjeux de cet espace social présenté par ses *insiders* comme spécifique et irréductible à d'autres sphères (politique, économique) où se déploient également des professionnels de la représentation des intérêts. On peut alors analyser le *leadership* des acteurs sportifs sur une candidature olympique comme une mise en pratique de l'effet d'homologie décrit par Guillaume Courty à propos des interactions entre personnel politique et lobbyistes : la capacité à trouver un accord est favorisée par l'homologie des positions entre espace politique et espace du lobbying, par des origines sociales similaires, le partage d'une vision du monde et de

référentiels communs tirés de trajectoires scolaires (diplômes) ou professionnelles¹. Le portage de la candidature de Paris 2024 par des acteurs sportifs a pour corollaire la relégation des acteurs politiques au second plan, considérés comme des interlocuteurs peu légitimes pour travailler le corps électoral olympique et dont les antagonismes partisans seraient un frein à l’affichage d’unanimité que nécessiterait un tel projet.

Ces discours prononcés sur le mode de l’évidence correspondent en fait à un basculement dans la définition de ce que devrait être une candidature olympique française. Jusqu’alors, les élus locaux ou nationaux étaient les principaux entrepreneurs de candidatures olympiques. Les professionnels de la politique, assistés de hauts fonctionnaires, définissent un projet olympique dans le but de développer leur territoire, à l’image de Grenoble 1968 dont la coalition est emmenée par le maire Albert Michallon et le préfet de l’Isère Francis Raoul² pour obtenir des infrastructures que la croissance démographique (doublement de la population entre 1931 et 1962) a engorgées³. Les Jeux Olympiques sont un moyen de capter des ressources, notamment en provenance de l’État, pour obtenir rapidement des aménagements significatifs. De plus, à partir des années 1980-1990, les Jeux Olympiques sont utilisés dans une perspective de marketing territorial, c’est-à-dire de construction de l’image du territoire dans un contexte d’accroissement de la concurrence entre les territoires nationaux et européens : l’aménagement est couplé à la mise en scène de l’identité locale par la démonstration de la modernité, du dynamisme, afin d’attirer une clientèle (pour le tourisme) et des habitants aux caractéristiques sociologiques désirables⁴. Le projet d’Albertville 1992 répond à ce schéma dans lequel les infrastructures viennent soutenir l’économie des sports d’hiver, la Savoie comme première destination de tourisme hivernal, et ainsi une image dynamisée par l’ancrage du sport. Le rôle moteur des élus s’explique par leur capacité à cumuler les ressources nécessaires à la construction de ces coalitions : ressources politiques – croissantes du cumul des mandats et de la position occupée au sein du champ politique national – pour construire une majorité voire transcender les clivages partisans ; ressources administratives pour mobiliser l’expertise des

¹ COURTY Guillaume, *Le lobbying en France : invention et normalisation d’une pratique politique*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, coll. « La fabrique du politique », 2018.

² La candidature de Grenoble est tenue volontairement par ses promoteurs en marge des administrations centrales. La collaboration entre le maire et le préfet illustre ainsi la possibilité de négocier des arrangements locaux et de bénéficier des capacités d’expertise de l’État tout en contournant une partie de la verticalité des décisions. GREMION Pierre, *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notable dans le système politique français*, Paris, Seuil, coll. « Collection Sociologie », 1976.

³ ARNAUD Pierre et TERRET Thierry, *Le rêve blanc*, *op. cit.*

⁴ LE BART Christian, « Marketing territorial », *op. cit.*

services de l'État – par exemple les corps d'ingénieurs pour les infrastructures – et contourner les résistances (des administrations budgétaires notamment) ; accès aux arènes médiatiques pour visibiliser le projet, intégrer les médias dans la coalition et mettre en scène l'adhésion du territoire ; accès aux acteurs économiques pour participer au financement du projet ; etc. La construction des coalitions olympiques est un lieu d'observation de la centralité des élites politiques dans les interactions entre les espaces du champ du pouvoir, et la capacité à mobiliser ses différentes composantes dans un projet commun¹. Dans ces configurations, les élites sportives sont relativement marginales et, si leur patronage et leur expertise sont nécessaires, les ressources (humaines, financières, politiques, administratives) dont elles disposent sont trop limitées pour porter de façon autonome un objet de la magnitude d'une candidature olympique.

Dès lors, comment s'opère le basculement qui voit les acteurs sportifs désignés comme les seuls légitimes à incarner et définir un tel projet ? Ce revirement est consécutif l'enchaînement de défaites des candidatures parisiennes entre 1986 et 2005 - c'est-à-dire pour les tentatives de Paris 1992, 2008 et 2012 – dont la récurrence est constituée en problème public par les acteurs politiques, sportifs et médiatiques. Ces échecs répétés à obtenir l'évènement le plus prestigieux de l'ordre sportif sont perçus comme une anomalie au regard du rang de la France dans le système international. Ainsi, de 2005 à 2006, les méthodes employées et les acteurs choisis pour conduire ces projets vont être considérés comme problématiques, manifestations de problèmes structurels du système politico-administratif national : élus et hauts fonctionnaires sont présentés comme les responsables des défaites, incapables de mener une campagne de lobbying « efficace », trop arrogants, ethnocentrés et préoccupés par leurs propres agendas. La construction du problème, à laquelle participent les acteurs incriminés, réactive les revendications d'autonomie du champ sportif vis-à-vis du champ politique². Ce diagnostic forme la base d'un consensus réformateur, un « lieu commun³ » construit et diffusé par les groupes impliqués dans les coalitions qui s'appuie sur des cadres partagés ou des transformations en cours dans ces différents espaces sociaux : débats autour de la réduction du périmètre de l'État et du rôle des acteurs privés dans la construction de l'action publique⁴, mise

¹ DENORD François, LAGNEAU-YMONET Paul et THINE Sylvain, « Le champ du pouvoir en France », *op. cit.*

² DEFANCE Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *op. cit.*

³ BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc J. D., « Sur les ruses de la raison impérialiste », *op. cit.*

⁴ BEZES Philippe, « Administration », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019, vol.5e éd., p. 37-45 ; LE GALES Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, 1995, p. 57-95.

en marché du système sportif et professionnalisation de ce secteur d'activité¹. La responsabilisation des acteurs sportifs n'est pas que symbolique, elle favorise une dépolitisation du dossier olympique et la production de compromis entre élus dans des arènes confinées². Ainsi, la mise en problème du rôle des élus ne signifie pas leur retrait de la construction des coalitions olympiques, mais une réorientation de leur action vers des espaces plus discrets.

Dans ce chapitre, nous commencerons par étudier les candidatures de Paris et Albertville pour les Jeux Olympiques de 1992. Nous verrons qu'elles correspondent au schéma classique dans lequel les élus (Michel Barnier, Jacques Chirac) se mobilisent pour construire une coalition olympique et attirer sur leur territoire des ressources venues de l'extérieur (État, acteurs économiques). L'étude de ces trajectoires de candidature nous servira de contrepoint pour montrer, dans un second temps, le basculement qui s'opère de 2005 à 2012 dans la définition de ce que devrait être une candidature olympique : une entreprise dépolitisée, conduite par des acteurs sportifs, invisibilisant ainsi le travail conduit de 1981 à 1986 sur le projet savoyard construit à partir des ressources du conseil général et de son président.

I - La candidature olympique, instrument d'élus entrepreneurs de leur territoire (Paris et Albertville 1992)

Entre 1981 et 1986, deux coalitions de candidature olympique incarnées par des élus sont mises en mouvement pour obtenir les Jeux Olympiques de 1992 : Paris, représenté par son maire Jacques Chirac, vise les JO d'été tandis qu'Albertville, dont la figure politique est le jeune Michel Barnier, est présenté au CIO pour les JO d'hiver. Nous verrons dans cette section comment se construisent les coalitions de candidature et le rôle qu'y jouent les élus, entrepreneurs de leur territoire pour attirer des ressources et bâtir des alliances afin de soutenir le projet : la décentralisation et la compétition pour le pouvoir central jouent un rôle significatif dans les trajectoires des deux candidatures. La campagne olympique est également une campagne électorale et, à ce titre, analysée à partir d'une grille de lecture politique : l'incarnation du rôle d'entrepreneur olympique par les élus et les schèmes d'analyse de leurs

¹ CHANTELAT P. (dir.), *La professionnalisation des organisations sportives : nouveaux enjeux, nouveaux débats*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 2001.

² GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 1, 2012, p. 35.

coreligionnaires comme de la presse participent à personnaliser cet enjeu et la compétition entre les deux élus RPR. En creux, la section nous permet d'aborder la faible régulation de ces entreprises olympiques par les autorités centrales et les institutions sportives.

A - Le notable, le préfet et le champion. Albertville 1992, opération de marketing territorial construite par une coalition d'élites locales

1) Un projet qui s'inscrit dans une tradition d'intervention des élus sur la fabrication du tourisme hivernal

Le tourisme hivernal dans les territoires de montagne est un phénomène relativement récent, qui ne devient hégémonique qu'à partir des Trente Glorieuses. Ce n'est qu'au 19^e siècle que les caractéristiques naturelles de la montagne deviennent des atouts saisis par des entrepreneurs tirant parti des nouvelles pratiques de loisir de la haute société européenne pour lancer des activités de thermalisme. Le tourisme est alors presque exclusivement estival, et le ski une activité marginale pratiquée par de rares individus, perçue comme une excentricité bourgeoise par les populations locales. La diffusion de cette pratique s'effectue progressivement à partir du début du 20^e siècle grâce à la convergence d'initiatives privées et de l'action de militaires stationnés dans ces régions¹. Le ski n'est donc pas consubstantiel à la montagne mais bel et bien une « tradition inventée² » par des individus extérieurs à cet espace (militaires, bourgeois parisiens) et implantée par le haut auprès de populations locales initialement rétives et peu portées sur les pratiques de loisir. Le développement du ski est ainsi né d'une coopération public-privé sur fond d'impératifs stratégiques et d'intérêts économiques³. Si certains villages commencent à se transformer en stations de sport d'hiver dans les années 1920 et 1930, leur développement reste fragile et conflictuel⁴. C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que les sports d'hiver deviennent un phénomène touristique de masse. La

¹ DROUET Yann et LUCIANI Antoine, « À l'origine du ski français, le discours commun de l'Armée et du Club alpin français (1902-1907) », *Staps*, vol. 71, n° 1, 2006, p. 71-84 ; LARIQUE Bertrand, « Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? Histoire d'une innovation touristique (1890 – 1940) », *Flux*, vol. 63-64, n° 1-2, 2006, p. 7-19.

² HOBBSAWM E.J. et RANGER T.O. (dir.), *The Invention of tradition*, Cambridge [Cambridgeshire], Cambridge University Press, coll. « Canto classics », 1983.

³ SCHUT Pierre-Olaf, « Les innovations du Touring-Club de France dans le développement des sports d'hiver (1908-1914) », *Entreprises et histoire*, vol. 93, n° 4, 2018, p. 47-61.

⁴ BOUVIER Yves, « Transports et communications : circuler en Savoie et organiser le territoire », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Librairie Droz, coll. « Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2014, p. 483-531 ; LARIQUE Bertrand, « Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? », *op. cit.*

Savoie se caractérise alors par le volontarisme de ses élus locaux dans la structuration de l'offre touristique hivernale¹, comme le montre la création de la station de Courchevel par le conseil général en 1946. Les pouvoirs publics savoyards sont très impliqués dans le développement des sports d'hiver et des stations d'altitude et, plus généralement, dans la conversion de l'économie montagnarde vers l'activité touristique hivernale, y compris lors de la mise en œuvre du « Plan neige » (1964-1977) dans le cadre des politiques gaullienne d'aménagement du territoire².

La candidature savoyarde pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1992 s'inscrit dans le prolongement de ces initiatives locales pour structurer l'économie des sports d'hiver. L'histoire officielle fait démarrer cette candidature autour d'une fondue savoyarde et une rencontre entre deux hommes, Michel Barnier et Jean-Claude Killy³. Voici comment François Lépine, directeur général des services du département de Savoie, décrit cette scène en entretien :

François Lépine (Directeur général de la candidature d'Albertville) : La date clef de candidature de la Savoie, c'est décembre 1981. Nous allons au Critérium de la Première Neige. Assis à une table, nous sommes trois : Michel Barnier, Jean-Claude Killy et moi. On parle entre nous, et l'un de nous trois dit : « Tiens, comment pourrait-on faire parler de la Savoie ? ». C'est pas moi qui dit ça. L'un de nous trois dit - c'est pas moi non plus, je crois que c'est Jean-Claude peut-être - : « Tiens on devrait être candidats aux Jeux Olympiques ». Michel Barnier à ce moment-là agrippe le correspondant de l'AFP qui passait et dit : « La Savoie est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques ». Il savait pas que c'était une ville qui devait être candidate, et pas un département. Et tout de suite après il me dit : « François, vous allez vous en occuper ». Donc je rentre dans ce lot par cet intermédiaire-là. (Entretien, 20 février 2021)

François Lépine est un haut fonctionnaire fraîchement arrivé en Savoie. Né en 1938 dans une famille de la bourgeoisie parisienne⁴, diplômé de Sciences Po Paris et de l'ENA (promotion Montesquieu, 1964-1966), il intègre le corps préfectoral et fait ses armes dans plusieurs départements au cours des années 1960 et 1970. Il est en poste à la sous-préfecture d'Antony (Hauts-de-Seine) lorsqu'il est recommandé à Michel Barnier – en quête d'un directeur général

¹ COPPIER Julien, « Le tourisme en Savoie, construction d'une économie dans le temps long », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Librairie Droz, coll. « Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2014, p. 457-482.

² FRANÇOIS Hugues et GEORGE-MARCELPOIL Emmanuelle, « Vallée de la Tarentaise : de l'invention du Plan neige à la constitution d'un milieu innovateur dans le domaine du tourisme d'hiver », 2012.

³ DUSSARD Thierry, *Jean-Claude Killy*, Paris, JC Lattès, 1991 ; KUKAWKA P. (dir.), *Albertville 1992 : les enjeux olympiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « La Collection "Montagnes" », 1991.

⁴ Son grand-père n'est autre que Louis Lépine, célèbre préfet de police de Paris au début du 20^e siècle et inventeur du concours éponyme. Le père de François Lépine, Pierre, était un médecin biologiste ayant réalisé l'essentiel de sa carrière à l'Institut Pasteur où il met notamment au point le vaccin contre la polio. Il est aussi conseiller de Paris à partir de 1971 jusqu'à sa mort en 1989.

des services pour la Savoie – par Christian Bonnet, député du Morbihan et ancien ministre de l'Intérieur.

L'anecdote qu'il nous livre introduit des éléments intéressants qui éclairent la construction de la coalition de candidature d'Albertville. Tout d'abord, le lieu et le moment de cette rencontre sont représentatifs de la place occupée par les sports d'hiver en Savoie. Le Critérium de la Première Neige est une compétition de ski alpin créée en 1955 à Val d'Isère, station de première génération inaugurée dans les années 1930 et qui, avec cet évènement, commence à bâtir sa réputation de station sportive pour attirer une clientèle plus jeune et internationale¹. Le Critérium est devenu, au fil des ans, l'un des rendez-vous les plus importants de la station, et une étape incontournable de la saison de ski alpin. La manifestation sportive est aussi un espace de sociabilité et d'interactions, tant dans les enceintes (loges, salons) que dans les lieux adventices (hôtels, restaurants, etc.), propice à l'entretien d'un réseau d'interconnaissance entre élites² – ici locales. La littérature sur la sociabilité et l'évènement sportif est peu disert quant à la fréquentation des enceintes sportives par les acteurs sociaux dominants, sans doute en raison des difficultés d'accès à ces espaces fermés et onéreux. L'enceinte sportive est bien un espace hiérarchisé, voir ou être vu en tribune présidentielle est une pratique prisée, comme le montre la présence d'élites économiques, politiques et artistiques lors des rencontres sportives³. Assimilée à un lieu de loisir populaire, l'enceinte sportive est

¹ Le développement via les compétitions sportives concerne également les équipementiers sportifs (en France, Rossignol et Salomon) qui soutiennent les athlètes, contribuent à organiser les manifestations, et commercialisent ensuite leurs produits dans les stations. BOULAT Régis, « Les territoires des fabricants alpins français de matériels de sports d'hiver (fin XIXe - début XXIe siècles) », *Entreprises et histoire*, vol. 74, n° 1, 2014, p. 88-103..

² AUGUSTIN Jean-Pierre, « À quoi servent les stades ? », *Raison présente*, vol. 197, n° 1, 2016, p. 9-18.

³ Christian Bromberger évoque ces enjeux lorsqu'il décrit la répartition du public dans le stade Vélodrome de Marseille : « Autre grand partage, celui entre les tribunes Jean Bouin et Ganay. La première est la plus prestigieuse, regroupant, en forte proportion, des cadres supérieurs, des chefs d'entreprise, des commerçants, un public d'âge mur résidant dans les quartiers chics du sud de la ville. Au centre, les 224 places de la tribune officielle (ou présidentielle) sont réparties, selon une stricte hiérarchie, entre les détenteurs du pouvoir politique (maires, adjoints) et leurs invités, du pouvoir sportif (membres de la direction du club, présidents de ligues, etc.) et des spectateurs huppés en quête de cette flatteuse proximité. [...] S'y trouvent les détenteurs du pouvoir économique, leurs cadres dirigeants et leurs salariés méritants, ainsi que les clients que les entreprises souhaitent séduire. [...] De cette présence ostentatoire au stade (leur nom blasonne le balcon de la loge), ces sociétés attendent publicité et promotion [...] et le club, outre des recettes substantielles, une alliance durable avec les milieux économiques locaux », BROMBERGER Christian, HAYOT Alain et MARIOTTINI Jean-Marc, *Le match de football: ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Maison des sciences de l'homme, coll. « Collection Ethnologie de la France », 1995, p. 225-226.

aussi un espace d'entre-soi et de rencontres entre élites sociales¹. Dans l'espace alpin, les compétitions de ski assument une fonction similaire à celle des rencontres de football dans les milieux plus urbains, comme le montrent les caractéristiques sociologiques des individus présentés dans cette anecdote.

Michel Barnier, est en 1981 un jeune élu remarquablement précoce. Né en 1951, il grandit en Savoie et s'engage dès l'adolescence dans une carrière de militant gaulliste au sein de ce département de montagne légèrement moins ancré à droite que ses voisins². Diplômé d'une grande école de commerce (ESCP Europe) en 1972, il commence directement une carrière politique de conseiller général de Savoie dans le canton de Bourg-Saint-Maurice en 1973, et entame parallèlement un parcours de chargé de mission en cabinets ministériels³. Il se présente aux législatives de 1978 sous l'étiquette RPR dans la deuxième circonscription de Savoie, fief du chrétien-démocrate Joseph Fontanet entre 1958 et 1973, et l'emporte face au candidat socialiste : Michel Barnier devient ainsi, à 27 ans, le plus jeune député de l'Assemblée nationale. La victoire de la gauche en 1981 ne ralentit pas sa carrière d'élu puisqu'il passe à nouveau avec succès l'étape du suffrage universel lors des législatives qui font suite à la dissolution voulue par François Mitterrand. Au contraire, l'arrivée de la gauche au pouvoir signifie les débuts du processus de décentralisation qui ouvre de nouvelles perspectives pour les élus locaux. Fort de son expérience locale et de sa légitimité en tant que député, Michel Barnier poursuit sa trajectoire de notabilisation et vise la présidence du conseil général de Savoie. Il est soutenu par Jean Blanc, figure du champ politique savoyard et proche de Joseph Fontanet (mort assassiné en 1980). Ce sénateur (MRP, puis CDS et UDF) est la cheville ouvrière de l'alliance nouée localement entre la droite et le centre pour reprendre la présidence

¹ Cette piste est également évoquée par Manuel Schotté dans son étude consacrée aux présidents de club de football professionnels en France et leur trajectoire de notabilisation : « La fonction de mise en contact entre élus et entrepreneurs est d'ailleurs assumée explicitement par les clubs qui l'ont de longue date organisée, avec notamment la mise en place, à compter des années 1980, de loges à l'intérieur des stades destinées à favoriser la rencontre de ces différents acteurs » SCHOTTE Manuel, « Monter en première division », *op. cit.*, p. 112..

² Les départements montagnards, et particulièrement alpins, sont traditionnellement des territoires où le vote à droite est prégnant : Haute-Savoie, Alpes Maritimes, Hautes-Alpes, Vosges, Pyrénées-Atlantiques, Corse. En Savoie, certaines vallées industrialisées (électro-métallurgie) comme la Maurienne votent plutôt à gauche et nuancent ce tableau politique. BROGGIO Céline, « La politique de la montagne en France. Représentations, discours et montagne », *Hérodote*, vol. 107, n° 4, 2002, p. 147-158 ; LINOSSIER Rachel, « 1. Rhône-Alpes en chiffres », *La région, laboratoire politique*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2001, p. 35-54

³ Cabinets de Robert Poujade (ministère de l'Environnement, 1973-1974), de Pierre Mazeaud (Secrétariat d'État de la Jeunesse et des Sports, 1974-1976), et d'Antoine Rufenacht (Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, 1976-1978).

du conseil général de Savoie au groupe socialiste (mené par le député Louis Besson) qui l'avait emporté lors des élections de 1976. La victoire de Michel Barnier aux élections départementales de 1982 lui permet, à nouveau, de battre un record de précocité mais surtout d'asseoir localement sa carrière politique grâce à un cumul vertical¹. Prendre les rênes du département au moment où les exécutifs locaux sont libérés de la tutelle de l'État est une stratégie intéressante à investir alors que la droite est confinée dans l'opposition au niveau national. Le projet de candidature savoyarde s'inscrit ainsi dans la trajectoire de professionnalisation et de notabilisation du jeune élu Tarentais, en période de décentralisation mais aussi de repli sur le local suite à l'alternance politique de 1981. Obtenir les Jeux Olympiques c'est démontrer la capacité de l' élu à produire des effets tangibles sur le terrain, et donc incarner le rôle d'entrepreneur de son territoire².

Le dernier homme du trio est un individu dont la renommée dépasse de loin le cadre savoyard, tant ses performances passées et sa reconversion ont été l'objet d'une mise en scène inédite pour l'époque. Jean-Claude Killy³ naît à Saint-Cloud en 1943 dans une famille aisée et passionnée par le ski depuis deux générations. La guerre porte un coup sévère aux affaires familiales et, face au risque de déclassement social, le père de Jean-Claude Killy décide de s'installer à Val d'Isère pour lancer une entreprise de location de skis. L'environnement familial, géographique, social⁴ et économique dans lequel évolue le jeune Jean-Claude le prédispose à la pratique des sports d'hiver et du ski alpin en particulier, loisir dans lequel il

¹ Trajectoire qui concerne la majorité des parlementaires de l'époque : « Sous la Ve République, le cumul vertical se systématise : à l'Assemblée nationale, la part des maires et conseillers généraux bondit à 74% en 1967. L'ensemble des élus locaux représentent 80% des députés en 1978 et 90% en 1998 » MARREL Guillaume, « Chapitre 6. Cumul des mandats : la fin d'une institution ? », *Nouvelle sociologie politique de la France*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2021, p. 86. Sur le cumul, voir aussi : GARRAUD Philippe, *Profession, homme politique: la carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, coll. « Collection "Logiques sociales" », 1989 ; MENY Yves, « La République des fiefs », *Pouvoirs*, n° 60, 1992, p. 17-24.

² « Le modèle contemporain du maire-entrepreneur se situe en effet aux antipodes du précédent, puisqu'il ne s'agit plus de protéger la commune contre une modernité déstabilisatrice, mais de tout au contraire contribuer à des dynamiques porteuses de développement. [...] Ce n'est plus sa capacité d'écoute que l' élu va mettre en exergue, mais les multiples formes de compétences qui rendent possible une gestion entrepreneuriale de la commune : la prudence budgétaire n'est plus mise en avant, l'esprit d'initiative plaidant plutôt pour un endettement audacieux » LE BART Christian, *Les maires: sociologie d'un rôle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion, coll. « Espaces politiques », 2003, p. 39-40. LE BART Christian, *La rhétorique du maire entrepreneur. Critique de la communication municipale.*, Pedone, coll. « Vie locale », 1992.

³ Les détails de la vie de Jean-Claude Killy sont principalement tirés de la biographie rédigée par Thierry Dussard, à l'époque journaliste au *Point*. DUSSARD Thierry, *Jean-Claude Killy, op. cit.*

⁴ Killy côtoie quotidiennement les sœurs Goitschel, Marielle et Christine, qui intégreront toutes deux les équipes de France de ski et deviendront championnes olympiques.

s'investit pleinement au détriment de ses études. Il intègre les équipes de France en 1959 et remporte ses premières victoires au début des années 1960. Le ski compétitif de haut niveau (toujours officiellement amateur¹) implique de nombreux déplacements à l'étranger qui marquent profondément le jeune athlète, notamment lors de ses contacts avec les méthodes et les représentations nord-américaines. Cette socialisation secondaire permet à Killy d'accumuler de nouvelles ressources : langagières avec l'apprentissage de l'anglais, professionnelles avec le passage du concours des douanes (une assurance après sa retraite sportive), et sociales grâce à sa mobilité internationale, ses performances sportives et les réseaux d'interconnaissance familiaux et savoyards². C'est ainsi qu'il fait la rencontre en 1967 de Mark McCormack³, un avocat états-unien pionnier du marketing sportif depuis 1960 avec sa société IMG, intéressé par l'extension de ses activités en Europe. Killy signe avec lui un contrat d'exclusivité pour l'exploitation de son image après ses trois médailles d'or remportées lors des Jeux d'hiver de Grenoble 1968 : il a alors 24 ans et décide d'arrêter sa carrière sportive. Pendant les dix années suivantes, Jean-Claude Killy enchaine les activités promotionnelles et signe de nombreux contrats publicitaires, essentiellement aux États-Unis. Cette stratégie de reconversion réussie est extrêmement rare pour un sportif de haut-niveau dans les années 1960, plus encore pour une discipline confidentielle comme le ski⁴. La carrière post-sportive de Jean-Claude Killy n'est pas

¹ Le couple binaire amateur/professionnel doit ici être compris comme une étiquette et un enjeu de luttes définitionnelles entre différentes catégories d'acteurs plutôt qu'une situation sociale objective. FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, « Dépasser l'alternative amateurs/professionnels. Programme pour une histoire sociale des sportifs au travail », *Le Mouvement Social*, vol. 254, n° 1, 2016, p. 3-12..

² L'auberge tenue par Robert Killy (le père) à Val d'Isère est un lieu très fréquenté par la clientèle aisée de la station.

³ Les modalités de cette rencontre illustrent le capital social dont dispose Jean-Claude Killy et la force des liens faibles dans l'entre-soi des stations alpines. Killy rencontre McCormack à Genève, au domicile d'un artiste américain (Hans Ketcham), ami du milliardaire Olivier Lebas, client de l'auberge familiale à Val d'Isère et ami d'enfance de la seconde femme de Robert Killy. Pour un aperçu – quelque peu apologétique – de la carrière de Mark McCormack (1930-2003), voir SMITH Maureen, « Mark Hume McCormack: the most powerful man in sports », *Sport in Society*, vol. 23, n° 9, 1 septembre 2020, p. 1497-1511.

⁴ Le travail de Manuel Schotté et Sébastien Fleuriel montre que la réinsertion des sportifs de haut niveau sur le marché du travail est plutôt bonne, quoique limitée au secteur sportif. Surtout, la fin de la carrière est vécue comme un déclassement social, une perte de prestige qui cantonne les anciens champions à des positions subalternes. « De façon générale, les ex-sélectionnés olympiques font certes fructifier leur capital sportif – en jouant éventuellement sur ses différentes composantes – mais au sein de l'espace sportif. De telle manière qu'on ne peut pas, à proprement parler, considérer qu'il s'agisse d'une réelle conversion du capital acquis durant la carrière », FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, « La reconversion paradoxale des sportifs français : Premiers enseignements d'une enquête sur les sélectionnés aux jeux olympiques de 1972 et 1992 », *Sciences sociales et sport*, vol. 4, n° 1, 2011, p. 115.

linéaire et la recherche tous azimuts de partenariats par IMG comporte aussi son lot de revers¹. Néanmoins, grâce à ce partenariat, Jean-Claude Killy parvient à convertir son capital sportif – objectivé par ses titres et médailles² – en de nouvelles ressources mobilisables dans le cadre d’une candidature olympique : ressources financières (il est millionnaire au début des années 1970), cognitives (apprentissage du monde des affaires) et sociales, par les rencontres avec des individus occupant des positions de prestige (en politique, dans les arts³, les grandes entreprises, etc.).

En 1977, Killy investit dans l’entreprise Veleda, spécialisée dans la confection de vêtements sportifs. Avec cette nouvelle expérience, il s’émancipe de ses partenaires états-uniens et poursuit son apprentissage du *business* par l’incarnation d’un nouveau rôle, celui de chef d’entreprise. Lorsqu’il rencontre Michel Barnier au début des années 1980, Jean-Claude Killy est détenteur d’une combinaison de ressources peu commune : Savoyard, il bénéficie d’un important capital d’autochtonie⁴, auquel s’ajoute le prestige des titres sportifs qui ont fait de lui l’un des sportifs Français les plus connus de sa génération. La légende Killy a surtout été entretenue par une stratégie innovante de marketing sportif qui, en plus de faire vivre le souvenir de la gloire sportive, lui apporte aisance financière et connaissance intime de cette nouvelle économie du sport en pleine croissance. Jean-Claude Killy occupe ainsi une position stratégique à l’intersection de plusieurs espaces sociaux⁵ et cumule les titres de légitimité pour prêter son nom au projet olympique, voire détenir un rôle de premier plan dans le processus de candidature.

L’anecdote relatée par François Lépine contribue à façonner l’histoire officielle d’Albertville 1992 et met en scène le moment héroïque de la décision, la capacité politique d’action d’un jeune élu qui, sur un coin de table et autour d’une fondue, engagerait son territoire

¹ Echec critique et commercial dans le cinéma avec *Snow Job* de George Englund en 1972 (*Vingt-huit secondes pour un hold up* en français), association de Jean-Claude Killy à certains produits de faible qualité, etc.

² FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, « La reconversion paradoxale des sportifs français », *op. cit.*

³ Killy se marie en 1972 avec la comédienne Danièle Gaubert.

⁴ Ce qui n’entre pas en contradiction avec son exil états-unien ou sa résidence genevoise. Comme le montre Sylvie Tissot, la notion de capital d’autochtonie n’est pas réservée aux catégories populaires, mais peut être utilisée dans l’étude des catégories supérieures dont la mobilité internationale n’est pas incompatible avec des formes d’ancrage local. TISSOT Sylvie, « De l’usage de la notion de capital d’autochtonie dans l’étude des catégories supérieures », *Regards sociologiques*, n° 40, 2010, p. 99-109.

⁵ BOLTANSKI Luc, « L’espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue Française de Sociologie*, vol. 14, n° 1, janvier 1973, p. 3.

dans un projet innovant et excitant. Cette discussion informelle, érigée en *turning point*, n'est qu'une étape, en partie reconstruite, d'un long processus décisionnel dont rien ne garantit l'aboutissement¹. Néanmoins, cette reconstruction a posteriori souligne la faible maîtrise des modalités pratiques de candidature par les protagonistes (« il savait pas que c'était une ville qui devait être candidate »), et l'impulsion donnée par un élu local profitant des marges de manœuvre que lui confèrent la décentralisation, sans en référer (au départ) aux autorités centrales, y compris sportives. Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), chargé de désigner officiellement une ville candidate à présenter au CIO, n'est pas impliqué dans cette scène ni, de façon significative, dans les premières discussions sur le projet, comme en témoigne Joël Delplanque, à l'époque directeur de cabinet du président du CNOSF Nelson Paillou :

Joël Delplanque (directeur de cabinet du président du CNOSF) : Dans leur coin, Barnier et Killy faisaient la leur [*de candidature*]. Et un jour j'ai reçu Daniel Caussac*², qui devait être directeur des Sports de la candidature, il est venu me voir, il m'a dit : "Joël, Albertville est candidat aux JO d'hiver". Je savais pas où c'était Albertville. Et puis voilà, donc ça s'est fait comme ça. (Entretien téléphonique, 9 décembre 2020)

J. Delplanque, ancien conseiller technique auprès du directeur des Sports Jacques Perrilliat³ entre 1976 et 1980, n'est pas consulté mais mis devant le fait accompli d'une candidature déjà bien engagée, dont le processus a suffisamment progressé pour que les tâches y soient spécialisées. Daniel Caussac, évoqué ici, était en 1982 un employé du département de Savoie mis sur le dossier de la candidature par François Lépine pour travailler sur la carte des sites olympiques : il sera nommé directeur des Sports par la suite, une fois le projet plus avancé. Cet extrait d'entretien confirme qu'au début des années 1980 le processus de candidature aux Jeux Olympiques est faiblement coordonné par les institutions sportives, et les acteurs locaux, par tactique ou par ignorance des procédures, préfigurent leur projet de manière autonome dans les premiers mois.

¹ LAURENS Sylvain, « "1974" et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix*, vol. 82, n° 2, 2008, p. 69-94.

² Les noms signalés par un astérisque signifient qu'ils ont été modifiés pour préserver l'anonymat de certains enquêtés.

³ LE NOE Olivier, « Structurer la direction de l'Éducation physique et des Sports : le préfet Jacques Perrilliat pour succéder au baroudeur Marceau Crespin », *Les préfets et le sport. Pour une histoire sportive du corps préfectoral (XIXe-XXIe siècle)*, La documentation Française, 2022, p. 167-182.

2) La production du consensus local facilitée par la circulation préalable de l'idée de candidature dans l'espace politique savoyard

Le triumvirat Barnier-Killy-Lépine donne une impulsion politique en direction d'une candidature mais il leur faut, pour donner corps à ce projet, étendre la coalition de candidature au niveau local. Comme le mentionne François Lépine dans la première citation, une candidature olympique ne peut être portée par un département : les règles du CIO imposent de lier les JO à une ville. Il faut donc trouver une commune qui accepte de porter le dossier et d'endosser le statut de ville hôte. Chambéry aurait pu être choisie en tant que ville historique et centre politique de la Savoie, située au cœur d'un nœud de communication entre Grenoble et Annecy, et forte d'une population de 50 000 habitants. Cependant, le chef-lieu du département est alors tenu par un maire socialiste (Francis Ampe) et situé à distance des stations d'altitude. C'est finalement l'édile d'Albertville, Henry Dujol, chirurgien de formation et membre du RPR, maire depuis 1971, qui est approché par les entrepreneurs de la candidature. Albertville est la porte d'entrée vers la vallée de la Tarentaise, circonscription électorale de Michel Barnier et cible prioritaire pour les sites olympiques. Le 11 décembre 1982, Jean-Claude Killy, Michel Barnier et Henry Dujol annoncent officiellement la « candidature à la candidature » d'Albertville pour les Jeux Olympiques d'hiver 1992.

Bien qu'associée à Albertville pour répondre aux procédures du CIO, la candidature est conçue comme un projet savoyard dont les entrepreneurs cherchent à étendre la coalition en direction de l'ensemble des forces politiques présentes au conseil général. La majorité de droite et du centre est acquise en raison du leadership de Michel Barnier et de ses soutiens politiques, mais il faut également convaincre les forces de gauche. Denis Moulis, préfet aujourd'hui directeur des services de la métropole du Grand Paris, a 26 ans lorsqu'il devient chef de cabinet de Michel Barnier, son premier poste professionnel (1984-1987). Il évoque en entretien ses souvenirs à propos de la réception du projet de candidature :

Denis Moulis* (chef de cabinet de Michel Barnier au département de Savoie) : Au niveau local, on a tout de suite l'ensemble de la Savoie, toutes forces politiques confondues. Il y a une chose qui est très importante, Barnier vous le dirait bien mieux que moi. Bien sûr en Savoie il y a de la politique, on fait de la politique, mais dès qu'il y a un projet qui est susceptible de faire grandir la Savoie, toutes les forces politiques sont derrière. J'ai rarement vu un territoire, c'est probablement avec cette idée que la montagne c'est difficile, c'est un territoire difficile, ça nécessite de l'entraide, on doit s'entraider, c'est également l'image de la cordée, on tire ensemble, on joue collectif. (Entretien, 21 octobre 2020)

D'après cet enquêté, qui mobilise dans la comparaison son expérience en préfecture et en collectivités locales¹, la candidature olympique serait l'une des manifestations d'une caractéristique du champ politique savoyard : la capacité des élus à produire du consensus lorsque sont décidés de grands projets. Cette faculté supposée à aplanir les divergences partisans est expliquée à partir d'une forme de déterminisme géographique qui structurerait les relations sociales et politiques : la métaphore de l'alpinisme et les rigueurs du territoire réactivent le basculement des représentations, désormais positives, associées aux populations des territoires de montagne. Sans souscrire à cette « explication indigène du consensus² », il convient de rappeler que le développement des sports d'hiver en Savoie, surtout après la Seconde Guerre mondiale, est initié par un conseil général orienté vers la recherche de compromis et de dénominateurs communs pour développer un territoire enclavé : le radical-socialiste Pierre de la Gontrie, l'ancien SFIO proche du PCF Pierre Cot, ou les MRP Jean Blanc et Joseph Fontanet promeuvent sous la Quatrième et le début de la Cinquième République des projets fédérateurs, comme la création de Courchevel en 1946. La candidature de la Savoie s'appuie donc en partie sur ces politiques trans-partisanes, dont la pratique est transmise par ces élus notabilisés qui assument un rôle de mentor vis-à-vis des générations suivantes, et qui forment également un socle de représentations de mise en scène du collectif : le consensus savoyard contre les querelles de clocher³.

Surtout, le trio Barnier-Killy-Lépine n'a pas le monopole du projet de candidature, dont l'idée circule depuis plusieurs années dans le champ politique savoyard. En 1976, l'Association des Trois Vallées envisageait déjà de briguer les JO d'hiver de 1984⁴. Localement, la perspective d'une candidature olympique est soutenue et promue par une figure du sport savoyard du nom de Jean Brunier. Né en 1923 et originaire du village de Mercury, en Tarentaise, Jean Brunier s'engage après la guerre dans de nombreuses associations sportives et est à l'origine, en 1967, du regroupement de différentes disciplines au sein de l'Office Départemental des Sports de la Savoie (ODSS), devenu en 1975 Comité Départemental

¹ Denis Moulis poursuit sa carrière au comité d'organisation des JO d'Albertville de 1987 à 1991. Il est ensuite directeur général adjoint du conseil régional du Centre (1991-1994), directeur général des services du département de Charente (1994-2005), préfet de Lozère (2005-2007), du Cantal (2007-2010) et du Var (2010-2012).

² DESAGE Fabien, « Un régime de grande coalition permanente ? », *op. cit.*

³ GUERANGER David, *La coopération entre communes dans le bassin chambérien (1957-2001). Eléments pour une analyse néo-institutionnaliste des dynamiques intercommunales*, thèse pour le doctorat de science politique, Institut d'études politiques de Grenoble, 2003.

⁴ KUKAWKA P. (dir.), *Albertville 1992, op. cit.*

Olympique de la Savoie (CDOS) dont il assure la présidence. Conseiller municipal, puis maire de Mercury entre 1971 et 1977, c'est aussi un militant socialiste qui joue de ses fonctions électives et partisans pour diffuser ses idées sur l'olympisme, comme en témoigne Louis Besson, conseiller général (1973-2001), député (1973-1989) et chef de file du PS en Savoie dont il a présidé le conseil général juste avant Michel Barnier (1976-1982) :

Louis Besson (député de Savoie) : Il [*Jean Brunier*] professait sa conviction tous azimuts qu'il fallait que la Savoie se mette sur les rangs pour candidater aux Jeux Olympiques. Il en parlait à ses amis de parti comme il en parlait à ses collègues maires, comme il en entretenait le président du conseil général, etc. Donc c'est autour du CDOS que cette ambiance pro-Jeux Olympiques est née et s'est développée, et s'est généralisée. [...] Il savait que pour faire avancer son idée il fallait en parler à ceux qui avaient les responsabilités, donc il en a beaucoup parlé à Michel Barnier, bien sûr. [...] C'est venu du terrain, c'est venu de celui qui animait le mouvement sportif en Savoie. (Entretien, 31 mars 2021)

Ce témoignage permet de relativiser le récit héroïque de la candidature imaginée autour d'une fondue savoyarde par une poignée d'individus, ainsi que la verticalité de la décision. La carrière de la candidature débute avec l'action d'un entrepreneur bien implanté localement, multipositionné – champ politique et champ sportif – mais trop faiblement doté en ressources pour initier à lui seul un tel projet : Mercury est une petite commune (2000 habitants) qui jouxte Albertville, sans station de ski, et les institutions sportives ont peu de moyens. Jean Brunier a donc travaillé à convaincre des individus en position de décision dans le département, auprès de ses collègues socialistes mais aussi de la figure émergente du RPR, Michel Barnier. La perspective d'accueillir les Jeux Olympiques sur ces versants alpins circule ainsi depuis plusieurs années et fait partie de l'horizon des possibles dans le champ politique local. Le consensus politique est d'autant plus simple à obtenir qu'il préexiste à l'officialisation des intentions de Michel Barnier. Les élus socialistes sont déjà acquis à cette cause, en partie grâce à l'activisme d'un de leurs confrères – qui devient l'un des vice-présidents de la candidature. Le projet s'appuie également sur l'interventionnisme des élus départementaux, quelle que soit la majorité, depuis la création de Courchevel. Le conseil général de la Savoie a su profiter du Plan Neige pour concentrer les investissements dans la vallée de la Tarentaise et s'est doté d'une expertise pour accompagner les transformations des stations¹. Le soutien politique transpartisan

¹ Par exemple avec le FACET (Fonds d'Aide aux Communes pour l'Équipement Touristique). « Le Plan Neige témoigne de la capacité des acteurs locaux à articuler leurs problèmes d'aménagement avec les enjeux nationaux. [...] Dans ce jeu, le conseil général privilégie la concentration des stations sur son territoire et plus particulièrement dans la vallée de la Tarentaise, favorisant l'accumulation des savoir-faire (dont il est lui-même pour partie détenteur) localement et la constitution d'un milieu innovateur dans la vallée » FRANÇOIS HUGUES et GEORGE-MARCELPOIL Emmanuelle, « Vallée de la Tarentaise », *op. cit.*, p. 236.

apporté par les élus Savoyards au projet porté par Michel Barnier et Jean-Claude Killy s'appuie donc sur un faisceau de relations et de pratiques politiques préexistantes qui fonctionnent comme autant de prédispositions à présenter une candidature olympique. La politique de décentralisation initiée par le gouvernement socialiste achève de donner au conseil général les moyens politiques et administratifs de lancer ce projet. En ce sens, la candidature d'Albertville amorce une dynamique observée par les chercheurs à partir des années 1990, c'est-à-dire la mise en œuvre par les collectivités locales de politiques de marketing territorial dans un contexte de décentralisation et de concurrence accrue entre les territoires¹. La candidature d'Albertville vise à obtenir des aménagements pour maintenir la Savoie comme première destination de sports d'hiver, et donner une image moderne et dynamique du territoire : elle s'inscrit dans une logique de concurrence nationale (principalement avec la Haute-Savoie) mais aussi internationale, face aux stations suisses et autrichiennes. Le projet savoyard montre donc la transition qui s'effectue progressivement entre projets d'aménagement et projets d'attractivité territoriale, et l'élargissement du champ d'activité des collectivités à de nouveaux objets (les événements sportifs) et sur de nouvelles échelles (un cadre européen et pas seulement national)².

Lancée en décembre 1981 sur la base d'une idée promue depuis plusieurs années par un entrepreneur de l'olympisme local, la candidature d'Albertville et de la Savoie est officialisée un an plus tard. François Lépine, s'entoure de collaborateurs et entame la construction du dossier afin de le présenter au CIO en 1986. Le projet est une politique publique de développement et de marketing territorial, étroitement associée à Michel Barnier qui investit l'arène locale pour construire son capital politique et poursuivre sa trajectoire de notabilisation alors que son parti retombe dans l'opposition. La décentralisation permet aux entrepreneurs savoyards de monter leur candidature à bas bruit, dans un premier temps sans l'aval du gouvernement ni du CNOSF. La discrétion de cette ambition et la faible appétence pour les Jeux d'hiver hors des territoires de montagne conduit à la construction progressive d'un autre projet olympique, parisien celui-ci, pour les Jeux d'été 1992.

¹ LE BART Christian, « Marketing territorial », *op. cit.*

² PASQUIER Romain, « Quand le local rencontre le global : contours et enjeux de l'action internationale des collectivités territoriales », *Revue française d'administration publique*, vol. 141, n° 1, 2012, p. 167.

B - Être et avoir l'été. Paris 1992, une « évidence négociée » entre le gouvernement socialiste et la municipalité RPR

Alors que la candidature d'Albertville se structure rapidement autour d'une petite équipe placée sous l'égide du conseil général de Savoie, l'hypothèse d'une candidature parisienne pour les Jeux Olympiques d'été de 1992 se fait plus insistante mais connaît également une trajectoire plus sinueuse liée à la proximité de la capitale avec le pouvoir central, et à la concurrence politique entre leaders du Parti Socialiste et du RPR.

Le premier homme politique à formuler explicitement un appel à la candidature parisienne est Georges Marchais, Secrétaire général du Parti Communiste Français, lors d'un discours prononcé en janvier 1981 à Nîmes¹. Après des tentatives de mouvement séparatiste pour promouvoir un sport ouvrier dans les années 1920 et 1930, le bloc soviétique s'est investi pleinement dans l'olympisme comme instrument de lutte idéologique dans le contexte de guerre froide² et de réinsertion dans la communauté internationale. Le PCF opère lui aussi sa conversion à l'olympisme et devient l'un des plus fervents soutiens politiques du mouvement olympique en développant sa propre synthèse théorique du sport³. Avec ce ralliement communiste à l'olympisme, les JO ne sont plus un objet d'affrontement idéologique et partisan au sein du champ politique. Le discours de Georges Marchais montre qu'un tel projet pourrait susciter le consensus au sein du quadrille bipolaire qui domine alors la vie politique française.

Cet appel est, dans un premier temps, peu audible dans un champ politique national engagé dans un intense processus de compétition électorale où les thématiques olympiques et sportives sont loin d'être les principaux enjeux mis à l'agenda. La victoire de François Mitterrand face à Valéry Giscard d'Estaing permet à la gauche d'accéder à nouveau au pouvoir

¹ MARTINACHE Igor, « Simples passeurs ou créateurs ? Les dirigeants du sport communiste français face au modèle sportif de l'Est (1923-1991) », *Staps*, vol. 125, n° 3, 2019, p. 15-30.

² DUFRAISSE Sylvain, *Les héros du sport : une histoire des champions soviétiques (années 1930-années 1980)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Collection "La chose publique" », 2019 ; DUFRAISSE Sylvain, « Au-delà de la "machine rouge" : implications soviétiques dans la guerre froide sportive », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 277, n° 1, 2020, p. 73-90 ; PARKS Jenifer, *The Olympic games, the Soviet sports bureaucracy, and the Cold War: red sport, red tape*, 2018.

³ MARTINACHE Igor, *Occuper le terrain : une socio-histoire des appropriations du sport par le milieu communiste français*, *op. cit.*

exécutif, avec une priorité gouvernementale orientée vers des réformes symboliques destinées à montrer la rupture avec les gouvernements précédents¹.

1) « Noblesse oblige » : une candidature olympique pour tenir le rang de la France à l'international

Le projet d'une candidature olympique française aux Jeux d'été n'est pas une évidence pour les élus. La décennie 1970 a été particulièrement difficile pour le système olympique, entre la prise d'otages sanglante de Munich 1972, le déficit important (environ 1 milliard de dollars²) et le boycott de Montréal 1976, puis le bras de fer entre Jimmy Carter et Leonid Brejnev aboutissant au boycotts d'une quarantaine de nations occidentales lors des Jeux de Moscou 1980³. De plus, en 1981, les transformations engagées par le nouveau président du CIO, Juan Antonio Samaranch (1980-2001), pour la professionnalisation et la commercialisation des Jeux Olympiques sont loin d'être adoptées dans un système olympique divisé par la politique internationale et les intérêts nationaux des comités olympiques. Le président Samaranch, souhaite remédier à ce problème d'attractivité et entame en 1982 une tournée internationale pour convaincre les élus de présenter la candidature de leur ville. Barcelone, sa ville natale, est déjà en train de préparer un dossier solide, mais le Catalan souhaite mettre en scène une compétition entre grandes métropoles pour dramatiser le choix du CIO – et donner aux voix de ses membres une véritable influence. L'entrée de Paris dans la compétition constituerait un atout de poids. Samaranch rencontre Jacques Chirac le 14 janvier 1982, et François Mitterrand le lendemain. Le maire de Paris affiche une certaine réticence, par crainte des dérives pour les finances de sa ville. Le président de la République se déclare quant à lui plutôt favorable à une « candidature française⁴ ». Cette inclination positive mais prudente du chef de l'État est prolongée, en octobre de la même année, par une réunion à Matignon en vue de constituer un groupe d'étude chargé d'analyser la faisabilité technique et financière d'une candidature française aux Jeux Olympiques. Le groupe est piloté par le ministère du Temps Libre, et

¹ GARRIGOU Alain, « VIII. François Mitterrand et la gauche au pouvoir (1981-1986) », Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2017, p. 265-289.

² ANDREFF Wladimir, « Les dépassements de coût des Jeux Olympiques : Paris doit-elle candidater à n'importe quel prix ? », *Quel Sport ?*, , 2015.

³ GYGAX Jérôme, « Raisons et prétextes au boycott américain des Jeux Olympiques de Moscou 1980 : *Covert operation* et engagement militaire en Afghanistan », *Relations internationales*, N°112, n° 4, 2002, p. 487.

⁴ « Il ne suffit pas de tracer des sentiers, il faut souvent y revenir, et à plusieurs reprises, pour les élargir et les rendre praticables », Frédéric Potet, *Le Monde*, 6 juillet 2005. « Jacques Chirac et l'ambition olympique de la France », Kevin Bernardi, *Sport et société*, 27 septembre 2019.

coordonne les discussions de sept ministères et trois secrétariats d'État¹. Ils rendent leurs conclusions dans un rapport remis au président de la République en juillet 1983².

Les Jeux Olympiques y sont présentés comme un enjeu politique majeur et un moyen d'affirmer la place de la France dans le système international. L'organisation des JO est un marqueur diplomatique et symbolique dans le contexte post-Seconde Guerre mondiale : tous les vainqueurs ont organisé les Jeux d'été (Londres 1948, Moscou 1980, Los Angeles 1984), et les vaincus se saisissent de l'évènement pour faire la démonstration de leur reconversion politique et économique réussie (Rome 1960, Tokyo 1964, Munich 1972). Les auteurs estiment que « notre statut de grande puissance devrait nous conduire à demander l'organisation des Jeux Olympiques » (p. 17). La perspective développée ici s'inscrit dans la conception traditionnelle des grands évènements (sportifs ou culturels) comme marqueurs symboliques et moyens d'action géopolitique. Le grand évènement sportif est à la fois un outil de communication en politique intérieure – construction ou renforcement du sentiment national – et en politique extérieure – faire étalage de sa puissance face aux autres États. La candidature olympique est donc d'abord une question de prestige : organiser les Jeux c'est tenir son rang dans le système international. Tenir son rang, c'est aussi la capacité à dépenser des ressources sans en attendre un retour financier immédiat. Évidemment, les considérations financières sont présentes tout au long des réflexions sur la candidature olympique, mais les auteurs du rapport soulignent la faible probabilité de couvrir les dépenses par les recettes³ : organiser les Jeux relève donc d'un « choix politique » (p. 17) sans grand espoir de rentabilité financière. La compétition internationale pour obtenir les Jeux Olympiques pourrait ainsi s'apparenter à une consommation de prestige telle que l'analyse Norbert Elias⁴ : le maintien ou l'amélioration du statut social – ici de grande puissance dans le système international – passe par des dépenses et des libéralités conformes au statut convoité. Il y aurait ainsi une relation circulaire entre le statut de grande puissance et la capacité à supporter, voire à convoiter, d'importantes dépenses peu

¹ Participent à ce groupe d'étude : le ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports (10 représentants), le Secrétariat Général du Gouvernement (1), le ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (5), le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (1), le ministère des Transports (3), le ministère de l'Industrie et de la Recherche (1), le ministère de l'Éducation Nationale (1), le ministère de l'Urbanisme et du Logement (5), le ministère chargé des PTT (5), le Secrétariat d'État chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire (4), le Secrétariat chargé des Techniques de la Communication (3) et le Secrétariat d'État chargé du Tourisme (3).

² Rapport du groupe de travail « Jeux Olympiques », Paris, juillet 1983. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques 1992, 19950153/7.

³ Le rapport anticipe 10,5 milliards de francs de dépenses contre 6,5 milliards de francs de recettes.

⁴ ELIAS Norbert, *La société de cour*, op. cit.

ou pas productives¹. Sans exagérer la munificence de régimes politiques soumis à différents mécanismes de contrôle budgétaire et où la dépense publique peut être construite en problème public, il convient de prendre au sérieux ces enjeux symboliques et la croyance de ces acteurs dans des effets positifs de notoriété, malgré de faibles preuves empiriques des effets escomptés.

Les auteurs du rapport listent différentes options pour des villes hôtes potentielles pour les Jeux d'été (Marseille-Nice, Lyon) et les Jeux d'hiver (Nice), mais elles sont rapidement évacuées pour ne retenir que les solutions déjà pressenties : une candidature de Paris, et une candidature d'Albertville (déjà engagée). Le rapport est donc une manière de sanctionner une situation existant *ex ante* plutôt que d'ouvrir le champ des possibles². Il s'agit également d'accentuer la pression sur les acteurs les plus réticents – ici, le maire de Paris. Les conclusions du groupe s'orientent d'autant plus vers une candidature parisienne que les auteurs jugent l'option savoyarde peu pertinente : « Favoriser les jeux d'hiver pour des raisons de décentralisation vis-à-vis des jeux d'été ne constitue certainement pas une solution satisfaisante » (p. 59). Malgré la politique de décentralisation initiée par le gouvernement socialiste, le prestige des Jeux Olympiques est associé à une forme de centralisme jacobin dans lequel Paris est présentée comme la seule option viable pour la France. Les raisons techniques invoquées pour cette préférence (infrastructures de transport, enceintes sportives) masquent les enjeux politiques et symboliques associés à des Jeux dans la capitale. Les Jeux d'hiver, moins prestigieux et moins visibles au niveau international, impliquent des profits politiques moindres que les Jeux d'été. Le rapport ainsi produit ne fait que confirmer l'évidence de la solution parisienne, et les propres préférences du chef de l'État, telles que les évoque en entretien Jean Glavany, son chef de cabinet de 1981 à 1988 qui deviendra par la suite délégué interministériel aux Jeux Olympiques d'Albertville (1988-1992). Chargé du dossier des Jeux à l'Élysée, il explique nettement la priorité de François Mitterrand : « Le président de la République Française, comme tous les Français, il aurait préféré avoir les Jeux d'été plutôt que les Jeux d'hiver. Sauf les Savoyards » (entretien du 8 octobre 2019). Les Jeux d'hiver sont renvoyés à une dimension régionale alors que les représentations associées à Paris la construisent comme

¹ On suit le raisonnement de Pierre Bourdieu à propos de la noblesse pour tenir son rang : « Il appartient aux nobles d'agir noblement et l'on peut aussi bien voir dans l'action noble le principe de la noblesse que dans la noblesse le principe des actions nobles » BOURDIEU Pierre, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, n° 1, 1982, p. 60.

² NEE Émilie, OGER Claire et SITRI Frédérique, « Le rapport : opérativité d'un genre hétérogène », *Mots*, n° 114, 10 juillet 2017, p. 9-24.

une métonymie de la nation française, exploitée comme telle par les professionnels de la politique¹.

Ce rapport et, plus généralement, les réflexions autour d'une candidature olympique de Paris s'inscrivent également dans une série de tractations politiques autour des projets architecturaux et culturels dans la capitale. Malgré la concurrence de plus en plus vive entre le président socialiste et le maire de Paris, qui y bâtit depuis 1977 un solide bastion RPR², certains dossiers d'envergure nécessitent une forme de coopération entre le gouvernement et l'exécutif municipal. Le président de la République, engagé dans une politique de grands travaux, s'appuie à la fois sur son ministre de la Culture Jack Lang et sur Jacques Chirac qui, tenu par son rôle de maire, est incité à collaborer dans le sens d'un embellissement de sa commune³. La politique du président de la République suscite néanmoins des réticences, dans et hors de l'État. La multiplication des projets présidentiels rencontre l'hostilité des élus parisiens, mais aussi des résistances dans l'appareil d'État face aux dépenses engendrées, au moment où le gouvernement socialiste officialise une politique de rigueur. L'abandon du projet de candidature pour l'Exposition universelle de 1989 – en gestation depuis 1979⁴ – s'inscrit dans ce contexte de négociations difficiles et d'arbitrages politiques autour des grands chantiers mitterrandiens. Le refus de Chirac de soutenir cette candidature est une opportunité pour le gouvernement d'abandonner le projet – le 5 juillet 1983 – et, en lâchant ainsi du lest, de sécuriser les autres projets architecturaux du président⁵. L'arrêt brutal de ce dossier associé au bicentenaire de la Révolution coïncide avec la remise du rapport sur les Jeux Olympiques, et avec l'engagement croissant d'une partie des services de l'État dans la préfiguration d'un dossier de candidature. Ainsi, les grands événements apparaissent comme des biens

¹ HAEGEL Florence, « Le maire de Paris en représentation(s) », *Politix*, vol. 6, n° 21, 1993, p. 65-87.

² Elu maire en 1977 après son passage à Matignon, Jacques Chirac sort renforcé des municipales de 1983 qui voient la droite réussir un « grand chelem » à Paris : le RPR conquiert l'ensemble des arrondissements, y compris les plus populaires de l'est parisien traditionnellement acquis à la gauche. Sur le mandat de Jacques Chirac et sa trajectoire politique, voir : COLLOVALD Annie, *Jacques Chirac et le gaullisme biographie d'un héritier à histoires*, Paris, Belin, 2010 ; HAEGEL Florence, « Le maire de Paris en représentation(s) », *op. cit.*

³ DOUILLET Anne-Cécile et LEFEBVRE Rémi, *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2017 ; LE BART Christian, *Les maires*, *op. cit.*

⁴ MOLLARD Claude, *La culture est un combat. Les années Lang-Mitterrand*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Hors collection », 2015.

⁵ HELIE Thomas, « L'architecture des décisions. Un président-bâtitteur dans le “tournant de la rigueur” », *Gouvernement et action publique*, VOL. 6, n° 2, 2017, p. 7-35.

échangeables sur le marché politique, et constituent une ressource dans les affrontements partisans qui façonnent les politiques publiques. Le retrait de la candidature à l'Exposition universelle montre également sur le long terme une inversion des priorités gouvernementales en termes de grands événements au bénéfice du spectacle sportif. En 1900, c'est l'Exposition universelle qui a la préférence des pouvoirs publics, et la seconde édition des Jeux Olympiques à Paris n'en est qu'une annexe, financée par Coubertin sur sa propre fortune. Symbole de modernité, de dynamisme international, démonstration de savoir-faire (architectural, industriel, technique), l'Exposition universelle jouit d'un important prestige et est organisée par la France à cinq reprises entre 1900 et 1951. La logique s'inverse complètement à partir des années 1960 avec la médiatisation à grande échelle que permettent les innovations techniques dans le secteur de la télévision. Ce sont désormais les événements sportifs, et notamment les Jeux Olympiques, qui suscitent le plus d'investissement politique : mis en situation de choisir, les décideurs politiques privilégient les JO à l'Expo U, même lorsque celle-ci est adossée à un symbole majeur de l'histoire politique nationale.

2) Les administrations budgétaires contre la candidature olympique...

Cependant, en juillet 1983, la candidature de Paris est encore loin d'être évidente. Soutenue discrètement par le cabinet du président de la République et une partie du gouvernement, elle se heurte aux atermoiements du maire de Paris. Les institutions potentiellement concernées par une candidature olympique prolongent les discussions du rapport par des réunions quadripartites (ministère du Temps Libre, CNOSF, ville de Paris, région Île-de-France) pour étudier différents scénarii de répartition des sites entre juillet 1983 et janvier 1984. De janvier à avril 1984 est organisée une concertation interministérielle qui aboutit à deux nominations : pour le gouvernement, Michel Astorg¹ est nommé chef de la mission interministérielle à la préparation des Jeux ; pour la mairie de Paris, Roger Belin² est désigné président de la mission de coordination municipale des Jeux. Tous deux sont ensuite

¹ Énarque, il débute sa carrière au ministère des Finances (1960 – 1962), puis la poursuit au Commissariat Général au Plan (1962 – 1972) et au service du plan de la préfecture de la région Île-de-France (1974 – 1984). Il est alors appelé pour prendre la tête de la mission interministérielle dédiée aux Jeux Olympiques de 1992.

² Roger Belin est un gaulliste haut-fonctionnaire du Conseil d'État, Secrétaire Général du Gouvernement de 1958 à 1964. Il est ensuite nommé président de la RATP jusqu'en 1981, puis président du CESER d'Île-de-France et PDG du *Parisien libéré* de 1982 à 1983.

chargés de piloter un groupe tripartite État-ville-région dont la tâche est de trouver un compromis entre les intérêts des différentes collectivités.

La principale difficulté rencontrée lors de ces négociations tripartites concerne les aspects budgétaires de la candidature olympique. En effet, les JO sont considérés comme une opération risquée sur le plan financier, aussi bien par les services de la mairie de Paris que par le ministère des Finances. L'adjoint au maire chargé des Finances, Alain Juppé, estime en avril 1984 que le projet coûterait au minimum 15 milliards de francs pour seulement 5 milliards de recettes, laissant à la puissance publique une ardoise de 10 milliards de francs :

« Le Ministère des Finances est farouchement hostile à cette opération et compte bien faire tout ce qui est en son pouvoir pour la faire capoter. Même si nous obtenions satisfaction sur la clef de financement proposée, la charge nette pour la Ville serait au minimum de l'ordre de 2,5 à 3 milliards de francs, c'est-à-dire le double ou le triple du maximum supportable. Dans ces conditions, après mûre réflexion, et sauf à accepter de mettre les finances de la Ville dans l'état où se trouvent par exemple celles de Montréal, je tiens à vous faire savoir que j'émetts un avis formellement négatif sur la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 1992¹. »

Le déficit de la ville de Montréal contracté pour financer les infrastructures des Jeux Olympiques de 1976 a créé un précédent qui provoque la réticence des administrations budgétaires. Une note de la Direction du Trésor propose une estimation différente (11 milliards de francs de dépenses, 7 milliards de recettes) mais démontre effectivement la frilosité des agents de la rue de Rivoli. L'auteur de la note recommande au gouvernement de « ne prendre aucun engagement à l'égard de l'équilibre financier [souligné dans le texte] de l'organisme chargé du fonctionnement des Jeux » en évitant d'aller « au-delà des responsabilités qui sont les siennes² ». Les tenants de l'approche budgétaire, en plein tournant de la rigueur, sont favorables à une responsabilisation des collectivités locales plutôt qu'à d'importants engagements financiers de l'État – contre lesquels ils luttent déjà sur la politique de grands travaux du président de la République³. Néanmoins, à Paris, l'administration du budget n'est pas la seule à émettre des réserves vis-à-vis d'une éventuelle candidature. L'adjoint aux sports, Jean-Marc Divisia, transmet quelques jours après Alain Juppé une note enjoignant le maire à la

¹ Note « Organisation des Jeux Olympiques de 1992 » d'Alain Juppé à Jacques Chirac, Paris, 9 avril 1984. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/29.

² Note « Organisation éventuelle des jeux olympiques de 1992 par la Ville de Paris » de la Direction du Trésor, Paris, Non daté. Archives nationales, papiers de Philippe Darcel chargé de mission à la DATAR, 198605641/2.

³ HELIE Thomas, « L'architecture des décisions », *op. cit.*

prudence : « vous n'êtes pas en mesure, à ce jour, d'être éclairé sur une décision tout à fait capitale¹ ». L'adjoint dénonce une situation d'incertitude, notamment sur le plan financier, en raison d'un manque de communication avec les partenaires publics (région, État), d'une évaluation des besoins approximative et non soumise à des études contradictoires, et d'un manque de réflexion sur les moyens alternatifs de financement, c'est-à-dire le recours à des fonds privés :

« Dans ces conditions, la Ville de Paris ne peut en l'état, vis-à-vis de l'opinion et des Pouvoirs Publics, arrêter une position – négative ou positive – qui ne serait pas, en la circonstance, étayée par des conclusions approfondies. La seule décision à prendre aujourd'hui consiste à s'organiser pour que le dossier soit bien traité². »

L'adjoint propose dans cette note la création d'une mission municipale pour les Jeux Olympiques qui serait chargée d'étudier plus en détail la faisabilité du dossier et de coordonner l'action et le dialogue avec les interlocuteurs de la ville – mission qui sera donc confiée à Roger Belin. Il enjoint également le maire de Paris à faire preuve de patience et à ne pas prendre de décision définitive quant à la candidature :

« Il conviendrait en ces occasions d'observer une attitude faite d'intérêt et de réserve afin de ménager le présent pour ne pas hypothéquer l'avenir. [...] La Ville dispose d'un délai de de près de deux ans avant la date limite de déclaration officielle. Il serait donc prématuré d'adopter une attitude engageant l'avenir à l'occasion du rendez-vous à Los Angeles. »

Jacques Chirac prévoit en effet une visite avec ses équipes lors des Jeux Olympiques de Los Angeles, à l'été 1984, pour observer le déroulement de l'évènement et en apprendre davantage sur les conditions d'organisation avant de décider officiellement s'il présente la candidature de sa ville au Comité International Olympique. Le voyage est présenté comme un moment déterminant de la décision, la confrontation du décideur – le maire – avec la réalité du terrain, opération de valorisation de l'évènement olympique à travers la « magie des Jeux » qui convertirait les réticents : en réalité, malgré les mises en garde des adjoints, les négociations sont déjà bien entamées et portent sur les modalités de la candidature plus que sur la question

¹ Note « Dispositions à prendre pour traiter de toutes les questions de la candidature éventuelle de Paris aux Jeux Olympiques de 1992 » de Jean-Marc Divisia à Jacques Chirac, Paris, 13 avril 1984. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/29.

² Note « Dispositions à prendre pour traiter de toutes les questions de la candidature éventuelle de Paris aux Jeux Olympiques de 1992 » de Jean-Marc Divisia à Jacques Chirac, Paris, 13 avril 1984. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/29.

de son opportunité. Le dossier olympique est en effet une ressource dans la « prise de rôle » de Jacques Chirac en tant que maire de Paris¹.

3) ... Et la négociation des conditions financières d'engagement de la Ville de Paris

Les arguments développés par les agents parisiens, derrière leur apparence technique (clefs de répartition, modes de financement), sont aussi des marqueurs d'une méfiance politique vis-à-vis du gouvernement :

« Il [*Roger Belin*] est d'avis de calmer le jeu des politiques et financiers de la Ville qui voudraient trouver un quelconque piège tendu par l'État dans l'affaire des Jeux Olympiques. Selon lui, le piège serait celui qui consisterait à réagir vigoureusement et à chaud aux communiqués². »

La concurrence entre le chef du RPR et le Président de la République fait craindre aux chiraquiens que les Jeux Olympiques ne soient un cadeau empoisonné destiné à amoindrir la légitimité de Jacques Chirac, soit à court terme par une défaite de Paris en 1986 (année des législatives et deux ans avant la présidentielle), soit à moyen terme par les risques budgétaires de l'opération.

Cependant, la méfiance politique n'exclut pas la mise en scène de la défiance à des fins de négociation. Pendant que ses adjoints produisent des notes prudentes voire pessimistes, le maire de Paris tente d'obtenir davantage de ressources de la part des autres entités publiques pour se faire financer une partie des investissements. Jacques Chirac renvoie par exemple le gouvernement aux conséquences de sa réorganisation des compétences des collectivités locales :

« Vous n'ignorez pas – en premier lieu – que le mouvement de décentralisation actuellement en cours a pour résultat d'opérer d'importants transferts de charges au détriment des collectivités locales. Plus encore que toute autre collectivité, la ville de Paris, en raison de mécanismes de péréquation pénalisants est menacée dans son avenir financier. Cette situation explique l'incapacité qui est la sienne de procéder – à moyen

¹ HAEGEL Florence, *Un maire à Paris : mise en scène d'un nouveau rôle politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.

² Note de Gérard Garoff à Jean-Marc Divisia, Paris, 3 juillet 1984. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/29. Gérard Garoff est un cadre technique du ministère des Sports, directeur technique national (DTN) de la natation entre 1973 et 1982. En 1984, il est détaché par son administration de tutelle à la mairie de Paris pour intégrer l'association pour la candidature de Paris 1992 en y apportant sa connaissance du milieu sportif.

terme – à des analyses financières sérieuses et, plus particulièrement, à déterminer la portée et les limites des engagements qu'elle peut assurer¹. »

Le flou entretenu quant aux engagements de la ville de Paris est ainsi mis sur le compte des transferts de compétence des lois Defferre, qui ne permettraient pas à la ville de bénéficier d'une visibilité sur ses budget futurs. L'interprétation sélective et stratégique de la décentralisation par le maire de Paris dans ses négociations avec le gouvernement masque l'approbation de ces réformes par les notables de l'opposition, et la possibilité pour ces élus de prendre une « revanche sur les représentants du pouvoir central² ». Le gouvernement est placé dans une situation inconfortable car la décentralisation implique de respecter davantage les choix opérés par les collectivités territoriales sans imposer des décisions par le haut, mais aussi d'assister la transition vers les nouvelles compétences acquises au niveau local. On constate également, à travers les exemples de Paris et Albertville, la pluralité des investissements stratégiques de la décentralisation. Dans les deux cas, les élus locaux cherchent à attirer davantage de financements étatiques. Du côté savoyard, les nouvelles marges de manœuvre sont pensées pour produire une politique publique grâce aux compétences en interne avant de demander un soutien des autorités centrales face à l'ampleur de la tâche : le projet exploite les possibilités offertes par la décentralisation et correspond à une mise en responsabilité des collectivités locales. Du côté de Paris, la décentralisation est davantage investie comme un rapport de force avec les représentants de l'État, manière de négocier des financements tout en essayant de contenir l'ingérence des administrations centrales dans le processus de décision : c'est moins la construction de politiques publiques via les Jeux Olympiques que la lutte pour la conquête du champ politique central qui oriente l'investissement stratégique de la décentralisation.

La mairie de Paris et l'État signent un protocole d'accord le 28 novembre 1984 après plusieurs mois de tractations. Le document est loin de préfigurer la mouture finale du dossier de candidature, dont le contenu (l'emplacement des sites notamment) est encore en discussion entre les différentes autorités publiques concernées. En revanche, ce protocole fixe les contributions financières des protagonistes : l'État s'engage à financer les Jeux à hauteur de 50% (soit 2 milliards de francs) et, surtout, à couvrir la moitié des éventuels déficits de l'opération (estimés entre 700 millions et 3,2 milliards de francs), cédant aux exigences de la

¹ Lettre de Jacques Chirac au préfet de la région Île-de-France Lucien Vochel, Paris, 21 mars 1984. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/5.

² GARRIGOU Alain, *La politique en France. De 1940 à nos jours*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2017, p. 275.

mairie de Paris qui refusait la proposition initiale d'une division en trois parts égales (État-ville-région), et malgré les recommandations de la Direction du Trésor.

La carrière de la candidature parisienne apparaît donc moins linéaire que son homologue savoyarde. La dimension des Jeux d'été et la proximité de la mairie de Paris avec le champ politique central, qui plus est dans une situation d'intensification de la lutte politique entre Parti socialiste et RPR, rend le processus de construction du projet olympique plus conflictuel. Le risque financier, identifié dès les premières études préalables, renforce la méfiance et suscite l'hostilité d'une partie des administrations. Malgré un contexte institutionnel identique – des collectivités locales renforcées par le processus de décentralisation – on voit que les candidatures olympiques suivent des trajectoires différentes en fonction des configurations politiques dans lesquelles elles évoluent, et notamment au regard de l'intensité de la conflictualité politique. Alors que la capitale peut sembler la mieux placée pour accueillir l'évènement olympique – en raison de ses infrastructures, de ses capacités d'accueil, de ses équipements sportifs, et de son histoire – les antagonismes partisans et la diversité des acteurs impliqués ralentissent les procédures et la mise en route effective de la candidature.

C - Albertville contre Paris : personnalisation politique des candidatures et exacerbation des tensions intra-partisanes.

Assez rapidement, les chances d'une victoire de Paris font l'objet d'évaluations pessimistes de la part d'agents de l'État, comme le chargé de mission à la DATAR Philippe Darcel, ou le chef de cabinet de François Mitterrand :

« Je pense pour ma part que nous n'avons que peu de chance d'obtenir les jeux d'été et que somme toute, ce n'est pas un mal compte tenu du coût de ce type de manifestation et des risques de boycott qui menacent les pays organisateurs (cf. LA, Moscou)¹. »

Jean Glavany : Très vite on voyait que Paris n'avait pas beaucoup de chances face à Barcelone. Barcelone avait Samaranch dont on savait qu'il était Catalan... Ils avaient un projet magnifique et tout. Et pour le coup un vrai projet urbain que n'avait pas Paris du tout. [...] L'équipe de Chirac à la mairie de Paris, ne voulait pas voir que leur dossier était moyennement bon, pas assez travaillé. Il y avait un côté très arrogant dans la candidature de Paris. [...] Ils avaient des relations, mais leur dossier était ni fait ni à faire, mais ils considéraient que c'était dû à Paris. [...] La candidature de Paris est très à l'image de la gestion de Paris par Chirac. Beaucoup d'esbrouffe, je fonce. Je fonce. Et

¹ Note de Philippe Darcel au directeur de la DATAR Christian Maurin, Paris, 25 juin 1984. Archives nationales, papiers de Philippe Darcel chargé de mission à la DATAR, 198605641/2.

je rêve, je me dis que je l'aurai. Et puis voilà, les autres sont des merdeux. (Entretien, 8 octobre 2019)¹.

Le dossier technique de Paris est considéré comme sensiblement plus faible que celui de Barcelone par les individus mobilisés autour de la candidature, qui craignent également les manœuvres du président catalan du CIO. Cette vulnérabilité est également accentuée par la présence d'Albertville. Les discours officiels du gouvernement et du CNOSF présentent la double candidature comme une preuve de l'engagement du pays auprès de l'institution olympique, et la démonstration d'une ferme volonté nationale d'accueillir les Jeux. Néanmoins, dès 1983, la perspective d'une double candidature est perçue avec scepticisme par certains agents de l'État, comme le montre cette note d'André Nuq, fonctionnaire de la direction des Sports :

« Un premier problème posé est de savoir s'il convient que la France pose sa candidature pour les Jeux d'Hiver et les Jeux d'Été. Remarque doit être faite que depuis la guerre, Jeux d'Hiver et Jeux d'Été se sont presque toujours tenus dans des continents différents. Aussi, les chances de succès d'une double candidature paraissent-elles minces². »

Le risque posé par cette configuration est parfaitement compris par le camp chiraquien. Dans une note au titre évocateur (« Victoire impérative »), le député RPR Christian Bergelin analyse les conséquences de la campagne olympique sur les échéances électorales auxquelles doit participer Jacques Chirac :

« Le vote du CIO interviendra en Octobre 1986, période explosive sur le plan politique. L'alternative sera donc la suivante :

- L'acceptation de Paris
 - o Créerait une dynamique de victoire essentielle pour 1988 ;
 - o Briserait le pessimisme ambiant ;
 - o Motiverait notre Jeunesse à qui on offre un idéal de dépassement ;
- La non-acceptation de Paris, à l'inverse,
 - o Augmenterait les tensions du débat politique ;
 - o Entamerait l'image de grandeur du maire, 18 mois avant les présidentielles.

¹ La citation de J. Glavany recoupe en partie certains éléments d'archives, néanmoins il convient de conserver une certaine prudence à l'égard d'affirmations formulées plus de 30 ans après les faits, et avec la connaissance du résultat final (défaite de Paris face à Barcelone, victoire d'Albertville). Ce jugement rétrospectif mêle également des considérations sur la gestion de l'action publique locale et du champ partisan parisien en assimilant à la candidature des Jeux des pratiques dévoilées par la justice dans les années 1990 à propos du « système RPR ». Le positionnement de l'enquêté dans le champ politique – et dans le champ du pouvoir – conditionnent en partie sa perception de l'adversaire politique qu'était J. Chirac, et les qualificatifs qui lui sont attribués COLLOVALD Annie, *Jacques Chirac et le gaullisme biographie d'un héritier à histoires, op. cit.*

² Note « Sur l'éventuelle organisation par la France des Jeux Olympiques de 1992 (Jeux d'hiver et Jeux d'été) » par André Nuq, Paris, 1983. Archives nationales, fonds du cabinet de Jeunesse et sports, 19850542/110.

D'après l'avis des personnalités les plus compétentes, la ville ne semble pas emprunter les chemins de la victoire¹. »

La note de Christian Bergelin montre comment les projet olympiques sont analysés en fonction des catégories du champ politique, et notamment selon une logique de personnalisation des candidatures. Cette grille de lecture tient autant aux pratiques des élus, qui communiquent et se mettent en scène sur ces dossiers, associant étroitement mandat, territoire et évènement sportif ; qu'aux commentaires de la presse sportive et généraliste, dont les journalistes participent à relayer ces pratiques et construire cette compétition comme un affrontement d'hommes. La désignation de la ville olympique étant opérée par un scrutin – si restreint en soit le corps électoral – elle favorise les analogies avec le champ politique et donc une interprétation politique du résultat. Ainsi, les élus entrepreneurs mettent en jeu leur capital politique dans la candidature et, si une victoire se révèle bénéfique, la défaite est bel et bien assimilée à un échec électoral² portant atteinte à leur prestige. Le risque politique est aussi fonction de la position des individus concernés et des attentes que suscite leur statut dans le champ politique national. Pour le dire autrement, le coût symbolique de la défaite olympique est d'autant plus élevé que le porteur du projet occupe une position centrale dans le champ politique. Michel Barnier, jeune élu peu connu du grand public, a peu à perdre d'une défaite olympique (d'autant plus que la candidature d'Albertville apparaît largement comme un *outsider*) et tout à gagner en cas de réussite. A l'inverse, Jacques Chirac est ancien Premier ministre, maire de la capitale et l'un des principaux prétendants à la présidence de la République, chef d'un parti en pleine ascension électorale : le cumul de ces caractéristiques et de ces ressources crée un système d'attente et une forme de présomption de victoire. Le rendement politique marginal de la victoire semble ainsi moins important que les conséquences d'un revers. La dimension internationale de la désignation accentue cet effet négatif par l'audience de l'évènement, mais aussi parce qu'elle peut être interprétée comme une incapacité à défendre les intérêts nationaux sur la scène internationale, et donc amoindrir la prétention au statut de chef d'État.

La campagne française pour les Jeux Olympiques de 1992 se déploie donc autour de deux projets menés par des élus RPR, soutenus plus ou moins fortement par la majorité

¹ Note « Victoire impérative » de Christian Bergelin, Paris, 28 janvier 1985. Archives nationales, fonds du cabinet de Jeunesse et sports, 19900043/2.

² Nous reprenons ici la distinction opérée par Frédéric Louault et Cédric Pellen : « La défaite et la victoire renvoient au résultat objectivable d'une compétition [...] alors que l'échec et le succès renvoient aux interprétations subjectives qui en sont données », LOUAULT Frédéric, PELLEN Cédric et HASTINGS Michel, *La défaite électorale: productions, appropriations, bifurcations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res publica », 2019, p. 14.

socialiste. Le gouvernement joue un rôle ambigu car pris entre des objectifs contradictoires : d'un côté, une préférence pour les Jeux d'été, plus prestigieux ; de l'autre, une potentielle défaite de Jacques Chirac, d'autant plus intéressante qu'elle viendrait ternir une victoire aux législatives de plus en plus probable à mesure que ces élections se rapprochent.

Jean Glavany : Le président de la République Française, comme tous les Français, il aurait préféré avoir les Jeux d'été plutôt que les Jeux d'hiver. Sauf les Savoyards. Bien sûr. Mais il m'avait demandé très clairement de pas prendre parti, de pas jouer les uns contre les autres. Oui c'est vrai, mais ça s'est pas vraiment exprimé. Enfin, ça s'est exprimé mais pas traduit. (Entretien, 8 octobre 2019)

Cette affirmation de l'ancien chef de cabinet du président de la République est largement contredite par les archives disponibles sur la double candidature. La préférence de l'exécutif pour Paris est affirmée dès le rapport interministériel de 1983, et elle sera rappelée régulièrement dans des documents de la délégation interministérielle aux candidatures ou dans des notes envoyées par Jean Glavany lui-même, où Albertville est désignée comme une candidature « d'intérêt régional¹ », précisant que « le président de la République est très attaché à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 1992² ». François Mitterrand lui-même, dans une lettre envoyée au CIO peu de temps avant le vote, exprime clairement sa préférence : « Oui, je souhaite, et tout mon pays avec moi, que l'organisation des Jeux Olympiques d'Été à Paris en 1992 – et nous serions comblés s'il en allait de même pour les Jeux d'Hiver en Savoie³ ».

La mission interministérielle aux candidatures de 1992 est en première ligne dans la gestion de ce délicat équilibre entre soutien aux deux projets et travail en faveur de Paris. Cette mission est créée en novembre 1984 pour permettre de coordonner les efforts de l'État sur les projets olympiques, qu'il s'agisse de l'expertise concernant les détails techniques de l'organisation (équipements sportifs, infrastructures de communication) ou de la stratégie pour la campagne de lobbying international qui doit permettre d'emporter les voix des membres du CIO. En juin 1985, cette mission compte 23 membres répartis sur deux équipes. La première équipe est dédiée à Paris et placée sous la direction de Michel Boutinard-Rouelle, un énarque

¹ Note « Candidatures françaises aux Jeux Olympiques de 92 » de Jean Glavany à François Mitterrand, Paris, 16 juin 1986. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

² Note « Voyage en Indonésie/Candidature de Paris aux JO de 92 » de Jean Glavany à la porte-parole de la présidence de la République Michèle Gendreau-Massaloux, Paris, 11 septembre 1986. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

³ « Message du Président de la République Française aux membres du Comité International Olympique », Paris, 16 octobre 1986. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

qui fut chef de cabinet de Jacques Chirac (1977-1979), puis directeur général des affaires culturelles (1979-1984) et des sports (1984-1986) à la mairie de Paris : son équipe regroupe 15 des 23 membres de la mission. L'autre équipe est dirigée par Michel Astorg mais seule une personne travaille à plein temps sur la candidature savoyarde (Pierre Naves, un énarque inspecteur de l'action sociale), et deux autres sont sur le dossier à temps partiel. La répartition des effectifs est en partie liée à l'avancement des dossiers. Alors que le projet d'Albertville progresse bien, porté par une petite structure regroupée autour de François Lépine au conseil général de Savoie, la candidature de Paris accumule les retards, traduction des rapports de force politiques, d'une structure de commandement moins nette, et de l'ampleur du travail à réaliser pour accueillir la plus grosse manifestation sportive au monde. Cependant, les considérations techniques ne sont pas le seul facteur explicatif d'effectifs plus importants sur le dossier parisien. Il s'agit aussi de la traduction des priorités politiques gouvernementales qui accordent davantage de moyens (humains et financiers) à la candidature de Paris :

« Le délégué interministériel fait part des problèmes d'harmonisation des candidatures de Paris et de la Savoie, pour lesquels il souhaite des directives écrites. Il indique que le problème se pose dès maintenant et sera très aigu au moment de la décision concernant l'octroi des Jeux le 17 octobre 1986. Le cabinet du président de la République indique que l'attitude constante de l'État a été de donner la priorité à la candidature de Paris et qu'il convient de le réaffirmer. Il demande en outre :

- [...] que le ministère de l'économie, des finances et du budget et le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur fassent des démarches auprès des entreprises du secteur public pour qu'elles soutiennent prioritairement la candidature de Paris ;

- Enfin que le financement des candidatures traduise aussi cette priorité¹. »

Les services de l'État sont ainsi mobilisés pour soutenir les prétentions olympiques parisiennes et accentuer la prééminence de la capitale face au dossier savoyard. A mesure que les mois passent, la candidature d'Albertville gagne en consistance et est de plus en plus cadrée comme un problème par les entrepreneurs parisiens. Candidature de province d'une ville méconnue, Albertville devient une option crédible et, plus encore, une concurrente directe à la capitale. Imaginée dans l'entre-soi de la Savoie, la candidature d'Albertville n'est soutenue qu'a posteriori par le gouvernement (c'est-à-dire à partir de février 1984). Au sein de la mission interministérielle aux candidatures, le directeur Michel Astorg et l'un de ses cadres, Michel Santier, la considèrent même comme une potentielle monnaie d'échange :

¹ « Compte-rendu de la réunion interministérielle sur la candidature de la France aux Jeux Olympiques de 1992 », Paris, 15 octobre 1985. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation aux candidatures des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/5.

« J'ai passé quelques jours début juillet dans la Tarentaise et ai rencontré les Maires et les responsables des principales stations concernées. J'ai pu constater la forte motivation des uns et des autres, et je pense qu'appuyer la candidature savoyarde est nécessaire, soit pour la "monnayer" aux autres pays candidats aux Jeux d'Hiver 92, de façon à ce qu'ils accordent à la France les Jeux d'Été, soit, en cas d'échec de la candidature parisienne, pour obtenir les Jeux d'Hiver 92¹. »

« L'État souhaite que les Jeux de 1992 aient lieu à Paris [...]. Il considère comme seconde la candidature de la Savoie aux Jeux d'Hiver et se déclare prêt à tirer les conséquences de ce choix (retrait de celle-ci si elle apparaît, à un moment donné, de nature à gêner la candidature parisienne)². »

La hiérarchisation des deux candidatures, explicite, conduit à envisager le projet de la Savoie comme un objet de transaction électorale dans les mécanismes de report de voix du CIO. Cependant, le consensus politique au niveau local, la détermination des équipes de Michel Barnier et Jean-Claude Killy, et les échos favorables rencontrés par Albertville au sein des cercles sportifs internationaux font reculer cette option à partir de 1985 :

« L'hypothèse d'un échange de l'abandon de la candidature d'Albertville contre la réalisation accélérée des investissements routiers et/ou d'autres compensations est parfois avancée. Etant donné l'unanimité départementale que recueille le projet olympique et l'enthousiasme populaire qu'il soulève, une telle éventualité semble peu plausible³. »

« La mobilisation spontanée des Savoyards au profit de la candidature d'Albertville est telle que tout retrait de celle-ci apparaît impossible⁴. »

¹ Note « Sur la préparation des Jeux Olympiques de 1992 » de Michel Astorg au directeur de cabinet du Premier Ministre Louis Schweitzer, Paris, 25 juillet 1984. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation aux candidatures des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/29.

² Note « Vers la définition d'une doctrine de l'État dans le domaine des choix des sites olympiques » de Michel Santier, Paris, non datée. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation aux candidatures des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/38.

³ Note « La candidature d'Albertville aux XVI^e Jeux Olympiques d'hiver 1992 », Paris, 24 septembre 1985. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation aux candidatures des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/38.

⁴ Note « Situation générale de la candidature au 18 juin 1986 » de Dominique Bellion à Jean Glavany, Paris, 18 juin 1986. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

Le maintien de la candidature savoyarde est de plus en plus vu, depuis Paris, comme un « handicap¹ » voire une attitude « suicidaire² », qui brouille le dialogue avec les électeurs du CIO. La situation est particulièrement tendue au sein du RPR car les équipes de Michel Barnier sont soupçonnées de s'allier avec Barcelone pour faire échouer Paris. Le maire de Paris tente donc de mettre la pression sur son jeune député pour que celui-ci renonce :

« L'entretien que Jacques Chirac entouré de toute son équipe a eu avec Michel Barnier le 17 avril à Paris s'est fort mal passé. Paris considère la candidature savoyarde comme une candidature concurrente et qui affaiblit la candidature parisienne³. »

« Le maire de Paris n'y va pas par quatre chemins. "Il faudra choisir entre Paris et la Savoie" déclare-t-il. [...] Tout le monde comprend ce qu'il veut dire. Surtout lorsque l'on se souvient que, début novembre, Chirac affirmait dans *L'Equipe Magazine* : "Oui, il y a un accord de désistement entre la Savoie et nous".⁴ »

La double candidature aux Jeux Olympiques met ainsi à l'épreuve la discipline partisane et la capacité du chef du RPR à faire rentrer dans le rang un jeune élu local qui, au contraire, se saisit de la décentralisation et du projet olympique pour consolider son ancrage territorial. Une note de Jean Glavany adressée à Jean-Louis Bianco, secrétaire général de la Présidence de la République, résume les difficultés liées à cette situation :

« Tout le monde s'interroge sur le moyen de faire se retirer Barnier. Celui-ci ne le fera jamais spontanément et a tout intérêt à une épreuve de force qui le valoriserait politiquement, quelle que soit son issue. Mes interlocuteurs parisiens m'ont demandé de régler ce problème avant Mars car, si d'aventure Jacques Chirac était Premier Ministre en Mars, Barnier étant un de ses amis politiques, il ne pourrait plus le faire. Je leur ai, cordialement, ri au nez ... (tu vois d'ici la tête des socialistes savoyards si on faisait une chose pareille !). Il reste que le problème est préoccupant.⁵ »

¹ Note « Sur l'action diplomatique en faveur des candidatures françaises aux JO de 1992 » de Pierre Naves à Michel Boutinard-Rouelle, Paris, 30 juin 1986. Archives nationales, fonds du cabinet de Jeunesse et sports, 19900043/1.

² Note « JO de 1992 à Paris » de Jean Glavany au secrétaire général de la présidence de la République Jean-Louis Bianco, Paris, 24 février 1986. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

³ Note « Candidature de la Savoie (Albertville) aux Jeux Olympiques d'hiver de 1992 » de Michel Astorg au Premier Ministre Laurent Fabius, Paris, 25 avril 1985. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation aux candidatures des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/10.

⁴ « Une première manche sans faute » par Patrick Lemoine, *L'Equipe Magazine*, 1986. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation aux candidatures des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/10.

⁵ Note « JO de 1992 à Paris » de Jean Glavany au secrétaire général de la présidence de la République Jean-Louis Bianco, Paris, 24 février 1986. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

L'impératif de solidarité partisane empêcherait le chef du RPR de prendre des mesures coercitives contre Michel Barnier, d'où une demande des entrepreneurs parisiens de voir le gouvernement intercéder pour sauver la candidature de Paris et trancher un conflit interne, requête étonnante à quelques semaines d'élections législatives : l'intérêt commun pour les Jeux à Paris justifierait la transgression du clivage gauche/droite. Le gouvernement, de son côté, est aussi pris par ses propres impératifs partisans puisque, si la candidature d'Albertville est bien menée par Michel Barnier, elle est largement soutenue par les forces socialistes locales derrière Louis Besson (proche de Michel Rocard et ami de Pierre Bérégovoy) : le Parti socialiste risque, lui aussi, des divisions internes si l'exécutif décidait d'agir pour couper court aux ambitions savoyardes. L'absence de régulation des candidatures par le gouvernement – c'est-à-dire le maintien du statu quo - est un choix positif motivé par des considérations partisanes. La stabilité partisane, notamment en vue des échéances électorales de 1986-1988, est préférée à la simplification de la campagne olympique, quitte à faire perdre l'option privilégiée par la majorité des acteurs politiques.

La victoire du RPR aux législatives de mars 1986 conduit François Mitterrand à appeler Jacques Chirac au poste de Premier ministre pour la première cohabitation. Cette nouvelle donne politique exacerbe la concurrence entre le chef du gouvernement et le chef de l'État, mais ne modifie pas la gestion des candidatures olympiques.

« Nous disons bien le maire de Paris, et non le Premier ministre, car Jacques Chirac s'exprima, avec beaucoup de netteté, en tant que premier magistrat de la ville et non comme responsable de l'exécutif. D'où un certain étonnement et une grande perplexité de la part de confrères qui s'attendaient à ce que Jacques Chirac s'exprimât au sujet de la double candidature de Paris et d'Albertville et tranchât en faveur de l'une d'elles, donc en faveur de Paris.¹ »

Jacques Chirac n'utilise pas sa nouvelle position pour faire plier les entrepreneurs savoyards. L'article de *L'Equipe* cité ci-dessus montre que J. Chirac mène la campagne des Jeux Olympiques en alternant de ses deux rôles politiques. Il détache, selon les circonstances, son mandat de maire et sa fonction de chef du gouvernement : lors des moments de campagne dédiés à Paris il endosse sa casquette d' élu local, et lors des présentations officielles il incarne son rôle national, posture fédératrice autour de deux candidatures soutenues par son gouvernement. Les « deux corps de l' élu² » sont ainsi visibles lors du CIO à Lausanne, où J.

¹ « Jacques Chirac : retour aux sources » de Robert Parienté, *L'Equipe*, avril 1986. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation aux candidatures des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/27.

² KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au moyen âge*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1989.

Chirac monte deux fois sur scène pour défendre successivement les candidatures, en tant que maire pour Paris, et en tant que Premier ministre pour Albertville.

Le 17 octobre 1986 Albertville est désignée ville hôte des Jeux Olympiques d'hiver 1992 au sixième tour de scrutin¹ face à Sofia et Falun. Au contraire, Paris s'incline pour les Jeux d'été au profit de Barcelone, largement en tête au cours des trois tours de scrutin. La candidature d'Albertville a été menée par une équipe resserrée d'une douzaine de personnes, dirigées par François Lépine, auxquels s'adjoignent cinq ou six ambassadeurs recrutés par Jean-Claude Killy parmi ses relations dans les affaires ou dans le milieu de la montagne. Œuvre collective, la victoire d'Albertville est néanmoins interprétée comme une victoire politique et personnelle de Michel Barnier, porteur du projet qui a résisté au chef de son propre parti pour maintenir l'ambition olympique de la Savoie. Le portrait qui lui est consacré dans *L'Express* par le journaliste Florent Leclercq, peu après le vote du CIO, exprime la lecture politique de cette victoire qui rejaillit sur « le Grand-Duc de Savoie, en son château de Chambéry, siège de l'assemblée départementale » :

« “Maintenant il est élu pour cinquante ans”, exultait un proche de Michel Barnier, juste après que la Savoie eut obtenu l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver, en 1992. Dans un demi-siècle, le député d'Albertville ferait un beau doyen de l'Assemblée. [...] Certes, il ne sera pas le plus jeune ministre français. Mais, à 35 ans, il “a” les JO. “Cela vaut bien un maroquin” confiait-il, en souriant, au balcon du Comité International Olympique. [...] Après avoir empoché les Jeux d'hiver, il murmure, au milieu du crépitement des machines à écrire, des éclairs, des flashes, des micros et des caméras : “Quel superbe coup médiatique !”. Mais les deux se conjuguent si bien qu'il a choisi, une fois pour toutes, de ne pas dissocier son cas de la Savoie² ».

L'obtention des Jeux Olympiques est analysée comme un « coup » politique majeur, un tournant dans la carrière de Michel Barnier qui sort légitimé (et médiatisé) de cette séquence électorale spécifique. Les JO affirmeraient définitivement son ancrage local (« il est élu pour cinquante ans ») et sont même mis en balance, en termes de capital politique, avec un poste ministériel (« cela vaut bien un maroquin »), distinction qui lui a échappé dans la composition du gouvernement Chirac. L'article explicite la stratégie de personnalisation de la candidature olympique par l'édile, et sa prétention à incarner le territoire en mêlant mandat politique et leadership olympique. De fait, tout au long de la préparation des Jeux, Michel Barnier assumera

¹ Les membres du CIO votent à bulletin secret. Si aucune ville ne dispose de la majorité absolue lors du premier tour de scrutin, alors la ville qui a obtenu le moins de votes est éliminée. Ce processus d'éliminations successives est répété jusqu'à ce que l'un des prétendants obtienne la majorité absolue.

² « Le grand-duc Michel » par Florent Leclercq, *L'Express*, novembre 1986. Archives Nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation aux candidatures des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/25.

le poste de co-président (voire président unique entre 1987 et 1988) du comité d'organisation, et jouera alternativement de ses casquettes politique et olympique lors de ses négociations avec le gouvernement. Michel Barnier associe donc étroitement sa carrière politique à ses fonctions olympiques tout au long des années 1980 et début 1990 : sa nomination au poste de ministre de l'Environnement dans le gouvernement Balladur en 1993 n'est pas étrangère à ses revendications environnementales au cours de cette séquence olympique.

Conclusion : La campagne des Jeux Olympiques de 1992 nous montre que les coalitions de candidature sont impulsées et incarnées par des élus qui mettent en jeu leur capital politique dans cette opération électorale d'un genre particulier. La concrétisation du projet savoyard est facilitée par le processus de décentralisation, qui confère aux exécutifs locaux des marges de manœuvre pour initier de telles initiatives en se passant, dans un premier temps, de l'approbation des autorités centrales. Albertville 1992 est le fruit d'une mobilisation d'acteurs locaux qui souhaitent dynamiser leur territoire grâce à un événement leur permettant d'attirer des ressources (publiques et privées) en un temps record. Le conseil général de Savoie est l'épicentre de ce projet, même si les ambitions olympiques de la Tarentaise préexistent à l'élection de Michel Barnier et aux lois Defferre, et qu'elles ont préparé le terrain à un consensus politique local quant à l'opportunité de présenter une candidature. Le soutien des autorités centrales, indispensable pour une telle entreprise, n'est recherché qu'a posteriori et, pour le dire familièrement, mis devant le fait accompli d'une candidature décidée localement.

L'intrication entre la ville de Paris et le champ du pouvoir¹ confère au gouvernement un rôle prépondérant dans le déclenchement et l'accompagnement du projet de candidature, même si l'initiative est, en dernier ressort, validée par le maire de la capitale – conformément aux règles du CIO. La carrière du dossier parisien est marquée par la complexité des enjeux budgétaires et urbains, et par les rivalités politiques entre le RPR et le gouvernement socialiste qui ralentissent les négociations et l'aboutissement du dossier technique. D'*outsider* régional, la candidature d'Albertville est bientôt perçue comme une concurrente par les acteurs parisiens. Ainsi, la configuration qui se dessine à partir de 1984 active des clivages centre/périphérie au sein du RPR dont deux élus incarnent les projets olympiques.

¹ GAXIE Daniel et LEHINGUE, *Enjeux municipaux : la constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, PUF, 1984.

Les péripéties politiques des projets olympiques soulignent également la faible régulation des candidatures, et la difficile coordination du travail politique et administratif sur les grands évènements sportifs, assuré par une mission interministérielle de circonstance faite d'entité dédiée au sein des services de l'État. Le CNOSF, dont le rôle est de choisir les villes à présenter au CIO, ne dispose pas des ressources nécessaires pour trancher le nœud gordien et s'opposer à des élus multi-positionnés (mandats locaux et nationaux), solidement ancrés localement et disposant d'accès rapides à l'arène médiatique. Le gouvernement, malgré une nette préférence pour Paris 1992, choisit de maintenir le statu quo pour ne pas s'aliéner une fédération socialiste regroupée derrière Albertville 1992.

Malgré les résultats contrastés lors du vote du CIO, le leadership des candidatures pour les JO 1992 n'est pas contesté par les observateurs. Au contraire, on l'a vu, la victoire d'Albertville est perçue comme une réussite politique pour Michel Barnier suite à la personnalisation de l'enjeu effectuée par les deux élus RPR tout au long de la campagne. La candidature olympique est, au même titre que d'autres projets politiques d'ampleur, associée à la capacité des élus à attirer des ressources sur leur territoire et à négocier avec l'État, dont les services spécialisés (inspection des Finances, ingénieurs d'État, DATAR, ministère de l'Équipement, ministère des Sports) sont très présents dans les comités de candidature ou dans l'encadrement administratif de ces projets. Une candidature olympique est donc conçue comme un projet associant étroitement des élus au premier plan soutenus par les ressources et l'expertise de la haute administration. Or, ce modèle de candidature va être complètement remis en cause dans les années 2000 au point que les entrepreneurs de Paris 2024 fondent leur distinction sur le portage du projet par le « mouvement sportif » plutôt que par des élus. Dans la suite de ce chapitre, nous analysons comment s'opère ce basculement pour produire une nouvelle doctrine de la candidature qui fasse consensus entre les différentes forces en présence.

II - Redéfinition et mise à l'agenda de la « bonne candidature olympique » (2005-2012)

La défaite de Paris en 1992 est atténuée par l'obtention des Jeux d'Albertville, et mise sur le compte d'un jeu aux dés pipés, Barcelone ayant la préférence du président du CIO. En juillet 1992, quelques mois après la fin des JO d'hiver, la France est désignée pour accueillir la Coupe du monde de football 1998 – dont la rumeur colportée par différentes sources laisse

entendre qu'elle pourrait être une compensation pour la défaite de Paris 1992¹. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990 que les élites françaises renouent avec les ambitions olympiques, tentatives qui se soldent par plusieurs défaites successives : Paris 2008 perd face à Pékin en 2001, Paris 2012 face à Londres en 2005, et Annecy 2018 face à P'yöngch'ang en 2011. Ces échecs, auxquels s'ajoute celui de 1992, vont être construits par des professionnels de la politique, des hauts fonctionnaires, des journalistes et des dirigeants sportifs comme un problème public, autrement dit une situation « constituée comme problématique, c'est-à-dire comme pouvant ou devant être différente de ce qu'elle est en réalité² ». Chaque défaite serait une humiliation pour le pays, une « anomalie » au vu du rang (supposé) de la France dans l'ordre international, et traduirait des problèmes structurels de la société française : omniprésence des élus, incapacité de s'adapter aux méthodes modernes du monde anglo-saxon, administration pléthorique et inefficace. Dans les mois qui suivent la déconfiture de Paris 2012, les interprétations de la défaite font émerger un consensus réformateur³ prônant une responsabilisation des « sportifs » pour mener une nouvelle tentative. La défaite d'Annecy, en 2011, est alors utilisée par la minorité socialiste pour remettre le problème des candidatures à l'agenda politique et proposer une mise en œuvre du consensus réformateur à partir de 2012.

A - Anneaux horribilis : les défaites de Paris 2008 et Paris 2012

Une nouvelle coalition de candidature olympique est formée entre 1998 et 2001 pour tenter d'obtenir les Jeux d'été de 2008. Cette tentative trouverait notamment son origine dans l'enthousiasme qui succède au triomphe de l'équipe de France de football lors du Mondial 1998,

¹ Monique Berlioux, directrice du CIO de 1969 à 1985 et débauchée par Jacques Chirac pour intégrer l'équipe de Paris 1992, écrit dans une note datée du 25 août 1986 que selon ses informations « M. Havelange [président de la FIFA] aurait conclu un accord selon lequel Paris s'effacerait devant Barcelone, et obtiendrait en échange l'organisation de la Coupe du monde pour 1998 » : Note confidentielle « Paris 1992 et le Mondial 1998 » de Monique Berlioux, Paris, 25 août 1986. Archives nationales, fonds du cabinet du ministère des Sports, 19900043/2. Lors de notre entretien en février 2021, François Lépine évoque lui aussi cette rumeur : « Chirac avait basculé à moitié, bienveillant mais plutôt parce que semble-t-il Havelange, président de la FIFA, lui avait promis le mondial. Et ça s'est passé à Berlin-Est [en octobre 1985 pour la session du CIO] ». Elle est également évoquée à la page 32 du livre de Patrick Issert et Alain Lunzenfichter, journalistes de *L'Equipe*, *Malheureux aux jeux: pourquoi, depuis vingt ans, Paris ne parvient pas à obtenir l'organisation des jeux olympiques d'été*, Issy-les-Moulineaux, Prolongations, 2006.

² Face à la variété des définitions de la notion de problème public, nous suivons Emmanuel Henry et Claude Gilbert pour en donner cette version consensuelle inspirée des travaux de Jean-Gustave Padioleau et John Kingdon. GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », *op. cit.*, p. 13.

³ TOPALOV Christian, « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée, 1889-1903 », *op. cit.*

dont la démonstration populaire a surpris les observateurs et suscité des discours exaltés sur la cohésion nationale et le pouvoir rassembleur du sport¹. Les acteurs du champ politique sont prompts à capitaliser sur ce succès inattendu, au premier rang desquels le président Jacques Chirac dont le soutien indéfectible aux Bleus² se traduit par des sondages flatteurs et lui permet de rompre partiellement avec l'isolement politique consécutif à la dissolution ratée de 1997. Le *momentum* de 1998 alimente dans le champ politique une croyance dans les retombées positives de l'évènementiel sportif, et dans la possibilité de capter une partie de l'euphorie attachée aux résultats des sportifs français. La perspective de ramener sur le sol national un autre évènement fédérateur et générateur d'adhésion populaire séduit le chef de l'État qui évoque à plusieurs reprises l'idée avec la ministre des Sports Marie-George Buffet et son successeur à la mairie de Paris, Jean Tibéri³. La possibilité d'une candidature parisienne est, une fois encore, encouragée par le président du CIO lui-même, Juan Antonio Samaranch, qui souhaiterait placer face au favori Pékin⁴ un challenger de prestige afin de pousser les autorités chinoises à produire un dossier technique irréprochable.

¹ DAUNCEY Hugh, *Les Français et la Coupe du Monde de 1998*, Paris, Nouveau Monde Ed., 2002 ; GOUNOT A., JALLAT D., et KOEBEL M. (dir.), *Les usages politiques du football*, op. cit. Karim Souanef, dans une étude sur l'unanimité du traitement de la victoire des Bleus par la presse écrite, montre comment les interprétations extra-sportives (réflexions sur la société, analogies avec de grands évènements de l'histoire française contemporaine) trouvent leur origine dans les effets de concurrence propres au champ journalistique dans lequel les médias généralistes abordent le phénomène sous des angles originaux pour concurrencer le monopole de *L'Équipe*. La conversion de ce quotidien à ce cadrage extra-sportif de l'évènement sportif renforce ces interprétations enthousiastes, de même que les conditions du travail journalistique, individus pris dans l'euphorie générale du titre mondial. Cependant, l'auteur souligne bien les limites de ces théorisations de la nation réconciliée par l'évènement sportif qui tendent à réifier le sentiment d'appartenance des individus SOUANEF Karim, *Tous avec la France ! Victoire de l'équipe de France 1998 et Nation : discours des journalistes de presse*, Mémoire, Paris-Dauphine, Paris, 2008.

² Contrairement à d'autres présidents de la Ve République, Jacques Chirac a une faible culture sportive CLASTRES Patrick, « Générations athlétiques et éducations corporelles. L'autre acculturation politique des présidents de la Ve République », *Histoire@Politique*, vol. 23, n° 2, 2014, p. 73-96. En revanche, il affiche une forte proximité avec les sportifs de haut-niveau dont certains le suivent dans une carrière politique, à l'image de Guy Drut et Jean-François Lamour, tous deux impliqués sur les dossiers olympiques portés par Chirac.

³ ISSERT Patrick et LUNZENFICHTER Alain, *Malheureux aux jeux*, op. cit.

⁴ Le gouvernement chinois n'en est pas à son coup d'essai et envisage de présenter une candidature depuis les années 1980. Lors de la campagne pour Paris 1992, le membre chinois du CIO He Zhenliang proposait de soutenir la France en échange des voix françaises pour la candidature de Pékin 2000 : Note « Sur les personnalités rencontrées à Berlin » de Jean-Pierre Boué à Michel Astorg, Paris, 11 juin 1985. Archives nationales, fonds de la mission interministérielle pour la préparation aux candidatures des Jeux Olympiques de 1992, 19880431/1.

La candidature de Paris est officiellement lancée en décembre 1998 par une coalition d'entrepreneurs essentiellement composée de professionnels de la politique : Jacques Chirac, Jean Tibéri, Jean-Paul Huchon, alors président de la région Île-de-France, et Marie-George Buffet, ministre des Sports. En ce sens, la candidature de Paris 2008 est semblable à celle de 1992, avec une impulsion donnée par le chef de l'État suivi par le gouvernement (malgré la cohabitation) et par les principaux élus locaux. En revanche, la direction de la candidature est confiée à des acteurs issus du secteur privé. Dans un premier temps, c'est Philippe Bourguignon, le PDG du Club Méditerranée (1997-2003) qui est placé à la tête de la candidature : il a travaillé pour le groupe Accor (1974-1988), puis pour le groupe Disney (1988-1997) dont il a contribué à implanter le parc à Marne-la-Vallée. Il est remplacé en décembre 1999 par Claude Bébéar, patron des assurances AXA engagé depuis le début de la candidature dans le ralliement de grandes entreprises françaises afin de soutenir le projet. Ces nominations traduisent, outre la proximité entre champ politique et monde de l'entreprise, la perception du secteur sportif et de ses dirigeants par les décideurs politiques, désormais associés au *business* et à une approche commerciale¹. Proximité sociale et affinités électives entre chefs d'entreprise et dirigeants sportifs en feraient les interlocuteurs les plus pertinents pour conduire les opérations de lobbying². Ces nominations relèvent également d'une forme d'isomorphisme institutionnel³ vis-à-vis de pratiques développées par d'autres coalitions de candidature, notamment aux États-Unis où les projets olympiques sont souvent portés par des hommes d'affaires⁴.

La course se joue officiellement entre Paris, Pékin et Toronto - Istanbul et Osaka étant largement distancées. Lors du vote du CIO à Moscou en juillet 2001, il suffit de deux tours de scrutin à Pékin pour emporter la majorité absolue des votes : 56 voix pour la capitale chinoise, contre 22 à Toronto, 18 à Paris et 9 à Istanbul. En plus de l'écrasante domination de la capitale chinoise, qui traduit une forme de mise en scène de la compétition par les dirigeants du CIO,

¹ BARNEY Robert Knight, WENN Stephen R. et MARTYN Scott G., *Selling the five rings: the International Olympic Committee and the rise of Olympic commercialism*, Salt Lake City, University of Utah Press, 2002.

² COURTY Guillaume, *Le lobbying en France*, *op. cit.*

³ DIMAGGIO Paul et POWELL Walter W., « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields (translated by G. Yudin) », *Journal of Economic Sociology*, vol. 11, n° 1, 2010, p. 34-56.

⁴ Tom Welch (vice-président d'une grande chaîne de magasins) et Dave Johnson, puis Mitt Romney (fortune dans le conseil et la finance) pour Salt Lake City 2002 ; Billy Payne, proche des milieux d'affaires géorgiens, pour Atlanta 1996 ; John C. Argue (avocat d'affaires) puis Peter Ueberroth (président de la seconde agence de voyage des États-Unis) pour Los Angeles 1984.

les responsables de la candidature parisienne sont marqués par la troisième place qui leur est attribuée, derrière une ville de Toronto perçue comme moins prestigieuse.

Paris 1992 et Paris 2008 ont pu être lus par les observateurs et les acteurs impliqués comme une mise en scène truquée par les manigances du président Samaranch¹. Paris 2012, en revanche, se déploie sans la présence d'un vainqueur présomptif. C'est la candidature qui va générer le plus d'attentes, le plus de frustrations, et donner corps à l'idée d'un « problème olympique ». La coalition de candidature est, une nouvelle fois, à l'initiative du pouvoir politique, annoncée en 2003 par le maire de Paris Bertrand Delanoë. Arrivé en fonction en mars 2001, quelques mois avant la conclusion de Paris 2008, l'édile parisien est prêt à retenter l'aventure. Il est à nouveau soutenu par Jean-Paul Huchon (président de la région Île-de-France), issu du même parti politique, ainsi que par le chef de l'État et son ministre des Sports, le champion olympique d'escrime Jean-François Lamour. La direction de la candidature est confiée à Philippe Baudillon, dont le profil est une synthèse des tentatives précédentes et de la structure du champ du pouvoir national. Énarque (camarade de promotion de Dominique de Villepin), il débute sa carrière au ministère des Affaires Étrangères (1981-1984) puis devient directeur de cabinet d'Alain Danet, le vice-président de Paris 1992. Après cette expérience, il fait un court passage au cabinet du ministre des Transports (1987-1988) avant de revenir dans son ministère de tutelle. En 1990, il fonde son entreprise spécialisée dans l'organisation et la vente de droits audiovisuels d'événements sportifs, Sima International. Il entre brièvement au cabinet d'Édouard Balladur en tant que conseiller diplomatique (1993-1994) puis rejoint l'opérateur public CFI (agence de coopérations de médias) qu'il quitte en 1998 pour devenir directeur général d'Oenobiol (firme cosmétique) avant de reprendre la direction de son entreprise (2001-2003). Lorsqu'il est nommé, il cumule donc les caractéristiques de haut-fonctionnaire spécialisé dans la diplomatie, marqué à droite par ses passages en cabinet, doté d'une expérience sur les Jeux, les médias, et de plus en plus orienté vers le monde économique².

¹ En entretien notre enquêté Gérard Desplanches (voir pp. 47 et 56 pour une présentation complète) se fait l'écho de cette interprétation : « Calmat [*Alain Calmat, ancien patineur artistique, médecin et homme politique proche du Parti Socialiste*] c'est lui à mon avis qui avait le mieux résumé la situation. Il avait dit : "Qu'est-ce que vous pensez, Paris vient d'échouer pour la deuxième fois ? – Oui, j'ai qu'un commentaire à faire. Samaranch 2, Chirac 0". Dans le jeu Samaranch-Chirac, Samaranch avait réussi à pousser Chirac à être deux fois candidat, tout en sachant les deux fois qu'il n'était là qu'en tant que faire-valoir, et qu'il y aurait pas match. » (entretien du 21 février 2018)

² Trajectoire qui traduit la tendance de plus en plus marquée des énarques et de certains grands corps administratifs à pantoufler dans le secteur privé. ROUBAN Luc, « III. Une sociologie spécifique », Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2009, vol.3e éd., p. 51-74 ; ROUBAN Luc, « L'inspection générale des Finances, 1958-2008 : pantouflage et renouveau des stratégies élitaires », *Sociologies pratiques*, vol. 21, n° 2, 2010, p. 19-34.

Au poste clef de préfet de la région Île-de-France, on retrouve Bertrand Landrieu, un proche de Jacques Chirac qui fut son directeur de cabinet de 1995 à 2002, ancien préfet de Savoie entre 1987 et 1990, lorsque débute l'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville. Jean-Claude Killy est également de la partie. Après les Jeux en Savoie il est devenu président d'Amaury Sport Organisation (ASO), entreprise du groupe de presse Amaury (*L'Équipe*) créée en 1992 et détentrice du Tour de France, du Paris-Dakar et du Marathon de Paris. Il est coopté membre du CIO en 1995 où il est actif dans des commissions de coordination de Jeux d'hiver (Nagano 1998, Turin 2006), et au sein de la prestigieuse commission des finances. Héritier présomptif de J.A. Samaranch, Killy refuse de se présenter à la présidence du CIO en 2001, mais bénéficie d'un important réseau au sein des cénacles olympiques.

Autre personnage clef de Paris 2012 venu d'Albertville 1992, le directeur des relations internationales Armand de Rendinger. Lors de la candidature d'Albertville, le cabinet Arthur Andersen est appelé pour fournir des hommes dans les départements de la communication et du lobbying. La rencontre entre les cadres de ce cabinet et les promoteurs de la candidature s'appuie sur les pratiques de sociabilité des classes supérieures :

Armand de Rendinger (Directeur des relations internationales d'Albertville 1992) : J'allais passer associé chez Arthur Andersen et je voulais rester, ce qui n'était pas bon pour ma carrière en soi. Il se trouve qu'à une même occasion le hasard fait que je rencontre Jean-Claude Killy. Enfin, Michel Barnier, puis Jean-Claude Killy. C'était en 1980, je rencontre Michel Barnier à un dîner chez des amis, et je trouvais que le type bon, déjà il avait des idées politiques qui étaient proches des miennes. C'est un gaulliste. Et ce type bon, l'archétype du politique comme on se l'imagine, mais je trouvais ce mec vachement jeune, plus jeune député de France, pas encore président du conseil général, je le trouvais pas sympathique, c'est pas le terme, mais je le trouvais assez gonflé et il m'a intéressé. Il m'a demandé ce que je faisais, donc je lui dis : « Moi, je suis chez Arthur Andersen, je fais du sport à haut niveau ». Il me dit : « Bah écoute, j'ai un projet fantastique auquel je pense, qui est de ramener des Jeux Olympiques en Savoie à Albertville ». Moi je savais pas du tout comment ça marchait. « Est-ce que ça t'intéresse ? ». Bah moi oui, ça m'intéresse de voir un peu le derrière des grands événements auxquels j'ai rêvé de participer. (Entretien, 28 février 2018)

Habitant du 16^e arrondissement, issu d'une famille de vieille noblesse, Armand de Rendinger est à l'époque un jeune conseiller chez Arthur Andersen (dont la filiale française compte à peine quelques dizaines d'employés), ancien joueur de football de haut niveau. La rencontre avec Michel Barnier se fait à partir d'affinités politiques et sociales (gaullisme, même génération¹, passion pour le sport) et n'est pas due au hasard, mais à l'étroitesse des cercles de sociabilité de la bourgeoisie parisienne où les dîners accueillent, entre autres, des parlementaires de la droite

¹ Armand de Rendinger est né en 1944, Michel Barnier en 1951.

chiraquienne. A. de Rendinger intègre donc le comité de candidature et pilote avec François Lépine la stratégie de lobbying international, dont il se fait rapidement une spécialité. Pour ce faire, il mobilise les ressources sociales de son milieu d'appartenance pour rassembler des informations sur les membres du CIO, les rencontrer et nouer des relations d'amitié :

Armand de Rendinger : Et c'est là où le hasard fait bien la vie. Il se trouve qu'à côté de chez moi habitait Jean de Beaumont de la Bonninière, comte de son état. Membre du CIO Français. C'était un type un peu spécial, mais qui avait une connaissance approfondie, il connaissait tous les membres du CIO. Et mon père le connaissait parce qu'il avait l'habitude de chasser avec lui. Donc je lui dis : « Est-ce que tu peux me le présenter ». Il me dit : « Aucun problème, va voir Jean de Beaumont ». Jean de Beaumont je le rencontre, il me regarde et il me dit : « Qu'est-ce que vous voulez cher ami ? ». C'est un vieux monsieur, vieille France comme tout. [...]. Et je lui dis : « Voilà, je viens de la part de Jean-Claude Killy. Il veut que je m'occupe de la promotion d'Albertville vis-à-vis des membres du CIO, et moi les membres du CIO je les connais pas, vous vous les connaissez bien ». Il me regarde, il me dit : « Vous venez de la part de Jean-Claude Killy ? Aucun problème, c'est mon idole donc vous êtes le bienvenu ». (Entretien, 28 février 2018)

Le « hasard » correspond en fait à la proximité sociale et à l'entre-soi de la haute bourgeoisie des beaux quartiers parisiens¹. Le recrutement social du CIO est en effet marqué depuis l'époque de Coubertin par un fort ancrage dans l'aristocratie, malgré l'affaiblissement de la représentation de ce groupe social dans l'institution olympique au cours du temps. La présence d'un comte au sein du CIO n'est donc pas surprenante, pas plus que la facilité avec laquelle M. de Rendinger peut effectuer sa rencontre : il partage des origines sociales similaires, fréquente les mêmes espaces sociaux, et peut exploiter des liens faibles tissés à partir de pratiques de loisirs et de sociabilité des classes dominantes (ici, la chasse). Les pratiques de lobbying déployées par Armand de Rendinger dans la suite de la candidature s'inscrivent d'ailleurs dans ce registre de la mondanité : liens personnels avec les membres du CIO, dîners, loisirs des classes supérieures, implication de son épouse pour nouer des liens avec les femmes des membres du CIO, etc. Après la candidature, A. de Rendinger est chargé des négociations marketing mais quitte le comité d'organisation d'Albertville en 1988. Toujours employé chez Arthur Andersen, il devient (« à [s]on corps défendant », dit-il) consultant spécialisé dans la candidature et l'organisation d'événements sportifs : Coupe du monde 1998, candidatures aux JO d'Atlanta (1996), Nagano (1998), Sydney (2000), et Paris 2008 (sur laquelle il n'est impliqué que tardivement). Au total, il revendique des prestations de conseil sur 12 candidatures

¹ PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique, *Grandes fortunes : dynasties familiales et formes de richesse en France*, Éd. revue et Augm., Paris, Ed. Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », 2006 ; PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique, *Les ghettos du Gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Seuil, 2007.

tout au long de sa carrière, de 1983 à la fin des années 2010. La trajectoire d'Armand de Rendinger montre comment l'intensification de la compétition internationale pour attirer les Jeux conduit à l'émergence de « professionnels de l'olympisme » spécialisés dans la conquête des voix du CIO¹.

La candidature de Paris 2012 réunit donc des individus expérimentés, dont certains ont fait leurs armes depuis Albertville et Paris 1992 puis orienté leur carrière vers une spécialisation dans l'évènementiel sportif. La construction de la coalition de candidature est, comme lors des tentatives précédentes, initiée par des politiques et réunit rapidement les principales formations partisans du pays. La presse se fait d'ailleurs l'écho de cet unanimisme² :

« La composition de ce comité chargé d'accueillir les membres du CIO est à l'image de la candidature parisienne : plurielle, certes, mais consensuelle. C'est d'ailleurs très habilement que M. Delanoë avait accepté, en 2003, que soit confiée à M. Baudillon la direction générale du GIP Paris 2012. Le choix d'un homme certes reconnu comme un spécialiste de l'organisation d'évènements sportifs, mais proche de la droite, a aisément accrédité l'idée chère au maire de Paris, que le succès de la candidature ne pouvait relever que d'une "aventure collective". Depuis le lancement, en 2003, de la candidature, pas une voix politique ne s'est élevée franchement contre cet évènement, plébiscité par 85% des Français, selon un sondage Louis-Harris paru dans *L'Equipe* mardi 8 mars. Les moins enthousiastes et les rares opposants – notamment chez les Verts – ont assez rapidement fait taire leurs critiques. En février, un vote interne au groupe Vert du Conseil de Paris avait fait émerger une majorité très courte (12 voix pour, 11 contre) en faveur des JO. La droite, elle, s'est rangée comme un seul homme derrière M. Delanoë³. »

Lors de la campagne, la coalition de candidature est donc présentée par ses membres et par la presse comme un front uni, soutenu par des équipes expérimentées et armé d'un dossier technique de qualité. Paris 2012 apparaît comme une synthèse de l'expérience et des savoirs accumulés depuis les années 1980. De fait, pendant les deux années de la candidature, Paris est donné favori par les commentateurs face aux villes concurrentes : Madrid, Londres, New-York et Moscou. Durant les derniers mois, la compétition se fait plus âpre et la coalition britannique se positionne comme le concurrent principal face au dossier parisien. Le vote du CIO a lieu au Raffle's Center de Singapour le 6 juillet 2005 où, durant les derniers jours, les délégations de chaque ville candidate redoublent d'activité pour convaincre les membres votants du CIO de

¹ L'affichage de leur palmarès par ces professionnels entretient la « croyance magique » dans l'efficacité de leurs méthodes et leur capacité d'influence. COURTY Guillaume, *Le lobbying en France, op. cit.* Voir par exemple le livre du consultant vedette de Londres 2012 : LEE Mike, *The Race for the 2012 Olympics, op. cit.*

² « Union sacrée autour des Jeux d'été » par Gilles Dhers et Alain Leauthier, *Libération*, 17 janvier 2004.

³ « Un large consensus national accueille le CIO à Paris » par Christine Garin, *Le Monde*, 9 mars 2005.

leur accorder leur suffrage. Après quatre tours de scrutin, Paris s'incline face à Londres, 50 voix contre 54.

B - Le « problème » des candidatures et la construction d'un consensus réformateur

La défaite de Paris 2012 suscite immédiatement de nombreux commentaires dans la presse et des réactions de la part des protagonistes de la candidature pour analyser cet échec et tenter d'expliquer comment leur dossier considéré comme favori a pu perdre : ce faisceau de commentaires participe à construire les candidatures olympiques en problème dont Paris 2012 serait le cuisant symbole. Les principaux éléments du problème sont énoncés dans les jours qui suivent le vote du CIO par l'intermédiaire de réactions de membres de Paris 2012, par des journalistes ayant suivi le dossier, ou par des interlocuteurs éloignés des Jeux mais qui voient dans cette défaite la manifestation de problèmes plus généraux. Ces premiers éléments commentés « à chaud » à l'été 2005 sont complétés en 2006 par l'activité éditoriale d'*insiders* : Armand de Rendinger, dont la stratégie de lobbying a été très critiquée, livre son témoignage dans un livre qui prétend dévoiler les coulisses du comité et de la campagne¹ ; Patrick Issert et Alain Lunzenfichter, journalistes sportifs spécialisés dans le suivi de l'actualité olympique pour *L'Équipe* qui produisent un livre qui analyse les erreurs des candidatures parisiennes et synthétise les critiques formulées sur l'année écoulée².

Dans les jours qui suivent la défaite de Paris, le consensus politique se fissure et les mécanismes de fonctionnement du champ politique refont surface : les élus de la droite parisienne exploitent le vote de Singapour pour attaquer Bertrand Delanoë³, à l'image du conseiller de Paris et député Pierre Lellouche qui demande une commission d'enquête municipale sur la candidature⁴, et des autres ténors qui militent pour une révision des projets d'aménagement urbain⁵. L'échec de Paris 2012 est politisé au niveau local par des élus qui y voient un moyen d'affaiblir un acteur en position dominante et, comme pour 1992, on retrouve

¹ RENDINGER Armand de, *Jeux perdus, op. cit.*

² ISSERT Patrick et LUNZENFICHTER Alain, *Malheureux aux jeux, op. cit.*

³ « A Paris, la droite rêve de mettre Delanoë KO grâce aux JO » par Thomas Lebègue, *Libération*, 11 juillet 2005.

⁴ « Réfléchir pour mieux rebondir », tribune de Pierre Lellouche, *Le Figaro*, 8 juillet 2005.

⁵ HAYES Graeme, « What Happens When Olympic Bids Fail? Sustainable Development and Paris 2012 », *Olympic Games, Mega-Events and Civil Societies. Globalization, Environment, Resistance*, London, Palgrave Macmillan, 2012, p. 172-193.

une grille de lecture personnalisant la défaite comme échec électoral, dont Jacques Chirac et Bertrand Delanoë sont les premières cibles :

« Ce nouveau revers enterre un peu plus le chef de l'État. Il sonne aussi le glas de la "méthode Chirac" et d'une manière dépassée de faire de la politique. [...] Il ne suffit plus d'aller serrer pendant quelques minutes des dizaines de mains de membres du CIO ou de flatter les huiles sportives croisées sur son chemin comme dans un comice agricole, comme il l'a fait hier à Singapour après son discours en distribuant accolades et bons mots¹. »

« Le président de la République vient de connaître deux lourds échecs en six semaines, le rejet de la Constitution Européenne et la défaite de Paris face à Londres pour les Jeux Olympiques. Deux défaites qui rejaillissent personnellement sur lui, tant il s'était impliqué². »

« La défaite [...] marque une vraie rupture dans un parcours ascendant et presque sans faute. La fin du rêve olympique oblige l'élu socialiste à aborder, autrement qu'il ne l'avait imaginé, la dernière ligne droite de son mandat municipal. [...] Même si la droite parisienne, toujours affaiblie, est loin d'avoir réglé ses problèmes internes, l'échec de Paris 2012 accélère les ambitions et les positionnements tactiques des uns et des autres. [...] Certains socialistes ne cachent pas leur soulagement de voir l'étoile montante du parti, qu'on s'arrache dans les meetings parce qu'il fait un tabac auprès des militants, être ainsi sévèrement douchée³. »

La personnalisation des dossiers de candidature par les élus est retournée contre eux par les journalistes et leurs adversaires politiques qui analysent la défaite comme une érosion de leur capital politique. Ces critiques *ad hominem* alimentent un discours plus général sur des problèmes étiquetés comme spécifiquement « français » que seraient une focalisation sur le formalisme de la campagne et des pratiques inadaptées de lobbying.

Le formalisme consisterait en une confiance excessive dans la qualité des dossiers techniques, dans les compliments exprimés par les commissions d'évaluation du CIO, et dans les promesses de vote exprimées par les membres de l'institution olympique : « comme lors de sa candidature précédente, Paris éprouve de grosses difficultés à lire entre les lignes du discours olympique officiel⁴ ». Le constat effectué par ces journalistes sportifs est relayé en entretien par l'un de nos enquêtés, Gérard Desplanches, inspecteur de la jeunesse et des sports qui suivait le dossier de Paris 2008 dans le cabinet du Premier ministre Lionel Jospin en 2000-2001 :

¹ « Nouvelle claque pour Chirac » par Antoine Guiral, *Libération*, 7 juillet 2005.

² « Avis de gros temps pour Jacques Chirac » par Philippe Goulliaud, *Le Figaro*, 8 juillet 2005.

³ « Le retour de Bertrand Delanoë à la politique ordinaire » par Christine Garin et Philippe Ridet, *Le Monde*, 22 juillet 2005.

⁴ ISSERT Patrick et LUNZENFICHTER Alain, *Malheureux aux jeux*, *op. cit.*, p. 32.

Gérard Desplanches*¹ (conseiller au cabinet de la ministre des Sports Valérie Fourneyron) : Claude Bébéar, que j'avais accompagné un peu pour la candidature de 2008, c'est un polytechnicien, il était pas du tout fait pour ça. Un polytechnicien on lui dit : "Je vous donne ma voix", il compte la voix Bébéar. Il est arrivé à Moscou en disant : "Il y en a X qui m'ont assuré de leur voix". Et bilan au premier tour : 15 voix. Et là je l'ai vu démuni. Ce gars qu'on décrit comme un crocodile en matière d'affaires – c'était son surnom, Crocodile Claude. (Entretien, 21 février 2018)

Cette ingénuité supposée se traduirait également par un suivi scrupuleux des règles formelles de l'institution – c'est-à-dire la focalisation sur le dossier technique – et un refus de se convertir aux pratiques non-écrites de l'institution olympique. Le commentaire du journaliste Sylvain Cypel dans *Le Monde* à propos du livre d'Armand de Rendinger et les analyses de P. Issert et A. Lunzenfichter expriment toute l'ambiguïté de ces comportements :

« Sa conclusion : "12 à 15 voix ont manqué à Paris. Quatre relèveraient de choix a priori réfléchis ; 4 d'une trahison pure et simple ; 6 relèveraient de procédures sur lesquelles Paris ne pouvait/voulait pas s'aligner". En termes prosaïques : d'une corruption. [...] Le 23 avril 2005, ses responsables se réunissent et quelqu'un finit par poser la question taboue : "Faut-il acheter des voix ?". M. de Rendinger répond : "Je ne suis pas l'homme pour faire ça. Mais je ne connais aucune ville qui l'ait emporté sans l'avoir fait". Silence pesant. Le maire clôt le débat : "Nous l'emporterons sans recourir à ces méthodes". [...] Avec trois voix de plus, Paris 2012 l'aurait emporté. Quinze voix se sont évaporées, 6 ont été perdues par refus de jouer le jeu de la corruption. Il y a de quoi enrager². »

« Leur démarche [aux entrepreneurs de candidature] privilégie la qualité technique – qu'il s'agisse du dossier ou des prestations à effectuer devant le CIO – au détriment d'une plongée en eaux troubles et d'un travail au corps du collège électoral³. »

Les travaux du journaliste d'investigation britannique Andrew Jennings dans les années 1990⁴, puis les révélations sur la corruption du CIO par les entrepreneurs de Salt Lake City 2002⁵ ont contribué à révéler les méthodes par lesquelles les promoteurs de candidature emportaient les voix de certains membres du CIO. Les anecdotes rapportées et les commentaires des journalistes montrent que ces transactions sont connues et acceptées comme règle du jeu des candidatures : le cadrage ne porte pas sur la condamnation morale de ces pratiques, mais sur le refus des entrepreneurs parisiens de les utiliser. Le non-recours à ces pratiques est ainsi présenté

¹ Les noms précédés d'un astérisque correspondent à une anonymisation de l'enquête.

² « Comment Paris a perdu les JO 2012 » par Sylvain Cypel, *Le Monde*, 20 avril 2006.

³ ISSERT Patrick et LUNZENFICHTER Alain, *Malheureux aux jeux*, op. cit., p. 36.

⁴ SIMSON Vyv et JENNINGS Andrew, *Main basse sur les J.O.*, op. cit.

⁵ JENNINGS Andrew, *La face cachée des jeux olympiques*, Lieu de publication non identifié, L'Archipel, 2000.

comme une forme d'idéalisme, voire d'arrogance, par opposition à la « realpolitik¹ » des adversaires.

Encadré 1. Albertville et les règles non écrites du CIO

En entretien, François Lépine témoigne de son apprentissage de cette « realpolitik » olympique, faite de règles non-écrites et d'importation de pratiques politiques locales :

François Lépine : J'ai une anecdote en tête. Je citerai pas le nom du membre du CIO parce qu'il est encore vivant et il était ministre dans son pays. J'obtiens un rendez-vous à Paris avec lui et je l'invite à un petit déjeuner, je sais plus si c'est au Crillon ou n'importe quoi. J'étais embarrassé parce que sachant qu'il était fragile, notamment sur les questions possiblement d'argent, je savais pas très bien comment aborder ce sujet. J'ai fait l'ENA, rien dans mon passage à l'ENA m'avait appris comment on achetait les voix du CIO. Et donc j'ai pris mes gros souliers en lui disant, après avoir présenté le livre, la candidature, etc., « Comment appréciez-vous notre démarche ? ». Rien. « Quel prix attachez-vous à notre candidature ? ». Rien. Puis à la fin de l'entretien, il m'a dit : « [*Lépine prend un léger accent africain*] D'où êtes-vous mon jeune ami ? ». Moi je lui dis : « Je suis né à Neuilly ». « Non, pas ça, je vous demande quelles études vous avez faites ». Donc je lui raconte mon parcours, et il me dit : « Je veux vous raconter le dernier conseil des ministres auquel j'ai assisté. Le président avait réuni trois ministres et il avait dit qu'il fallait recruter un directeur de ministère pour lequel nous avions des candidats. C'est à vous de me nommer le candidat qui ira bien. Alors nous nous sommes concertés, et nous avons décidé de lui faire décliner le verbe "bouffer". Alors le premier dit : "Je bouffe, tu bouffes, il bouffe, etc. ". Le deuxième dit comme le premier, et le troisième comme les deux premiers. Est arrivé le quatrième. Il nous a dit : "Je bouffe, tu bouffes ; tu bouffes, tu bouffes ; il bouffe, tu bouffes ; nous bouffons, tu bouffes ; vous bouffez, tu bouffes ; ils bouffent, tu bouffes". Alors nous nous sommes dit que nous allions prendre celui-là, parce qu'il a le sens de la solidarité africaine ». Vous avez compris qu'il était sensible à ce genre de démarche. [...] En l'occurrence, celui-là nous lui avions promis deux Peugeot d'occasion livrées après l'obtention des Jeux. Je pense qu'on a tenu notre engagement. Un autre candidat était intéressé, qu'on voyait à chaque fois qu'il venait à Paris. Eux ils y gagnaient, ils se faisaient rembourser leurs trajets deux fois. Venir à Albertville puis venir à Paris, ils se faisaient rembourser les tickets d'avion.

Formalisme et respect des règles construisent ainsi le « lobbying » comme un problème majeur dans le cadre des candidatures françaises. L'une des interprétations tient à la faible présence de ressortissants nationaux dans les institutions sportives internationales, et donc

¹ ISSERT Patrick et LUNZENFICHTER Alain, *Malheureux aux jeux, op. cit.*, p. 23.

l'absence de réseau structuré pour soutenir les prétentions françaises, comme l'explique le ministre des Sports trois semaines après le vote :

« Quant à une nouvelle candidature, celle-ci ne pourra intervenir que lorsque la France pourra aussi se prévaloir de dirigeants dans les instances sportives internationales. [...] Il faudra attendre longtemps pour une nouvelle candidature. Mais cela nous permet de travailler à l'émergence de nouveaux dirigeants¹. »

L'ancien champion olympique et fraîchement élu président de la Fédération française de judo (février 2005) Jean-Luc Rougé développe un argumentaire similaire autour d'une présence renforcée via la persévérance dans les candidatures aux grands événements sportifs :

« C'est n'est pas le dossier technique qui est en cause, mais notre implication internationale. Une politique internationale ne se crée pas en deux ans, mais en vingt, trente ans. Ça se prépare. Il faut qu'on arrête de se présenter de façon ponctuelle². »

La mise en problème du lobbying français s'appuie surtout sur une comparaison avec les vainqueurs britanniques incarnés par deux figures considérées comme exemplaires des « bonnes pratiques » : le Premier ministre travailliste Tony Blair et le directeur de Londres 2012 Sebastian Coe. Articles de presse et ouvrages parus a posteriori racontent comment Tony Blair et sa femme Cherie se sont enfermés deux jours durant dans une suite d'hôtel pour rencontrer en tête à tête plusieurs dizaines de membres du CIO et les convaincre d'apporter leurs voix à la capitale britannique. Hors quelques rumeurs peu étayées, personne n'est capable de décrire précisément ce qui s'est dit durant ces rendez-vous, mais tous les commentateurs estiment que les promesses de Tony Blair font basculer le vote, démonstration d'une « méthode britannique » efficace et pragmatique : « Le lobbying n'est pas seulement un mot anglo-saxon. A l'évidence, c'est aussi un savoir-faire anglo-saxon...³ ». Ces rendez-vous discrets sont opposés à la « méthode Chirac⁴ » orientée vers la reproduction de ses pratiques de campagne électorale : discours et mondanités à grands renforts de poignées de mains et de phrases personnalisées auprès des invités du CIO⁵. La seconde figure présentée comme décisive est celle de Sebastian Coe, qui succède en 2004 à l'Américaine Barbara Cassini pour diriger la candidature londonienne. Coe, né en 1956, est un coureur de 1500m et de 800m dont la carrière sportive est auréolée de plusieurs records du monde et de quatre médailles olympiques (deux en or, deux en

¹ « Jean François Lamour : “Parlons la langue du sport” » par Laurence Schreiner, *Le Figaro*, 1^{er} août 2005.

² « Quel est votre sentiment après l'échec de Paris pour les JO 2012 ? », *L'Équipe*, 8 juillet 2005.

³ ISSERT Patrick et LUNZENFICHTER Alain, *Malheureux aux jeux*, op. cit., p. 58.

⁴ « Nouvelle claque pour Chirac » par Antoine Guiral, *Libération*, 7 juillet 2005.

⁵ « Guerre des méthodes entre Paris et Londres » par Laurence Schreiner, *Le Figaro*, 5 juillet 2005.

argent) lors des Jeux de Moscou (1980) et Los Angeles (1984). A la fin de sa carrière sportive, il s'engage en politique dans le camp conservateur et devient député (1992-1997), secrétaire général du gouvernement (1996) puis directeur de cabinet de William Hague, chef de l'opposition à Tony Blair. Coe obtient la pairie en 2000 et le titre de Lord en 2002. Il quitte la politique en 2001 et se consacre alors à une carrière dans l'administration sportive. Loué pour ses qualités de négociateur et sa bonhomie, Sebastian Coe est présenté par les commentateurs français comme un sportif à la tête de la candidature au prix d'une reconstruction biographique qui omet ses dix années passées en politique.

« Ancien cauchemar des responsables du dossier Paris 2012, Sebastian Coe est devenu l'exemple à suivre. Patron de Londres 2012, l'ancien demi-fondeur a su entraîner tout un peuple derrière lui, alors que la France avait misé sur ses hommes politiques¹. »

L'ensemble de ces commentaires aboutit à la mise en forme finale du problème : les candidatures olympiques françaises échouent parce qu'elles sont dirigées par des élus et des hauts fonctionnaires mal formés au lobbying, et qui marginalisent les acteurs sportifs plus aptes à mener le jeu dans les cercles olympiques. Dans les jours qui suivent la défaite, l'effacement des sportifs est pointé dans la presse :

« Dire que Sérandour, chef de file du mouvement sportif français, a été pris en sandwich entre les deux hommes [*Delanoë et Lamour*] est en dessous de la vérité. Il a été écrasé, écarté, caché sous un coin du tapis squatté pendant deux ans par les politiques. [...] Présents dans la délégation invitée dans le *Raffle's Ballroom*, les sportifs français (Douillet, Parker, Flessel) n'ont pas eu droit à la parole². »

« Poussé dans ses retranchements, Henri Sérandour a souligné la mise à l'écart du sport et des sportifs depuis des mois et à Singapour même. [...] Or cette absence de l'élément sportif, nombreux observateurs l'ont reprochée à Paris le jour du vote³. »

Henri Sérandour (né en 1937) est depuis 1993 le président du CNOSF, membre du CIO depuis 2000 après une longue carrière dans l'administration du sport effectuée dans la fédération française de natation. Ses propos sont commentés par Jean-François Lamour, ministre des Sports, qui conteste le cadrage d'un effacement du sportif face au politique :

« *Journaliste : Il aurait été reproché à Paris 2012 d'avoir un programme politique entouré de sportifs quand Londres avait un programme sportif entouré de politiques.*

Jean-François Lamour : Je n'y crois pas. La seule remarque que l'on puisse faire est que Sebastian Coe était disponible 24 heures sur 24. La conception d'un projet comme le

¹ « Questions autour d'une candidature française » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd'hui en France*, 12 septembre 2013.

² « Après l'échec de Paris, les débats sur le casting se font jour » par Alain Leauthier, *Libération*, 8 juillet 2005.

³ « L'erreur stratégique de Paris 2012 », *Le Figaro*, 8 juillet 2005.

nôtre doit s'appuyer sur une volonté politique forte. [...] Je ne suis pas non plus un "politique" comme les autres avec un parcours qui s'inscrit dans l'olympisme¹. »

Le discours de J.F. Lamour s'explique par sa position au sein du gouvernement et sa propre trajectoire biographique de champion olympique rentré en politique sous la férule d'un mentor, Jacques Chirac. Elle souligne également les reconstructions biographiques opérées par les commentateurs, et la partition binaire des catégories sportif/politique appliquées à des individus dont les trajectoires présentent pourtant de fortes similarités (Lamour et Coe). Cependant, l'idée d'une marginalisation des acteurs sportifs - catégorie homogénéisante qui place sur le même plan athlètes et dirigeants sportifs - s'impose, notamment par les discours des dirigeants sportifs eux-mêmes. La valorisation des dirigeants sportifs se nourrit de la défiance à l'égard du personnel politique² et administratif pointé comme responsable de ces échecs. Deux jours après la défaite, le journal *Les Échos* publie une critique virulente :

« La formidable claque reçue mercredi à Singapour par Paris, ville candidate à l'organisation des jeux Olympiques d'été 2012, finalement attribués à Londres, sonne le glas du modèle sportif français vanté par nos édiles. Le binôme État-collectivités locales prédominant dans le financement, la gestion et la réglementation du sport de haut niveau plus particulièrement a semble-t-il vécu. [...] Aux yeux des fédérations internationales, l'image de la France est sérieusement "plombée" par les pesanteurs de son administration, un interventionnisme politique démesuré et une réglementation trop rigide du sport³. »

La défaite de Paris 2012 est interprétée comme le signe d'un modèle sportif français en crise, inadapté aux exigences contemporaines, et d'un pays embarrassé par ses structures politico-administratives. Sans surprise au vu de la ligne éditoriale du journal, la candidature olympique est un prétexte pour promouvoir un agenda libéral et faire la démonstration des défaillances du secteur public.

« [*expert anonyme cité dans l'article*] "Les grands évènements type jeux Olympiques ou Mondial de foot et de rugby se gèrent comme des affaires commerciales. On gagne l'organisation des JO comme l'on arrache un marché aéronautique à un concurrent. Je pense que dans ce *challenge* Arnaud Lagardère et son Club Entreprise Paris 2012 étaient mieux placés que Bertrand Delanoë pour vendre la candidature parisienne à Singapour". [...] Une plus large place doit être donnée rapidement au secteur privé – et à ses méthodes modernes de management -, seul capable de rivaliser avec le monde anglo-saxon. Cela passera nécessairement par un assouplissement des règles

¹ « Jean François Lamour : "Parlons la langue du sport" » par Laurence Schreiner, *Le Figaro*, 1^{er} août 2005.

² ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Éditions du Seuil, 2006.

³ « Le modèle sportif remis en cause » par Alain Echegut, *Les Échos*, 8 juillet 2005.

administratives et l'instauration d'un esprit de combativité sans faille dans le monde sportif.¹ »

Si l'approche résolument libérale n'est pas partagée par tous, la critique de l'administration et du personnel politique est en revanche mobilisée par d'autres acteurs. Le livre d'Armand de Rendinger – qui répond évidemment à un impératif d'évitement du blâme et de protection de son activité économique – relate une partie des tensions qui régnaient au sein du comité de candidature, mises en exergue dans les notes de lecture de l'ouvrage publiées dans la presse : « Les dissensions y ont vite pourri l'atmosphère, chaque camp ne pensant qu'au bénéfice à tirer de l'obtention des Jeux. Même entre chiraquiens, les rivalités étaient légion². » Paris 2012 n'est plus vanté pour son consensus politique, largement mis en avant lors de la campagne, mais reconstruit comme un terrain d'affrontements entre les élus. Les journalistes Patrick Issert et Alain Lunzenfichter n'épargnent pas non plus les dirigeants politiques et la fonction publique dont ils soulignent les défauts qu'ils érigent en caractéristiques de la « société française contemporaine » :

« Mais, au-delà des erreurs d'appréciation stratégique des uns ou des autres, cette approche maladroite renvoie également à certains traits caractéristiques de la société française contemporaine. Ainsi le discrédit dont souffre notre personnel politique et le peu de crédibilité accordé à son discours le conduisent-ils à saliver comme le chien de Pavlov devant tout ce qui semble de nature à fédérer la population française, donc à s'y intéresser frénétiquement. Il s'ensuit que, perçu sous cet angle, le sport devient trop sérieux pour être laissé au seul mouvement sportif.³ »

« Le poids de la haute administration est un autre trait caractéristique de la société française contemporaine. Lui aussi a largement influé sur la mauvaise approche de la question olympique par le camp parisien. [...] La même remarque vaut pour les hommes politiques⁴. »

« Ces trois candidatures malheureuses de Paris ont présenté de graves défauts communs. Poids excessif de la haute administration et du monde politique dans les processus de décision, d'élaboration et de portage du projet ; place minorée d'autant pour le mouvement sportif français, structuration très particulière du sport dans notre pays ...⁵ »

La défaite olympique se mue en critique du champ politique, de l'État, et de la place accordée au sport dans les politiques publiques. Tout en reconnaissant l'apport nécessaire des pouvoirs publics à un projet de la dimension des JO d'été, les auteurs dénoncent la façon dont hauts

¹ « Le modèle sportif remis en cause » par Alain Echegut, *Les Échos*, 8 juillet 2005

² « Au cœur du système. Les raisons d'un fiasco. Comment Paris a perdu les JO 2012 » par Sylvain Cypel, *Le Monde*, 20 avril 2006.

³ ISSERT Patrick et LUNZENFICHTER Alain, *Malheureux aux jeux*, op. cit., p. 15.

⁴ *Ibid.*, p. 16.

⁵ *Ibid.*, p. 23-24.

fonctionnaires et élus se saisissent de cet objet et, plus généralement, la déconsidération dont souffrent les activités sportives dans l'action publique. Les commentaires des deux journalistes s'appuient également sur des représentations communes et des « évidences » partagées susceptibles de faire sens auprès d'un large public, formulées sur un mode profane ou technique¹ : poids excessif de l'État, administration lourde, inefficace, éloignée des réalités du terrain. Véhiculées par une partie du personnel politique, par des fonctionnaires réformateurs ou des journalistes (nous l'avons vu avec *Les Échos*), ces remarques font partie d'un cadrage cardinal de l'action publique qui, précisément parce qu'il n'est pas très original peut se révéler performatif, car il entre en résonance avec des mythes et des idéologies dominantes qui circulent dans l'espace public². Dans le cas présent, cette critique des candidatures olympiques est aussi le prolongement, ou la réactivation, de croyances préexistantes sur l'indépendance du champ sportif et les revendications d'apolitisme de ses dirigeants³. Les journalistes sportifs, notamment quand ils ont eu une carrière d'athlètes et/ou se positionnent comme promoteurs des valeurs olympiques, peuvent partager ces convictions d'autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics⁴.

La mise en problème des candidatures olympiques passe donc par une critique des élites politico-administratives dont les conflits internes grèveraient le projet et dont les compétences de lobbying auprès des dirigeants sportifs seraient inadaptées. Les commentateurs estiment qu'il serait plus légitime de voir des acteurs économiques mener ce dossier ou, ce qui revient le plus souvent, les acteurs issus du monde sportif, solution particulièrement préconisée par les individus proches de cet espace social. *In fine*, ces recommandations reprennent à leur compte les revendications d'autonomie du champ sportif et proposent de reproduire la formule des vainqueurs londoniens, dont la campagne est érigée en modèle de pragmatisme : Sebastian Coe

¹ BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, op. cit. ; RUIZ Émilien, *Trop de fonctionnaires? histoire d'une obsession française (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Fayard, coll. « Collection "L'épreuve de l'histoire" », 2021.

² BENFORD Robert D. et SNOW David A., « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, vol. 99, n° 3, 2012, p. 217-255.

³ DEFANCE Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », op. cit.

⁴ D'autant plus que ces journalistes sont salariés de *L'Équipe*, journal dominant dans la production de l'information sportive en France et entretenant des liens économiques significatifs avec nombre d'événements et d'institutions sportives. « On remarque tendanciellement que plus on s'intéresse aux journalistes (*L'Équipe* et les télévisions) qui ont plus directement partie liée avec le champ sportif et moins on recueillera de discours et de topos sur "l'indépendance" du journaliste », MARCHETTI Dominique et DARGELOS Bertrand, « Les "professionnels" de l'information sportive. Entre exigences professionnelles et contraintes économiques », *Regards sociologiques*, 2000, p. 77.

accrédite l'idée d'une nécessaire direction par un individu étiqueté comme sportif, tandis que les méthodes de lobbying de Tony Blair sont construites comme de « bonnes pratiques » malgré les soupçons qui pèsent sur le contenu des accords négociés. L'ensemble des critiques et des diagnostics ne forme pas un tout cohérent et homogène : célébrer la méthode Blair tout en critiquant l'implication du personnel politique ; vanter la direction par une personnalité sportive dont on omet une partie de la biographie, ou oublier les candidatures incarnées par des politiques (en premier lieu Albertville) ou d'autres personnalités ; promouvoir une direction par des acteurs économiques déjà tentée pour Paris 2008, etc. Cette hétérogénéité traduit la diversité des croyances et des représentations à propos des membres du CIO et de l'univers olympique, et du secret du vote qui laisse planer une incertitude quant aux choix effectifs de ces individus dont les préférences sont supposées. Le récit des *insiders* sur les déterminants du vote du CIO évoque la construction de leur choix par un ensemble hétéroclite de considérations personnelles, de faveurs, d'enjeux diplomatiques, géopolitiques et économiques, par la force des symboles, ou la qualité du dossier, sans hiérarchisation claire¹. C'est précisément cette indétermination qui autorise des investissements multiples pour trouver une solution au « problème des candidatures ». Le foisonnement des propositions et des diagnostics est un objet en soi, comme le montre Christian Topalov à propos de la construction d'un consensus réformateur sur la prise en charge de la pauvreté : le principe d'un accord minimal porte sur les points de comparaison mobilisés et sur la définition globale du problème². Ici, la valorisation d'une gestion par les acteurs sportifs apparaît comme une proposition consensuelle et le plus petit dénominateur commun capable de réunir les différents acteurs et institutions mobilisés pour relancer un tel projet.

La défaite de Paris 2012 comporte également une forte charge émotionnelle. Des auteurs tels que Lilian Mathieu, Christophe Traïni ou Isabelle Sommier³ ont participé à renouveler les travaux sur le militantisme et la construction des problèmes publics en important les travaux sur la sociologie des émotions et leur application à l'étude des mouvements sociaux⁴. Ils ont

¹ RENDINGER Armand de, *Jeux perdus*, *op. cit.*

² TOPALOV Christian, « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée, 1889-1903 », *op. cit.*

³ SOMMIER Isabelle, « Émotions », *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2020, vol.2e éd., p. 217-225 ; SOMMIER Isabelle, « 9. Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux », *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2010, p. 185-202 ; TRAÏNI Christophe, *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2009.

⁴ Par exemple : TAYLOR Verta, « Watching for Vibes: Bringing Emotions into the Study of Feminist Organizations », *Feminist Organizations. Harvest of the New Women's Movement*, Philadelphia,

montré comment la variable émotionnelle pouvait permettre d'expliquer certaines logiques d'engagement chez les militants, et la façon dont ces individus mobilisent des registres émotionnels pour susciter de l'adhésion, ou des réactions de la part du public, et participent à façonner les problèmes. Nous pensons que la centralité acquise par Paris 2012 dans la mise en problème des candidatures, par rapport à 1992 et 2008, tient en partie à cette gestion des émotions qui marque les protagonistes de la candidature et, au-delà, les observateurs professionnels ou amateurs. La configuration compétitive de Paris 2012 laisse, contrairement aux tentatives précédentes, une véritable fenêtre d'opportunité pour les entrepreneurs parisiens : l'équilibre des tensions puis le dénouement, cette défaite du favori sur le fil, provoque des réactions à la hauteur du système d'attentes, comme lors d'une rencontre sportive. À l'annonce des résultats, les entrepreneurs parisiens montrent physiquement leur désarroi : regards vides, mâchoires tombantes, mains plaquées sur la tête, larmes ... Dans les années suivantes, ces émotions sont mises en mot par des termes tels que « claque », « humiliation » ou, le plus souvent, « traumatisme », mot régulièrement attribué à la défaite de Paris 2012 : « personne n'a oublié le traumatisme de Paris 2012¹ », « le traumatisme de Paris 2012 reste très fort² », « la défaite de la candidature de Paris a été vécue comme un traumatisme³ », « l'échec de Paris 2012 a été un vrai traumatisme⁴ ». La notion de traumatisme s'est largement diffusée depuis les années 1990 comme catégorie clinique devenue instrument central de légitimation des revendications dans le cas de préjudices subis, mais aussi comme vecteur collectif d'identification⁵. L'usage, certes courant du terme, est néanmoins une indication sur la façon dont cette candidature a pu être perçue, vécue et interprétée par une variété d'acteurs, rassemblés ou « rassemblables » dans une communauté imaginée pour qui Paris 2012 reste un épisode douloureux. Cependant, comme le conseille Christophe Traïni, il ne s'agit pas simplement de pointer « l'expérience des sentiments (toujours individuels, en partie

Temple University Press, p. 223-233 ; SHEPARD Benjamin, « Moving Politics: Emotions and ACT UP's Fight against AIDS - By Deborah Gould: BOOK REVIEWS », *WorkingUSA*, vol. 14, n° 1, mars 2011, p. 114-119.

¹ « Champion du lobbying, seigneur des anneaux » par Alexandre Jaquin, *La Tribune*, 2 octobre 2009.

² « Chantal Jouanno : “Renoncer, c'était ridiculiser la France” », *Aujourd'hui en France*, 9 février 2011.

³ « Questions autour d'une candidature française » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd'hui en France*, 12 septembre 2013.

⁴ « Un vrai travail pédagogique », *Aujourd'hui en France*, 24 mars 2015.

⁵ LATTE Stéphane et RECHTMAN Richard, « Enquête sur les usages sociaux du traumatisme à la suite de l'accident 1 de l'usine AZF à Toulouse », *Politix*, vol. 73, n° 1, 2006, p. 159-184.

inaccessibles et indicibles)¹ » mais de voir dans ces discours partagés un dispositif de sensibilisation de « leur retranscription et expression publique » qui participe à mettre en forme le problème : le traumatisme justifie une réparation, c'est-à-dire l'attribution des Jeux tant attendus. Prêter attention à la dimension émotionnelle de cet épisode permet de mieux comprendre la variété, parfois la virulence, des commentaires, les tentatives de justification (A. de Rendinger), la mise en pause des ambitions olympiques pendant quelques années² mais aussi leur réactivation.

C - La défaite d'Annecy 2018 et la mise à l'agenda politique d'un changement de méthode pour les candidatures olympiques

La défaite de Paris 2012 est ainsi mise en problème autour de deux éléments centraux : un lobbying peu efficace et la nécessité de confier le dossier au mouvement sportif plutôt qu'aux élites politiques et administratives. A partir de 2008, le président du CNOSF Henri Sérandour décide de relancer une candidature olympique. L'article qui lui est consacré dans *L'Humanité* en résume les enjeux et la filiation avec la mise en problème de Paris 2012 :

« Trois ans après la claque reçue par Paris 2012, revoir un jour les cinq anneaux dans la capitale est devenu une affaire d'honneur, presque d'État. Le sport français n'a qu'une visée : les JO d'été 2020 ou 2024. [...] Le plan concocté par Henri Sérandour vise en fait à répondre à deux critiques majeures faites aux Français après l'échec de Paris 2012. Manque de poids des "Frenchies" dans les institutions sportives internationales ? La candidature pour les JO 2018 permet d'occuper le terrain auprès des gens qui comptent au CIO et de compléter la liste des grands événements sportifs programmés en France, qui feront dire que ce pays est incontournable sportivement. Deuxième critique : le mouvement sportif français est trop faible par rapport aux politiques. Cette fois, plus question d'être à la traîne d'un maire, d'un ministre des Sports, ou d'un président de la République, c'est le CNOSF qui décide. C'est lui qui envoie la France dans la course aux JO 2018³. »

¹ TRAÏNI Christophe, *Émotions... Mobilisation !*, op. cit., p. 19.

² « L'échec de la candidature de Paris à l'organisation des JO 2012 a laissé des traces chez les édiles du sport français. Hier, le bureau du Comité national olympique et sportif français a estimé "prématuré de présenter la candidature d'une ville française à l'organisation des Jeux Olympiques de 2014" ». « A Annecy, le projet JO finit dans le lac » par Frédéric Sugnot, *L'Humanité*, 28 juillet 2005. « Echaudé par l'aventure avortée de Paris 2012, le CNOSF, qui a longtemps tergiversé avant d'accepter de donner son feu vert à une nouvelle candidature française, se refuse à éliminer des villes à partir du seul rapport d'évaluation », « JO 2018 : l'heure du verdict national a sonné » par Laurence Schreiner, *Le Figaro*, 18 mars 2009.

³ « Des JO d'hiver comme rédemption », *L'Humanité*, 25 septembre 2008.

Le président Sérandour prétend ainsi tirer les leçons de 2012 et les mettre en application : maintenir une présence française à l'international par une première candidature, et faire de son institution le socle à partir duquel est construite la coalition. Le CNOSF organise d'abord un tour préliminaire pour identifier de potentielles candidates et choisir le dossier qui paraîtrait le plus solide. Quatre communes font acte de candidature : Annecy, Grenoble (hôte des Jeux en 1968), Nice, et Pelvoux-Les Ecrins. Le 18 mars 2009 c'est Annecy qui est désignée pour représenter la candidature française aux JO d'hiver 2018. Dans le discours qui officialise ce choix du CNOSF, Henri Sérandour réaffirme l'indépendance du secteur sportif et sa légitimité à porter le projet olympique :

« “Maintenant, cette candidature n'a de chance d'aller à son terme que si les sportifs conservent la tête de la candidature, qu'ils ne servent pas que de faire-valoir”, a encore insisté celui [Henri Sérandour] qui a voulu organiser ce vote avant la fin de son quatrième et dernier mandat pour rappeler les leçons de la campagne avortée de Paris 2012, et défendre sa conception de la gouvernance du sport en France face au politique¹. »

Le président du CNOSF reçoit le soutien de la Secrétaire d'État chargée des Sports, Rama Yade, qui abonde dans son sens et semble attester le consensus politique autour de la mise en problème de Paris 2012. La Secrétaire d'État valide la stratégie de mise en avant des sportifs sur le dossier de l'Euro 2016 et des JO 2018 :

« Je veux que les sportifs portent ce dossier. C'est la principale raison de l'échec de Paris 2012. On a vu trop de politiques au-devant de la scène. Ces derniers doivent œuvrer en coulisse, comme Tony Blair l'a fait, sur le terrain diplomatique². »

« L'échec de Paris 2012 est resté dans les consciences sans qu'on soit allé au bout des leçons à en tirer en matière de lobbying. Il y a tout un travail stratégique à faire. Il est urgent par exemple de créer une association francophone des CNO. Il est aussi indispensable de mettre en avant les sportifs pour avoir des candidatures gagnantes. C'est la raison pour laquelle Edgar Grospiron porte la candidature d'Annecy 2018³. »

Comme le souligne Rama Yade, l'axe de travail s'est concentré sur les individus plutôt que sur les méthodes de lobbying considérées comme problématiques. Edgar Grospiron, directeur d'Annecy 2018, est un ancien athlète de ski acrobatique, médaillé d'or à Albertville et de bronze à Lillehammer (1994). Reconverti dans le secteur privé, il devient conférencier et entrepreneur. Il est proche de l'UMP et ami de Bernard Accoyer, maire d'Annecy-le-Vieux qui lui offre une place sur sa liste municipale en 2008. Il semble donc correspondre aux profils valorisés depuis

¹ « Jeux 2018 : Annecy candidate plébiscitée » par Laurence Schreiner, *Le Figaro*, 19 mars 2009.

² « Je serai une VRP passionnée de la candidature française », *Aujourd'hui en France*, 28 août 2009.

³ « Rama Yade : “Je veux des stades dignes de l'ambition de la France” », *Le Figaro*, 16 avril 2010.

l'échec de 2012 et, notamment, à la figure de Sebastian Coe. Cependant, E. Grosperon ne reste pas longtemps en place car il démissionne en décembre 2010, dénonçant le manque de moyens attribués à la candidature. Il est remplacé par Charles Beigbeder, homme d'affaires parisien proche de l'UMP nommé par Chantal Jouanno (qui a remplacé R. Yade aux Sports). La succession à la tête d'Annecy 2018 montre que la mise en œuvre des préconisations post-2012 est encore peu stabilisée et réversible, et la faible capacité du CNOSF à imposer une personnalité de son choix : les acteurs sportifs ont participé à l'élaboration du problème mais n'en sont pas les propriétaires¹. Un peu plus tôt, en mars 2010, le gouvernement a nommé Gérard Desplanches comme directeur général adjoint d'Edgar Grosperon : cet inspecteur des Sports, collaborateur de Lionel Jospin à Matignon entre 2000 et 2002 après avoir dirigé la préparation olympique, est mandaté pour redresser un dossier technique mal engagé. Rencontré à deux reprises pour des entretiens en 2018, il relate avec retenue son expérience sur la candidature :

Gérard Desplanches : J'ai eu un rôle opérationnel dans la candidature d'Annecy, pour les Jeux qui se déroulent actuellement en 2018, dans un contexte extrêmement particulier, là que je ne veux pas évoquer, mais que je peux résumer en disant que on était à deux ans de l'échéance de la décision de candidature, du choix pour 2018, et la France était candidate, Annecy était candidat, et rien n'était fait. C'était un désordre total. On était, comment l'exprimer ... Si l'étendue des tâches s'élevait à 100 pour réussir un dossier olympique, on était à 5. Il y avait pas d'équipe, pas de budget, pas de stratégie, pas de locaux, pas d'hommes, enfin c'était terrifiant. Mais très représentatif de la façon dont on pouvait à l'époque prendre en charge, en main, une candidature. C'était très, très amateur. (Entretien, 21 février 2018)

Gérard Desplanches : Il y a eu un traitement très politique du dossier, qui consistait pour obtenir l'accord de tout un territoire, à donner des manifestations un petit peu à tout le monde, donc un projet irréalisable en termes de transport, d'hébergement, etc. (Entretien, 19 septembre 2018)

Face à l'ampleur des problèmes, G. Desplanches démissionne en avril 2011 et retourne au ministère des Sports. Il pointe les errements du projet, la répartition clientéliste des sites, l'absence de structures et de soutiens humain et financier. Lancée par le CNOSF et une poignée d'élus locaux, la candidature d'Annecy 2018 n'est que faiblement soutenue par le gouvernement et par l'expertise des services de l'État. Les solutions préconisées au problème des candidatures sont connues et partagées par les acteurs, mais n'ont pas fait l'objet d'une coordination entre mouvement sportif, élus locaux, État et monde économique : aucune stratégie de lobbying à moyen terme, pas de personnel dédié dans les institutions sportives ou

¹ GUSFIELD Joseph R., *La culture des problèmes publics*, op. cit.

publiques, et le déclenchement d'une candidature isolée par un soutien distant des autorités centrales. La situation est résumée par Chantal Jouanno, Secrétaire d'État aux Sports, dans une interview accordée à *Aujourd'hui en France* en février 2011 :

« Nous sommes une grande nation d'organisation d'évènements internationaux. En revanche, nous avons connu des déboires récents concernant les Jeux olympiques. En arrivant sur le dossier d'Annecy, j'ai remarqué que nous n'avions aucune mémoire des précédentes candidatures, des hommes et des projets. D'autre part, il n'y avait personne pour animer le réseau français à l'international. Enfin, nous ne possédons aucune vision stratégique internationale : quelles candidatures devons-nous soutenir ? Et quand devons-nous candidater ou nous abstenir ?¹ »

La refonte de la carte des sites olympiques initiée par Gérard Desplanches ne suffit pas à redresser une candidature donnée perdante face à P'yŏngch'ang (Corée du Sud) et Munich. Lors du vote du CIO, la cité lacustre n'enregistre que sept voix favorables, contre respectivement 63 et 25 pour ses concurrentes. Sylvie Cuznier, agent du bureau des relations internationales de la Direction des Sports que nous rencontrons pour discuter de son rôle dans l'étude des demandes de subvention pour les grands évènements sportifs, exprime son sentiment lorsqu'elle apprend les résultats du vote le 6 juillet 2011 :

Sylvie Cuznier (chargée du dossier GESI, bureau des relations internationales, ministère des Sports) : C'est pas la défaite d'Annecy, c'est l'écart : il y a eu 7 voix sur 95. Là on se prend vraiment, c'est la fessée quoi. L'électrochoc c'est la façon dont on perd. C'est pas le fait de perdre, c'est le fait qu'il y a 7 voix sur les 95 membres du CIO. 7 ! Alors qui a voté pour nous ? Les Français, Monaco, et après c'est fini, tous les autres, voilà ! Donc c'est vraiment l'humiliation suprême. (Entretien, 20 juin 2018)

Ce score historiquement faible est utilisé par des acteurs politiques pour remettre à l'agenda le problème des candidatures olympiques. En six ans, l'électorat du CIO prêt à voter pour une ville française a fondu, et la compétition tourne au camouflet. « L'humiliation » évoquée par l'enquêtee souligne une nouvelle fois la dimension émotionnelle de ce scrutin, et la réactivation de la déception ressentie lors du vote de Singapour, en 2005. Loin de conjurer le spectre de Paris 2012, la défaite d'Annecy 2018 renforce l'idée que les candidatures olympiques sont un problème dont l'ensemble des acteurs n'ont pas pris la mesure, en dépit de certains ajustements symboliques, comme la nomination d'un directeur général ancien athlète de haut niveau. La déroute savoyarde réouvre le dossier des candidatures et les parlementaires socialistes s'en servent pour mettre le problème à l'agenda politique.

En effet, l'opposition se mobilise pour pointer ce qu'elle estime être les errements du gouvernement sur ce dossier. La charge est menée à l'Assemblée nationale par la députée de

¹ « Chantal Jouanno : “Renoncer, c'était ridiculiser la France” », *Aujourd'hui en France*, 9 février 2011.

Seine-Maritime et maire de Rouen Valérie Fourneyron qui, le 14 juillet 2011, intervient lors de la séance de questions au gouvernement :

Valérie Fourneyron : La France du sport, c'est aussi, historiquement, la France de Poulidor. Pas toujours celle qui gagne donc, mais pas pour autant celle qui se fait humilier. On peut perdre avec panache ; on peut perdre avec honneur. [...] Annecy 2018, avec seulement sept voix obtenues, enregistre le pire score d'une ville candidate aux Jeux Olympiques depuis plus de vingt ans. L'humiliation a été durement ressentie par la délégation présente à Durban. [...] Vous le savez, monsieur le Premier ministre, la responsabilité du Gouvernement est engagée dans cette déroute. [...] Au final, 20 millions d'euros d'argent public ont été perdus, 20 millions d'euros de trop pour un dossier qui n'avait aucune chance d'aboutir » (Question n° 3472, Assemblée nationale)

Antoine Boisleau est à l'époque l'assistant parlementaire de la députée rouennaise. Il entrera par la suite dans son cabinet au ministère des Sports (2012-2014), avant de fonder avec d'autres partenaires le cabinet Olbia Conseil, spécialisé dans les politiques et les événements sportifs. Lorsque nous l'interrogeons sur son passage au ministère, il revient sur les conséquences du projet savoyard et l'exploitation de cette défaite par sa députée :

Antoine Boisleau* (conseiller, cabinet de Valérie Fourneyron) : La candidature d'Annecy étant l'énorme échec qu'on connaît, de ce point de vue-là c'était plutôt un sujet de critique, puisqu'on était dans l'opposition, j'accompagnais la ministre Fourneyron qui était dans l'opposition, donc c'était un sujet de critique sur ce qui était mis en place. Sachant que la candidature d'Annecy a vraiment servi de représentation de tout ce qu'il ne fallait pas faire dans une candidature, notamment avec la nomination à la fin d'un président de la candidature sans même que le mouvement sportif en soit informé, et d'un président d'une candidature qui ne savait pas ce qu'était un membre du CIO et qui ne reconnaissait pas les membres du CIO. Donc on était vraiment dans quelque chose qui était devenu quasiment, contreproductif à un point assez incroyable, et où la France était quand même ridiculisée aux yeux du mouvement olympique. (Entretien téléphonique, 24 septembre 2018)

L'ouverture de la période de campagne électorale pour la séquence présidentielle de 2012 permet de travailler sur cet enjeu et de l'intégrer au programme du candidat socialiste. Valérie Fourneyron est responsable des questions sportives pour le PS à l'Assemblée : c'est elle qui est appelée à créer un groupe de travail sur le sport pour le programme du candidat François Hollande après sa victoire lors des primaires. Elle réunit une quinzaine de personnes pour auditionner des acteurs du monde sportif et participer pendant plusieurs semaines à l'élaboration des « 30 engagements pour le sport » du candidat socialiste. Les individus auditionnés ou membres du groupe de travail, proches du PS, ont une expérience des candidatures olympiques, du monde sportif ou de l'administration des Sports¹ : parmi eux figure

¹ Par exemple, Jacques Donzel (inspecteur des Sports, membre de la commission nationale des sports du Parti socialiste), Pascal Deguilhem (ancien professeur de sport, député de 2007 à 2017), Serge Simon

notamment Gérard Desplanches. Les discussions aboutissent à la formulation d'une position de principe qui doit guider l'action du gouvernement en cas de victoire de François Hollande :

Gérard Desplanches : Donc à partir de là, moi je pousse la ministre dans la phase de candidature présidentielle, de campagne présidentielle, pour dire : « Il faut qu'on éclaire ça », parce qu'il y a la phase présidentielle et les candidats sont interrogés là-dessus. Et donc c'est pour ça qu'apparaît dans le projet Fourneyron-Hollande le fait que la France a vocation à candidater, mais en s'appuyant sur le mouvement sportif. (Entretien, 13 septembre 2018)

Antoine Boisleau : Dans les décisions, il y a quelque chose de fort qui a été inscrit, et qui était la ligne de conduite de François Hollande et Valérie Fourneyron sur le sujet, c'était : l'État jugera s'il est nécessaire et pertinent d'accompagner le mouvement sportif dans la prise de décision. Mais la décision doit venir du mouvement sportif, et la candidature ne saurait émaner d'un autre acteur que du mouvement sportif. C'est vraiment la ligne de conduite qui a été définie pendant la campagne et qui a présidé derrière à des centaines de décisions. [...] En gros, il y avait la volonté très claire de prendre le contrepied de ce qui se passait à Annecy, et de dire qu'il fallait pas que l'État pilote en disant : « Il faut mettre telle personne et telle personne à tel endroit », mais il fallait mettre en responsabilité ceux qui connaissaient la façon de fonctionner du mouvement olympique international. (Entretien, 24 septembre 2018)

En effet, dans les « 30 engagements » du candidat François Hollande pour le sport figure en numéro 17 (également point n°40 sur 60 dans le programme présidentiel) cette ligne directrice :

« Je veux accueillir en France des grandes compétitions sportives. Engagement 17 – Promouvoir les candidatures de la France aux grandes compétitions internationales, aux Jeux Olympiques et Paralympiques, aux Jeux Olympiques de la Jeunesse. Elles doivent émaner du mouvement sportif et être porteuses de projet de développement du sport. »

L'engagement présenté ici diffère assez peu de la mise en problème consécutive à Paris 2012, formulée autour de 2005-2006. En revanche, il est davantage formalisé, intégré à un ensemble de promesses présidentielles, et fait suite à une concertation entre acteurs politiques, administratifs et sportifs, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent.

Au sein de la majorité en place, le déroulement chaotique de la candidature d'Annecy a également suscité des réflexions autour de la manière d'attirer les grands événements sportifs. En juillet 2010, le conseiller régional et député David Douillet remet au président de la République un rapport intitulé « L'attractivité de la France pour l'organisation des grands événements sportifs ». Ce dossier de 32 pages, rédigé quelques mois après l'obtention de l'Euro 2016, explique les forces et les faiblesses de la France dans l'organisation des GES. L'ancien

(ancien joueur de rugby professionnel, médecin, vice-président de la Fédération Française de Rugby depuis 2016), ou encore Thierry Rey (champion olympique de Judo, ex-gendre de Jacques Chirac, membre de Paris 2012 et dirigeant sportif, il devient ensuite conseiller sport dans le cabinet du président François Hollande).

champion de judo y explique que la défaite de Paris 2012 a montré le besoin de définir une stratégie nationale d'accueil, et de mettre en place un pilotage de l'influence française à l'international afin de renforcer la présence des dirigeants français dans les organisations sportives internationales. Philippe Moulin, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, est directeur de cabinet de David Douillet lorsque celui-ci est nommé ministre des Sports en remplacement de Chantal Jouanno, en septembre 2011. Il a participé à la rédaction du rapport et explique en entretien le travail de réflexion qui y est mené :

Philippe Moulin* (directeur de cabinet du ministre des Sports David Douillet) : Ce qu'on disait dans le rapport Douillet, c'est qu'il nous faut formaliser une cellule de concertation qui va définir une vraie stratégie en matière d'évènements sportifs. Les Jeux d'Annecy, la candidature des Jeux d'Annecy, ça part des élus locaux. C'est les élus locaux qui ont dit : « On va faire ça ». Et l'État, le CNOSF et compagnie, on est à la remorque, donc on suit, on accompagne, mais on l'a pas réellement pensé, on n'a pas évalué les chances, etc. Et donc on dit que c'est bien d'avoir une instance, et en-dessous de cette instance de pilotage des élus, qu'on ait une vraie cellule technique, de vrais experts qui soient capables de piloter les grands chantiers que l'on doit mener. Parce qu'il y a effectivement la question des lobbies, la question de l'intérêt de la manifestation pour nous, pourquoi on veut le faire, être au clair. Parce que ça va pas de soi. Pourquoi on veut organiser un grand évènement sportif ? Parce que ça va développer la pratique à l'intérieur du pays ? Parce que ça va faire du bien à une région, à l'endroit où va être localisée la compétition ? Parce que ça nous sert dans une stratégie à plus long terme, pour obtenir par exemple les JO ? Parce qu'on est présent, on montre de la bonne volonté, on démontre notre capacité à, etc. Mais effectivement on peut décider, et on peut évaluer nos chances par rapport à d'autres candidatures, etc. Donc voilà, qu'on ait une vision un petit peu stratégique quoi. (Entretien, 27 septembre 2018)

La recommandation du rapport est donc mise en œuvre par le ministre et son cabinet avec la création du Comité Stratégique International, cellule destinée à renforcer l'influence de la France dans les cercles sportifs et placée au sein du Comité National pour le Développement du Sport (CNDS), structure du ministère chargée (entre autres) du financement des grands évènements sportifs. En plus de cette première pierre, les conseillers du ministre l'incitent à se pencher plus spécifiquement sur la question des candidatures olympiques :

Philippe Moulin : Douillet avait l'impression de savoir exactement, comme il avait son rapport à lui. On lui avait dit : « Analysons de façon très précise les raisons pour lesquelles on a échoué à la candidature de 2012 ». Au cabinet, moi je pouvais pas là-dessus. J'étais directeur de cabinet, mais j'avais des membres du cabinet qui pensaient que c'était utile. Et puis en termes pédagogiques ça l'était oui, parce que c'était un regard neutre, une analyse structurée qui pouvait plus facilement réunir un consensus sur ce qu'il fallait faire. Plus qu'un ministre tout seul. (Entretien, 27 septembre 2018)

Le ministre des Sports commande ainsi un rapport sur l'échec des candidatures olympiques dont la livraison est prévue pour l'été 2012. L'étude et la rédaction sont confiées à Keneo, un cabinet leader sur le marché du conseil relatif aux grands événements sportifs dont les fondateurs étaient impliqués dans la candidature de Paris¹, et qui travaillent à l'époque sur la candidature de Tokyo 2020.

Encadré 2. Les dirigeants du cabinet Keneo

Étienne Thobois : Né en 1967, ancien athlète de badminton classé n°1 français (1991-1994), il participe aux JO d'Atlanta. Diplômé de l'ESCP (1994), il entame sa carrière professionnelle au département communication de la fédération française de badminton. Il passe ensuite quatre années chez Arthur Andersen, puis s'oriente à nouveau vers le sport : il participe à la construction du budget prévisionnel de Paris 2008, devient directeur financier des mondiaux d'athlétisme 2003, avant de rejoindre Paris 2012 en tant que directeur de la planification et du planning (2003-2005). Il est ensuite directeur général de la Coupe du monde de rugby (2005-2007) et rejoint Keneo en 2008.

Franck Ladouce : Né en 1978, diplômé de l'EDHEC (finance) en 2001. Il intègre directement l'équipe d'organisation des mondiaux d'athlétisme, où il rencontre E. Thobois, qu'il suit vers Paris 2012 (manager au sport et à la planification) et la Coupe du monde de rugby (responsable du Stade de France). Fonde Keneo en 2008.

Edouard Donnelly : Né en 1980, diplômé de Polytechnique (2005). Il entre à Paris 2012 puis devient directeur de cabinet d'E. Thobois sur la Coupe du monde de rugby. Il cofonde Keneo avec F. Ladouce.

Le problème des candidatures olympiques est, d'un côté, mis à l'agenda politique par les parlementaires socialistes et intégré dans le programme présidentiel du candidat Hollande, formalisation de préconisations qui circulent depuis la défaite de Paris 2012. D'un autre côté, le problème est également mis à l'agenda administratif avec les premières actions entreprises dans le cabinet du ministre des Sports par la création du CSI et la commande du rapport Keneo. L'année 2012 ouvre une fenêtre d'opportunité politique qui permet l'alignement des courants de problèmes (les défaites de candidature), de solutions (proposées par les entrepreneurs de Keneo) et de politique (avec l'arrivée au ministère d'une ministre et d'un cabinet ayant participé à la fabrication des solutions)².

¹ Les trajectoires et les expériences de ces individus montrent que l'expertise n'est pas seulement fondée sur des compétences objectivées, mais aussi sur leur capital social. MASSARDIER Gilles, « Les savants les plus "demandés". Expertise, compétences et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d'aménagement du territoire », *Politix*, vol. 9, n° 36, 1996, p. 163-180.

² KINGDON John W., *Agendas, alternatives, and public policies*, Boston, Little, Brown, 1984.

D - Le diagnostic des « bonnes pratiques » de candidature par des experts de l'évènement sportif

François Hollande est élu président de la République le 15 mai 2012 et nomme Valérie Fourneyron comme ministre de la Jeunesse et des Sports dans le premier gouvernement de Jean-Marc Ayrault. La spécialisation de V. Fourneyron sur les questions sportives est liée à sa trajectoire professionnelle : elle est médecin du sport de formation, puis devient médecin-inspecteur régional Jeunesse et Sports. En 1989, elle participa à la rédaction de la loi sur le dopage portée par le Secrétaire d'État aux Sports Roger Bambuck. En s'installant Avenue de France, V. Fourneyron a donc un profil plutôt atypique pour une ministre des Sports : un capital politique conséquent forgé dans une trajectoire ascendante via les mandats locaux (adjointe au maire, conseillère régionale, conseillère générale puis maire de Rouen) jusqu'à un mandat national ; et une expertise sur les questions sportives qui n'est pas fondée sur la pratique du sport de haut niveau mais à partir de ses engagements associatifs et de sa profession médicale. Après le pilotage du programme sport du candidat socialiste, elle est chargée de mettre en œuvre la ligne de conduite définie avec le chef de l'État, donc de passer d'une mise en problème des candidatures à une mise en administration.

Antoine Boisleau : Ce qui va être décisif et qui va être très important, c'est la visite du Premier ministre au Club France, puis du président de la République à Londres, pendant les Jeux de 2012, où là on sait qu'inévitablement les questions vont leur être posées. (Entretien téléphonique, 24 septembre 2018)

Les Jeux Olympiques de 2012 se déroulent quelques semaines après l'élection présidentielle. Lors de son déplacement, François Hollande est interrogé sur les ambitions olympiques de son gouvernement, et il réaffirme à cette occasion ce qui était déjà contenu dans son programme électoral, à savoir qu'une candidature était envisageable à partir du moment où elle serait portée par le mouvement sportif¹. Bien que la candidature ne soit évoquée que sous la forme d'une hypothèse conditionnelle, la déclaration du président agit comme une confirmation de l'orientation à donner à l'action du gouvernement en matière sportive. Il s'agit d'une clarification essentielle pour l'équipe de la ministre. Cependant, Valérie Fourneyron et son cabinet décident de ne pas précipiter les choses pour éviter de reproduire les erreurs passées.

¹ « JO 2024 : Hollande ne ferme pas la porte à une candidature de la France », *Le Parisien*, 30 juillet 2012.

Le projet de candidature olympique est la priorité, mais sa temporalité reste à définir, comme l'explique Gérard Desplanches qui vient d'entrer dans le cabinet de Mme Fourneyron :

Gérard Desplanches : Pendant un an au cabinet de Mme Fourneyron on essaie de sortir de ces échecs successifs pour mettre tout en ordre dans des conditions de réussite. Il n'y avait pas, pour être honnête, au départ, l'idée d'une candidature pour 2024. (Entretien, 21 février 2018)

Avant de mettre en place des structures propices à la formation d'une coalition de candidature victorieuse, le cabinet de la ministre souhaite établir un diagnostic précis des échecs précédents. C'est ici qu'intervient le rapport commandé par David Douillet au cabinet Keneo lors de la mandature précédente. Attendue pour juin 2012, peu après l'alternance politique, la livraison du rapport est retardée par les équipes de Valérie Fourneyron :

Antoine Boisleau : Nous on voulait absolument se servir de ce rapport qui était attendu pour mettre en parallèle des annonces. On voulait joindre les deux, on pensait que c'était le bon moment, et on voulait pas que ce rapport sorte dans la nature, et que derrière différents acteurs puissent s'en saisir, dire un peu n'importe quoi, le commenter. [...] Au final il est sorti en novembre ou en décembre, quand on a créé le CFSI, donc on a vraiment travaillé à ce que ça sorte plus tard pour réussir à faire d'une pierre deux coups, et à avoir un moment dédié à ça. (Entretien téléphonique, 24 septembre 2018)

Le « rapport Keneo » est donc rendu à la ministre le 5 décembre 2012 et pointe les principales pistes d'amélioration qui permettraient selon les dirigeants du cabinet de maximiser les chances d'une candidature victorieuse à l'organisation des Jeux d'été. En entretien, Gérard Desplanches le décrit comme un « rapport de bon sens ». En effet, les errements identifiés par Keneo sont déjà largement partagés par les principaux acteurs : leadership inadapté, politisation excessive des dossiers, instances sportives françaises trop peu influentes à l'international. En soi, le rapport Keneo n'apporte pas vraiment d'éléments nouveaux à la compréhension des échecs parisiens et reprend à son compte les éléments considérés comme problématiques depuis juillet 2005. En fait, la fonction de ce rapport est de produire du consensus via le recours à une expertise considérée comme neutre et légitime, comme l'expliquait plus haut le directeur de cabinet de David Douillet, Philippe Moulin : le cabinet de conseil permet de dépolitiser les recommandations. La « forme rapport » participe à construire un « discours public de vérité¹ », et à fixer des cadres explicatifs, c'est-à-dire à proposer des solutions qui évacuent d'autres

¹ FOURNEL Jean-Louis, « Introduction à la « forme-rapport » : caractéristiques et temporalités d'une production de vérité publique 1 », *Cultures & conflits*, n° 65, 1 mai 2007, p. 37-49.

options jugées irréalistes ou non-pertinentes¹. « Cultivant l'image de l'expert et de la compétence professionnelle de leurs producteurs, calquant l'idée régulatrice du fonctionnement des champs scientifiques fait d'indépendance et de rationalité, la forme rapport dote par principe les discours et les démonstrations d'une efficacité propre devant fonder en raison les lignes d'action bureaucratique prescrite et proscrite à distance² ». Le rapport participe à fixer le diagnostic, un ordre symbolique pour reprendre un vocable gusfieldien³, et devient une source de légitimation de l'action publique. C'est exactement le sens que souhaitait lui donner le cabinet de la ministre : sanctuariser un moment, où se conjuguent la publicisation de l'expertise et l'annonce d'une nouvelle structure (cf. *infra*), tout en préservant le monopole de l'interprétation légitime du livrable. Le rapport Keneo conforte donc la mise en problème des candidatures et les solutions préconisées par la ministre des Sports : il ouvre ainsi la voie à la mise en administration des candidatures olympiques.

Ainsi, le politique concède aux acteurs sportifs davantage de responsabilités dans la construction des candidatures. Ce constat invite à penser le problème des candidatures comme une copropriété, pour reprendre les analyses de Stanislas Morel⁴ sur l'approfondissement du concept de J. Gusfield. La copropriété insiste sur l'affaiblissement des prétentions monopolistiques sur le contrôle d'un problème public. Elle met l'accent sur un paradigme « partenarial », congruent avec les recompositions de l'action publique et la diffusion d'un lexique managérial dans lequel l'État délègue une partie de ses compétences à des acteurs privés. A partir de 2012, les acteurs sportifs ne participent plus seulement à l'attribution de la responsabilité causale, mais sont invités, par les pouvoirs publics, à endosser une responsabilité politique. Cette concession marque le maintien de la capacité de contrôle des acteurs publics – principalement le ministère des Sports – par leur pouvoir de sélection des interlocuteurs légitimes et autorisés à prendre part à la gestion du problème⁵. La relégation des acteurs

¹ GAYON Vincent, « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme « rapport » », *Sociologie du Travail*, vol. 51, n° 3, juillet 2009, p. 324-342.

² GAYON Vincent, « Écrire, prescrire, proscrire : Notes pour une sociogénétique de l'écrit bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 213, n° 3, 2016, p. 99.

³ GUSFIELD Joseph R., *La culture des problèmes publics*, *op. cit.*

⁴ MOREL Stanislas, « L'échec scolaire, "une copropriété" ? Vertus heuristiques et limites de la métaphore de "propriétaire" de problème public », *Croisades privées et problèmes publics. L'héritage sociologique de Joseph Gusfield*, Rennes, Presses Univ. de Rennes, coll. « Respublica », 2022, p. 139-153.

⁵ BACHRACH Peter et BARATZ Morton S., « Two Faces of Power », *American Political Science Review*, vol. 56, n° 4, décembre 1962, p. 947-952.

politiques au profit des acteurs sportifs ne relève pas d'une nécessité pour faire gagner une candidature, mais plutôt de l'évolution d'un rapport de force dans lequel le personnel politique a été mis en cause sur ces dossiers :

Gérard Desplanches : D'où ça vient [*la responsabilisation du mouvement sportif*], clairement de ma proximité avec la ministre, je sors d'une candidature qui a dérivé, je vois très bien comment et pourquoi. Il faut ... Il y a une telle attente du mouvement sportif français pour dire : « C'est nous qui pilotons » que si on dit autre chose on part d'entrée dans une situation qui sera difficile. (Entretien, 21 février 2018)

L'histoire des candidatures olympiques et l'interprétation des défaites par un faisceau de commentateurs a réduit l'espace des possibles pour construire une nouvelle coalition et, plus qu'une assurance de victoire, la direction de la prochaine candidature par le mouvement sportif est la condition minimale pour tenter de créer un consensus autour d'un nouveau projet olympique. L'enjeu consiste alors à trouver les individus qui pourront satisfaire l'ensemble des parties et dont les ressources personnelles sont susceptibles d'être convertibles en voix de membres du CIO. En ce sens, la remise du rapport Keneo ne consiste pas seulement à produire une expertise, mais à faire entrer en scène un acteur destiné à jouer ce rôle : Bernard Lapasset. Bernard Lapasset est depuis 2008 président de l'*International Rugby Board* (IRB), la fédération internationale de rugby. Né en 1947, haut-fonctionnaire des douanes, il est aussi joueur de rugby et devient à partir de 1972 un proche conseiller d'Albert Ferrasse, président de la fédération nationale. Il lui succède en 1991 et monte les échelons de l'administration du sport en France (vice-président du CNOSF, 1992-2009) et à l'international (présidence tournante de l'IRB en 1995-1996). Il mène la candidature de la France pour obtenir la Coupe du monde de rugby 2007, dont il devient président et s'attache les services d'Étienne Thobois comme directeur général. Durant son mandat international, Lapasset milite pour l'intégration du rugby à sept au programme olympique des Jeux de Rio (2016), ce qu'il obtient en 2009 alors que la discipline en était exclue depuis 1936¹. Le jour où le rapport Keneo est rendu à la ministre, celle-ci

¹ Dès 2008, un portrait qui lui est consacré dans *L'Humanité* l'identifie comme un individu influent dans le sport international. On notera également la filiation avec le « modèle britannique » : « A soixante ans, le successeur d'Albert Ferrasse à la FFR (1991) veut aller encore plus haut, plus loin, plus fort. Épousant la devise imaginée par Coubertin, il vient de mettre un pied dans l'olympisme. D'abord pour faire entrer le rugby à 7 dans le programme des Jeux de 2016. Début avril, il était à Pékin pour cela, grenouillant au milieu des comités olympiques nationaux avec pour guide l'ancien lobbyiste de Tony Blair et de Londres 2012. [...] Avec ses multiples casquettes et sa soif de nouveaux chapeaux, Lapasset est en passe de devenir un gros bonnet du sport mondial », « Lapasset, Platini bis ? » par Stéphane Guérard, *L'Humanité*, 4 juin 2008.

officialise la nomination de Bernard Lapasset pour une mission de pilotage de la stratégie internationale de la France dans le milieu sportif.

En définitive, le basculement de candidatures portées par des élus vers une candidature ne pouvant être incarnée et dirigée que par des acteurs issus du monde sportif est construit par les différents acteurs pour répondre à une crise, la défaite de Paris 2012 qui, contrairement aux précédentes, semblait bénéficier de tous les éléments favorables et d'une conjoncture propice. Le régime d'explication érige l'exemple britannique en modèle, et propose d'en importer les éléments perçus comme déterminants, qui s'accordent avec les revendications d'autonomie des acteurs sportifs. Gérard Desplanches exprime avec lucidité la construction de cet artefact et sa fonction mobilisatrice dans le cadre d'une nouvelle coalition de candidature :

Gérard Desplanches : C'est très symbolique et d'apparence quand on dit : « La grande différence avec 2008-2012 c'est qu'elle a été portée par le mouvement sportif et pas par des hommes politiques ». Bon, c'est une espèce de rhétorique, de discours qu'il faut tenir. C'est Sebastian Coe, c'est truc. Mais on a vu des réussites aux Jeux Olympiques, les sportifs n'étaient pas du tout impliqués, pas du tout dans la candidature, confiée à un dirigeant, à un chef d'entreprise, à une personnalité qui avait la capacité pour le faire. Le sujet c'est pas tant ... Lapasset aurait porté la candidature de 2008 ou de 2012, en tout cas celle de 2012, la France aurait gagné. [...] C'est pas une question d'homme politique, de chef d'entreprise ou d'un sportif, c'est une question pour moi de coefficient personnel, de compétence. (Entretien, 13 septembre 2018)

La candidature de Paris 2024 sera présentée comme une candidature portée par le mouvement sportif, même si l'impulsion est donnée par les acteurs politiques avec une mise à l'agenda dès 2011-2012, et une présence forte des élus et de leurs collaborateurs dans et autour du nouveau projet olympique. Comme l'explique l'enquêté, il s'agit avant tout d'une présentation de soi, d'une mise en scène de la rupture avec les tentatives précédentes, car l'enjeu n'est pas de choisir des individus issus d'un espace social spécifique, mais au contraire ceux capables de circuler dans l'ensemble des espaces composant le champ du pouvoir et d'y activer ou d'y convertir leurs ressources.

Le modèle de Paris 2024 a été « validé » par l'obtention des Jeux en 2017 et confirme rétrospectivement l'évidence et la pertinence des solutions préconisées : Paris 2024 aurait triomphé grâce aux leçons de Paris 2012 (et 1992-2008). Cependant, l'obtention des JO 2024 s'effectue dans une configuration particulière, avec le retrait de concurrents qui laisse en duel final Paris face à Los-Angeles : le CIO décide d'un compromis, la double attribution 2024-2028. Sans ce compromis, et si Paris avait perdu, le portage de la candidature par des acteurs sportifs aurait-il été constitué en problème, invalidant le cadrage construit depuis une décennie ? Question rhétorique, un brin facétieuse mais, comme le soulignent Quentin Deluermoz et Pierre

Singaravélou¹, ces analyses contrefactuelles ouvrent des questions de recherche, en l'occurrence sur la trajectoire d'un problème public dont l'apparente résolution tient à un résultat dépendant de contingences et de configurations fluctuantes : les solutions à un problème public peuvent être redéfinies comme des problèmes².

Conclusion : La succession d'échecs à obtenir les Jeux Olympiques d'été de 1992, 2008 et 2012 conduisent les entrepreneurs de l'olympisme à construire les candidatures comme un problème public. Cette problématisation opère un basculement vis-à-vis de la période antérieure pour définir une « bonne manière » de candidater, c'est-à-dire en laissant les acteurs sportifs diriger, incarner et promouvoir une candidature olympique, au détriment d'acteurs politiques et administratifs considérés comme responsables des échecs précédents. La redéfinition des modalités de candidature montre la hiérarchie stricte entre les compétitions (les Jeux d'été comme objectif prioritaire) et l'invisibilisation partielle de l'histoire des grands événements sportifs en France : Albertville 1992 est peu sinon pas mobilisé comme modèle tandis que Paris 1992 est ajouté à la liste des échecs majeurs. La mise en problème des candidatures olympiques à partir de 2005-2006, mise à l'agenda politique par l'opposition et par l'administration des Sports dans le sillage des difficultés d'Annecy 2018, mène dans les deux cas à une ambiguïté fondamentale : le discours et les préconisations sont formulés sur un mode général à propos des « grands événements sportifs » au sens large (rapport Douillet, programme de François Hollande), mais le problème est construit à partir du cas spécifique des candidatures olympiques et des Jeux d'été, seule manifestation qui n'a pas été organisée en France depuis 1924. Nous faisons l'hypothèse que cette ambiguïté, cette indistinction dans le passage du problème à la mise en administration, est à l'origine de la trajectoire heurtée des grands événements sportifs dans l'administration des Sports. Nouvelle catégorie d'intervention publique, le grand événement sportif est confondu avec les Jeux Olympiques : l'autonomisation des JO 2024 comme candidature puis comme organisation contribue à affaiblir les structures dédiées aux grands événements sportifs renforcées à partir 2012 précisément pour permettre de former une nouvelle coalition olympique, comme nous le verrons dans le second chapitre.

¹ DELUERMOZ Quentin et SINGARAVELOU Pierre, *Pour une histoire des possibles : analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 2016.

² NEVEU Érik, « Chapitre 6 - Mettre en politique publique », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2015, p. 183-216 ; BARTHE Yannick, *Le pouvoir d'indécision : La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, coll. « Etudes politiques », 2006.

Chapitre 2. La marginalisation administrative du ministère des Sports

Mardi 23 juin 2015, la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024 est officiellement annoncée. Le comité de candidature est dirigé par un duo qui correspond à la ligne directrice énoncée par le ministère des Sports en 2012 suite à la mise en problème des candidatures : Bernard Lapasset, le président de la fédération internationale de rugby, est secondé par Tony Estanguet, triple champion olympique de canoë qui a raccroché les pagaies après les JO de Londres, devenu membre du CIO. Le directeur général, quant à lui, n'est autre qu'Étienne Thobois du cabinet Keneo, qui avait occupé la même fonction sous les ordres de B. Lapasset lors de la coupe du monde de rugby 2007. Ces acteurs et leurs équipes bénéficient du soutien actif du chef de l'État, du Premier ministre, et du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports en la personne du ministre Patrick Kanner et de son Secrétaire d'État chargé des Sports Thierry Braillard. La maire de Paris, Anne Hidalgo, a fini par se ranger aux côtés des entrepreneurs de candidature après plusieurs mois de réticence. La campagne dure un peu plus de deux ans et s'achève le 13 septembre 2017 à Lima par l'attribution des Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

Nous souhaitons montrer dans ce chapitre que les Jeux Olympiques contribuent à affaiblir la position administrative du ministère des Sports, malgré la portée symbolique et la légitimité politique de l'évènement. Ce constat peut paraître paradoxal car les JO sont l'objet le plus prestigieux de l'ordre sportif et une partie significative de l'action de cette administration est précisément consacrée à préparer cet évènement. Or, si l'obtention des JOP Paris 2024 confère à ce ministère une visibilité importante, elle correspond également à un accroissement des difficultés administratives du ministère des Sports, principalement dans deux directions qui constitueront les sections de ce chapitre.

D'abord, les Jeux Olympiques contribuent à fragiliser l'institutionnalisation des grands événements sportifs (GES) comme catégorie d'intervention publique. Nous verrons comment, de 2012 à 2015, les agents du ministère des Sports mettent en œuvre ou réactivent des dispositifs dédiés à l'encadrement administratif des grands événements sportifs. Ces actions semblent alors initier ce que certains auteurs appellent des « politiques publiques d'accueil d'événements sportifs¹ », c'est-à-dire des structures qui visent à réguler l'engagement des pouvoirs publics dans les candidatures et l'organisation de manifestations sportives². Cependant, à partir de 2015 et le lancement de la candidature olympique, l'organisation de ces dispositifs est fortement perturbée : disparition, changement de tutelle administrative, diminutions de financements et d'effectifs. Nous faisons l'hypothèse que cette instabilité réside dans le passage de la mise en problème à la mise en administration des candidatures olympiques. Une politique publique correspond au « classement et à la mise en forme des objets et problèmes sociaux³ » effectuée par les acteurs publics pour les traduire et se les approprier dans le langage de l'administration, et créer des instruments de gouvernement porteurs de cette mise en forme spécifique⁴. Dans le cas présent, le problème à traiter concerne un objet spécifique – les Jeux Olympiques – tandis que la catégorie administrative se veut plus large – les événements sportifs. Cette confusion entre le singulier et le pluriel est, selon nous, à l'origine des difficultés ultérieures des dispositifs dédiés aux GES : alors que les agents du ministère travaillent à relancer une candidature olympique tout en essayant de promouvoir la catégorie « grands événements sportifs », la légitimité politique et administrative est attribuée principalement au premier objet. Ainsi, l'aboutissement du projet olympique, autonomisé du ministère des Sports, contribue-t-il à vider la catégorie « grands événements sportifs » de sa substance et de ses moyens administratifs.

Ensuite, l'obtention des Jeux Olympiques est utilisée par des acteurs sportifs et politiques pour lancer une réforme de l'administration des Sports qui rogne les prérogatives du ministère pour les répartir avec d'autres acteurs : le mouvement sportif, les collectivités locales et les entreprises. La candidature victorieuse est présentée comme la preuve que les acteurs sportifs peuvent gérer davantage de responsabilités de leur domaine de compétences, qu'il

¹ CHAPPELET J.-L. (dir.), *Les politiques publiques d'accueil d'événements sportifs*, op. cit. ; MCCLOY Cora, « Canada Hosts the World: An Examination of the First Federal Sport Hosting Policy (1967) », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 26, n° 9, juillet 2009, p. 1155-1170.

² CHAPPELET Jean-Loup et LEE Kwang Hoon, « The Emerging Concept of Sport-Event-Hosting Strategy: Definition and Comparison », *Journal of Global Sport Management*, vol. 1, n° 1-2, 2 avril 2016, p. 34-48.

³ DUBOIS Vincent, *La politique culturelle*, op. cit., p. 7.

⁴ LASCOUMES P. et LE GALES P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, op. cit.

s'agisse de la performance ou du développement de la pratique sportive. Ce discours réactive les revendications d'autonomie du champ sportif pour les aligner avec les préceptes et les instruments du nouveau management public¹, incarné ici par la création d'une agence², et donc avec l'agenda des acteurs promouvant des réformes de l'État. Le projet de réforme suscite des résistances de la part de nombreux dirigeants sportifs, en désaccord avec le président du CNOSF, et de la part des personnels du ministère des Sports qui y voient une menace pour leur emploi et l'avenir de leur administration. L'Agence nationale du sport (ANS) créée en 2019 est un compromis entre les tenants d'une réforme de l'État, les promoteurs d'une organisation fondée sur les critères de performance sportive, et les défenseurs du ministère des Sports : objet hybride qui ne satisfait pleinement personne, l'ANS interroge la pérennité d'une partie des services du ministère et la perspective de réformes futures.

Ainsi, le chapitre examine les conséquences des compromis opérés par les agents du ministère des Sports pour construire et maintenir le consensus olympique³. Ce dernier est exploité stratégiquement par des acteurs dominants pour imposer une réforme administrative contre ce même ministère.

I - La mise en administration contrariée de la catégorie d'intervention grands d'évènements sportifs

« Pour nous préparer à porter une vision forte et commune, j'entends réactiver l'équivalent du Comité français du sport à l'international (CFSI). Cette organisation collégiale nous a permis de porter avec succès la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Je forme ici le vœu qu'elle nous engage à devenir une véritable nation sportive à l'horizon de 2024 ».

Ces mots sont prononcés le 24 janvier 2019 par la ministre des Sports au siège du CNOSF, dans le 13^e arrondissement de Paris, lors de la présentation de ses vœux au mouvement sportif, à laquelle nous avons assisté. Les deux phrases résument à elles seules la difficile mise en administration des grands évènements sportifs, et l'impact des Jeux Olympiques sur cette institutionnalisation : créé en 2012-2013 pour préparer une candidature, le CFSI disparaît en

¹ MUSSELIN Christine et BEZES Philippe, « Chapitre 5 / Le new public management », *op. cit.*

² BEZES Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation », *op. cit.*

³ DOBRY Michel, « Le jeu du consensus », *op. cit.*

2015 lorsque Paris 2024 est lancé, puis est remis à l'agenda en 2019 dans le discours de la ministre pour réactiver cette structure présentée comme essentielle pour développer une stratégie internationale sur les événements sportifs à sa création. Nous verrons dans cette section comment le problème des candidatures décrit au chapitre précédent a été mis en administration entre 2012 et 2015 par les agents du ministère des Sports pour mettre en œuvre un environnement favorable à une potentielle candidature olympique. Ce « dispositif gestionnaire¹ » semble alors montrer que le ministère des Sports engage une politique publique d'accueil d'événements sportifs², item identifié par des auteurs de gestion pour désigner, depuis les années 2000, la propension croissante des acteurs publics à mettre en œuvre des stratégies pour attirer ces manifestations et les utiliser afin de résoudre des « problèmes collectifs³ » ou développer le sport de haut niveau⁴. Ces politiques sont le plus souvent étudiées au niveau local, pour une ville ou une région⁵, mais l'une des tendances identifiées par les chercheurs réside dans la production de ces politiques à l'échelle nationale⁶. L'implémentation de cette politique par le ministère des Sports ne serait donc pas inédite, mais correspondrait à un mouvement plus global de rationalisation et d'anticipation de l'accueil des grands événements sportifs par les pouvoirs publics. Cependant, cette mise en administration repose sur une ambiguïté qui consiste à produire une politique d'accueil *des* événements sportifs pensée pour en obtenir *un* en particulier. Une fois cet objectif atteint, c'est toute la catégorie d'intervention grands événements sportifs qui est fragilisée.

¹ NEVEU Érik, « Chapitre 6 - Mettre en politique publique », *op. cit.*

² CHAPPELET J.-L. (dir.), *Les politiques publiques d'accueil d'événements sportifs*, *op. cit.*

³ Jean-Loup Chappelet, dans l'introduction de son ouvrage, en identifie six : la promotion personnelle (pour les élus), la promotion de la pratique sportive, l'utilisation des infrastructures sportives, le développement de l'économie et du tourisme, l'amélioration de l'image du territoire, et le développement durable. *Ibid.*

⁴ MCCLOY Cora et THIBAUT Lucie, « Chapter VIII. Hosting Policies of Sport Events », *op. cit.*

⁵ BOURBILLERES Hugo, *Impacts territoriaux des événements sportifs parisiens (2013-2016) : l'approche par les dynamiques locales*, thèse pour le doctorat de sciences du sport et du mouvement humain, Université Paris-Saclay, 2017 ; LEOPKEY B., MUTTER O. et PARENT M. M., « Barriers and facilitators when hosting sporting events: exploring the Canadian and Swiss sport event hosting policies », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 2, n° 2, 9 juillet 2010, p. 113-134.

⁶ CHAPPELET Jean-Loup et PINSON Joël, « Evolutions des politiques publiques d'accueil de grands événements sportifs », *op. cit.* ; MCCLOY Cora, « Hosting International Sport Events in Canada » : *Sixth International Symposium for Olympic Research*, 2002, coll. « The Global Nexus Engaged », p. 135-142.

Encadré 3. *SportEvent Denmark*, un exemple de politique d'accueil d'évènements sportifs à la convention *SportAccord*

Lors de notre observation participante aux conventions *SportAccord* 2018 (Bangkok) et 2019 (Gold Coast, Australie), nous avons remarqué la présence de plusieurs structures représentant des territoires hôtes : *Edmonton Events*, *Event Scotland*, *New Zealand Major Events*, ou encore *SportEvent Denmark*.

SportEvent Denmark est une organisation gouvernementale créée en 2008 dans le cadre d'une stratégie marketing globale de promotion du pays. Cette petite structure (cinq employés) est chargée de coordonner la stratégie nationale d'accueil des évènements sportifs et de fixer les paramètres valorisés pour sélectionner les compétitions sportives. Quatre fois par an, les responsables de *SportEvent Denmark* réunissent les neuf villes de leur réseau pour définir les évènements auxquelles elles souhaitent candidater, s'assurer de la cohérence des projets, et éviter l'émergence de candidatures concurrentes entre les différentes villes. C'est par exemple à travers cette structure que Copenhague a candidaté pour obtenir le grand départ du Tour de France 2022.

Astrid Nielsen* : Notre but est de promouvoir la marque « Danemark » pour le tourisme et le développement du sport. [...] Il est très important pour nous que les clubs puissent développer quelque chose après l'évènement, qu'il y ait une sorte d'héritage. (Entretien informel, 9 mai 2019).

SportEvent Denmark se déplace à chaque édition de la convention *SportAccord* depuis sa fondation pour rencontrer les dirigeants sportifs et les fédérations internationales :

Astrid Nielsen* : Ils se souviennent de nous parce qu'ils voient *SportEvent Denmark* tous les ans. C'est une énorme plateforme marketing pour nous, et un lieu où nous pouvons organiser beaucoup de rendez-vous. Vous voyez, [*désignant la table par-dessus son épaule où sont assis cinq personnes*] mon patron a plein de rendez-vous avec des fédérations internationales. (Entretien informel, 9 mai 2019)

Cet extrait de terrain montre les stratégies nationales mises en œuvre par certains pays pour accueillir des évènements sportifs, et pour construire des réseaux dans le champ sportif international.

A - La délégation interministérielle aux grands évènements sportifs (DIGES), un « placard à préfets ».

En 1988 est créée la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques d'Albertville (DIJO 1992) pour coordonner l'action de l'État dans l'organisation de cette compétition et assister les équipes de Michel Barnier et Jean-Claude Killy dans leurs interactions avec les administrations centrales. La direction en est confiée à Jean Glavany, homme de confiance du président de la République dont il a été chef de cabinet de 1981 à 1988. La formule de la délégation interministérielle dédiée à un évènement sportif spécifique est réutilisée pour la Coupe du monde de football 1998 et pour la Coupe du monde de rugby 2007, respectivement dirigées par Noël de Saint-Pulgent (inspecteur des Finances) et Patrice Bergounoux, préfet et ancien directeur général de la police nationale (1999-2002). Nous rencontrons ce dernier en mars 2021 dans les locaux de Valophis (groupement d'organismes HLM) à Créteil, dont il est directeur général depuis 2014. Il explique en entretien proposer au ministre des Sports la création d'une entité pérenne pour administrer ces grands évènements :

Patrice Bergounoux (délégué interministériel à la Coupe du monde 2007) : À la fin de la Coupe du monde 2007 s'est posé la question de savoir ce que j'allais faire. Et j'ai pensé - c'était le fruit de l'expérience que j'avais sur la Coupe du monde de foot 1998, et cette Coupe du monde de rugby 2007 - qu'il serait intéressant de constituer au sein de l'État une structure, une entité pérenne qui accumule les données en matière d'organisation d'évènements sportifs, mais pourquoi pas culturels et autres aussi. J'ai donc proposé à M. Lamour la création d'une délégation interministérielle, la DIGES. J'ai créé cette structure qui a perduré finalement, plus ou moins. La délégation avait acquis, rassemblé des données en matière d'organisation, notamment sur la sécurité, ce qui évitait de refaire le monde. Ces évènements se ressemblent tous, ils ont tous une matrice commune. La structure a permis de professionnaliser un peu les services de l'État dans cette matière. (Entretien, 25 mars 2021)

L'ancien ministre des Sports, rencontré en décembre 2017, détaille ce besoin de construire une mémoire administrative en pérennisant la délégation dédiée au rugby en délégation interministérielle aux grands évènements sportifs (DIGES) :

Jean-François Lamour (ancien ministre des Sports) : Moi je considère la DIGES plus comme un secrétariat général que comme une délégation interministérielle.

Enquêteur : D'accord, donc c'était pas le début d'une stratégie de long terme ?

Jean-François Lamour : C'était juste le besoin de rationaliser les référents de différents ministères, et d'éviter de s'épuiser à réinventer un processus d'obtention du visa, de rédaction de textes de loi nécessaires liées à la fiscalité, [...] bref, plutôt que de réécrire les choses la DIGES était là pour coordonner les relations, garder en mémoire ce qui avait été fait précédemment, et éviter de perdre du temps à réécrire des textes qui étaient déjà tout prêts. (Entretien, 6 décembre 2017)

La délégation interministérielle aux grands évènements sportifs (DIGES) correspond à la première mesure d'institutionnalisation des évènements sportifs comme catégorie d'intervention publique. Le discours de l'ancien ministre montre que la pérennisation de cette petite entité administrative ne correspond pas à une politique globale d'encadrement des évènements sportifs¹, mais plutôt à une forme de rationalisation de l'action publique *a minima*, visant principalement à accumuler un savoir-faire administratif mobilisable pour d'autres évènements. En 2007, la DIGES n'est donc pas intégrée dans la problématisation des candidatures et relève d'enjeux administratifs techniques et confinés (textes administratifs, procédures). La discrétion est d'autant plus forte que cette entité est considérée comme un « secrétariat général », voire comme une sanction dans la carrière d'un haut-fonctionnaire :

Jean-François Lamour : Le DIGES ... Alors souvent ça va être un placard à préfets, hein. Quand on savait pas quoi faire d'un préfet on le mettait à la DIGES. C'est pas non plus l'endroit rêvé pour un préfet. (Entretien, 6 décembre 2017)

J.F. Lamour exprime ici crûment la valeur de cette position dans la hiérarchie administrative². En effet, la DIGES cumule les stigmates administratifs : placée auprès du ministre des Sports – malgré son étiquette « interministérielle », référence à Matignon – elle est en charge, la plupart du temps, d'évènements sportifs peu connus du grand public. Quand on observe la trajectoire des titulaires du poste, on constate effectivement qu'il est attribué à des individus en fin de carrière ou dans une trajectoire de déclassement administratif. Patrice Bergougnoux, préfet, a eu une carrière ascendante depuis les années 1980 principalement effectuée dans les cabinets de ministres de l'Intérieur socialistes (Pierre Joxe, Philippe Marchand, Jean-Pierre Chevènement) jusqu'à devenir directeur général de la police nationale (DGPN) entre 1999 et 2002. L'arrivée de la droite au pouvoir marque une bifurcation descendante dans sa carrière, matérialisée par sa nomination comme délégué interministériel à la Coupe du monde de rugby, sport dont il est un amateur bien connu. La revendication de la paternité de la DIGES, dans l'extrait d'entretien cité précédemment, est une maigre consolation symbolique pour un haut fonctionnaire ayant fait sa carrière place Beauvau. Il est remplacé en 2008 par Frédéric Jugnet, professeur agrégé d'éducation physique et sportive, brièvement passé par le cabinet du ministre

¹ CHAPPELET J.-L. (dir.), *Les politiques publiques d'accueil d'évènements sportifs*, *op. cit.* ; CHAPPELET Jean-Loup et LEE Kwang Hoon, « The Emerging Concept of Sport-Event-Hosting Strategy », *op. cit.*

² Pour une histoire de ce corps administratif, voir : TANGUY Gildas, *Corps et âme de l'État : socio-histoire de l'institution préfectorale (1880-1940)*, thèse de doctorat en science politique, Paris 1, 2009. Concernant le rôle spécifique des préfets dans les politiques sportives et les évènements sportifs, voir : CLASTRES P. et MAURICE E. (dir.), *Les préfets et le sport: pour une histoire sportive du corps préfectoral (XIXe-XXIe siècles)*, Paris, La documentation Française, 2022.

de l'Éducation Nationale (2004-2005), qui fut surtout Secrétaire général de la Fédération française de basketball (1998-2008) et à ce titre impliqué dans la direction de plusieurs évènements sportifs à la fin des années 1990 (championnats d'Europe masculin et féminin). Exemple le plus marquant du déclassement que représente la DIGES, le remplacement de Frédéric Jugnet par Gilles Dufeigneux, préfet passé par le cabinet de Catherine Colonna aux Affaires Européennes (2004-2007) puis par celui du Premier ministre François Fillon (2007-2010). En septembre 2010, il est contrôlé au volant en état d'ébriété et insulte les agents de police chargés de le contrôler. Il est alors suspendu de ses fonctions et nommé un mois plus tard au poste de DIGES, qu'il occupe jusqu'en 2013. La délégation est alors clairement utilisée pour « exfiltrer » un préfet-conseiller devenu gênant pour le Premier ministre, mis au vert le temps que la polémique s'estompe. Ainsi, la DIGES est-elle peu active entre 2007 et 2012, poste refuge pour hauts fonctionnaires sans affectation ou en fin de carrière, dans une période où aucun évènement fortement médiatique n'est accueilli sur le territoire.

Cependant, avec l'alternance politique de 2012, la DIGES est intégrée par la nouvelle équipe ministérielle dans les dispositifs à réformer pour produire un environnement propice à une nouvelle candidature olympique. Le cabinet de la ministre cherche donc à revaloriser cette entité. Les efforts se déploient d'abord au niveau des nominations, le 31 janvier 2013, avec le remplacement de Gilles Dufeigneux par Denis Moulis, préfet qui a commencé sa carrière dans le cabinet de Michel Barnier (1984-1986) puis en tant que secrétaire général du comité d'organisation des JO d'Albertville (1987-1991). Lors de son mandat, il est très impliqué dans l'organisation des Jeux de la Francophonie, organisés à Nice du 28 juillet au 6 août 2013. Nommé DGS du département de Savoie, il est remplacé le 5 août 2013 par Nicolas Desforges, préfet lui aussi¹, qui occupe le poste jusqu'en 2018. Parallèlement aux nominations, le cabinet de la ministre des Sports négocie avec celui du Premier ministre la révision du décret instituant le poste de DIGES :

Gérard Desplanches : On souhaitait avoir un DIGES, et surtout une direction. Je m'en souviens très bien, c'est moi qui avais porté le décret ou l'arrêté pour la création du DIGES. Mais Matignon n'a pas voulu qu'on ait une délégation. Ça a été un combat. (Entretien, 21 février 2018)

¹ Sorti de l'ENA en 1983, il monte progressivement dans la hiérarchie de la préfectorale. Après un passage éphémère en tant que chef de cabinet du Premier ministre Alain Juppé (1995), il fait sa carrière dans différentes préfectures de métropole et d'outre-mer : Cantal (1997-2001), Eure-et-Loir (2001-2004), Manche (2004-2005), Guadeloupe (2008-2009) et Oise (2009-2013). Il a un profil proche des collectivités par son passage à l'Association des maires de France (directeur général de 2005 à 2007). Il passe également une année comme directeur de cabinet du Secrétaire d'État de l'Outre-Mer, de 2007 à 2008.

G. Desplanches, que nous avons rencontré au chapitre 1, a intégré le cabinet de Valérie Fourneyron après avoir participé à la construction du programme sport du candidat Hollande. Il explique ici que l'institutionnalisation de la catégorie d'intervention grands événements sportifs rencontre des résistances au cabinet du Premier ministre, qui portent notamment sur la qualification administrative (délégué *versus* délégation), et donc *in fine* sur les ressources mobilisables au sein de l'espace administratif (cf. *infra*). La modification du décret permet néanmoins d'étendre les prérogatives du délégué : il peut mobiliser les préfets et les collectivités territoriales en lien avec l'évènement ; son rayon d'action comporte désormais des enjeux éducatifs (en plus d'économiques, sociaux et culturels), avec un objectif explicite de développement de la pratique sportive ; il est chargé d'animer « un réseau de correspondants dans les différents ministères concernés » et associe à ses travaux les acteurs fédéraux et les organisateurs d'évènements ; enfin, le DIGES bénéficie d'agents mis à sa disposition par d'autres ministères¹.

L'extension des compétences du DIGES correspond à sa mobilisation sur l'Euro de football 2016, le plus gros évènement jamais pris en charge par cette unité qui conduit à une forte augmentation des effectifs, entre dix et douze agents, contre moins de la moitié en temps normal. L'activité intense sur cet évènement est exploitée par les agents pour renforcer la construction d'une mémoire et d'un savoir-faire administratif, comme nous l'explique Stéphane Martin, directeur de cabinet du délégué (l'enquête est présentée plus en détails *infra*) :

Stéphane Martin* (directeur de cabinet du DIGES) : On a compacté – compacté non, on a rassemblé ! – toute cette production administrative, on a fait une petite plaquette de présentation et on a mis tous les documents sur une clef USB, sur laquelle on les a triés. On a fait cette plaquette de présentation afin de laisser un héritage administratif de ce qu'a été la préparation de l'Euro 2016 pour les services de l'État. (Entretien, 20 octobre 2017)

La clef en question comporte 12 dossiers thématiques² et un total de 58 fichiers : documents graphiques, circulaires administratives, instructions aux préfetures, notes techniques, guides méthodologiques, conventions de partenariat, etc. Par ce travail d'agrégation documentaire, presque archivistique, les agents de la DIGES tentent de construire un répertoire d'outils et de connaissances reproductibles pour accompagner de futurs évènements sportifs, et ainsi structurer l'action des services de l'État à destination de cet objet administratif.

¹ Décret n°2013-650 du 18 juillet 2013 modifiant le décret n°2008-1142 du 5 novembre 2008 instituant un délégué interministériel aux grands évènements sportifs.

² Documentation générale ; Mobilité ; Sécurité ; Justice ; Secours et Santé ; Protection juridique ; Environnement ; Economie et Emploi ; Animation ; Diplomatie et Protocole ; Communication ; Evaluation et Bilan.

Néanmoins, l'objet « grand évènement sportif » recouvre une définition ambiguë, comme nous l'expliquent en entretien¹ Stéphane Martin et Olivier Joncour. Le premier est énarque, appartient à l'Inspection générale de l'administration (IGA) et effectue sa mobilité à la DIGES. Le second est un agent du ministère des Sports en fin de carrière, très engagé sur l'accessibilité du sport aux personnes en situation de handicap, conseiller du DIGES depuis son instauration. Interrogés sur le rayon d'action de la délégation, ils expliquent la labilité de la définition des grands évènements sportifs internationaux (GESI) :

AM : Comment est-ce que la DIGES est saisie des différents évènements, et partir de quand on dit c'est un grand évènement ou pas ?

Olivier Joncour* (conseiller du DIGES) : Ah, c'est celle de la définition, je te laisse répondre Stéphane (rires).

Stéphane Martin : Les évènements ... comment dire ... il y a ceux pour lesquels ça s'impose de soi-même. L'Euro 2016 typiquement. Si l'Euro 2016 n'est pas un GES, pas grand-chose ne le sera. La philosophie de la DIGES, à la base, c'est d'être compétente sur des évènements qui sont exceptionnels pas tant par leur ampleur que par leur récurrence. La logique à la base – à la base parce qu'il y a pu avoir des entorses à cette règle – c'est qu'on s'occupera d'un Championnat du monde de lutte ou d'un Championnat du monde d'aviron, mais on s'occupera pas du Tour de France ou de Roland-Garros. Donc c'est vraiment le côté récurrence qui l'emporte plutôt qu'ampleur. (Entretien, 20 octobre 2017)

En théorie, la DIGES n'est pas mobilisée sur les évènements récurrents mais sur les évènements « exceptionnels ». Ils se déclinent d'après ces agents en trois catégories : les évènements qui « s'imposent d'eux-mêmes » c'est-à-dire qui génèrent des flux massifs d'audience et de spectateurs, que la littérature académique désigne sous le terme de « méga-évènements² » ou *hallmark events*³ ; les championnats du monde ou d'Europe d'une discipline olympique ; et les évènements symboliques, porteurs de causes sociales valorisées par les pouvoirs publics (Gay Games 2018, compétitions d'athlètes en situation de handicap). Ce cadre théorique comporte de nombreuses exceptions : la DIGES peut être appelée par des organisateurs ou des

¹ La demande d'entretien avait été envoyée au délégué interministériel, Nicolas Desforges, qui l'a redirigée vers Stéphane Martin, chargé du pôle affaires générales et institutionnelles, et de la sécurité. Le jour de l'entretien, cet agent propose d'inclure à la discussion Olivier Joncour, fonctionnaire du ministère des Sports associé au DIGES qui connaît cette structure depuis 2006.

² BURBANK Matthew, ANDRANOVICH Gregory et HEYING Charles H., *Olympic dreams: the impact of mega-events on local politics*, Boulder, Colo, Lynne Rienner Publishers, coll. « Explorations in public policy », 2001 ; HORNE J. et MANZENREITER W. (dir.), *Sports mega-events: social scientific analyses of a global phenomenon*, Malden, MA, Blackwell Pub./Sociological Review, coll. « The Sociological review monographs », 2006 ; MÜLLER Martin, « What makes an event a mega-event? », *op. cit.*

³ SYME G.J. (dir.), *The Planning and evaluation of hallmark events*, Aldershot, Hants, England : Brookfield, Vt., USA, Avebury ; Gower Pub. Co, 1989 ; HALL Colin Michael, *Hallmark tourist events: impacts, management and planning*, Chicester, Wiley, 1997.

collectivités locales sur un évènement récurrent, comme le Tour de France suite au renforcement des mesures de sécurité après les attentats de 2015 ; s'autosaisir d'un évènement ne correspondant pas aux critères pour porter assistance aux organisateurs ; être mandatée par le/la ministre des Sports sur une compétition d'une discipline olympique sur laquelle les agents ne se seraient pas positionnés car ils estiment qu'elle ne nécessite pas la mobilisation de l'ensemble des services de l'État (O. Joncour donne l'exemple des Championnats du monde d'aviron 2015). Enfin, la définition du grand évènement sportif répond à des impératifs stratégiques dans le cadre de la candidature olympique :

Olivier Joncour : La liste [*des grands évènements sportifs*] jusqu'au 13 septembre 2017 peut être interprétée différemment à partir du 13 septembre 2017. S'il n'y avait pas eu la candidature de Paris, je ne suis pas sûr qu'on se serait occupé du Championnat du monde de lutte. En clair il fallait que tout se passe bien. Voilà. Donc du coup tout évènement qui répondait, y compris avec la présence de membres du CIO ou de gens influents, ou de gens qui peuvent avoir des influences, sont rentrés dans notre giron et il fallait qu'on essaie de faire que ça se passe bien, du point de vue de l'organisation.

Stéphane Martin : Vous avez peut-être vu notre calendrier sur internet avec les GES sur les prochaines années. Pour être très clair, un certain nombre d'évènements qui y figurent sont inscrits de manière très prétorienne et très arbitraire de notre fait. (Entretien, 20 octobre 2017)

Ainsi, hors les évènements les plus « évidents », la définition administrative du grand évènement sportif est peu stabilisée et laisse à ces agents une certaine latitude pour y incorporer des manifestations qui répondent à des intérêts stratégiques ou, au contraire, en écarter certaines car malgré leur alignement avec les critères théoriques leur ampleur ne justifie pas, aux yeux des agents, un investissement important des services de l'État. Les marges de manœuvre des agents de la DIGES sont néanmoins limitées par leur faible poids administratif, objectif par des moyens humains et financiers précaires.

Lorsque nous rencontrons Olivier et Stéphane le 20 octobre 2017, un mois après l'obtention des Jeux olympiques de Paris 2024, une nouvelle entité a fait son apparition : la délégation interministérielle aux JOP 2024, dirigée par Jean Castex. Dans ce contexte olympique, l'avenir de la DIGES est incertain. Les raisons de cette fragilité correspondent d'abord au mode de fonctionnement de leur unité :

Olivier Joncour : Le DIGES n'est pas doté d'un budget d'intervention, mais seulement d'un tout petit budget de fonctionnement. Ce qui veut dire qu'il n'a pas de crédit d'intervention. Donc ça limite déjà son action à ce niveau-là.

Stéphane Martin : Quand je disais tout à l'heure qu'il y a un délégué et non une délégation, ça impliquait beaucoup de choses. Sur le plan sociologie administrative c'est pas neutre. Les membres de la délégation, en tant que collectif, sont pas détachés, n'ont pas une carrière inscrite dans le marbre au sein de la DIGES. On est mis à disposition par nos administrations d'origine, ou affectés par nos administrations d'origine, qui pour

l'instant nous maintiennent mais pourraient très bien dire : "Maintenant on coupe le robinet". Ça ne sécurise pas sur le long terme la délégation. Ce qui peut se défendre hein, mais c'est pas comme si on était une délégation avec un nombre d'emplois affectés, avec un plafond d'emplois, avec un budget pour le gérer. (Entretien, 20 octobre 2017)

L'arbitrage perdu par G. Desplanches en 2013 entraîne ainsi des conséquences importantes puisque les ressources humaines et les compétences disponibles sont soumises au bon vouloir des administrations auxquelles sont rattachés les agents. Le portefeuille de compétences administratives de la DIGES est donc relativement instable, comme le relate S. Martin à propos d'une fonctionnaire spécialiste des visas partie en retraite :

Stéphane Martin : L'agent qui traitait ce sujet dans le passé était à la Direction des Sports, puis ici, elle était identifiée comme la référente en matière de visa. Quand elle est arrivée ici elle a apporté la compétence, et on la gardait ici parce que ça contribuait à la visibilité. Depuis, elle est partie à la retraite, et on a discuté avec la Direction des Sports sur ce qui était le plus opportun. A part le fait que c'était quelqu'un qui connaissait très bien le dossier, y'avait pas de justification, donc la compétence est partie. Donc ça c'est une compétence qui était pas dans notre champ à la base, et qui en est sortie. (Entretien, 20 octobre 2017)

Le spectre d'intervention de la DIGES n'est donc pas fixe, mais varie en fonction des agents qui sont lui sont affectés. Les compétences peuvent disparaître si les agents sont rappelés dans leur corps d'origine, ou non-remplacés – comme ici – suite à un départ à la retraite. En plus d'un portefeuille de compétences fluctuant, les moyens budgétaires à disposition sont extrêmement limités :

Stéphane Martin : Notre budget, c'est pas secret, on avait 45 000 euros à peu près jusqu'à l'an dernier [2016]. On va en dépenser à peine la moitié, donc on s'est vu diminuer notre enveloppe. On est à peu près à 30 000 euros pour cette année, on dépensera pas tout. Pour nos déplacements, nos matériels, nos fournitures, nos productions diverses et variées. C'est pas avec ces montants là qu'on va révolutionner ... Là où on peut intervenir et on peut agir c'est que, notre composition est ainsi faite qu'on doit recruter des personnes qui ont un réseau, qui bénéficient d'un réseau d'influence auprès de ceux qui sont en situation de faire. (Entretien, 20 octobre 2017)

Les budgets alloués au DIGES ne permettent de prendre en charge qu'un nombre limité d'évènements, et restreignent les modalités d'intervention, par exemple pour commander des études d'évaluation économique. La faiblesse des moyens budgétaires rend d'autant plus cruciale la ressource humaine, et la capacité des agents à activer les réseaux d'interconnaissance dans leur administration d'origine ou leurs affectations précédentes. Stéphane Martin, qui appartient à l'IGA, est ainsi proche du corps préfectoral et en connaît de nombreux agents, ce qui permet à la DIGES de développer une action dans le domaine de la sécurité et de se positionner sur des évènements qui, sinon, resteraient hors de son domaine de compétence :

c'est par ce biais qu'ils travailleront sur plusieurs éditions du Tour de France. Les agents de la DIGES tentent également de compenser leur faible pouvoir administratif par l'activation des dispositions sportives¹ de leurs interlocuteurs, qui permettent parfois de débloquent certaines situations :

Olivier Joncour : L'avantage du sport, Stéphane connaît bien, c'est aussi pour ça qu'il est là, c'est que quelque part on trouve toujours quelqu'un qui va être passionné. [...] Je ne sais plus dans quelle administration, on a trouvé quelqu'un qui disait : "Ah oui, moi je suis passionné de hockey sur glace". Ah, bon ! Et bien voilà notre problème [rires] ! C'est des artifices, on est bien d'accord, ça reste anecdotique, mais c'est vrai qu'on est anecdotique. (Entretien, 20 octobre 2017)

L'agent exprime nettement l'intériorisation de leur position dominée et marginale dans l'ordre administratif, tout comme son collègue qui va jusqu'à relativiser l'existence-même de la délégation : « J'ai envie de dire, si on n'était pas là, les ministères traditionnellement compétents s'organiseraient sans nous ». Les agents recourent donc à différents « bricolages » pour faire avancer leurs dossiers, comme l'exploitation des passions sportives de leurs interlocuteurs². Les stratégies de contournement sont d'autant plus indispensables que certains profils et, par extension, les réseaux et compétences qui y sont associés, sont difficiles à attirer à la DIGES en raison de sa faible légitimité administrative. Stéphane Martin témoigne de la réaction des supérieurs hiérarchiques de son corps d'origine lorsqu'il annonce, en 2015, sa volonté d'y effectuer sa mobilité :

Stéphane Martin : Pour être très clair, quand j'ai voulu venir ici il y a deux ans et demi, j'ai été pris entre quatre yeux par une éminence très importante du ministère de l'Intérieur, qui m'a dit : "Mais qu'est-ce que tu fais ? C'est un suicide pour ta carrière. Pourquoi tu veux pas faire quelque chose de sérieux ? Sous-préfet, chef de bureau, ...". Ça me plaira pas, je vais me faire suer, je veux donner du sens à ce que je fais, et là ça a du sens. Et justement, s'il y a un besoin, il faut y répondre avec quelqu'un qui a envie de s'investir. Il faut pas mettre quelqu'un qui bouchera le trou, sinon ce sera mal fait. Mais j'ai eu le droit à ce discours : "Tu suicides ta carrière en faisant ça". (Entretien, 20 octobre 2017)

Le sport, objet pas « sérieux », qui met en danger un *cursus honorum* au sein de la haute administration. Jeune énarque (promotion Émile Zola, 2008-2010), Stéphane Martin commence

¹ SOCIÉTÉ DE SOCIOLOGIE DU SPORT DE LANGUE FRANÇAISE. CONGRÈS INTERNATIONAL (dir.), *Dispositions et pratiques sportives : débats actuels en sociologie du sport*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sports en société », 2004.

² Ce constat rejoint le programme de recherche ouvert par Patrick Clastres à propos de la culture sportive des dirigeants politiques, et la façon dont cette socialisation influe sur leurs pratiques comme la communication politique et la mise en scène de soi et du corps. CLASTRES Patrick, « Les cultures politiques au défi des cultures sportives », *Histoire@Politique*, vol. 23, n° 2, 2014, p. 1-9. Cette caractéristique sociologique pourrait être étendue aux bureaucrates pour analyser leur travail et leur investissement sur les objets sportifs.

sa carrière à l'IGA en tant qu'inspecteur (2010-2013) puis secrétaire général (2013-2015), et doit ensuite effectuer sa mobilité. Sa socialisation familiale lui a transmis une intense passion pour le sport, qu'il pratique peu mais dont il suit voracement l'actualité dans des disciplines variées (football, rugby, basket, y compris dans les deuxièmes ou troisièmes ligues nationales), et consomme avec entrain les manifestations. Le choix de la DIGES pour sa mobilité est donc guidé par une forte appétence pour le sport et une forme de revanche sociale vis-à-vis de la façon dont ces activités sont considérées au sein de la noblesse d'État¹. La réaction de son supérieur illustre comment, malgré une dimension interministérielle, l'affectation dans une administration affligée du stigmate « sport » est perçue comme une relégation et un frein à une carrière au sein du ministère de l'Intérieur. Tous ces éléments montrent combien le DIGES et ses collaborateurs sont dominés dans l'espace administratif.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'obtention des Jeux Olympiques ne contribue pas à la revalorisation administrative de l'encadrement des grands événements sportifs. Déjà fragile, la DIGES se trouve menacée plus que renforcée par la nomination d'un délégué interministériel aux JO, dont les prérogatives risquent d'empiéter sur celles du délégué en place. Lorsque nous rencontrons Olivier et Stéphane en octobre 2017, ils sont dans l'incertitude quant au devenir de cette entité : maintien d'une existence propre, retour auprès de la direction des sports, disparition pure et simple, ou rattachement à la DIJOP. La question sera tranchée quelques semaines plus tard puisque, le 24 janvier 2018, Jean Castex est nommé DIGES en plus de sa casquette olympique. La DIGES est donc maintenue mais passe dans le giron de la DIJOP. Nous reprenons contact avec Olivier Joncour en mars 2019 pour faire le

¹ « Quand j'étais à Sciences Po, quand j'étais à l'ENA, j'ai toujours eu un certain dépit quand je constatais la manière dont le sport était abordé par beaucoup de mes petits camarades. Alors il y en avait certains qui aimaient vraiment, sincèrement, mais il y en avait beaucoup qui, je trouvais, avaient trop de dédain pour le sport, le truc de bouseux. Bon, le sport résoudra pas les problèmes de la société, mais qu'est-ce qui met 20-25 millions de Français ensemble le même soir devant la télé ? [...] Je trouve que c'est un sujet sur lequel l'État, tout du moins sa couche supérieure, a trop tendance à le prendre peu au sérieux » (entretien, 20 octobre 2017). Pierre Bourdieu a bien montré que les activités sportives étaient, au même titre que les autres pratiques culturelles, soumises à des logiques de classement, de distinction, de goûts et dégoûts réaffirmant les frontières entre les classes sociales. Le cas du football, sport populaire dans tous les sens du terme, est représentatif du mépris de classe qui peut frapper certaines activités sportives et ses pratiquants professionnels et amateurs. BOURDIEU Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1979 ; BEAUD Stéphane, « Derrière la condamnation des footballeurs de l'équipe de France, un "racisme de classe" ? », *Informations sociales*, vol. 187, n° 1, 2015, p. 110-117 ; BEAUD Stéphane et GUIMARD Philippe, *Traîtres à la nation : un autre regard sur la grève des bleus en Afrique du sud*, Paris, Découverte, coll. « Cahiers libres », 2011.

point sur cette période de transition. Il nous raconte comment les Jeux Olympiques, et les nominations qui ont suivi, ont eu des effets sur les collaborateurs du DIGES :

Olivier Joncour : Les premières réunions avec le DIJOP se passent ... [*il marque une pause et cherche ses mots*] fraîchement, on va dire. Parce qu'il y a des questions de structures, d'hommes ou de femmes, peu importe, mais de gestion humaine. Donc on va être pudique sur cette période-là, mais en clair de fin septembre 2017 jusqu'à mars 2018 il y a eu une situation de quasi-non-fonctionnement, ou d'attente on va dire. [...] Deuxième secteur qui s'organise, qui nous a moins impactés mais qui est tout de même significatif : le ministère de l'Éducation nationale, qui nomme un délégué ministériel aux Jeux en la personne de monsieur [*Thierry*] Terret. Ça impactait moins de fait la DIGES, même si on avait quelqu'un de l'Éducation nationale. Et la Culture vient de faire la même chose. Alors c'est pareil, ça impactait moins la DIGES directement, mais voilà. Plus donc, une érosion qui faisait que certains étaient mis à disposition, donc les contrats de mise à disposition, de détachement, se sont terminés. Les administrations se sont interrogées sur ça. Il y a pas eu de demande du nouveau DIGES, puisque lui-même s'interrogeait sur ce que ça allait devenir. Donc puisqu'il y a pas de demande, les administrations récupèrent leurs troupes. Dans les faits, si vous voulez, physiquement, matériellement, nous sommes passés de 15 à 2. [...] Aujourd'hui, on ne peut pas se lancer dans des aventures telle qu'on l'a connu en 2016, on est incapable de suivre. (Entretien, 11 mars 2019)

Les nominations de délégués ministériels olympiques rognent progressivement sur les compétences de la DIGES et atténuent la dimension interministérielle du travail de ses agents, qui revendiquent plus difficilement leur intervention sur ces secteurs d'action publique. Ainsi, paradoxalement, les Jeux Olympiques ont conduit à une diminution (au moins temporaire) des capacités d'action sur les événements sportifs autres que la manifestation olympique.

Ce n'est pas seulement la DIGES qui est affectée mais l'ensemble de la chaîne administrative consacrée aux grands événements sportifs. Jusqu'en 2017, c'était le Centre National de Développement du Sport (CNDS) qui était chargé de distribuer les subventions publiques aux organisateurs d'événements sportifs après examen de leur dossier. Cette compétence avait été transférée depuis la direction des Sports vers le CNDS en 2009. En 2012, le cabinet de la ministre Fourneyron décide de modifier la procédure d'attribution des subventions pour pérenniser et assainir les finances du CNDS, jugées très préoccupantes :

Antoine Boisleau : Le CNDS était dans un état financier catastrophique, et du coup les principaux choix qui ont été dictés n'ont pas été des choix politiques mais des choix budgétaires. [...] Le CNDS est dans une position critique. L'objectif c'est de faire retrouver au CNDS un niveau financier correct. (Entretien téléphonique, 24 septembre 2018)

Gérard Desplanches : C'est-à-dire qu'on avait réduit le budget qui était attribué par l'État pour obtenir des candidatures parce qu'on considérait que c'était ... on était à des montants de 20-25 millions par an, on l'a descendu à 3 ou à 5 millions en disant : « On n'est pas capable de vivre sur ce train de vie, c'est pas possible ». On était parti dans un

délire qui mettait en péril les moyens du CNDS. Donc il a fallu couper. À la fois dire on va mieux s'organiser et mieux faire, et financièrement on peut pas continuer. On allait à la banqueroute là. (Entretien, 13 septembre 2018)

Ils décident de mettre en place des procédures plus rigoureuses afin d'assurer une meilleure visibilité comptable et un accompagnement plus efficace des organisateurs d'évènements. Les dotations maximales versées aux organisateurs sont diminuées, et la procédure de demande est modifiée afin d'optimiser les projections financières. Avant 2012, le CNDS n'examinait les dossiers qu'une fois l'organisation de l'évènement obtenue, ce qui constituait à la fois un aléa pour les organisateurs – qui candidataient sans savoir à quelle hauteur se monterait l'aide de l'État pour équilibrer le budget – et pour le CNDS, qui pouvait difficilement prédire ses dépenses sur plusieurs exercices. La ministre et son cabinet décident que les dossiers seront examinés¹ dès la phase de candidature pour une meilleure anticipation du budget final², et faciliter la planification financière à long terme³. Ce resserrement du verrou budgétaire donne davantage de poids au ministère dans l'attribution des financements et dans la construction du calendrier des évènements sportifs : l'objectif est alors de pouvoir assurer le financement d'une potentielle candidature olympique, et de soutenir des évènements qui attesteront pendant la campagne olympique la capacité des dirigeants sportifs et des pouvoirs publics à produire une bonne organisation.

Cependant, fin 2017, le financement des grands évènements sportifs quitte le CNDS et retourne à la Direction des Sports, plus précisément au bureau des relations internationales,

¹ Les dossiers transmis au CNDS sont examinés par un comité technique, composé de représentants de la direction des sports, du DIGES, du CNOSF, du CPSF (le comité paralympique) et du CNDS. Si le budget de l'évènement est inférieur à 300 000 euros, le comité rend directement un avis de soutien. Si la demande est comprise entre 300 000 et 3 millions d'euros, le comité technique peut demander que le dossier soit à nouveau examiné par une commission d'audition. Le recours à cette commission est automatique pour les demandes supérieures à 3 millions d'euros, après que le comité technique a émis un avis de recevabilité et un premier avis budgétaire. La commission est composée des personnes suivantes (ou de leur représentant) : la directrice des Sports, le président du CNOSF, la directrice du CPSF, la directrice générale du CNDS, l'ambassadeur du sport, le DIGES, un représentant de l'Association des Régions de France, un représentant de l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport) et une « personnalité qualifiée » désignée par le CNOSF.

² Cora McCloy observe la même logique au Canada lors des révisions de la politique d'accueil de GES en 1996 et en 2000 : le coût croissant des évènements et les injonctions à la réduction des dépenses publiques conduisent le gouvernement à examiner les dossiers avant que la candidature ne soit officialisée. MCCLOY Cora et THIBAUT Lucie, « Chapter VIII. Hosting Policies of Sport Events », *op. cit.*

³ En 2012, le CNDS s'est engagé à hauteur de 25,1 millions d'euros pour les grands évènements sportifs (8,3 millions d'euros en paiement de crédit) pour un budget total de 272,8 millions d'euros. L'année suivante, les engagements diminuent drastiquement, à 2,7 millions d'euros (les crédits se maintiennent à 8,7 millions d'euros) pour un budget total similaire.

historiquement chargé de rédiger des notes sur le sport international pour différentes administrations (ministère des Affaires Étrangères, présidence de la République, Premier ministre) et de négocier des accords de coopération bilatéraux entre le ministère des Sports et ses homologues étrangers (par exemple, permettre à des athlètes étrangers de venir s'entraîner en France). Les coupures budgétaires dans les différentes administrations centrales et le non-remplacement de certains agents de ce bureau au fil des ans ont conduit à une forte diminution de son rôle au sein de la DS, comme en témoigne Sylvie Cuznier, affectée à ce bureau depuis 1996 après une carrière de joueuse de tennis professionnelle (237^e joueuse mondiale en 1987). C'est elle qui hérite du dossier grands événements sportifs et, au cours de l'entretien, se confie sur les difficultés rencontrées par ce bureau :

Sylvie Cuznier* : À l'origine ce bureau était le plus prestigieux de la DS quasiment. C'était le bureau le plus prestigieux, c'était le bureau auquel on accordait le plus d'importance. Et puis ça a périclité, c'est devenu le bureau le moins considéré. [...] Notre bureau il est passé de 11 personnes à 6, voire 5. Moi, en 2012, j'ai absorbé deux postes. Ça a été dur, très, très dur. [...] Avant, un chef de mission avait son propre bureau. Moi par exemple, je vous aurais pas reçu là, je vous aurais reçu dans mon bureau¹. Et à un moment donné on nous a mis à deux, puis à trois. Des choses bêtes, mais des cartes de visite ! On était le seul bureau qui pouvait disposer de cartes de visite. Tous les chargés de mission en avaient, maintenant il y a que le chef et l'adjoint qui en ont. Sauf que quand moi je me déplace et que la hiérarchie me demande d'aller à une interministérielle ou n'importe où pour remplacer les chefs [...] On me demande ma carte. J'ai pas de carte. (Entretien, 20 juin 2018)

Ces détails sont loin d'être anecdotiques et, qu'il s'agisse des effectifs, de la répartition des espaces de travail, ou des moyens matériels d'identification au sein de l'espace administratif, la raréfaction de ces ressources est la manifestation concrète du déclasserement de ce bureau sein de la Direction des Sports. Le retour de la compétence grands événements sportifs – avec une enveloppe de 10 millions d'euros contre 29,6 millions l'année précédente - s'ajoute à l'ensemble des dossiers déjà traités dans un bureau qui souffre, selon cette agente, d'un sous-effectif chronique. Le portefeuille des GES est donc, dans un premier temps, placé dans un bureau en situation de relégation administrative. S. Cuznier passe finalement à temps plein sur le sujet puis, en 2020, est extraite du bureau des relations internationales pour être rattachée à la DIGES qui compte désormais six agents. La trajectoire du financement des grands événements sportifs – de la DS vers le CNDS puis à nouveau à la DS pour finir à la DIGES – montre à quel point le rattachement administratif de cette catégorie est instable, y compris depuis l'obtention des Jeux Olympiques.

¹ Nous nous trouvons, pour l'entretien, dans l'une des salles de réunion du troisième étage du ministère des Sports, avenue de France.

Le personnel dédié aux grands évènements sportifs est donc peu nombreux, doté de moyens limités, et leur rattachement administratif est fluctuant, régulièrement menacé de disparition ou d'une marginalisation accrue. Malgré ses quinze années d'existence, la DIGES reste une entité fragile. Provisoirement rattachée à la DIJOP, la question de son avenir se posera avec acuité une fois les JO terminés et cette structure disparue. Les agents du ministère des Sports pourraient alors s'interroger sur la coordination entre la DIGES et le dispositif de planification stratégique, principale innovation dans la mise en administration du problème des candidatures portée par les équipes de Valérie Fourneyron.

B - Le CFSI ou l'éphémère approche stratégique des grands évènements sportifs

La mise en problème des candidatures suite à la défaite de Paris 2012 a pour élément essentiel une critique du lobbying mené par les entrepreneurs parisiens : face à l'exemple d'un Tony Blair négociant en coulisses avec les membres du CIO, le lobbying parisien est jugé trop mondain, superficiel et naïf. Il faudrait davantage de dirigeants sportifs français influents dans les institutions sportives, et mettre en responsabilité des individus qui connaissent les codes et les objets échangeables sur le marché politique du sport.

La mise en administration du problème est amorcée en 2011 par le ministre David Douillet qui, conformément aux conclusions de son rapport paru en 2010, initie la création d'une entité chargée de la dimension lobbying et de l'élaboration d'une stratégie d'accueil des évènements sportifs : le Comité Stratégique International (CSI). Cependant, ce comité connaît une existence éphémère, comme en témoignent le directeur de cabinet de David Douillet et le conseiller de Valérie Fourneyron :

Philippe Moulin : Le ministre Douillet a mis en place ce comité stratégique, effectivement. Bon là l'idée c'est qu'on y mettait le mouvement sportif, les représentants des collectivités territoriales, le MEDEF, le milieu économique, et puis l'État. Bon, j'en ai un souvenir assez vague, et j'ai pas retrouvé de trace de la composition de ce comité, j'ai regardé. Ça avait pas soulevé de difficultés hein. Mais en fait dans mon souvenir on l'a mis en place et c'est tout, je crois qu'il s'est pas réuni par la suite. (Entretien, 27 septembre 2018)

Gérard Desplanches : Il y a l'idée de ne pas partir bille en tête, mais de construire, de poser des bases quoi. Donc le comité stratégique c'est déjà ça. Sauf qu'il est placé au CNDS, c'est l'État, c'est un établissement public : c'est pas le bon endroit. Donc on décide de le sortir et de le confier explicitement au comité olympique. Et puis bon, ça y allait, on était à la veille des élections, ça envoyait de l'argent un peu partout quoi. (Entretien, 13 septembre 2018)

Le comité stratégique se révèle peu actif et les nouveaux arrivants au ministère estiment son positionnement administratif inadapté par rapport aux objectifs fixés, c'est-à-dire confier un tel outil au mouvement sportif. Le CSI est donc supprimé en septembre 2012 et, à la place, une « cellule de réflexion » est confiée à Bernard Lapasset. Après une période d'échange tripartite entre le ministère, le président du rugby mondial et le président du CNOSF Denis Maseglia de septembre à novembre 2012, un protocole d'accord pour créer auprès du CNOSF un groupe de coordination de la stratégie internationale de la France est signé par les parties concernées le 5 décembre 2012, avec la sortie du rapport Keneo. C'est pour réaliser cette annonce que le cabinet de Valérie Fourneyron avait souhaité retarder la remise du rapport, prévue à l'été : les conclusions des experts de Keneo légitiment la création de ce groupe de coordination et permettent à la ministre de mettre en scène une décision politique, et la prise en charge du problème. Cependant, la création de ce groupe a été source de tensions, personnelles et institutionnelles, entre la ministre des Sports et le président du CNOSF. Valérie Fourneyron souhaitait initialement une structure indépendante mais, en octobre, Denis Maseglia déclare publiquement vouloir confier le département des relations internationales du CNOSF à Bernard Lapasset, court-circuitant ainsi le projet ministériel¹. Pour éviter que la situation ne s'enlise, le cabinet de la ministre accepte que la cellule soit placée auprès du CNOSF, dont le président réclame depuis plusieurs années l'obtention de nouvelles responsabilités et une autonomie accrue par rapport à l'État².

La nouvelle structure est appelée Comité Français pour le Sport International (CFSI). Elle est dotée d'un budget de 500 000 euros, et chargée d'améliorer l'influence de la France dans les organisations internationales, de renforcer le rayonnement du sport français, et de concevoir l'accueil des grands événements sportifs dans une perspective stratégique. Plus concrètement, le CFSI est considéré comme une cellule devant participer à concevoir la future candidature olympique de Paris - quelle que soit l'olympiade retenue – et à labourer le terrain au niveau international. Bernard Lapasset est accompagné dans sa mission par deux personnes : Tony Estanguet et Michaël Aloïsio. Le premier est dans une position précaire, en phase de reconversion incertaine après l'arrêt de sa carrière sportive auréolée d'une troisième médaille d'or à Londres. Professeur de sport de formation, il a échoué à être élu au CIO dans le collège

¹ « Le CNOSF double le ministère », *L'Equipe*, 12 octobre 2012

² BONIFACE Pascal et MASSEGLIA Denis, *Le sport, c'est bien plus que du sport!*, Paris, J.-C. Gawsewitch, 2013.

des athlètes¹ et son avenir est momentanément en suspens, c'est pourquoi le ministère suggère à Lapasset de l'intégrer au CFSI. Le second a commencé sa carrière dans les institutions sportives, à la Fédération Française de Taekwondo, avant de passer par le cabinet du ministère des Sports, sous les mandatures de Chantal Jouanno et David Douillet.

La création du CFSI suscite également des tensions au sein du ministère des Sports et à Matignon. En effet, confier une mission engageant les moyens de l'État à des acteurs sportifs rencontre des résistances auprès de certains hauts fonctionnaires :

Gérard Desplanches : L'État n'aime pas abandonner des missions. [...] Et tout ça pour vous dire qu'en interne, de la part de la Direction des Sports², d'autres membres du cabinet, que la ministre s'engage dans cette direction-là, ça n'a pas été quelque chose d'évident et de simple. C'est le démantèlement de l'État, voilà. « On démantèle l'État ». On démantèle pas l'État, on confie à la bonne personne la mission qui lui revient. [...] On a des réactions à Matignon. Et la réaction du directeur de cabinet [*de Valérie Fourneyron*] : « Ouais qu'est-ce qu'on va leur donner tout ça ! Ils pensent qu'à leur gueule, ils ont déjà bien assez de fric ». [...] Mais on signait pas, c'était pas un décret, c'était pas une loi, c'était un document, voilà, qui devait engager les choses. C'est du droit mou. (Entretien, 13 septembre 2018)

Antoine Boisleau : En interne au cabinet on est deux avec Gérard Desplanches à accepter le principe que l'État se détache de ses missions diplomatiques d'un point de vue sportif pour le mouvement sportif, et que ce soit le mouvement sportif qui pilote ces choses-là. Il y a d'autres personnes au cabinet qui ont, on va dire, qui sont plus issus de l'ENA et de la fonction publique pour qui l'État est tout et qui n'imaginent pas une seule seconde que l'État laisse un bout de doigt à qui que ce soit dans une négociation, et qui du coup nous disent : « Il est hors de question ». Donc on va être en permanence en balance là-dessus, sur le réel pouvoir, sur le choix des mots, sur les choix des missions. Est-ce que c'est l'État qui confie les missions ? Est-ce que c'est l'État et le CNOSF qui confient une mission commune au CFSI ? Quelle est la prévalence de qui ? Etc. Et donc là-dessus on est globalement sur de la négociation qui est assez complexe, et qui finit par aboutir parce que globalement il y a quatre personnes qui veulent que ça aboutisse : Gérard Desplanches et moi côté ministère, et Thomas Rémoleur et Stéphane Goudeau du côté du CNOSF. (Entretien, 24 septembre 2018)

¹ Il y sera intégré l'année suivante suite à la disqualification par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) de Koji Murofushi et Mu-Yen Chu pour non-respect des règles de la campagne. Tony Estanguet obtient finalement le dernier ticket sur la liste des quatre athlètes autorisés à devenir membres du CIO.

² C'est ce dont témoigne Sylvie Cuznier, agent du bureau des relations internationales à la direction des Sports : « Il y a pas eu de cohabitation [*avec le CFSI*]. Il s'est rien passé. Tout ce qu'on sait c'est qu'en 2012 il y a 500 000 euros qui sont partis là-bas, et qu'on n'a plus jamais revus. [...] Alors à un moment donné ça a été assez chaud, parce que c'était un peu nos compétences, on était plus ou moins venu voir ce qu'on faisait pour nous dire après que c'étaient eux qui allaient le faire, une fois qu'on avait donné nos éléments. C'était un peu spécial quoi. Après le CFSI avait plutôt une vocation de domaine francophonie. C'est comme ça qu'on était arrivé à séparer les deux, et à trouver une situation où on était complémentaire. Je sais qu'il y a 500 000 euros qui sont partis en 2012, qui continuent à être au CNOSF je pense, chaque année. » (Entretien, 20 juin 2018).

La création du CFSI met en jeu le rôle de l'État et l'externalisation de ses compétences à des acteurs privés. Les dirigeants sportifs sont historiquement des producteurs d'action publique, puisque l'État confère aux fédérations une délégation de service public et que les financements accordés par le ministère des Sports sont conditionnés à la poursuite de certains objectifs de politiques publiques. Cependant, dans le cas du CFSI, la composante « relations internationales » de la mission évoque le domaine régalien et la souveraineté de l'État, ce qui accentue les réactions négatives au sein des cabinets et des administrations centrales. D'après G. Desplanches et A. Boisleau, l'opposition la plus franche à leur projet est le fait d'agents fortement intégrés dans une carrière au sein de la fonction publique : Pascal Sanjuan, directeur de cabinet de Valérie Fourneyron, est ingénieur des travaux publics, énarque et préfet ; Hakim Khellaf, conseiller sport dans le cabinet du Premier ministre, a connu une carrière ascendante au sein de la fonction publique depuis l'enseignement vers des postes d'administrateur territorial après un passage à l'INET ; quant aux agents de la Direction des Sports, ils s'opposent à la perte d'une compétence qui pourrait relever du bureau des relations internationales. G. Desplanches et A. Boisleau apparaissent davantage comme des « hérétiques d'institution¹ », pour reprendre l'expression d'Erik Neveu à propos de l'article de Pierre Bourdieu et Rosine Christin sur le basculement de la politique du logement². Le premier a passé l'essentiel de sa carrière auprès des athlètes, en tant que sportif de haut niveau lui-même puis dans les structures d'encadrement comme directeur technique national (DTN) et directeur de la préparation olympique. Le second est titulaire d'un master 2 en management des organisations sportives et, avant d'embrasser une carrière politique, a travaillé comme chef de projet dans une entreprise de marketing sportif. Leur trajectoire et leur socialisation les rapproche du champ sportif, et ils sont plus prompts à confier des missions à ses dirigeants, guidés par « l'intime conviction que l'État fait trop de choses, l'État ne peut pas tout porter » (G. Desplanches, entretien du 21 février 2018). Ils rejettent l'étiquette du « démantèlement de l'État » mobilisée par leurs adversaires et justifient la délégation par un critère d'efficacité, en cohérence avec la ligne qu'ils ont participé à définir avec la ministre lors de la rédaction du programme sport de François Hollande. Le choix d'externaliser cette compétence tient également au fait qu'elle n'a pas d'équivalent au sein du ministère, le bureau des RI étant consacré aux relations bilatérales avec les administrations du sport de pays étranger, et non avec les institutions sportives. Ainsi, « plus

¹ NEVEU Érik, « Chapitre 6 - Mettre en politique publique », *op. cit.*

² BOURDIEU Pierre et CHRISTIN Rosine, « La construction du marché [Le champ administratif et la production de la "politique du logement"] : Le champ administratif et la production de la "politique du logement" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81, n° 1, 1990, p. 65-85.

un problème pris en charge sort des routines, plus l'administration qui en a la charge est faiblement institutionnalisée, plus peut se poser le problème de chercher relais, appuis et compétences dans les univers sociaux qui se sont mobilisés pour le promouvoir¹ ». Les tensions entre les différents acteurs se cristallisent dans la rédaction de la charte constitutive du CFSI, au mois d'avril 2013 : corrigée plusieurs fois, la charte ne fut jamais signée. Le CFSI évolue donc sans cadre juridique, une solution adoptée pour étouffer les réticences autour de sa création. C'est le CNOSF qui porte administrativement le projet et le CFSI fonctionne en son sein comme un groupe informel.

L'action du CFSI consiste dans un premier temps à assister les fédérations pour leurs actions internationales : soutien financier, accompagnement technique de candidatures, mise en œuvre d'un « Parcours ambition internationale » pour aider des dirigeants français à obtenir des postes à l'international², organisation de séminaires, création d'un centre de ressources numériques, etc. Les acteurs du CFSI développent également des actions pour construire un réseau, avec un programme de relations publiques pour inviter en France des « personnalités » du sport international. Enfin, cette petite unité est explicitement chargée de conduire la réflexion sur une éventuelle candidature olympique, c'est-à-dire commencer à ébaucher un dossier technique. Le CFSI mène ces différentes actions en 2013, 2014 et sur le début de l'année 2015, jusqu'à l'annonce officielle de la candidature de Paris 2024. Aussitôt, le CFSI disparaît et devient le GIP Paris 2024. Bernard Lapasset et Tony Estanguet en sont les co-présidents, et Michaël Aloïsio le directeur général adjoint.

La vie administrative éphémère du CFSI souligne ainsi les limites de la mise en administration des grands événements sportifs, réduits au problème des candidatures olympiques. Alors que cette structure est chargée de développer une vision stratégique sur l'ensemble des grands événements, avec des objectifs dont la réalisation porte à moyen terme (construire un réseau international, renforcer la présence française, former des dirigeants), c'est la mission spécifiquement dédiée à la candidature olympique qui prend le pas et provoque la mutation du CFSI en GIP Paris 2024. Cet épisode montre la fragilité et la faible durabilité du dispositif de gestion du problème³, alors même que celui-ci n'est pas résolu puisque la candidature est seulement annoncée et qu'il faudra deux années avant d'en connaître l'issue.

¹ NEVEU Érik, « Chapitre 6 - Mettre en politique publique », *op. cit.*, p. 205.

² Le CFSI participe ainsi à la campagne de l'ancien rameur Jean-Christophe Rolland, élu en 2013 président de la Fédération internationale des sociétés d'aviron (FISA, devenue *World Rowing*).

³ BAUMGARTNER Frank R. et JONES Bryan D., *Agendas and instability in American politics*, 2nd ed., Chicago, The University of Chicago Press, coll. « Chicago studies in American politics », 2009.

Thierry Braillard (ancien Secrétaire d'État aux Sports) : Le CFSI a été créé au départ par Valérie Fourneyron pour donner un statut à Lapasset. C'est uniquement ça au départ. (Entretien téléphonique, 16 mars 2021)

L'affirmation lapidaire du Secrétaire d'État chargé des Sports Thierry Braillard (2014-2017) relativise la création du CFSI comme processus de mise en administration et le considère davantage comme une manière de légitimer un acteur auquel la ministre souhaite confier le futur dossier olympique. Il faut cependant confronter ce discours à celui de Gérard Desplanches concernant le tempo de la candidature :

Gérard Desplanches : Pendant un an au cabinet de Mme Fourneyron on essaie de sortir de ces échecs successifs pour mettre tout en ordre dans des conditions de réussite. Il n'y avait pas, pour être honnête, au départ, l'idée d'une candidature pour 2024. (Entretien, 21 février 2018)

La candidature pour Paris 2024 n'est, au moment de la création du CFSI, qu'une hypothèse parmi d'autres, dépendante de facteurs hors de portée des agents du ministère ou de B. Lapasset. Ainsi, fin 2012-début 2013, la nomination de ce personnage peut s'inscrire dans la durée, et ne se résume pas seulement à obtenir un statut. Comme l'explique G. Desplanches, c'est vers la fin de l'année 2013 que l'hypothèse d'une candidature se sédimente avec l'obtention des Jeux de 2020 par la capitale japonaise¹, et en raison des agendas individuels des principaux entrepreneurs :

Gérard Desplanches : La ministre un peu en perte de vitesse, un peu en difficulté fin 2013, à partir de mi-2013 jusqu'à fin 2013, les relations avec Matignon sont un peu difficiles. Et donc elle cherche à l'époque, clairement, on a consigné au cabinet de chercher les pistes qui vont lui permettre de prendre un peu de notoriété, d'être plus visible, etc. Celle-là en est une. Et c'est une des raisons pour laquelle on bascule d'une candidature qui va être réfléchi, on enclenche les procédures avec les groupes de travail qui, à partir du moment où elles planché, c'est un peu irréversible. [...] Michaël Aloïso, Tony Estanguet sont jeunes et sont déjà là, ils ont envie de faire. Lapasset à l'inverse est vieux et, je veux dire pour Lapasset une candidature pour 2028 c'est, voilà quoi. Les jeunes sont impatients d'y aller, l'ancien dit : « Si je veux y aller c'est maintenant ». La ministre dit : « Faut que je fasse des trucs pour être visible ». (Entretien, 13 septembre 2018)

Le projet de candidature olympique est accéléré fin 2013 par l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité (désignation de Tokyo) et le rapport au temps des agents engagés dans la construction du dossier. Le changement de rythme limite l'institutionnalisation du CFSI et achève de le lier à la candidature olympique.

¹ Une règle tacite du CIO veut que les Jeux soient attribués selon un principe d'alternance continentale. Ainsi, si une édition N est attribuée à un pays européen, il est peu probable (sauf pénurie de candidats) que l'édition N+1 se déroule également en Europe. Si Madrid ou Istanbul avait obtenu les JO 2020, une candidature de Paris pour 2024 aurait été inutile. En revanche, la victoire nippone ouvre les possibles.

Ainsi, à partir de 2015, les « relations internationales sportives » ne sont plus un objet autonome mais départementalisées au sein du comité de candidature Paris 2024, et disparaissent des compétences mobilisables par le ministère des Sports et le CNOSF. En mai 2019, nous rencontrons dans son bureau de l'Élysée le conseiller sport du président de la République, Alexis Maudet qui, au moment de la candidature, travaillait dans le cabinet du Secrétaire d'État aux Sports Thierry Braillard. Lorsque nous l'interrogeons sur la disparition du CFSI, il confesse l'absence de justification derrière la décision :

Alexis Maudet* (conseiller sport du président de la République) : Qu'est-ce qui le motive ? Rien. Et pour le coup, c'est sans doute une erreur. On avait tellement construit le CFSI sur le rapport de la France à l'olympisme... Alors que c'était pas son seul but d'ailleurs. Le CFSI avait déjà des relations avec différents acteurs, et le GIP s'est substitué à lui, et d'ailleurs les acteurs du CFSI étaient à la tête du GIP. Là où on a eu tort, c'est que du coup ça a généré des candidatures sur des événements, que d'ailleurs on va organiser, que l'État n'a pas souhaité. [...] Il manquait ce lieu où on regarde vraiment les impacts, combien ça coûte, est-ce que c'est une dépense qui se justifie dans le contexte actuel, etc. Et donc je pense que le CFSI il faudra qu'on le recrée, clairement. Et d'ailleurs on va le faire, un lieu où on se parle parce qu'on peut pas externaliser toute notre diplomatie sportive, pour l'État, au COJO. Il y a évidemment des liens, mais il faut qu'on crée un lieu dans lequel on a le COJO, le CNOSF, le ministère des Sports. Et ça, ça va être fait bientôt. Il faut un lieu avec des expertises, et surtout qui précède des décisions de candidature. Parce que nous on a des événements – j'en ai encore eu un il y a un mois de ça, l'Euro de futsal – où on me dit cinq jours avant la remise du dossier qu'il faut que l'État soutienne et qu'ils ont besoin d'avoir des précisions sur les coûts de sécurité. Donc ça peut pas se passer comme ça. (Entretien, 14 mai 2019)

La disparition du CFSI prive les acteurs gouvernementaux d'une expertise sur le sport international et les événements sportifs, d'une visibilité sur les candidatures, donc sur les budgets qui peuvent être alloués, et sur la cohérence entre ces GES et les priorités d'action publique pour les territoires concernés. Le CFSI a été conçu comme un outil d'influence et un marqueur de la présence française à l'international, conformément au diagnostic effectué sur la défaite de Paris 2012. Néanmoins, la citation de A. Maudet montre que ce diagnostic a été réapproprié par les acteurs publics pour lui assigner un rôle dans la construction d'une expertise sur les GES, compétence qui n'existe pas au sein de l'administration, la DIGES étant focalisée sur la partie opérationnelle (l'organisation). Le besoin d'une cellule stratégique pour mieux planifier les candidatures était déjà évoqué après les JO d'Albertville, dans une note rédigée par l'un des conseillers de Jean Glavany :

« L'État n'aurait-il pas, au fond, dû susciter des candidatures plutôt que d'attendre qu'elles se manifestent ? [...] L'État ne devrait-il pas montrer plus interventionniste dans l'examen des projets de candidature dès lors qu'il doit en assumer une partie de l'incidence financière ? Notamment ne convenait-il pas de soutenir la candidature savoyarde sous condition que l'organisation spatiale soit revue ? Plutôt que de critiquer

rétrospectivement constatons que la force d'expertise de l'État – je pense principalement au ministère de la Jeunesse et des Sports – était déjà considérablement affaiblie à cette époque et que ce serait sans doute une des conclusions à tirer d'éviter que l'État se trouve aussi démuni pour l'avenir. [*souligné dans le texte*]¹.»

Trente ans plus tard, la note est toujours d'actualité puisqu'il s'agit pour les acteurs étatiques de ne pas être pris de court par des candidatures de dernière minute ou des dossiers mal préparés. La planification stratégique des événements et la possibilité pour les acteurs publics de construire une visibilité sur les engagements budgétaires – notamment face aux exigences croissantes des fédérations internationales – est également au cœur de la politique mise en œuvre au Canada et étudiée par Cora McCloy : le gouvernement canadien révisé sa politique en 2008 pour adopter une démarche plus active dans l'identification des candidatures et établir un horizon des événements de 10 à 25 ans². L'enjeu réside ainsi dans la capacité à piloter une politique publique, et donc à développer une expertise d'État – ou accessible aux acteurs étatiques dans le cas où elle est externalisée – dont ne bénéficie pas le ministère des Sports sur les grands événements sportifs.

Le conseiller d'Emmanuel Macron confirme en entretien la volonté du gouvernement de revenir sur la suppression du CFSI, information qui avait été évoquée par la ministre des Sports, Roxana Maracineanu lors de son discours de vœux du 24 janvier 2019, et que de nombreux acteurs souhaiteraient voir se concrétiser³. La réflexion sur un retour du CFSI est également lancée par un rapport rédigé conjointement par la DIGES et le CNOSF en 2019. Les deux auteurs, Stéphane Goudeau (directeur général du CNOSF, l'un des acteurs à l'origine de la création du CFSI) et Daniel Zielinski (conseiller jeunesse et sport du Premier ministre, adjoint au DIGES), plaident pour la réactivation d'une stratégie de coordination du sport français à l'international, d'une présence plus marquée dans les institutions sportives à l'accueil de compétitions, en passant par la valorisation des entreprises françaises sur ces marchés internationaux. Le sujet fait l'objet d'un second rapport rédigé en juin 2021 par Michel Cadot, préfet de Paris qui a remplacé Jean Castex en tant que DIJOP/DIGES et remis à Jean-Michel

¹ Note « Quelques réflexions pour un bilan des Jeux » de Robert Bonnet à Jean Glavany, Paris, 24 février 1992. Archives Nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques 1992, 19950153/1.

² MCCLOY Cora et THIBAUT Lucie, « Chapter VIII. Hosting Policies of Sport Events », *op. cit.*

³ « Aujourd'hui, tous les acteurs du sport souhaitent qu'une telle structure puisse être recréée afin de poursuivre et d'intensifier la présence, l'influence française dans les instances internationales et d'éviter de retrouver une absence de coordination, d'échanges d'informations, de coopérations : en résumé, un système inorganisé, voire incompréhensible pour les différents interlocuteurs étrangers », CANU Fabien, *Mission relative à l'exercice des missions internationales des conseillers techniques sportifs*, Inspection générale de la Jeunesse et des Sports, 2018, p. 8.

Blanquer et Roxana Maracineanu¹. Dans le prolongement direct du travail réalisé en 2019, l'auteur du document prône un retour de la coordination sur les mêmes thèmes, précisant toutefois que la stratégie d'influence dans les institutions internationales doit être comprise dans la perspective plus large des « relations sportives internationales », et que l'un des axes à promouvoir devait être l'aide au développement, en partenariat avec l'Agence Française du Développement (AFD). Conclu par 17 recommandations, le rapport de Michel Cadot propose la création d'un « Cercle International d'Influence » (C2I) qui reprendrait peu ou prou les attributions du CFSI de 2013-2015. Le 7 décembre 2021, la ministre déléguée chargée des Sports, Roxana Maracineanu, annonce officiellement la nouvelle mouture de la stratégie de coordination du sport français à l'international. L'initiative est baptisée « *French Sport Touch* » (sous-titrée « Fédérer pour gagner ») et doit, d'après la communication du ministère, être un « espace collaboratif d'échanges et de partage d'informations » pour la mise en œuvre des différents points soulevés dans les rapports de 2019 et 2021.

La trajectoire de la coordination du sport français à l'international illustre à nouveau la sinuosité de l'objet grands événements sportifs au sein de l'administration des Sports. Pierre angulaire du diagnostic sur la défaite de Paris 2012 et de la stratégie déployée à partir de 2012, la coordination des relations internationales poursuivait de nombreux objectifs dont la candidature olympique n'était, officiellement, que l'une des modalités. Dans les faits, c'est bien ce projet qui supprime tous les autres et conduit à la disparition du CFSI en 2015. Si de nombreux acteurs gouvernementaux, administratifs et sportifs, s'accordent à regretter la disparition prématurée du CFSI, il faut attendre fin 2021 et plus de quatre ans après l'obtention des JO pour que reparaisse une initiative sur ces thèmes. Cependant, contrairement à son prédécesseur, la « *French Sport Touch* » est présentée uniquement sous l'angle de la collégialité et de la mise en réseau. Elle désigne une ambition de coordination et de concertation mais ne semble pas, pour l'instant, viser une logique d'institutionnalisation avec une structure construite autour d'un ou une dirigeante entouré(e) de collaborateurs, avec un budget et des instruments dédiés. La « *French Sport Touch* » n'a, à ce jour, pas de personnel permanent pour l'animer au quotidien ou construire une expertise.

¹ CADOT Michel, *Pour une nouvelle coordination du sport français à l'international*, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 2021.

Conclusion : A travers les exemples de la DIGES, des mécanismes de financement et de la coordination de la stratégie internationale, on observe la difficile institutionnalisation de la catégorie « grands évènements sportifs ». La candidature puis l'organisation des Jeux Olympiques exercent des effets perturbateurs sur cette architecture administrative balbutiante, et entraînent une recomposition de l'encadrement des grands évènements sportifs qui s'oriente vers une diminution des capacités d'intervention du ministère des Sports, notamment faute d'une expertise consolidée sur les possibilités de planification. Les initiatives menées sur la période 2012-2015 ne constituent pas une politique d'accueil *des* évènements sportifs, mais la construction administrative d'une candidature olympique dont les principaux protagonistes sont légitimés et reconnus par le ministère.

Les effets perturbateurs des JO sur l'administration des Sports ne se limitent pas à la catégorie des évènements sportifs mais s'exercent également sur l'architecture des services ministériels et les compétences de la Direction des Sports. En effet, l'évènement olympique est utilisé pour justifier la création d'une agence supposée rendre plus efficace la politique du sport de haut niveau, et mieux prendre en compte la réalité des acteurs impliqués dans les politiques sportives en intégrant collectivités locales, mouvement sportif et entreprises dans le processus décisionnel.

II - La création de l'Agence nationale du sport (ANS) : quand les Jeux Olympiques justifient un processus de réforme de l'État

Depuis 2019, le paysage institutionnel du sport français s'est enrichi d'une nouvelle structure : l'Agence nationale du sport (ANS), qui récupère une partie des prérogatives de la Direction des Sports. La création de l'ANS relève d'une « politique de l'organisation¹ », ces réformes administratives menées de façon intensive par les gouvernements depuis les années 1980 pour transformer les bureaucraties², accentuer la spécialisation et la rationalisation de

¹ BEZES Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation », *op. cit.*

² HOOD Christopher et DUNSIRE Andrew, *Bureaumerics: the quantitative comparison of British central government agencies*, Farnborough, Hants, Gower, 1981 ; POLLITT Christopher, *Manipulating the machine: changing the pattern of ministerial departments, 1960-83*, London ; Boston, G. Allen & Unwin, 1984 ; BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, *op. cit.*

l'action publique. Elle est justifiée par l'accueil des Jeux Olympiques et l'évaluation de la réussite de l'évènement à partir de critères objectivés comme les performances des athlètes français et le nombre de pratiquants réguliers d'une activité sportive. L'agence doit permettre une coordination plus agile que celle proposée par le ministère en donnant aux acteurs non-étatiques (collectivités, mouvement sportif, entreprises) davantage de poids dans le processus décisionnel. Le recours au « mythe rationnel¹ » de l'agence est notamment justifié par ses promoteurs pour dépolitiser la prise de décision² et tendre vers une meilleure allocation des ressources et davantage d'efficacité. Néanmoins, le mythe de l'agence ne correspond pas à un modèle unique et se décline en un large *continuum* allant de l'agencification de directions ministérielles aux agences indépendantes de régulation³. Nous verrons ainsi que l'ANS correspond à un modèle hybride, pensée initialement comme une imitation du système britannique mais refaçonnée par les préférences des différents acteurs et institutions impliqués dans sa mise en œuvre, et par les résistances que suscite cette modification de l'organisation du système sportif français. Le format intermédiaire n'en interroge pas moins les frontières de l'État et l'avenir de l'administration des Sports.

A - « 80 médailles en 2024 ». Les performances des athlètes, point de départ d'une réforme du système sportif

Le 13 septembre 2017, Paris est désignée ville hôte des Jeux Olympiques de 2024 lors de la session du CIO qui se déroule à Lima. Présente dans la délégation envoyée dans la capitale péruvienne, la ministre des Sports Laura Flessel annonce alors un objectif ambitieux : remporter un total de 80 médailles lors de ces Jeux qui se dérouleront à domicile pour les sportifs français. Un an auparavant, lors des JO de Rio, la délégation française avait décroché 42 médailles (10 en or, 18 en argent, 14 en bronze), l'un de ses meilleurs résultats historiques (uniquement dépassé par les 43 médailles réunies à Pékin 2008) qui portait la France à la 7^e place du classement des médailles pour la deuxième fois consécutive⁴. L'objectif fixé par la ministre

¹ DIMAGGIO Paul et POWELL Walter W., « The Iron Cage Revisited », *op. cit.*

² JOBERT Bruno, « Chapitre 14. Le mythe de la gouvernance dépolitisée », *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2003, p. 273-285.

³ BEZES Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation », *op. cit.*

⁴ La France termine 7^e à Rio 2016 et Londres 2012, 10^e à Pékin 2008, 7^e à Athènes 2004, 6^e à Sydney 2000 et 5^e à Atlanta 1996. Ces résultats concernent le classement le plus utilisé dans les médias, c'est-

consiste donc à doubler le nombre de médailles remportées par les athlètes français en l'espace de deux olympiades, alors que les performances s'échelonnent entre 30 et 40 médailles depuis les années 1990. En effet, les performances des athlètes nationaux sont considérées comme un critère d'évaluation du succès des Jeux Olympiques, comme l'explique Damien Roux, conseiller technique sportif (CTS) membre du bureau du haut niveau de la Direction des Sports :

Damien Roux* (CTS, conseiller haute performance à la Direction des Sports) : Les Jeux ne seront pas réussis, les Français ne seront pas complètement satisfaits, si on n'a pas l'impression - comme c'est le cas souvent grâce au *home advantage* - que les Jeux sont particulièrement bien réussis aussi sur le plan sportif. Ça c'est pas du domaine du COJO, c'est du domaine de la mission assignée à la ministre. C'est une mission politique. (Entretien téléphonique, 8 octobre 2021)

Les résultats sportifs des athlètes français sont perçus comme un facteur créateur d'adhésion et d'enthousiasme, voire de cohésion et de communion nationale autour de l'évènement, comme le rappellent les souvenirs (volontiers enchantés) de la Coupe du monde de football 1998¹. Cependant, le *home advantage* – théorie qui veut que les athlètes réussissent mieux quand ils concourent sur le sol national (préparation plus intense, soutien du public) – ne peut suffire à atteindre les objectifs fixés par Laura Flessel. Le discours de la ministre implique donc une modification de la politique de soutien au sport de haut niveau pour espérer en améliorer le rendement.

Pour mettre en œuvre cette ambition, Laura Flessel annonce le 17 septembre 2017 la création d'une mission de réflexion sur la performance des athlètes dont la direction est confiée à Claude Onesta, sélectionneur de l'équipe de France masculine de handball entre 2001 et 2016. Né en 1957, Claude Onesta est un joueur professionnel de handball de 1975 à 1987 qui évolue dans le club de Toulouse où, à l'issue de sa retraite sportive, il devient entraîneur de 1987 à 2001. Il est ensuite appelé à prendre la tête de l'équipe de France, qui émerge dans les années 1990 comme une nation dominante de ce sport, et décroche le titre de champion du monde en 2001, dès sa première année sur le banc. Onesta supervise deux générations de joueurs (« les Costauds » entre 2001 et 2008 ; « les Experts » entre 2008 et 2017) qui dominent la scène internationale, et devient l'un des entraîneurs les plus titrés du sport français : trois médailles olympiques (l'or à Pékin 2008 et Londres 2012, l'argent à Rio 2016), trois titres de champions du monde (2009, 2011, 2015) et de champions d'Europe (2006, 2010 et 2014). La longévité de

à-dire celui qui calcule les positions avec une pondération prenant principalement en compte les médailles d'or.

¹ SOUANEF Karim, *Tous avec la France ! Victoire de l'équipe de France 1998 et Nation : discours des journalistes de presse*, op. cit.

son mandat et la suprématie de son équipe sur le handball mondial lui confèrent une légitimité et une reconnaissance inédite pour cette discipline, et des commentaires élogieux de la presse sportive qui valorise la « méthode Onesta » et le « franc parler » du méridional. En 2016, il quitte le poste de sélectionneur pour monter en grade au sein de la Fédération française de handball et prendre la fonction de manager général de l'équipe de France, un poste de supervision plus éloigné du terrain et davantage consacré à des impératifs de stratégie et de représentation. Lorsqu'il est nommé par la ministre, Claude Onesta est donc auréolé d'une forte légitimité garantie par son capital sportif et par sa médiatisation¹. Pour sa mission, il est entouré de deux cadres du ministère des Sports : Damien Roux, conseiller technique sportif (CTS) puis directeur technique national (DTN) de la fédération d'aviron où il officie de 2007 à 2015, et Frank Bignet qui a fait l'essentiel sa carrière de cadre d'État (CTS et DTN) auprès de la fédération de triathlon entre 1998 et 2017, après avoir été lui-même triathlète. Tous deux se retrouvent au bureau A1 de la Direction des Sports consacré au haut niveau, au bilan des Jeux Olympiques et au suivi des projets de performance fédéraux (PPF). Ensemble, ils remettent un rapport à la ministre en janvier 2018 dont Damien Roux résume en entretien les grands axes de réflexion :

Damien Roux : Le diagnostic qui était posé, c'est que le sport de haut niveau est administré par le ministère des Sports dans le cadre de conventions d'objectifs, mais qui étaient finalement très peu objectivées, avec un poids de l'histoire très important, qui faisait que finalement les budgets étaient pas remis en cause d'une année sur l'autre. L'interférence politique, c'est-à-dire la bonne connexion avec le bon réseau, avec le cabinet, faisait qu'il y avait pas trop de delta d'une année sur l'autre. Qu'on soit bon élève ou pas, on avait à peu près la même dotation. [...] On voyait qu'on perdait de la concurrence par rapport à nos concurrents principaux. On a *benchmarké* pas mal. Principalement les Anglais, qui sont nos voisins, qui ont une population et un PIB à peu près identiques. Qui ont une population qui est pas plus sportive que la nôtre, voire moins sportive même, beaucoup plus sédentaire qu'en France, et pour autant ils sont capables de faire le double de médailles. Donc qu'est-ce qu'ils ont mis en place ? Suite à l'échec de leur délégation aux Jeux d'Atlanta en 1996, ils font 36^e nation avec une seule médaille d'or, ils ont créé une agence du sport, *UK Sport*. Pour distribuer les ressources, pour venir challenger les fédérations, etc. Et donc après ils ont fait 10^e, 4^e, 3^e, 2^e à Rio. Ils ont réussi à monter sur le podium des nations, ce qui est extraordinaire pour un petit pays comme la Grande-Bretagne, face à la Chine ou les États-Unis. Donc on s'est dit : "pourquoi pas nous ?". (Entretien téléphonique, 8 octobre 2021)

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sont des contrats signés entre l'État et les fédérations sportives pour deux ans dans lesquelles les fédérations s'engagent à mettre en œuvre les orientations de politiques publiques déterminées par le ministère des Sports en échange de

¹ FAURE J.-M., FLEURIEL S., et BOLI C. (dir.), *Excellences sportives : économie d'un capital spécifique*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant, coll. « Collection Champ social », 2010.

subventions. Les fédérations bénéficient également d'une aide en ressources humaines, car le ministère des Sports y place des cadres techniques formés à entraîner les athlètes de haut niveau et à développer les pratiques dans les déclinaisons fédérales territoriales : ces agents, payés par l'État, représentent une aide substantielle puisqu'ils évitent aux fédérations d'embaucher elles-mêmes une partie du personnel, et sont un élément essentiel de la politique du sport de haut niveau. D'après l'enquête, ces conventions seraient peu contraignantes et ne donneraient pas lieu à une évaluation des résultats effectivement obtenus par les fédérations : la forte interconnaissance entre acteurs du mouvement sportif et agents du ministère ou acteurs politiques produirait une dépendance au sentier dans l'attribution des ressources publiques. Autrement dit, les résultats sportifs auraient peu d'influence sur les montants alloués, et sur les cadres placés par l'État dans les fédérations. Ce « poids de l'histoire » est conçu comme un problème par ces acteurs chargés de la performance, notamment au regard de comparaisons internationales, c'est-à-dire d'une logique qui constitue le fondement du sport de compétition¹.

Le sport moderne s'est construit depuis le 19^e siècle sur un modèle compétitif et national qui favorise les comparaisons et les classements entre pays : les résultats sportifs sont ainsi analysés comme une métaphore de la performance d'une nation et de sa place dans l'ordre mondial². Autrement dit, une « grande puissance » au niveau international se doit d'avoir de bons résultats sportifs pour « tenir son rang ». Dans les années 1990 et 2000, la France se situe entre la 5^e et la 10^e place au classement des médailles olympiques, ce qui est perçu par les acteurs politiques et sportifs comme cohérent avec la place du pays dans le concert des nations. Cependant, depuis les années 2010, la légitimité de ce positionnement s'est érodée face aux résultats obtenus par les délégations britanniques aux Jeux Olympiques après la réforme de leur politique sportive élaborée dans les années 1990. Alors que les politiques sportives en France se caractérisent depuis les années 1960 par la conciliation entre sport de masse et sport de haut niveau³, le gouvernement britannique décide de mettre l'accent sur le second segment⁴ pour

¹ MARCHETTI Dominique, RASERA Frédéric, SCHOTTE Manuel et SOUANEF Karim, « Les enjeux sociaux des classements sportifs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 209, n° 4, 2015, p. 4-9.

² Voir par exemple le travail de Sylvain Dufraisse sur les *sportsmen* de l'URSS : DUFRAISSE Sylvain, *Les héros du sport*, *op. cit.*

³ CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France*, *op. cit.*

⁴ GREEN Mick, « Changing policy priorities for sport in England: the emergence of elite sport development as a key policy concern », *Leisure Studies*, vol. 23, n° 4, octobre 2004, p. 365-385 ; GREEN Mick et HOULIHAN Barrie, « Advocacy Coalitions and Elite Sport Policy Change in Canada and the United Kingdom », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 39, n° 4, décembre 2004, p. 387-403.

redresser des résultats jugés non conformes au prestige de la nation britannique et au rôle de ce pays dans le développement des sports modernes : 12^e à Séoul 1988, 13^e à Barcelone 1992, 36^e à Atlanta 1996. En janvier 1997, le gouvernement crée une agence dédiée au sport nommée *UK Sport* dont le rôle est de financer les fédérations sportives en fonction de leurs résultats (réels ou potentiels) aux Jeux¹. Dix ans plus tard, les résultats des délégations britanniques s'améliorent : 51 médailles (dont 19 en or) et 4^e place à Pékin 2008, 65 médailles (dont 29 en or) pour une 3^e place à Londres 2012, 67 médailles (dont 27 en or) et 2^e place lors des Jeux de Rio en 2016. La Grande-Bretagne dépasse alors les nations les plus performantes du sport mondial comme la Russie (dès 2012) et la Chine (en 2016), seulement devancée par les États-Unis.

Cette hausse spectaculaire est considérée par les observateurs internationaux comme la preuve de l'efficacité du système britannique mené par *UK Sport* en réponse aux difficultés rencontrées à Atlanta 1996. Le « modèle britannique » est ainsi perçu comme un exemple à suivre car appréhendé à partir des critères d'évaluation propres au sport de haut niveau, que résume lapidairement Olivier Joncour de la DIGES : « Le sport, vous avez une sanction qui est absolument détestable ou louable, c'est la victoire. Si vous avez gagné vous avez raison, si vous avez perdu alors vous avez tort » (Entretien du 11 mars 2019). Cette analyse confère au modèle orienté vers la performance de *UK Sport* une légitimité forte au sein de cet espace social. Cependant, comme l'explique Gérard Desplanches, cette lecture des performances britanniques est une reconstruction a posteriori de la trajectoire d'une réforme sportive liée à des caractéristiques plus profondes de la de la recomposition de l'État en Grande-Bretagne au début des années 1990 :

Gérard Desplanches : *UK Sport* n'a pas démarré en 1996 après les Jeux d'Atlanta, ça a démarré avant. Je suis allé les rencontrer, j'ai beaucoup lu sur le système anglais. Ils ont démarré avant, et d'autre part le Royaume-Uni est un système décentralisé où les nations constitutives – Angleterre, Ecosse, Pays de Galles, Irlande – ont une responsabilité sportive que nos régions n'ont pas. Donc leur système il est bâti là-dessus. Si on ne regarde que *UK Sport* sans regarder ce que font les structures de chacune de ces nations constitutives, on passe à côté de beaucoup de choses. Et le travail, ce qui a été publié en France, ou ce qui se colporte, ne tient pas compte du tout du fait que c'est un État décentralisé, donc ça perturbe la vision du système. Ce qui fait que le système anglais bouge, c'est la transition entre Margaret Thatcher et John Major. Margaret Thatcher considère que le sujet du sport, elle appelle ça le « *hands off* ». Ça fait partie des *hands off*, c'est pas du rôle de l'État. John Major arrive en responsabilité au moment d'une crise grave, économique, sociale, santé physique, l'éducation ça marche pas. Et donc en 1990-1991 quand il arrive il tient des réflexions très larges sur comment sortir

¹ GRIX Jonathan et CARMICHAEL Fiona, « Why do governments invest in elite sport? A polemic », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 4, n° 1, mars 2012, p. 73-90.

le Royaume-Uni de cette situation difficile. Et le sport est retenu comme étant l'un des éléments qui peut contribuer, non pas qui est majeur, mais qui peut contribuer. Donc voir *UK Sport* uniquement comme la préparation de quelques sportifs, et ne pas comprendre qu'il est beaucoup plus intégré que ça dans des préoccupations plus larges, c'est une erreur d'analyse. [...] Et c'est là que les décisions sont prises. Elles sont pas prises après Atlanta. La décision de décentralisation aux nations constitutives du sport est prise au début des années 1990. La décision de création de la loterie est prise en 1992-1993. La décision de création d'un institut - qu'on pourrait rapprocher de l'INSEP mais pas complètement - est prise. *UK Sport* et *Sport England*, qui sont deux structures qui travaillent en parallèle, est prise à l'été 1996. Donc dire que c'est les Jeux d'Atlanta qui provoquent, ça voudrait dire qu'en l'espace de 15 jours, au même moment, ils auraient été capables de réagir. Or c'est une ordonnance, c'est l'équivalent d'une loi chez nous, et il faut un an ou deux de préparation pour que ce soit mis en place. Donc l'analyse de *UK Sport* en France à mon avis est fautive. [...] En revanche, en 1996, l'opportunité est là. Les mauvais résultats permettent d'aller plus vite. La loterie comme elle a été mise en place 3 ans avant, bah les tirages arrivent tout de suite. Alors que s'ils avaient décidé, le temps de la conception, plus le temps des premiers tirages, il faut 3-4 ans. Mais ils ont tout de suite l'argent et tout se met en place très vite. Donc il y a un effet visuel qui laisse penser que ça démarre après les Jeux. Non. Ça a démarré de l'arrivée de John Major, de 1990 à 1993. Tout était en place en 1993. Enfin, quasiment. Après ça a été décidé et tout s'accélère. (Entretien, 13 septembre 2018)

D'après cet enquête, les analyses sur le modèle britannique oublient les spécificités de l'organisation politique et administrative locale, surestiment la rapidité avec laquelle cette structure obtient des résultats, et isolent *UK Sport* d'orientations de politiques publiques plus larges. L'interprétation ici décrite valorise la capacité de résultats sportifs à provoquer des décisions politiques rapides, et entretient un récit héroïque de renaissance sportive – des tréfonds au sommet du classement – typique de la narration des exploits sportifs. Les raccourcis cognitifs favorisent une appréciation positive de ce système et de ses résultats, qui participent à la circulation de cette solution d'action publique : Popi Sotiriadou et Jessie Brouwers décrivent ainsi comment le gouvernement australien revoit sa politique de sport de haut niveau suite à la contre-performance de la délégation nationale aux Jeux de Pékin (2008), notamment face à la Grande-Bretagne, rival héréditaire, qui passe devant au classement. L'audit de la politique de haut niveau qui s'ensuit conduit à importer les méthodes adoptées par les Britanniques¹. Le « modèle anglais » suscite ainsi de nombreux commentaires, des phénomènes d'isomorphisme institutionnel² – principalement dans les pays anglo-saxons comme la

¹ SOTIRIADOU Popi et BROUWERS Jessie, « A critical analysis of the impact of the Beijing Olympic Games on Australia's sport policy direction », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 4, n° 3, novembre 2012, p. 321-341.

² GREEN Mick et HOULIHAN Barrie, *Elite sport development: policy learning and political priorities*, London ; New York, Routledge, 2005 ; HOULIHAN Barrie, « Mechanisms of international influence on

Nouvelle-Zélande, l’Australie ou le Canada – ou des tentatives de conciliation avec le système existant, comme le proposent les acteurs mobilisés autour de Claude Onesta :

Damien Roux : On s’est dit, nous on va mettre en place une cellule avec de l’argent de l’État. Donc une agence sous forme de groupement d’intérêt public, mais avec une gouvernance qui exclut le politique de la décision d’allocation des moyens pour que le seul indicateur que l’on ait soit celui de la performance. C’est le fameux « *no compromise* » des Anglais. On s’est dit qu’on allait essayer de faire pareil. S’il y a de la perf on valorise, s’il y a du potentiel on y va, et si c’est pas le cas on retire notre aide. C’est pas si évident. Facile à dire, pas facile à faire. C’est un vrai sujet politique, on a fait face à une barrière des syndicats, des parties prenantes du moment, du ministère, etc. C’était très dur de dire qu’on allait sortir l’essence du ministère – le haut niveau – qui est ce qui intéresse le plus, on va le sortir et le mettre dans une agence avec d’autres personnes. Ça a été mal perçu, comme une critique du système, on excluait des gens et tout ça. Mais qui a fini par aboutir à ce qu’on souhaitait, une agence, mais pas complètement ce qu’on souhaitait. On voulait que ce soit une agence de la performance, comme les Anglais. Entre temps le mouvement sportif a revendiqué plus d’autonomie concernant le développement des pratiques, donc on a une agence qui est à deux jambes : développement des pratiques et performance. (Entretien téléphonique, 8 octobre 2021)

La forme agence est justifiée, comme souvent, par sa capacité supposée à dépolitiser le processus décisionnel¹ et à le circonscrire à des critères techniques, c’est-à-dire ici fondés sur la performance et les résultats plutôt que sur le « poids de l’histoire » des relations entre acteurs sportifs et acteurs du ministère. Une telle perspective n’est pas complètement nouvelle puisque, dès 2011, des réflexions similaires sont engagées, comme en témoigne Philippe Moulin, le directeur de cabinet de David Douillet lorsque celui-ci était ministre des Sports :

Philippe Moulin : Déjà le ministre de l’époque, David Douillet, il était à peu près acquis à l’idée qu’il fallait s’inspirer de ce que faisaient les Anglais, d’avoir une structure plus autonome que ne l’est une simple administration centrale dans la conduite des politiques sportives. [...] Il y avait l’ancien directeur de cabinet de Lamour, Jean-François Vilotte, qui militait pour ça. Il était convaincu. Je me rappelle, moi à l’époque, j’étais pas acquis à cette idée-là, parce que je considérais qu’il y avait beaucoup de progrès à faire du côté de notre administration centrale et de la direction des Sports pour agir. Et donc, comme on avait nous à travailler sur la capacité à organiser les GES, bah on avait commencé à amorcer la pompe en quelque sorte. On disait, voilà, on va mettre ça dans une grande agence, sauf que là où le raisonnement péchait, c’est que cette agence elle s’occupait aussi bien du sport pour tous que du sport du haut niveau. Et dans la réflexion actuelle sur leur projet, puisqu’ils en sont toujours là, sur un projet d’agence, ils repartent sur le même principe : une agence qui serait autant compétente pour le développement des pratiques sportives, et pour le sport de haut niveau. (Entretien, 27 septembre 2018)

domestic elite sport policy », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 1, n° 1, 20 mars 2009, p. 51-69.

¹ BEZES Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l’organisation », *op. cit.* ; BUTON François et PIERRU Frédéric, « Instaurer la police des risques sanitaires. Mise en circulation de l’épidémiologie appliquée et agencification de l’État sanitaire », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, 2012, p. 67-90.

Une évolution vers un système à l'anglaise est fortement promue par certains membres du cabinet du ministre des Sports au moins depuis le mandat de Jean-François Lamour (2002-2007), et s'accroît à mesure que les résultats des délégations britanniques s'améliorent. Néanmoins, on le voit à travers cette citation, l'idée d'une telle agence ne fait pas consensus auprès des conseillers ministériels, d'autant que d'autres chantiers d'action publique ont la priorité, comme la création de conditions favorables à la production d'une candidature olympique. Par ailleurs, la réflexion ne s'orientait pas vers une agence entièrement dédiée à la performance, mais vers un format hybride qui réunirait les deux spectres de la pratique sportive (sport de masse et sport d'élite), alors considéré comme bancal car écartelé entre des objectifs contraires. Comme l'explique Damien Roux dans la citation précédente, les réflexions proposées par la mission Onesta vont connaître une trajectoire similaire vers une structure hybride car, d'un côté, le projet suscite de fortes résistances, et de l'autre il constitue une opportunité pour d'autres acteurs qui souhaitent y intégrer des modifications conformes à leur agenda.

B - L'ANS, fruit d'un compromis entre sport de haut niveau et sport de masse

L'idée d'une réforme du système sportif et des relations entre l'État, le CNOSF et les fédérations sportives est une thématique récurrente depuis les années 2000, comme l'exprime Paul Toussaint, énarque, membre du cabinet de Valérie Fourneyron (2012-2014) puis de Thierry Braillard (2014-2015) et du Premier Ministre (2015-2016), avant de devenir directeur de cabinet de Noël Le Graët (2017-2020), président de la Fédération française de football (FFF) :

Paul Toussaint (cabinet de la ministre des Sports) : Le fait qu'il faille réformer c'est une sorte de constance et de permanence dans la gestion du sport en France. Après quand on touche à cet objet sensible, on n'est pas sûr que ça aboutisse. (Entretien téléphonique, 31 mai 2019)

En effet, plusieurs ministres des Sports ont organisé des moments de concertation pour réfléchir, avec les acteurs concernés, à l'organisation du système sportif et à la formulation de recommandations pour en modifier (et en améliorer) le fonctionnement : États généraux du sport (2002), Conférence nationale du sport (2008), Assemblée du sport (2011), États généraux du sport de haut niveau (2016). Parallèlement à ces dispositifs « d'administration

consultative¹ » qui sont aussi pour les ministres une manière de créer un moment politique devant marquer leur mandat², des rapports produits par l'administration des Sports³, des corps de contrôle⁴, des parlementaires⁵ ou des acteurs sportifs⁶ reviennent régulièrement sur les relations entre l'État et les fédérations pour proposer des pistes d'amélioration. Grands rassemblements consultatifs ou rapports proposant un état des lieux de la politique sportive, malgré les divergences de point de vue, participent à produire une « mise en crise⁷ » du système sportif et l'évidence partagée d'une réforme nécessaire, même si ses contours restent flous, non consensuels, et aboutissent à des changements incrémentaux plutôt qu'à des modifications structurelles.

Paul Toussaint : La réforme du système c'était pas le premier sujet. Ça a été le premier sujet au début du quinquennat [*de François Hollande*], mais comme on s'est cassé les dents sur le grand projet de loi sport, finalement, on a traité d'autres sujets que comment réformer en profondeur la gouvernance du sport en France, pour faire simple. La deuxième loi qu'il y a eu en 2016 portait plutôt sur des sujets liés au sport professionnel. On a commencé à aborder les sujets du type obligation pour les présidents de la fédé de déclarer leur patrimoine à la HATVP. Voilà. Mais c'est pas une réforme en profondeur du système français. (Entretien téléphonique, 31 mai 2019)

Le projet de loi sport sur lequel travaillait le cabinet de Valérie Fourneyron ne voit jamais le jour en raison des forts antagonismes – personnels et institutionnels – avec le CNOSF et son président, Denis Masseglia. Les relations entre le ministère des Sports et le CNOSF sont historiquement tendues, car le second réclame davantage d'indépendance vis-à-vis du premier. Ces revendications sont particulièrement vives et récurrentes depuis l'élection de Denis

¹ LE CLAINCHE Michel, « L'administration consultative, élément constitutif ou substitut de la démocratie administrative ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 137-138, n° 1-2, 2011, p. 39-48.

² ALDRIN P., BARGEL L., BUE N., et PINA C. (dir.), *Politiques de l'alternance : sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, coll. « SocioPo », 2016.

³ LAVAURE Patrick, PETREQUIN Luc et WATRIN Daniel, *Mission relative au partenariat entre l'État et le CNOSF*, ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative, 2013 ; CANU Fabien et KERAUDREN Olivier, *Mission relative au modèle sportif français : état des lieux des relations entre l'État et le mouvement sportif*, ministère des Sports, 2017.

⁴ *L'État et le mouvement sportif national*, Cour des comptes, 2003 ; *L'État et les fédérations sportives face aux mutations du sport*, Cour des comptes, 2009 ; *Sport pour tous et sport de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'État*, Cour des comptes, 2013.

⁵ D'ETTORE Gilles, *La gouvernance des fédérations sportives*, Assemblée nationale, 2012 ; GUILLAUME Didier, *Rapport sur le soutien de l'État aux fédérations sportives*, Sénat, 2015.

⁶ *Mieux adapter la gouvernance des fédérations aux enjeux de la société*, CNOSF, 2012.

⁷ ANGELI AGUITON Sara, CABANE Lydie et CORNILLEAU Lise, « Politiques de la "mise en crise" », *Critique internationale*, vol. 85, n° 4, 2019, p. 9-21.

Masseglia en 2009 qui, par son activité éditoriale¹, ses discours ou ses interviews demande à ce que son institution soit plus autonome vis-à-vis de l'État. L'opposition entre l'étatisme du ministère et l'autonomisme du CNOSF favorise un maintien du *statu quo* faute de compromis, d'autant plus que depuis 2007 les ministres et Secrétaires d'État aux Sports ont été remplacés à intervalles réguliers, sans pouvoir s'installer dans la durée et ainsi compenser un capital politique tendancielleme nt faible (7 titulaires du poste entre 2007 et 2017).

Les années 2017-2018 ouvrent néanmoins une fenêtre d'opportunité politique pour opérer une réforme du système sportif. L'obtention des Jeux Olympiques est un évènement historique pour le sport français qui permet de légitimer une refonte des institutions pour produire de meilleurs résultats sportifs. 2017 correspond également à une alternance politique qui n'introduit pas nécessairement de nouveaux acteurs mais modifie leur position dans le circuit décisionnel et leur permet de porter un nouveau projet pour le sport français. Le programme sport du candidat Macron prévoit de donner davantage d'autonomie au mouvement sportif et de revoir les missions assignées à l'État dans ce domaine. Le conseiller sport de son cabinet présidentiel décrit ainsi la genèse et la logique qui sous-tendent cette politique :

Alexis Maudet : L'État a un rôle d'accompagnateur, de régulateur, mais il a parfois dépassé ce rôle et apparaît trop aux yeux des acteurs comme un empêcheur, un frein, un complexifieur. [...] ça s'applique, ce sentiment-là, particulièrement au sport. Dans la campagne, il [Emmanuel Macron] a rencontré tout un tas d'acteurs qui font des choses fabuleuses dans les quartiers, et à chaque fois ces acteurs lui disent : « C'est quand même dommage qu'on n'ait pas un État un peu plateforme qui soit notre support, mais qu'on ait plutôt des gens qui nous expliquent comment faire un entraînement de sport, comment on doit faire tout un tas de trucs alors qu'on sait les faire ». Typiquement il avait été marqué par un échange avec des éducateurs qui sont parfois bénévoles dans un club de foot ou de basket depuis 15-20 ans, et qui découvrent qu'ils doivent avoir un diplôme d'État qui nécessite de faire une formation qui coûte 7000 euros par an, pour quelqu'un qui parfois sait mieux que l'encadrant de la formation comment encadrer des jeunes parce qu'il le fait à titre bénévole depuis 15 ans. [...] Donc du coup le président voyait bien qu'il y avait un enchevêtrement de règles, d'acteurs, qui laissait penser à ces acteurs que l'État voulait leur dire comment faire leur truc, et du coup on finançait même plus l'objet social du club, on finançait des petits trucs et on compliquait les choses. Donc du coup il a fait sa compagne sur la question sportive autour de la thématique de l'autonomie. [...] Autonomie c'est pas un désengagement de l'État, c'est une reconnaissance des savoir-faire, et que l'État soit un facilitateur. Et donc du coup que dans le prolongement de Paris 2024 les sportifs soient au centre de la politique sportive, qu'on leur redonne des capacités d'agir. (Entretien, 14 mai 2019)

Le conseiller sport d'Emmanuel Macron est à l'origine un membre du Parti Radical de Gauche à la région Île-de-France qui rejoint le cabinet de Thierry Braillard (Secrétaire d'État aux

¹ BONIFACE Pascal et MASSEGLIA Denis, *Le sport, c'est bien plus que du sport!*, op. cit.

Sports) en 2014 où il monte progressivement en grade (conseiller parlementaire, chef de cabinet puis directeur de cabinet) et travaille activement sur la candidature de Paris 2024 avant de rejoindre le cabinet présidentiel en mai 2017. Dans son discours, la réforme du système sportif est justifiée par des observations de terrain, c'est-à-dire des témoignages d'acteurs critiquant les contraintes bureaucratiques de l'encadrement sportif bénévole qui vont dans le sens des représentations managériales à propos des lourdeurs de l'administration¹. L'expérience de la candidature olympique est également convoquée. Le mot d'ordre défini dans le programme de François Hollande de laisser le mouvement sportif porter le projet, concrétisé par la présidence du comité de candidature confiée à Bernard Lapasset et Tony Estanguet, serait ainsi la preuve que les acteurs du sport sont mûrs pour assumer davantage de responsabilités :

Alexis Maudet : Le fait d'avoir travaillé ensemble autour de la candidature a nourri une demande des fédérations de voir leurs rapports à l'État évoluer, parce que la réalité c'est que les fédérations jouent un rôle de plus en plus grand, et puis surtout la candidature, elle-même a été la matrice de ce changement de relation. C'est-à-dire qu'une fois qu'on a vu qu'en mettant les sportifs au centre, en leur donnant la compétence de porter le sujet, enfin le *leadership* sur le sujet, on a vu que ça marchait bien, en termes d'efficacité mais pas seulement, y compris en termes de compréhension par les Français de qui s'occupait de quoi, donc du coup je pense que ça a nourri notre envie de poursuivre ce schéma-là. Pour penser les politiques sportives, pour penser un grand événement, pour penser l'héritage d'un grand événement, pour mettre en œuvre des politiques sportives sur le territoire, des sportifs sont peut-être les mieux placés pour pouvoir savoir comment s'y prendre. (Entretien, 14 mai 2019)

La candidature réussie de Paris 2024 justifierait ainsi une refonte du système sportif, à la fois pour atteindre les objectifs sportifs fixés pour cette olympiade, mais aussi en tant que preuve empirique d'une capacité des acteurs sportifs à gérer en autonomie des dossiers relevant de leur compétence. La candidature serait un *turning point*, un moment « matriciel » de prise de conscience qu'un autre modèle est non seulement envisageable mais souhaitable. Cette construction narrative survalorise l'évènement² et invisibilise la réforme du système sportif comme composante d'un agenda transversal de réforme de l'administration.

¹ BEZES Philippe, « Chapitre 8 : Le tournant néomanagérial de l'administration française », *Politiques publiques 1*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2008, p. 215-254 ; BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, *op. cit.*

² Stéphane Latté montre comment les mobilisations de victimes sont souvent réduites dans l'analyse à l'évènement traumatique subi par les individus : l'évènement aurait une « force » propre qui conduirait logiquement à la mobilisation. Or, la mobilisation ne peut se résumer à la seule rupture événementielle : les variables lourdes de l'engagement conservent toute leur pertinence. La force de l'évènement doit donc aussi être analysée en tant qu'outil narratif dans la construction du statut de victime, et comme registre de légitimation des revendications. LATTE Stéphane, « La “force de l'évènement” est-elle un artefact ? Les mobilisations de victimes au prisme des théories événementielles de l'action collective », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 3, 2012, p. 409-432.

La ministre des Sports, Laura Flessel, est chargée en novembre 2017 par le Premier ministre de lancer une réflexion sur un nouveau « modèle de gouvernance » du sport et « d’engager une démarche de confiance entre le mouvement sportif français en donnant davantage d’autonomie aux fédérations sportives et au Comité National Olympique, ainsi qu’aux acteurs locaux et en recentrant l’action de l’État sur des missions essentielles de coordination, de réglementation et de contrôle, notamment éthique¹ ». La ministre décide d’une concertation, organisée autour de cinq séminaires thématiques pilotés par Laurence Lefèvre et Patrick Bayeux. La première est une haute-fonctionnaire au parcours atypique, avec un début de carrière consacré à enseigner l’éducation physique après des études en STAPS complétées par une licence de droit public. Laurence Lefèvre intègre l’ENA dans la promotion René Char (1993-1995), puis entame un parcours de haute fonctionnaire dans différents ministères (à la Santé entre 1995 et 1998, au ministère de l’Intérieur entre 1998 et 2000) ou dans des collectivités locales (mairie de Paris de 2003 à 2007, puis de 2010 à 2014, entrecoupé d’un passage comme directrice générale des services du département de Picardie). Elle est nommée directrice des Sports en mai 2016. Patrick Bayeux est quant à lui consultant en politiques sportives et universitaire rattaché à l’Université de Toulouse où il soutient sa thèse de gestion en 2000² et occupe un poste de maître de conférences. Régulièrement consulté lors des concertations organisées par le ministère des Sports (États généraux du sport en 2002, loi sur la modernisation du sport en 2012-2013, Grande conférence sur le sport professionnel en 2015-2016), Patrick Bayeux est un spécialiste des politiques sportives menées par les collectivités locales³ et milite pour une meilleure prise en compte des acteurs publics locaux et des acteurs privés dans la conception des politiques sportives, ainsi que pour un resserrement des missions de l’État.

La concertation organisée par ces deux acteurs est néanmoins très cadrée par la commande du Premier ministre puis, au mois de février 2018, par le président de la République. Lors d’une réception à l’Élysée pour féliciter les athlètes olympiques et paralympiques de retour des Jeux d’hiver de P’yŏngch’ang, le chef de l’État réaffirme son ambition de donner davantage

¹ LEFEVRE Laurence et BAYEUX Patrick, *Nouvelle gouvernance du sport*, Paris, ministère des Sports, 2018, p. 99.

² BAYEUX Patrick, *La décision dans les communes : essai de modélisation dans le domaine des activités physiques et sportives*, thèse de doctorat en gestion, Toulouse 1, 2000.

³ BAYEUX Patrick, *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2013, vol.5e éd. ; BAYEUX Patrick, *Les relations entre collectivités locales et clubs sportifs*, Voiron, PUS, Presses universitaires du sport, coll. « Les dossiers thématiques des Presses universitaires du sport », 2014.

d'autonomie au mouvement sportif et annonce la création d'une agence chargée d'organiser le sport français. La concertation sur la nouvelle gouvernance consiste donc moins à ouvrir le champ des possibles pour trouver un compromis de réforme du système sportif qu'à entériner une commande gouvernementale devant aboutir à la création d'une agence. Plusieurs enquêtes considèrent ainsi que la concertation est un exercice de façade durant lequel leurs contributions officielles ont peu d'influence sur le résultat final : « discussions stériles » (Clément Lerolle*, directeur de l'Association nationale des élus du sport [ANDES], entretien téléphonique du 13 février 2020) ou « parodie de concertation » (Franck Masson, secrétaire général du Syndicat national des activités physiques et sportives [SNAPS], entretien du 21 mai 2019), la réforme proposée suivrait une trajectoire verticale d'après Paul Toussaint, directeur de cabinet du président de la FFF.

Paul Toussaint : Je peux pas considérer que j'aie été associé à quoi que ce soit, en tant que fédé. Très clairement. Je peux pas dire que depuis deux ans on ait eu un travail en profondeur, en commun. (Entretien téléphonique, 31 mai 2019)

Les pilotes de la concertation effectuent une synthèse des propositions dans un rapport remis à la ministre en août 2018. Ils recommandent notamment la mise en place d'une agence unique qui réunirait le sport de haut niveau et le développement des pratiques, et associerait l'État, le mouvement sportif, les collectivités locales et les entreprises.

« En matière de haute performance et de haut niveau, l'enjeu consisterait à mettre en œuvre les préconisations du rapport de Claude Onesta pour renforcer le suivi et l'accompagnement des sportifs potentiellement “médaillables”. [...] En matière de développement de la pratique, le soutien à la structuration des fédérations, d'une part, et aux réseaux socio-sportifs émergents, d'autre part, ne fait pas débat car ils sont indispensables pour impulser des projets sportifs locaux. [...] Cette agence, qui pourrait afficher le principe de subsidiarité territoriale et financière dans sa convention constitutive, viserait donc en premier lieu l'efficacité de l'action publique et privée en matière sportive¹. »

La conclusion adoptée par les auteurs est congruente avec la volonté exprimée par l'exécutif et, en partie, avec les orientations d'action publique du quinquennat que synthétise un autre rapport paru deux mois plus tôt, en juin 2018, intitulé *Service public, se réinventer pour mieux servir*². Ce document est une commande du Premier ministre au Comité Action Publique 2022, co-

¹ LEFEVRE Laurence et BAYEUX Patrick, *Nouvelle gouvernance du sport*, op. cit., p. 33.

² COMITE ACTION PUBLIQUE 2022, *Service Public : se réinventer pour mieux servir. Nos 22 propositions pour changer de modèle*, 2018.

présidé par Véronique Bédague-Hamilius¹, Frédéric Mion² (directeur de l'IEP de Paris) et Ross McInnes (PDG de Safran), dont les propositions sont des solutions inspirées par les théories du *new public management*, y compris en matière de politiques sportives :

« Dans le domaine des sports, nous proposons de créer une Agence nationale du sport, établissement public cogéré avec le mouvement sportif, en charge du sport de haut niveau et de la préparation sportive pour les grandes compétitions. Le soutien au mouvement sportif serait redéfini à travers la remise en cause du soutien financier aux fédérations les mieux dotées, la mise en extinction progressive du corps des conseillers techniques sportifs (CTS) et l'attribution d'une subvention aux fédérations les moins dotées pour le recrutement de leurs cadres techniques. La création d'une telle agence pourra d'ailleurs conduire à s'interroger sur l'opportunité du maintien d'un ministère de plein exercice³. »

L'idée d'une agence à laquelle serait confié le sport de haut niveau est un point commun entre les deux rapports, qui reprennent ainsi les recommandations formulées par Claude Onesta et inspirées du modèle anglais. Néanmoins, les deux propositions divergent sur des points importants. Les auteurs du rapport CAP22 proposent des changements radicaux qui remettent en question l'existence même du ministère des Sports et l'avenir d'une partie de ses personnels, les CTS⁴, ces agents de l'État placés dans les fédérations sportives. Le rapport de Laurence Lefèvre et Patrick Bayeux est plus modéré dans ses propositions. Contrairement à ce que

¹ Diplômée de l'IEP de Paris (1984) et de l'ESSEC (1987), Véronique Bédague-Hamilius intègre l'ENA en 1988 dans la promotion Jean Monnet. Elle débute sa carrière à la direction du Budget en 1990 puis rejoint le FMI de 1994 à 1997. Après cette expérience de fonctionnaire internationale, elle réintègre le ministère de l'Economie et des Finances de 1997 à 2002 en tant que cheffe de bureau, puis se dirige vers la mairie de Paris où elle officie en tant que directrice des Finances (2002-2008) et Secrétaire générale (2008-2014). En avril 2014, Véronique Bédague-Hamilius retourne du côté de l'État en tant que directrice de cabinet de Manuel Valls à Matignon. Depuis 2017, elle occupe des positions de direction au sein du groupe immobilier Nexity.

² Normalien de formation, il passe ensuite par Sciences Po Paris et l'ENA (promotion Victor-Schoelcher, 1994-1996). Il entre ensuite au Conseil d'État (1996-2000) puis passe dans le cabinet de Jack Lang à l'Education Nationale, avant de rejoindre la direction générale de l'administration et de la fonction publique (2001-2003). Il consacre la décennie suivante au secteur privé, d'abord en tant qu'avocat (2003-2007) puis au sein du groupe Canal + où il officie en tant que secrétaire général (2007-2013) jusqu'à sa nomination à la tête de l'IEP de Paris.

³ COMITE ACTION PUBLIQUE 2022, *Service Public : se réinventer pour mieux servir. Nos 22 propositions pour changer de modèle*, op. cit., p. 35.

⁴ Les premiers postes de conseillers sportifs nationaux sont créés à partir de 1957-1958. La profession se segmente dans la seconde moitié des années 1960 entre les Directeurs techniques nationaux (DTN), les Conseillers techniques régionaux (CTR), les Entraîneurs nationaux (EN) et les Conseillers techniques départementaux (CTD). Ils sont regroupés sous un même statut le 10 juillet 1985 avec la création du corps des professeurs de sport. La constitution en corps de la fonction publique d'État et le passage par le concours deviennent des marqueurs pour définir les frontières de ce groupe professionnel HONTA Marina et JULHE Samuel, « Concurrence et division du travail dans le secteur de l'organisation des activités physiques et sportives: Le cas des agents du ministère des sports en France », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 52-2, 27 novembre 2014, p. 161-190..

souhaitent l'ancien sélectionneur de handball et les auteurs du rapport CAP22, la « nouvelle gouvernance » consisterait en une agence qui ne serait pas uniquement dédiée à la haute performance, mais y associerait le développement des pratiques. Les CTS y sont considérés comme « un vecteur déterminant de l'aide que l'État apporte aux fédérations¹ » dont il faudrait maintenir le rôle auprès des organisations sportives. Dans le même temps, le nouveau système devrait donner davantage d'autonomie au mouvement sportif et l'associer à la prise de décision, ce qui va dans le sens des revendications formulées par le président du CNOSF depuis une décennie. Autrement dit, les auteurs du rapport tentent de trouver un équilibre entre les injonctions à moderniser et rationaliser l'action publique en diminuant les dépenses publiques (CAP22), le maintien d'un rôle structurant de l'État par l'intermédiaire du ministère des Sports, tout en donnant davantage d'autonomie et de poids décisionnel aux acteurs sportifs et aux collectivités locales. Les contours de ce compromis sont néanmoins mis en problème à l'automne 2018 par des agents de l'État et des dirigeants sportifs.

C - L'ANS, entre scepticisme des dirigeants fédéraux et mobilisation des agents du ministère des Sports

Le 4 septembre 2018, Laura Flessel démissionne et est remplacée par Roxana Maracineanu, ancienne nageuse de haut niveau (championne d'Europe et championne du monde dans les années 1990) entrée en politique comme conseillère régionale sur la liste du socialiste Jean-Paul Huchon en Île-de-France (2010-2015). En juillet 2018, elle avait été nommée par le Premier ministre pour travailler au sein d'une mission interministérielle dédiée à la prévention des risques de noyade et à l'amélioration de la formation à la natation des enfants. La nouvelle ministre dispose d'un faible capital politique et ne peut s'appuyer sur le cabinet de sa prédécesseuse dont tous les membres quittent les locaux de l'Avenue de France. Elle choisit finalement de nommer Laurence Lefèvre, directrice des Sports, pour diriger son cabinet et continuer à porter le projet d'agence en négociant avec les acteurs concernés les modalités de création de la structure. Roxana Maracineanu est rapidement confrontée aux conséquences des réformes impulsées par le gouvernement depuis 2017. Le 7 septembre, une lettre de cadrage de Matignon adressée le 26 juillet au ministère des Sports fuite dans la presse :

¹ LEFEVRE Laurence et BAYEUX Patrick, *Nouvelle gouvernance du sport*, op. cit., p. 84.

le Premier ministre y demande la suppression de 1600 postes, soit les effectifs du corps des conseillers techniques sportifs (CTS)¹.

Encadré 4. Les cadres du ministère des Sports placés auprès des fédérations

Les professeurs de sport (à ne pas confondre avec les professeurs d'éducation physique et sportive), sont un corps de fonctionnaires de catégorie A du ministère des Sports qui compte environ 2600 agents. Ces professeurs de sport sont divisés en plusieurs catégories :

- Les Conseillers d'Animation Sportive (CAS, environ 700 agents) affectés dans les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports pour mettre en œuvre les politiques du ministère ;
- Les formateurs dans les Centres de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS, environ 300 agents) qui enseignent et préparent aux différents diplômes nécessaires pour devenir éducateur sportif ;
- Les conseillers techniques et sportifs (CTS, environ 1600 agents) placés auprès des fédérations. Ils se divisent en quatre catégories :
 - o Les conseillers techniques régionaux (CTR) chargés du développement sportif au niveau d'une région, de la formation des entraîneurs, de l'entraînement des équipes régionales ;
 - o Les conseillers techniques nationaux (CTN), qui ont le même rôle mais à l'échelon national ;
 - o Les entraîneurs nationaux (EN) qui forment les sportifs de haut niveau dans toutes les catégories d'âge ;
 - o Les directeurs techniques nationaux (DTN), qui ont une fonction de management et d'interface entre le ministère, la fédération, et les autres cadres techniques. Ils mettent en œuvre la politique sportive de l'État dans la fédération.

Cette requête va dans le sens des recommandations du rapport CAP22 et s'oppose aux préconisations formulées par Laurence Lefèvre et Patrick Bayeux. Déjà en 1996, le ministère

¹ Pour une recherche historique sur ce corps administratif, voir : JULHE Samuel et HONTA Marina, « Les conseillers techniques du ministère des Sports. Création et contrôle d'un corps d'agents de l'État (1960-1987) », *op. cit.*

de l'Économie et des Finances avait tenté de supprimer le mode de fonctionnement en vigueur dans le corps des CTS. La direction du Budget souhaitait que dans le cadre de la loi de finance de 1997, l'aide en ressources humaines aux fédérations sportives soit transformée en subventions. Le projet fut abandonné suite à la forte mobilisation des personnels sportifs, favorisée par la proximité avec les JO d'Atlanta et les bons résultats des équipes de France¹. L'information suscite la colère des acteurs sportifs² dans un contexte déjà marqué par des tensions sur les crédits budgétaires accordés au sport dans la loi de finance 2019³ (450 millions d'euros contre 480 millions en 2018 et 521 millions en 2017), et l'incertitude sur les moyens dont disposera la future agence. Les représentants des professeurs de sport (Eric Bana, président de l'AsDTN, et les syndicats des agents de la fonction publique comme le SNAPS), le président du CNOSF, des présidents de fédération, et des athlètes dénoncent une mise en danger du sport français⁴. Depuis le rattachement des enseignants d'éducation physique à l'Éducation nationale, en 1981, les CTS ont pu se positionner comme la principale ressource du ministère des Sports⁵, dont ils composent environ la moitié des effectifs. Bien que fragilisé par la privatisation croissante du mouvement sportif, le corps des CTS est pour le ministère un levier d'action important qui permet de justifier son intervention face aux velléités autonomistes du CNOSF

¹ HONTA Marina et JULHE Samuel, « Concurrence et division du travail dans le secteur de l'organisation des activités physiques et sportives », *op. cit.*

² « Vives réactions aux suppressions d'emplois envisagées par Matignon au ministère des Sports », *Le Monde*, 7 septembre 2018 ; « Pourquoi le sport français est en ébullition » par Martin Couturié, *Le Figaro*, 12 septembre 2018.

³ « Masseglia crie au *hold up*. Pour réclamer de nouveaux moyens, le comité olympique français va lancer une pétition nationale » par Marc Ventouillac, *L'Equipe*, 30 août 2018 ; « Le sport toujours à la diète », *L'Equipe*, 4 septembre 2018 ; « Le gouvernement met le sport à la diète », *Le Monde*, 11 septembre 2018 ; « La pétition pour les moyens du sport lancée vendredi », *Libération*, 18 septembre 2018.

⁴ « Politiques et personnalités du monde sportif se mobilisent contre les coupes budgétaires », *Libération*, 21 septembre 2018.

⁵ Marina Honta et Samuel Julhe ont produit plusieurs articles sur les CTS dans une perspective de sociologie de l'action publique et de sociologie du travail. Leurs recherches apportent un éclairage enrichissant sur le travail quotidien de ces agents d'État, son évolution face aux évolutions du champ sportif, leur trajectoire sociale et la façon dont ils construisent leur carrière HONTA Marina et JULHE Samuel, « Les professions du secteur public saisies par la privatisation: Le cas des conseillers techniques sportifs », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 1, 2013, p. 63 ; JULHE Samuel et HONTA Marina, « Privé ou public : le "choix" du statut d'emploi au sein d'un même groupe professionnel », *Formation emploi*, vol. 128, n° 4, 2014, p. 31-46 ; JULHE Samuel et HONTA Marina, « Expression et maintien de la passion au travail chez les agents du ministère des Sports. Une approche par les capacités », *Le travail passionné*, ERES, 2015, p. 153 ; JULHE Samuel et HONTA Marina, « Ces agents de l'État qui produisent l'élite sportive : Accéder aux fonctions valorisées de son groupe professionnel », *La Nouvelle Revue du Travail*, n° 7, 30 octobre 2015.

car certaines fédérations sont dépendantes des cadres techniques pour leur équilibre financier et leurs résultats sportifs : « la ressource que constituent les CTS permet encore au ministère des Sports de peser dans le pilotage de la politique sportive nationale et dans ses rapports au mouvement sportif, ces professionnels servant toujours les intérêts de plusieurs fédérations sportives dans l'écologie sportive¹ ».

Roxana Maracineanu et Edouard Philippe tentent de désamorcer les tensions en annonçant qu'aucune suppression de poste n'était prévue², mais plutôt une modification du statut de ces agents de l'État. Fait rare, les athlètes se mobilisent et communiquent par voie de presse en publiant une lettre ouverte adressée au Président de la République : 380 athlètes parmi lesquels les champions olympiques Teddy Riner (judo) ou Martin Fourcade (biathlon) demandent le « maintien d'un encadrement public » du sport de haut niveau et défendent les cadres techniques d'État³. Les présidents de fédérations recourent au même procédé pour demander davantage de moyens et contester la suppression de ce corps qui constitue pour eux une importante ressource publique. Lors de l'examen de la loi de finance à l'Assemblée, les députés accordent finalement au ministère des Sports une rallonge de 15 millions d'euros – dans un exercice mis en scène par la ministre des Sports et le ministre du Budget⁴.

Deux rapports publiés par l'Inspection générale de la Jeunesse et des Sports à l'été 2018 défendent les missions assumées par ces agents de l'État. Le premier, remis en juillet⁵, met en valeur la dimension internationale de leur travail et recommande des précisions sur les modalités d'exercice de ces fonctions : il s'inscrit également dans une demande de réactivation de la coordination de la stratégie internationale en matière d'évènements sportifs. Le second rapport, remis en septembre en pleines tensions entre le ministère, ses personnels et le mouvement sportif, porte sur l'ensemble de la mission des CTS. Les deux auteurs n'excluent pas toute ambition de réforme, notamment pour revoir la répartition des effectifs entre les

¹ HONTA Marina et JULHE Samuel, « Concurrence et division du travail dans le secteur de l'organisation des activités physiques et sportives », *op. cit.*, p. 177.

² « Roxana Maracineanu : pas de suppression de postes » par Rachel Pretti et Marc Ventouillac, *L'Equipe*, 11 septembre 2018.

³ « Lettre ouverte de 380 sportifs à Emmanuel Macron », *Le Monde*, 18 octobre 2018 ; « Lettre ouverte et tribune, les sportifs français mettent la pression sur les élus » par Sandrine Lefèvre, *Le Parisien*, 18 octobre 2018.

⁴ « Une nuit à 15 millions d'euros » par Rachel Pretti, *L'Equipe*, 24 octobre 2018.

⁵ CANU Fabien, *Mission relative à l'exercice des missions internationales des conseillers techniques sportifs*, *op. cit.*

fédérations, mais défendent le rôle de ces agents et mettent en garde contre des changements trop radicaux¹ :

« La mission considère en conséquence que l'application d'un scénario de rupture pourrait notamment se traduire par une désorganisation totale du dispositif actuel de performance sportive français. La mission n'avait pas pour objet d'examiner le devenir du dispositif des CTS. Compte tenu des mesures annoncées récemment, qui devraient avoir des conséquences sur ce dispositif, elle a considéré toutefois utile d'analyser de manière synthétique les scénarios de transformation du mode de gestion de ces agents de l'État (transfert automatique aux fédérations ou détachement). Elle en souligne les réelles contraintes juridiques et financières ainsi que le caractère déstabilisant pour le sport français². »

Ces rapports montrent, sur le mode feutré de l'indépendance et de l'écriture bureaucratique³, l'hostilité des inspecteurs à une remise en cause générale du rôle des CTS au sein des fédérations. Leurs préconisations sont en partie rejointes par le travail de la députée (LREM) Perrine Goulet qui remet le 30 novembre 2018 un rapport au Premier ministre et propose de « répartir plus équitablement le niveau de soutien dont bénéficient actuellement les fédérations via ce dispositif⁴ », c'est-à-dire de rationaliser la répartition des agents en fonction de critères « objectifs » (nombre de licenciés, nombre de sportifs de haut niveau, ressources propres de la fédération). La suppression du corps ou une forte diminution de ses effectifs n'est pas évoquée.

À l'automne 2018, les tensions sont fortes entre le ministère et les acteurs sportifs, mais également au sein même de ces groupes, sur les questions liées à l'agence et aux CTS. En novembre, des présidents de fédérations s'opposent au président du CNOSF et lui adressent une lettre de défiance signée par 22 d'entre eux (sur 36 fédérations olympiques) car ils s'estiment mis à l'écart des négociations⁵. Les élus fédéraux contestent le rôle de représentant et de porte-parole assuré par le président du CNOSF. Cette « fronde⁶ » montre que derrière les qualificatifs homogénéisant – mouvement sportif, acteurs du sport – des lignes de clivage profondes

¹ Un rapport de l'IGJS paru en 2011 pointait les mêmes risques et proposait également de sanctuariser le dispositif tout en y apportant quelques modifications pour le pérenniser. Voir : LAVAURE Patrick et WATRIN Daniel, *Rapport relatif aux missions des conseillers techniques sportifs placés auprès des fédérations sportives*, Inspection générale de la Jeunesse et des Sports, 2011.

² DYEUVRE Yann et LAVAURE Patrick, *Mission d'évaluation relative aux conseillers techniques sportifs*, Inspection générale de la Jeunesse et des Sports, 2018, p. 10.

³ DEMONTEIL Marion, « Les inspecteurs au rapport. Recomposition de l'identité des contrôleurs autour d'un instrument d'action publique (1959-2021) », *Politix*, vol. 135, n° 3, 2021, p. 47-72.

⁴ GOULET Perrine, *Le financement des politiques sportives en France : bilan et perspectives*, Paris, 2018, p. 6.

⁵ « CNOSF : Denis Masseglia sur le gril », *L'Equipe*, 15 novembre 2018.

⁶ « Gouvernance du sport : le comité olympique règle ses comptes » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd'hui en France*, 15 novembre 2018.

traversent cet espace social : le CNOSF est une institution faible dotée d'une légitimité fluctuante. De nombreux élus fédéraux sont réticents, voire franchement opposés, au projet d'agence et à la suppression des CTS. Le 21 novembre 2018, nous rencontrons le président de la fédération française de handball, Joël Delplanque, pour évoquer la situation du sport français et les négociations autour de l'agence. Au cours de l'entretien le patron du handball français témoigne de son hostilité au projet en cours :

Joël Delplanque (président de la FF handball) : Moi j'ai beaucoup de réserves par rapport à cette initiative, je pense que vous le savez. Pourquoi ? Parce que ça a toutes les apparences d'un démembrement du ministère des Sports. De démembrement à désengagement il n'y a qu'un pas, et que justement c'est la mise en doute, voire en péril, des politiques publiques en matière de sport. Aussi simple que ça. (Entretien, 21 novembre 2018)

La trajectoire de Joël Delplanque est faite d'allers-retours entre responsabilités au sein des institutions sportives (au CNOSF de 1982 à 1992, à la fédération de handball en 1980-1982, puis de 2008 à 2020) et au ministère des Sports, administration avec laquelle il entretient un lien fort : conseiller du directeur des Sports de 1976 à 1980, il est directeur de CREPS entre 1995 et 1997, conseiller dans le cabinet de Marie-George Buffet (1997-1999) puis directeur des sports (1999-2002), il finira sa carrière administrative comme inspecteur de la jeunesse et des sports (2002-2008). Issu d'un milieu de mineurs et après une formation à l'École normale de Douai, il doit une large part de son ascension sociale à son entrée dans le secteur public. Ces quelques éléments biographiques permettent d'éclairer les justifications mobilisées par ce dirigeant pour la défense d'un ministère dont l'avenir est clairement remis en question par la création de l'agence, le rapport CAP22 et les discours du président du CNOSF. Cependant, la réticence des présidents de fédération se fonde également sur des considérations plus pragmatiques.

Gérard Desplanches : On n'a pas du côté de ce qu'on appelle le mouvement sportif – c'est-à-dire les fédérations et le comité olympique – il n'y a pas de position homogène, bien au contraire. On a un comité olympique qui ne représente pas une grande force, sinon une force de nuisance. Qui dit : « On veut l'autonomie du mouvement sportif ». Cette autonomie, si vous allez demander aux présidents de grandes fédérations : le football, le judo, l'équitation, le handball, enfin des gens que je connais, et dont je connais les positions, ils ne la souhaitent pas. Pourquoi ils ne la souhaitent pas ? L'État leur confie un quasi-monopole, avec une tutelle qui est extrêmement légère. Voire peu exercée. [...] S'il n'y a plus de tutelle, le monopole va disparaître, et ça les fédérations ça ne les intéresse pas du tout. À partir du moment où il y a tutelle, il y a délégation de pouvoir public : les fédérations peuvent justifier un certain nombre d'avantages. Des taux de TVA réduits, la capacité à former des cadres, etc. Donc les fédérations elles sont pas dans le symbolique ou l'idéologique, elles sont dans le concret. Un gars comme Le Graët, le président de la fédération de football, lui, que le mot tutelle soit inscrit dans le Code du Sport, il s'en fout totalement. En revanche il sait ce que ça lui apporte. Donc

c'est pas du tout solide. La revendication de l'organe fédérateur n'est pas celle qui est portée par les fédérations. (Entretien, 13 septembre 2018)

Les revendications d'autonomie pour le mouvement sportif seraient principalement portées par le président du CNOSF pour son institution, mais diversement mobilisatrices au sein des fédérations olympiques, qui s'accommoderaient aisément de la tutelle de l'État. Le lien de subordination établi par les textes est avant tout symbolique car, dans les faits, le ministère des Sports ne dispose pas des ressources humaines et juridiques nécessaires pour exercer un contrôle strict des fédérations¹. Les fédérations, grâce à la délégation de service public, bénéficient d'un monopole légal sur leur activité et des avantages économiques ou administratifs que confère ce statut. Ces propos d'un haut fonctionnaire du ministère des Sports sont confirmés par Paul Toussaint de la FFF, fédération la mieux dotée en ressources humaines et financières :

Paul Toussaint : Il y a une volonté affichée de donner plus d'autonomie au mouvement sportif, sauf que le mouvement sportif ne demande pas d'autonomie. Les petites fédés elles sont très contentes d'avoir la tutelle du ministère des Sports, et d'avoir un accompagnement du ministère dans leur développement. Et même les grosses fédés comme la mienne sont très contentes d'être délégataires du service public. (Entretien téléphonique, 31 mai 2019)

Les témoignages de ces acteurs relativisent fortement le consensus autour d'une revendication d'autonomie de la part des dirigeants du sport français. La justification de la réforme par une autonomie « voulue » par le mouvement sportif est une reconnaissance (stratégique) du coup de force symbolique du CNOSF qui prétend représenter les acteurs du sport et les faire exister

¹ Le principal moyen de sanction contre les fédérations consiste pour le ministère des Sports à leur retirer l'agrément qui confère la délégation de service public. Dans les faits, l'utilisation de cette sanction est rarissime : l'haltérophilie en a fait les frais en 1998, l'équitation en 2005, et plus récemment (2020) la fédération de patinage en a été menacée suite aux témoignages de violences sexuelles subies par d'anciennes athlètes et exercées par des entraîneurs. Le nombre limité d'options de sanction vis-à-vis des fédérations sportives est d'ailleurs utilisé par le conseiller du sport du président de la République comme un argument justifiant la réforme : « Il y a plusieurs "affaires" qui sont sorties, de nature judiciaire, qui ont mis en avant l'évolution des relations entre l'État et les fédérations. On a pu mesurer à quel point le rôle de l'État était plus adapté dans le sens où lui-même était pas toujours informé des problèmes. C'était la presse qui portait la connaissance des choses. Et on n'avait pas de levier pour sanctionner. Parce que c'étaient plutôt des choses qui relevaient de la justice, et que du coup l'État pouvait pas sanctionner avant. Et en gros il avait l'arme nucléaire qui était la suppression de la délégation, et qui était une arme qui était tellement puissante qu'elle était disproportionnée à l'aune de certaines affaires. [...] On peut pas dire à une fédération qui élit démocratiquement son président de fédération qu'il faut qu'elle en change. Dénoncer publiquement, on peut contrôler et vérifier qu'il y a pas de malversations, récupérer les subventions le cas échéant, mais on peut pas dire à une fédération : "On vous remet sous tutelle", ça veut dire que le ministre organise lui-même les compétitions de la fédé ? C'était pas simple, du coup ça a nourri toute cette réflexion pour qu'on change le rapport entre l'État et les fédérations. » (Entretien avec Alexis Maudet, 14 mai 2019).

en tant que groupe homogène¹. Cette prétention à incarner le groupe sur fond d'autonomie rencontre les préférences des porteurs de la réforme du côté de l'État (à l'image du conseiller sport de l'Elysée déjà cité) dont les représentations inspirées du nouveau management public les prédisposent à externaliser certaines compétences à des acteurs privés.

Les tensions entre le président du CNOSF et certains présidents de fédérations sont également liées à des agendas politiques personnels et au jeu électoral propre au milieu sportif. Denis Masseglia effectue son troisième et dernier mandat, qui doit s'achever en 2021. Plusieurs signataires de la lettre de défiance qui lui est adressée sont des opposants, ou des individus qui se préparent à briguer sa succession. L'espace des prises de position sur les réformes doit donc aussi être lu en fonction des positions dans le champ sportif et des aspirations électorales de ses acteurs. Le président du CNOSF décide, le 6 décembre 2018, de créer un groupe de travail sur les enjeux de la gouvernance et du sport de haut niveau dont la direction est confiée à quatre des présidents frondeurs : Michel Vion (ski), Jean-Jacques Mulot (aviron), André Giraud (athlétisme) et Jean-Luc Rougé (judo) - que *L'Equipe* décrit comme un « opposant déclaré au patron du CNOSF² ». Les négociations autour des statuts de l'agence se poursuivent tout l'hiver pour aboutir à sa création officielle au mois d'avril. La rédaction des statuts a suscité d'après négociations, mais celles-ci ont été cantonnées dans les coulisses de décembre 2018 à mars 2021, et la presse ne se fait plus l'écho des tensions autour de l'agence. La discrétion du sujet dans la presse sportive correspond à un moment de reconfinement de la décision³ qui, contrairement à la phase prospective de la concertation, implique de nouveaux acteurs administratifs défendant leurs intérêts institutionnels. Pour appréhender les enjeux relatifs au statut des CTS, nous contactons en mai 2019 le Syndicat national des activités physiques et sportives (SNAPS, majoritaire dans ce corps administratif), mentionné dans plusieurs articles de presse consacrés aux CTS⁴ alors que la mobilisation reprend depuis avril 2019 suite à la fuite dans la presse d'une note adressée à la ministre prévoyant le détachement de 50% des effectifs

¹ BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52, n° 1, 1984, p. 49-55.

² « CNOSF : les fédés donnent de la voix », *L'Equipe*, 7 décembre 2018.

³ GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, « La définition des problèmes publics », *op. cit.*

⁴ « Cadres d'État dans le sport : le plan du gouvernement continue d'être critiqué », *AFP*, 8 avril 2019 ; « La réforme Maracineanu toujours contestée », *L'Equipe*, 24 avril 2019 ; « Opposés à leur détachement, les cadres techniques en appellent aux députés » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd'hui en France*, 3 mai 2019.

d'ici 2025 (sur la base du volontariat)¹. C'est le secrétaire général du SNAPS et représentant syndical des CTS, Franck Masson, qui nous reçoit dans les bureaux de l'organisation, avenue Pierre de Coubertin. Franck Masson est agent du ministère des Sports, professeur de sport depuis 2002, et a exercé ses fonctions au sein de différentes ligues et fédérations. Il relate durant l'entretien un épisode illustrant selon lui les tensions avec le président du CNOSF et les représentations véhiculées à propos de son corps administratif :

Franck Masson* (secrétaire général du SNAPS) : Moi ce que je vais vous dire j'ai entendu Denis Masseglia le dire dans son bureau à mon prédécesseur quand on est allé le voir, c'était en janvier il y a un an et demi [*en 2018*], pour lui parler de cette nouvelle gouvernance, et quelle allait être la place des CTS là-dedans. Il dit : « Ah les CTS ! Les DTN c'est des empêcheurs de tourner en rond. Franchement, moi les présidents de fédés ils viennent dans mon bureau tous les jours pour me dire que les DTN les empêchent de faire ceci, de faire cela, ils veulent qu'ils fassent ci ou ça ». C'est normal, le DTN est un expert indépendant qui vient porter la politique de l'État. Donc vous avez la moitié des cas où ça se passe très bien – enfin la moitié des cas, peut-être même plus hein – et où le président de fédé il vient pas dans le bureau de Denis Masseglia pour lui dire : « Ah avec mon DTN on a super bien bossé. On avance sur un projet c'est super chouette, j'ai vraiment un super DTN ». Non. Le bureau de Denis Masseglia c'est le bureau des pleurs. Donc les mecs quand ils voient Denis ils disent : « Ah Denis j'en peux plus, débarrasse-moi de ce DTN, y'en a marre de ce ministère qui nous donne des ordres ! », parce que sur cette situation-là c'est conflictuel ou quoi que ce soit. Et donc il y a trois, quatre, cinq présidents de fédés sur 70 qui viennent pleurer en disant : « Ouais je peux pas faire tout ce que je veux », bah ça donne l'impression dans le paysage que ça va mal. (Entretien, 21 mai 2019)

Le CNOSF est le principal interlocuteur du ministère des Sports et assure un rôle de représentation des institutions sportives auprès des pouvoirs publics – dont on a vu les limites *supra*. Cette fonction est parfois assimilée à celui d'un « syndicat des fédérations », qui centraliserait les revendications et les mécontentements. D'après l'enquête, cette position spécifique dans le champ sportif participerait à créer des biais cognitifs dans la perception des personnels du ministère par le président du CNOSF et, *in fine*, à une faible défense des CTS par cette institution dans le cadre de la réforme. Le secrétaire général du SNAPS évoque également le processus de négociation entamé depuis la rentrée 2018 à propos de l'agence :

Franck Masson : Le projet, à force de négociations, tout le monde demandait un truc en plus. L'association des DTN voulait ceci, Onesta voulait cela, ils étaient pas d'accord alors il fallait arbitrer. Il y a plein de petits éléments qui posent question, et au fur et à mesure on a créé un truc qui était éloigné du projet de départ de Patrick Bayeux. [...] Une fois qu'il a fait son rapport, il s'est retrouvé complètement éjecté du truc. [...] Surtout, il y a un partenaire qui s'est rajouté dans la danse, auquel personne n'avait

¹ « Les DTN catastrophés. L'association des Directeurs techniques nationaux ne masque pas son désarroi après la publication d'une note blanche du ministère sur le sort des cadres techniques » par Rachel Pretti et Marc Ventouillac, *L'Equipe*, 9 avril 2019.

pensé, c'est Bercy [rire]. Et Bercy, ils ont dit : "Mais qu'est-ce que vous êtes en train de faire ? Faudrait peut-être que ça corresponde aux lois ce que vous faites ?". Et là ça a jeté un sacré pavé dans la mare. [...] Et donc là, ils s'aperçoivent que leur projet doit rentrer dans un certain cadre, et que c'est très compliqué. Et Bercy qui commence à venir et dit : "Mais attendez, vous faites une agence dans laquelle il y a que l'État qui va mettre de l'argent. Et c'est les autres qui vont gérer l'argent que nous on met ? Ça marche pas comme ça". Donc là ça a été très difficile de faire avaler aux partenaires 1) que sur le haut niveau l'État garde 60% des voix, et 2) que toutes les décisions qui sont traitées à l'ordre du jour du CA, doivent d'abord avoir reçu un avis conforme de l'État. C'est-à-dire qu'en fait l'État a un droit de veto sur tout. [...] Du coup ils ont accouché d'un truc un peu bâtard qui convient à personne. Personne n'est très emballé ni complètement satisfait par le truc. (Entretien, 21 mai 2019)

Ce résumé imagé, parfois elliptique, donne néanmoins des indications sur les institutions impliquées et les inflexions données à la trajectoire de l'agence. Conçue comme un moyen de donner davantage de poids au mouvement sportif et aux collectivités locales, l'agence est d'abord une structure créée par l'État et, de ce fait, prise dans les logiques institutionnelles et les règles de ses différentes composantes administratives. Les agents de la Direction du Budget (« Bercy ») veillent à l'utilisation de l'argent public et conditionnent la création de cette entité à des règles qui permettent au ministère des Sports de conserver une majorité absolue concernant la répartition des crédits sur certaines politiques. Le point de vue défendu par les agents du Budget est d'ailleurs confirmé par un avis défavorable rendu le 17 avril 2019 par le Conseil d'État.

Le mois d'avril 2019 est marqué par un regain des tensions entre le ministère, les syndicats de ses personnels et une partie du mouvement sportif. Les statuts de l'agence (voir *infra*) ont été adoptés par les représentants du sport à 85,7 % lors d'une assemblée extraordinaire du CNOSF le 19 mars 2019¹. Si le projet de l'agence est validé à une large majorité, des conflits subsistent autour du sort réservé aux CTS : vingt-cinq fédérations non-olympiques et trente-deux fédérations olympiques apportent ainsi leur soutien aux syndicats et associations représentatives de ce corps et demandent l'ouverture d'une concertation avec le ministère². La création de l'agence, qui devait intervenir le 1^{er} mars puis le 2 avril, est finalement repoussée au 20 avril : elle est dotée d'un budget de 350 millions d'euros et présidée par Jean Castex³.

¹ « Le CNOSF dans les *starting-blocks* pour une nouvelle gouvernance », *L'Equipe*, 19 mars 2019.

² « Nouveau soutien pour les CTS », *L'Equipe*, 10 avril 2019 ; « CTS : bras de fer entre les syndicats et le ministère des Sports », *L'Equipe*, 16 avril 2019 ; « Cadres d'État dans le sport : le plan du gouvernement continue d'être critiqué », *AFP*, 8 avril 2019 ; « Les fédérations olympiques réclament un moratoire sur les conseillers techniques sportifs », *L'Equipe*, 12 avril 2019.

³ « Ambiance tendue pour le lancement de l'Agence nationale du sport », *Libération*, 23 avril 2019.

La répartition des voix au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de ce groupement d'intérêt public (GIP) obéit à deux clefs différentes. La règle générale donne à l'État, au mouvement sportif et aux collectivités territoriales 30% des droits de vote chacun, les 10% restants étant détenus par les acteurs économiques. Cependant, pour tout ce qui touche au haut niveau, c'est-à-dire l'adoption des budgets (art. 13.2 – 2.2° de la convention constitutive), les critères d'intervention financière (art. 13.2 – 4°), et la nomination du manager général de la haute performance (art. 17), l'État dispose de 60% des voix, contre 40% répartis au prorata de leurs droits statutaires pour les autres acteurs. La convention constitutive de l'agence traduit ainsi la hiérarchie des secteurs d'intervention publique. Si l'agence est initialement pensée dans une logique de *new public management* comme un opérateur devant permettre la mise à distance du politique et l'effacement progressif du ministère des Sports, le cycle de négociations aboutit à une forme très différente des plans initiaux portés les thuriféraires de l'autonomie sportive (le président du CNOSF) ou des collectivités locales (Patrick Bayeux). Bien que de nouveaux acteurs soient plus étroitement associés au processus décisionnel, le ministère des Sports conserve un rôle structurant dans la politique de haute performance. Néanmoins, les statuts négociés pour l'ANS ne satisfont pas une partie des agents du ministère des Sports qui y voient la première étape d'une disparition de leur administration. La charge est menée par des inspecteurs membres de l'Association professionnelle de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (APIGJS), Roland Blanchet et Bertrand Jarrige, qui portent la mobilisation vers l'arène juridique en déposant le 5 juin 2019 trois recours devant le Conseil d'État, suivis le 21 juin par des syndicats de jeunesse et sport¹. Ils sont tous déboutés le 5 juillet avant que l'Assemblée nationale n'entérine la création de l'Agence nationale du sport le 25 du même mois par la voie législative.

Parallèlement à la création de l'ANS, les CTS continuent leur mobilisation durant tout le mois de mai 2019, notamment pour tenter de repousser le vote d'un amendement à l'article 28 de la loi sur la transformation de la fonction publique qui permettrait leur détachement automatique vers les fédérations². Les syndicats organisent des manifestations et mobilisent également les parlementaires³ les plus engagés sur les questions sportives : Régis Juanico (PS puis Génération.s), Marie-George Buffet (PCF), mais aussi des députés de la majorité engagés

¹ « L'Agence nationale du sport attaquée par les syndicats Jeunesse et Sports », *L'Équipe*, 21 juin 2019.

² « Les cadres techniques craignent le détachement d'office », *L'Équipe*, 3 mai 2019.

³ « Opposés à leur détachement, les cadres techniques en appellent aux députés » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd'hui en France*, 3 mai 2019.

dans la rédaction d'une loi « sport et société » et organisateurs du séminaire « Parlement du Sport », Cédric Roussel, Belkhir Belhaddad et François Cormier-Bouligeon, qui tentent de ménager le dialogue entre le gouvernement et le mouvement sportif. Les CTS bénéficient également du soutien des athlètes qui défendent sur les réseaux sociaux (via l'*hashtag* #TouchePasAMonCTS) ou par voie de presse les individus qui les ont formés et continuent à les entraîner¹. De son côté, la ministre Roxana Maracineanu tente de jouer l'apaisement et annonce le 24 avril vouloir nommer un médiateur pour sortir de la crise avec les personnels du ministère². Ce sont finalement deux « tiers de confiance » qu'elle décide de nommer pour produire un rapport sur la situation et remettre des préconisations : Yann Cucherat, ancien gymnaste de haut-niveau, CTS et adjoint aux sports auprès de Gérard Collomb à la mairie de Lyon ; et Alain Resplandy-Bernard, conseiller référendaire à la Cour des comptes ayant dirigé le PMU de 2015 à 2018. La ministre annonce ainsi une « pause » dans la réforme, et assure ne pas recourir à l'amendement redouté par les CTS et voté par l'Assemblée le 21 mai 2018. Dans le même temps, Roxana Maracineanu limoge sa directrice de cabinet Laurence Lefèvre, moins consensuelle et ouverte aux démarches consultatives d'après les informations recueillies par la presse³. Finalement, les recommandations des tiers de confiance sont livrées à la ministre en décembre 2019, et empruntent une voie moyenne entre le maintien du statu quo et la réforme initialement envisagée : ils préconisent une diminution progressive des effectifs via des non-remplacements de départ en retraite. Cette option de « modernisation » est retenue par la ministre des Sports qui annonce, en septembre 2020, l'abandon de la réforme statutaire telle qu'elle était évoquée en 2018.

La réforme du système sportif est une conséquence directe de l'obtention des Jeux Olympiques. La candidature victorieuse de Paris et l'alternance politique – dont le programme sport est orienté vers une injonction floue à promouvoir davantage d'autonomie pour les acteurs sportifs – constituent une fenêtre d'opportunité politique pour lancer une réforme du système sportif souvent envisagée mais pas amorcée faute de consensus. Le projet lancé par la ministre

¹ Renaud Lavillenie (médaille d'or olympique, saut à la perche), Kevin Mayer (médaille d'argent olympique et champion du monde de décathlon) ou encore Martin Fourcade (quintuple médaillé d'or olympique, biathlon) sont quelques-uns des nombreux sportifs ayant affiché leur soutien aux conseillers techniques du ministère des Sports. Pour des études de cas concernant des mobilisations sur les enjeux sportifs, voir SEIPPEL Ørnulf, DALEN Håvard B., SANDVIK Morten R. et SOLSTAD Gerd Marie, « From political sports to sports politics: on political mobilization of sports issues », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 10, n° 4, 2 octobre 2018, p. 669-686.

² « Roxana Maracineanu : retisser le dialogue », *L'Équipe*, 24 avril 2019.

³ « Roxana Maracineanu se sépare de sa directrice de cabinet » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd'hui en France*, 12 mai 2019.

des Sports est initialement centré sur la haute performance, et vise à rapprocher le système du modèle anglais considéré comme le plus efficace au regard de l'indicateur le plus légitime du champ sportif : le nombre de médailles olympiques. Le passage du groupe de réflexion sur la haute performance à la concertation sur la « nouvelle gouvernance » élargit le nombre d'interlocuteurs et les revendications associées à la future structure. Le cadrage de la concertation par l'exécutif réduit et réoriente le champ des possibles : l'autonomie accordée au mouvement sportif prendra la forme d'une agence, mais celle-ci ne sera pas uniquement dédiée à la haute performance. Les collectivités territoriales sont aussi davantage intégrées, défendues par l'un des coordonnateurs de la discussion. Au sein de l'appareil administratif, plusieurs visions s'affrontent avec, d'un côté, les pressions exercées par les partisans d'une réforme de l'administration et d'une diminution du nombre de fonctionnaires, proches de Matignon, pour réduire les compétences du ministère des Sports et ses effectifs. De l'autre, le ministère des Sports lui-même, divisé entre son versant politique, incarné par les ministres et leur cabinet, faiblement dotés en ressources propres et chargés de mettre en œuvre les consignes gouvernementales ; et son versant administratif (la Direction des Sports, les inspecteurs, les DTN et les CTS) qui cherchent à sauver ce qui peut l'être de leurs prérogatives et de leur existence administrative. Les négociations portant sur les statuts effectifs de l'agence impliquent encore de nouveaux acteurs – les hauts fonctionnaires de l'administration des Finances, le Conseil d'État – qui contribuent à remodeler les équilibres dans un sens plus favorable au ministère des Sports et moins aligné avec les vues du CNOSF, dont les ambitions ne sont pas partagées par l'ensemble des présidents de fédérations sportives. Le résultat final ne satisfait pleinement aucune des parties en présence, mais la perspective des échéances olympiques (Tokyo 2020 puis Paris 2024) pousse les acteurs au compromis et sert de ressource pour justifier un processus rapide de mise en œuvre de l'agence, au risque de laisser en suspens certaines problématiques telles que l'avenir des CTS.

Damien Roux : C'était vraiment un prétexte les Jeux de Paris, même si on savait que ce serait pas pour 2024 que les transformations seraient les plus visibles. [...] Sans l'électrochoc Paris ça aurait été impossible à faire. (Entretien téléphonique, 8 octobre 2021)

Les Jeux Olympiques ouvrent donc une fenêtre d'opportunité que des acteurs (sportifs, étatiques) saisissent pour promouvoir leur agenda et engager des réformes structurelles. La création de l'Agence nationale du sport reflète des transformations plus profondes de l'action publique et du rôle de l'État dans le sens d'une redéfinition de ses missions et d'une logique partenariale avec d'autres acteurs publics (les collectivités locales) et privés (les organisations

sportives et les entreprises). Pour autant, ces transformations ne sont pas univoques. Comme l'a montré Anneliese Dodds à propos d'Édufrance, ou François Buton et Frédéric Pierru dans le domaine sanitaire, la forme agence ne correspond pas nécessairement à une application mécanique du *new public management* ou à des transferts de politiques publiques marquées par un désengagement de l'État¹. La façon dont les agents administratifs ou politiques² s'approprient ces dispositifs détermine davantage la forme prise par l'action publique que la simple application d'une étiquette « agence » banalisée dans le vocabulaire administratif néo-managérial³. Indéniablement, le ministère des Sports a subi des pressions émanant des sphères administratives et sportives pour diminuer son rayon d'action et ses capacités d'intervention. Néanmoins, les statuts négociés pour l'agence et le maintien du statu quo sur le dossier des CTS ont permis à cette administration de conserver des marges de manœuvre sur les aspects les plus stratégiques des politiques sportives. Les JO ont été utilisés par différents acteurs pour promouvoir cette réforme, tout en posant certaines limites aux modifications institutionnelles : une disparition du ministère des Sports en pleine préparation de cet évènement sportif unique semblait politiquement coûteuse.

C'est pourtant bien cette perspective qui préoccupe de nombreux acteurs travaillant sur les politiques sportives. La création de l'Agence et la crise des CTS interrogent la pérennité du ministère des Sports, déjà dominé dans l'ordre administratif et qui subit depuis plusieurs années les diminutions budgétaires, les suppressions de postes, et les réorganisations administratives via des fusions au niveau déconcentré. La possibilité d'une disparition du ministère des Sports est évoquée pour la première fois devant nous par un ancien titulaire du poste, Jean-François Lamour, lorsque nous le rencontrons au siège de la région Ile-de-France en décembre 2017, alors que Laura Flessel vient d'annoncer le lancement de la concertation sur la gouvernance :

Jean-François Lamour : Tout est écrit, tout est su, c'est pas la peine d'aller refaire encore un grand raout de consultation. Mais ça veut dire qu'il y a plus de ministère. Ce vers quoi on se dirige c'est la disparition pure et simple d'un ministère qui est déjà moribond. Il y a plus rien, plus d'argent, plus de personnel, il y a plus rien au ministère. Je pense qu'elle [*Laura Flessel*] a pas bien compris ce qui est en train de lui arriver. [...]

¹ BUTON François et PIERRU Frédéric, « Instituer la police des risques sanitaires », *op. cit.* ; DODDS Anneliese, « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : L'exemple d'Edufrance, transfert d'outre-manche ou création indigène ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 111, n° 3, 2004, p. 483-500.

² Voir par exemple le travail de Mathieu Ansaloni et Andy Smith sur l'AFSSAPS et l'action de Xavier Bertrand lors du scandale du Médiateur : ANSALONI Matthieu et SMITH Andy, « Une agence au service d'une stratégie ministérielle. La crise du Mediator et la concordance des champs », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 1, 2018, p. 33-55..

³ BEZES Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation », *op. cit.*

Bercy n'a qu'une hâte, c'est de voir disparaître le milliard d'euros – un peu moins maintenant – qui est dépensé dans le sport, et de le répartir entre les collectivités d'un côté, et le mouvement sportif de l'autre. (Entretien, 6 décembre 2017)

Jean-François Lamour décrit âprement, trois mois après l'obtention des JO, une administration fragilisée par les réformes et vulnérable face aux pressions du ministère du Budget pour diminuer les dépenses publiques. Si la prophétie pouvait alors sembler exagérée aux yeux de l'enquêteur, il est intéressant de constater que cette inquiétude est relayée par d'autres acteurs au fil des réformes du système sportif et des négociations budgétaires pour la loi de finances. « Suppression », « démantèlement¹ », « disparition du ministère² » ou « désengagement de l'État³ », sont quelques-uns des qualificatifs employés par les parlementaires ou les agents du ministère des Sports pour exprimer leurs craintes sur l'avenir de cette administration.

Un an après la création de l'agence, en juillet 2020, la ministre des Sports est rétrogradée au rang de ministre déléguée, et voit le portefeuille Jeunesse et Sports passer sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN) occupé par Jean-Michel Blanquer. C'est la première fois depuis 1991 que l'administration des Sports revient dans le giron du MEN, après avoir passé environ vingt années comme ministère de plein exercice sur la période 1991-2020. Ce rattachement administratif intervient après la fusion en une inspection unique des services d'inspection de l'Éducation nationale, de la recherche, des bibliothèques, et de la Jeunesse et des Sports en 2019.

En mai 2022, la trajectoire du ministère des Sports connaît une nouvelle inflexion. Après la réélection d'Emmanuel Macron, le gouvernement d'Élisabeth Borne est constitué et détache les Sports de l'Éducation Nationale : il s'agit désormais d'un « ministère des Sports et des Jeux Olympiques ». Il est confié à Amélie Oudéa-Castéra, déjà pressentie en 2017 et 2018. Contrairement à ses prédécesseuses dont la légitimité tenait principalement à leur capital sportif – comme souvent pour ce ministère⁴ – Amélie Oudéa-Castéra est dotée de titres scolaires et professionnels, ainsi que de capitaux économique et social importants. Fille de Richard Castéra (haut fonctionnaire, inspecteur général de l'administration, directeur de cabinet ministériel) et de Dominique Duhamel (directrice des ressources humaines dans de grandes entreprises), elle

¹ « Cadres d'État dans le sport : le plan du gouvernement continue d'être critiqué », *AFP*, 8 avril 2019.

² « Ambiance tendue pour le lancement de l'Agence nationale du sport », *Libération*, 26 avril 2019 ; « Philippe Bana, directeur technique syndical », *L'Equipe*, 15 mai 2019.

³ « L'explosion programmée du modèle sportif français » par Clément Guillou, *Le Monde*, 20 septembre 2018.

⁴ LE BART Christian, « David Douillet, Bernard Laporte : les limites de la conversion de la gloire sportive en ressource politique », *Sciences sociales et sport*, vol. 11, n° 1, 2018, p. 9-31.

est la nièce des journalistes Alain et Patrick Duhamel, et mariée au PDG de la Société Générale, Frédéric Oudéa. Joueuse de tennis de haut niveau dans les années 1990, elle ne parvient pas à percer sur le circuit féminin et termine sa carrière sans titre chez les professionnels. Elle choisit de se concentrer sur ses études et sort diplômée de l'IEP de Paris et de l'ESSEC, avant d'intégrer l'ENA dans la même promotion qu'Emmanuel Macron (Léopold Sédar Senghor, 2002-2004). Elle entre ensuite à la Cour des comptes (auditrice puis conseillère référendaire) puis, à partir de 2008, quitte le public pour le secteur privé où elle travaille dans de grandes entreprises (AXA de 2008 à 2017, Carrefour de 2018 à 2021) et se spécialise dans le domaine du marketing, du numérique et du e-commerce. En 2021, elle devient directrice générale de la fédération française de tennis et, par extension, du tournoi de Roland-Garros. C'est elle qui est chargée de rédiger le programme sport d'Emmanuel Macron lors de sa deuxième campagne électorale. Sa trajectoire professionnelle reflète ainsi celle de ses origines familiales, alliance entre noblesse d'État et fort ancrage dans le secteur privé. Les ressources accumulées par Amélie Oudéa-Castéra dans le champ bureaucratique et le champ économique semblent attester une revalorisation administrative du ministère des Sports, et expliquer l'extension du champ d'action de la ministre inscrit dans le décret d'attribution paru au *Journal Officiel* : autorité sur la DIGES, autorité conjointe avec le Premier ministre sur la DIJOP, elle reçoit également des prérogatives sur la sécurité, l'enseignement et la santé. Le changement de titre et de rang ministériel n'est donc pas que symbolique, et l'évènement olympique est exploité par une actrice fortement dotée en capitaux pour atténuer la domination dont souffre cette administration. Néanmoins, il semble que cette revalorisation administrative soit étroitement dépendante de l'évènement olympique, désormais associé au titre ministériel. Autrement dit, le « second souffle » - pour employer une métaphore sportive - du ministère sur le début du deuxième quinquennat Macron pourrait n'être que temporaire et symbolique, pour montrer l'action du gouvernement à destination d'un évènement qui devrait être l'un des points culminants du mandat sur lequel le président souhaite capitaliser politiquement. Faible et dominé, le ministère des Sports pourrait ne tenir qu'à un fil olympique, ce qui interroge l'avenir de cette institution et les éventuelles recompositions du paysage sportif après les JO 2024 et les résultats des équipes de France.

Conclusion : La position marginale du ministère des Sports dans l'ordre administratif s'est accentuée depuis 2017 et l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce phénomène est d'abord observable par les difficultés que rencontrent ses agents à

institutionnaliser les grands événements sportifs comme catégorie d'intervention publique. De 2012 à 2015, les initiatives conduites par le cabinet de la ministre ont moins vocation à pérenniser l'accueil des événements sportifs dans une politique publique qu'à construire une nouvelle candidature olympique pour pallier les échecs des deux décennies précédentes. L'ambiguïté de la mise en problème des candidatures à la mise en administration de l'évènement sportif éclate avec le lancement de Paris 2024, qui constitue la priorité des décideurs publics et draine l'essentiel des ressources politiques et administratives : les structures mises en œuvre se fondent dans la candidature (comme le CFSI) ou, comme la DIGES, subissent une érosion de leur périmètre d'activité suite à la mise en place du dispositif gestionnaire des Jeux. Ce faisant, la capacité d'intervention du ministère des Sports est diminuée et l'effet d'entraînement attendu des Jeux pour valoriser les événements sportifs produit l'inverse des résultats escomptés.

Plus encore, l'utilisation des JO comme justification d'une réforme du système sportif conduit à une agencification du ministère et au partage de ses prérogatives avec de nouveaux acteurs. Motivée officiellement par la reconnaissance d'une plus grande autonomie du mouvement sportif, et par la diminution des effectifs du ministère, la réforme de la gouvernance est investie par des acteurs sportifs pour imiter des modèles jugés performants sur le plan des résultats sportifs, et par des acteurs publics engagés dans un processus de réforme de l'État et de rationalisation de l'action publique. Les résistances rencontrées par ce projet atténuent la portée des changements et laisse au ministère une certaine prépondérance dans la détermination des politiques sportives. Néanmoins, la réforme semble plus suspendue qu'achevée, compromis entre des intérêts contradictoires en attendant les Jeux.

Ainsi, les Jeux Olympiques, en tant qu'objet saisi par des acteurs, ont contribué à diminuer les capacités administratives du ministère des Sports. En revanche, le gouvernement des JO montre une forte mobilisation des pouvoirs publics sur cette manifestation sportive. Nous verrons dans les chapitres suivants que, en comparaison des Jeux d'Albertville, les JO 2024 sont davantage surveillés (sur le plan budgétaire) et encadrés par des administrations spécialisées qui produisent des politiques spécifiquement liées à l'évènement. Cette attention plus soutenue s'explique par un impératif croissant de justification de l'investissement dans les Jeux Olympiques, et la crainte de voir cet événement érigé en problème public par des mobilisations collectives, comme nous le verrons dans le chapitre 3.

Chapitre 3. Le « non-problème » Paris 2024 face à la montée des mobilisations anti-candidatures

Maxime Salons* : Il est apparu très rapidement que l'acceptabilité des Jeux auprès de l'opinion publique n'était pas quelque chose de garanti, d'automatique. La première idée c'était de construire un dossier qui soit cohérent, et je pense qu'il l'est. Parce que les principaux investissements publics, c'est-à-dire un milliard d'euros pour l'État, et plus de 150 millions d'euros pour la ville de Paris et la région Île-de-France, servent à financer le budget de la SOLIDEO qui va livrer des infrastructures pérennes. Infrastructures pérennes qui seront construites à plus de 90%, vous le savez, dans un territoire qui est incontestablement en difficulté, qui est le département de la Seine Saint Denis. Et je pense que ce postulat initial nous préserve d'une critique globale sur le dossier des Jeux Olympiques. On a des critiques ponctuelles, on a des critiques géographiques très ciblées, vous les connaissez, vous avez dû les voir. Mais il y a pas de critique globale du dossier, parce que le dossier est bon, vraiment. (Entretien, 9 avril 2018)

Maxime Salons est conseiller auprès du délégué interministériel aux Jeux Olympiques Jean Castex. Il a participé à la construction du dossier de candidature lors de son passage au cabinet du Premier ministre, entre 2014 et 2017. Dans cet extrait, il livre un résumé des enjeux auxquels sont confrontés les entrepreneurs de l'olympisme lors de la phase de candidature et de leur perception de la réception du projet par « l'opinion publique ». L'une des préoccupations majeures des entrepreneurs est d'éviter une politisation du dossier olympique par un mouvement contestataire qui en demanderait le retrait. Ce problème de « l'acceptabilité » des JO est posé dans des termes nouveaux depuis que des mobilisations sociales contre les candidatures olympiques ont obtenu l'abandon des projets dans plusieurs villes européennes et nord-américaines depuis 2013 : Munich, Hambourg, Sion, Calgary, Boston ou Budapest sont

quelques-uns de ces exemples où les militants ont fait reculer une coalition composée d'élites locales et/ou nationales. Ces abandons successifs, et pour ainsi dire systématiques lorsqu'ils sont soumis au vote des électeurs, battent en brèche une évidence jusqu'alors partagée par les entrepreneurs de candidature : la popularité et la désirabilité des Jeux Olympiques auprès de la population. La contestation des Jeux Olympiques est repérable depuis les années 1960, amplifiée à mesure que l'évènement croît et absorbe des ressources. Néanmoins, ces protestations sont euphémisées par les entrepreneurs de l'olympisme et considérées comme un phénomène marginal¹. La majorité des administrés seraient enthousiastes à l'idée d'accueillir les Jeux et ses retombées positives pour le territoire, comme le montreraient les évènements festifs organisés pour publiciser les candidatures, ou les sondages d'opinion affichant des taux d'approbation importants. Ces « preuves », tout comme l'absence de protestations massives, sont interprétées comme une adhésion aux projets olympiques. Or, comme nous l'enseigne Nicolas Mariot, les actes sociaux sont bien souvent désinvestis², y compris dans des contextes de liesse et d'effervescence collective où la réalisation de comportements attendus ne permet pas de présumer des motivations (insondables) des individus³. Ainsi, l'indifférence vis-à-vis des Jeux ou l'hostilité non convertie en acte de protestation (*voice*) sont considérées comme des adhésions implicites, invisibilisées par les actes « motivés » que sont les manifestations d'enthousiasme conformes aux comportements attendus dans le cadre de la « fête olympique ». Les rejets de candidatures observés depuis 2013 sont ainsi interprétés par les entrepreneurs de l'olympisme comme une diminution de l'adhésion aux Jeux Olympiques, un basculement qui nécessiterait un travail spécifique – pour Maxime Salons, un dossier de candidature attractif et cohérent – pour rendre « acceptable » l'évènement auprès du public.

Plutôt que de souscrire à l'idée d'une érosion de l'adhésion aux Jeux, nous proposons dans ce chapitre de considérer le rejet croissant des candidatures olympiques à partir d'une multiplication des contestations qui importent sur ces projets des problèmes publics déjà en circulation dans l'espace politique, recodés à partir des enjeux spécifiques de cette

¹ COBB R.W. et ROSS M.H. (dir.), *Cultural strategies of agenda denial: avoidance, attack, and redefinition*, Lawrence, Kan, University Press of Kansas, coll. « Studies in government and public policy », 1997 ; BACHRACH Peter et BARATZ Morton S., « Two Faces of Power », *op. cit.*

² MARIOT Nicolas, « Faut-il être motivé pour tuer ? : Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, vol. 53, n° 4, 2003, p. 154 ; MARIOT Nicolas, « L'habitus du dehors: Questions sans réponse et présence des institutions », *Politix*, vol. 100, n° 4, 2012, p. 189.

³ MARIOT Nicolas, *Bains de foule : les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2006.

manifestation. En s'appuyant sur des trames de pertinence¹ existantes, les militants anti-olympiques contribuent à rendre la critique plus audible auprès d'un large public. Ainsi, la politisation des déficits publics associée aux risques de dépassement budgétaire, ou la dénonciation des atteintes environnementales des JO peuvent permettre de rallier un soutien qui s'étend au-delà des cercles militants. Dans de nombreux pays européens et nord-américains, cette mise en débat des Jeux Olympiques s'appuie sur une extension des pratiques référendaires, qui permettent à des initiatives citoyennes ou à des formations dominées dans le champ politique local d'inscrire un problème à l'agenda et de le soumettre à un débat contradictoire². Les JO sont alors une ressource dans la compétition politique, pris dans le jeu des clivages partisans.

Cependant, comme le suggère l'extrait d'entretien cité plus haut, cette politisation du dossier olympique n'a pas menacé la candidature de Paris 2024. Alors que les principales concurrentes (Rome, Hambourg, Boston, Budapest) abandonnent la course suite à des mobilisations contre les Jeux³, les entrepreneurs de candidature parisiens ne semblent rencontrer qu'une opposition symbolique. L'énigme qui nous intéresse dans la seconde partie du chapitre consiste à comprendre pourquoi une telle mobilisation n'a pas vu le jour en France, c'est-à-dire pourquoi la candidature de Paris 2024 est restée un non-problème social⁴, alors que les enjeux soulevés par l'accueil de l'évènement restent inchangés par rapport aux pays voisins (coût de la manifestation, décision verticale, nuisances urbaines, etc.). Au-delà d'une explication par la qualité du dossier, qui relève d'un discours de légitimation employé par les entrepreneurs valorisant la figure de citoyens éclairés, rationnels et intéressés par le projet, nous verrons que les individus engagés dans la candidature produisent un travail actif d'évitement du politique et de mise en scène de l'adhésion. En privilégiant une approche de démocratie participative, encadrée pour produire un débat consensuel et modéré sur des points secondaires du dossier, plutôt qu'un référendum réintroduisant de la conflictualité politique, les

¹ CEFAÏ Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, n° 75, 1996, p. 43-66.

² MOREL Laurence, *La question du référendum*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux Débats », 2019.

³ BOURBILLÈRES Hugo, GASPARINI William et KOEBEL Michel, « Local protests against the 2024 Olympic Games in European cities: the cases of the Rome, Hamburg, Budapest and Paris 2024 bids », *Sport in Society*, , 13 août 2021, p. 1-26.

⁴ HENRY Emmanuel, *La fabrique des non-problèmes : ou comment éviter que la politique s'en mêle*, Paris, Sciences po, les presses, 2021.

entrepreneurs de candidatures parviennent à créer la fiction d'une adhésion générale aux Jeux Olympiques.

I - Vers une contestation systématique et organisée des candidatures olympiques

A - La contestation des JO, un phénomène présenté comme marginal par les entrepreneurs olympiques

Malgré les prétentions coubertiniennes à faire des Jeux Olympiques une manifestation fédératrice et universelle, à l'écart des conflits politiques, cet événement est susceptible, comme tout objet social, d'être politisé, c'est-à-dire de subir un « processus de requalification [...] qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités¹ ». Ces processus de requalification sont systématiquement dénoncés par les dirigeants sportifs au nom de la neutralité de l'olympisme, avec plus ou moins de succès en fonction des ressources déployées par les acteurs mobilisés pour politiser les Jeux.

1) Le développement des mobilisations locales dans un contexte de croissance des Jeux Olympiques

Durant une partie significative du 20^e siècle, jusque dans les années 1980, la politisation la plus visible et la plus commentée des Jeux Olympiques a été opérée sur la base d'enjeux géopolitiques et idéologiques par des acteurs étatiques. Les Jeux Olympiques sont alors utilisés, notamment lors de la Guerre Froide, comme un moyen de mettre en scène la supériorité d'un modèle politico-économique sur un autre² et de protester symboliquement contre les actions

¹ LAGROYE J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2003, p. 360.

² Sur l'autonomisation de l'URSS vis-à-vis du système olympique dans les années 1930, voir GOUNOT André, « Les Spartakiades internationales, manifestations sportives et politiques du communisme », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 88, 1 juillet 2002, p. 59-75 ; GOUNOT André, « De l'hygiène du corps à l'obsession des records. Les mutations politiques et idéologiques de la fizkul'tura en Russie, 1921-1937 », *Sciences sociales et sport*, vol. 6, n° 1, 2013, p. 9-34. Pour la construction du système sportif soviétique, nous renvoyons le lecteur à l'excellent travail de thèse de Sylvain Dufraisse, qui montre comment le sport s'intègre dans la compréhension et les recompositions du système soviétique, et les défis spécifiques posés par cet objet (confrontation avec l'étranger, risques de défection, glorification des athlètes, etc.). DUFRAISSE Sylvain, « Au-delà de la "machine rouge" :

entreprises par d'autres États, principalement à partir du répertoire d'action du boycott de l'évènement par les délégations nationales¹. La fin de la Guerre Froide marque une diminution de la conflictualité interétatique prenant pour scène les Jeux Olympiques, et donc du recours au boycott comme répertoire d'action diplomatique.

Comme le montrent P. Cottrell et N. Travis, à partir des années 1970 et surtout 1990, la politisation des Jeux Olympiques est moins le fait des États que de mobilisations collectives prenant pour cible les politiques gouvernementales (locales ou nationales) et, plus tard, des enjeux transnationaux tels que ceux liés à l'environnement, aux droits de l'Homme et à la mondialisation². Un exemple précoce et tragique en est donné par les manifestations étudiantes qui se sont déroulées à Mexico quelques jours avant les Jeux Olympiques de 1968 : elles sont réprimées dans le sang par les autorités mexicaines qui provoquent la mort de 200 à 300 personnes sur la place Tlatelolco. Exceptionnelle mais bien moins dramatique, la mobilisation contre les Jeux Olympiques d'hiver de Denver 1976 constitue également un exemple saisissant de politisation et de protestation contre l'évènement (cf. encadré 5)³. Exemple unique car seule édition des JO à être réattribuée suite à un référendum, Denver 1976 inaugure en revanche un type de mobilisation locale qui devient de plus en plus fréquent avec la croissance matérielle et économique des JO et les modifications urbaines qui leur sont associées, comme l'a montré Corinne Nativel à propos de Vancouver (2010) et Londres (2012)⁴.

implications soviétiques dans la guerre froide sportive », *op. cit.* ; DUFRAISSE Sylvain, *Les héros du sport*, *op. cit.*

¹ Les boycotts des Jeux Olympiques de Montréal 1976, Moscou 1980 et Los Angeles 1984 ont donné lieu à une abondante littérature académique, voir notamment : GYGAX Jérôme, « Raisons et prétextes au boycott américain des Jeux Olympiques de Moscou 1980 », *op. cit.* ; TETART Philippe, « Le boycott des Jeux de Moscou (1980) : les athlètes à l'écran, entre impossible deuil d'un accomplissement sportif et sens de la responsabilité », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 29, n° 1, 2019, p. 71-81 ; MONNIN Éric et MONNIN Catherine, « Le boycott politique des Jeux olympiques de Montréal », *Relations internationales*, n° 134, n° 2, 2008, p. 93 ; MONNIN Éric et MAILLARD Christophe, « Pour une typologie du boycottage aux Jeux olympiques », *Relations internationales*, n° 162, n° 2, 2015, p. 173. Pour une compréhension plus fine des enjeux politiques de l'olympisme durant la Guerre Froide, le lecteur peut se référer à PARKS Jenifer, *The Olympic games, the Soviet sports bureaucracy, and the Cold War*, *op. cit.* VONNARD P., SBETTI N., QUINN G., POLLEY M., et QUIN G. (dir.), *Beyond boycotts: sport during the Cold War in Europe*, Berlin Boston, De Gruyter Oldenbourg, coll. « Rethinking the Cold War », 2018.

² COTTRELL M. Patrick et NELSON Travis, « Not just the Games? Power, protest and politics at the Olympics », *European Journal of International Relations*, vol. 17, n° 4, décembre 2011, p. 729-753.

³ BERG Adam, *Denver 76': The Winter Olympics and the Politics of Growth*, Lausanne, IOC, 2016.

⁴ NATIVEL Corinne, « Mobilisations urbaines et espaces de résistance aux Jeux Olympiques de Londres et de Vancouver », *Observatoire de la société britannique*, n° 11, 1 décembre 2011, p. 191-221.

Encadré 5. L'opposition aux Jeux Olympiques d'hiver de Denver 1976

Portée par une coalition transpartisane sur le thème « *Sell Colorado!* », la candidature de Denver emporte en 1970 l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 1976. Cependant, dès 1971, le projet fait face à différents courants d'opposition qui se structurent au niveau local puis au niveau de l'État. D'un côté, des habitants qui protestent contre l'implantation d'infrastructures à proximité de leur domicile en mobilisant des arguments environnementaux : plus qu'une vision d'écologie politique, ils développent une conception patrimoniale de l'environnement autour de la défense du cadre de vie et de l'esthétisme des paysages. Initiées par des résidents issus de classes moyennes en ascension sociale, ces revendications traduisent la défense d'un statut social perçu comme menacé (dévalorisation des biens immobiliers).

Parallèlement, la politisation du dossier olympique s'effectue sur la question des coûts de l'opération pour la puissance publique. Deux démocrates siégeant à la chambre des représentants du Colorado (Richard Lamm et Robert Jackson) interrogent la viabilité économique du projet. Ils se servent des JO pour critiquer les politiques publiques mises en œuvre par le gouverneur républicain, et estiment que ces dépenses seraient mieux employées ailleurs. Les deux représentants s'allient avec les résidents mobilisés pour publiciser les dégâts potentiellement causés par cet événement sportif.

La coalition des opposants s'étend et se structure avec la création, à la demande de Lamm, du mouvement *Citizen for Colorado's Future* (CCF). Composé de jeunes démocrates engagés dans différentes luttes (environnement, guerre du Vietnam, droits des Amérindiens), le CCF a pour objectif d'obtenir la tenue d'un référendum. Ces militants professionnels développent une approche qu'ils qualifient de pragmatique, c'est-à-dire focalisée sur des enjeux consensuels destinés à convaincre l'électorat modéré. Ils obtiennent finalement le nombre de signatures requis pour l'organisation d'un référendum dont l'objet est d'interdire à l'État du Colorado de verser des financements aux Jeux. Le « Oui » l'emporte par 537 000 voix contre 358 000 (93,8% de participation). La ville de Denver renonce à organiser les Jeux, qui échoient finalement à Innsbruck (Autriche).

A partir des années 1990 et 2000, les Jeux sont de plus en plus utilisés par des associations ou des ONG pour visibiliser des causes transnationales et profiter de la forte densité

de représentants des médias internationaux pour organiser des manifestations de papier¹. Cependant, les JO sont plus qu'une caisse de résonance circonstancielle pour des causes ou des enjeux sans lien avec la compétition. Les Jeux eux-mêmes sont problématisés par des groupes militants, altermondialistes mais pas uniquement, comme une manifestation de la globalisation et du capitalisme financier qui servirait les intérêts des élites sociales plutôt que les besoins de la population². Il s'agit donc de plus en plus de mobilisations *contre* les Jeux, avec des critiques qui s'étalent sur un *continuum* allant de la protestation contre des aménagements ou des perturbations sur le mode *not in my backyard* (NIMBY) à la construction d'un discours motivé par des considérations politiques intégrées dans une vision du monde et une proposition idéologique. L'étude des mouvements sociaux dans le cadre des Jeux Olympiques doit beaucoup au travail précurseur de la sociologue australienne Helen Jefferson Lenskyj qui, après des travaux consacrés à l'étude des rapports sociaux de genre dans le sport, a orienté ses recherches à partir de la décennie 1990 sur les mobilisations collectives lors des JO et des candidatures olympiques. Son premier ouvrage, *Inside the Olympic Industry*³, aborde notamment la fabrication du consensus par les entrepreneurs de candidature et les résistances que leur opposent des groupes mobilisés contre les projets olympiques de Toronto 1996 et Sydney 2000, la tentative de construction d'un réseau international d'opposants aux JO en 1998, et les oppositions locales aux constructions olympiques à Atlanta et Sydney. Son second livre, consacré spécifiquement aux JO de Sydney⁴, est un tour d'horizon des effets sociaux de la manifestation olympique (sur le logement, la sécurité, l'environnement), des résistances élaborées par les activistes locaux et des alliances au sein du champ du pouvoir entre élites (journalistiques, politiques, académiques, économiques) favorables à l'accueil des Jeux.

Le travail d'Helen J. Lenskyj est prolongé quelques années plus tard par le politiste états-unien Jules Boykoff qui effectue des observations ethnographiques prolongées auprès des activistes de Vancouver (2010) et Londres (2012) et tente de théoriser les mouvements d'opposition aux Jeux Olympiques⁵. Sa thèse consiste à montrer que l'activisme anti-olympique

¹ CHAMPAGNE Patrick, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52, n° 1, 1984, p. 19-41.

² TIMMS Jill, « The Olympics as a platform for protest: a case study of the London 2012 'ethical' Games and the Play Fair campaign for workers' rights », *Leisure Studies*, vol. 31, n° 3, juillet 2012, p. 355-372.

³ LENSKYJ Helen, *Inside the Olympic industry*, *op. cit.*

⁴ LENSKYJ Helen, *The best Olympics ever?: social impacts of Sydney 2000*, Albany, State University of New York Press, coll. « SUNY series, sport, culture, and social relations », 2002.

⁵ BOYKOFF Jules, *Activism and the Olympics: dissent at the games in Vancouver and London*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, coll. « Critical issues in sport and society », 2014.

correspondrait moins à « mouvement de mouvements¹ » qu'à un « moment de mouvements », c'est-à-dire une coalition événementielle² de court-terme, conjoncturelle, entre des mouvements sociaux préexistants qui se rassemblent contre les Jeux mais qui ne cherchent pas à institutionnaliser la protestation dans un ensemble coordonné à plus long terme³. L'utilisation des Jeux Olympiques comme cadre ou cible de la protestation prend donc des formes variées, de la « politisation par le haut » avec les affrontements interétatiques, à la « politisation par le bas » menée par des groupes sociaux mobilisés pour contester les effets des Jeux sur leur territoire et/ou les problèmes globaux soulevés par cette manifestation. C'est le second cas qui nous intéresse particulièrement, car il est l'expression d'une défiance à l'égard des JO et s'inscrit dans un rapport de force asymétrique avec les entrepreneurs de l'olympisme dont les ressources et les relais au sein du champ du pouvoir sont bien plus étendus. Cette asymétrie se traduit longtemps – hors cadre exceptionnel tel que Denver 1976 – par un déni d'agenda systémique vis-à-vis de ces protestations⁴, peu relayées dans les médias et considérées par les organisateurs comme marginales : la faible visibilité des protestations est ainsi assimilée à une adhésion globale de la population à l'évènement olympique.

2) Mise en scène de l'adhésion populaire et marginalisation des « esprits chagrins » d'Albertville 1992

Ce phénomène peut être illustré à partir du cas d'Albertville 1992. Nous avons vu au chapitre 1 que la candidature initiée par Michel Barnier, Jean-Claude Killy et François Lépine

¹ La notion désigne un ensemble de mouvements sociaux faiblement coordonnés dont les causes et les revendications se recoupent partiellement et expriment une forme plus ou moins poussée de solidarité les uns envers les autres. Le terme est utilisé par certains chercheurs états-unien pour analyser la lutte pour les droits civiques et la « Nouvelle Gauche », et par des chercheurs européens pour étudier les mouvements altermondialistes. ISAAC L., « Movement of Movements: Culture Moves in the Long Civil Rights Struggle », *Social Forces*, vol. 87, n° 1, 1 septembre 2008, p. 33-63 ; DELLA PORTA Donatella et MOSCA Lorenzo, « Global-net for Global Movements? A Network of Networks for a Movement of Movements », *Journal of Public Policy*, vol. 25, n° 1, mai 2005, p. 165-190 ; SOMMIER I., FILLIEULE O., et AGRİKOLIANSKY E. (dir.), *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe : une perspective comparée*, Paris : Aix-en-Provence, Karthala; Institut d'études politiques, coll. « Science politique comparative », 2008.

² TARROW Sidney, « The Dualities of Transnational Contention: “Two Activist Solitudes” or A New World Altogether? », *Mobilization: An International Quarterly*, vol. 10, n° 1, 1 février 2005, p. 53-72.

³ Greg Andranovitch, Matthew Burbank, et Charles Heying parviennent à une conclusion similaire dans leur étude focalisée sur trois éditions états-uniennes des Jeux Olympiques (Los Angeles 1984, Atlanta 1996 et Salt Lake City 2002). BURBANK Matthew J., HEYING Charles H. et ANDRANOVICH Greg, « Antigrowth Politics or Piecemeal Resistance? Citizen Opposition to Olympic-Related Economic Growth », *Urban Affairs Review*, vol. 35, n° 3, 2000, p. 334-357.

⁴ COBB R.W. et ROSS M.H. (dir.), *Cultural strategies of agenda denial*, *op. cit.*

reposait sur une coalition construite au sein du conseil général de Savoie. La réunion des différentes composantes politiques locales est présentée comme une preuve du « consensus savoyard¹ » :

Daniel Caussac (directeur des sports d'Albertville 1992) : S'il y avait pas eu un consensus historique au conseil général, on n'aurait pas pu gagner les Jeux. [...] L'adhésion était très forte. Le tout était plus fort que la somme des parties. (Entretien en visioconférence, 27 janvier 2021)

François Lépine (directeur de la candidature d'Albertville 1992) : Michel Barnier c'est un fabricant de consensus. Un extraordinaire talent à rassembler au-delà des différences politiques. (Entretien, 20 février 2021)

Denis Moulis (chef de cabinet de Michel Barnier) : Au niveau local, on a tout de suite l'ensemble de la Savoie, toutes forces politiques confondues. Il va y avoir autour de cette candidature une adhésion assez forte, collective, et qui vont dépasser les clivages politiques. (Entretien, 21 octobre 2020)

Le témoignage de ces trois acteurs engagés dans le processus de candidature montre comment le consensus au sein du champ politique est construit comme un signe de l'adhésion collective des Savoyards au projet olympique : l'adhésion des représentants subsume l'adhésion des représentés. Le comité de candidature engage également un travail de mise en scène de cette adhésion populaire en recourant à des outils de communication et des événements festifs :

Daniel Caussac : À l'époque on était jugé, il fallait qu'on fasse adhérer la population savoyarde à ce projet qui paraissait incongru. Il faut qu'on fasse de la communication interne pour que les Savoyards adhèrent, et de la communication externe pour convaincre le CIO. Et donc on a fait cette innovation totalement inhabituelle à l'époque, qui est devenue maintenant du lot commun, c'est d'utiliser la télévision comme un média grand public pour s'adresser aux Savoyards et aux Français. On a fait une communication sur les grandes chaînes de TV à 20h qui s'appelaient « 335 000 Savoyards entrent en compétition », c'était le thème de ce spot télé qui durait quelques secondes et qui a été vu partout. C'était totalement innovant, il a très bien marché, il a été très bien perçu, et il a donné aux Savoyards un sentiment d'appartenance, ils allaient se battre pour quelque chose. (Entretien en visioconférence, 27 janvier 2021)

Denis Moulis : Je serai chargé d'organiser un grand événement à Lausanne pendant le Congrès qui décidera de l'obtention des Jeux. À la patinoire de Lausanne on crée un grand événement, un grand show, pour marquer un peu les esprits, créer de l'adhésion populaire, des milliers de Savoyards se rendront à Lausanne. Je pense que cette adhésion qui s'est illustrée à l'occasion d'un événement, qui n'était pas artificiel comme événement, je pense que ça a contribué modestement à susciter des votes favorables de la part des membres du CIO. (Entretien, 21 octobre 2020)

¹ GUERANGER David, *La coopération entre communes dans le bassin chambérien (1957-2001). Eléments pour une analyse néo-institutionnaliste des dynamiques intercommunales*, op. cit.

La démonstration de l'adhésion populaire est réalisée par les entrepreneurs de candidature à partir de techniques, d'instruments et de préparatifs mettant en scène la communauté imaginée¹ des Savoyards et l'expression d'une liesse collective². Ces procédés font écho aux observations réalisées par Nicolas Mariot à propos des voyages présidentiels et de l'interprétation du comportement des foules³. L'adhésion des individus est inférée à partir de leurs comportements acclamatifs, comme si ces attitudes étaient nécessairement motivées et conscientisées : parce qu'ils correspondent à la réaction attendue dans une telle situation sociale, ces comportements sont considérés comme une preuve manifeste d'approbation. Or, comme le souligne N. Mariot, la liesse est une institution sociale qui préexiste aux individus, objet d'une éducation et d'une socialisation pour s'approprier et reproduire les conduites attendues. L'effervescence, individuelle et collective, est d'abord un conformisme à des normes sociales intériorisées, interprété par les observateurs à partir de représentations et de schèmes narratifs eux-mêmes intériorisés sur ce que doit être une foule en liesse. Les citations d'entretien montrent que ces comportements sont recherchés, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'un travail de rationalisation, de préparation, pour en établir les conditions d'apparition. L'adhésion des Savoyards est « évidente » précisément parce que les technologies de production de l'enthousiasme invisibilisent les protestations et les attitudes indifférentes vis-à-vis de l'évènement.

Les entrepreneurs de candidature recourent également aux techniques de sondage pour apporter la preuve de l'unanimité de la population vis-à-vis des Jeux Olympiques. Harry Hiller et Richard Wanner ont collecté les données issues de ces sondages réalisés pour toutes les candidatures aux Jeux de 2010 à 2020⁴. Dans 17 cas sur 21, les sondages commandés par les comités de candidature présentent des taux d'adhésion supérieurs à 70%, avec des pointes proches de 90% d'opinions favorables. Or, comme le soulignent les auteurs, la construction de ces consultations ne mentionne presque jamais les conséquences des JO, et montrent souvent une large part de répondants neutres ou sans opinion sur la question de l'accueil des JO, voire

¹ ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte/Poche, 2002.

² L'enthousiasme des Savoyards pour les Jeux Olympiques d'Albertville est également mis en scène et caricaturé par le groupe d'humoristes *Les Inconnus* en 1991 dans leur série de sketches sur les journaux régionaux (*La Télé des Inconnus*, 14 juin 1991, « Le journal régional FR3 de Savoie »).

³ MARIOT Nicolas, *Bains de foule*, *op. cit.*

⁴ HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Olympic Cities: From Bidding to Retrospection », *Urban Affairs Review*, vol. 54, n° 5, 2018, p. 962-993.

affichant un scepticisme marqué vis-à-vis de l'évènement¹. Ces techniques sondagières, dont les biais et l'artificialité sont depuis longtemps connus et dénoncés par les chercheurs², deviennent une norme pour les entrepreneurs de l'olympisme à partir des années 1990³ et permettent, en complément des évènements festifs et des supports communicationnels (brochures, photos, vidéos), d'approfondir la mise en scène de l'enthousiasme populaire et du soutien unanime des ressortissants du territoire au projet olympique.

La phase organisationnelle, avec le déploiement des chantiers et l'intrusion matérielle de la réalité olympique sur le territoire, est souvent propice à l'expression de mécontentements, voire de fortes critiques, à l'égard des Jeux Olympiques. Ces ruptures temporaires de la façade unanimiste sont généralement minorées par les organisateurs, qui y voient des récriminations marginales peu représentatives de « l'opinion » générale. Les impressions de Denis Moulis, secrétaire général du COJO d'Albertville entre 1987 et 1991, sont intéressantes pour comprendre les ambivalences de la perception du soutien de la population :

Denis Moulis : La question c'est aussi comment on entretient la flamme, avec la cohésion populaire. À l'époque, j'ai un vague souvenir, il y a eu, comme toujours, quelques esprits chagrins qui s'opposent pas mais qui contestent, qui posent des questions – probablement des bonnes questions au demeurant. On voit bien qu'aujourd'hui, 40 ans après, pas loin, la question de l'adhésion populaire est un vrai sujet. Comment on crée cette adhésion, avec les questions qui se posent, et des contestations, en termes d'environnement, en termes de coût, etc. Je le vois bien moi aujourd'hui à nouveau, puisque la métropole est en responsabilité sur un ouvrage majeur des Jeux Olympiques de Paris 2024 [*le centre aquatique*]. Mais à l'époque c'est beaucoup moins le cas, et il y a même une très forte adhésion de la population. Mais il faut encore l'organiser, l'entretenir, créer des évènements. (Entretien, 21 octobre 2020)

Cet acteur, que sa trajectoire professionnelle amène à travailler sur deux éditions des Jeux Olympiques – il est aujourd'hui directeur général des services de la métropole du Grand Paris – exprime dans cet extrait d'entretien une idée largement véhiculée autour des Jeux

¹ 35% des habitants de Colombie Britannique pensent que les Jeux d'hiver de Vancouver auront un impact négatif sur le territoire. HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Host Olympic Cities: The Case of the 2010 Vancouver Winter Games », *Sociology*, vol. 45, n° 5, octobre 2011, p. 883-899.

² BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, 1984, p. 222-235 ; CHAMPAGNE Patrick, « Les sondages, le vote et la démocratie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 109, n° 1, 1995, p. 73-92 ; BLONDIAUX Loïc, « Ce que les sondages font à l'opinion publique », *Politix*, vol. 10, n° 37, 1997, p. 117-136 ; GARRIGOU Alain, *L'ivresse des sondages*, Paris, Découverte, coll. « Sur le vif », 2006 ; LEHINGUE Patrick, *Subunda: coups de sonde dans l'océan des sondages*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, coll. « Savoir-agir », 2007.

³ GUALA Chito, « To bid or not to bid: public opinion before and after the Games. The case of Turin 2006 Olympic Winter Games », *The Olympic Legacy. People, Place, Enterprise.*, p. 14-19.

Olympiques : l'adhésion populaire à l'évènement aurait fortement diminué au cours du temps. Alors qu'elle était évidente et généralisée dans les décennies 1980-1990, cette adhésion serait devenue problématique (« un vrai sujet »). Les protestations, dans le cadre des JO d'Albertville, sont réduites à « quelques esprits chagrins » qui n'infirmes pas un soutien jugé largement majoritaire. Pour évidente qu'elle soit, cette adhésion nécessiterait néanmoins des moments de réactivation et donc la fabrication d'évènements festifs et des techniques de mise en scène de la liesse populaire. On distingue ici le glissement au fondement de la comparaison entre les deux olympiades : l'absence de contestation massive aurait pour corollaire une adhésion supposée générale.

La littérature sur les Jeux et l'exemple d'Albertville permettent de dresser un portrait de la dialectique entre protestation contre les Jeux et perception de l'adhésion populaire par les entrepreneurs de l'olympisme. Sociologues, géographes et politistes ont identifié dans chaque territoire hôte des JO des mouvements sociaux qui, depuis les années 1970, tentent d'obtenir des compromis sur le projet (à propos des constructions par exemple) voire rejettent la perspective d'accueillir l'évènement (avant ou après que celui-ci soit attribué). La croissance matérielle des Jeux provoquée par les financements issus des droits de retransmission télévisée et du *sponsoring* s'est donc systématiquement accompagnée de critiques exprimées par des groupes plus ou moins organisés allant des résidents locaux aux militants professionnels. La faiblesse numérique de ces groupes et l'asymétrie de ressources avec les entrepreneurs de l'olympisme permet à ces derniers de considérer la défiance vis-à-vis des Jeux comme un phénomène social marginal porté par une minorité contestatrice, voire mal informée¹ et, à l'inverse, de postuler l'adhésion massive de la population aux JO : les techniques de mise en scène de l'adhésion participent à renforcer cette croyance et invisibilisent les autres attitudes possibles – comme l'indifférence.

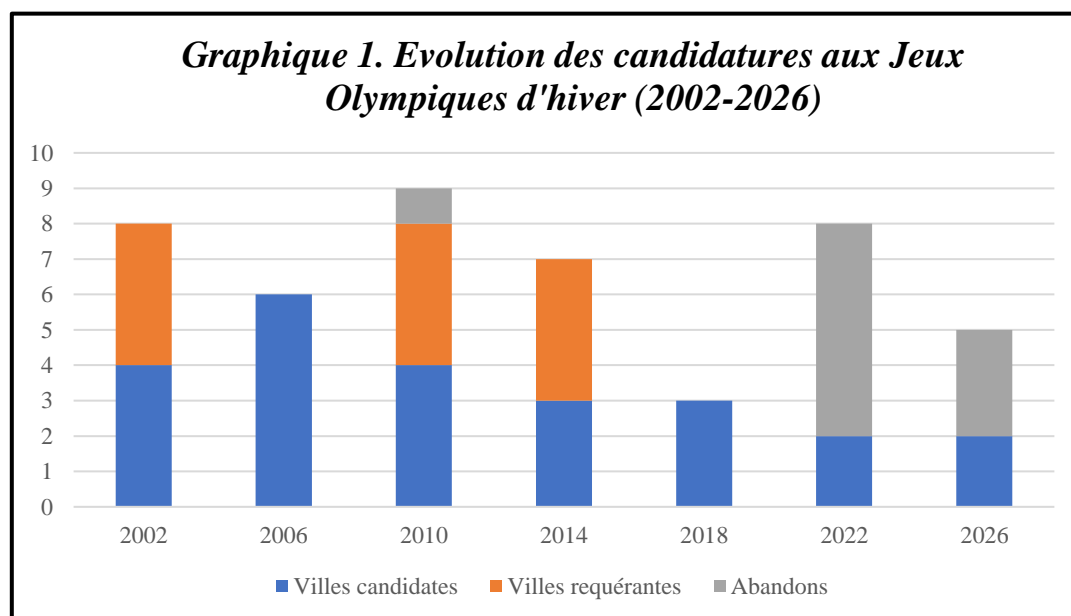
Pourtant, la question de l'adhésion est aujourd'hui perçue comme problématique par les promoteurs des Jeux : la propension des individus à accepter avec enthousiasme l'accueil d'un tel évènement aurait fortement diminué obligeant les entrepreneurs de candidature à déployer

¹ C'est ce qui affleure du discours de certains experts, y compris académiques, qui considèrent l'opposition aux Jeux Olympiques comme réductrice par rapport aux vertus supposées de l'évènement et de sa philosophie : « Il est triste de voir que toute l'argumentation relègue le sport et l'invitation de la jeunesse du monde derrière les motivations économiques. L'olympisme et ses idéaux universels, et les chances offertes par leur aspect éducatif, sont complètement ignorés. Beaucoup d'opposants aux Jeux Olympiques n'incluent que des effets économiques négatifs dans leur analyse et négligent les bénéfices que les Jeux pourraient apporter à leur ville. [...] Leur argumentation pourrait être portée à un niveau qualitatif plus élevé que ce qui a été démontré lors des dernières décennies » PREUSS Holger, « Problemizing Arguments of the Opponents of Olympic Games », *op. cit.*, p. 211.

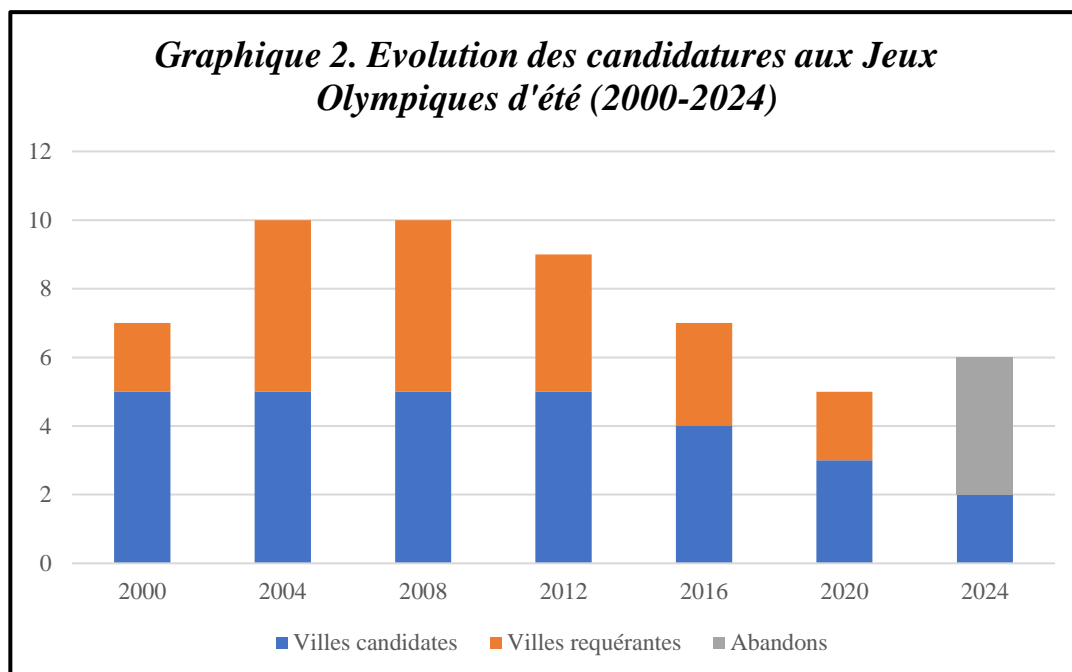
d'avantage de moyens pour s'assurer de leur soutien. Ce retournement tient à la succession d'abandons de candidatures consécutifs à des mobilisations collectives et/ou des référendums dans la décennie 2010, qui montrent que de nombreux individus se déclarent opposés à l'accueil des Jeux : la sanction par le vote « objective » la défiance et ne permet plus de tenir la façade de l'adhésion unanime. Plus qu'une diminution de l'adhésion, qui ferait référence à l'état d'esprit et aux sentiments « toujours individuels, en partie inaccessibles et indicibles¹ » des acteurs, nous parlerons d'une montée des contestations à l'encontre des Jeux Olympiques, en commençant par donner quelques éléments chiffrés sur les candidatures avortées de la décennie passée.

B - Politisation et abandons des candidatures olympiques : rupture de la fiction de l'adhésion

Pour comprendre la façon dont les dirigeants olympiques et les entrepreneurs de candidature abordent la question de l'adhésion – ou de « l'acceptabilité sociale » selon un vocable managérial – il convient de regarder l'évolution des candidatures présentées dans les graphiques 1 et 2 ci-dessous.



¹ TRAÏNI Christophe, *Émotions... Mobilisation !*, op. cit., p. 19.



La partie orangée de l’histogramme représente le nombre total de villes dites « requérantes » dans le vocabulaire du CIO, c’est-à-dire les villes dont les représentants ont officiellement signalé à l’institution olympique leur intention d’accueillir les Jeux Olympiques. La partie bleu représente les villes candidates, c’est-à-dire les villes requérantes dont le dossier a été jugé suffisamment solide par le CIO pour aller jusqu’au bout du processus, donc jusqu’au vote. On voit pour les Jeux d’été que le nombre de villes candidates est stable, autour de cinq prétendantes jusqu’à la fin des années 2000, bien que le nombre de villes requérantes soit en diminution. La situation est plus fluctuante pour les Jeux d’hiver, dont le prestige moindre et les besoins géographiques et climatiques spécifiques restreignent les postulants potentiels. Le nombre de villes requérantes diminue drastiquement, ne laissant en course qu’un nombre limité de candidatures. De fait, dès l’édition 2014, le choix des membres du CIO ne porte plus que sur trois possibilités, puis deux lors des dernières attributions. Les JO 2022 et 2026 sont en effet marqués par un phénomène jusqu’alors exceptionnel, correspondant à la partie grisée de l’histogramme : le retrait par les entrepreneurs locaux de la candidature de leur ville déposée au CIO. De 2013 à 2019, plusieurs coalitions prétendant accueillir les JO d’hiver jettent l’éponge et ne laissent que deux prétendants en lice : Pékin face à Almaty pour 2022, et Milan-Cortina d’Ampezzo face à Stockholm-Are pour 2026. Le phénomène touche également les Jeux Olympiques d’été puisque la course pour l’édition 2024 ne laisse là aussi que deux candidatures face à face, Paris et Los Angeles : le président du CIO Thomas Bach décide alors d’attribuer conjointement les JO 2024 et 2028 pour sécuriser les deux dossiers et gagner du temps pour remédier à ce problème de diminution des candidatures. En effet, la puissance du CIO et les

rétributions (symboliques et matérielles) pour ses membres votants sont d'autant plus importantes que la concurrence internationale est forte : la restriction du choix diminue les capacités de négociation de l'institution olympique¹. L'apparition et l'augmentation des abandons de candidature est le signe d'une montée des contestations locales vis-à-vis des projets olympiques. Si de tels mouvements sociaux sont identifiés depuis la fin des années 1980², les abandons successifs de la décennie 2010 montrent que la contestation se structure de plus en plus tôt et de plus en plus systématiquement pour s'opposer au projet des entrepreneurs de candidatures au moment où celui-ci est le plus vulnérable³, c'est-à-dire avant qu'une éventuelle attribution du CIO n'entérine une irréversibilisation de la décision⁴.

Le tableau 1. ci-dessous synthétise les coalitions de candidature ayant renoncé à se présenter au vote du CIO. Dans 8 cas sur 13, l'abandon de la candidature est consécutif à un référendum ayant reçu une réponse négative de la part du corps électoral. Dans deux autres cas (Boston 2024 et Budapest 2024), les élites locales décident de retirer la candidature avant la tenue du référendum obtenu par les opposants. Dans les trois cas restants, l'abandon fait suite à une alternance politique (Rome 2024) ou à des désaccords entre niveaux de gouvernement qui ne permettent pas d'assurer le financement et/ou le soutien politique du projet (Oslo 2022 et Stockholm 2022).

¹ BOOTH Douglas, « Olympic city bidding », *op. cit.*

² LENSKEYJ Helen, *Inside the Olympic industry*, *op. cit.*

³ KASSENS-NOOR Eva et LAUERMANN John, « Mechanisms of policy failure: Boston's 2024 Olympic bid », *Urban Studies*, vol. 55, n° 15, novembre 2018, p. 3369-3384.

⁴ BARTHE Yannick, *Le pouvoir d'indécision*, *op. cit.*

Tableau 1. Candidatures olympiques abandonnées depuis 2013.

Ville	Jeux	Année	Abandon	Résultats	Participation
Saint-Moritz/Davos (Suisse)	Hiver 2022	2013	Referendum	Non : 52,7%	59,14%
Vienne (Autriche)	Été 2028	2013	Referendum	Non : 72%	31,54%
Oslo (Norvège)	Hiver 2022	2013	Décision politique	Oui :53,6%	66%
Munich (Allemagne)	Hiver 2022	2013	Referendum	Non : 51,5 à 59,6%	28,8 à 58,8%
Cracovie (Pologne)	Hiver 2022	2014	Referendum	Non : 69,7%	36%
Stockholm (Suède)	Hiver 2022	2014	Décision politique		
Hambourg (Allemagne)	Été 2024	2015	Referendum	Non : 51,6%	50,2%
Boston (États-Unis)	Été 2024	2015	Décision politique avant référendum		
Rome (Italie)	Été 2024	2016	Décision politique		
Budapest (Hongrie)	Été 2024	2017	Décision politique avant référendum		
Graubünden (Suisse)	Hiver 2026	2017	Referendum	Non: 60,1%	51%
Calgary (Canada)	Hiver 2026	2018	Referendum	Non: 56,4%	39,7%
Sion (Suisse)	Hiver 2026	2018	Referendum	Non: 54%	62,6%

1) L'extension des consultations référendaires, principale ressource politique pour les opposants aux Jeux Olympiques

Comme l'a montré l'économiste allemand Wolfgang Maennig, le recours au référendum pour effectuer un arbitrage politique sur une candidature olympique remonte aux années 1960 : l'auteur identifie 25 occurrences de ce type de consultation électorale par des villes candidates

ou potentiellement candidates¹. Une seule de ces consultations a eu lieu dans une ville *après* l'obtention des JO, à Denver pour les Jeux d'hiver 1976 (cf. encadré 5 *supra*). La particularité contemporaine du référendum olympique tient à deux éléments : l'extension de cette pratique en dehors de l'espace helvétique et des résultats électoraux se soldant systématiquement par la négative.

On peut distinguer trois phases de l'utilisation de la pratique référendaire dans le cadre d'une candidature olympique. La première s'étend des années 1960 aux années 1980, prend place uniquement en Suisse et exclusivement pour des Jeux d'hiver. La Confédération helvétique entretient des liens très forts avec le système olympique² et, plus généralement, avec le tourisme des sports d'hiver³ : pays pionnier dans la création de stations de ski, organisation des Jeux d'hiver 1928 et 1948 à Saint-Moritz, la Suisse accueille également le siège de nombreuses institutions sportives, au premier rang desquelles le CIO⁴. Néanmoins, cette proximité géographique et politique avec le système olympique ne garantit pas la légitimité des prétentions locales : entre 1963 et 1988, cinq des sept consultations se soldent par un vote négatif⁵. Les entrepreneurs de candidature peinent à convaincre l'ensemble des acteurs du tourisme de soutenir le projet, dans un contexte de vive concurrence intra-cantonale entre les stations de sports d'hiver. Ils font également face aux critiques exprimées par des formations politiques – par exemple les Verts et les socialistes dans le cas de Berne 1986 - ou des associations (WWF, la Ligue pour la protection de la nature suisse), et aux intérêts divergents

¹ MAENNIG Wolfgang, *Public referenda and public opinion on Olympic Games*, Hamburg, University of H, 2017.

² CALA Sébastien et QUIN Grégory, « Le ski... un sport "alpin" et dirigé par des Suisses ? », *Staps*, vol. 125, n° 3, 2019, p. 89-105 ; QUIN Gregory, VONNARD Philippe et JACCOUD Christophe, *Des réseaux et des hommes : participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)*, Neuchâtel, Éditions Alphil-Presses Universitaires Suisses, 2019.

³ QUIN Grégory et CALA Sébastien, « Un or blanc ... sonnante et trébuchant. Les archives de l'Interassociation suisse pour le ski et de l'Association des écoles de ski suisse », *Entreprises et histoire*, vol. 93, n° 4, 2018, p. 123-124 ; TISSOT Laurent, QUIN Grégory et VONNARD Philippe, « Un tourisme sportif ? Les entreprises touristiques et le développement des sports en France et en Suisse (1850-1950) », *Entreprises et histoire*, vol. 93, n° 4, 2018, p. 5-11 ; BARTON Susan, *Healthy living in the alps: the origins of winter tourism in Switzerland, 1860 - 1914*, 1. paperback ed., Manchester, Manchester University Press, coll. « Studies in Popular Culture », 2014.

⁴ MORATH Pierre, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999*, *op. cit.*

⁵ Sion 1968 (Non : 50,6%), Sion 1976 (Oui : 68,7%), Interlaken 1976 (Non : 51,6%), Zurich 1976 (Non : 78%), Saint-Moritz/Graubünden 1976 (Oui : 70,1%), Chur/Graubünden 1988 (Non : 77%), Lausanne 1994 (Non : 62%). PREUSS Holger, SCHEU Anja et WEITZMANN Maike, « Chapter 17. Referendums at Olympic Games », *op. cit.*

entre populations de montagne et populations de la plaine¹. Les premières seraient favorables aux Jeux en raison des investissements et des retombées touristiques, tandis que les secondes s’y opposeraient par crainte des conséquences sur les finances publiques : cet enjeu est d’autant plus prégnant que la procédure de votation appelle les électeurs à se prononcer sur une question financière (déblocage de crédits ou garantie de déficit). La procédure de vote favorise ainsi une politisation de la question olympique à partir d’un angle financier : nous verrons que ce cadrage est une caractéristique essentielle des mobilisations contre les candidatures. La première phase des référendums olympiques est donc intimement liée aux pratiques institutionnalisées de la participation populaire en Suisse², et aux configurations politico-économiques locales. On observe néanmoins dans les critiques adressées aux candidatures les éléments d’une trame de pertinence³ autour de questions financières et environnementales.

De 1989 à 2011, la pratique référendaire devient une technique plus récurrente de légitimation des candidatures olympiques hivernales au-delà de l’espace helvétique, dans d’autres régions alpines (Italie et Autriche, puis Allemagne) et en Amérique du Nord. Dans cette seconde phase, les résultats des consultations connaissent une forme de rééquilibrage avec quatre issues positives (Salt Lake City 1998-2002, Sion 2006, Vancouver 2010 et Munich 2018) et quatre issues négatives (Aoste 2002, Innsbruck 2002 et 2006, Berne 2010), dans un contexte global de renouveau de l’attrait des Jeux grâce à la croissance des revenus télévisés et de *sponsoring*. Quoique moins rémunérateurs que la version estivale, les Jeux d’hiver bénéficient eux aussi de cette attractivité renouvelée, malgré des échecs sur fond de crise politique régionale (Aoste)⁴, de concurrence nationale (Innsbruck face à Graz 2002 et Klagenfurt 2006)⁵, et de cure d’austérité face à la dette cantonale (Berne)⁶.

¹ BRIDEL Laurent, « Les candidatures suisses aux Jeux Olympiques d’hiver », *Revue de géographie alpine*, vol. 79, n° 3, 1991, p. 37-44.

² RAYNER Hervé, « Participationnisme d’État. Le gouvernement de la “libre formation de l’opinion” en Suisse », *Gouvernement et action publique*, VOL. 5, n° 2, 2016, p. 79-99 ; VOUTAT Bernard, « 8. À propos de la démocratie directe. L’expérience helvétique », *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 197-216.

³ CEFAÏ Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *op. cit.*

⁴ « Val d’Aosta oggi alle urne si’o no ai giochi invernali » par Vera Schiavazzi, *La Repubblica*, 14 juin 1992.

⁵ La ville autrichienne avait déjà organisé les Jeux par deux fois dans le quart de siècle précédent : 1964 et 1976.

⁶ « Le canton de Berne est trop pauvre pour se payer des Jeux Olympiques » par Patrick Oberli, *Le Temps*, 13 septembre 2002.

La troisième phase des consultations référendaires pour les candidatures olympiques s’amorce à partir de 2013 et se différencie des précédentes sur trois points. D’abord, elle montre que les électeurs – à une exception près, Oslo 2022 (Oui : 53,6%) – rejettent systématiquement la possibilité de voir leur ville accueillir les Jeux, quel que soit le pays concerné. L’accumulation des refus pour une même édition des Jeux montre une extension de la pratique référendaire qui peut s’expliquer par plusieurs dynamiques non-exclusives : le développement de dispositifs légaux pour permettre davantage de participation populaire dans un contexte de « crise de la représentativité¹ » ; corollairement, la capacité des entrepreneurs de mobilisation à remplir les critères ouvrant la voie à un référendum ; et enfin, la perception d’une atténuation de la légitimité de l’évènement olympique par les dirigeants politiques qui soumettent eux-mêmes le projet au vote pour, au pire, circonscrire le conflit et, au mieux, doter la candidature d’une légitimité démocratique. Enfin, la troisième dynamique est un déplacement du référendum vers les Jeux d’été, à l’image de Hambourg 2024 où les électeurs votent « Non » à une courte majorité (51,6%), de Budapest 2024 où la mobilisation du mouvement *Momentum* obtient les signatures nécessaires à l’ouverture d’un référendum² que les autorités choisissent de ne pas organiser en abandonnant préventivement la candidature, ou de Boston 2024 dont les promoteurs renoncent avant même que le référendum qu’ils ont annoncé n’ait lieu.

Les référendums organisés sur la dernière décennie montrent également que des territoires autrefois favorablement disposés à l’égard des Jeux Olympiques votent désormais contre la possibilité d’accueillir l’évènement. Ainsi du canton du Valais, dont les électeurs sont consultés en 1994, 1997 et 2018 pour les candidatures de la ville de Sion aux Jeux Olympiques d’hiver (2002, 2006, 2026). Le vote pour le « Oui » est passé de 67% (son apogée en 1997) à 42% lors du dernier référendum. En 1994, ce sont environ 34 000 électeurs qui se prononçaient contre les Jeux : vingt-cinq ans plus tard, le nombre a quasiment doublé pour atteindre 71 579 « Non » (2018)³. Sur un intervalle de temps plus court, on retrouve une dynamique similaire dans le canton alémanique des Grisons (Graubünden), où les électeurs ont été consultés en 2013 et 2017 sur les candidatures de Saint-Moritz-Davos pour 2022 et 2026 : le premier scrutin avait consacré la victoire du « Non » à 52,66% tandis que le second voyait la réponse négative

¹ MOREL Laurence, *La question du référendum*, op. cit.

² Il faut réunir les signatures de 10% du corps électoral, soit 138 000 signatures : les entrepreneurs de mobilisation en récoltent environ 266 000.

³ Sur la même période, la population totale passe de 266 713 à 343 955 habitants (+28%).

augmenter jusqu'à 60% sur l'ensemble du canton¹. En adoptant une focale plus fine, on constate que les communes de Saint-Moritz et Davos qui votaient majoritairement en faveur de la candidature en 2013 (respectivement 61% et 56,2% de « Oui ») basculent dans le camp du « Non » lors de la consultation suivante (56,1% et 52,9%).

Hors des frontières helvétiques, les deux candidatures de Munich (2018 et 2022) ont également donné lieu à des résultats opposés lors des référendums. Le premier scrutin, en 2011, était concentré sur la ville de Garmisch-Partenkirchen (hôte des JO d'hiver 1936, environ 26 000 habitants), et recueillait l'approbation de 58,07% des électeurs. Le second scrutin, en 2013, est une consultation plus large, étendue à 1,3 millions d'électeurs répartis dans quatre secteurs : Munich, Garmisch-Partenkirchen, Traunstein, et Berchtesgaden. Le « Non » l'emporte dans les quatre districts (de 51,6% à 59,7%)², donc avec un basculement de la ville de Garmisch vers le rejet des JO.

Nous faisons l'hypothèse, à partir de ces quelques comparaisons localisées, d'une intensification de la compétition politique lors des référendums sur les Jeux Olympiques, et d'une propension croissante des acteurs politiques locaux à constituer ce vote en enjeu politique. Plus qu'une érosion de l'adhésion, dont on a signalé la difficile mesure empirique³, la diminution des votes en faveur de l'accueil des JO traduirait une augmentation de la conflictualité politique sur ce sujet.

La récurrence des votes négatifs a suscité une forte attention de la part des auteurs spécialisés dans les *Olympic Studies* pour comprendre les motivations des individus mobilisés contre les Jeux, et identifier les « erreurs » commises par les entrepreneurs de candidatures. A partir d'analyses de corpus de presse⁴, de sondages⁵, voire d'approches économétriques⁶, les

¹ Avec, il est vrai, une diminution sensible de la participation de 59,14% à 50,9%.

² À noter, une forte abstention d'environ 76%.

³ MARIOT Nicolas, *Bains de foule*, *op. cit.*

⁴ KÖNECKE Thomas, SCHUBERT Mathias et PREUB Holger, « (N)Olympia in Germany? An analysis of the referendum against Munich 2022 », *Sportwissenschaft*, vol. 46, n° 1, mars 2016, p. 15-24.

⁵ HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Host Olympic Cities », *op. cit.* ; HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Olympic Cities », *op. cit.*

⁶ COATES Dennis et WICKER Pamela, « Why Were Voters Against the 2022 Munich Winter Olympics in a Referendum ? », *International Journal of Sport Finance*, n° 10, 2015, p. 267-283 ; WICKER Pamela et COATES Dennis, « Flame Goes Out: Determinants of Individual Support at the 2024 Hamburg Games Referendum : Olympic Referendum », *Contemporary Economic Policy*, vol. 36, n° 2, avril 2018, p. 302-317 ; MAENNIG Wolfgang, *Public referenda and public opinion on Olympic Games*, *op. cit.* ; WICKER Pamela, WHITEHEAD John C., MASON Daniel S. et JOHNSON Bruce K., « Public support for hosting the Olympic Summer Games in Germany: The CVM approach », *Urban Studies*, vol. 54, n° 15, novembre 2017, p. 3597-3614.

différentes recherches s'accordent pour faire de la question des coûts et de l'investissement public la préoccupation centrale des mobilisations anti-candidatures, associée aux enjeux d'infrastructure et de choix de politiques urbaines. Les sujets environnementaux sont également de plus en plus mis en avant par ces mouvements sociaux, tout comme une critique des institutions, tant sportives que politiques : impositions de normes perçues comme illégitimes de la part d'organisations internationales non élues démocratiquement¹, approche mercantile de l'évènement sportif et dénonciation de la corruption sont les griefs les plus associés au Comité International Olympique².

Les comportements électoraux lors des référendums sont principalement analysés par des économistes à partir des outils de leur discipline. Les opérations pour ou contre les Jeux sont donc essentiellement envisagées à partir du paradigme de l'électeur rationnel³, sous l'angle d'un calcul coût/bénéfice de maximisation de l'utilité en fonction des bénéfices attendus, ce que les auteurs appellent la « propension à payer » (*willingness to pay*, WTP)⁴, également analysée à partir de la perception de l'impact de l'évènement sur les prix de l'immobilier⁵. Ces recherches montrent que les individus « prêts à payer » pour accueillir les Jeux sont une minorité, entre 25% et 30% des sondés dans les villes allemandes étudiées. Cette attitude positive vis-à-vis des Jeux est (sans surprise) croissante des revenus, et trouve ses soutiens principalement dans une population masculine, amateur de sport et d'âge mûr. Dans la même logique, les propriétaires seraient tendanciellement plus favorables à accueillir les Jeux par anticipation d'une appréciation de la valeur de leurs actifs immobiliers, alors que les locataires, par crainte d'un processus de gentrification et d'augmentation des loyers, sont généralement plus réticents à l'idée d'une candidature olympique. Il semblerait donc que le choix du « Oui » lors d'un référendum soit plutôt le fait d'hommes appartenant au pôle économique des classes

¹ LAUERMANN John, « Chapter 11. Politics as early as possible. Democratizing the Olympics by contesting Olympic bids », *Protest and Resistance in the Tourist City*, New-York, Routledge, 2017, p. 210-226.

² FABRY Nathalie et ZEGHNI Sylvain, « Pourquoi les villes abandonnent-elles leur candidature aux Jeux Olympiques ? », communication dans le séminaire « Jeux Olympiques et villes globales », EHESS, 2021.

³ DOWNS Anthony, *An economic theory of democracy*, Nachdr., Boston, Addison Wesley, 1957.

⁴ STREICHER Tobias, SCHMIDT Sascha L. et SCHREYER Dominik, « Referenda on Hosting the Olympics: What Drives Voter Turnout? », *Journal of Sports Economics*, vol. 20, n° 5, juin 2019, p. 627-653 ; WICKER Pamela, WHITEHEAD John C., MASON Daniel S. et JOHNSON Bruce K., « Public support for hosting the Olympic Summer Games in Germany », *op. cit.* ; WICKER Pamela et COATES Dennis, « FLAME GOES OUT », *op. cit.*

⁵ MAENNIG Wolfgang, *Public referenda and public opinion on Olympic Games*, *op. cit.*

supérieures. Ces résultats semblent cohérents par rapport aux rares études qui intègrent des variables politiques, une donnée peu mobilisée par les économistes. Pamela Wicker et Dennis Coates montrent ainsi dans leur étude du référendum pour Munich 2022 que le vote lors d'élections précédentes pour *Die Linke* et les *Grünen* est prédictif d'un vote négatif pour la consultation olympique¹. Au Canada, Harry Hiller et Richard Wanner établissent des affinités entre les électeurs Libéraux (parti centriste) et une appréciation positive des Jeux, qui se retrouve chez les électeurs les plus âgés, et ceux aux plus hauts revenus, caractéristiques du vote libéral. À l'inverse, les opposants aux Jeux sont plutôt des personnes soutenant les formations de gauche. Les deux auteurs établissent un constat jusqu'ici trop peu exploité par la littérature :

« Le comportement électoral est un facteur déterminant pour comprendre les attitudes des citoyens vis-à-vis des Jeux Olympiques. [...] Autrement dit, plutôt que de supposer l'attractivité universelle des Jeux, il faut les réinscrire dans les débats politiques locaux qui reflètent les critiques et les divergences en termes de politiques publiques, d'idéologie partisane, et de préférences de leadership qui conduisent à des conflits, des oppositions ou de la suspicion à l'encontre des JO. Les Jeux doivent être considérés comme un acte politique avec des conséquences politiques². »

En effet, l'étude des référendums olympiques souffre d'une approche qui tend à isoler les JO du contexte politique et des comportements électoraux des individus, comme s'il s'agissait d'un pur « vote sur enjeu³ » principalement déterminé par des variables économiques. Cette vision tend à reproduire les prétentions à l'apolitisme des entrepreneurs de l'olympisme. Or, la perception des Jeux Olympiques et des arguments pour ou contre l'évènement s'inscrit dans un ensemble de représentations politiques, par exemple sur les sujets touchant à la fiscalité et à la dépense publique⁴ dont les chercheurs ont identifié la centralité lors de ces consultations. Nous allons voir à partir de quelques exemples que la configuration du champ politique local est déterminante pour comprendre les mobilisations contre les Jeux Olympiques.

¹ COATES Dennis et WICKER Pamela, « Why Were Voters Against the 2022 Munich Winter Olympics in a Referendum ? », *op. cit.*

² Traduit de l'anglais par nos soins. HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Host Olympic Cities », *op. cit.*, p. 396.

³ NIE Norman H., VERBA Sidney et PETROCIK John R., *The changing American voter*, Enl. ed., [Nachdr.], San José, toExcel [u.a.], coll. « A Twentieth Century Fund study », 1999.

⁴ SPIRE Alexis, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État : enquête sur les contribuables français*, Paris, Éditions du Seuil, 2018 ; HMED Choukri, « Chapitre 4 / Les mouvements sociaux et la politisation de l'argent public », *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2011, p. 225-262.

2) Contester les Jeux Olympiques pour subvertir une position dominée dans le champ politique

L'opposition aux Jeux Olympiques se situe généralement plutôt à gauche de l'échiquier politique. Les partis Verts et écologistes sont ainsi régulièrement opposés aux candidatures olympiques, comme dans les villes de Hambourg, Saint-Moritz-Davos, Innsbruck, Sion ou Munich. Plus occasionnellement, les partis socialistes (Saint-Moritz-Davos et Sion) rejoignent les rangs des opposants aux Jeux Olympiques.

De manière générale, les entrepreneurs de candidature regroupent les formations politiques qui dominent le champ politique local ou national, c'est-à-dire les partis centristes, conservateurs et sociaux-démocrates. Partis de gouvernement, proches des milieux économiques et médiatiques, ils forment des coalitions trans-partisanes favorables aux projets olympiques dont ils espèrent tirer des bénéfices politiques grâce aux promesses de développement économique et d'aménagement urbain rapide (cf. candidature d'Albertville au chapitre 1). Par exemple, la candidature de Munich 2022 est soutenue par deux grands partis de gouvernement : la CSU, parti conservateur à la tête du *Land* de Bavière (allié à la CDU de la chancelière Merkel au niveau fédéral), et le SPD, parti social-démocrate qui contrôle l'exécutif munichois. Configuration similaire à Hambourg où le maire SPD peut compter sur le soutien de la CDU. À Sion, la coalition olympique est soutenue par les démocrates-chrétiens et les libéraux-radicaux, deux formations politiques en position dominante au Grand conseil du canton du Valais et dans l'exécutif de la ville (dont le maire est libéral-radical). Dans les trois cas évoqués, l'opposition est soutenue par des formations de gauche : les *Grünen* et *Die Linke* à Munich et Hambourg, les Verts et le Parti Socialiste à Sion. A chaque fois, ces partis d'opposition sont largement dominés dans le champ politique local, ce qui signifie que la prise de position sur les Jeux Olympiques tend à reproduire de façon homologique les positions dans le champ politique¹.

Certes, les partis de gauche entretiennent des affinités électives avec les critiques formulées à l'égard des JO : défense de l'environnement, critique du système capitaliste, revendication d'une représentation populaire face au risque de gentrification, critique des élites, etc. Le cadrage critique de l'évènement est congruent avec les grandes lignes du répertoire idéologique de ces formations de gauche. Néanmoins, ces critères ne suffisent pas à expliquer

¹ BOURDIEU Pierre, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique]: Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36, n° 1, 1981, p. 3-24.

leur engagement contre les Jeux : d'ailleurs, en d'autres endroits, ces formations peuvent participer aux coalitions de candidature, ou rester neutres à leur égard. La position marginale dans le champ politique est un important facteur d'engagement. En politisant un enjeu aussi médiatique que les JO, ces partis peuvent gagner en visibilité et tenter de subvertir l'ordre politique dominant. N'étant pas en situation de gouverner, ils ont peu à perdre et tout à gagner en s'investissant dans les mouvements d'opposition.

L'étude configurations politiques locales¹ est nécessaire pour comprendre les mobilisations contre les candidatures olympiques et vient nuancer l'ancrage à gauche de l'opposition aux Jeux, ou permet d'expliquer les cas où l'une de ces formations s'engage favorablement sur le dossier olympique. À Sion, l'une des voix les plus critiques est celle de l'UDC (Union Démocratique du Centre), parti le plus à droite de l'échiquier politique du canton, lui aussi en situation de minorité. À Hambourg, le parti d'extrême-droite *Alternative für Deutschland* (AfD) appelle à voter contre les Jeux². À Boston, la fronde est soutenue par un groupe bipartisan (« *No Boston Olympics* »), et le gouverneur républicain du Massachusetts élu en 2015, Charlie Baker, se montre plus circonspect que son prédécesseur démocrate quant au soutien du projet³. À Rome, William Gasparini montre comment la candidate aux élections municipales pour le Mouvement 5 Étoiles (*Movimento Cinque Stelle*, M5S), Virginia Raggi, utilise les Jeux Olympiques pour polariser le champ politique romain et en faire l'axe principal de sa campagne⁴. Accusé de corruption et d'avoir provoqué une forte augmentation de la dette de la ville, le maire qui soutenait le projet olympique démissionne, entraînant une élection anticipée. La jeune élue M5S profite de la synchronisation du calendrier politique local et de la candidature, et de thèmes à l'agenda fortement compatibles avec la critique des Jeux (corruption, augmentation de la dette publique), pour alimenter sa campagne électorale, accusant les JO de 1960 d'avoir contribué à creuser les déficits de la ville, et promettant de retirer la candidature de Rome si elle était élue – ce qu'elle fit peu après sa prise de fonction. Par ailleurs, l'opposition aux Jeux peut révéler des tensions intra-partisanes, comme le montre

¹ HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Host Olympic Cities », *op. cit.*

² « Olympia 2024 : Verfassungsänderung macht Referendum in Hamburg möglich », *Die Zeit*, 29 mai 2015.

³ KASSENS-NOOR Eva et LAUERMANN John, « Mechanisms of policy failure », *op. cit.* ; KASSENS-NOOR Eva, « “Failure to adjust”: Boston’s bid for the 2024 Olympics and the difficulties of learning Olympic wisdom », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 51, n° 8, novembre 2019, p. 1684-1702.

⁴ BOURBILLÈRES Hugo, GASPARINI William et KOEBEL Michel, « Local protests against the 2024 Olympic Games in European cities », *op. cit.*

Michel Koebel dans le cas de Hambourg, où la participation des *Grünen* au mouvement Nolympia est limitée à sa section « jeunes » tandis que les cadres du parti, alliés localement au maire SPD, soutiennent le projet olympique.

Le soutien politique à une candidature ne se réduit donc pas à un clivage idéologique, mais s'inscrit dans les configurations partisanes qui animent le champ politique.

3) Les militants nolympiens, de la nébuleuse altermondialiste au bureaucrate expert en politiques publiques

Si les partis politiques s'investissent dans la contestation des JO, ils n'en sont que rarement les initiateurs. En effet, l'opposition est souvent construite par des collectifs extérieurs au champ politique, créés pour l'occasion ou fédérant des groupes mobilisés antérieurement sur des enjeux locaux. Nous appellerons ces collectifs des « mouvements nolympiens » à partir des appellations similaires choisies par les militants : « Nolympia » (Munich 2018 et 2022), « *No Calgary Olympics* » (Calgary 2026), « NOlympia Hamburg » (Hambourg 2024), « *Krakov against the Games* » (Cracovie 2022), « *No Boston 2024* » et « *No Boston Olympics* » (Boston 2024). Les données disponibles sur les individus engagés contre les candidatures olympiques sont, à ce jour, fragmentaires et ne permettent pas de dresser un portrait sociologique précis de l'ensemble des militants qui, semble-t-il, sont généralement assez peu nombreux : quelques dizaines de membres actifs par groupe tout au plus.

Les discours des porte-parole de ces organisations mettent l'accent sur la diversité sociologique du mouvement pour montrer l'universalité de leur cause : les militants nolympiens seraient des citoyens ordinaires, préoccupés par l'impact potentiel des Jeux Olympiques sur leur cadre de vie. Cette rhétorique du « monsieur ou madame tout le monde » vise à toucher une audience large, et à éviter la délégitimation du mouvement par l'apposition d'un stigmate idéologique¹, notamment lorsque les militants ambitionnent la tenue d'un référendum pour lequel ils cherchent à conquérir au-delà de l'électorat des partis dominés localement. Cependant, les données disponibles suggèrent une forte présence d'individus dotés de capitaux militants importants qui réinvestissent leurs expériences antérieures dans la mobilisation contre

¹ L'auteur montre comment la construction d'une association de victimes initiée par des individus déjà engagés et politisés est présentée comme une rencontre fortuite liée à l'évènement, pour coller à la lecture médiatique légitime : les affinités politiques et les attributs sociaux les plus marquants sont invisibilisés pour ne pas porter préjudice à la mobilisation. LATTE Stéphane, « La "force de l'évènement" est-elle un artefact ? Les mobilisations de victimes au prisme des théories événementielles de l'action collective », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 3, 2012, p. 409-432.

les Jeux. Le travail de Michel Koebel sur Hambourg 2024 montre que les groupes mobilisés ont été structurés par des militants du droit à la ville, très actifs depuis une quinzaine d'années dans la cité hanséatique¹ : le porte-parole de l'opposition est ainsi un militant de l'association *Recht auf Stadt*, salarié du parti de gauche *Die Linke*. Dans son travail de terrain auprès des activistes *Nolympics Los Angeles*, Jules Boykoff explique que le plus gros contingent des militants provient de la section Los Angeles des Socialistes démocrates d'Amérique². Corinne Nativel souligne également dans ses études sur Londres et Vancouver, dans le cadre de mobilisations durant la phase d'organisation, que les individus ont acquis un capital militant dans les mouvements altermondialistes, écologistes, féministes et droits de l'homme, et seraient marqués par une tradition anarchiste et libertaire³.

Nos propres observations lors du « *International Anti-Olympic Meeting* » organisé à l'université de Saint-Denis les 21 et 22 mai 2022 tendent vers des résultats similaires. Ce rassemblement, le deuxième du genre après un événement organisé à Tokyo à l'été 2019⁴, semble confirmer la volonté des militants de construire un mouvement transnational et coordonné d'opposition aux Jeux Olympiques, après d'infructueuses tentatives en 1998-1999⁵ et des circulations de militants principalement dans l'espace anglophone durant les années 2000 (Salt Lake City-Vancouver-Londres)⁶. À Saint-Denis, environ 70 personnes venues de Tokyo, Los Angeles, Hambourg, Paris, Barcelone et la région Pyrénées (candidature aux Jeux d'hiver 2030) se sont réunies sous le mot d'ordre « *Nolympics Anywhere* ». Des slogans tels que « On veut la révolution » ou « La Terre brûle » rédigés sur des pancartes montrent que les militants intègrent la lutte contre les Jeux Olympiques dans un ensemble plus large de contestations sociales contre un système politico-économique. Les objectifs sont énoncés clairement par les organisateurs : permettre aux militants de se rencontrer, transmettre une mémoire des luttes et

¹ BOURBILLÈRES Hugo, GASPARINI William et KOEBEL Michel, « Local protests against the 2024 Olympic Games in European cities », *op. cit.* Voir aussi : FABRY Nathalie et ZEGHNI Sylvain, « Pourquoi les villes ne veulent-elles plus accueillir les Jeux Olympiques ? Le cas des JO de 2022 et 2024 », *op. cit.*

² BOYKOFF Jules, *Nolympians: inside the fight against capitalist mega-sports in Los Angeles, Tokyo and beyond*, Halifax ; Winnipeg, Fernwood Publishing, 2020.

³ NATIVEL Corinne, « Mobilisations urbaines et espaces de résistance aux Jeux Olympiques de Londres et de Vancouver », *op. cit.*

⁴ FABRY Nathalie et ZEGHNI Sylvain, « Pourquoi les villes ne veulent-elles plus accueillir les Jeux Olympiques ? Le cas des JO de 2022 et 2024 », *op. cit.*

⁵ LENSKEYJ Helen, *Inside the Olympic industry*, *op. cit.*

⁶ NATIVEL Corinne, « Mobilisations urbaines et espaces de résistance aux Jeux Olympiques de Londres et de Vancouver », *op. cit.* ; BOYKOFF Jules, *Activism and the Olympics*, *op. cit.*

des pratiques, consolider la lutte internationale et se doter des outils idéologiques pour poursuivre les mobilisations dans les villes où une candidature est envisagée, et dans les villes hôtes. La première journée est ainsi consacrée à un cycle d'interventions. Les militants venus des différentes métropoles présentent ce qu'ils identifient comme les impacts négatifs des JO sur leur territoire et relatent les actions menées localement pour protester, perturber le processus décisionnel et sensibiliser les résidents à leurs revendications. Ces interventions sont pensées par les militants comme un moyen d'enrôler et de politiser de nouvelles recrues que l'impact des Jeux sur leur quotidien conduirait vers la protestation. Cette idée est exprimée nettement par Nicolas Favre, porte-parole du collectif « Non aux JO 2024 à Paris » durant la candidature (voir sa présentation en section II) : « C'est un combat qui ouvre des portes vers d'autres luttes et une radicalité » (conférence, 21 mai 2022). La mobilisation contre les Jeux Olympiques est ainsi envisagée un moyen de convergence de différents mouvements sociaux. Les individus les plus engagés dans les mouvements nolympiens sont, pour beaucoup, des militants professionnels, fortement politisés, ayant fait leurs armes au sein d'associations, de collectifs voire de partis politiques marqués par différents courants de gauche radicale qui réinvestissent leur expérience dans la lutte contre les Jeux Olympiques.

Cependant, ce profil de militants n'épuise pas les modalités d'opposition aux candidatures olympiques. La mobilisation contre le projet de Boston 2024 montre ainsi le cas d'une opposition conduite par des individus moins dotés en capital militant mais davantage pourvus de capitaux bureaucratique et politique. Alors que les militants nolympiens sont des *outsiders*, situés à la marge du champ politico-administratif et des espaces légitimes d'expression politique, une partie des individus engagés contre Boston 2024 se singularise par un statut d'*insider*, sociologiquement plus proche du profil des entrepreneurs de candidature. Le cofondateur de « *No Boston Olympics* », Chris Dempsey, incarne cette opposition qui emprunte les codes des coalitions de candidature pour les retourner contre le projet olympique. Dempsey spécialiste des politiques publiques de transport, est titulaire d'un MBA de Harvard : militant du parti démocrate, il commence sa carrière professionnelle dans l'administration de l'État du Massachusetts comme directeur de cabinet du Secrétaire aux Transports (2007-2010). À l'issue de son MBA obtenu en 2012, il entre dans un cabinet de conseil (*Bain and Company*, 2012-2015), puis devient cadre dans une entreprise spécialisée dans les services de billetterie pour transports publics (2015-2017), avant de diriger un groupe d'intérêt qui milite pour la mise en œuvre de transports collectifs efficaces et abordables. Il commence à militer contre le projet olympique en 2013, et participe à créer « *No Boston Olympics* », un groupe trans-partisan qui recrute principalement des hauts-fonctionnaires, des cadres du privé et des cadres des partis

politiques établis¹. Ils revendiquent une approche « pragmatique » avec un répertoire d'action axé sur le registre de l'expertise : contestation du chiffrage des organisateurs, valorisation d'autres priorités d'action publique, mise en avant de leur expérience dans le secteur public. Contrairement au groupe « *No Boston 2024* » qui correspond au modèle nolympien de coalition d'activistes ancrés à gauche, les militants de « *No Boston Olympics* » cultivent une approche dépolitisée de l'opposition aux JO, sans référent idéologique et, notamment, en évitant le registre de dénonciation du modèle capitaliste. « *No Boston Olympics* » est également assisté par Andrew Zimbalist, professeur d'économie du sport au Smith College (Northampton, Massachusetts) renommé internationalement qui propose une vision critique sur l'économie du sport et, notamment, sur les Jeux Olympiques². Zimbalist conseille les activistes dans la production de chiffres contradictoires avec ceux du comité de candidature et apporte une légitimité scientifique au contre-cadrage réalisé par « *No Boston Olympics* ». Les apparitions médiatiques du porte-parole C. Dempsey permettent de mesurer l'ajustement de ses dispositions personnelles aux codes du champ du pouvoir et du débat politique légitime : hexis corporelle et présentation de soi (costume sombre et cravate), maîtrise de la rhétorique politique et administrative, aisance dans les interactions médiatiques, ton neutre et recours au registre de l'expertise. Si les militants bostoniens ne disposent pas des ressources financières des entrepreneurs de candidature, leurs capitaux scolaire, bureaucratique et politique facilitent l'accès aux médias *mainstream* et la production d'un discours ajusté aux codes des classes dominantes.

« Contrairement aux mouvements sociaux urbains conventionnels ancrés à gauche, cette campagne s'appuie sur les thèmes d'intérêt pour les partis conservateur et libéral, les groupes d'intérêt et les associations de résidents³. »

L'opposition à Boston 2024 est donc, au moins en partie, une lutte entre différentes fractions des élites locales en concurrence pour définir les priorités d'action publique pour le territoire. Elle permet d'apporter quelques nuances à l'idée selon laquelle les élites sociales seraient unanimement favorables à des projets olympiques imposés aux administrés. Si l'impulsion des candidatures répond systématiquement à un schéma *top-down*, le cas bostonien montre que des résistances peuvent être agrégées par des entrepreneurs de mobilisation au sein des espaces

¹ KASSENS-NOOR Eva et LAUERMANN John, « Mechanisms of policy failure », *op. cit.*

² ZIMBALIST Andrew S., *Circus maximus: the economic gamble behind hosting the Olympics and the World Cup*, 2nd edition., Washington, D.C, Brookings Institution Press, 2016.

³ KASSENS-NOOR Eva et LAUERMANN John, « Mechanisms of policy failure », *op. cit.*, p. 3379. (Traduit de l'anglais par nos soins).

politique, administratif et économique, en justifiant leur opposition par les principes mêmes de management public habituellement mobilisés pour légitimer les décisions politiques : limitation des dépenses publiques et transparence du processus décisionnel.

L'espace des mobilisations contre les candidatures olympiques est donc pluriel, et ses militants issus de plusieurs fragments de l'espace social en fonction des configurations politico-administratives locales. Cependant, diversité n'est pas synonyme d'étanchéité, car les répertoires d'action et les individus circulent entre ce que nous pourrions appeler le pôle « technocratique » et le pôle « radical » des mobilisations. Les militants de Boston, qui obtiennent le retrait de la candidature en 2015, sont sollicités par leurs homologues européens qui entament ou poursuivent leurs actions dans leurs villes respectives (Hambourg, Budapest, voire Paris). Argumentaires, données chiffrées, mots d'ordre et slogans, utilisation des réseaux sociaux, relations avec les médias font l'objet d'échanges entre les espaces militants, et le porte-parole de Boston va jusqu'à publier un ouvrage mettant en scène sa lutte et conçu comme un guide pour les autres militants à travers le monde¹. Si les mobilisations restent très ancrées localement², appuyées sur des groupes militants préexistants et soutenues par des formations politiques en fonction des équilibres du champ politique local, la multiplication des campagnes anti-olympiques à partir de 2012-2013 favorise ces circulations internationales que, depuis 2019, les militants les plus engagés tentent de transformer en mouvement transnational.

La montée des contestations contre les candidatures olympiques, et les succès qu'elles rencontrent au niveau électoral, s'appuient selon nous sur deux éléments. D'abord, sur la construction et la circulation de problèmes publics transnationaux et transversaux qui fournissent un cadre intelligible - cardinal pour reprendre l'expression de Benford et Snow³ - autour duquel articuler la problématisation des JO : la politisation des dépenses publiques et des enjeux environnementaux. Ensuite, sur les productions journalistiques et scientifiques qui depuis les années 1990 contribuent à dévoiler les coulisses du système olympique, et objectivent les limites des promesses formulées par les entrepreneurs de candidature et les dirigeants sportifs. Ces productions consacrées aux dépassements budgétaires ou aux soupçons de corruption dans l'attribution des JO et des marchés afférents circulent dans l'espace médiatique

¹ DEMPSEY Chris et ZIMBALIST Andrew S., *No Boston Olympics: how and why smart cities are passing on the torch*, Lebanon NH, ForeEdge, an imprint of University Press of New England, 2017.

² LAUERMANN John et OLIVER Robert, « Anti-bid politics », *Failed Olympic Bids and the Transformation of Urban Space. Lasting Legacies ?*, London, Palgrave Macmillan, 2017, p. 129-146.

³ BENFORD Robert D. et SNOW David A., « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op. cit.*

lors de chaque olympiade et participent à élaborer des trames narratives que peuvent s'approprier localement les militants.

C - Une contestation qui exploite des problèmes publics transversaux

Le cadrage de l'opposition aux Jeux Olympiques est relativement stabilisé depuis les années 1970 : la manifestation coûterait trop cher et serait à l'origine de conséquences considérées comme néfastes pour l'environnement et la population.

Ces arguments, connus depuis longtemps, sont devenus plus audibles et mobilisés de plus en plus tôt dans le processus décisionnel par les militants. Ce mouvement s'explique par l'histoire des Jeux Olympiques et l'attention accrue que leur portent les intellectuels et les journalistes d'investigation avec la croissance de l'évènement : ce regard scrutateur, critique, qui se renforce et s'institutionnalise à partir des années 1990, pointe la répétition des mêmes travers et conteste la légitimité des dirigeants sportifs. Il s'explique également par la problématisation et la circulation de certains enjeux au niveau international qui interrogent les frontières de l'État, les recompositions de l'action publique et les choix publics pour l'avenir des sociétés contemporaines, qui entrent en résonance avec les questionnements soulevés par l'implantation des Jeux Olympiques, évènement fortement consommateur de ressources publiques alors que celles-ci sont présentées comme contraintes par les décideurs politiques.

1) La politisation des déficits publics

La critique la plus récurrente formulée contre les Jeux Olympiques concerne le coût réel de leur organisation. Les opposants aux JO contestent les projections budgétaires des entrepreneurs de candidature en expliquant que ces évaluations *ex ante* sont systématiquement dépassées et contribuent à creuser les déficits publics.

Le caractère problématique des coûts s'inscrit dans le temps long et l'historiographie des éditions successives des JO qui sont autant de références mobilisables par les militants anti-candidature pour construire une trame narrative associant l'évènement à des dépassements systématiques couverts par la dépense publique. L'histoire des Jeux est objet de luttes définitionnelles entre les acteurs du système olympique et d'autres groupes sociaux qui en proposent une version alternative. Si la politique mémorielle du CIO met l'accent sur les exploits sportifs et les bénéfices des Jeux, les commentateurs de l'olympisme (journalistes, chercheurs, militants) produisent des discours alternatifs qui participent à construire la mémoire

des éditions olympiques et les associent à quelques idées fortes : Berlin 1936 et le nazisme, Mexico 1968 et le poing ganté de noir levé par Tommie Smith et John Carlos, Atlanta 1996 et les « Jeux Coca-Cola », etc. Les problèmes budgétaires rencontrés par les organisateurs participent, malgré eux, à produire cette mémoire des Jeux Olympiques. C'est ainsi que Montréal 1976 est devenue l'édition emblématique des dépassements budgétaires, et un exemple systématiquement convoqué par les opposants aux JO. Initiée dans les années 1960 par le maire Jean Drapeau, la candidature de Montréal promettait des Jeux modestes estimés à 400 millions de dollars. Les tensions politiques entre le Québec et les autorités fédérales, ainsi que la mauvaise conjoncture économique du début des années 1970 se traduisent par une diminution des aides gouvernementales pour le financement des Jeux. Le stade, pensé par le maire comme devant être le nouvel emblème de la ville, est disproportionné et accumule les difficultés de construction, devenant la principale dépense des JO dont la facture s'élève finalement à 1 milliard de dollars¹. La ville de Montréal met trente ans à payer la dette contractée lors de ces Jeux. En 1977, lorsque Los Angeles candidate seule pour obtenir les Jeux d'été 1984, l'échec financier de Montréal trouve un écho particulier dans le contexte californien, où les mouvements sociaux antifiscaux sont actifs depuis les années 1960 et gagnent en intensité tout au long de la décennie 1970, sur fond de réforme de l'État et de modification des instruments fiscaux². La candidature de la ville est conditionnée par la promesse du gouverneur de maintenir un budget spartiate face aux craintes de son électorat³. Los Angeles 1984 est aujourd'hui connue pour avoir généré un important bénéfice (225 millions de dollars) suite à la négociation de conditions commerciales avantageuses par la coalition de candidature menée par des entrepreneurs privés. Cette réussite commerciale est d'abord un choix contraint par la politisation des questions fiscales en Californie qui restreint drastiquement l'implication des pouvoirs publics dans le projet.

Les bénéfices générés par LA 1984 et l'accélération de la commercialisation de l'évènement olympique dans les années 1980 et 1990 permettent aux dirigeants du CIO de construire et d'entretenir la croyance dans la capacité des JO à s'autofinancer via le recours aux

¹ ROULT Romain et LEFEBVRE Sylvain, « Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : le cas des stades olympiques », *Géographie, économie, société*, vol. 12, n° 4, 2010, p. 367-391.

² HMED Choukri, « Chapitre 4 / Les mouvements sociaux et la politisation de l'argent public », *op. cit.*

³ BURBANK Matthew J., HEYING Charles H. et ANDRANOVICH Greg, « Antigrowth Politics or Piecemeal Resistance? Citizen Opposition to Olympic-Related Economic Growth », *op. cit.* ; CONGELIO Brad J., « An Odyssey: The City of Los Angeles and the Olympic Movement, 1932–1984 », *Southern California Quarterly*, vol. 97, n° 2, août 2015, p. 178-212.

entreprises, voire à être rentables financièrement pour le pays hôte. Il s'agit d'un basculement majeur pour un évènement jusqu'alors unanimement considéré comme déficitaire et financé par les autorités publiques : on a vu au chapitre 1 pour la candidature de Paris 1992 que la plupart des acteurs continuent à envisager les JO sous cet angle, et que les agents issus des administrations budgétaires renâclent à soutenir le projet. À l'inverse, les entrepreneurs savoyards, proches des milieux économiques du sport par l'intermédiaire de Jean-Claude Killy, s'approprient ces nouvelles pratiques commerciales et la croyance dans la rentabilité des JO : Michel Barnier fait campagne sur le slogan « Les Jeux paieront les Jeux ». Ainsi, à partir du milieu des années 1980, la question du budget des JO est euphémisée par la croyance dans le potentiel économique de l'évènement : les JO sont construits comme un enjeu de compétition entre les métropoles internationales pour attirer des capitaux et transformer la ville¹. Les entrepreneurs de candidature disposent du monopole de l'expertise (publique ou privée) pour établir des prévisions rassurantes *ex ante*, et limiter la diffusion de certains résultats *ex post*.

Le confinement des problématiques budgétaires est progressivement entamé par l'institutionnalisation de l'économie du sport dans le champ académique². Née dans les années 1970, la discipline reste marginale jusqu'aux années 1990. La croissance du secteur sportif et des grands évènements contribue à l'extension des domaines d'analyse de ces économistes dont, réciproquement, les productions commencent à intéresser décideurs publics et dirigeants sportifs. L'émergence de cette discipline est ainsi observable à partir de la structuration de ses réseaux académiques : création de l'*International Association of Sports Economists* (IASE, 1999), organisation d'une première conférence internationale à Limoges (1999), création du *Journal of Sports Economics* (2000) et d'un ouvrage anthologique sur les avancées scientifiques de la discipline³. L'institutionnalisation de l'économie du sport conduit à la production et la diffusion de chiffres plus robustes, appuyés par une méthodologie scientifique malgré les difficultés posées par la collecte de données officielles fiables. Les économistes du sport s'intéressent notamment aux résultats *ex post* des Jeux Olympiques et tentent d'évaluer plus finement les coûts engendrés par l'évènement. Ils montrent que, si les comités d'organisation

¹ MORTEAU Alexandre, « Attirer les capitaux : le cas des Jeux Olympiques », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 28, n° 1, 2021, p. 101-109.

² ANDREFF Wladimir, « L'économie du sport : à la croisée des chemins », *Sport, relations sociales et action collective*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine., Pessac, coll. « Sport et société », 1995, p. 21-35.

³ ANDREFF W. et SZYMANSKI S., *Handbook on the Economics of Sport.*, Cheltenham, Edward Elgar Pub., 2007.

parviennent presque toujours à réaliser des bénéfices¹, le bilan global fait état de dépassements budgétaires systématiques couverts par la puissance publique.

Tableau 2. Surcoûts liés aux frais sportifs des Jeux Olympiques de 1960 à 2012 (devises d'origine, en termes réels)².

Jeux	Pays	Type	Dépassement budgétaire (%)
Londres 2012	Royaume-Uni	Été	101
Vancouver 2010	Canada	Hiver	17
Pékin 2008	Chine	Été	4
Turin 2006	Italie	Hiver	82
Athènes 2004	Grèce	Été	60
Salt Lake City 2002	États-Unis	Hiver	29
Sydney 2000	Australie	Été	90
Nagano 1998	Japon	Hiver	56
Atlanta 1996	États-Unis	Été	147
Lillehammer 1994	Norvège	Hiver	277
Barcelone 1992	Espagne	Été	417
Albertville 1992	France	Hiver	135
Calgary 1988	Canada	Hiver	59
Sarajevo 1984	Yougoslavie	Hiver	173
Lake Placid 1980	États-Unis	Hiver	321
Montréal 1976	Canada	Été	796
Grenoble 1968	France	Hiver	201

Bent Flyvberg et Allison Stewart identifient ainsi un dépassement moyen de 252% du budget pour les Jeux d'été et 135% pour les Jeux d'hiver³, et qualifient les chiffres des

¹ PREUSS Holger, *The economics of staging the Olympics*, *op. cit.*

² Le tableau est extrait de FLYVBERG Bent et STEWART Allison, « Olympic Proportions: Cost and Cost Overrun at the Olympics 1960-2012 », *op. cit.*

³ La méthodologie adoptée par les chercheurs laisse penser que ces chiffres doivent être compris comme un minimum, car ils n'ont pas intégré les coûts non-directs (routes, voies ferrées, aéroports) faute de données suffisamment fiables. Le chiffre de 4% de dépassement attribué à Pékin est une conséquence

entrepreneurs de candidatures de « minimums fictifs », et les garanties financières apportées par les autorités publiques de « chèque en blanc » accordé à un projet dont les surcoûts sont en moyenne supérieurs à ceux d'autres méga-projets. Malgré la partialité des données accessibles, l'analyse économique des coûts et surcoûts des événements sportifs est désormais bien documentée par les économistes du sport¹ qui établissent pour chaque édition des Jeux un chiffrage des dépassements budgétaires supérieur à celui proposé par les entrepreneurs de l'olympisme. L'économiste français Wladimir Andreff forge la notion de « malédiction du vainqueur » (*winner's curse*) pour théoriser l'écart entre le budget présenté durant la candidature et les dépenses effectivement réalisées². La formulation simple et imagée de la « malédiction du vainqueur » permet de traduire facilement cette notion dans d'autres espaces sociaux³ : elle est ainsi régulièrement utilisée dans les médias expliquer les questions budgétaires des JO⁴, et convoquée par les opposants pour légitimer leur scepticisme vis-à-vis des chiffres avancés par les entrepreneurs de candidature. Ainsi, les travaux des économistes circulent dans l'espace médiatique sous la forme d'estimations chiffrées ou de notions « clefs en main ». Ils constituent une ressource importante pour les journalistes qui peuvent mettre en scène dans leurs productions un décalage entre les données fournies par les sources officielles et celles frappées du sceau légitime des scientifiques. Les dépassements budgétaires des Jeux Olympiques sont ainsi construits comme un « lieu commun journalistique⁵ », marronnier du

de l'absence de transparence financière du régime chinois : la plupart des observateurs s'accordent à dire que ces Jeux ont coûté au moins 30 milliards de dollars.

¹ ANDREFF Wladimir, *Economie internationale du sport*, Grenoble, Presses Univ. de Grenoble, coll. « Collection sports, cultures, sociétés », 2010 ; MAENNIG W. (dir.), *International handbook on the economics of mega-sporting events*, Cheltenham, UK ; Northampton, MA, Edward Elgar Publishing, Inc, 2012 ; PREUß Holger, ANDREFF Wladimir et WEITZMANN Maike, *Cost and Revenue Overruns of the Olympic Games 2000–2018*, *op. cit.*

² La « malédiction du vainqueur » analyse le processus de candidature comme un système d'enchères où chaque coalition est en concurrence et cherche à proposer au CIO les Jeux les plus beaux, donc les plus coûteux, pour emporter la mise. Le vainqueur est celui qui propose le dossier le plus grandiose, mais sa malédiction est de devoir ensuite réaliser les promesses car le dossier fictif de la candidature devient contraignant après signature du contrat de ville hôte

³ C'est ce que montrent Constantin Brissaud et Jean-Michel Chahsiche à propos de l'équation de Thomas Piketty sur les inégalités de patrimoine pour expliquer le succès littéraire international de son ouvrage et de ses théories en dehors du champ académique. CONSTANTIN BRISSAUD et JEAN-MICHEL CHAHSICHE, « How to Become an International Intellectual? The Case of Thomas Piketty and “Capital in the Twenty-First Century” », *Sociologica*, n° 1, 2017, p. 0-0.

⁴ Par exemple, « Les Jeux olympiques, un budget difficile à maîtriser » par Alexandre Pouchard et Elisa Bellanger, *Le Monde*, 14 septembre 2017.

⁵ BERTHAUT Jérôme, *La banlieue du « 20 heures »*. *Ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2013.

traitement médiatique des Jeux Olympiques. Côté militant, ces données d'analyse *ex post* produites par les scientifiques et relayées dans la presse permettent de justifier la défiance vis-à-vis des projections des entrepreneurs de candidature, et de proposer une contre-expertise plus proche des valeurs finales estimées par les économistes.

Les dépassements budgétaires olympiques peuvent également être constitués en problème lorsque des projets urbains locaux ont entraîné d'importants surcoûts dans les années précédentes. Ainsi, les militants nolympiens hambourgeois mobilisent l'exemple de la *Elbphilharmonie*, un projet de salle de spectacle dont le budget a été multiplié par dix (de 77 à 789 millions d'euros) et l'ouverture retardée de sept ans (inauguration en 2017), pour dénoncer la tromperie des chiffres avancés par la coalition de candidature¹. À Boston, c'est le projet autoroutier souterrain surnommé le « *Big Dig* » (1985-2007) dont le budget a triplé pour s'établir à 14,6 milliards de dollars qui est utilisé par les militants pour décrédibiliser les projections budgétaires olympiques.

L'enjeu budgétaire est systématiquement mobilisé par les militants anti-candidature en s'appuyant sur l'histoire récente des Jeux Olympiques, dont les déboires financiers sont relayés par la presse et étayés par une production académique dont la technicité est atténuée par son accessibilité linguistique – la langue de publication privilégiée est l'anglais – et la propension de certains économistes à proposer des formats vulgarisés de leurs travaux. Nous faisons l'hypothèse que la politisation des dépenses publiques dans le cadre des Jeux Olympiques et le succès qu'elle rencontre lors des procédures référendaires est liée aux recompositions de l'action publique depuis les années 1980 et aux conséquences de la crise financière de 2008. La conversion progressive des élites politiques et administratives aux injonctions modernisatrices du *new public management* a contribué à mettre en problème le périmètre d'intervention de la puissance publique², notamment sous l'angle de dépenses publiques jugées excessives³ : comme l'a montré Julien Duval pour le cas de la France, la construction du « déficit de la Sécurité sociale » en problème public contribue à banaliser ce type de discours⁴. Peu médiatisée dans les années 1980 et 1990, c'est à partir des années 2000 que la dette devient un sujet de

¹ BOURBILLÈRES Hugo, GASPARINI William et KOEBEL Michel, « Local protests against the 2024 Olympic Games in European cities », *op. cit.*

² BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, *op. cit.*

³ JUVEN Pierre-André et LEMOINE Benjamin, « Politiques de la faillite. La loi de survie des services publics », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 221-222, n° 1-2, 2018, p. 4-19.

⁴ DUVAL Julien, *Le mythe du « trou de la sécu »*, Paris, Raisons d'agir, 2007.

préoccupation encouragé par les institutions financières internationales¹, et par la construction de la monnaie unique associée à des critères de convergence contraignants pour les finances publiques. Benjamin Lemoine a bien montré, pour le cas français, comment ces mécanismes de disciplinarisation de l'État² sont mis en politique à partir de 2005 par le ministre de l'Économie Thierry Breton et la commande d'un rapport à Michel Pébereau³. Au Royaume-Uni, la dramatisation du problème de la dette intervient suite à la crise de 2008 : le consensus néolibéral dans la presse britannique et les interventions de politiques ou d'institutions favorables à cette approche économique orientent le débat public vers une « nécessaire » cure d'austérité⁴. Au niveau européen, la crise financière conduit à la mise en œuvre de règles plus contraignantes pour les finances publiques, voulues par le gouvernement allemand mais aussi toute une coalition de pays européens acquis à ces positions restrictives⁵. La crise de la dette grecque et les thérapies de choc imposées à la péninsule hellénique renforcent « l'ordre de la dette⁶ » et les injonctions à stabiliser cet indicateur économique. La nécessité d'une gestion rigoureuse des finances publiques légitime des politiques de limitation des dépenses, notamment dans le secteur des politiques sociales⁷. Les années 2010, marquées par une conjoncture économique difficile et la crise des dettes souveraines, ont accentué le recours à ces justifications et à la mise en crise des déficits publics.

Cadrer la mobilisation anti-candidature sous l'angle des dépenses publiques revient donc à arrimer la contestation à un problème transversal déjà largement discuté dans l'espace public,

¹ DUVAL Julien, « 4. La dette publique, un problème politiquement construit ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 17, n° 2, 2015, p. 67-78.

² LEMOINE Benjamin, « Chapitre 12 / Discipliner l'État par la dette. La mise en marché et la sectorisation du "problème" de la dette publique », *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2014, p. 367-396.

³ LEMOINE Benjamin, « 5. Naissance de la pédagogie austéritaire : le coup politique et médiatique du rapport Pébereau », *L'ordre de la dette*, Paris, La Découverte, coll. « Poche / Sciences humaines et sociales », 2022, p. 210-241.

⁴ BERRY Mike, « The UK Press and the Deficit Debate », *Sociology*, vol. 50, n° 3, juin 2016, p. 542-559.

⁵ SAURUGGER Sabine et TERPAN Fabien, « Chapitre 2. Les transformations de la gouvernance économique de l'Union européenne en temps de crise. Rapports de force, coalitions d'acteurs et renforcement des contraintes juridiques », *Les Politiques publiques dans la crise*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2021, p. 61-87.

⁶ LEMOINE Benjamin, *L'ordre de la dette : les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, Paris, La Découverte, 2016.

⁷ CHESNAIS François, *Les dettes illégitimes : quand les banques font main basse sur les politiques publiques*, Paris, Raisons d'agir, 2011.

qui véhicule des représentations et des symboles partagés¹. L'exercice est d'autant plus rentable qu'il s'appuie sur un exemple récent, cohérent avec la mise en crise des dettes souveraines, celui d'Athènes 2004. L'ambitieuse politique de modernisation souhaitée par le parti socialiste grec par l'intermédiaire des Jeux Olympiques a fortement augmenté un budget déjà grevé par l'explosion des coûts associés à la sécurité dans le contexte post-11 septembre 2001². Dès la clôture des Jeux, Athènes est connue pour les images de ses « éléphants blancs », enceintes sportives laissées à l'abandon faute d'utilisation et trop coûteuses à entretenir. Le budget initial de 4,6 milliards de dollars est largement dépassé. Autorités grecques et observateurs entretiennent le flou quant au coût final de la manifestation : 6 milliards d'euros selon le Parti socialiste grec, près de 10 milliards selon l'agence *Standard & Poor's*, voire 13 milliards d'euros selon certaines sources³. Au-delà du chiffrage précis, objet de luttes politiques, ces dépassements budgétaires sont reproblématisés suite à la crise des dettes souveraines. Les Jeux sont alors considérés comme un facteur ayant participé à aggraver l'instabilité de la dette publique grecque⁴, le président du CIO Jacques Rogge estimant en 2011 que les JO ont creusé de « 2 à 3% la dette extérieure du pays⁵ ».

Le cadrage par les dépenses et la dette publique s'inscrit dans un contexte international et européen favorable car le problème est à l'agenda depuis le milieu des années 2000 et accentué par la crise économique, et s'appuie sur l'exemple du cas athénien pour dramatiser les enjeux budgétaires. Les militants anti-olympiques font un usage stratégique de la rhétorique de la rigueur pour mettre en défaut les formations politiques dominantes, généralement pro-JO, qui doivent alors justifier des dépenses chiffrées à plusieurs milliards d'euros dans un évènement

¹ CEFAÏ Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *op. cit.* ; NEVEU Érik, « Chapitre 3 - Cadrer. Donner forme aux problèmes publics », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2015, p. 95-124.

² ZERVAS Konstantinos, « Anti-Olympic Campaigns », *The Palgrave Handbook of Olympic Studies*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, p. 533-548.

³ ZIMBALIST Andrew S., « Is It Worth It? Hosting the Olympic Games and other mega sporting events is an honor many countries aspire to - but why? », *Finance & Development*, vol. 47, n° 1, 2010, p. 8-11 ; HENRY Adeline, « Athènes 2004 : Jeux olympiques et projet urbain », dans Jean-Marc HOLZ (dir.), *Les jeux olympiques et leurs territoires*, Presses universitaires de Perpignan, 2011, p. 73-104.

⁴ KARAMICHAS John, « A Source of Crisis?: Assessing Athens 2004 », dans Helen Jefferson LENSKYJ et Stephen WAGG (dir.), *The Palgrave Handbook of Olympic Studies*, London, Palgrave Macmillan UK, 2012, p. 163-177 ; GEORGIAKIS Steve et NAURIGHT John, « Creating the "Scarecrow": The 2004 Athens Olympic Games and the Greek Financial Crisis », *working paper*, 2012. « A Athènes, l'impossible calcul du coût des Jeux Olympiques de 2004 » par Marina Rafenberg, *Le Monde*, 14 août 2017.

⁵ « Les JO qui ont plombé la dette grecque : 13 milliards d'euros en ruine » par Jade Grandin de l'Épervier, *Le Figaro*, 13 juillet 2015 ; « Les Jeux olympiques de 2004 ont alourdi le fardeau de la dette grecque » par Massimo Prandi, *Les Echos*, 28 décembre 2011.

sportif, alors que la réduction des dépenses est en même temps utilisée pour justifier la remise en cause de certaines politiques publiques. La critique des dépassements budgétaires est un argument consensuel qui peut permettre de transcender certains clivages partisans. En effet, si le rapport à l'État et aux dépenses publiques restent des thèmes structurants des représentations politiques, l'explosion des dépenses en direction d'un événement festif peut tout de même agréger des points de vue *a priori* éloignés : d'un côté, critiquer le coût des JO peut séduire les individus favorables aux discours de la rigueur budgétaire ; d'un autre côté, proposer que ces sommes soient investies dans d'autres secteurs d'action publique peut attirer un électorat plus sensible à l'intervention publique. En ce sens, les mobilisations contre les candidatures olympiques peuvent être rapprochées des mouvements antifiscaux, susceptibles d'investissements politiques très variés. En effet, il ne s'agit pas simplement d'une contestation du monopole fiscal et de la légitimité de la domination étatique. Ces mouvements interrogent les modalités d'action de l'État, donc les instruments de financement et de redistribution de l'argent public¹, c'est-à-dire *in fine* les choix d'action publique opérés par les décideurs politiques. La plasticité de ces investissements permet de comprendre comment la mobilisation contre les Jeux Olympiques peut réunir dans une même lutte des militants nolympiens passés par les mouvements altermondialistes et des associations de contribuables de tradition libérale, comme ce fut le cas lors de la candidature de Calgary 2026. Ainsi, les recherches menées par les économistes sur la perception des dépenses olympiques par les individus dans les cas de référendum pourraient être approfondies par une réflexion en termes de marquage de l'argent public² et la façon dont les candidatures olympiques activent (ou non) ces représentations.

La question des dépenses olympiques est un thème récurrent de l'organisation des JO depuis que l'évènement nécessite des enceintes toujours plus nombreuses et massives. Cependant, le contexte politique et économique international des années 2005-2010 et la mise en problème de la dette publique ont donné à ces arguments une audience plus importante, et permettent de retourner contre les promoteurs des JO les injonctions à davantage de sobriété budgétaire.

¹ HMED Choukri, « Chapitre 4 / Les mouvements sociaux et la politisation de l'argent public », *op. cit.*

² GAYON Vincent et LEMOINE Benjamin, « Argent public », *Genèses*, vol. 80, n° 3, 2010, p. 2-7 ; ZELIZER Viviana A. Rotman, *La signification sociale de l'argent*, [Paris], Seuil, 2005.

2) *La politisation de la « durabilité » des Jeux Olympiques*

Le second problème qui alimente les oppositions à l'évènement olympique réside dans les conséquences environnementales directes et indirectes de l'évènement olympique. La protection des espaces naturels est un sujet particulièrement saillant à l'occasion des Jeux d'hiver, qui se déroulent dans des écosystèmes fragiles où l'économie locale repose précisément sur des caractéristiques naturelles spécifiques. Historiquement, ce sont donc les Jeux d'hiver qui ont été le théâtre de mobilisations écologistes, notamment à partir de l'émergence de l'écologie politique dans les années 1970 : les Jeux de Lake Placid (1980) ont par exemple connu une forte mobilisation pour la protection de Parc de l'Adirondack¹. Les Jeux Olympiques d'Albertville se situent à un moment charnière de l'histoire olympique et de la prise en compte des enjeux environnementaux. Dès 1986, Michel Barnier promet que les Jeux auront un impact minimal sur l'environnement et explique que les décisions du COJO prendront en compte les considérations écologiques. Un document conservé dans les archives du CIO éclaire les actions du COJO menées pour la préservation de l'environnement, dont la conception est essentiellement orientée vers une approche patrimoniale de l'écologie :

« Les instances départementales et le COJO ont été sensibles à la préservation de l'environnement et à la sauvegarde du cadre paysager, conscients du patrimoine que représente le paysage montagnard². »

La piste de bobsleigh à la Plagne ou le centre de presse de Moûtiers, qui sont construits sur d'anciens équipements abandonnés (une mine et une friche industrielle), sont considérés comme des améliorations d'un point de vue environnemental puisqu'ils remplacent des infrastructures qui enlaidissaient le paysage. La protection de l'environnement est donc essentiellement tournée vers la protection visuelle de l'environnement montagnard, c'est-à-dire la construction de bâtiments ou de pistes qui s'intègrent dans le paysage et n'abîment pas les espaces verts. Cette conception de l'environnement doit se comprendre au regard des critiques formulées depuis les années 1970 à propos des stations intégrées, fortement bétonisées et installées en site vierge, marqueurs d'une forte urbanisation de certains espaces de montagne³. Les équipes du comité d'organisation des Jeux d'Albertville produisent des documents pour mettre en valeur leur action et expliquer qu'elles ont évité les écueils de l'urbanisme de ski des

¹ CHAPPELET Jean-Loup, « Olympic Environmental Concerns as a Legacy of the Winter Games », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 25, n° 14, décembre 2008, p. 1884-1902.

² Note « L'environnement et les Jeux » par le COJO d'Albertville, 24 mars 1989. Fonds des XVIes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, C-J02-1992, Centre d'études olympiques, Lausanne, Suisse.

³ COGNAT Bruno, *La montagne colonisée*, Paris, Cerf, 1973.

décennies précédentes : « De façon incontestable, les Jeux Olympiques ont eu des effets positifs sur l'environnement en général¹ ».

Ce point de vue des organisateurs ne fait pas l'unanimité localement et des « esprits chagrins », pour reprendre l'expression du secrétaire général du COJO d'Albertville citée plus haut, font entendre une voix dissonante. La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) dresse un bilan autrement négatif des réalisations olympiques et critique l'impact des chantiers sur la montagne. L'association, dans un dossier publié quelques jours avant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, reproche aux autorités départementales et au comité d'organisation la mise en œuvre d'une politique environnementale cosmétique :

« La FRAPNA s'est aperçue rapidement que la politique environnementale du Conseil Général de la Savoie et du COJO n'était qu'une façade et ne traitait pas les problèmes de fond. Il s'agissait d'une politique paysagère non conforme à nos objectifs de protection des milieux naturels. Ainsi, des haies ont été plantées devant des points noirs (décharges ...) mais ceux-ci n'ont pas été traités. Les caméras du monde entier ne montreront que ce que l'on voudra bien leur montrer². »

Tout en reconnaissant quelques améliorations (par exemple sur le traitement des eaux usées), les militants de l'association proposent dans ce dispositif de sensibilisation³ un inventaire site par site des problèmes écologiques soulevés par les constructions olympiques. Les militants de la FRAPNA ont adopté pendant les cinq années de préparation une posture d'observation et de vigilance, moins portée sur un répertoire d'action protestataire que sur des tentatives d'inflexion et d'alerte auprès des autorités administratives (de l'État ou du département) et des représentants du comité d'organisation. Les enjeux soulevés par l'association restent donc confinés à des arènes discrètes, et c'est seulement à l'approche des Jeux que les militants orientent leurs actions vers davantage de visibilité de leur cause via la production d'un dossier transmis aux médias, des interviews dans la presse⁴ puis des manifestations de papier prévues à partir du 8 février : parodie de cérémonie de remise de médaille du « plus grand perdant » des Jeux Olympiques d'hiver, et parodie de la torche olympique avec une flamme

¹ Note « L'organisation des XVIes Jeux Olympiques d'hiver en Savoie a-t-elle eu des effets positifs ou négatifs sur la qualité de l'environnement ? » par le COJO d'Albertville, 1992. Fonds des XVIes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, C-J02-1992, Centre d'études olympiques, Lausanne, Suisse.

² Journal *Petit TETRAS* spécial « JO Contre Nature », Chambéry, 22 janvier 1992. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F18.

³ TRAÏNI Christophe, *Émotions... Mobilisation !*, op. cit.

⁴ « Jeux contre nature. Les verts savoyards furieux des atteintes écologiques » par Michel Eggs, *La Tribune de Genève*, 31 janvier 1992. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F21.

verte et une couronne mortuaire portées devant les locaux du COJO¹. La porte-parole de l'association, professeure de biologie à l'Université de Savoie, accuse document à l'appui le ministère de l'Environnement d'avoir fermé les yeux sur certaines atteintes à la nature face aux contraintes financières et temporelles des JO. Si ces actions sont peu relayées en France, elles suscitent en revanche l'intérêt de la presse internationale qui publie plusieurs articles sur les dégradations environnementales qu'ont entraîné les Jeux². L'information est également reprise au Parlement Européen au mois de mars, où un eurodéputé allemand déplore les « dommages intolérables portés à l'environnement » et plusieurs de ses collègues demandent à ce que la protection de l'environnement soit davantage prise en compte lors de l'organisation d'évènements sportifs : la Commission entend effectuer des recommandations en ce sens auprès du Comité International Olympique³.

La construction du problème public de l'environnement dans les sphères onusiennes tout au long des années 1980 est observée par les dirigeants olympiques qui, malgré des tensions épisodiques avec l'ONU, cherchent à gagner en légitimité en se rapprochant de l'institution internationale et en intégrant à leur agenda des objets qui y sont débattus. Le traitement médiatique négatif d'Albertville est perçu comme un problème par le CIO, qui n'a pas à l'époque de politique ni de lignes directrices environnementales⁴. Les Jeux Olympiques d'hiver de Lillehammer (1994) constituent alors une opportunité pour verdir l'image du CIO et de l'olympisme. La candidature de Lillehammer 1992 avait été critiquée localement pour l'absence de considérations écologiques. La mouture 1994 du projet, portée par la Première ministre Gro Harlem Brundtland (rédactrice du célèbre rapport éponyme), est présentée comme une candidature « verte », et la composante écologique érigée comme l'élément distinctif de ces

¹ « Aménagement et nature », *Le Point*, 18 janvier 1992. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F19.

² “Environmental fears for Albertville Games”, *AFP*, 7 novembre 1991 ; “Ecology row threatens Olympic winter gold”, *The Observer*, 5 mai 1991 ; “Alps scarred forever by Olympics”, *The Observer*, 9 février 1992 ; “Ecologists mock Olympics with green torch”, *Reuters News*, 8 février 1992 ; “How green was the valley before it went for gold. Environment is a loser at Winter Olympics”, *The Guardian*, 14 février 1992 ; “Beyond the Olympic protest”, *The Globe and Mail*, 12 février 1992 ; “Games impact nature French squabble over environment”, *Los Angeles Daily News*, 16 février 1992 ; “Winter Olympics 1992: Conservationists Award No Gold to the Winter Olympics”, *The Wall Street Journal*, 14 février 1992 ; “Winter Olympics 1992 : Use of Disposable Facilities for Games Drawing Fire From Environmentalists”, *The Wall Street Journal*, 19 février 1992.

³ « Environment : criticism of the environmental damage cause by the Olympic Games in Albertville », *Agence Europe*, 16 mars 1992.

⁴ CANTELON Hart et LETTERS Michael, « The Making of the IOC Environmental Policy as the Third Dimension of the Olympic Movement », *op. cit.*

Jeux. C'est seulement après les critiques formulées contre Albertville que les dirigeants du CIO investissent les « Jeux Verts » de Lillehammer et intègrent le discours environnemental norvégien dans la rhétorique de leur institution : « Lillehammer a été présenté au monde comme la démonstration des préoccupations environnementales du mouvement olympique¹ ».

Le président du CIO capitalise sur cette image écologique des JO de Lillehammer lors de l'organisation du Congrès Olympique du Centenaire à Paris en 1994. Jens Gerhard Heiberg, président du comité d'organisation de Lillehammer et promoteur remarqué des actions environnementales de son organisation lors des sessions du CIO de 1991 et 1992, est coopté membre de l'institution olympique. Le dirigeant norvégien et ses équipes incitent le CIO à faire de l'environnement une nouvelle dimension des Jeux². C'est donc au cours de ce congrès que l'environnement est ajouté comme troisième pilier de la Charte olympique, suivi l'année suivante par la création d'une commission « Sport et Environnement ». L'attitude proactive du CIO dans le déploiement d'une politique environnementale est un moyen de circonvenir les critiques qui émergent et se renforcent avec l'augmentation de la taille des Jeux, notamment lors des éditions hivernales. L'institution lausannoise met ainsi en avant un « verdissement » de sa compétition en incitant les candidats à développer un volet environnement dans leur projet, et en décernant le titre de « Jeux verts » (*green Olympic Games*) aux éditions successives, comme l'est celui de « meilleurs Jeux à ce jour » (*best Games ever*). Les JO de Lillehammer établissent un modèle suivi par les Jeux de Sydney (2000) qui s'associent à des ONG environnementales pour valider la composante écologique de leur projet³. L'approche environnementale du CIO se cristallise dans la notion de durabilité/développement durable, concept qui tend à dépolitiser les enjeux environnementaux – c'est-à-dire omettre les causes structurelles qui pèsent sur la modification des écosystèmes – autour d'une rhétorique consensuelle et d'actions visant à concilier croissance économique et mesures compensatoires autour de l'environnement⁴. En plus d'une production interne à l'institution, le CIO s'appuie sur des chercheurs en économie ou sciences de gestion, ou sur des cabinets d'audit, pour créer des indicateurs, des *benchmarks*, et des recommandations qui participent à la standardisation

¹ *Ibid.* Traduit de l'anglais par nos soins.

² LANGENBACH Björn et KRIEGER Jörg, « Emergence of the environment policy of the International Olympic Committee: A historical analysis », *op. cit.*

³ KARAMICHAS John, « The Olympics and the Environment », *The Palgrave Handbook on Olympic Studies*, London, Palgrave Macmillan, 2012, p. 381-393.

⁴ COMBY Jean-Baptiste, *La question climatique*, *op. cit.*

des critères de durabilité et mettent en scène l'engagement de l'institution sur les questions environnementales¹.

Le volontarisme des entrepreneurs olympiques en matière d'écologie est néanmoins contesté par des universitaires et par les militants locaux. Les auteurs pointent un décalage entre les ambitions affichées par le CIO et les réalisations effectives des comités d'organisation, dont la priorité est de livrer l'évènement dans les temps en minimisant les coûts². La faible présence d'acteurs tiers pour évaluer le respect des normes environnementales est également considérée comme problématique car elle propose un jugement circulaire sur les acteurs olympiques par les acteurs olympiques³. Les dirigeants du CIO et les organisateurs sont accusés de mettre en œuvre des politiques qui se limitent à de la communication sans grand effet sur les dommages effectivement causés, et cautionnent le rôle des grands groupes industriels sponsors de l'évènement dans les problématiques liées au changement climatique. Plus qu'une véritable conscience écologique, il s'agirait de légitimer la reproduction d'un système économique en donnant quelques gages d'un engagement environnemental, ce qu'Helen Lenskyj dénonce sous le terme de « *corporate environmentalism*⁴ », c'est-à-dire une version libérale de l'écologie qui tend à verdir certaines pratiques plutôt qu'à remettre en question les conditions de production des dommages environnementaux. Qu'il s'agisse de l'urbanisme, des pollutions engendrées par les déplacements internationaux, ou de la participation à un système économique considéré comme destructeur pour l'environnement, le discours écologique des institutions olympiques est contesté par les militants de la cause environnementale et les chercheurs les plus critiques vis-à-vis du système olympique. Cette forme de problématisation des Jeux Olympiques est d'autant plus prégnante dans les mobilisations contre les candidatures qu'elle peut rencontrer

¹ ROSS Walker J., LEOPKEY Becca et MERCADO Haylee Uecker, « Governance of Olympic Environmental Stakeholders », *Journal of Global Sport Management*, vol. 4, n° 4, 2 octobre 2019, p. 331-350.

² HAYES Graeme et HORNE John, « Sustainable Development, Shock and Awe? London 2012 and Civil Society », *Sociology*, vol. 45, n° 5, octobre 2011, p. 749-764.

³ GEERAERT Arnout et GAUTHIER Ryan, « Out-of-control Olympics: why the IOC is unable to ensure an environmentally sustainable Olympic Games », *Journal of Environmental Policy & Planning*, vol. 20, n° 1, 2 janvier 2018, p. 16-30 ; MÜLLER Martin, WOLFE Sven Daniel, GAFFNEY Christopher, GOGISHVILI David, HUG Miriam et LEICK Annick, « An evaluation of the sustainability of the Olympic Games », *Nature Sustainability*, vol. 4, n° 4, avril 2021, p. 340-348. PAQUETTE Justine, STEVENS Julie et MALLEEN Cheryl, « The interprétation of environmental sustainability by the International Olympic Committee and Organizing Committees of the Olympic Games from 1994 to 2008 », *Sport in Society*, vol. 14, n° 3, avril 2011, p. 355-369.

⁴ LENSKYJ Helen Jefferson, « Sport and corporate environmentalism: The Case of the Sydney 2000 Olympics », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 33, n° 4, décembre 1998, p. 341-354.

localement des organisations (associations ou partis politiques) engagées sur ces questions, et se greffer à des mouvements de problématisation plus larges de l'environnement qui parviennent à l'inscrire à l'agenda national ou international. En définitive, si le mouvement olympique a tenté de se positionner assez tôt sur les questions environnementales, en accompagnant leur problématisation dans les organisations internationales, la dramatisation de ces enjeux, leur diffusion à de nouvelles catégories sociales et la recrudescence des mouvements écologistes dans la décennie 2010 conduisent à l'omniprésence d'un discours critique vis-à-vis d'initiatives considérées au mieux comme insuffisantes, au pire comme des tentatives de greenwashing¹.

Conclusion : Les mobilisations anti-olympiques ayant obtenu le retrait de candidatures depuis 2013 ont rompu la fiction d'une adhésion forte et généralisée à l'accueil des Jeux Olympiques. En saisissant les instruments d'arbitrage démocratique disponibles, mouvements nolympiens et formations dominées dans le champ politique local sont parvenus à inscrire les JO à l'agenda politique, et à opposer un contre-cadrage vis-à-vis du discours apologétique des entrepreneurs de candidature à partir de problèmes transversaux de plus en plus audibles dans l'espace public. Pourtant, à Paris, aucune mobilisation d'ampleur n'est parvenue à provoquer une polarisation du débat public sur l'opportunité d'accueillir les Jeux. La candidature de Paris 2024 a reposé sur un consensus politique étonnant en comparaison des mouvements de protestation observables au même moment dans des pays voisins. La seconde section de ce chapitre propose quelques pistes pour comprendre cet apparent paradoxe en se penchant notamment sur le travail de neutralisation politique effectué par les entrepreneurs de candidature.

¹ BOYKOFF Jules et MASCARENHAS Gilmar, « The Olympics, Sustainability, and Greenwashing: The Rio 2016 Summer Games », *Capitalism Nature Socialism*, vol. 27, n° 2, 2 avril 2016, p. 1-11.

II - Paris 2024 et la construction d'une cause (presque) sans adversaires

Les Jeux Olympiques sont de plus en plus construits comme un problème public par des militants mobilisés contre l'accueil de cet événement sur leur territoire. Depuis 2013, ces mobilisations sont parvenues à faire échouer un grand nombre de candidatures et à convaincre les électeurs de se prononcer contre les JO, arguant de chiffres trompeurs et de coûts trop élevés pour les finances locales, de dégâts environnementaux et de l'illégitimité des dirigeants sportifs. Le phénomène touche la plupart des régimes démocratiques d'Europe et d'Amérique du Nord. L'objectif de cette section est d'interroger pourquoi une telle mobilisation n'a pas contribué à faire de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024 un problème âprement discuté en France.

En effet, la campagne de la candidature n'a pas été contestée par un contre-cadrage remettant radicalement en question les postulats des entrepreneurs de candidature : si quelques voix ont pu se faire entendre pour en discuter l'opportunité – comme ce fut le cas pour les précédentes tentatives parisiennes¹ – elles ne sont pas parvenues à atteindre une large audience ou à entamer le monopole de la définition des Jeux comme projet politique, économique et social désirable. Pourtant, rien n'immunise *a priori* la France par rapport aux thèmes évoqués précédemment et qui permettent aux activistes nolympiens étrangers d'obtenir des succès nets face aux coalitions de candidature : la question des dépenses publiques est un thème largement débattu dans le champ politique français², tout comme le sont les questions liées à l'écologie, à la justice sociale ou aux conséquences de l'urbanisation. Nous proposons donc de renverser le questionnement habituel des chercheurs en *Olympic Studies* qui, après avoir étudié la capacité des événements sportifs à devenir des forces d'influence globale au cœur d'une féroce compétition entre métropoles internationales³, ont été surpris par la montée des contestations et donc réorienté leurs recherches pour comprendre ce qui faisait problème dans les JO. Ici, nous souhaitons au contraire nous demander pourquoi, dans un contexte de défiance systématique dans des pays proches, la candidature française n'est pas devenue un problème, c'est-à-dire pourquoi elle a été faiblement débattue dans l'espace public. Comme toute réflexion prenant

¹ HAYES Graeme, « What Happens When Olympic Bids Fail? Sustainable Development and Paris 2012 », *op. cit.*

² LEMOINE Benjamin, *L'ordre de la dette*, *op. cit.*

³ HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Host Olympic Cities », *op. cit.*

pour objet une absence¹, cette section ne prétend ni à l'exhaustivité ni au dévoilement d'une recette spécifiquement parisienne qui aurait contrecarré toute forme d'opposition². Il s'agit plutôt de proposer des pistes d'analyse et de réflexion qui, selon nous, ont contribué à confiner la question de la candidature olympique. Nous nous pencherons ainsi successivement sur la configuration politique des années de candidature, propice à neutraliser ou euphémiser certaines voix dissidentes, puis sur l'opération de neutralisation politique menée par les entrepreneurs de candidature, avant de revenir brièvement sur la faible structuration de l'opposition aux Jeux.

A - La configuration politique francilienne et le coût de l'opposition partisane

Depuis la fin des années 1970 et le « ralliement sans faille³ » du Parti Communiste français au mouvement sportif et à l'olympisme, le champ politique est caractérisé par un solide consensus politique autour des Jeux Olympiques. Les élus et représentants communistes, très investis sur les questions sportives, sont des soutiens enthousiastes aux projets de candidature olympique (1992, 2008, 2012), notamment lorsque les sites de compétition sont envisagés dans des communes qu'ils contrôlent : le député-maire PCF de Saint-Denis (1991-2004) puis président de l'EPT Plaine Commune (2005-2020) Patrick Braouezec est ainsi l'un des plus fervents promoteurs des tentatives olympiques parisiennes.

Néanmoins, si le PCF conserve un ancrage local dans certaines communes, son audience au niveau national a largement diminué et ne fait plus de son enthousiasme olympique un verrou face aux contre-problématisations potentielles. D'autres partis politiques ont émergé et sont susceptibles de porter une opposition aux Jeux en fonction de leur position dans le champ politique ou des affinités électives entre leur répertoire idéologique et les critiques des Jeux Olympiques. Il faut donc étudier plus en détail la configuration politique autour des Jeux Olympiques de Paris pour comprendre comment la répartition des mandats et la préfiguration du dossier permettent aux entrepreneurs de candidature de verrouiller – au moins partiellement – la prise en charge politique d'une opposition aux JO. La plupart des partis ont un intérêt à ce que les Jeux aient lieu, ou au moins anticipent le coût politique d'une opposition trop franche

¹ HENRY Emmanuel, *La fabrique des non-problèmes*, op. cit.

² La question nous a été posée après une communication au colloque de la *North American Society for the Sociology of Sport* en avril 2022 à Montréal.

³ MARTINACHE Igor, *Occuper le terrain : une socio-histoire des appropriations du sport par le milieu communiste français*, op. cit., p. 300.

aux propositions de la coalition de candidature. On a vu que la candidature aux grands événements sportifs faisait partie du programme du candidat François Hollande, et comment l'action du ministère des Sports avait été orientée vers la création d'un environnement institutionnel favorable à la relance d'un projet parisien. Le gouvernement socialiste est non seulement acquis à l'idée olympique, mais moteur dans la mise en interaction des acteurs concernés, sous réserve que certaines conditions soient remplies : notamment, le portage du projet par des acteurs issus du mouvement sportif, Bernard Lapasset étant pressenti pour jouer ce rôle, poussé par Valérie Fourneyron puis Patrick Kanner et Thierry Braillard qui lui succèdent au portefeuille des Sports. Jean-Paul Huchon, qui dirige la région Île-de-France entre 1998 et 2015, est aussi rapidement acquis¹ au principe d'une candidature olympique, dont la réalisation serait accompagnée d'un effort supplémentaire d'investissement dans l'extension des lignes de métro du Grand Paris, compétence régionale essentielle. Le directeur de cabinet de Jean-Paul Huchon, proche par ailleurs du directeur de cabinet du ministre des Sports favorable à un lancement rapide de la candidature, milite en ce sens auprès de l'élu régional, qui avait déjà joué un rôle de premier plan dans les dossiers Paris 2008 et 2012. Les élections régionales de 2015 consacrent une alternance avec la victoire de Valérie Pécresse pour l'UMP. Cependant, ce changement ne modifie pas le soutien de la région au projet olympique : en plus d'être issue d'un parti tendanciellement favorable à cette compétition, la perspective d'obtenir des engagements sur les transports franciliens est un argument fort pour la nouvelle présidente de région, dont l'action est particulièrement visibilisée par ce secteur d'action publique². Si la perte de la région Île-de-France est un revers pour le pouvoir socialiste, elle assure en revanche le soutien de la droite sur le dossier olympique.

Le cas de la mairie de Paris fut spécifique en raison des réticences initiales de la maire Anne Hidalgo. Contrairement à son prédécesseur direct, la maire de Paris affiche une posture réservée quant à l'opportunité de proposer une candidature de sa ville. Le cycle électoral n'est

¹ En entretien (partie non-enregistrée) l'un des membres de son cabinet explique que Jean-Paul Huchon a été parmi les premiers à se prononcer en faveur d'une nouvelle candidature, motivé par l'approche de la fin de son mandat et par le bénéfice d'une position de précurseur : « ça fait toujours bien d'être le premier » (entretien, 14 juin 2018).

² Le sujet est d'autant plus important qu'il a donné lieu à d'importants conflits entre les élus régionaux et le gouvernement sous le mandat de Nicolas Sarkozy. Le dessin et les modalités de financement du système de transport « constitue un cas d'initiatives politiques conflictuelles, de mécanismes de résolution des conflits, dans un contexte de décentralisation, de métropolisation et de concurrence urbaine à long terme » HALPERN Charlotte et LE GALES Patrick, « Chapitre 11. Transports. La région Île-de-France contre l'État », *Gouverner la métropole parisienne*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2020, p. 323.

pas étranger à la prudence de l'édile : l'élection municipale de 2014 qui la voit affronter Nathalie Kosciusko-Morizet laisserait ouverte la possibilité de critiques sur le coût des Jeux et leur répercussion sur la fiscalité locale, que les deux candidates promettaient de ne pas augmenter si elles étaient élues. Interrogées sur la possibilité d'une nouvelle tentative olympique durant la campagne, les deux candidates se montrent prudentes, conditionnent un éventuel soutien à la présence du mouvement sportif au premier plan, et à des prévisions budgétaires raisonnables. Les deux femmes affichent davantage d'appétence pour le projet d'Exposition universelle 2025 porté par le député-maire UDI de Neuilly-sur-Seine Jean-Christophe Fromantin, associé à l'échelon métropolitain. Immédiatement après son élection, la nouvelle maire de Paris maintient une distance vis-à-vis des promoteurs de candidature dont le travail de préparation s'accélère depuis la fin de l'année 2013. Antoine Boisleau, qui est alors au cabinet de la ministre des Sports, explique l'enchaînement d'évènements qui permet selon lui de convertir l'édile parisienne :

Antoine Boisleau : Anne Hidalgo ne veut pas aller sur une candidature olympique. Et en fait le retournement il va se faire grâce à François Hollande, l'interview télévisée de François Hollande qui a lieu au deuxième semestre 2014 [*le 6 novembre 2014*], où en gros il dit qu'on aimerait bien y aller, et qu'il encourageait Hidalgo indirectement à dire que ce serait une bonne chose. Et là en fait, il va se passer quelque chose d'assez amusant. C'est qu'Anne Hidalgo refuse complètement que François Hollande lui dicte sa conduite, et du coup pour faire la leçon à François Hollande, et là quelque part c'est le piège qui avait été établi un peu dès le départ, elle va dire : « C'est pas à vous de décider, c'est au mouvement sportif ». Sauf qu'en disant ça, elle s'enclenche sans même le savoir dans une spirale qui va mener à la candidature olympique. Parce qu'en faisant la leçon, entre guillemets, à François Hollande, de dire : « Mais qui vous êtes pour parler de ça, alors que s'il y a un acteur qui doit lancer une candidature un jour c'est absolument pas l'État mais le mouvement sportif », qui est en fait l'un des éléments de langage du départ, qui ont été repassés à Anne Hidalgo à ce moment-là, donc elle fait la leçon à François Hollande, mais du coup elle reprend le langage du mouvement sportif. Et indirectement, en disant ça, elle dit que si le mouvement sportif veut une candidature, elle suivra. Et donc là le travail de persuasion d'Anne Hidalgo a commencé. Bernard Lapasset rencontre Anne Hidalgo. Anne Hidalgo est plutôt séduite par le discours de Bernard Lapasset, et puis de toute façon à partir de ce moment-là il y a une dynamique qui est enclenchée, une fois qu'on a mis le doigt dedans c'est difficile d'en sortir. Et plutôt que de fermer le sujet, elle l'a réouvert en disant ça. (Entretien téléphonique, 24 septembre 2018)

Le ralliement d'Anne Hidalgo est important pour assurer l'unité du camp socialiste autour de cette question – avec un alignement temporaire État-ville-région – et embarquer la minorité communiste alliée à la mairie de Paris. Surtout, la conversion d'Anne Hidalgo place le camp écologiste dans une situation délicate. Les Verts sont alliés au Parti socialiste parisien depuis le mandat de Bertrand Delanoë et ont renouvelé cet accord avec son héritière politique, ce qui leur

permet d'obtenir des postes stratégiques dans l'équipe municipale. Cependant, le format et le système économique des Jeux Olympiques est en partie contradictoire avec leur répertoire idéologique, et les écologistes adoptent vis-à-vis de l'évènement une posture critique. La position d'EELV au sein du champ politique parisien rend néanmoins une opposition frontale coûteuse sur le plan politique. Le parti est dans une position de dominant dominé, dont la situation favorable est conditionnée au soutien accordé à la majorité socialiste : l'affrontement sur le dossier olympique est donc risqué pour le maintien des alliances locales. Les élus écologistes sont en fait confrontés à un dilemme profond lorsqu'ils sont placés face à la perspective d'une candidature olympique. En effet, les entrepreneurs de candidature sont incités par le CIO à intégrer dans le dossier des mesures devant garantir la « durabilité » de l'évènement. Or, certaines de ces promesses vont dans le sens des propositions de politiques publiques que les élus EELV tentent de mettre à l'agenda municipal et qui, grâce aux Jeux Olympiques, pourraient être mis en œuvre de façon consensuelle et rapide. C'est ce que montre Graeme Hayes à propos de Paris 2012, dont le dossier de candidature prévoyait la construction d'un éco-quartier aux Batignolles et des investissements dans les transports publics, notamment l'extension de la ligne T3 du tramway¹, projets soutenus par les élus écologistes. Sitôt la candidature perdue, le consensus politique sur ces projets est rompu : la repolitisation des dossiers rend incertaine la conclusion d'un accord et leur mise en œuvre à brève échéance. Autrement dit, la candidature olympique peut-être perçue et stratégiquement utilisée par les élus écologistes comme un moyen de mettre à l'agenda leurs solutions d'action publique. Le dossier des Jeux Olympiques renvoie à des interrogations plus larges autour de la construction des partis politiques, de leur confrontation à l'exercice du pouvoir, et de leur intégration dans le système politique. Il s'agit de « prendre possession de l'institution sans se faire posséder par elle, de la transformer, sans qu'en retour, elle ne les transforme, de l'intégrer sans se faire désintégrer² », c'est-à-dire dans le cas présent d'arbitrer entre une opposition à un évènement dont les caractéristiques sont contraires au répertoire idéologique du parti, et une attitude plus opportuniste pour obtenir des concessions compatibles avec l'agenda partisan.

Le dilemme des écologistes parisiens fait écho aux divisions locales et nationales du parti, à l'histoire récente de l'élargissement partisan en vue de rassembler toutes les

¹ HAYES Graeme, « What Happens When Olympic Bids Fail ? Sustainable Development and Paris 2012 », *op. cit.*

² LEFEBVRE Rémi, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 2, 2004, p. 241.

composantes de l'écologie (Les Verts et le réseau Europe-Écologie), et aux interrogations relatives à « l'alliance préférentielle » avec un Parti socialiste perçu par certains adhérents comme « néolibéral¹ ». La section parisienne est elle-même divisée, comme l'a montré la campagne municipale de 2014 où le choix du candidat, Christophe Najdovski (devenu par la suite adjoint chargé des transports dans l'équipe d'Anne Hidalgo), est présenté comme celui du « plus petit dénominateur commun² » entre les différentes tendances au sein du parti, et un médiateur capable d'éviter de trop fortes tensions avec l'allié socialiste. La stratégie des Verts à la mairie de Paris repose sur la construction d'un rapport de force électoral au premier tour des élections municipales, puis un ralliement conditionné à un contrat passé avec la gauche pour intégrer au programme municipal des principes et des mesures de formation. Contrairement au groupe communiste allié au PS, EELV revendique une certaine autonomie, au risque de créer des tensions avec l'exécutif municipal. L'attitude adoptée par le groupe écologiste sur les JO au Conseil de Paris reflète ce positionnement : les élus écologistes refusent de voter la candidature portée par l'équipe municipale (qui comprend dans ses rangs quatre adjoints EELV), mais ne s'engage pas dans une opposition ouverte au projet pour éviter une rupture politique. La *voix* choisie par le groupe écologiste peut donc s'analyser comme une prise de parole symbolique, un signal envoyé à ses militants et sympathisants et à l'allié socialiste dans le cadre du jeu propre aux assemblées délibératives³.

La France Insoumise de Jean-Luc Mélenchon (créée en février 2016) entretient également des affinités électives avec la critique des Jeux Olympiques, et une position d'*outsider* dans le champ politique propice à des entreprises de politisation pour gagner en audience. De fait, Jean-Luc Mélenchon - et certains de ses proches comme Alexis Corbière – exprime son hostilité face à la candidature de Paris dès 2015, craignant le coût social, environnemental et économique de l'opération. Néanmoins, le discours du leader de la France Insoumise s'infléchit au fil des mois et à mesure que se rapprochent les échéances électorales du printemps 2017. Plutôt qu'une hostilité franche, les Insoumis se rangent à une posture de soutien vigilant. Ils prônent un contrôle budgétaire étroit si les Jeux étaient acquis, et reprennent

¹ JEROME Vanessa, « Chapitre 1 - Une brève sociohistoire du parti vert », *Militer chez les verts*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2021, p. 33-87.

² « Municipales : Christophe Najdovski, candidat normal d'EELV à Paris », *La Croix*, 11 septembre 2013.

³ GALEMBERT C. de, ROZENBERG O., VIGOUR C., et RESEAU EUROPEEN DROIT ET SOCIETE (dir.), *Faire parler le parlement : méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Issy-les-Moulineaux, LGDJ-Lextenso éditions, coll. « Droit et société. Recherches et travaux », 2013.

certaines éléments de langage du comité de candidature : « Nous souhaitons bien sûr des Jeux solidaires, propres et responsables. Nous ne pouvons pas refuser ces grands événements et la plus-value qu'ils apportent¹ ». Il n'est pas anodin que ces mots soient prononcés par Bally Bagayoko, membre de la France Insoumise mais aussi adjoint au maire de Saint-Denis en charge des sports, des grands événements, de l'emploi et de l'insertion depuis 2014. En effet, Saint-Denis est une ville dont les élus, depuis l'implantation du Stade de France et la régénération de la plaine, entretiennent une forte appétence pour les événements sportifs et leurs retombées supposées : la ville est au cœur des dispositifs olympiques prévus depuis Paris 2008, et les entrepreneurs de candidature de Paris 2024 ont choisi de faire de la Seine-Saint-Denis le cœur du projet et, en théorie, son principal bénéficiaire. Une partie du territoire Dyonésien fut ou est toujours un bastion rouge, donc une zone où la France Insoumise espère réaliser de bons scores électoraux lors de l'élection présidentielle et conquérir quelques circonscriptions². De fait, en 2017, cinq des douze sièges de députés de Seine-Saint-Denis échoient à LFI. Avec un total de 17 députés à l'Assemblée nationale, le contingent de Seine-Saint-Denis représente une minorité importante parmi les parlementaires Insoumis. Or, si les élus LFI construisent un fief politique en Seine-Saint-Denis, il peut s'avérer coûteux de s'opposer à un projet censé bénéficier aux administrés, donc à de potentiels électeurs. C'est le constat que partage Maxime Salons en 2018, à propos du vote de la loi olympique. Maxime est alors conseiller du délégué interministériel aux Jeux Olympiques Jean Castex, après avoir suivi candidature de Paris en tant que conseiller sport dans le cabinet du Premier ministre de février à mai 2017. Il estime que les déclarations des élus Insoumis sur les JO relèvent d'une stratégie de distinction politique dans le cadre parlementaire plutôt que d'un rejet du projet :

Maxime Salons : Les députés de la France Insoumise se sont opposés au texte, mais j'avais davantage l'impression de voir une opposition de principe, une posture si je puis dire, plutôt qu'une réelle opposition. [...] En réalité ça va être quand même compliqué de prouver que ce projet ne peut pas apporter des bienfaits à la Seine-Saint-Denis. En Seine-Saint-Denis, je vois assez peu de sorties des députés de la France Insoumise sur le sujet. (Entretien, 9 avril 2018)

Les échéances électorales et la perspective de s'implanter localement contribuent à atténuer le discours critique des troupes mélenchonistes à propos de Jeux Olympiques organisés sur un territoire présenté par les entrepreneurs de candidature comme ayant un besoin vital

¹ « JO à Paris : les cinq "grands" candidats sont tous d'accord » par Xavier Condamine », *Le Figaro*, 20 avril 2017.

² Pour une analyse de la France Insoumise lors de la séquence électorale de 2017, voir CERVERA-MARZAL Manuel, « 6. Un électorat infidèle », *Le populisme de gauche*, Paris, La Découverte, coll. « Sciences humaines », 2021, p. 217-269.

d'investissements. Tout en se réservant la possibilité d'exprimer une voix dissonante, la France Insoumise ne mène pas une opposition frontale et systématique au projet olympique.

Les principales formations partisans sont donc liées au dossier olympique. Pour certains élus, issus de formations traditionnellement acquises à l'olympisme (PS, LR, PCF), les Jeux Olympiques sont porteurs de retombées économiques et politiques positives, et permettent d'accélérer des programmes d'action publique qui rendent visible l'action publique sur le territoire. Pour d'autres, plutôt affiliés à des partis critiques vis-à-vis de l'évènement olympique, l'opposition directe au projet de candidature comporte des coûts politiques qui pourraient les fragiliser localement. Ces élus signalent leur scepticisme et adoptent un discours enjoignant à la vigilance, mais ne s'engagent pas dans une opposition active : ils privilégient d'autres terrains, considérés comme plus rémunérateurs politiquement à l'approche de la présidentielle, à l'image de la mobilisation contre la « loi travail ».

B - Le travail de neutralisation de la politique par les entrepreneurs de candidature

1) Réactiver la frontière entre champ politique et champ sportif

Le consensus politique autour des Jeux Olympiques ne peut néanmoins se résumer simplement à la répartition des mandats dans la région parisienne. Sa construction implique également un travail actif d'évitement voire « d'évaporation » du politique¹ de la part des entrepreneurs de candidature pour s'assurer le soutien, ou au moins la neutralité, des élus de tous bords. L'une des modalités de cette construction du consensus tient à la mise en œuvre du mot d'ordre énoncé dans le programme de François Hollande puis travaillé par le ministère des Sports, à savoir la mise en responsabilité de personnalités issues du champ sportif pour porter le projet olympique. On l'a vu au chapitre 1, les précédents échecs ont été mis en problème et en partie imputés à l'ingérence des professionnels de la politique et au transfert de leurs clivages dans un dossier qui devrait être débarrassé des affrontements partisans, selon les thuriféraires d'une approche apolitique du sport. Contrairement aux tentatives précédentes où le président de la République, le maire de Paris, et le président de la région Ile-de-France occupaient une place centrale, la communication du comité de candidature met en avant les deux figures devant l'incarner face au CIO et face au champ politique national : les co-présidents Bernard Lapasset

¹ ELIASOPH Nina, *Avoiding politics: how Americans produce apathy in everyday life*, Cambridge, UK ; New York, NY, USA, Cambridge University Press, coll. « Cambridge cultural social studies », 1998.

et Tony Estanguet. Le premier, légitimé par son expérience des institutions sportives internationales, bénéficie de l'image positive de son sport d'origine (le rugby), a construit sa carrière sportive administrative en naviguant entre des élus politiques de tous bords, peu marqué politiquement sinon par une étiquette « rad soc » de ses origines tarbaises¹ ; le second, archétype de l'athlète olympique encore auréolé de ses titres sportifs, fraîchement émolu membre du CIO et sur la pente ascendante d'une carrière dans les institutions sportives apprise auprès du premier.

Mettre en avant de personnalités labellisées comme « sportives » est d'abord une opération de communication, et la mise en œuvre des préconisations partagées par les acteurs politiques, administratifs, journalistiques et sportifs à propos de la problématisation des candidatures olympiques. La nomination de ces personnalités ne constitue pas une condition suffisante pour neutraliser le politique : encore faut-il que leurs caractéristiques soient activées dans les interactions avec les élus pour leur donner une épaisseur et participer à construire ce mythe social. Le travail de neutralisation politique effectué par le comité de candidature consiste précisément à utiliser stratégiquement les caractéristiques sociologiques de ces individus pour démontrer la séparation entre champ politique et Jeux Olympiques. C'est le rôle qui incombe à Frédéric Durand, conseiller sport et loisirs au cabinet de Jean-Paul Huchon à la région Île-de-France (2013-2017) devenu directeur des relations institutionnelles de Paris 2024 (2015-2017) :

Frédéric Durand* (directeur des relations institutionnelles de Paris 2024) : Les amis de Jean-Luc Mélenchon, je leur disais quand je les ai vus : « Nous aussi on veut que ce soit très social les Jeux, très éthique, très développement durable ». Je leur dis : « Mon pote, c'est pas Tony Estanguet qui fait la loi. Gagne les élections, fais ton métier, les lois seront différentes et tu verras, les Jeux ils se feront différemment. Tony Estanguet il est pas parlementaire ». Je mets les gens en responsabilité. C'est ça qui est intéressant dans les interactions, c'est comment tu cernes tous les acteurs en disant : « Moi mon boulot c'est obtenir les Jeux. Je suis ouvert pour faire plus, mais je suis pas là pour vous remplacer. Tout ce que je sais c'est que pour gagner il faut aller dans telle direction, telle direction, et je m'assure auprès de vous que je suis pas orthogonal par rapport à vos priorités parce que je veux vous avoir dans la barque. Donc je travaille suffisamment avec vos équipes pour pas être orthogonal ». On veut qu'il y ait vraiment une dimension de co-construction. Donc on a ce discours avec tout le monde, tous les

¹ C'est ainsi que le décrit un article publié dans *Libération*, à partir de l'orientation politique d'un grand-père maire d'une commune du Sud-Ouest. Dans l'interview, Bernard Lapasset s'approprie cette orientation partisane familiale : « C'est vrai que je suis comme ça. C'était dans la culture rurale de mes grands-parents agriculteurs. On a fait de moi un technocrate que je ne suis vraiment pas » dans « Bernard Lapasset ou le charme désuet de l'Ovalie. Le président de la Fédération subit plus qu'il ne contrôle l'évolution du rugby » par Blandine Hennion, *Libération*, 7 février 1998.

partis. Mais tu peux pas les mettre tous dans la même salle : c'est la foire d'empoigne, tu en ressors avec rien. (Entretien, 14 juin 2018)

Cet enquêté explique comment la direction exercée par des personnalités sportives est exploitée pour atténuer la conflictualité avec les élus. Frédéric Durand utilise son expérience des relations partisans acquise au sein du champ politique pour effectuer un travail de déliaison¹ entre le projet incarné par le canoéiste olympique et les enjeux politiques que souhaitent soulever ses interlocuteurs. Il réaffirme les ambitions consensuelles du projet, la division des tâches et l'étanchéité entre les champs sociaux dont sont issus les protagonistes, mais aussi la soumission du champ sportif aux décisions prises par les acteurs politiques : ceux-ci sont donc renvoyés à leur capacité à peser dans les institutions pour façonner la construction du spectacle sportif. Frédéric Durand affiche un objectif pragmatique – la victoire de la candidature – et sous-entendu apolitique qui nécessite une convergence minimale des vues, c'est-à-dire une forme de non-agression (éviter des objectifs orthogonaux). La familiarité de l'enquêté avec les logiques de fonctionnement du champ politique le conduit à construire un mode de concertation politique compartimenté via des discussions bilatérales avec chacune des formations politiques, afin d'éviter qu'une réunion multilatérale ne se transforme en reproduction du jeu politique, c'est-à-dire en une recherche de prises de position distinctives entre les formations partisans².

Frédéric Durand : Ce qui a facilité beaucoup de choses dans le portage de cette candidature, c'est que Tony Estanguet ce n'était ni Anne Hidalgo, ni Macron, ni Hollande, ni Valérie Pécresse, ni Jean-Paul Huchon. C'était le mouvement sportif devant. Donc la CGT quand la CGT nous a soutenus, elle n'a pas soutenu Anne Hidalgo. Et moi quand j'allais voir la CGT, je représentais uniquement Tony Estanguet. Donc je pouvais tout de suite périmétrer la discussion. Aux gars de la CGT je leur disais cash : « Moi, mon travail c'est pas de me positionner sur la prime de la bibliothécaire le dimanche. Si on rentre là-dedans, je commence même pas la réunion. » Parce que la CGT va me parler de ses problèmes avec la région, avec la mairie de Paris, mais nous Paris 2024 on va pas y arriver si on commence comme ça. Nous ce qu'on veut c'est de l'aide. On est prêt à s'engager. Mais on va pas écrire un plan de 150 pages, on n'a pas les moyens en termes d'expertise, ni le temps. (Entretien, 14 juin 2018)

Le travail de production du consensus politique s'étend aussi en direction des partenaires sociaux, et notamment des syndicats de salariés, qui seraient perçus négativement par les dirigeants sportifs internationaux en raison de leur répertoire protestataire et des perturbations

¹ GAÏTI Brigitte, « Les incertitudes des origines. Mai 58 et la Ve République », *Politix*, vol. 12, n° 47, 1999, p. 27-62.

² BOURDIEU Pierre, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », *op. cit.*

potentielles qu'ils pourraient causer lors des Jeux Olympiques¹. Le comité de candidature cherche donc à s'assurer, par la signature de chartes sociales, le soutien des centrales syndicales afin de rassurer leurs cibles internationales, de légitimer leurs affirmations éthiques relatives au droit du travail, et d'étendre le réseau d'interdépendances autour de l'évènement. La force des promoteurs de l'olympisme réside dans leur capacité à agréger des intérêts variés et à ouvrir des partenariats avec les organisations représentatives. Ici aussi, le discours est celui d'une mise à distance des enjeux politiques qui animent les discussions entre centrales syndicales et acteurs politiques : la figure de l'athlète incarnée par Tony Estanguet est utilisée par les acteurs du comité de candidature pour positionner les JO en dehors de ces enjeux sociaux et politiques. Le choix d'une personnalité sportive facilite pour les membres du comité de candidature le travail de déliaison entre évènement olympique et conséquences politiques, et participe à atténuer la conflictualité autour du projet.

2) Le référendum, instrument marginalisé d'arbitrage politique

Le travail de dépolitisation de la candidature de Paris est caractérisé par l'évitement de la pratique référendaire, dont les mobilisations nolympiennes de la décennie 2010 ont montré la centralité comme instrument démocratique pour arbitrer la suite à donner au projet olympique. À Paris, les entrepreneurs de candidature s'accordent pour considérer cette méthode comme « inadaptée ». C'est ce qu'exprime Alexis Maudet, conseiller sport dans le cabinet du Secrétaire d'État aux Sports Thierry Braillard (2014-2017) puis du président de la République Emmanuel Macron au moment de l'entretien :

Alexis Maudet : Il fallait qu'on arrive à construire un projet dont les Français allaient se dire que c'était un bon projet. Pas forcément sous la forme du référendum, qui se prête pas forcément au sujet olympique – de mon point de vue. Par contre, avoir le sentiment qu'il y a une majorité de Français qui nous soutient parce qu'on a réussi à trouver la manière de construire ce projet en expliquant au CIO que nous on est prêt à y aller, mais uniquement si certains critères sont respectés. (Entretien, 14 mai 2019)

L'enquête exprime ici la réticence de la coalition de candidature à user du référendum pour faire la démonstration de l'adhésion de la population aux Jeux Olympiques. Ce sont donc les méthodes sondagières qui sont privilégiées pour mettre en scène l'adhésion populaire et le « sentiment » qu'un maximum d'individus soutient la candidature : les chiffres de l'institut

¹ Ces représentations sont véhiculées par les entrepreneurs de candidature et les journalistes sportifs, et reprennent les stéréotypes d'une France régulièrement bloquée par des mouvements de grève. ISSERT Patrick et LUNZENFICHTER Alain, *Malheureux aux jeux*, *op. cit.* ; RENDINGER Armand de, *Jeux perdus*, *op. cit.*

Odoxa crédite la candidature de Paris d'un soutien de 73% des sondés en juin 2017¹. La stratégie d'évitement du référendum est plus explicitement exprimée par le directeur des relations institutionnelles du comité de candidature de Paris 2024 :

Frédéric Durand : Les partis politiques ils s'organisent par différence aux autres, et ils prennent de la place là où il y en a pas. Et c'est d'ailleurs pour ça qu'on n'a pas voulu faire de référendum. Parce que si on avait voulu faire un référendum, on aurait créé notre propre opposition. (Entretien, 14 juin 2018)

Plus qu'un mode de consultation inadapté, le référendum est craint précisément parce qu'il contribue à réintroduire l'enjeu olympique dans le champ politique. Ce dernier s'organise par les stratégies de distinction des partis. La neutralité, fragile, de certains partis est acquise en soustrayant autant que possible la candidature à la visibilité et aux logiques du champ politique, pour diminuer les bénéfices potentiels d'une politisation de cet enjeu. Avec le référendum, la dynamique compétitive reprend le dessus et permet à des formations dominées localement de se réinsérer dans le jeu politique. Contrairement aux techniques sondagières², le référendum conduit à une mise en débat de l'enjeu soumis au vote et oblige les différents camps à produire une justification de leurs positions. La logique agonistique, le résultat binaire de la consultation et les représentations du vote comme comportement motivé de citoyens éclairés³ comportent le risque de rompre la fiction de l'adhésion aux Jeux Olympiques, comme l'ont montré de façon répétée les consultations électorales en Europe et en Amérique du Nord.

La réticence à user du référendum tient aussi à l'histoire de cet instrument de participation et aux modalités de son utilisation. En effet, le procédé référendaire suscite historiquement une forte méfiance en France depuis la Révolution⁴. Prérogative constitutionnelle du président de la République pour consulter la nation, le référendum a été utilisé de façon plébiscitaire⁵ par le général de Gaulle pour asseoir sa vision de la Constitution de la Ve République. Par la suite, l'utilisation du référendum par le président de la République s'est concentrée sur la ratification de textes européens, avec des résultats de moins en moins probants (baisse de la participation, diminution des votes « Oui ») jusqu'à celui de 2005 organisé sur la Constitution européenne, infligeant un revers à l'exécutif. Inusité depuis 2005,

¹ « Baromètre Sport – Les Jeux Olympiques Paris 2024 », Odoxa, 25 juin 2017.

² HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Olympic Cities », *op. cit.*

³ MARIOT Nicolas, *Bains de foule*, *op. cit.*

⁴ MOREL Laurence, *La question du référendum*, *op. cit.*

⁵ Laurence Morel parle de référendum personnalisé, c'est-à-dire un référendum dont la dimension personnelle devient l'objet réel et prend la signification d'un vote de confiance *Ibid.*.

le référendum est considéré par les membres du gouvernement comme potentiellement dangereux.

L'approche « par le haut » n'épuise pas les formes de consultation : le référendum est aussi un instrument de participation au niveau local. C'est ici que la différence est particulièrement notable avec les autres espaces où se sont déroulées des mobilisations anti-candidatures. On a vu que les candidatures helvétiques passaient systématiquement par le filtre du référendum : ce processus s'explique évidemment par le rôle des mécanismes de démocratie directe dans le système politique suisse, où ils constituent à la fois un élément de construction du sentiment d'appartenance nationale¹ et un moyen de modifier l'agenda politique². Les différentes formes de consultation sont donc routinisées, et largement intériorisées par les agents du champ politique et, malgré une participation très fluctuante, font partie intégrante du processus de décision depuis l'institutionnalisation de ces procédés au XIX^e siècle. Plus instructive est la comparaison avec l'Allemagne, où des mécanismes de participation directe sont introduits après la réunification et permettent à de petits partis de compenser leur faible présence au niveau local pour mettre un enjeu à l'agenda³. Le cas de Munich 2018 est représentatif de cette utilisation, avec des opposants qui parviennent à obtenir le quota de 10% de signatures du corps électoral pour initier un référendum. L'initiative populaire y est également contraignante, ce qui confère à cet outil un véritable intérêt politique. En France, les conditions d'utilisation de ces mécanismes sont beaucoup plus restrictives et permettent aux élus de contrôler la procédure⁴. L'initiative populaire est uniquement consultative⁵, et un référendum local n'est rendu décisionnel que si la participation est supérieure à 50%. Ainsi, cette pratique est largement marginalisée, plutôt utilisée à des fins plébiscitaires par des maires ruraux pour protester contre des projets extérieurs imposés à la commune⁶. L'initiative

¹ RAYNER Hervé, « Participationnisme d'État », *op. cit.*

² VOUTAT Bernard, « 8. À propos de la démocratie directe. L'expérience helvétique », *op. cit.*

³ PREMAT Christophe, « Les effets de l'institutionnalisation du référendum local en France et en Allemagne », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 2, 2008, p. 257-283.

⁴ Les élus peuvent choisir d'opter pour un référendum ou une consultation. Les citoyens, eux, ne peuvent que demander une consultation. MAGNI-BERTON Raül, « Référendum local d'initiative populaire. Récit d'une première expérience en France », *Participations*, vol. 20, n° 1, 2018, p. 85-110.

⁵ Pour être lancée, une consultation sur initiative populaire doit réunir les signatures de 20% des électeurs d'une commune, ou 10% dans les départements et les régions.

⁶ PREMAT Christophe, « La marginalisation du référendum communal en France depuis 2003. Étude des mobilisations citoyennes à l'échelon local », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 2, 2020, p. 257-270.

populaire et la pratique référendaire sont donc des instruments démocratiques structurellement faibles dans le champ politique français¹. La production d'une solution référendaire pour résoudre la crise de Notre-Dame-des-Landes illustre la faible légitimité accordée à cet instrument. Marion Paoletti a montré comment le recours à la consultation est le résultat d'une situation de blocage², tant au niveau du gouvernement (divisions entre écologistes et socialistes, et entre ministres) qu'au niveau local où s'affrontent différentes formes de légitimité (protection de l'environnement contre respect de la démocratie légale). La consultation (non décisionnelle) présentée comme un référendum par tous les acteurs, qui vise à réintroduire un mécanisme reposant sur une légitimité légale-rationnelle (le vote), est permise par une ordonnance rédigée dans l'urgence. La légalité du référendum et les modalités de sa mise en œuvre sont fortement critiquées par les opposants, et le résultat favorable au projet ne permet pas de renverser le *statu quo* : l'annonce de l'arrêt du projet par le Premier ministre Édouard Philippe en janvier 2018 achève de décrédibiliser cet instrument. Le non-recours à la pratique du référendum dans le cas d'une candidature olympique française n'est donc pas simplement une question d'évitement du politique, il prend racine dans la « spécificité référendaire française³ » c'est-à-dire des pratiques et des représentations intériorisées par les acteurs du champ politique où la consultation des citoyens par le vote sur de grands projets tient une place marginale. Le succès des mobilisations anti-candidature à l'étranger tient dans bien des cas à l'institutionnalisation des procédés référendaires et notamment à la possibilité d'obtenir un référendum *bottom up*, c'est-à-dire via l'initiative populaire comme en Suisse, mais aussi aux États-Unis, où l'absence de procédure référendaire fédérale est compensée par une utilisation intense de cet outil au niveau local depuis la fin du XIX^e siècle. Les pays de l'ancien bloc communiste ont également développé des procédés de démocratie directe, tant au niveau national que local. Le développement de la pratique référendaire en Hongrie est ainsi très soutenu par les mécanismes d'initiative populaire depuis les années 1990⁴, ce qui permet de comprendre comment la mobilisation étudiante contre

¹ MOREL Laurence, *La question du référendum*, *op. cit.* ; PAOLETTI Marion, « Référendum local », *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2020, vol.2e éd., p. 465-469.

² PAOLETTI Marion, « L'invention d'un nouveau référendum pour "résoudre la crise" à Notre-Dame-des-Landes », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 109, n° 1, 2017, p. 173-196.

³ Liée à la prédilection pour le référendum d'initiative présidentielle, cas unique en Europe où même les pays donnant au président cet instrument constitutionnel (ex : Roumanie) comportent davantage de restrictions qu'en France. MOREL Laurence, *La question du référendum*, *op. cit.*

⁴ *Ibid.*

Budapest 2024 ouvre la voie à une consultation malgré le gouvernement autoritaire de Viktor Orban.

En France, les contraintes pesant sur de telles procédures permettent aux coalitions de candidature de maîtriser le processus décisionnel et de limiter les conditions de politisation du projet pour des groupes d'opposition aux ressources limitées.

C - La production d'une délibération consensuelle

Le non-recours au référendum ne signifie pas que toute forme de consultation soit évitée par les entrepreneurs de candidature, qui souhaitent donner des gages de bonne volonté démocratique face aux critiques régulièrement adressées aux décisions en matière d'évènement olympique.

Anne Hidalgo : Nous n'avons pas souhaité faire de référendum, en revanche nous avons souhaité apporter une concertation, une méthode de concertation qui a déjà fait ses preuves avec énormément de réunions partout en France, dans les quartiers, dans les villes. Réunions auxquelles les athlètes ont participé, et on a aujourd'hui un taux d'adhésion de la société française qui est autour de 70%, ce qui est important pour soutenir la candidature. (Intervention du 7 mars 2017 à l'Université Paris Dauphine dans le cadre du cycle de conférences organisé tous les ans par l'association Dauphine Discussion Débat)

C'est donc vers des dispositifs de démocratie participative que s'oriente le comité de candidature de Paris 2024, avec une volonté d'élargir le processus au niveau national plutôt que de le confiner au niveau local. Cette extension est un moyen d'impliquer davantage d'individus dans le processus de candidature pour étendre les chaînes de dépendance, mais aussi pour atténuer les critiques potentiellement plus fortes au niveau local à propos des conséquences des Jeux (sur la fiscalité, la congestion du trafic routier, les nuisances sonores, la pollution, etc.).

La concertation olympique a fait l'objet d'un appel d'offres pour être sous-traitée à *Res Publica*, un cabinet parisien spécialisé dans l'ingénierie de la concertation et le management des parties prenantes. Elle se déploie en deux volets. D'abord, la construction d'une plateforme en ligne en partenariat avec la mairie de Paris nommée « Faites vos Jeux », puis un cycle de réunions publiques organisées tout au long de l'année 2016 grâce à un « kit de concertation » conçu par le cabinet *Res Publica*. Cet outil est un mode d'emploi dont peut se saisir n'importe quelle institution (collectivité locale, association, entreprise) pour organiser sa propre réunion : les propositions formulées sont ensuite transmises par les organisateurs via la plateforme en ligne, où tout un chacun peut en prendre connaissance et lui afficher son soutien (système de « likes ») ou proposer des améliorations (système de commentaires).

Ainsi, l'objectif de la concertation n'est pas de soumettre à la discussion l'opportunité de la candidature, dont l'existence est validée de fait : il s'agit au contraire d'inciter les individus à proposer des items pour améliorer ce que devraient ou pourraient être les Jeux Olympiques de Paris. Les objets de la concertation sont donc fortement limités par le cadrage méthodologique et thématique. Les individus ne se prononcent pas sur le *pourquoi* de la candidature, mais sur une partie du *comment*, tout un ensemble d'enjeux techniques étant une prérogative du comité de candidature (par exemple le choix des sites olympiques). La frontière du possible des propositions tient essentiellement à ce que la rhétorique olympique appelle « l'héritage », c'est-à-dire les bénéfices matériels et immatériels que les Jeux laissent au territoire. Nous reviendrons plus loin sur la construction de cette notion d'héritage par les dirigeants sportifs (cf. chapitre 5), dont nous retiendrons ici qu'elle est un registre de légitimation imaginé au tournant des années 2000 pour internaliser les critiques et proposer une lecture de l'évènement comme produisant tout un ensemble d'effets positifs. Les participants sont donc invités à contribuer à cette entreprise de légitimation en imaginant une partie de son contenu. La réflexion intègre des thématiques telles que l'environnement, la jeunesse, l'inclusion et la solidarité, l'innovation, ou la pratique sportive. En plus des réunions décentralisées organisées grâce au kit de concertation, une série d'autres rencontres est organisée directement par *Res Publica*, la mairie de Paris et le comité de candidature. Thomas Le Guen est chargé de la mobilisation nationale et internationale pour les Jeux Olympiques à la mairie de Paris. À ce titre il organise plusieurs de ces réunions de concertation, et témoigne des enjeux de ce processus participatif, et sa perception par les organisateurs :

Thomas Le Guen* (responsable mobilisation sur les Jeux Olympiques à la mairie de Paris) : C'était assez surprenant de constater d'abord que les gens venaient sur leur temps libre, gratuitement, de 17 à 19h ou de 19 à 21h, dans un gymnase où on servait juste quelques hors-d'œuvre et du jus d'orange. Il y avait aucune raison ... La seule raison de venir c'était l'intérêt pour les Jeux. [...] Il y avait une certaine modération naturelle de la part des gens. Ni engouement délirant, fans en délire, ni d'opposition braquée. [...] J'ai été surpris par la qualité globale des échanges et par la modération. Pour être honnête sur certains sujets je m'attendais à ce qu'il y ait des échanges musclés, mais ça n'a pas été le cas. [...] C'était un mélange de population locale, entre guillemets, et de population sectorielle, qui venait parce qu'intéressée par le monde des *start-ups*, ou par les enjeux environnementaux, ou le monde de l'insertion et de la solidarité. (Entretien, 14 avril 2017)

On voit affleurer ici deux éléments importants, congruents avec les travaux de science politique sur les dispositifs de démocratie participative : l'intérêt pour l'objet et les conditions de prise de parole. Malgré des ambitions orientées vers l'extension des pratiques démocratiques, et une vision enchantée de la délibération comme pratique accessible à tous les publics, la recherche

a montré que les dispositifs participatifs sont caractérisés par des formes de sélection sociale¹ : ils tendent à reproduire les inégalités de politisation et de participation politique. Les individus qui participent sont souvent plus politisés que la moyenne, déjà impliqués dans la vie locale, ou ont un intérêt spécifique à venir participer. Notre enquête explique ici que les participants auraient un intérêt préexistant pour le sport, pour les Jeux Olympiques, ou pour les sujets sur lesquels sont focalisées les réunions. Il estime également que les militants associatifs représentent une part significative du public. Autrement dit, le dispositif participatif tend à réunir des individus qui ne sont pas indifférents mais déjà intéressés aux thématiques abordées et, peut-on supposer, ayant un a priori favorable vis-à-vis de l'évènement olympique. Si le responsable de la concertation parle d'une « diversité des publics » et de « concertation de monsieur et madame tout le monde », la réalité sociologique de ces dispositifs semble bien plus nuancée, investie par des individus déjà convertis à la candidature. Le cabinet *Res Publica* ne récupère pas d'informations socio-démographiques sur le public, la diversité est donc perçue plutôt que mesurée, appréciée subjectivement en fonction des représentations des organisateurs de réunion. Jean-Marc Flagnac est président et cofondateur de *Res Publica*. Il a créé le cabinet en 2004 après une carrière professionnelle passée dans différents cabinets de conseil depuis 1987. Il décrit en entretien sa perception des publics présents lors des réunions de concertation :

Jean-Marc Flagnac* (cofondateur de *Res Publica*) : C'est pas que des sportifs patentés, dans les réunions il n'y avait pas que des mecs en survêtement. Il y avait pas que des jeunes, il y avait pas que des vieux des fédérations sportives. (Entretien, 2 décembre 2016)

La « diversité » est évaluée à partir de ce que cet ingénieur de la concertation se représente être la figure archétypique de l'amateur de sport, marquée par une certaine distance sociale : l'absence de cet individu imaginé signifierait que la concertation parvient à réunir toutes sortes de publics. L'indétermination sociologique et la construction discursive d'un public « normal », c'est-à-dire d'individus supposés représentatifs de la diversité de la société française, permettent aux entrepreneurs de candidature d'inférer un large soutien populaire au projet de Paris 2024.

Les biais de sélection produisent des effets sur les conditions de prise de parole : la « modération naturelle » à laquelle fait référence Thomas Le Guen correspond aux modalités

¹ MAZEAUD Alice et TALPIN Julien, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, vol. 1, n° 3, 2010, p. 357-374 ; BLONDIAUX Loïc, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale », *Le sens du public. Publics politiques et publics médiatiques*, PUF., Paris, 2003, p. 313-326 ; FROMENTIN T. et WOJCIK S. (dir.), *Le profane en politique : compétences et engagement du citoyen*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2008.

attendues de l'expression délibérative par les catégories dominantes. Correction langagière, respect des tours de parole, discours peu clivant sont autant de caractéristiques qui rendent audibles les propositions et permettent de donner corps à l'image consensuelle que souhaitent obtenir les organisateurs¹. Le rôle du cabinet *Res Publica* est ici essentiel pour produire les conditions de cette prise de parole, issue d'un savoir-faire technique développé par les professionnels de la participation².

Jean-Marc Flagnac : Donc ça c'est une des particularités assez importantes de Res Publica, c'est que nous avons une volonté d'outiller, de méthodologiser, de travailler non seulement sur les missions mais aussi sur le moyen d'en tirer des enseignements pour progresser en ingénierie de la concertation. [...] On se dit que les méthodes sont bonnes si elles résistent à plusieurs ambiances, à plusieurs modes, plusieurs situations. (Entretien, 2 décembre 2016)

La reproductibilité des expériences de participation est ici assurée par une standardisation du modèle participatif, donc par la construction de normes, de « bonnes pratiques », c'est-à-dire une définition de la participation légitime. Ces dispositifs ont tendance à limiter les conditions d'expression de la critique, et à favoriser la production de discours consensuels, donc à favoriser une approche dépolitisée et dépassionnée des enjeux abordés dans les réunions. Le processus de concertation mis en œuvre n'apparaît donc pas comme un espace propice à la mise en problème des Jeux Olympiques, mais plutôt comme un dispositif de confirmation de l'intérêt des JO réunissant des individus favorables à l'évènement. La concertation permet de mettre en scène le consensus et, contrairement à la logique agrégative des sondages, de l'incarner dans des individus. La participation, somme d'actes positifs allant du déplacement vers le lieu de réunion à la formalisation de propositions pour l'héritage des Jeux, est ainsi présentée comme une action motivée et signifiante, représentative d'une appétence générale pour l'évènement olympique.

¹ TALPIN Julien, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, vol. 75, n° 3, 2006, p. 11-31 ; BLONDIAUX Loïc, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? », *op. cit.*

² BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 2008. MAZEAUD Alice, « Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *Quaderni*, vol. 79, n° 3, 2012, p. 45-58 ; MAZEAUD Alice, NONJON Magali et PARIZET Raphaëlle, « Les circulations transnationales de l'ingénierie participative », *Participations*, vol. 14, n° 1, 2016, p. 5-35 ; MAZEAUD Alice et NONJON Magali, « Vers un standard participatif mondial ? Enjeux, conditions et limites de la standardisation internationale de la participation publique », *Participations*, vol. 14, n° 1, 2016, p. 121-151.

D - Le collectif « Non aux JO 2024 à Paris » : des opposants isolés incapables de renverser l'asymétrie des ressources

La candidature de Paris 2024 n'est pourtant pas complètement sans opposants. Depuis les années 1970, les grands événements sportifs ont été largement critiqués par des intellectuels dans le sillage de la théorie critique du sport développée par le sociologue Jean-Marie Brohm¹. Des universitaires comme Patrick Vassort (maitre de conférences en sociologie à l'Université de Caen) ou Marc Perelman (architecte, professeur en esthétique à l'Université de Nanterre) protestent contre chaque tentative de candidature depuis les années 1980 par l'intermédiaire de tribunes publiées dans la presse nationale (*Le Monde*, *Libération*, *Le Parisien*) et théorisent leurs critiques par une activité éditoriale régulière². Ce répertoire d'action typique de l'intellectuel collectif³ est finalement peu audible dans l'espace public, ce qui n'est pas sans lien avec la position très spécifique de ces acteurs dans les champs intellectuel et politique⁴. Les prises de parole de ces intellectuels ne sont pas accompagnées par des tentatives de structuration d'une opposition aux Jeux Olympiques, et produit des effets limités en termes de problématisation des candidatures.

La contestation de la candidature de Paris est en revanche incarnée par le collectif citoyen « Non aux JO 2024 à Paris » sur le modèle des mobilisations nolympiennes observées

¹ BROHM Jean Marie, *Le mythe olympique*, Paris, C. Bourgois, coll. « Série "Quel corps ?" », 1981 ; BROHM Jean Marie, *Sociologie politique du sport*, Nouv. éd., Nancy, Presses universitaires de Nancy, coll. « Collection Forum de l'I.F.R.A.S », 1976. Pour une analyse critique de cette théorie, on peut se référer au travail d'Igor Martinache dans lequel il décrit la genèse intellectuelle du mouvement et les trajectoires de ses principaux acteurs : MARTINACHE Igor, « Comment peut-on être anti-sportif ? La théorie critique du sport au prisme de son principal entrepreneur de cause », *Sciences sociales et sport*, vol. 18, n° 2, 2021, p. 65-90.

² MAILLARD Simon et VASSORT Patrick, *CIO, FIFA: le sport mortifère Chine, Afrique du Sud, Russie, Brésil, Qatar*, Lormont, le Bord de l'eau, coll. « Altérité critique poch' », 2014 ; VASSORT Patrick, *Le sport ou La passion de détruire: dopage, souffrance et dépression*, Lormont, le Bord de l'eau éditions, coll. « Altérité critique », 2015 ; PERELMAN Marc, *2024, les Jeux olympiques n'ont pas eu lieu suivi de Vingt-et-une thèses sur le siècle du sport*, Bordeaux, Éditions du Détour, 2021 ; BROHM Jean-Marie et PERELMAN Marc, *Le football, une peste émotionnelle: la barbarie des stades*, Paris, Gallimard, coll. « Collection Folio Actuel », 2006 ; PERELMAN Marc, *Le sport barbare: critique d'un fléau mondial*, Nouvelle éd. entièrement refondue., Paris, Michalon, 2012.

³ SAPIRO Gisèle, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 176-177, n° 1-2, 2009, p. 8-31.

⁴ La radicalité de la théorie critique du sport et l'approche virulente vis-à-vis des autres courants de la sociologie limitent le dialogue scientifique et ostracisent ses auteurs. Comme le souligne Igor Martinache, ils sont également isolés au sein de la gauche après avoir passé plusieurs décennies à faire du PCF leur principal ennemi pour son ralliement au système olympique. MARTINACHE Igor, « Comment peut-on être anti-sportif ? La théorie critique du sport au prisme de son principal entrepreneur de cause », *op. cit.*

à l'étranger. La protestation a d'abord émergé sur les réseaux sociaux, suite à l'annonce par la maire de Paris de son soutien et de son engagement sur la candidature olympique. Cette décision est perçue, pour reprendre les mots d'un enquêté, comme une « trahison » par des individus qui avaient compris lors de la campagne municipale de 2014 qu'Anne Hidalgo refuserait de présenter la candidature de la ville. Certains internautes ont donc commencé à discuter en ligne de cette candidature et à protester contre le déficit de consultation démocratique autour du projet. Ils se réunissent pour la première fois physiquement en septembre 2016, soit plus d'un an après le lancement de la candidature, pour le créer le comité « Non aux JO 2024 à Paris ».

Nicolas Favre (porte-parole « Non aux JO 2024 à Paris ») : Il y a une chose que je pense, c'est qu'on s'organise pas par internet. Les réseaux sociaux c'est pas des organisations militantes. C'est une chambre d'écho, mais il faut se voir, il faut faire des réunions, organiser des réseaux. Et ça, en dehors du fait de se voir et de se rencontrer ça n'existe pas. Les réseaux se font toujours sur des bases personnelles. (Entretien, 7 septembre 2018)

Nicolas Favre est l'un de ces internautes à l'origine de la protestation, devenu porte-parole du collectif et à l'initiative du passage d'un militantisme virtuel à un militantisme plus conventionnel¹. Ce rôle d'entrepreneur de mobilisation s'inscrit dans la trajectoire personnelle et professionnelle de Nicolas. Titulaire d'un doctorat en droit, il souhaite au début de sa carrière être avocat pour « défendre la veuve et l'orphelin », mais renonce face aux difficultés financières d'un tel positionnement. Il fait ensuite une préparation aux concours administratifs à l'Université Paris-Dauphine mais préfère se réorienter vers l'enseignement : au moment de l'entretien (2018), il enseigne le droit dans un IUT. La volonté d'engagement manifestée dans ses débuts de carrière s'est concrétisée par un rôle de militant pour ATTAC, qu'il participe à créer en 1999 et où il réinvestit ses compétences de juriste et de chercheur acquises en doctorat pour travailler sur les dossiers pris en charge par l'organisation altermondialiste. Il devient ainsi spécialiste des questions de libre-échange et sera particulièrement mobilisé sur la lutte contre les traités signés par l'Union-Européenne et l'Amérique du Nord (CETA, TAFTA). Nicolas est donc un militant professionnel, fortement diplômé, habitué des mobilisations sur les sujets internationaux et dont l'un des répertoires d'action privilégiés est centré sur la production d'une expertise de contre-problématisation² :

Nicolas Favre : C'est des choses qu'on fait à ATTAC, et puis aussi sur le fait de blinder l'argumentaire. C'est-à-dire qu'il se trouve qu'à ATTAC je suis en charge d'un sujet

¹ BARBONI Thierry et TREILLE Éric, « L'engagement 2.0. Les nouveaux liens militants au sein de l'e-parti socialiste », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 6, 2010, p. 1137-1157.

² MATHIEU Lilian, « La constitution du mouvement altermondialiste français », *Critique internationale*, vol. 27, n° 2, 2005, p. 147-161.

qui est assez difficile techniquement, et c'est une des marques de fabrication d'ATTAC de strictement jamais rien laisser passer qui, sur le plan technique ou sur n'importe quoi, soit faux ou juste contestable. Après, les interprétations politiques qu'on en fait, chacun est libre de les apprécier ou pas, mais quand on donne un chiffre, c'est pas un machin qu'on invente au doigt mouillé, jamais. Ça, c'est vraiment un truc extrêmement important. Et bah c'est pareil dans cette association. C'est-à-dire qu'il n'y a rien qu'on écrit qui ne soit vérifié au moment où ça sort. [...] ça c'est vraiment des choses que j'ai apportées d'ATTAC. (Entretien, 7 septembre 2018)

Ce militant expérimenté, dont le profil est similaire à celui observé au sein d'autres mobilisations nolympiennes¹, réinvestit ses savoir-faire dans la structuration du mouvement et dans les modalités d'action pour proposer un cadrage alternatif des Jeux Olympiques et contrer les arguments des entrepreneurs de candidature. L'association compte une centaine d'inscrits mais, selon Nicolas, seulement une dizaine de militants actifs, et des moyens circonscrits aux cotisations versées par les adhérents. Autrement dit, le collectif bénéficie de ressources humaines et financières très limitées, face à une coalition de candidature pourvue d'un budget de 60 millions d'euros. Les militants se concentrent donc sur des actions à moindres coûts pour produire un contre-discours sur les Jeux. Ils relaient sur un site internet le travail de Wladimir Andreff sur la « malédiction du vainqueur », un document contestant le chiffrage des Jeux, et des écrits qui s'attaquent à la « propagande verte » du CIO, aux valeurs de l'olympisme et à Pierre de Coubertin : les ressources mises en ligne reprennent des codes de l'écriture académique avec des notes de bas de page et des références (articles de presse et documents publics, mais aussi ouvrages des adeptes de la théorie critique du sport) pour attester du sérieux des militants. L'argumentation documentaire est donc, comme pour les autres mobilisations nolympiennes, centrée sur la question des coûts économiques et environnementaux de la candidature. Les répertoires d'action du collectif consistent principalement en communiqués de presse publiés à partir de janvier 2017, en une présence sur les réseaux sociaux, et en la création d'une pétition en ligne pour obtenir un référendum². Cette revendication constitue la principale demande du collectif, qui souhaite montrer grâce à l'obtention d'un nombre important de signatures que l'adhésion au projet est beaucoup moins importante que ne cherchent à le mettre en scène les entrepreneurs de candidature. Pour autant, cet angle présente des difficultés majeures, comme le reconnaît Nicolas : « On sait bien qu'institutionnellement rien n'obligera

¹ NATIVEL Corinne, « Mobilisations urbaines et espaces de résistance aux Jeux Olympiques de Londres et de Vancouver », *op. cit.*

² Pour une discussion sur le pétitionnement en ligne et, plus largement, les questions relatives aux effets des technologies sur la participation politique, voir : CONTAMIN Jean-Gabriel, KIES Raphaël, PAYE Olivier et PILET Jean-Benoît, « Introduction. La participation politique en ligne au révélateur du pétitionnement électronique », *Participations*, vol. 28, n° 3, 2020, p. 7-45.

les institutions à faire ce référendum, quand bien même on obtiendrait un nombre de soutiens important » (entretien, 7 septembre 2018). La stratégie adoptée est celle d'un refus de la négociation avec les élus, et une tentative de politisation des Jeux Olympiques par le biais de la pratique référendaire, qui a fait ses preuves à l'étranger. En ce sens, le collectif « Non aux JO 2024 à Paris » se distingue du « Comité de vigilance JO 2024 » créé dans le département de Seine-Saint-Denis par des habitants et des responsables associatifs locaux¹. Ce comité est davantage pensé comme un groupe d'intérêt attentif aux transformations urbaines proposées par les entrepreneurs de candidature, et de négociation avec les élus locaux pour peser sur la construction de l'évènement et limiter les effets négatifs sur le quotidien des habitants. Ces militants adoptent une posture critique mais ne sont pas strictement opposés au principe des Jeux Olympiques, contrairement au collectif « Non aux JO 2024 à Paris ». D'après le témoignage de F. Viale, les deux groupes ne cherchent pas à faire converger leurs mobilisations, séparés géographiquement et par leurs objectifs ainsi que les moyens de les atteindre. Le problème pour le collectif « Non aux JO 2024 à Paris » réside dans les conditions restrictives d'exercice du référendum en France, qui laisse les élus largement en maîtrise du dispositif, ou nécessite de réunir un nombre très important de signatures pour espérer l'organisation d'une consultation non contraignante². Contrairement aux mobilisations anti-candidatures observées à l'étranger, le cadre légal, institutionnel, et les pratiques politiques sont peu propices à l'aboutissement d'une telle revendication. De plus, le collectif ne peut s'appuyer sur des mobilisations préexistantes parvenues à problématiser des enjeux urbains, dont les militants, les objectifs et les publics seraient compatibles avec la contestation des Jeux, comme ce fut le cas à Hambourg, Boston, Rome ou Budapest. Plusieurs groupes et associations existent sur le territoire francilien mais leur répartition est atomisée et leur coordination balbutiante³. Au total, les militants du collectif « Non aux JO 2024 à Paris » ne sont pas alliés avec d'autres mouvements sociaux, disposent de peu de ressources et développent une revendication (la tenue d'un référendum) qui semble désajustée vis-à-vis de l'environnement politique et du cadre législatif national. Cet isolement est d'autant plus important que les militants bénéficient de peu de relais dans le champ politique.

¹ Nous avons contacté ce comité à plusieurs reprises en 2018 et 2019 pour conduire un entretien avec un ou plusieurs de ses membres, mais les messages de contact sont malheureusement restés sans réponse.

² MAGNI-BERTON Raül, « Référendum local d'initiative populaire. Récit d'une première expérience en France », *op. cit.* ; PAOLETTI Marion, « Référendum local », *op. cit.*

³ « Pour l'instant c'est un peu de la parlotte », dit N. Favre en évoquant les tentatives de cristallisation de ces différents groupes dans l'Assemblée des collectifs contre le Grand Paris.

La configuration politique et le travail de neutralisation du comité de candidature permettent de circonscrire les critiques potentielles au sein des partis les plus contestataires. De fait, le collectif « Non aux JO Paris 2024 » ne peut s'appuyer que sur deux élus pour relayer ses revendications : Jacques Boutault, maire écologiste du 2^e arrondissement de Paris, et Danielle Simonnet, conseillère de Paris pour la France Insoumise dans le 19^e arrondissement. Tous deux appartiennent à des partis ayant exprimé leur défiance, voire leur hostilité, vis-à-vis de la candidature olympique, mais dont les discours n'ont pas été convertis en une mobilisation active : avec le rapprochement des échéances électorales, ce discours s'est même atténué et transformé en soutien. En entretien, le maire du 2^e arrondissement évoque ce rapprochement avec le collectif nolympien :

Jacques Boutault (maire EELV du 2^e arrondissement de Paris) : C'était au moment où il y avait des légères tensions dans notre parti. En fait ce qui s'est passé c'est que quand avec un petit groupe on réfléchissait sur le fait qu'il y ait pas de traduction citoyenne de la posture des écolos contre les JO, on était super étonnés de trouver personne, et quand on a vu que Nicolas Favre animait une association anti-JO on a pris contact avec lui pour se rencontrer, se parler et mener des actions ensemble. Et on a mené une première action, on a fait une conférence de presse. Donc je crois que c'est nous qui étions un peu étonnés de voir qu'il y avait cette apathie citoyenne sur le sujet. Donc quand on a vu que cette association anti-JO existait on les a contactés pour travailler avec eux. En même temps c'est pour les écouter, parce qu'on veut pas récupérer leur travail, et eux-mêmes ont pas envie de s'associer à l'étiquette d'un parti politique, ce que je comprends très bien. En même temps c'est bien de créer des convergences. (Entretien, 6 novembre 2018)

Le témoignage de cet acteur illustre le caractère marginal de la critique contre les Jeux (« petit groupe ») et les divisions de sa formation partisane sur ce sujet. Les militants EELV ne cherchent pas à initier et structurer un mouvement de protestation, mais plutôt à s'associer à une mobilisation « citoyenne » qui incarnerait la contestation. Ainsi, Jacques Boutault et, pour la France Insoumise, Danielle Simonnet, publicisent leur opposition mais obtiennent peu d'appui de la part de leurs appareils partisans, et apparaissent donc isolés. Cet isolement est d'ailleurs redoublé par la faiblesse relative de leur capital politique. Tous deux sont titulaires de mandats locaux qui, pour être associés à la capitale, sont néanmoins peu élevés dans la hiérarchie politique et peu visibles. Jacques Boutault n'appartient pas à l'exécutif municipal, Danielle Simonnet est dans l'opposition, et aucun d'eux ne représentent leur parti à l'échelon national : ils ne disposent pas de réservoirs militants et ont un accès limité aux médias généralistes. Ce soutien politique est d'autant plus restreint que les relations entre les deux partis politiques sont tendues localement. Les deux élus ont un intérêt limité à la coopération sur l'enjeu olympique et cultivent leur propre agenda. C'est ce que nous constatons lors d'une

observation réalisée en octobre 2018 au *Lieu Dit*, bar-restaurant de Ménilmontant (20^e arrondissement) connu pour inviter auteurs et intellectuels de gauche à des rencontres littéraires et des débats politiques. Ce jour-là, Nicolas Favre présente un ouvrage critique des Jeux Olympiques¹ rédigé à plusieurs mains, auquel a contribué Jacques Boutault. Invité par le porte-parole du collectif nolympien, nous assistons à la conférence qui réunit environ 25 personnes dans l'une des salles du *Lieu Dit* :

« Nicolas, après avoir laissé l'éditeur expliquer le choix de publier un ouvrage critique sur les Jeux et les grandes lignes de sa maison d'édition, présente les contributions des auteurs. Il propose ensuite d'ouvrir le débat sous forme de questions/réponses. Jacques Boutault en profite alors pour se lever et démarrer une longue intervention (une dizaine de minutes) sur les Jeux, leurs méfaits, et le sens de sa contribution dans l'ouvrage, qui porte sur les thématiques écologiques. En regardant Nicolas du coin de l'œil, j'ai l'impression qu'il est mitigé quant à la longueur de la prise de parole de l'élue. A la fin de la conférence, lorsque nous débriefons l'évènement, il explique : "Jacques Boutault il m'a fait un truc, c'était pas prévu. Normalement il devait pas intervenir. J'avais négocié avec sa chef de cabinet pour qu'il ne parle pas, parce qu'avec Danielle Simonnet ... C'était plus simple comme ça". Plus tard dans la soirée, l'élue LFI vient demander à Nicolas pourquoi elle n'a pas été sollicitée pour rédiger elle aussi un chapitre dans l'ouvrage. L'échange est cordial, et le militant lui répond qu'il la pensait trop occupée pour s'investir dans l'écriture. » (9 octobre 2018 – Notes d'observation pour la présentation de *Paris 2024, miracle ou mirage ?* au *Lieu Dit*, 20^e arrondissement de Paris)

Les interactions observées lors de cette présentation montrent que le militant nolympien doit composer avec les sensibilités et les équilibres politiques entre ces deux élus qui nourrissent des ambitions électorales à Paris, et cherchent à visibiliser leur engagement sur différentes luttes sociales auprès de leur électorat. Prises de parole publique et activisme littéraire² sont des ressources dans la compétition politique locale : l'enjeu est ici de ne pas laisser le monopole de la contestation à des élus rivaux. Les tensions larvées entre ces élus compliquent la coordination avec le collectif et la constitution d'un front d'opposition uni face à la coalition olympique³.

La publicisation du problème olympique est également tributaire de la saturation de l'agenda médiatique par les élections présidentielle et législatives qui se déroulent

¹ BOUTAULT Jacques, GARCIA David, *Paris JO 2024 : miracle ou mirage ?*, Paris, Libre et solidaire, 2018.

² LE BART Christian, *La politique en librairie. Les stratégies de publication des professionnels de la politique*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2012.

³ Notons que Nicolas entretient une forte proximité politique avec Danielle Simonnet. Lors de leur conversation, le militant annonce à l'élue qu'il réfléchit à s'engager auprès de LFI, ce qui ravit la conseillère de Paris qui ponctue cette proposition d'un « *Welcome !* » et d'une vigoureuse accolade. Ce projet a bien abouti puisque, un an plus tard, en nous promenant faire des courses, nous constatons sur les affiches électorales que Nicolas Favre est tête de liste LFI aux européennes dans le 15^e arrondissement de Paris (dont nous sommes tous deux résidents dans des rues parallèles).

concomitamment à la candidature. Créé tardivement, le collectif « Non aux JO 2024 à Paris » commence à communiquer à partir de janvier 2017, alors que la campagne politique est déjà bien entamée et va s'accroissant au fil des semaines. L'intensification de la compétition politique en période électorale peut potentiellement permettre à de nouveaux problèmes d'être inscrits à l'agenda médiatique. Dans le cas présent, la configuration politique, l'extension des soutiens autour de Paris 2024 et l'évitement du politique par le comité de candidature confèrent à l'enjeu une certaine discrétion, ou du moins une forme d'extériorité par rapport aux thématiques de la compétition politique. Nous faisons également l'hypothèse que la dimension locale des JO (centrés pour l'essentiel sur la région parisienne) est politiquement moins rémunératrice que d'autres enjeux nationaux et plus clivants dans le champ politique : à l'étranger, la politisation des Jeux Olympiques s'est construite dans le cadre de la compétition politique locale plutôt qu'au niveau national¹. Ce n'est qu'après le cycle électoral que le collectif « Non aux JO 2024 à Paris » accède à l'espace médiatique, de juillet à septembre 2017. Nicolas Favre est invité à discuter de son opposition à la candidature et à débattre avec des personnes favorables au projet :

Nicolas Favre : Alors c'est très étrange mais en fait on a eu énormément de médias. Sans qu'on fasse rien. C'est-à-dire qu'on est venu nous chercher à chaque fois. Aussi bien dans *Le Monde*, *Le Parisien*, partout, on est venu nous chercher. [...] Il y a ceux qui présentent la démarche comme « Vous êtes contre les Jeux Olympiques », et puis il y a ceux qui disent « Vous êtes des emmerdeurs qui êtes contre les JO ». C'est un peu présenté comme ça. Et en tout cas ce qui est certain c'est que c'était entre le mois de juillet et le mois de septembre. À partir de Lima [*session du CIO de Lima, le 13 septembre 2017*], où là j'étais à presque une télé et deux radios par jour, une semaine après Lima c'était terminé. Ensuite ça n'existe plus, il n'y a plus, en tout cas dans le radar des médias ordinaires, il n'y a plus d'opposition aux Jeux Olympiques. (Entretien, 7 septembre 2018)

Le témoignage de Nicolas illustre les mécanismes de filtrage des problèmes publics dans l'arène médiatique². Les invitations à intervenir dans la presse, à la télévision et à la radio correspondent à un moment de baisse de l'intensité médiatique après le temps fort du cycle électoral, et durant la période estivale, moment calme en termes d'actualités. La lutte portée par les militants nolympiens devient alors un produit médiatique attractif pour construire un débat et mettre en scène la lutte entre deux camps antagonistes. Le collectif « Non aux JO 2024 à Paris » est utilisé pour répondre à des besoins narratifs médiatiques dans une période de disette d'actualité. Une

¹ BOURBILLÈRES Hugo, GASPARINI William et KOEBEL Michel, « Local protests against the 2024 Olympic Games in European cities », *op. cit.*

² HILGARTNER Stephen et BOSK Charles L., « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model », *American Journal of Sociology*, vol. 94, n° 1, juillet 1988, p. 53-78.

fois la décision prise par le CIO d'accorder les Jeux Olympiques à Paris, l'accès à l'arène médiatique se ferme pour les opposants : le schéma narratif de lutte est désormais perçu comme obsolète par les journalistes. L'opposition aux Jeux est audible tant qu'il y a quelque chose à décider : l'attribution des JO irréversibilise l'avènement de l'évènement ¹ et marginalise les revendications des militants nolympiens.

Au final, la candidature de Paris 2024 apparaît comme une cause pratiquement sans adversaires². Le collectif « NON aux JO 2024 à Paris » est créé tardivement et ne dispose pas des moyens humains et légaux pour renverser l'asymétrie de ressources avec la coalition de candidature. A l'inverse, les membres du comité de candidature ont mis en place une stratégie de neutralisation du politique qui passe par la recherche de soutiens au sein de chaque formation partisane et des partenaires sociaux pour appuyer une rhétorique consensuelle et favorable aux Jeux Olympiques. Le refus du référendum et l'organisation d'une concertation encadrée permettent de maintenir la fiction d'une adhésion générale au projet. Les opposants sont alors présentés comme des individus marginaux, peu représentatifs du reste de la population.

Conclusion : La montée des contestations contre les Jeux Olympiques a été interprétée par les chercheurs et les entrepreneurs de l'olympisme comme une baisse de « l'acceptabilité sociale » de l'évènement, par comparaison avec des périodes antérieures (des années 1960 aux années 2000) où la compétition aurait largement suscité l'adhésion des populations. Ce paradigme considère les protestations identifiées depuis les années 1970 comme un phénomène marginal entretenu par quelques trouble-fêtes : l'absence de mouvement social massif est ainsi interprétée comme une preuve de l'adhésion des populations locales aux JO, que les technologies de l'enthousiasme (sondages, événements festifs) permettent mettre en scène à intervalles réguliers. La capacité de groupes militants à mettre le problème olympique à l'agenda politique et à rallier une majorité d'électeurs lors de plusieurs consultations électorales successives en Europe et en Amérique du Nord à partir de 2013 rompt cette fiction d'une adhésion généralisée, et montre que la désirabilité des JO est bien moins partagée que ne l'estiment les entrepreneurs de l'olympisme. Cette montée des contestations s'appuie sur des problématisations transversales : politisation des dépenses publiques et injonctions à réduire les déficits, diffusion des préoccupations environnementales, associées à mise en cause de la légitimité des institutions sportives internationales consécutive à des révélations de pratiques

¹ BARTHE Yannick, *Le pouvoir d'indécision*, *op. cit.*

² JUHEM Philippe, « La légitimation de la cause humanitaire », *op. cit.*

déviantes au regard des normes de gouvernement international depuis la fin des années 1990. Les mobilisations nolympiennes bénéficient également de modifications législatives qui, depuis les années 1990, étendent l'utilisation des instruments référendaires à un nombre croissant de pays : la possibilité de demander un référendum est une ressource majeure pour renverser l'asymétrie entre militants et coalition de candidature.

À l'inverse, la candidature de Paris 2024 n'a pas été construite comme un problème soumis au débat public. Les entrepreneurs de candidature ont en partie bénéficié d'une configuration politique favorable, dans laquelle les formations partisans les plus potentiellement critiques avaient un intérêt à ne pas s'opposer trop ouvertement au projet. Néanmoins, c'est surtout le travail du comité Paris 2024 pour éviter de mettre les JO en politique qui a permis de maintenir le consensus et la fiction d'une adhésion généralisée au projet. Tout en s'assurant du soutien des acteurs politiques, les membres du comité refusent l'éventualité d'un référendum local que le cadre législatif et l'histoire politique rendaient déjà improbable. À la place, ils organisent une concertation dont les modalités permettent d'orienter la discussion vers des sujets peu clivants. Les opposants aux Jeux Olympiques, peu organisés, sont alors privés des principales ressources permettant de publiciser leur cause : pas de relais dans le champ politique, pas d'instrument contraignant pour enrayer le processus décisionnel, pas de réseaux militants structurés pour amplifier la contestation, accès tardif à l'arène médiatique. Il ne s'agit donc pas seulement d'étudier ce qui fait problème et les mécanismes de mise à l'agenda, mais de prêter attention aux instruments et stratégies déployés par les entrepreneurs de candidature pour éviter que le problème n'y soit inscrit.

Ce travail actif ne s'arrête pas avec l'attribution des Jeux Olympiques. Certes, la phase de candidature est la plus critique, car c'est le moment où le projet est le plus fragile et le plus susceptible d'être annulé. Une fois l'attribution décidée par les membres du CIO et le contrat de ville-hôte signé par les autorités locales, les Jeux Olympiques entrent dans une phase d'irréversibilisation qui marginalise les militants mobilisés pour une annulation de l'évènement. En revanche, la phase de préparation ouvre de nouveaux fronts potentiels de contestation en confrontant les promesses de la candidature à la matérialité des réalisations concrètes : les enjeux environnementaux, les constructions et nuisances urbaines, et l'évolution du budget peuvent être problématisés par des mouvements sociaux, des formations politiques ou des médias. L'attention internationale portée à l'évènement olympique rend d'autant plus prégnant l'évitement du blâme par les organisateurs et les autorités publiques engagées sur la préparation des JO, l'amélioration de l'image du pays hôte à l'étranger étant l'une des raisons invoquées pour accueillir la compétition. Ainsi, les entrepreneurs de l'olympisme déploient lors des sept

années de préparation tout un ensemble d'instruments et de dispositifs destinés à légitimer les Jeux Olympiques et les investissements dans l'évènement. Dans les chapitres suivants, nous verrons à partir d'une comparaison entre Albertville 1992 et Paris 2024 comment se manifeste cet encadrement administratif des Jeux Olympiques, d'abord sur les aspects économiques et budgétaires, où la présence croissante des acteurs privés ne signifie pas retrait mais recomposition du rôle de l'État ; puis sur les politiques publiques mises en œuvre pour accompagner l'évènement, que la rhétorique olympique désigne sous le terme « d'héritage ».

Chapitre 4. Les propriétaires du spectacle sportif et la recomposition des relations public-privé autour des Jeux Olympiques

Introduction : Le chapitre précédent a montré que les Jeux Olympiques étaient de plus en plus construits comme un problème public, notamment en raison des coûts de la compétition qui se traduisent systématiquement par des dépassements budgétaires. Ces critiques exprimées vis-à-vis des dépassements budgétaires soulignent les ambiguïtés de la construction du spectacle sportif et de la division des tâches entre acteurs publics et acteurs privés. En effet, le système olympique génère une économie prospère pour les institutions sportives : en 2014, le Comité International Olympique vend les droits de retransmission pour les Jeux Olympiques de 2021 à 2032 au réseau étatsunien NBCUniversal pour 7,65 milliards de dollars. Sur la période 2017-2021, l'institution olympique a enregistré 7,6 milliards de dollars de revenus. Néanmoins, les surcoûts systématiques observés lors de chaque olympiade sont assumés par la puissance publique, donc par les contribuables. Ce décalage entre les bénéfices importants engrangés par les institutions sportives et les coûts supportés par la collectivité fait l'objet de dénonciations ordinaires et savantes autour de la captation du spectacle sportif par des intérêts privés¹, qui alimentent les mobilisations contre les Jeux Olympiques. Présenter, et surtout maintenir, un bilan équilibré voire bénéficiaire est un enjeu de plus en plus saillant pour les entrepreneurs de l'olympisme.

¹ BOYKOFF Jules, *Celebration capitalism and the Olympic games*, *op. cit.* ; LENSKYJ Helen, *Olympic industry resistance*, *op. cit.*

Le point d'entrée de ce chapitre consiste à interroger la conversion du système olympique à une économie marchande aux antipodes de la vision coubertinienne du sport, maintenue tant bien que mal jusqu'au début des années 1970. Poussée par des acteurs économiques extérieurs aux institutions sportives (réseaux de télévision étatsunien, chefs d'entreprise ayant compris la valeur publicitaire du sport), l'approche commerciale de l'évènement sportif rencontre à partir des années 1970 et 1980 des dirigeants sportifs proches du monde des affaires (Juan Antonio Samaranch au CIO, Joao Havelange à la FIFA) enclins à convertir leurs institutions à la marchandisation du sport. Cet alignement entre élites sportives et élites économiques provoque un afflux rapide et massif de rentrées d'argent qui participent à recomposer les équilibres au sein du système olympique. Les dirigeants olympiques s'engagent alors dans un processus de centralisation et de bureaucratisation du système pour construire et administrer leur monopole de redistribution des revenus¹ : l'évènement sportif, rendu plus attractif par ce potentiel économique, permet à ces dirigeants de négocier des dérogations fiscales avec les pouvoirs publics, qui participent ainsi indirectement au développement de ce nouveau marché. Ces nouveaux financements font des acteurs économiques les nouveaux propriétaires du spectacle sportif, au sens où ils sont capables d'influencer les règles du jeu (au sens littéral et sociologique du terme²) et les conditions matérielles d'exercice de la compétition. Les acteurs économiques créent de nouvelles formes de dépendance et de fidélité, autrement dit, ils parviennent à domestiquer les organisateurs locaux et les dirigeants sportifs, eux-mêmes exploitant ces ressources pour construire des réseaux de clientèle³. La préparation des Jeux Olympiques d'Albertville est un moment particulièrement intéressant pour observer ces transformations et leurs conséquences sur les actants du spectacle sportif. En effet, les dynamiques de centralisation et de bureaucratisation du système olympique interviennent au moment où les entrepreneurs savoyards candidatent et organisent leurs JO. Les archives et les témoignages des cadres du comité d'organisation montrent les tensions avec un CIO qui rogne sur leur autonomie, mais aussi l'ajustement de leurs dispositions à cette approche commerciale à laquelle ils se soumettent et qu'ils défendent.

En devenant propriétaires du spectacle sportif, les acteurs économiques viennent contester le rôle jusqu'ici dévolu aux acteurs publics (État ou collectivités locales), principaux

¹ ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*

² BOURDIEU Pierre, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », *op. cit.*

³ BRIQUET J.-L. et SAWICKI F. (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998.

financeurs des grandes compétitions. La recomposition des équilibres au sein du système olympique affecte donc également les capacités d'action des agents de l'État engagés dans la production du spectacle sportif. Ce phénomène est à double tranchant. D'un côté, l'apport d'argent frais de la part des acteurs économiques diminue la part payée par les acteurs publics : en ce sens, la commercialisation de l'évènement sportif est perçue comme une opportunité par les acteurs gouvernementaux. Peu maîtrisé par les agents administratifs au moment d'Albertville et plutôt considéré comme un revenu d'appoint ou une forme de mécénat, le financement privé des évènements sportifs est routinisé et normalisé lorsque se construit la candidature de Paris 2024 : le financement public est devenu minoritaire, et doit servir de « levier » pour drainer d'importantes ressources en provenance des acteurs économiques. Les modalités d'action des acteurs publics sont alors réorientées vers le contrôle budgétaire et la valorisation des objectifs économiques des évènements sportifs pour maintenir le consensus et éviter une mise en problème de l'évènement olympique.

I - L'appropriation du système olympique par les acteurs économiques

À partir de 1960, puis s'accéléralant dans les années 1980, les acteurs économiques investissent massivement dans les Jeux Olympiques pour retransmettre les compétitions et y associer une image de marque. L'afflux de revenus et les enjeux de sa redistribution entre l'ensemble des institutions sportives conduit à une centralisation progressive du système olympique sous la férule du CIO et de sa bureaucratie naissante. L'argent versé par ces nouveaux financeurs implique une nouvelle subordination des organisateurs locaux aux intérêts de ces acteurs. Malgré les tensions avec le CIO pour délimiter le partage des ressources, les cadres du comité d'organisation d'Albertville sont bien convertis à l'approche commerciale des Jeux, et se positionnent en défenseurs de leurs financeurs. Ces nouveaux équilibres au sein du système olympique se répercutent sur les agents de l'État engagés dans la production du spectacle sportif. Confrontés à ces enjeux commerciaux et à la communication du COJO axée sur la valorisation de leurs parrains, ils s'efforcent de rendre visibles leurs actions et d'enrayer leur marginalisation.

A - La transition vers l'économie de marché et la centralisation du système olympique autour du CIO

1) La structuration d'un système olympique hiérarchisé

Pour comprendre les effets de la commercialisation des événements sportifs sur l'action des agents l'État lors des Jeux Olympiques, il convient de revenir brièvement sur la structuration du système olympique et des institutions qui le composent. Les Jeux Olympiques sont la *propriété* du Comité International Olympique (CIO), c'est-à-dire que cette institution est la détentrice des droits sur l'évènement : droit de l'attribuer à des villes candidates, droit d'en commercialiser les images, et droit d'en commercialiser les emblèmes. Ces règles aujourd'hui protégées par un arsenal juridique précis et des contingents d'avocats payés par le CIO n'ont été structurées que très progressivement, à mesure que les Jeux croissent et suscitent des investissements de la part des acteurs économiques.

Le CIO est une organisation créée en 1894 par le célèbre baron Pierre de Coubertin. Les premiers Jeux Olympiques modernes se déroulent à Athènes en 1896 puis sur une base quadriennale (hors conflit mondial). Les Jeux Olympiques d'hiver intègrent le circuit compétitif à partir de 1924. Le processus d'institutionnalisation des Jeux s'étale donc sur plusieurs décennies de la première moitié du 20^e siècle. Le CIO de Coubertin (1896-1925), puis de son successeur le comte Henri de Baillet-Latour (1925-1942), est une institution fragile, peu reconnue sur le plan international, dotée de moyens humains et budgétaires faibles. En effet, le CIO est tributaire des aléas de la politique internationale malgré la prétention des dirigeants olympiques à maintenir la neutralité politique de l'institution. Surtout, le CIO est une institution qui génère peu sinon pas de revenus¹ et ne dispose pas d'un personnel qualifié pour opérer le suivi des affaires olympiques². L'olympisme engloutit la fortune personnelle du baron Pierre de Coubertin, et c'est grâce à la générosité de la commune de Lausanne que le CIO parvient à survivre durant une partie du 20^e siècle³.

¹ « Les ressources proviennent de quelques versements des comités d'organisation et des cotisations des membres (25 francs suisses par an en 1911, 50 FS en 1922, 200 FS en 1928 et 250 FS en 1938. Le principe des cotisations est abandonné dans les années soixante-dix » CHAPPELET J. L., *Le système olympique*, Grenoble [France], Presses universitaires de Grenoble, coll. « Sport en questions », 1991, p. 87.

² Outre le président, la fonction de secrétaire est créée en 1922, celle de chancelier en 1946, et de trésorier en 1964 CHAPPELET J. L., *Le système olympique*, *op. cit.*.

³ MORATH Pierre, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999*, *op. cit.*.

L'une des originalités du CIO est d'avoir, grâce aux Jeux, contribué à la structuration d'une part importante des institutions sportives internationales dans ce qui est communément appelé le « mouvement olympique¹ ». Il est principalement composé de trois types d'institutions : les Comités Nationaux Olympiques (CNO), les Fédérations Internationales (FI), et les Comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO en français, OCOG ou OOC en anglais²). Les CNO, comme leur nom l'indique, sont la déclinaison du CIO dans les pays qui souhaitent participer aux compétitions olympiques. Ils ont pour mission de travailler avec les organismes gouvernementaux tout en préservant leur autonomie politique, sans que la charte olympique ne précise les moyens de garantir cette indépendance. Cette configuration est l'une des ambiguïtés fondamentales du mouvement olympique : organisé sur une base nationale, ses cellules de base sont pensées comme des représentants de l'olympisme dans les nations, et non comme des représentants nationaux au sein de l'olympisme (*idem* pour les membres du CIO). Leur raison d'être est de présenter une délégation d'athlètes nationaux à envoyer concourir aux Jeux Olympiques³. Les CNO ont également un rôle économique, et c'est ce qui nous intéresse ici : en tant qu'émanations du CIO, ils sont les détenteurs locaux des droits sur les symboles olympiques.

¹ Défini dans la charte olympique comme « l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme » COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE, « Charte Olympique ».

² *Organising Committee of the Olympic Games* ou *Olympic Organising Committee*. Les abréviations sont communément utilisées pour désigner ces organismes dans les discours, la correspondance et les documents de travail olympiques.

³ Dans les faits, les prérogatives des CNO varient fortement d'un pays à un autre en fonction de l'organisation locale du système sportif, plus ou moins constitué en catégorie d'action publique. Les CNO peuvent être classés selon trois modèles : le modèle privé, le modèle public ou para-public, et le modèle mixte. Le modèle privé est indépendant de la puissance publique dont il ne reçoit pas de subventions, et son financement est assuré par les cotisations des membres (les fédérations nationales), les droits de retransmission des compétitions, les contrats de *sponsoring* et les dons philanthropiques. Les CNO états-unien (USOPC, *United States Olympic and Paralympic Committee*) et canadien (*Team Canada*) sont les principaux représentants de ce modèle. Les CNO (para)publics sont subventionnés par leur gouvernement et inféodés à l'administration des sports, parfois même présidés directement par le ministre des Sports. Ce type d'organisation est très fréquente dans les anciens pays du bloc soviétique, mais aussi en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. Enfin, le modèle mixte combine leur rôle olympique et celui de regroupement de fédérations nationales, sorte de représentant des intérêts sportifs auprès des pouvoirs publics. Ces CNO, principalement européens, reçoivent des fonds publics mais produisent aussi des recettes de commercialisation. Certains bénéficient donc d'une autonomie financière importante comme le CONI en Italie (*Comitato Olimpico Nazionale Italiano*) ou le COIB Belge (Comité Olympique et Interfédéral Belge), tandis que d'autres, à l'image du CNOSF, ont des ressources propres limitées et dépendent davantage des subventions publiques. CHAPPELET J. L., *Le système olympique, op. cit.* ; CHAPPELET J. L. et KÜBLER-MABBOTT Brenda, *The International Olympic Committee and the Olympic system, op. cit.*

Le second bloc institutionnel est composé des fédérations internationales dont l'existence est indépendante du CIO. Elles jouent un rôle important dans le système sportif, puisque ce sont elles qui édictent les règles des sports qu'elles encadrent, qui sont chargées de les faire respecter – via un corps arbitral et un système de sanctions disciplinaires – et d'homologuer les records et les classements. Les FI organisent les épreuves de qualification pour les Jeux et sont aussi les maîtres d'œuvre des épreuves olympiques (les organisateurs locaux exécutent leurs instructions). Enfin, les FI développent leur propre circuit compétitif avec des événements dont elles sont propriétaires. La plupart d'entre elles est née après la création du CIO¹. Il en existe aujourd'hui plus d'une centaine, mais seule une minorité bénéficie du statut olympique car une ou plusieurs de leurs disciplines figurent au programme des Jeux : sept fédérations olympiques d'hiver, trente et une pour l'été. Cette distinction entre fédérations olympiques et non-olympiques a des conséquences importantes d'un point de vue financier et politique, et produit une hiérarchie économique, politique, et symbolique au sein du système olympique.

Les COJO forment le dernier pan du triptyque. Ce sont les structures chargées d'organiser les Jeux au niveau local. Les structures juridiques dépendent du cadre législatif du pays hôte et de la structure de financement de l'opération, avec plus ou moins d'argent public et donc d'acteurs publics participant au processus décisionnel, selon la forme du système politico-administratif local et la dépendance plus ou moins forte du champ sportif vis-à-vis de l'État. Les COJO sont des structures temporaires dont l'existence éphémère est liée au temps de préparation des Jeux : dans la période contemporaine, ils disposent de sept années pour accomplir leur mission, auxquelles il faut ajouter 12 à 18 mois après les Jeux pour liquider la structure.

Les relations entre ces acteurs et institutions sont marquées par des conflits et une centralisation progressive du système par le CIO à mesure que les enjeux financiers s'accroissent. Les discours officiels professant l'unité de la « famille olympique » autour des valeurs du sport masquent les rivalités qui secouent historiquement les interactions entre ces institutions et les intérêts divergents qui les animent. Le Comité International Olympique a ainsi entretenu des relations très conflictuelles avec les dirigeants de certaines fédérations dont les sports ont été exclus, pour des périodes plus ou moins longues, des Jeux Olympiques : le tennis

¹ À l'exception des fédérations internationales de gymnastique (1881), d'aviron (1892) et de patinage (1892).

entre 1927 et 1988¹ ou le football absent des Jeux de 1932² ont été tenus à l'écart en raison de conflits liés au statut professionnel de leurs athlètes, qui recourent en réalité des enjeux économiques, politiques et symboliques entre le CIO et ces fédérations. Avec la création de la Coupe du monde de football dont la première édition se déroule en 1930, la FIFA se positionne en concurrente du CIO³. La cooptation des dirigeants fédéraux comme membres du CIO⁴ ne suffit pas toujours à domestiquer leurs ambitions internationales et les décisions orthogonales avec les intérêts de l'institution olympique : en effet, la base électorale des présidents de fédération internationale se situe toujours parmi les élus des fédérations nationales. La redistribution des revenus générés par les Jeux Olympiques a été – et est toujours – au cœur des tensions qui agitent les différentes institutions : cette redistribution représente 3,5 milliards de dollars en 2021. La clef de voûte de l'ensemble du système est appelée la « solidarité olympique », c'est-à-dire la clef de répartition de l'argent olympique entre le CIO, les CNO, et les FI. Elle est intimement liée à l'augmentation des recettes issues de la vente des droits de retransmission télévisée dans les années 1960 et 1970, revenus dont la captation devient rapidement un enjeu pour ces trois blocs institutionnels.

2) La concurrence institutionnelle pour la captation des revenus des droits audiovisuels

L'arrivée de la télévision dans le système olympique est liée à des innovations techniques et à la structuration de ce nouveau marché. Le sport commence à être télévisé dans les années 1950 aux États-Unis et au Royaume-Uni, bien que de nombreuses disciplines (comme le *baseball* ou le *football* américain) soient difficiles à retransmettre en raison de contraintes techniques⁵. Le sport présente un double avantage pour les chaînes de télévision : il

¹ CARPENTIER Florence, « Aux origines de l'exclusion du tennis des Jeux olympiques : Un conflit institutionnel multiforme dans les années 1920 », *Le Mouvement Social*, vol. 215, n° 2, 2006, p. 51.

² CARPENTIER Florence, « Le conflit entre le C.I.O. et la F.I.F.A. dans l'entre-deux-guerres. Les Jeux olympiques contre la Coupe du Monde de football », *Staps*, vol. 68, n° 2, 2005, p. 25.

³ Ces enjeux de concurrence sont toujours prégnants. Le projet poussé depuis 2021 par Gianni Infantino (président de la FIFA) visant à faire une Coupe du monde tous les deux ans au lieu de quatre, est perçu par le président du CIO Thomas Bach comme une menace sur les JO. En monopolisant du temps d'antenne et des sponsors sur la même période que les Jeux, la Coupe du monde de football pourrait faire de l'ombre à la compétition olympique.

⁴ Gianni Infantino a par exemple été coopté membre du CIO en janvier 2020.

⁵ Au *baseball*, la balle est trop petite et trop rapide pour que les caméras puissent la suivre et la rendre visible. Au *football* américain, le nombre de joueurs rend l'action confuse et le ballon difficile à suivre. De meilleurs *zooms* optiques permettront d'améliorer la lisibilité des retransmissions pour ces disciplines.

stimule les innovations technologiques pour améliorer la retransmission (invention du *zoom*, réduction des vibrations, amélioration de la qualité d'image, direct, *replay*, ralenti, couleur, etc.) et est un argument de vente pour écouler des téléviseurs et ainsi étendre le marché¹. Le paysage télévisuel est alors limité et partagé entre quelques gros acteurs qui se livrent une concurrence importante. C'est dans ce contexte que les JO de Rome 1960 sont retransmis pour la première fois en direct à la télévision à l'échelle internationale. Le réseau étatsunien CBS débourse cette année-là 60 000 dollars (l'équivalent de 600 000 dollars 2022) pour acquérir les droits de diffusion des JO d'hiver à Squaw Valley, et 1,2 million de dollars (environ 12 millions de dollars 2022) pour ceux d'été à Rome. L'entrée de cet acteur s'explique donc à la fois par les avancées technologiques (la possibilité de retransmettre la compétition en direct) et par la recherche croissante de distinction sur un marché américain déjà mature (45,8 millions de foyers sont équipés, soit 87%), où le sport apparaît comme un produit bon marché². Dans les décennies qui suivent, la valeur de ces droits augmente très fortement (tableau 1), alimentée par la concurrence féroce que se livrent les grands réseaux étatsuniens CBS, NBC et ABC. Le sport est un produit d'appel valorisé sur le marché américain, où le public apprécie ce type de programmes qui permet de revendre très cher les créneaux de spots publicitaires.

¹ WHANNEL Garry, « Television and the Transformation of Sport », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 625, n° 1, septembre 2009, p. 205-218.

² En comparaison, les *networks* bataillent pour obtenir les droits sur les films hollywoodiens, pour lesquels les sommes sont beaucoup plus élevées : à la même époque, CBS conclut un contrat de 34 millions de dollars avec la MGM. DUPONT Nathalie, « Les studios hollywoodiens et les années soixante : une période de transition », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 87, n° 3, 2007, p. 116-125.

Tableau 3. Montant des droits de retransmission télévisée des Jeux Olympiques d'été (en millions de dollars courants¹)

Année	Ville	Montant des droits (en millions de dollars) ²
1960	Rome	1.18
1964	Tokyo	1.58
1968	Mexico	9.75
1972	Munich	11.790
1976	Montréal	17.58
1980	Moscou	37
1984	Los Angeles	149
1988	Séoul	272.1

Dès 1960, les sommes versées par les *networks* états-uniens apparaissent comme une aubaine inattendue pour un CIO financièrement exsangue, incapable de rémunérer son maigre personnel administratif ou d'agrandir ses locaux : les affaires olympiques sont gérées depuis 1946 par le chancelier Otto Mayer dans l'arrière-boutique de sa bijouterie familiale, place Saint-François à Lausanne³. Au départ, ces contrats sont négociés directement par les COJO, qui en reversent une partie au CIO. Les revenus de la télévision suscitent rapidement des tensions entre le CIO, dirigé par l'Étatsunien Avery Brundage, et les FI et CNO qui s'estiment lésés dans la répartition des recettes, et demandent un assouplissement de certaines règles. Quelques dirigeants sportifs décident de créer des organisations pour peser sur le processus décisionnel et faire valoir leurs intérêts : les comités nationaux, à l'initiative des européens, se réunissent dans l'AGP (Assemblée générale permanente des CNO⁴) et les fédérations internationales dans

¹ CHAPPELET J. L., *Le système olympique*, op. cit., p. 152.

² A ce montant, il faut ajouter les frais techniques pour obtenir ce que coutent les Jeux aux *networks* de télévision. Nuls jusqu'aux Jeux de Munich, ces frais équivalent au moins à la moitié du montant des droits (ex : 125 millions de dollars à Séoul) et parfois les dépassent (50 millions de dollars à Moscou).

³ MORATH Pierre, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999*, op. cit. ; TONNERRE Quentin, « L'influence des frères Mayer au sein du CIO (1946-1968). Un double enjeu commercial et diplomatique », *Des réseaux et des hommes. Participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)*, Editions Alphil-Presses Universitaires de Suisse., coll. « Sport et sciences sociales », 2019, p. 139-170.

⁴ « En fait, les CNO se sont rassemblés afin d'avoir un forum où débattre de vues différentes de celles du Comité Olympique. [...] Au début, il s'agissait vraiment de créer un contre-pouvoir. » SIMSON Vyv et JENNINGS Andrew, *Main basse sur les J.O.*, op. cit., p. 290.

l'AGFI (Assemblée générale des fédérations internationales¹). En 1966, ils obtiennent du CIO une clef de répartition effective à partir des Jeux de 1972 : chacun des trois protagonistes obtiendra un tiers des droits de télévision versés par les comités d'organisation. Si la répartition entre FI est relativement aisée, le nombre élevé de CNO oblige à imaginer un mécanisme plus complexe qu'une équipartition, sans quoi chaque entité serait dotée d'un montant très faible. C'est ainsi que le CIO crée en 1973 la « Commission de la solidarité olympique » pour réfléchir à la répartition des sommes, notamment en direction des CNO les plus faiblement dotés. L'AGP disparaît pour laisser place, en 1979, à la création de l'ACNO (Association des comités nationaux olympiques) qui devient une sorte de syndicat des CNO. Pour coordonner son action, l'ACNO fédère cinq organisations continentales² qui sont chargées de décider en interne la clef de répartition pour les CNO qu'elles représentent. L'ACNO est un lobby puissant au sein du système, et la cohésion interne est assurée par ses fonctions de redistribution financière : en ce sens, elle forme un contre-pouvoir potentiel par rapport au CIO, dont les présidents successifs cherchent à canaliser l'influence. L'augmentation des revenus de la télévision dans les années 1960 et 1970 conduit donc à l'émergence de contre-pouvoirs qui contestent l'autorité du CIO, déjà entamée par l'autonomie des COJO. En plus de la négociation des droits de retransmission, ces derniers commencent à développer la commercialisation des emblèmes olympiques pour obtenir des compléments de revenus modestes : environ 10 millions de francs pour Grenoble 1968, et 10 millions de dollars canadiens pour Montréal 1976. Le comité d'organisation de Los Angeles 1984 est le premier à construire un programme de commercialisation qui limite volontairement le nombre de sponsors pour augmenter la valeur des contrats : les Californiens obtiennent 125 millions de dollars de recettes.

3) Vendre les Jeux, centraliser le système. Le CIO monopolise la redistribution des revenus (1980-2001)

Comme le montre Alan Tomlinson, la possibilité de tirer d'importants revenus à partir des Jeux Olympiques est perçue assez précocement par certains chefs d'entreprises. Lors des Jeux Olympiques de 1932 à Los Angeles, un homme d'affaires propriétaire d'une chaîne de boulangeries, Paul Helms, obtient un contrat avec les organisateurs pour devenir leur

¹ L'un des initiateurs de ce regroupement est le Suisse Thomas Keller, président de la fédération d'aviron (1958-1989), ingénieur de formation devenu président de Swiss Timing.

² L'ODEPA (*Organización Deportiva Panamericana*), l'OCA (*Olympic Council of Asia*), l'ACNOA (*Association des Comités Nationaux Olympiques Africains*), l'ONOC (*Oceania National Olympic Committees*), et l'ACNOE (*Association des Comités Nationaux Olympiques Européens*).

fournisseur. Il produit ainsi un « *Helms' Olympic Bread* » dont il dépose la marque dans tous les États-Unis pour son usage exclusif (incluant les anneaux, la devise et le mot « olympique »). L'entreprise est encore fournisseur officiel pour les Jeux de 1936 et 1948, sans que le CIO puisse légalement contester cette utilisation commerciale. Paul Helms renonce finalement à ses droits en 1950 ce qui permet au CIO de protéger juridiquement ses emblèmes¹. C'est cette protection juridique qui permet par la suite de vendre les droits de retransmission, puis plus tard de créer un programme de parrainage. Autrement dit, les dirigeants du CIO auraient pu assez tôt tirer des revenus des Jeux Olympiques. L'absence de valorisation économique n'est pas subie mais résulte d'un choix positif de la part des décideurs, notamment Avery Brundage (président de 1952 à 1972), fermement opposé à la commercialisation et plus généralement à l'argent dans le sport, malgré sa carrière d'homme d'affaires. La mise en économie de l'évènementiel sportif est d'abord entreprise par des individus ou des groupes extérieurs au système olympique (chefs d'entreprise, chaînes de télévision, équipementiers sportifs) qui tentent de mettre en œuvre des programmes pour générer des revenus à partir des JO, mais ne trouvent pas toujours des interlocuteurs réceptifs au niveau des institutions. La marchandisation des Jeux n'est pas seulement le fait de nouvelles opportunités économiques, mais bien d'un alignement entre les dispositions et les pratiques des dirigeants sportifs sur celles d'individus issus du secteur privé et prêts à s'engager dans la commercialisation. Autrement dit, l'arrivée au CIO d'individus dont les dispositions sont plus ajustées avec un libéralisme économique appliqué au monde sportif, et moins attachés à l'idéal coubertinien.

C'est à partir des années 1980 que des réformes de centralisation du système olympique sont mises en œuvre. Ce moment coïncide avec l'élection à la présidence de Juan Antonio Samaranch, membre de l'institution depuis 1966. L'histoire olympique officielle² le présente comme un diplomate, accréditant l'identité stratégique mise en avant par Samaranch lui-même³. Sa trajectoire biographique est en réalité chevillée à la politique et au monde des affaires. Né en 1920 à Barcelone, il est héritier d'une famille d'industriels catalans du textile, siège au conseil d'administration de grosses entreprises (bâtiment, banque, industrie) et construit une

¹ TOMLINSON Alan, « The commercialization of the Olympics: Cities, corporations and the Olympic commodity », *The Global Olympics: Historical and Sociological Studies of the Modern Games*, London, JAI Press, 2005, p. 179-200.

² MILLER David, *Olympic revolution: the Olympic biography of Juan Antonio Samaranch*, Rev. ed., London, Pavilion, 1994. L'ouvrage est une hagiographie du président du CIO autorisée par ce dernier.

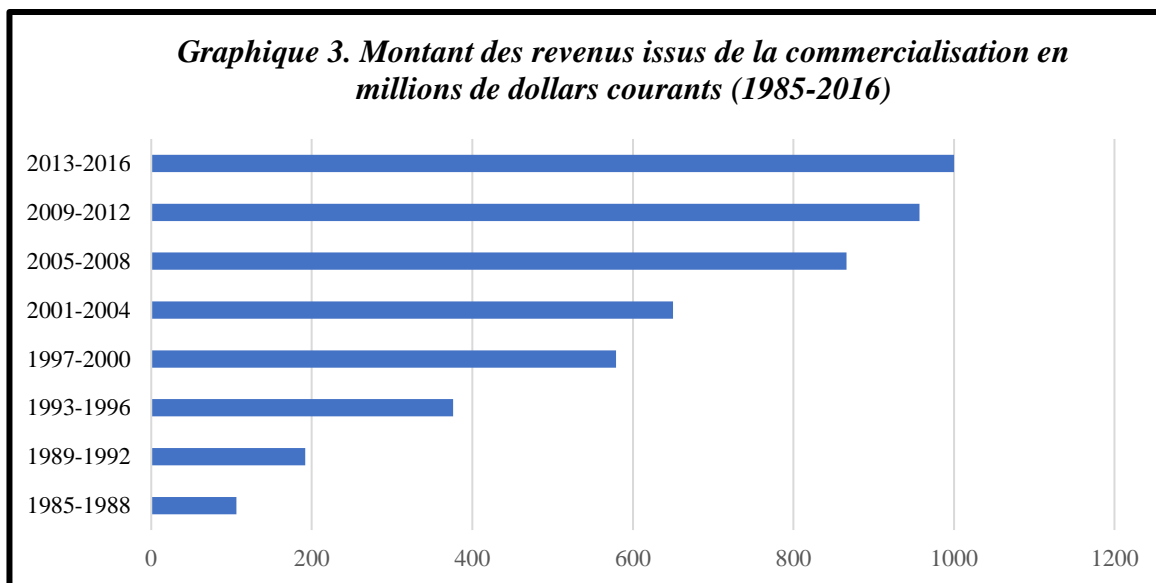
³ Qui se fait appeler « Son Excellence », titre conféré par son (unique) poste d'ambassadeur d'Espagne auprès de l'URSS entre 1977 et 1980.

partie de sa fortune dans l'immobilier à partir du milieu des années 1950¹. Parallèlement, il entame une carrière en politique par le truchement du sport, secteur d'action publique qui lui permet de s'élever dans le parti franquiste et d'obtenir des mandats au niveau local (1955) puis national (1956). La trajectoire de Samaranch est ainsi marquée par une capacité à convertir et cumuler des ressources d'un espace social à l'autre : un capital économique hérité qui lui permet de financer des événements sportifs de 1943 à 1955², puis de s'élever en politique (à Barcelone puis au gouvernement central à Madrid), ce qui lui ouvre de nouvelles opportunités économiques et la possibilité de s'investir dans l'administration du sport international. Au CIO, l'incarnation du rôle présidentiel par Samaranch à partir de 1980 s'analyse au prisme de cette double étiquette de professionnel de la politique et d'homme d'affaires : il professionnalise la fonction présidentielle – président à temps plein, résidant à Lausanne - et noue des alliances avec le monde économique pour développer les Jeux Olympiques. Entre 1972 et 1980, le capital du CIO est passé de deux à 45 millions de dollars (soit de 14 à 161 millions en dollars 2022). Cependant, ces revenus sont presque exclusivement le fait de droits de retransmission télévisée, ce qui rend le CIO complètement dépendant des *networks* étatsuniens. Inspiré par le travail de LA 84, le président du CIO souhaite mettre en place un programme similaire pour son organisation qui permettrait de diversifier les sources de revenus. La réalisation en est confiée en 1983 à Richard « Dick » Pound (avocat canadien membre du CIO) et à la firme ISL (*International Sport and Leisure*), agence de marketing sportif fondée par le patron d'Adidas Horst Dassler, qui investit massivement dans la politique sportive depuis la fin des années 1960³. Le plan de commercialisation est mis en œuvre en 1985 sous le nom de programme TOP (*The Olympic Partners*), et rapporte 106 millions de dollars pour sa première mouture (TOP I, 1985-1988) et 192 millions de dollars pour la suivante (TOP II, 1989-1992).

¹ SIMSON Vyv et JENNINGS Andrew, *Main basse sur les J.O.*, *op. cit.*

² Samaranch investit dans le hockey sur patin, sport mineur mais populaire en Espagne et dans quelques pays. La marginalité de ce sport permet à celui qui en a les moyens financiers d'en prendre rapidement le contrôle. Il construit une équipe nationale qu'il finance sur sa fortune personnelle, tout comme les Championnats du monde de 1951 accueillis en Espagne.

³ Il participe à faire élire à des postes clefs des candidats qui peuvent ensuite rendre service à Adidas et permettre d'implanter l'entreprise sur de nouveaux marchés. SIMSON Vyv et JENNINGS Andrew, *Main basse sur les J.O.*, *op. cit.*



Source : Chappelet Jean-Loup, *Jeux Olympiques : raviver la flamme*, 2016, p. 35

La mise en place de ce programme suscite des tensions au sein du mouvement olympique car il accentue la centralisation autour du CIO, et dépossède d'autres institutions de leurs prérogatives. Les COJO continuent à vendre les droits des Jeux localement, mais ils doivent désormais composer avec les sponsors du CIO – nous verrons comment cela se matérialise avec l'exemple d'Albertville. Surtout, le programme TOP implique que les CNO abandonnent la majorité de leurs droits sur les anneaux au profit du CIO, qui centralise ainsi les négociations pour augmenter la valeur des contrats. La majorité de l'argent récolté est ensuite reversé aux COJO et aux CNO, le CIO n'en conservant qu'une petite partie¹. La même logique est appliquée pour les droits de retransmission télévisée, qui sont négociés par le CIO seul à partir de 1986², réduisant la marge de manœuvre des COJO. La valeur des JO est de plus en plus indexée à leur potentiel télévisuel et publicitaire, donc à un spectacle sportif de qualité qui attire toujours plus de spectateurs.

« La caractéristique centrale du modèle était la commercialisation de l'évènement, une *commodification* impitoyable du produit uniquement possible par l'abandon total du principe d'amateurisme et de l'ethos des premiers Jeux, accompagnés de la

¹ Pour les deux premiers programmes, les parts du CIO sont respectivement de 2% et 8% du total perçu. Les COJO obtiennent environ 50% (2/3 pour les Jeux d'été, 1/3 pour les Jeux d'hiver), les CNO récupèrent 14% pour TOP I puis 22% pour TOP II. Enfin, le comité national étatsunien récupère à lui seul une proportion importante (12% puis 20%) car il a dû renoncer en partie à son propre programme de commercialisation très lucratif. CHAPPELET J. L., *Le système olympique*, op. cit..

² WENN Stephen R., « A Turning Point for IOC Television Policy: U.S. Television Rights Negotiations and the 1980 Lake Placid and Moscow Olympic Festivals », *Journal of Sport History*, vol. 25, n° 1, 1998, p. 87-118.

reconnaissance que les Jeux pouvaient par eux-mêmes tirer le meilleur de leur potentiel économique¹. »

Le président du CIO décide donc d'abandonner la règle de l'amateurisme pour laisser les fédérations internationales décider des conditions d'admission des athlètes. Cette réforme permet de lever l'une des ambiguïtés fondamentales de l'olympisme sur le statut des athlètes et la délicate distinction entre amateur et professionnel², mais aussi de garantir la participation des meilleurs compétiteurs dans les épreuves olympiques, comme l'illustre cette correspondance entre Jean-Claude Killy et le directeur des sports du CIO, trouvée dans les archives de l'institution olympique :

« En réponse à votre courrier du 13 juin 1991, je vous confirme l'accord du COJO pour porter le quota des athlètes de ski alpin à un maximum de 22 par CNO. [...] Nous ne souhaitons pas que l'augmentation de quotas se traduise par une augmentation de "faux athlètes"³. »

Le courrier évoque clairement la crainte de voir le spectacle sportif dévalorisé par des athlètes qui ne répondraient pas aux normes de performance des compétitions internationales. Ces différentes réformes suscitent d'ailleurs des tensions au sein des instances olympiques, et certains comités nationaux ou membres du CIO se déclarent réticents face aux orientations prises par le président Samaranch et ses plus proches collaborateurs, comme l'observent les entrepreneurs de candidature de Paris 1992 lorsqu'ils interagissent avec les acteurs sportifs au cours de la promotion de leur projet olympique :

« Sous l'impulsion du Président Samaranch, le CIO a beaucoup évolué au cours de ces dernières années sur deux points essentiels : la place du financement privé, du *sponsoring* et de la commercialisation a sensiblement augmenté, provoquant une rupture avec la philosophie du fondateur des Jeux modernes, le baron Pierre de Coubertin, chère aux pays de l'Est ; le statut de l'athlète se professionnalise progressivement dans un certain nombre de disciplines, contre le gré des soviétiques et de leurs alliés. C'est ainsi que l'opposition très ferme des pays de l'Est a conduit le président du CIO, il y a quelques semaines, à abandonner le projet de code de l'athlète, qui intégrait cette évolution⁴. »

¹ TOMLINSON Alan, « The commercialization of the Olympics: Cities, corporations and the Olympic commodity », *op. cit.*

² FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, « Dépasser l'alternative amateurs/professionnels. Programme pour une histoire sociale des sportifs au travail », *op. cit.*

³ Lettre « Participation des CNO/FIS Alpin » de Jean-Claude Killy au directeur sportif du CIO Gilbert Felli, Albertville, 27 juin 1991. Archives du Comité International Olympique, fonds des XVIes Jeux Olympiques d'hiver, Albertville 1992, C-J02-1992/039.

⁴ Note « URSS et candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 1992 », Paris, 12 juin 1986. Archives nationales, fonds du cabinet de Jeunesse et sports, 19900043/1. Voir aussi : « Les positions soviétiques ont été relayées bien sûr par les autres pays de l'Est, mais aussi par une partie du tiers monde qui en caricaturant estimait que l'introduction des professionnels dans les jeux ferait disparaître deux des cinq anneaux olympiques ». Note « Réunion de l'ACNO – Séoul 18 au 28 avril 1986 » de Jacques Grospeillet

« M. Rieckehoff m'a indiqué également son opposition totale à l'ouverture des JO aux professionnels. M. Samaranch l'a reçu, le 14 janvier, à Lausanne sur ce sujet, sans succès¹. »

La commercialisation des Jeux portée par un groupe de réformateurs n'est donc pas consensuelle, mais suscite des clivages au sein du système sportif. Pour atténuer les critiques vis-à-vis des modalités de répartition de la manne olympique, le président du CIO applique une stratégie de cooptation de présidents ou secrétaires généraux de comités nationaux, de présidents de fédérations internationales et d'hommes d'affaires. Il encourage également de nouveaux regroupements de fédérations internationales pour saper l'influence de l'AGFI (renommée GAISF² en 1976). Ainsi, à partir de 1983, trois nouvelles organisations sont créées pour défendre les intérêts sectoriels des fédérations présentes aux jeux d'été (ASOIF³), aux jeux d'hiver (AIOWF⁴), et celles reconnues par le CIO (ARISF⁵). Ce sont elles qui décident des clefs de répartition des revenus télévisuels⁶ et se positionnent comme des lobbys de leurs disciplines, avec une capacité de clôture du champ sportif via la préservation du *statu quo* dans le programme olympique. Tout comme l'ACNO et ses déclinaisons continentales, les associations de fédérations sportives offrent des postes d'influence cumulatifs avec d'autres fonctions

pour la commission exécutive du comité de candidature Paris 1992, mai 1986. Archives nationales, fonds du cabinet Jeunesse et sports, 19900043/2.

¹ Note « Entretien avec M. Rieckehoff » de Jean-Philippe Boué, Paris, 8 janvier 1986. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 19880431/28.

² *General Assembly of International Sports Federations*.

³ *Association of Summer Olympic International Federations*.

⁴ *Association of International Olympic Winter Sports Federations*.

⁵ *Association of IOC Recognised International Sports Federations*. Fédérations qui ne figurent pas dans le programme Olympique mais qui ont obtenu la reconnaissance du CIO. Elles sont aujourd'hui au nombre de 42.

⁶ Les fédérations d'été sont réparties en cinq groupes (A, B, C, D, E) par le CIO ce qui détermine la part des revenus des Jeux qui leur est reversée. D'après un document obtenu par un journaliste en mai 2019 lors de la conférence de l'ASOIF à SportAccord Gold Coast, le groupe A (athlétisme, gymnastique, natation) recevrait 40 millions de dollars. Le groupe B (basketball, football, volleyball, tennis, cyclisme) 25,95 millions. Le groupe C (boxe, badminton, aviron, judo, tir, tennis de table, haltérophilie, tir à l'arc) 18,60 millions. Le groupe D (équitation, escrime, hockey, canoë-kayak, handball, triathlon, lutte, voile, taekwondo) 16,30 millions. Le groupe E (golf, pentathlon moderne, rugby) 14,10 millions. WEINREICH Jens, « How federations share revenue from the Olympic Games ». Les critères de définition de ces catégories ne sont pas connus précisément même si l'on peut raisonnablement supposer qu'une part significative repose sur l'estimation des audiences par discipline. Dans tous les cas, la révision de ces groupes par le CIO (comme en 2014 avant les Jeux de Rio) est enjeu majeur pour les fédérations.

administratives¹ et font partie des stratégies d'ascension dans la hiérarchie sportive, dont le sommet est occupé par la cooptation au CIO. Cette nouvelle architecture du système olympique qui se dessine dans les années 1970 et 1980 offre toute une gamme de postes électifs et stratégiques (par exemple dans les commissions thématiques des différentes instances) qui permettent aux individus élus de se construire des clientèles politiques au sein du système olympique et entretiennent l'engagement². Avec l'entrée des médias et des grandes entreprises dans le système olympique, le paysage institutionnel s'est complexifié, et on assiste à l'émergence de pôles d'influence et de positions politiquement stratégiques dans la perspective de carrières sportives administratives³.

Encadré 6. Marius Vizer et la subversion ratée du système olympique

Né en 1958 en Roumanie, naturalisé Autrichien, Marius Vizer est un homme d'affaires proche des oligarques russes devenu président de la fédération internationale de judo (IJF) en 2007. En 2013, il est élu à la tête de GAISF/SportAccord, la structure qui regroupe toutes les fédérations internationales. Il souhaite faire de cette position un tremplin pour concurrencer le CIO. Soutenu par les petites fédérations les moins dotées en ressources financières, Vizer axe son programme sur une conversion commerciale de GAISF/SportAccord via la création d'évènements multisports récurrents : *World Combat Games*, *World Mind Games*, *World Urban Games*, *World Beach Games* et *United World Games*, des championnats du monde unifiés de sports olympiques et non-olympiques.

¹ Les bureaux de ces organisations sont composés de présidents de FI. On peut ainsi analyser certaines caractéristiques de la construction des carrières politiques sportives à partir de l'institution du cumul des mandats observable dans le champ politique français. Cette pratique qui s'est développée parallèlement à la constitution du champ politique permet de réduire l'incertitude électorale, de bâtir des carrières, de vivre *de* la politique et, ainsi, contribue à renforcer la professionnalisation politique MARREL Guillaume, « Chapitre 6. Cumul des mandats : la fin d'une institution ? », *op. cit.*

² GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *op. cit.*

³ Nous raisonnons ici par analogie avec les opportunités de carrière politique offertes par la structuration du pouvoir local, notamment depuis les lois de décentralisation qui rendent attractives certains mandats (ex : président de région) pour accumuler du capital politique et prétendre à des mandats politiques nationaux. DOUILLET Anne-Cécile et LEFEBVRE Rémi, *Sociologie politique du pouvoir local*, *op. cit.* La diversification des institutions sportives et des objets dont elles se saisissent (par exemple via la création de commissions thématiques) offrent de nouvelles opportunités pour cumuler des ressources au sein de cet espace social.

Le 20 avril 2015, lors de la cérémonie d'ouverture de la conférence *SportAccord* 2015, Marius Vizer critique publiquement le CIO et son président Thomas Bach, leur reprochant de bloquer la stratégie de GAISF/SportAccord, de discriminer les sports non-olympiques, de coopter des membres sans lien avec le monde sportif et de manquer de transparence dans la gouvernance de l'institution. Ce discours tranche avec la rhétorique consensuelle du système sportif et la préférence pour le règlement feutré des conflits. Dans les minutes et les heures qui suivent, une vingtaine de fédérations internationales, dont la plus puissante, la fédération d'athlétisme (IAAF), quittent la conférence et rompent les relations diplomatiques avec GAISF/SportAccord. Isolé au sein du système olympique, Marius Vizer annonce sa démission le 31 mai 2015 (mais reste à la tête de l'IJF). Il est remplacé l'année suivante par Patrick Baumann, secrétaire général de la fédération internationale de basketball (FIBA) et membre Suisse du CIO : cette élection montre une reprise en main par l'institution olympique d'une organisation potentiellement concurrente.

Lors de notre observation à SportAccord 2018, les collègues appartenant à l'équipe d'organisation estiment que cette édition se déroule bien et sans « *drama* » en comparaison des tensions des années précédentes. Peu apprécié pour son style direct, voire brutal, M. Vizer a laissé un souvenir amer qui se matérialise par des boutades moquant sa tentative de subversion et une légitimité écornée :

Enquêté 1 : Tu dois aller filmer Vizer.

Enquêté 2 : Vizer ? Avec une enclume au-dessus de sa tête !

Enquêté 3 : Ou un seau d'eau.

Enquêté 4 : Hey, si ça se trouve c'est lui le futur !

Enquêtés 1, 2, 3 : [*éclatent de rire*]

Enquêté 3 : Le retour du Jedi.

Enquêté 2 : Ouais, bien sûr ...

Cette période est notamment marquée par l'affirmation du rôle faïtier du CIO qui assure une certaine cohésion à l'ensemble, et lui confère une position dominante et centrale dans la circulation des honneurs¹ – coopter ses membres, offrir des distinctions, reconnaître des fédérations – et dans la distribution de la manne financière. L'argent généré par les Jeux Olympiques permet par ailleurs de renforcer l'administration du CIO. Ce phénomène est amorcé dès les années 1960 face à l'augmentation des tâches que provoque la multiplication

¹ IHL Olivier, « Gouverner par les honneurs. Distinctions honorifiques et économie politique dans l'Europe du début du xix^e siècle », *Genèses*, vol. 55, n° 2, 2004, p. 4-26.

des CNO : la française Monique Berlioux, qui devient directrice générale du CIO en 1969, contribue fortement à la structuration interne de l'institution qui ne compte que 12 employés, alors que les présidents sont éloignés et peu portés sur la gestion quotidienne des affaires. À partir de la présidence Samaranch, le développement du fonctionnariat olympique s'accélère : 27 employés en 1980, 84 en 1990, et 170 en 1998¹. Les recrutements s'opèrent dans des secteurs clefs pour le CIO, comme le département marketing, le département des affaires juridiques ou le département des finances. L'institution olympique se dote de spécialistes pour le suivi des dossiers, l'établissement de procédures standardisées et, *in fine*, la construction d'une mémoire administrative des Jeux Olympiques. À partir de 1995-1996, les personnels du CIO commencent à mettre en place un programme de transfert de connaissances durant la préparation des Jeux de Sydney (2000) pour que les COJO successifs bénéficient d'une remontée d'information de leurs prédécesseurs². Si les effectifs du CIO restent largement inférieurs à ceux d'un comité d'organisation au zénith de sa maturité – qui compte alors plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de salariés – la croissance du fonctionnariat olympique permet de doter l'institution de compétences spécialisées qui rééquilibrent à son profit les relations avec les organisateurs locaux, et le dialogue avec les nouveaux acteurs économiques.

La centralisation est également provoquée par le processus de « constitutionnalisation » du système³ et la construction d'un corpus juridique destiné à encadrer la production du spectacle sportif, ce que le juriste Franck Latty appelle la « *lex olympica*⁴ » : elle est à la fois une Constitution, une règlementation et une codification⁵. Le texte est, à l'origine, un document

¹ MORATH Pierre, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999, op. cit.* Le CIO déclare compter environ 630 salariés en 2022.

² La trajectoire de ce programme montre également la dynamique de centralisation du CIO. À l'origine baptisée TOK (*Transfer of Olympic Knowledge*), cette initiative devient en 2002 une entreprise co-détenue par le CIO et l'Université Monash (Melbourne, Australie), la OGKS (*Olympic Games Knowledge Services*). Le CIO rachète les parts en 2004 et internalise ce service en 2005 sous le nom d'OGKM (*Olympic Games Knowledge Management*).

³ DUVAL Antoine, « The Olympic Charter: A Transnational Constitution Without a State? », *Journal of Law and Society*, vol. 45, juillet 2018, p. S245-S269.

⁴ La *lex sportiva* désigne l'ensemble des règles édictées par une fédération internationale. La multiplicité des fédérations internationales produirait ainsi des *leges sportivae*. La *lex olympica* concerne les règles formulées par le CIO, assimilable à une sorte de loi fédérale du mouvement sportif qui dominerait les autres. LATTY Franck, *La lex sportiva: recherche sur le droit transnational*, Leiden ; Boston, Martinus Nijhoff Publishers, coll. « Etudes de droit international », 2007.

⁵ PUIG Pascal, « La Lex Olympica », *Droit et olympisme : contribution à l'étude juridique d'un phénomène transnational actes du colloque du 4 septembre 2012, Université de La Réunion-Faculté de*

de deux pages édictant les statuts du CIO (en 1908). Progressivement le document a été enrichi de nombreux articles (61 en 2021, répartis sur 6 chapitres et 110 pages), amendés et précisés au fil du temps pour encadrer l'ensemble des aspects concernant le système olympique et les Jeux. Les refontes successives du texte actent la prééminence du CIO et lui donnent une assise juridique : l'institution y est décrite comme « l'autorité suprême » du mouvement olympique, principe ancien mais réaffirmé et valorisé par son inscription en tant que règle n°1 de la charte à partir des années 1990. La liste des missions poursuivies par le CIO (règle n°2) et l'extension de ses items à l'ensemble des aspects du sport international (et pas seulement des Jeux Olympiques) atteste également des prétentions des dirigeants olympiques à se positionner au centre du système et à étendre leurs domaines de compétence. La commercialisation des Jeux implique également la création de nouvelles règles qui contraignent les autres acteurs du système et protègent les intérêts économiques des partenaires du CIO, à l'image de la célèbre règle 40 qui empêche les athlètes de communiquer sur leurs sponsors non-olympiques. La monopolisation des ressources olympiques et la construction d'un corps administratif spécialisé sont accompagnées d'un travail juridique qui structure et légitime la centralisation du système. Le CIO se rapproche certes des milieux économiques, mais aussi du champ juridique dont les individus investissent leur capital et leurs compétences dans un nouvel espace social où ils acquièrent une place centrale, à l'image de Richard Pound ou de François Carrard (directeur général du CIO de 1989 à 2003). La construction du CIO comme autorité centrale légitime du système est liée au travail de ces juristes qui « se servent en servant » l'institution olympique par la théorisation et la constitutionnalisation de son rôle (moral, politique, économique), et la protection de ses sources de revenus¹.

4) La croissance du système olympique soutenue par des politiques fiscales avantageuses

On a vu que la croissance du CIO et du système olympique correspond à un rapprochement entre dirigeants sportifs et monde des affaires. Néanmoins, les acteurs publics jouent également un rôle important dans la construction de ce marché et le développement des

droit et d'économie, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, coll. « Centre de droit du sport », 2015, p. 27-42.

¹ BOURDIEU Pierre, « De la maison du roi à la raison d'État [Un modèle de la genèse du champ bureaucratique] : Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 118, n° 1, 1997, p. 55-68 ; BOURDIEU Pierre, « Esprits d'État [Genèse et structure du champ bureaucratique] », *op. cit.*

institutions sportives, à travers une reconnaissance symbolique de leur rôle social et par les avantages matériels qui leur sont concédés.

Depuis 1915 et l'installation du CIO à Lausanne, les dirigeants de l'institution olympique ont bénéficié du soutien des élus locaux et cherché à obtenir des privilèges qui s'étendent au-delà des bâtiments mis à disposition par la municipalité¹. Les dirigeants olympiques négocient avec les élus Lausannois, Vaudois puis fédéraux un statut fiscal particulier qui permet de consolider l'institution en même temps que celle-ci se tourne vers le marché pour générer des flux de revenus importants. En 1923, le baron Pierre de Coubertin obtient de premières concessions limitées : les membres du CIO sont exemptés de taxe cantonale et communale s'ils résident moins de six mois à Lausanne, et l'institution bénéficie d'une franchise de douane généralisée. À partir de 1952, les dirigeants olympiques demandent l'octroi d'un statut particulier pour protéger les symboles olympiques – qui commencent à faire l'objet d'une exploitation commerciale par certains entrepreneurs² – et obtenir une reconnaissance officielle du CIO par les gouvernements. L'objectif d'obtenir le statut d'institution internationale, au même titre que les institutions onusiennes, avec les avantages afférents : une reconnaissance symbolique conférée par la légitimité du statut et son association à des institutions prestigieuses, et des avantages matériels, puisque les institutions internationales bénéficient de nombreux avantages fiscaux pour leur entité et pour leurs employés.

La conquête de ce statut pour le CIO n'aboutit qu'en 1981, au terme de longues négociations avec les autorités communales, cantonales et fédérales de la confédération helvétique. Le CIO fait face à deux problèmes majeurs. Le premier est l'absence de personnalité juridique de l'institution, dont les dirigeants ne prennent conscience qu'en 1973 : en cas de litige juridique, ce sont les membres du CIO qui sont collectivement responsables, et non le CIO lui-même. Le second problème réside dans la contradiction entre la recherche d'un statut international qui n'est accordé par la Suisse que pour des organisations intergouvernementales, et la revendication par le CIO depuis sa création de son indépendance vis-à-vis des États. Il faut donc passer par la signature d'une convention particulière avec le Conseil fédéral suisse pour obtenir le statut souhaité. Les dirigeants du CIO obtiennent le soutien de la municipalité de

¹ La villa Mon-Repos de 1922 à 1968, le château de Vidy depuis 1968. Pour le détail de l'histoire parfois mouvementée des relations entre le CIO et les autorités lausannoises à propos du siège et du musée olympique, voir MORATH Pierre, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999, op. cit.*

² TOMLINSON Alan, « The commercialization of the Olympics: Cities, corporations and the Olympic commodity », *op. cit.*

Lausanne et des élus du Canton de Vaud, qui mettent à l'agenda politique fédéral la question du statut de l'institution olympique (constituée en association de droit suisse depuis 1974 pour obtenir une protection juridique minimale). Finalement, le 8 juillet 1981, le Conseil fédéral rend un arrêté accordant « au CIO un statut particulier qui tient compte de son caractère spécifique d'institution internationale¹ ». Ce changement de statut permet au CIO de bénéficier d'un régime fiscal spécifique, avec l'exemption de l'impôt fédéral, cantonal et municipal, d'un assouplissement concernant les contrats de travail pour recruter davantage de ressortissants non-helvétiques et, dès le 26 septembre 1981, la signature par trente-six États d'un traité international pour la protection des emblèmes olympiques grâce au soutien de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). En 1995, le Comité International Olympique va jusqu'à demander une exemption de la taxe sur la valeur ajoutée, que le gouvernement helvétique lui accorde en 1999. Les réactions houleuses que suscite cette décision dans certains cantons, et les accusations de corruption alors que la ville de Sion présente sa candidature aux JO d'hiver 2006, conduisent les dirigeants du CIO à renoncer à cet avantage fiscal au bout de quelques mois². Si toutes les revendications ne sont pas couronnées de succès, ces quelques exemples montrent la capacité des dirigeants olympiques à obtenir un statut particulier et des concessions fiscales qui participent à renforcer l'institution alors que celle-ci se développe grâce à la commercialisation des Jeux. Les actions du CIO – et plus généralement des institutions sportives internationales, qui s'installent massivement en Suisse dans les années 1980 et 1990³ – en matière fiscale font écho aux travaux d'Alexis Spire ou Camille Herlin-Giret qui montrent comment les acteurs sociaux dominants parviennent à façonner, contourner ou adapter les règles du droit fiscal⁴, et la façon dont les acteurs étatiques participent à ces stratégies via la création ou la modification des instruments fiscaux⁵.

En effet, les dérogations fiscales ne se limitent pas à l'espace helvétique. Les institutions sportives internationales réclament ces exceptions au droit aux entrepreneurs de candidature.

¹ MORATH Pierre, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999, op. cit.*, p. 202.

² « Le CIO renonce à son cadeau fiscal. Il ne sera pas exempté de TVA », *Libération* 18 février 1999.

³ CHAPPELET Jean-Loup, « Switzerland's Century-Long Rise as the Hub of Global Sport Administration », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 38, n° 6, 13 avril 2021, p. 569-590.

⁴ HERLIN-GIRET Camille, « Les contournements discrets de l'impôt. Comment les redevables de l'ISF s'arrangent avec le droit », *Sociétés contemporaines*, vol. 108, n° 4, 2017, p. 15-39 ; SPIRE Alexis, « L'art de domestiquer l'impôt », *Savoir/Agir*, vol. 19, n° 1, 2012, p. 31-37.

⁵ HERLIN-GIRET Camille, « L'état et la richesse. Redéfinir l'impôt sur la fortune pour sauver le capital », *Gouvernement et action publique*, VOL. 6, n° 3, 2017, p. 37-60.

La mise en œuvre de conditions fiscales avantageuses est également un argument déployé par les entrepreneurs de candidatures pour obtenir les votes des membres de l'institution sportive. Dans les deux cas, les différentes formes d'exemption fiscale font partie du paquet de mesures inclus dans les contrats signés entre institutions sportives et territoires d'accueil de grands événements sportifs. Cette situation est par exemple illustrée en France à travers le cas de l'Euro de football 2016 et son exploitation stratégique dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques de 2024. L'Euro de football est une compétition appartenant à l'UEFA (Union des associations européennes de football), la puissante confédération européenne de football. Le cahier des charges de cette institution requiert des autorités politiques des pays candidats un certain nombre d'engagements, y compris fiscaux. Le gouvernement français promet donc, en 2010, différentes exonérations pour l'UEFA et ses filiales : impôt sur les sociétés, taxes locales, taxe sur les salaires, différentes retenues à la source et cotisations d'employeurs. Thierry Braillard, Secrétaire d'État aux Sports de 2014 à 2017, explique en entretien comment le gouvernement suivant utilise la transposition de ces promesses pour favoriser le dossier de Paris 2024 :

Thierry Braillard : Sarkozy avait pris des engagements d'exonération fiscale par rapport à l'Euro. Comme si un président de la République pouvait seul décider de ça. On est quand même dans une République. Alors c'est vrai que là où il avait pas tort, c'est que c'était une condition *sine qua non* pour obtenir l'Euro, parce que pour les compétitions internationales, les organisations internationales, que ce soit le CIO ou la FIFA, réclament une exonération fiscale du pays qui va accueillir leur événement. Ça c'est une demande très lancinante, très répétée. Donc comme Sarkozy, pour le dossier français, avait donné son accord par une lettre, bah il fallait qu'on traduise ça en République Française, il fallait que le Parlement vote. Donc on a fait voter une loi rectificative à la loi de finance 2014, et c'est là où je vais moi proposer à ce qu'on rajoute d'autres événements dont les Jeux. (Entretien téléphonique, 16 mars 2021)

Ainsi, en décembre 2014, le Secrétaire d'État aux Sports profite de ces mesures à destination de l'Euro pour étendre les exonérations fiscales à tout événement sportif international attribué à la France avant la fin de l'année 2017, c'est-à-dire trois mois après l'attribution des Jeux Olympiques de 2024 par le CIO. Le directeur de cabinet de Thierry Braillard, également interrogé en entretien sur ce dispositif fiscal, confirme l'idée selon laquelle ces exonérations seraient « nécessaires » pour prétendre accueillir de grandes compétitions :

Paul Toussaint : Ça a pas été simple [*la loi rectificative*]. Avec Bercy particulièrement, parce que de toute façon à partir du moment où il faut exonérer, Bercy ne veut pas et c'est normal. Il a fallu se battre pour ça. Mais effectivement l'enjeu c'était que si on n'était pas capable de gérer tout ça pour l'Euro 2016 et les grands événements qui suivent, on sera pas capable de gérer ça pour les JO. C'est nécessaire à un moment donné de poser ça dans le paysage, parce qu'il en allait de la capacité pour la France à accueillir des grands événements à l'avenir. (Entretien téléphonique, 31 mai 2019)

Les avantages fiscaux concédés aux institutions et organisateurs d'évènements sportifs ne sont pas contestés par les acteurs politiques, et intériorisés comme le fonctionnement « normal » du jeu concurrentiel en vue d'obtenir un évènement prestigieux. La députée communiste et ancienne ministre des Sports Marie-George Buffet ne dit pas autre chose lorsque nous évoquons en entretien le vote de la loi olympique en 2018, qui traduit dans le droit français l'ensemble des mesures dérogatoires utilisées pour l'organisation des Jeux Olympiques :

Marie-George Buffet : Il y en a certains qui disent que c'est scandaleux qu'on interdise à des commerçants de s'installer près des stades parce que c'est pas des sponsors officiels. Oui, sauf que chaque fois on nous répond, à juste titre : « C'est dans le contrat donc ne jouez pas les surpris. Vous avez voulu les Jeux Olympiques, c'est dans le contrat ». Donc la loi elle est très consensuelle en fait. Même s'il y a des expressions d'énervement par rapport au CIO. En fin de compte, la loi était très consensuelle. Parce que soit vous voulez les Jeux et vous votez la loi, soit vous dites « Moi les Jeux ça m'intéresse pas » et là vous votez contre la loi. Mais si voulez les Jeux faut pas jouer les naïfs, faut pas faire comme si vous ne saviez pas que vous alliez aboutir à ça. (Entretien, 6 novembre 2018)

Soutenir les Jeux c'est donc soutenir en toute connaissance de cause des exemptions vis-à-vis du droit national, notamment sur le plan fiscal. Ces dispositions exceptionnelles sont peu appréciées des administrations concernées et, dans le cas de l'Euro 2016, feront l'objet de critiques de la part de la Cour des comptes dans son rapport public thématique paru en septembre 2017¹.

Les pouvoirs publics soutiennent les grands évènements sportifs par de nombreuses actions, dont les plus visibles sont liées à la sécurisation de l'espace public et aux investissements dans les constructions olympiques. Néanmoins, il nous semblait intéressant de porter le regard sur les dérogations au droit fiscal, moins documentées mais significatives des interactions entre champ politico-administratif et champ sportif. Ces exemples montrent l'exploitation de la dimension symbolique du sport et des compétitions par les dirigeants sportifs qui tentent de hisser leurs organisations (pas toujours avec succès) au rang des institutions internationales pour conquérir un statut dérogatoire. Le consensus politique suscité par les requêtes de dérogation lors des candidatures traduit la forte attractivité de ces évènements pour les décideurs politiques et l'intériorisation des normes de la compétition internationale, que l'on pourrait étendre au-delà des grands évènements sportifs au domaine économique et aux représentations dominantes de l'orthodoxie libérale : diminuer la fiscalité permettrait de rester compétitif sur le marché. Dans cette configuration, les dirigeants sportifs

¹ *Les soutiens publics à l'Euro 2016 en France. Quels retours d'expérience pour les pouvoirs publics ?*, Cour des Comptes, 2017.

parviennent à imposer des modifications significatives du droit local. Enfin, ces exemples invitent à penser l'accueil des grands événements sportifs comme un exemple de politique par les niches fiscales, dont certains auteurs ont pu montrer qu'elles constituaient un instrument d'action publique majeur mais discret dans la production des politiques publiques, à l'image du travail de Christopher Howard sur les politiques sociales étatsuniennes¹, ou de Julie Pollard sur les politiques du logement en France². Les avantages fiscaux promis aux organisateurs d'événements sportifs sont considérés comme un levier pour permettre de capter des ressources en provenance du secteur privé (subvention du CIO, *sponsoring*, investisseurs immobiliers, etc.) et donc, d'après les entrepreneurs de candidature, devenir une opération rentable. Ces quelques éléments ouvrent des perspectives de recherche autour des interactions entre commercialisation des événements sportifs par les dirigeants olympiques et négociation des avantages fiscaux auprès des pouvoirs publics, et la façon dont ces deux mouvements se répondent et se renforcent mutuellement. Si les institutions sportives axent volontiers leur communication sur la célébration de leurs partenariats économiques, et affichent une distance vis-à-vis des acteurs gouvernementaux, les États participent activement à la construction du marché de l'événement sportif via des investissements directs et des dépenses fiscales.

La commercialisation des Jeux par les dirigeants olympiques a conduit à une reconfiguration du système autour du CIO. Après une période de transition (années 1960-1970) où l'autorité de l'institution est contestée par les fédérations et les CNO qui souhaitent capter une plus grande partie des ressources, les dirigeants du CIO sont parvenus à centraliser les négociations pour la télévision et le *sponsoring*, et donc à monopoliser la distribution des revenus. Nous allons voir dans les parties suivantes comment ce nouvel équilibre et l'intégration des acteurs économiques affecte les relations avec les organisateurs locaux et les pouvoirs publics.

¹ HOWARD Christopher, *The hidden welfare state: tax expenditures and social policy in the United States*, Princeton, NJ, Princeton Univ. Press, coll. « Princeton studies in American politics », 1997.

² POLLARD Julie, « Chapitre 5 / L'action publique par les niches fiscales. L'exemple du secteur du logement », *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2011, p. 263-297.

B - La domestication des organisateurs locaux par la commercialisation : l'exemple d'Albertville 1992

Le projet olympique savoyard est construit tout au long de la décennie 1980, qui voit intervenir des changements majeurs dans le système olympique. L'introduction des acteurs économiques donne au CIO les moyens de construire une bureaucratie, et donc une capacité d'intervention plus importante qui réduit l'autonomie des organisateurs locaux. Les enjeux financiers croissants et la distinction entre programme TOP et programme de *sponsoring* local placent l'institution olympique dans une situation de concurrence avec les comités d'organisation. D'un autre côté, l'argent versé par ces sponsors implique de nouvelles formes d'allégeance et l'orientation des comités de candidature vers la protection de ces investissements.

1) Lutttes politiques, économiques et symboliques entre COJO et CIO dans la construction du programme commercial

Dès la phase de candidature, les entrepreneurs savoyards adhèrent au paradigme économique émergent dans la production du spectacle sportif :

« La Savoie s'est très tôt engagée dans la voie du mécénat et de la mobilisation des ressources en provenance des entreprises. Par contre, la candidature parisienne est de nature plus publique et administrative et prévoit de moins faire appel aux ressources du secteur privé¹. »

Cet engagement précoce dans le parrainage économique par de grandes entreprises s'explique notamment par la trajectoire des individus mobilisés au sein du comité de candidature. Comme expliqué au chapitre 1, Jean-Claude Killy a opéré une reconversion réussie de ses capitaux sportif et symbolique au sein du champ économique, devenant ainsi un pionnier du marketing sportif par son association avec Mark McCormack et son cabinet IMG, avant de diversifier son expérience par la prise de contrôle de l'entreprise Veleda. Le capital social accumulé dans ce secteur est investi au moment de la candidature pour faire de certains chefs d'entreprise savoyards des ambassadeurs d'Albertville auprès de leurs clients étrangers et des liens faibles² qu'ils pourraient entretenir avec des dirigeants sportifs. Le comité de candidature compte également des membres du cabinet Arthur Andersen (Armand de Rendinger, Benoit Coville) et des proches de Jean-Claude Killy issus du monde de l'entreprise (les frères Krzentowski).

¹ Note « Impacts économiques des Jeux Olympiques » à destination du directeur de cabinet du Secrétaire d'État aux Sports Hugues Parant, Paris, 30 septembre 1986. Archives nationales, fonds du cabinet Jeunesse et sport, 19900043/2.

² GRANOVETTER Mark, « The Strength of Weak Ties », vol. 78, n° 6, mai 1973, p. 1360-1380.

L'orientation commerciale d'Albertville, en phase avec les évolutions en cours dans le système olympique, est liée à la configuration de la coalition de candidature et à la position d'*outsider* de la préfecture de Savoie par rapport à Paris en course pour les Jeux d'été. Les Jeux d'hiver sont d'une ampleur moindre, et portés par des élus locaux pour lesquels il est plus difficile de drainer des ressources de l'échelon central, alors que le dossier de la capitale a une envergure nationale et est proche du champ du pouvoir¹. La propension à chercher des ressources du secteur privé ne traduit donc pas uniquement l'alignement des caractéristiques des entrepreneurs de candidature sur les nouveaux réseaux forgés dans le système olympique, mais l'adaptation à une situation dominée au niveau national qui pousse à trouver à l'extérieur des fonds que ne propose pas la puissance publique.

Après la désignation d'Albertville en octobre 1986, le comité de candidature doit se transformer en comité d'organisation (COJO) pour préparer l'évènement olympique dans les six années suivantes. Les premiers mois sont consacrés au montage juridique de l'organisation et à la négociation des statuts pour y intégrer l'ensemble des institutions impliquées dans la construction des Jeux. Ensuite, la priorité d'un COJO est de collecter des fonds pour financer les différents chantiers. Les effectifs sont alors peu nombreux (quelques dizaines de salariés) et le pôle le plus important est le service dédié au marketing. Le principe d'exclusivité des droits sur les symboles olympiques fait que les sponsors de l'olympiade N+1 ne peuvent lancer des opérations « d'activation » qu'une fois les Jeux de l'année N terminés : autrement dit, pour Albertville 1992, c'est seulement après Calgary et Séoul 1988 que les partenaires peuvent communiquer sur leur affiliation olympique. La section marketing du COJO d'Albertville se structure à partir de la fin de l'année 1987 et surtout à partir de mars 1988, lorsque Jean-Claude Killy revient en tant que co-président suite à sa démission de janvier 1987². L'équipe de marketing, composée de six personnes issues d'écoles de commerce (HEC, ESSEC, mais aussi écoles régionales), est complétée par du personnel venu d'IMG, l'entreprise de *sponsoring* sportif de MacCormack, à laquelle Jean-Claude Killy décide de faire appel pour renforcer les compétences du COJO. IMG est, à cette époque, l'un des principaux concurrents d'ISL, le cabinet suisse qui s'occupe de la commercialisation pour le CIO. Le chef de l'équipe IMG est

¹ Pour les candidatures, le financement de l'État est deux fois plus important pour Paris que pour Albertville : 8 millions de francs pour la capitale, 4 millions de francs pour la préfecture de Savoie.

² En janvier 1987, le comité d'organisation annonce une modification de la carte des sites olympiques. Les épreuves prévues dans la vallée des Belleville (Menuires, Tignes) sont relocalisées en Tarentaise. Les élus de la vallée sont très hostiles à cette décision et organisent une manifestation à Chambéry. Face à cette fronde, Jean-Claude Killy décide de démissionner. Le préfet François Lépine quitte également le COJO.

un Anglais nommé Ian Todd, entré dans l'entreprise en 1971 et qui a été l'un des collaborateurs chargés du dossier de Jean-Claude Killy pour valoriser son image de marque. La structuration du pôle marketing du COJO d'Albertville est caractéristique des évolutions en cours dans le système olympique et fortement liée au capital social de Jean-Claude Killy. L'arrivée d'IMG montre les prémices d'une spécialisation et d'une internationalisation des fonctions (en plus de Ian Todd, la firme intègre des collaborateurs étatsuniens, belges et finlandais), mais également la structuration d'un champ concurrentiel au sein duquel commencent à émerger des entreprises dominantes (IMG, ISL, West Nally). C'est donc aussi un marché du travail qui se construit, avec de nouveaux métiers de l'évènementiel sportif qui participent à structurer les relations entre les différentes institutions (COJO, organisations sportives, entreprises et pouvoirs publics).

La construction du programme marketing est fondée sur une partition sectorielle des activités économiques. Le CIO a établi une liste de produits, divisée en trois catégories, pour lesquels rechercher des sponsors. Une catégorie rouge, qui regroupe les produits ciblés directement par les services marketing du CIO. Autrement dit, l'institution olympique « rachète » aux CNO leurs droits sur ces produits pour les revendre de manière centralisée et effectuer ensuite une redistribution. Par exemple, la catégorie « boisson gazeuse » est une prérogative du CIO qui permet de démarcher *Coca-Cola*, partenaire des JO depuis 1928¹. La deuxième catégorie est la catégorie verte, dont les produits sont réservés aux COJO, par exemple parce que le secteur d'activité en question ne compte pas d'acteur mondial suffisamment dominant pour acheter l'exclusivité au niveau central. Enfin, une dernière catégorie dite orange regroupe tout un ensemble de produits sur lesquels COJO et CIO peuvent se positionner. Puisque les droits sont exclusifs (il ne peut y avoir deux sponsors sur la même catégorie de produits), cette catégorie orange implique de se positionner le plus rapidement possible pour maximiser les recettes. L'obtention des ressources de *sponsoring* entraîne donc une relation de coopération entre le CIO et le COJO d'Albertville qui, tout en coopérant sur les dossiers, développent leurs propres intérêts institutionnels en raison de la partition catégorielle. C'est ce dont témoigne en entretien Jean-Claude Blanc, aujourd'hui directeur général du Paris-

¹ La *Coca-Cola Company* a été le premier et principal financeur des grands événements sportifs à partir des années 1970. La firme noue notamment un partenariat avec la FIFA pour un « programme de développement du football » en 1975-1976 qui donne au président de l'institution les moyens financiers de tenir sa promesse d'augmenter le nombre de nations participant à la Coupe du monde. La mesure est principalement à destination des pays africains, dont les voix ont été nécessaires à son élection. SIMSON Vyv et JENNINGS Andrew, *Main basse sur les J.O.*, op. cit. ; SUGDEN John Peter et TOMLINSON Alan, *FIFA and the contest for world football*, op. cit.

Saint-Germain, qui commence en 1987 sa carrière dans le service marketing du COJO, peu après sa sortie d'école de commerce (SKEMA Business School de Nice)¹ :

Jean-Claude Blanc (membre du pôle marketing d'Albertville 1992) : C'est le premier qui dégaine qui va réussir le *deal*. Le CIO dit : « Bah moi si j'ai un *lead* sur une boîte comme 3M, vite je vais aller bloquer toutes les catégories 3M ». Et le COJO dans cette catégorie orange a aussi intérêt à aller vite pour dire : « Moi au niveau français – parce que je vends que des droits France au niveau comité d'organisation – j'ai un gros *deal* qui va me rapporter plus que ce que me reverserait le CIO si jamais c'est vous qui signez la catégorie ». Donc il y a une petite course qui se déclenche sur ces catégories orange, où on a nous intérêt à avoir 100% des revenus au niveau français plutôt qu'avoir un pourcentage du *deal* mondial signé par le CIO. Et donc cette négociation elle se passe là, en disant : « Non, non, moi j'ai déjà un *lead*, je la tire vers la catégorie COJO », et le CIO dit : « Non, attends, toi tu vas signer un truc à 10 millions, moi j'ai un *deal* mondial à 50 millions ». Tu dis : « Ok, mais toi ton *deal* à 50 millions tu vas m'en verser 5 alors que si moi je signe à 10, les 10 ils sont pour moi ». Donc il y a une course et des négociations permanentes pour caler les catégories. (Entretien en visioconférence, 12 janvier 2021)

La division rouge, orange, vert fixée *ex-ante* fait ensuite l'objet d'une lutte de définition pour en retracer les frontières en fonction des contacts noués respectivement par le CIO et le COJO. Ces luttes sont d'autant plus intenses que beaucoup d'entreprises démarchées sont des groupes dont les activités s'étendent sur plusieurs produits.

Jean-Claude Blanc : Par exemple sur *Coca-Cola*, la négociation elle est pour sortir l'eau des catégories de *Coca* pour que nous on puisse signer un *deal* avec *Évian*. Donc si tu regardes aujourd'hui, quand *Coca* signe un *deal* aujourd'hui, il signe aussi pour l'eau. Ils ont aussi évolué là-dessus, ce qui était pas forcément le cas à l'époque. Et donc tu vas un peu dans la dentelle de temps en temps². (Entretien en visioconférence, 12 janvier 2021)

Les membres du service marketing du COJO doivent donc négocier les contours des catégories, en créer de nouvelles, ou en changer la couleur, c'est-à-dire contribuer à faire tomber certaines catégories dans leur escarcelle. Ces luttes pour imposer une définition de la division commerciale des JO peuvent aussi être vues sous l'angle des résistances à la centralisation du système olympique, dans laquelle se joue l'autonomie politique et financière des organisateurs

¹ Né en 1963, Jean-Claude Blanc est originaire de Chambéry. Il postule pour entrer au COJO en 1986, mais la structure en est encore à ses balbutiements et doit attendre plusieurs mois avant de commencer les recrutements. Pour se distinguer des autres candidats qui partagent le même profil, Jean-Claude Blanc décide de partir à Los Angeles pour rencontrer les équipes qui avaient travaillé dans le pôle marketing des JO de 1984. Durant neuf mois, il développe son réseau américain et produit un document de synthèse sur le succès commercial de ces Jeux en proposant des pistes de réflexion pour appliquer certaines idées à Albertville. C'est ainsi qu'il entre au COJO.

² Si le cas de *Coca-Cola* peut paraître simple, d'autres sont plus épineux, comme celui de *Matshushita* (*Panasonic* en France) partenaire du CIO, alors que le COJO souhaite faire signer *Thomson* : les deux sont présentes sur le créneau « vidéo », et il faut trouver comment créer une nouvelle catégorie pour que le COJO puisse obtenir le partenariat.

locaux. Les notes transmises par le directeur du marketing du COJO d'Albertville, Ian Todd, aux co-présidents Jean-Claude Killy et Michel Barnier, expriment cet interventionnisme du CIO et sa perception au sein du comité d'organisation :

« Comme vous le savez, nos relations avec le CIO sont très délicates en ce qui concerne les catégories de produits à inclure dans le contrat TOP. [...] Le CIO prétend qu'il y a beaucoup de secteurs – je ne vois pas lesquels – dont le COJO tire profit auprès du CIO, et qu'en échange nous devrions suivre l'avis du CIO en ce qui concerne les produits à inclure dans les contrats TOP. Je suis certain que le CIO cherche à faire pression par tous les moyens possibles pour faire accepter au COJO son point de vue¹. »

« IBM est un problème sérieux. [...] Le problème est que le CIO veut absolument faire d'IBM un sponsor TOP. Ils ont récemment fait des réunions avec IBM au cours desquelles ils leur ont dit que si IBM ne devenait pas un TOP, ils ne seraient pas autorisés à avoir des *on screen credits* en Europe. IBM est complètement désorienté après cette réunion, car ils pensaient que nous, COJO, avions réglé ce problème, et ils refusent désormais de signer notre contrat tant que la situation n'est pas résolue. L'attitude brutale du CIO met en danger notre excellente relation avec IBM². »

La compétition qui se noue autour des potentiels sponsors olympiques est donc autant économique que politique et symbolique. L'enjeu est d'abord celui des recettes, au sens où la centralisation des négociations par le CIO n'est pas une évidence pour les organisateurs locaux car le mécanisme de redistribution peut diminuer les revenus sur certains produits. L'enjeu est également politique autour des marges de manœuvre des COJO et l'autonomie dont ils disposent vis-à-vis de l'institution olympique, car la création d'un groupe de sponsors mondiaux implique l'imposition de certaines normes dans les décisions que doivent prendre les organisateurs. Symbolique aussi, car la signature de certaines entreprises ne se réduit pas à la valeur financière du contrat, mais comporte des enjeux de prestige et de reconnaissance sociale de ces entités économiques : signer IBM en tant que groupe international – et le pérenniser – est plus valorisant symboliquement que la seule présence de sa division française. Les difficultés rencontrées dans la construction du programme marketing soulignent également les évolutions et les ambiguïtés de la contractualisation des relations au sein du système olympique. À ce titre, la lettre rédigée par l'avocat canadien Richard Pound, membre du CIO qui a conçu le programme TOP entre 1983 et 1985, est intéressante :

« Bien que je comprenne les inquiétudes du COJO à propos du Programme, y compris sur votre part des revenus, je vous demanderais de prendre en compte le rôle global et

¹ Note de Ian Todd à Jean-Claude Killy et Michel Barnier, Paris, 30 mars 1989. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville, 114F23.

² Note de Ian Todd à Jean-Claude Killy, Michel Barnier et Jean-Albert Corrand, Paris, 5 juin 1989. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville, 114F23. Traduit de l'anglais par nos soins.

les bénéfiques que TOP apporte au mouvement olympique. TOP ne peut opérer sur une base rigide. Il faut nous adapter en fonction des besoins du marché, des circonstances, etc. [...] Le COJO a indubitablement développé un excellent programme local de marketing, et vous avez construit une équipe marketing extrêmement professionnelle. [...] Cependant, ils ont aussi suivi le contrat CIO/COJO/TOP 2 trop strictement à la lettre, et c'est cette approche qui cause maintenant de sérieux problèmes en termes de sélection des catégories¹. »

Richard Pound y prône une interprétation souple des documents contractuels qui lient entre elles les organisations travaillant sur la vente des droits olympiques. L'extension du juridique dans les relations olympiques constitue ainsi une ressource pour les protagonistes alors que l'augmentation des recettes commerciales accentue les divergences d'intérêts. L'argument mobilisé par le membre du CIO reflète d'ailleurs la prétention de l'institution à privilégier une forme d'intérêt général (celui du mouvement olympique) à des intérêts particuliers (ceux des organisateurs), qui relègue la dimension purement économique à des considérations locales par opposition au développement global de l'olympisme.

La création du programme de commercialisation implique également une gestion des honneurs vis-à-vis des financeurs et, à nouveau, fait apparaître les divergences entre CIO et COJO. La vente des droits exclusifs sur les Jeux Olympiques comporte pour les entreprises la possibilité de lancer des opérations de communication à destination du grand public (présence autour des enceintes, crédits publicitaires, utilisation des symboles olympiques, événements, etc.), mais aussi en interne vers leurs collaborateurs et leurs clients. Les sponsors achètent donc la possibilité d'obtenir des espaces privilégiés et des hébergements à proximité des sites olympiques pour y faire venir leurs invités. Par exemple, lors des Jeux de Séoul 1988, *Coca-Cola* invite 800 personnes, *Visa* environ 1200, *Brother* 1000, etc. : au total, ce sont environ 10 000 individus qui sont invités par les sponsors, soit autant que le nombre d'athlètes². Les invitations relèvent d'une politique de prestige pour ces entreprises qui transforment un capital économique en capital symbolique, à la manière des philanthropes étatsuniens qui donnent à des institutions culturelles françaises³. Le spectacle sportif est un bien symbolique valorisé dans

¹ 31 mars 1989 – Lettre « TOP Programme » de Richard Pound à Jean-Claude Killy et Michel Barnier, Lausanne, 31 mars 1989. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville, 114F23.

² 1988 – Note « Structure du programme d'accueil des invités des TOP Sponsors à Séoul », Albertville, 1988. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville, 114F196.

³ Anne Monier explique que les donateurs étatsuniens apprécient particulièrement les institutions françaises car elles leur permettent d'obtenir davantage de rétributions symboliques que pour un don équivalent aux États-Unis (où le marché philanthropique est plus concurrentiel). Donner à une institution culturelle française est distinctif et procure des contreparties symboliques, où l'État joue un rôle

l'économie des relations entre grandes entreprises, et donc entre élites sociales issues du champ économique. Dans le cadre des Jeux Olympiques, le COJO doit organiser la venue de ces milliers de personnes en trouvant des solutions de transport, d'hébergement, et en cédant des billets aux sponsors. La difficulté réside dans la recherche d'un équilibre entre les sponsors du CIO et ceux du COJO. Les premiers paient des sommes bien plus importantes au niveau central, mais le COJO n'en perçoit qu'une partie ; les seconds versent des sommes moins élevées (mais pas modestes) qui reviennent en intégralité aux organisateurs savoyards. Le COJO d'Albertville tente donc de défendre les avantages concédés aux entreprises du « Club Coubertin¹ » par rapport aux exigences du CIO :

Jean-Claude Blanc : On voulait pas que le TOP programme prenne les meilleurs hôtels et les meilleurs billets, et donc cette négociation avec le CIO elle continuait une fois que le contrat était signé. Le CIO mettait la pression pour que *Coca* ait le meilleur hôtel à Courchevel. Et nous on disait : « Non, le meilleur hôtel à Courchevel on va le filer à *Évian*, parce qu'*Évian* ce qu'il nous délivre c'est beaucoup plus que ce que vous nous reversez ». Et donc même dans l'opérationnel ça a pas été simple, parce que le CIO, via ISL, commençait à mettre des équipes sur le terrain à visiter des hôtels et donc on avait des équipes qui commençait à *booker* des contrats d'hébergement avec des hôtels, et nous au sein de l'équipe de revenus on travaillait de concert avec eux pour dire : « *Les Airelles* à Courchevel on le veut et on va l'attribuer à un de nos partenaires, quitte à lui basculer le contrat tout de suite ». (Entretien en visioconférence, 12 janvier 2021)

Les employés du Comité International Olympique et de son partenaire ISL jouent le rôle de représentants des intérêts des sponsors TOP auprès du COJO pour s'assurer que le traitement qui leur est réservé corresponde aux prestations promises.

« Andrew Craig (Vice-président d'ISL) : Les sponsors pensent en général que, à l'extérieur du département de la commercialisation, leurs préoccupations et leur rôle ne sont pas entièrement compris. [...] Certains sponsors TOP pensent que les sponsors du Club Coubertin bénéficient d'un meilleur profil qu'eux². »

« La publication récente du COJO "Media Guide - 500" souligne les inquiétudes du CIO quant à l'égalité de traitement réservée aux sponsors TOP. L'arrière-plan du COJO et

important en permettant aux donateurs d'accéder à des lieux de pouvoir, à des rituels protocolaires, etc. MONIER Anne, « L'État comme ressource symbolique dans le monde philanthropique ? L'exemple des American Friends des institutions culturelles françaises », *Genèses*, vol. 109, n° 4, 2017, p. 100-117.

¹ Douze entreprises composent ce groupe pour des montants de 50 à 70 millions de francs : La Poste, IBM France, Crédit Lyonnais, BIS, AGF, Renault, la SNCF, Yoplait-Candia, France Télécom, Evian, Alcatel et Thomson. Il existe également un « Club des Quinze » dont la participation financière est moindre, à partir de 500 000 francs. Le club se compose d'AGF, Arthur Andersen, la Caisse des dépôts et consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Savoie, le Club Méditerranée, Evian, EDF, Lyonnaise des eaux, Matra, Péchiney, Pomagalski, Saint-Gobain, Savoie-Aménagement, Thomson, Ugine-Sacilor.

² 12 avril 1991, « Procès-verbal de la réunion conjointe de la commission spéciale du CIO et du COJO d'Albertville », Lausanne, 12 avril 1991. Archives du Comité international olympique, fonds des XVIes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, C-J02-1992/257.

des Jeux à la page 5 contient un résumé du programme du Club Coubertin et la liste complète de ses sponsors. Il n'y a absolument aucune référence à TOP. [...] Ce sont, malheureusement, de telles omissions dans la documentation imprimée qui donnent aux sponsors TOP une mauvaise impression des véritables intentions du COJO¹. »

La division du processus de commercialisation entre un niveau central et un niveau local entraîne pour les organisateurs une tension entre obligations contractuelles et « obligations morales » (le mot est de Michael Payne, directeur marketing du CIO). Il ne s'agit pas uniquement de relations commerciales mais aussi de relations de fidélité qui supposent des pratiques de réciprocité et la défense des intérêts sectoriels. La centralisation du système par le CIO, en partie réalisée grâce aux revenus issus du programme TOP, implique des demandes croissantes de la part de l'institution olympique pour récompenser ses soutiens financiers.

2) Les organisateurs locaux et les nouveaux liens de fidélité aux financeurs privés : protéger et servir

L'intégration des intérêts commerciaux dans le système olympique produit des effets majeurs sur l'ensemble de la construction du spectacle sportif, de ses manifestations les plus visibles jusqu'aux coulisses et aux interactions propres aux arènes discrètes de l'organisation. L'aspect le plus visible de la commercialisation des Jeux est lié aux médias et notamment à la satisfaction des chaînes de télévision, comme nous l'explique en entretien Daniel Caussac, fonctionnaire du département de Savoie ayant participé à construire la candidature devenu directeur des sports au sein du comité d'organisation :

Daniel Caussac : Les médias ont énormément de pouvoir puisqu'ils ont construit, ils ont payé des droits de télévision qui sont très élevés, et donc ça leur donne des droits gigantesques. Et ça peut jouer sur l'horaire des épreuves ou sur le format des épreuves. (Entretien en visioconférence, 27 janvier 2021)

Les chaînes de télévision sont, devant les TOP sponsors, les principaux pourvoyeurs de fonds des Jeux Olympiques et, à ce titre, revendiquent un droit de regard sur l'organisation pour rentrer dans leurs frais. Les horaires des épreuves sont donc calculés pour tomber sur les créneaux de grande écoute aux États-Unis (et non en Europe), et les épreuves sont conçues pour produire des images de qualité. Les modifications peuvent impliquer des changements dans les règles de la discipline sportive (ex : diviser un match en quarts-temps pour multiplier les plages publicitaires), ou plus simplement influencer sur le choix des sites olympiques (esthétique de l'image captée par les caméras, contraintes techniques). Cependant, la satisfaction des médias

¹ Lettre du directeur marketing du CIO Michael Payne à Ian Todd, Lausanne, 18 octobre 1990, Archives du Comité international olympique, fonds des XVIes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, C-J02-1992/103.

ne s'arrête pas au seuil des sites de compétition et concerne également les conditions matérielles d'exercice de leur profession. Il s'agit par exemple des logements et des moyens de transport attribués aux médias pour permettre une couverture rapide et efficace des épreuves, mais aussi des espaces de repos confortables. La question des frais est au cœur des négociations entre le COJO et les organes de presse. À Albertville, les médias internationaux estiment que le prix des communications facturées par France Télécom est un problème :

« M. Romero¹ note que, en 1990, France Télécom avait déjà accepté de réduire ses tarifs et que, par ailleurs, plusieurs moyens avaient été trouvés pour éviter aux organismes de télévision de payer la TVA. Malgré la réduction des tarifs, ceux-ci continuent néanmoins d'être jugés beaucoup trop élevés par les organismes de télévision. Ainsi, les organismes de télévision devront payer 3000 FF pour une ligne téléphonique pendant les Jeux, alors que ces services leur ont coûté 800 FF pendant les manifestations d'essai de l'hiver 1990-91². »

« La presse et les agences sont des membres très importants de la famille olympique. Mais présentement, elles se sentent très désavantagées, et si le COJO ne répond pas à leur requête de réduire les coûts pour les médias, les conséquences pourraient mener :

- À des relations tendues et une mauvaise publicité pour le COJO comme pour le mouvement olympique dans la période conduisant aux Jeux ;
- Un renversement du *momentum* de l'intérêt public pour le mouvement olympique promu par les médias de masse depuis 10 ans ;
- Plus sérieusement, une réduction en quantité et en qualité de la couverture médiatique des Jeux, mauvaise pour les pays industrialisés mais particulièrement triste pour les pays en développement³. »

Le poids économique des médias et leur capacité à faire et défaire la réputation des Jeux poussent les organisateurs à anticiper leurs attentes, et sont mobilisés par les employés ou les membres du CIO comme arguments pour obtenir la satisfaction de leurs besoins. Les événements sportifs récurrents permettent de nouer des relations de long terme avec les journalistes, voire même pour les organisateurs de renverser la relation de dépendance en domestiquant les conditions d'exercice du travail journalistique⁴. En revanche, les organisateurs

¹ Conseiller technique du CIO pour la télévision.

² 12 avril 1991, « Procès-verbal de la réunion conjointe de la commission spéciale du CIO et du COJO d'Albertville », Lausanne, 12 avril 1991. Archives du Comité international olympique, fonds des XVIes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, C-J02-1992/257.

³ Lettre du vice-président du CIO et président de la commission de la presse Kevan Gosper à Juan Antonio Samaranch, Lausanne, 11 décembre 1990. Archives du Comité International Olympique, fonds des XVIes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, C-J02-1992/205.

⁴ Ainsi, la commercialisation du football dans les années 1980 et 1990 a entraîné un contrôle croissant des organisateurs sur les journalistes, par exemple en rendant l'accès plus difficile aux joueurs et entraîneurs, protégés par des professionnels de la communication (directeurs de communication, agents de joueurs, chargés de relations presse). MARCHETTI Dominique et SOUANEF Karim, « La médiatisation du football : un jeu sous contrôle : Les économies de la production de l'information sur les compétitions

d'évènements exceptionnels ne bénéficient pas des mêmes marges de manœuvre. Leurs relations avec les journalistes ne sont pas inscrites dans la durée et le caractère ponctuel de l'évènement n'en autorise qu'un cadrage ou une lecture limitée. Ce sont ces arguments sur la mémoire des Jeux, la trace qu'ils laisseront dans l'histoire olympique, que les fonctionnaires et membres du CIO mobilisent pour obtenir du COJO d'Albertville des concessions sur les conditions d'hébergement, des exemptions fiscales (pas de TVA), des arrangements sur les prix des communications (en demandant au gouvernement de négocier avec France Télécom), sur les transports ou la restauration pour les médias.

Au-delà de la satisfaction des besoins matériels de leurs financeurs, il est demandé aux employés du COJO de faire preuve d'une forme de fidélité à leur égard, comme le montre cette note interne diffusée par Jean-Albert Corrand, le directeur général d'Albertville 1992, suite à des réflexions désobligeantes entendues dans les locaux du comité à propos des voitures, du mobilier ou de *pin's* mis à disposition par les fournisseurs :

« Nous attirons votre attention sur le fait que ce type de réaction de la part des membres du COJO doit maintenant être systématiquement banni de nos conversations, professionnelles ou extra-professionnelles. D'une part, il n'est pas toujours de notre compétence de porter ce genre de jugements, d'autre part, cela va à l'encontre des intérêts de tous et peut être lourd de conséquences.

Nous devons tous avoir présent à l'esprit que nous travaillons avec et pour nos sponsors. Nous entendons par là, que si nous travaillons pour le COJO, nous travaillons également avec les 30 entreprises qui vont nous permettre d'organiser les Jeux et, par conséquent de couvrir une grande partie de nos frais d'organisations (y compris nos salaires) naturellement.

Nous devons donc tous nous identifier à nos sponsors et défendre leurs produits, comme le ferait n'importe lequel de leurs salariés.

[...] **Les attitudes allant à l'encontre de l'esprit de cette note sont intolérables¹** ».

Si cette note permet de relativiser la relation avec les sponsors et atteste l'attitude oblique de certains salariés du COJO, elle exprime aussi la disciplinarisation des équipes du comité par la direction. Le *sponsoring* implique une exigence de loyauté ainsi qu'un brouillage des frontières institutionnelles entre le comité d'organisation et ses soutiens financiers. Ce type d'injonction

européennes en France », *Pôle Sud*, n° 47, n° 2, 15 janvier 2018, p. 61-78 ; MONTAÑOLA Sandy, ROMEYER Hélène et SOUANEF Karim, « Journalistes et communicants : cohabitation "forcée" et co-construction de l'information sportive », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 13/1, n° 1, 2012, p. 144-156.

¹ « Note interne à tout le personnel » rédigée par Jean-Albert Corrand, Albertville, 27 avril 1989. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F47. Souligné dans le texte.

montre également à quel point le COJO est une structure hybride dont le positionnement se situe au confluent d'intérêts contradictoires : les employés sont pris entre les exigences de l'institution tutélaire (le CIO), ses sponsors, les sponsors locaux, et les médias.

La commercialisation suscite des résistances de la part d'individus affiliés au COJO mais dont les logiques professionnelles ne sont pas alignées avec les considérations marchandes : ces écarts à la norme de fidélité font l'objet de rappels à l'ordre de la part de la direction. Cette situation est illustrée par un échange de courriers de septembre 1991. Jean-Pierre Proponnet, vice-président de la marque de barres chocolatées *Mars*, envoie une lettre au docteur qui préside la Commission alimentation et nutrition du COJO pour protester contre certaines recommandations formulées par la commission :

- « - “Eviter de grignoter des produits gras ou sucrés...” revient à dire de ne pas manger de confiseries de sucre, de chocolat ...
- “Préférer la consommation de ...” : les sucres ne sont pas cités, seuls les féculents doivent être préférés.
- Et, finalement, dans la rubrique “Modérer la consommation de ...”, une fois encore, le mot *sucre* (sucrieries) est utilisé avec une connotation restrictive¹. »

Le représentant de *Mars* conteste l'image négative donnée aux sucres qui composent les produits commercialisés par son entreprise, et propose une contre-expertise scientifique qui accrédite les bienfaits des sucres pour la santé. Le Dr Alain Garnier, président de la commission, répond point par point à ces objections. Pour ce faire, il adopte une rhétorique fondée sur son rôle d'expert, à partir d'un langage technique (« hydrate de carbone », « sucres raffinés ») établissant une classification plus précise de la catégorie-valise « sucres » employée par l'industriel. Le docteur Garnier légitime également sa position par le recours à des classifications scientifiques et des travaux d'experts reconnus internationalement. Ce sont donc deux logiques qui s'affrontent : d'une part celle d'un chef d'entreprise veillant à l'image positive de son produit à partir d'une stratégie de lobbying d'évitement du blâme ; de l'autre un individu qui met en avant sa qualité d'expert et de médecin, dont l'ethos professionnel subordonne les intérêts commerciaux à des objectifs de santé publique. Le docteur Garnier s'ouvre de cet échange auprès de Jean-Claude Killy :

- « Monsieur le Président,
Responsable de la Commission Nutrition, j'ai reçu à titre personnel une lettre qui me gêne beaucoup pour deux raisons :
- D'une part, elle émane d'un sponsor,

¹ Lettre du vice-président de Mars Jean-Pierre Proponnet au docteur Alain Garnier, Haguenau, 16 septembre 1991. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F37.

- D'autre part, elle remet en cause l'indépendance de notre Commission¹. »

La démarche de l'industriel questionne la neutralité de l'expertise et la légitimité des travaux dont elle a la charge. Cette mise en danger est aussi symbolique, puisqu'elle met en jeu la crédibilité professionnelle du médecin vis-à-vis de ses pairs et de sa patientèle. L'intrusion directe du sponsor est perçue comme une menace pour la scientificité de cette commission, dont le président se veut indépendant des considérations marchandes des firmes partenaires. La réponse de Jean-Claude Killy montre le décalage qui peut exister entre différents services du COJO :

« Docteur,
En réponse à votre lettre du 20 septembre dernier, ma position est claire, je pense.
Il nous faut satisfaire les partenaires, qui avec les retransmetteurs d'images, payent 80% de nos Jeux.
Et je ne doute pas de l'indépendance de votre Commission². »

Le déclassé des pratiques et valeurs professionnelles du médecin est euphémisé par le maintien d'une façade – la neutralité de la commission – qui protège symboliquement la crédibilité du médecin, fiction nécessaire à la poursuite des travaux. La commission nutrition apparaît comme une instance de légitimation d'entreprises dont les produits pourraient susciter des controverses par leur apparente distance avec le message de santé et d'équilibre nutritionnel véhiculé par le sport. La communication des grands groupes agroalimentaires – *Coca Cola*, *Mac Donald's*³ ou *Mars* – autour des grands événements sportifs poursuit des objectifs commerciaux et symboliques, et notamment la légitimation de leurs produits en les associant au sport pour atténuer le stigmate dont ils font l'objet. Les commissions – du COJO, du CIO, ou de tout autre groupement sportif – sont pour les entreprises une autre arène où exercer des activités de lobbying et diffuser des données scientifiques qui garantissent la qualité de leurs produits⁴. La nouvelle économie du sport international crée de la dépendance et contribue à domestiquer les organisateurs de grands événements sportifs. Avant le programme TOP, les partenaires commerciaux étaient nombreux (plus de 600 pour Montréal 1976) mais

¹ Lettre du docteur Alain Garnier à Jean-Claude Killy, Albertville, 20 septembre 1991. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F47.

² 26 septembre 1991 – Lettre de Jean-Claude Killy au docteur Alain Garnier, Albertville, 26 septembre 1991. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F47.

³ La firme de restauration rapide a été partenaire du CIO de 1976 à 2017.

⁴ HENRY Emmanuel, *La fabrique des non-problèmes*, op. cit.

contribuaient au financement sur de petites sommes, ce qui permettait au comité d'organisation d'être le point nodal d'un système d'équilibre des tensions entre ces différents acteurs. Avec le programme TOP, les entreprises sont peu nombreuses mais versent des sommes très importantes, et forment un oligopole. Grâce à ces ressources, elles sont capables d'imposer des normes (de communication, de langage, de comportement), et le COJO perd en partie le rôle central qui était le sien dans le modèle antérieur. De façon croissante, les sponsors et les médias deviennent les propriétaires du spectacle sportif, contribuant à façonner la compétition mais aussi les conditions de travail des individus mobilisés sur sa production (des athlètes aux organisateurs).

L'alliance avec le milieu économique implique également une juridicisation croissante des relations entre le COJO et son environnement institutionnel. La valeur des droits tient à leur exclusivité : seules les entités ayant signé un contrat avec le CIO ou le COJO sont autorisées à utiliser les JO dans leur communication. Pour autant, d'autres entreprises ou organisations publiques tentent parfois d'associer leur nom à celui des Jeux Olympiques, souvent par ignorance des règles contractuelles, parfois par opportunisme : ces pratiques relèvent de ce que les professionnels appellent l'*ambush marketing* (marketing d'embuscade, ou parasite) et sont juridiquement attaquables. En avril 1989, Jean-Claude Blanc rapporte ainsi au CIO les procédures engagées par le COJO à l'encontre de 22 entreprises ayant frauduleusement eu recours aux emblèmes olympiques (les anneaux ou l'emblème officiel d'Albertville 1992)¹. Les comportements sanctionnables sont parfois ceux des sponsors du COJO eux-mêmes, qui outrepassent leurs limites contractuelles et suscitent des réactions courroucées de la part des cadres du CIO chargés du programme marketing :

« J'apprécierais si le COJO pouvait urgemment se pencher sur la question de l'usage inautorisé et continu de l'adjectif "olympique" par les sponsors Coubertin. Le CIO a pointé ce problème plusieurs fois au COJO, mais jusqu'ici aucune action n'a été mise en œuvre malgré les promesses en ce sens et l'assurance qu'il s'agissait d'une erreur d'un seul sponsor. Plusieurs entreprises utilisent maintenant de façon générique l'adjectif olympique dans leur publicité ou le développement de lignes de produit. Comme vous le savez, nous n'autorisons pas les sponsors TOP à développer ce concept, et nous faisons maintenant face à de sérieuses difficultés vis-à-vis de nos partenaires qui voient les entreprises Coubertin ignorer les règles² ».

¹ 20 avril 1989 – Lettre de Jean-Claude Blanc au directeur des affaires juridiques du CIO Howard Stupp, Albertville, 20 avril 1989. Archives du Comité International Olympique, fonds des XVIes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, C-J02-1992/074.

² 9 août 1991 – Téléx de Michaël Payne à Jean-Claude Blanc et Timo Lumme, Lausanne, 9 août 1991. Archives du Comité International Olympique, fonds des XVIes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, C-J02-1992/45.

« Puisque le COJO continue à ignorer les requêtes du CIO pour agir sur ces questions, je crois que nous n'avons pas d'autre option que de suspendre l'approbation des prochains contrats du COJO jusqu'à ce que nous voyions des actions concrètes¹ ».

Avec la commercialisation des Jeux Olympiques, le CIO opère un recentrage de ses missions vers la protection de la valeur économique de la compétition. Pour que les Jeux continuent à générer des revenus il faut qu'ils restent attractifs pour les investisseurs. Pour l'institution de Lausanne, cela signifie deux choses : maintenir intacte l'image prestigieuse des Jeux, et opérer un contrôle de plus en plus strict de l'utilisation des symboles olympiques. On voit ici comment il se manifeste vis-à-vis du COJO et les sanctions appliquées pour obtenir de la part de ses partenaires commerciaux un comportement conforme aux accords contractuels. Les organisateurs locaux sont donc relativement dominés vis-à-vis d'un personnel du CIO qui monopolise la contrainte au nom de la défense des intérêts économiques des entreprises sponsors. C'est dans ce type d'interactions que l'on peut observer les efforts de centralisation du système, les résistances au niveau local, et la façon dont le droit (ici le droit des affaires) soutient les prétentions de l'institution tutélaire.

L'arrivée des acteurs économiques dans le système olympique a contribué à redéfinir les relations entre les différentes composantes. La dynamique de centralisation évoquée dans la première section se traduit notamment par un contrôle croissant des activités du comité d'organisation dont l'objectif est de protéger la valeur économique des Jeux et leur image médiatique. Le CIO se positionne en défenseur des intérêts de ses sponsors et des médias, et mobilise pour ce faire des arguments moraux mais surtout juridiques qui traduisent le processus de bureaucratisation de cette organisation, et la place qu'y tiennent désormais les spécialistes du droit et du marketing. Ce rôle accru n'est pas sans susciter certaines frictions avec les organisateurs locaux, qui cherchent à se dégager des marges d'indépendance financière et politique, et se trouvent pris dans un réseau de fidélités croisées : fidélité à leurs partenaires nationaux, et fidélité aux partenaires du CIO. Insister sur ces tensions nous permet de relativiser l'unicité de la dynamique marchande, et une histoire officielle qui tend à lisser les divergences pour reconstruire a posteriori l'évidence et le consensus autour de ces réformes. Néanmoins, il convient de ne pas surinterpréter ces résistances locales, et nous voyons à travers les archives comment se manifestent les injonctions à la conformité formulées par les cadres du comité d'organisation d'Albertville, qui se heurtent aux habitudes et représentations d'autres groupes

¹ 16 juillet 1991 – Mémoire confidentiel de Michaël Payne pour le directeur général du CIO François Carrard et Howard Stupp, Lausanne, 16 juillet 1991. Archives du Comité International Olympique, fonds des XVIes Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, C-J02-1992/45.

professionnels moins alignés sur les normes de l'économie marchande. Nous allons voir désormais comment ces nouvelles modalités de financement de l'évènement sportif agissent sur le travail effectué par les pouvoirs publics.

C - L'État, « premier partenaire des Jeux » marginalisé par la commercialisation

La domestication des organisateurs locaux par la commercialisation des Jeux Olympiques s'étend aux acteurs administratifs qui participent à la construction du spectacle sportif, c'est-à-dire le préfet de la Savoie (Bertrand Landrieu, puis Jacques Lambert à partir de 1990) et les agents de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques (DIJO) : Jean Glavany (délégué interministériel, ancien chef de cabinet de François Mitterrand), Christian Prouteau (préfet, fondateur du GIGN), Pierre Guinot-Deléry (agent du ministère de l'Économie et des Finances), Yves Lebas (ancien conseiller de Lionel Jospin) et Robert Bonnet (agent du ministère de l'Équipement)¹. L'arrivée des acteurs économiques dans le système olympique entraîne une contractualisation des relations qui implique de nouveaux liens de subordination. Les équipes du comité d'organisation d'Albertville veillent à la défense des intérêts des principaux financeurs : l'un des rôles du COJO consiste à surveiller toutes les communications liées aux Jeux Olympiques afin que les investissements des firmes ne soient pas mis en danger.

Cet impératif est visible lors d'opérations de communication de routine, au cours desquelles les employés du COJO tentent de sensibiliser leurs partenaires vis-à-vis de ces nouvelles normes de protection des sponsors (TOP ou Club Coubertin). Ainsi, lorsque les représentants de l'État installent une cellule de travail dans les locaux du COJO, le directeur général Jean-Albert Corrand effectue une mise au point relative aux fournisseurs de matériel informatique :

« La Délégation Interministérielle pour la sécurité des Jeux Olympiques a peut-être pour obligation d'utiliser du matériel BULL. Quelque délicate que soit la situation ainsi créée, il n'est pas possible d'en éluder les conséquences et, pour nous, il est évident que nous ne pourrions pas admettre une quelconque communication associant, qu'elle qu'en soit la forme, le nom de BULL aux XVIes Jeux Olympiques d'hiver de la Savoie 1992². »

¹ Nous présentons plus en détails les conditions de création de cette délégation et la trajectoires de ses agents au chapitre suivant.

² Lettre « BULL, Présence au COJO » du directeur général Jean-Albert Corrand au préfet de la Savoie Jacques Lambert, Albertville, 7 mai 1991. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F17.

Les fonctionnaires chargés de la sécurité pour le compte de la DIJOP sont équipés en informatique par la société française BULL, ce qui est perçu comme un problème potentiel par le COJO, dont le sponsor est le concurrent IBM. Corrand demande que la communication de l'État ne fasse pas mention de ce matériel, sans quoi l'accord conclu avec IBM pourrait être remis en question. Ces recommandations se prolongent par des injonctions à modifier un support communicationnel en cours d'élaboration. L'action de l'État sur la sécurité des Jeux fait l'objet d'une campagne de communication orchestrée avec le tournage d'un reportage sur cette thématique. Problème, du point de vue du COJO : le film met en avant la société BULL. Jean-Claude Killy et Michel Barnier s'adressent donc au délégué interministériel Jean Glavany pour obtenir une correction de ce qu'ils estiment être une violation du contrat d'exclusivité signé avec leurs partenaires technologiques :

« Nous vous remercions de bien vouloir intervenir afin que le scénario de ce film soit modifié et respecte ainsi les obligations souscrites par notre Comité. Afin de faciliter la mise en conformité de ce nouveau scénario et de nos obligations contractuelles, il serait souhaitable de le soumettre au service de Communication du COJO¹. »

La protection des emblèmes olympiques est également un objet de négociation entre le COJO et l'État dans le cadre de conventions sectorielles à signer entre les deux parties. La convention pour la sécurité des Jeux est une illustration intéressante des rapports de force entre acteurs du COJO et acteurs publics à propos de l'utilisation des emblèmes olympiques et de la définition de ce qui relève ou non du domaine commercial. La convention en question doit déterminer les conditions précises de l'engagement des agents de l'État sur la sécurité des Jeux. Deux points sont principalement en discussion : le plus clivant concerne l'estimation et la répartition des dépenses entre l'État et le COJO pour les frais d'hébergement et d'alimentation des gendarmes et militaires mobilisés ; le second concerne la possibilité pour ces agents de porter sur leur uniforme les emblèmes des Jeux Olympiques ce que, dans un premier temps, les dirigeants du comité d'organisation refusent. Le délégué interministériel Jean Glavany envoie alors un courrier à Jean-Claude Killy et Michel Barnier pour débloquer la situation et expliquer aux co-présidents que le port des emblèmes par les agents de l'État ne peut être assimilé à une opération commerciale :

« Dois-je vous rappeler que cette convention est plus protectrice pour le COJO que réellement indispensable pour l'État ? Ni les indications routières, ni les uniformes de ses agents, ni les publications relevant de son initiative obéissent à une logique commerciale pour lesquelles l'utilisation ou non des emblèmes constituerait pour l'État

¹ 3 avril 1991 – Lettre de Jean-Claude Killy et Michel Barnier au délégué interministériel aux Jeux Olympiques d'Albertville Jean Glavany, Albertville, 3 avril 1991. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F17.

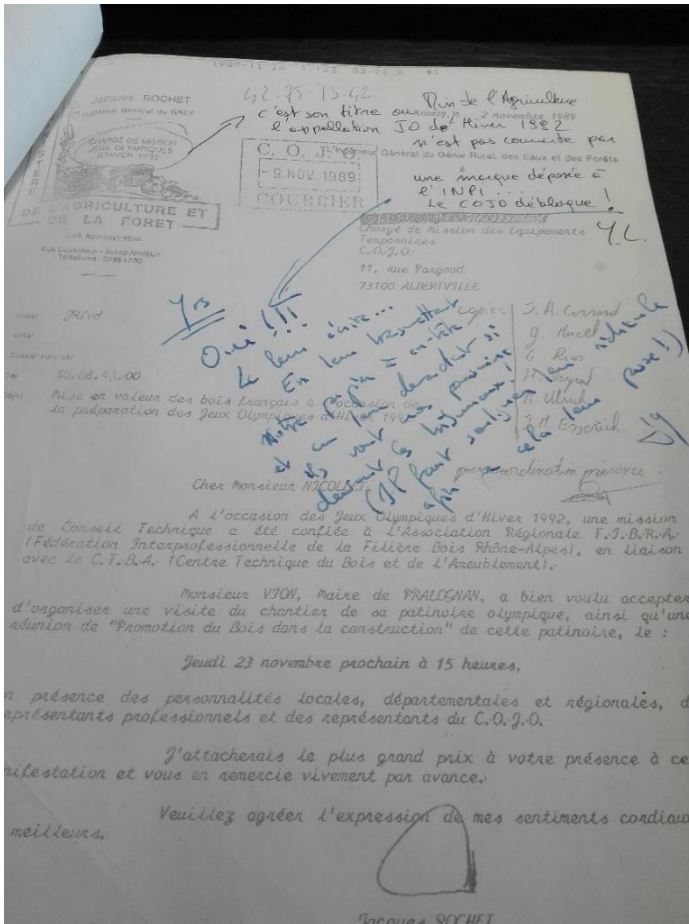
un plus quantifiable sur une base financière. Par contre, l'absence de convention, surtout s'il devait se confirmer qu'elle relevait de votre fait, créerait un vide juridique qui déchargerait toute instance précise de contrôler d'éventuelles utilisations abusives des emblèmes par des services de l'État¹. »

Le délégué conclut à la main après la formule de politesse par un signe d'impatience : « *Je ne comprends pas ces tergiversations. Il est temps, je pense, de "conclure" !* ». Les négociations aboutissent en juillet 1990 à la signature d'une première convention en treize articles consacrés aux modalités d'utilisation du « logotype des Jeux » par les agents des forces de l'ordre, qui obtiennent ainsi le droit de porter sur leur uniforme ces signes distinctifs symbolisant leur engagement sur l'évènement. Une autre anecdote, plus cocasse, permet de saisir le zèle avec lequel les équipes marketing traquent les utilisations illégitimes des symboles olympiques. En décembre 1989, un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture est attaqué par le service marketing du COJO parce qu'il utilise dans sa correspondance un papier à en-tête avec l'inscription « Chargé de mission Jeux Olympiques d'hiver 1992 ». L'affaire est portée à l'attention de Jean Glavany, qui assure le fonctionnaire de son soutien et en profite pour adresser quelques piques au COJO². Les notes manuscrites³ laissées sur les documents expriment l'incompréhension, voire l'amusement, du délégué interministériel et de ses collègues :

¹ Lettre de Jean Glavany à Jean-Claude Killy et Michel Barnier, Paris, 6 novembre 1989. Archives départementales de la Savoie, fonds du Comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F17.

² « Je ne sache pas que les missions confiées par le ministère de l'Agriculture à ses fonctionnaires relèvent des attributions du Service Marketing du COJO ». Lettre de Jean Glavany à Jean-Albert Corrand, Paris, 20 novembre 1989. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 199501531/2.

³ LAURENS Sylvain, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », *Genèses*, vol. 72, n° 3, 2008, p. 26-41.



« [fax du papier à en-tête, le titre incriminé est entouré et suivi d'une flèche] C'est son titre au ministère de l'Agriculture, l'appellation JO d'Hiver 1992 n'est pas couverte par une marque déposée à l'INPI ... Le COJO débloque ! Y.L. [Yves Lebas] »

« [Flèche qui part de la note manuscrite précédente] Yves [souligné deux fois], Oui !! Je leur écris ... En leur transmettant notre papier à en-tête et en leur demandant s'ils vont nous poursuivre devant les tribunaux ! (Il faut souligner le ridicule afin que cela leur passe !). J.G. [Jean Glavany]¹ »

Image 1. Lettre de Jean Glavany à Jean-Albert Corrand, 20 novembre 1989 – AN 199501531/2

La situation peut paraître anodine dans le vaste ordonnancement de la préparation olympique. Elle doit néanmoins être prise au sérieux car elle souligne les mécanismes d'apprentissage de la commercialisation et de la protection des emblèmes olympiques, et les rapports de force autour de la définition de ce qui relève d'une utilisation commerciale de ces symboles (donc une menace financière et juridique pour le COJO) et ce qui, au contraire, ne peut être assimilé à une diminution de la valeur relative de ces emblèmes.

L'enjeu dans ces interactions ne se limite pas à la délimitation des contours légitimes de la commercialisation, mais concerne également la reconnaissance des acteurs étatiques comme partenaires spécifiques vis-à-vis du COJO. Les pratiques institutionnelles du COJO sont orientées vers la promotion de leurs financeurs privés : la contrepartie des fonds versée est une exigence dans la stratégie communicationnelle des organisateurs (discours, supports de communication, etc.). Cette valorisation des sponsors est mal perçue par les agents de la délégation interministérielle aux JO, qui estiment qu'elle invisibilise l'action des pouvoirs

¹ Lettre de Jean Glavany à Jean-Albert Corrand, Paris, 20 novembre 1989. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 199501531/2.

publics dont les financements représentent à eux seuls le tiers du budget du COJO, en plus des investissements extérieurs à l'organisation proprement dite (routes, voies ferrées, télécommunications). Le délégué interministériel Jean Glavany exprime en entretien ce travail actif pour faire reconnaître l'action des pouvoirs publics par les acteurs du COJO :

Jean Glavany : Ils ont fait un programme marketing pour trouver des fonds privés, moi je leur disais : « Mais vous allez bien mettre que c'est l'État le premier partenaire des Jeux ? ». Je me souviens plus, on donnait entre deux et trois milliards de francs : autoroutes, TGV, il y avait un programme considérable pour désenclaver la Tarentaise. (Entretien, 8 octobre 2019)

La question du rôle de l'État dans le dispositif olympique fait l'objet d'une attention particulière de la part des agents de la DIJO, qui cherchent à valoriser leur rôle dans le processus de décision et d'organisation à des fins de communication politique. En 1990, le COJO organise une exposition à la Maison des Jeux d'Albertville, dans laquelle l'un des panneaux est consacré à « l'effort de l'État ». Après sa visite des lieux, le chargé de mission issu du ministère de l'Équipement Robert Bonnet exprime son mécontentement à Jean Glavany dans une note administrative :

« Le seul panneau consacré à l'effort de l'État m'a paru très insuffisant tant en espace qu'en argumentation. Il ne comprend qu'une évaluation chiffrée de l'aide de l'État à la réalisation des équipements sportifs (estimée à 700 MF !) et on fait une allusion aux autres interventions de l'État sans donner un seul chiffre. Je me demande s'il ne conviendrait pas que nous demandions au COJO de revoir la conception du panneau. Par ailleurs, ne pourrait-on faire distribuer dans ce lieu notre brochure et les dépliants de l'Équipement sur les travaux routiers ?¹ »

Pour assurer sa communication politique autour de l'évènement, le délégué interministériel fait d'ailleurs rédiger et imprimer en janvier 1991 une brochure d'une quinzaine de pages intitulée « L'État, premier partenaire des Jeux² », rappelant sans ambiguïté la contribution de la puissance publique par rapport aux autres financeurs de l'évènement.

Le rôle croissant des acteurs économiques dans le financement des Jeux Olympiques est un défi pour les acteurs gouvernementaux qui veulent être représentés au sein des instances décisionnelles du COJO et pouvoir ainsi défendre leurs intérêts et l'utilisation des ressources publiques. Dès la phase de candidature, des réflexions sont engagées au sein du ministère des

¹ 1^{er} aout 1990 – Note « 2 chantiers à Albertville et maison des Jeux » rédigée par Robert Bonnet pour Jean Glavany, Paris, 1^{er} août 1990. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 199501531/1.

² Brochure « L'État, premier partenaire des Jeux », rédigée par J. Glavany, Janvier 1991, Bibliothèque du musée Savoisien.

Sports pour anticiper les fonctions que pourraient assumer certains hauts-fonctionnaires au sein du comité d'organisation :

« L'État, puisqu'il se porte garant en cas de déficit, et s'engage en fait à due concurrence des autres sources de financement, doit pouvoir jouer un rôle correspondant au sein du COJO. [...] Il ne paraît guère souhaitable (cf. candidature de Paris) qu'une délégation interministérielle soit constituée si l'État souhaite réellement que le Directeur Général du COJO puisse être un haut fonctionnaire susceptible de mener l'affaire à son terme (le Directeur Général aurait alors le profil d'un haut fonctionnaire ayant fait ses preuves dans le monde des affaires : industrie, banques, etc.) [...] Il va de soi que l'État doit en plus être représenté dans l'instance de conception-décision du COJO par au moins deux hauts fonctionnaires¹. »

Il s'agirait ainsi de renoncer à une délégation interministérielle pour justifier la nomination d'un haut-fonctionnaire, proche des milieux économiques, au poste hautement stratégique de directeur général du COJO. Le gouvernement de Jacques Chirac ne crée pas de délégation interministérielle mais place à la direction générale du COJO un inspecteur général des Finances, Claude Villain, dont la carrière n'est marquée que par une brève incursion dans le privé². Il est remercié en 1988³ et remplacé par Jean-Albert Corrand, un patron savoyard à la tête de plusieurs entreprises spécialisées dans les travaux publics et le transport, déjà présent dans la candidature en tant qu'ambassadeur auprès des zones Afrique et Asie, où il réalise d'importants chantiers de génie civil (tunnels, barrages, etc.). La nomination de Jean-Albert Corrand s'effectue dans le sillage du retour de Jean-Claude Killy à la coprésidence du COJO : elle accentue la proximité entre le comité d'organisation et les représentations, pratiques et réseaux du champ économique. Ce rapprochement marque une tendance à l'autonomisation du comité d'organisation vis-à-vis des agents de la délégation interministérielle qui, de leur côté, revendiquent un rôle de vigilance et de garants de la légalité face aux pratiques du COJO. Interrogés en entretien sur leurs relations avec les organisateurs, les agents de la DIJO Pierre

¹ Note « Place de l'État dans la structure du COJO d'Albertville » de la direction des Sports adressée au directeur de cabinet de Christian Bergelin (Secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports) Hugues Parant, Paris, 1986. Archives nationales, fonds du cabinet Jeunesse et Sports, 19900043/4.

² Né en 1935, Claude Villain a suivi une formation en droit et en économie qui le mène au ministère de l'Économie et des Finances, où il devient conseiller technique dans le cabinet de Valéry Giscard d'Estaing entre 1973 et 1974. Il est ensuite promu directeur général de la Concurrence, avant d'entamer une carrière de fonctionnaire européen de 1978 à 1985 (directeur général de l'Agriculture). Il effectue ensuite une brève mobilité vers le secteur privé pour diriger l'entreprise agroalimentaire *Socopa*, mais revient au secteur public lors de la première cohabitation en tant que conseiller technique dans le cabinet d'Edouard Balladur, toujours au MINEFI. C'est en 1987 qu'il est nommé inspecteur et intègre le COJO.

³ Les archives consultées ne donnent pas de détails relatifs à cette éviction, pas plus que les enquêtés qui, de manière générale, euphémisent ou taisent les conflits interpersonnels et les raisons qui ont poussé à évincer certains membres du comité de candidature ou du COJO.

Guinot-Deléry (spécialiste des questions budgétaires) et Christian Prouteau (en charge de la sécurité) expliquent les réticences des organisateurs vis-à-vis de ce droit de regard de la puissance publique :

Pierre Guinot-Deléry (Conseiller budgétaire à la DIJO) : Donc ouais, il y avait une place pour un discours, une préoccupation qui était de dire qu'à partir du moment où de l'argent public est engagé, où – sans naïveté – les valeurs olympiques c'est les valeurs olympiques, on peut pas complètement les mettre de côté au nom du réalisme ou du pragmatisme. Il y avait quand même de façon régulière cette manière-là de considérer les choses. (Entretien en visioconférence, 12 octobre 2020)

Christian Prouteau (préfet délégué à la sécurité des Jeux Olympiques) : Vous savez que ça aussi, ça a pas été facile vis-à-vis des Jeux, qui ont l'habitude d'avoir leur propre organisation et tout. Faire accepter d'avoir le poids de l'État sur leur dos ça a été possible du fait qu'ils avaient été sur une zone olympique aussi vaste. Et qu'à ce moment-là ils avaient absolument besoin de l'État. (Entretien téléphonique, 5 janvier 2021)

Le « réalisme » et le « pragmatisme » sont des registres de légitimation employés par les membres du COJO pour justifier une prise de décision efficace qui se manifeste parfois par un rapport labile à la légalité et aux règles administratives. Un extrait du compte-rendu du comité d'administration du COJO en date du 13 juin 1990 illustre ce décalage entre le point de vue des agents de l'État évoqué par Pierre Guinot-Deléry et l'approche « pragmatique » des organisateurs. L'échange concerne les mesures de sécurité appliquées à la mise en glace de la piste de bobsleigh de La Plagne, chantier long, coûteux et technique en raison des grandes quantités d'ammoniac liquide utilisées dans le système de réfrigération :

« B. Landrieu [*préfet de Savoie*] ajoute qu'à la suite de l'enquête qui vient de débiter, et après consultation du Conseil Départemental d'Hygiène et du Conseil National des Établissements Classés, il sera amené à prendre un arrêté prescrivant les mesures de sécurité officielles.

J. Glavany précise que là encore le COJO est dans une parfaite illégalité car la loi de 1976 prévoit qu'aucun chantier ne doit débiter avant l'accord de la DRIR. Mais l'Administration est pleine de bonne volonté.

[...]

J-C. Killy tient à signaler que dans cette situation comme dans presque toutes les autres, il faut montrer beaucoup de bonne volonté, car le but reste bien de livrer les Jeux Olympiques. Chaque jour se pose la question de savoir si l'on rentre en conflit avec les entreprises, ou est-ce-que l'on négocie. Il faut éviter le chantage et s'entre-aider. C'est quasiment secondaire aujourd'hui de savoir si l'on est dans le cadre de la loi ou pas [*souligné au crayon de papier avec un point d'exclamation*]¹. »

¹ « Compte-rendu du CA du COJO. Extrait sur la Plagne », Albertville, 13 juin 1990. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 19980153/8.

On observe ici un clivage entre des agents de l'État rappelant les procédures et les règles de droit à respecter pour la mise en service de l'enceinte sportive, et Jean-Claude Killy qui privilégie l'efficacité et la rapidité d'exécution au strict respect des règles de droit – ce qui suscite une réaction manuscrite du fonctionnaire lecteur du document. On pourrait d'ailleurs s'interroger sur l'ajustement entre les dispositions des sportifs de haut niveau et celles valorisées par les chefs d'entreprise : recherche de la performance, de l'efficacité et de la rapidité, prise de risques, socialisation à la concurrence et la compétition. Les interdépendances croissantes entre champ sportif et champ économique, et la socialisation des cadres du COJO aux impératifs du management et de la commercialisation, contribuent à créer un décalage avec leurs interlocuteurs publics, qui y voient un risque en termes juridiques, mais aussi en termes de marginalisation de leur position dans le processus décisionnel. C'est ce qu'exprime le délégué interministériel Jean Glavany en juin 1989 puis en novembre 1990 dans des courriers adressés à Michel Barnier et Jean-Claude Killy :

« Il me semble que les instances du COJO, Bureau et Conseil d'Administration, devraient intégrer une réalité nouvelle dans le paysage administratif : la Délégation Interministérielle. Je crois qu'il est temps d'intégrer son représentant à tous les niveaux plutôt que de "l'associer" ce qui n'est qu'un pis-aller. Je vous remercie de bien vouloir faire le nécessaire en ce sens pour ce qui ne sera que la stricte prise en compte de la réalité¹. »

« Je vous rappelle mes courriers des 12 juin et 21 juillet 1990 concernant la nécessaire modification des statuts du COJO en vue d'intégrer le Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques de 1992 dans la composition du Conseil d'Administration du COJO. Vous n'avez pas souhaité le faire, il faut bien en convenir. Et en prendre acte, sans imaginer une seconde que cela soit révélateur d'une conception bien dégradante de l'État et de ses représentants ... [...] Cette lettre est purement personnelle et confidentielle et n'engage que moi : je vous laisse le soin d'en assurer la diffusion que vous souhaitez, de peur d'être accusé – encore ! ... - de mener une campagne calomnieuse². »

Jean Glavany tente ici de délimiter son territoire et ses compétences dans l'organisation des Jeux Olympiques, et de lutter contre l'autonomisation des acteurs du COJO vis-à-vis de l'État. Dans le courrier de novembre 1990, il annonce pratiquer la politique de la chaise vide en refusant d'assister au conseil d'administration du 7 novembre pour protester contre ce qu'il estime être une reconnaissance insuffisante de son action et de l'engagement de l'État.

¹ Lettre de Jean Glavany adressée à Michel Barnier et Jean-Claude Killy, Paris, 12 juin 1989. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F17.

² Lettre de Jean Glavany à Jean-Claude Killy et Michel Barnier, Paris, 4 novembre 1990. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 19950153/9.

La commercialisation des Jeux Olympiques et l'intégration croissante des acteurs économiques, en tant qu'institutions extérieures (sponsors, médias) ou cadres du comité d'organisation, produit des effets sur le travail des agents publics engagés dans la préparation des Jeux. D'une part, la contractualisation des relations entre acteurs économiques et organisateurs exerce des effets de contrainte sur les agents de l'État, confrontés à la protection des symboles olympiques et engagés dans des rapports de force pour déterminer ce qui relève de leur utilisation commerciale, ou d'un zèle considéré comme abusif. D'autre part, cette présence accrue des acteurs économiques accentue les velléités d'autonomisation du comité d'organisation, et les risques de marginalisation des acteurs publics dans le processus décisionnel (faire respecter la légalité des procédures, opérer des choix stratégiques, surveiller l'utilisation des fonds publics) ou dans la communication politique (visibiliser l'action de l'État).

Conclusion : Des premières retransmissions télévisées à la négociation exclusive des droits par le CIO, en passant par la création d'un programme de *sponsoring* à l'échelle internationale, l'olympisme est devenu, entre les années 1960 et le début de la décennie 1990, une industrie générant des centaines de millions puis des milliards de dollars. Le nouvel ordre économique du sport est façonné par des initiatives d'acteurs économiques extérieurs (réseaux de télévision, multinationales) qui voient dans le sport un moyen de générer des revenus et de la visibilité pour maintenir ou améliorer leur position sur leur marché d'origine. Les dirigeants sportifs qui arrivent en situation de responsabilité dans les années 1970-1980 sont eux-mêmes proches des milieux économiques, et favorisent la conversion vers le marché des grands événements sportifs. L'afflux d'argent modifie profondément les équilibres au sein du système olympique. Les dirigeants du CIO positionnent leur institution comme la clef de voûte du système, monopolisant la ressources et leur redistribution, tout en construisant une bureaucratie étendue et professionnalisée pour gérer ce monopole. Les organisateurs locaux, de plus en plus dépendants des financements privés, voient leur autonomie diminuer vis-à-vis du centre et sont domestiqués par les acteurs économiques dont ils défendent les intérêts, notamment face à des acteurs publics qui se sentent marginalisés dans ce processus.

La recomposition du système olympique autour des acteurs économiques a suscité de nombreuses critiques de la part de journalistes, d'acteurs sportifs, de chercheurs, de militants ou de partis politiques. Au-delà du registre de « l'argent corrupteur » des disciples de Coubertin,

ces critiques assimilent les JO et les institutions sportives à une forme de capitalisme débridé¹ qui subordonne le sport et le bien-être des territoires hôtes aux enjeux économiques², voire aux intérêts personnels des dirigeants sportifs³. Ces éléments sont au cœur des mobilisations anti-olympiques (chapitre 3) : l'appât du gain des entrepreneurs olympiques conduirait à promouvoir un évènement trop massif entraînant des dépassements budgétaires qui, eux, sont assumés par les finances publiques. Nous verrons dans la partie suivante que l'intégration des acteurs économiques modifie effectivement les montages budgétaires et, par extension, le rôle assumé par la puissance publique dans le financement des Jeux.

II - Repenser le rôle de l'État à l'ère de la commercialisation : contrôle budgétaire et valorisation économique des Jeux

La croissance des ressources en provenance des acteurs économiques participe à la recomposition du rôle des pouvoirs publics dans le financement et la valorisation économique des Jeux Olympiques. Propriété des médias et des entreprises sponsors, les Jeux Olympiques sont (en proportion) de moins en moins financés par la puissance publique : entre Albertville 1992 et Paris 2024, la part relative des investissements publics diminue fortement. Néanmoins, cette diminution est compensée par davantage de contrôles sur les budgets olympiques. Nous verrons ainsi que la circulation des informations financières est très partielle entre le COJO d'Albertville et la délégation interministérielle aux JO, et que les organismes publics de contrôle n'interviennent que tardivement. En revanche, Paris 2024 fait l'objet d'une surveillance étroite de la part des inspections administratives, de la Cour des comptes et du Parlement. Ce phénomène traduit la crainte des entrepreneurs de l'olympisme de voir le budget du COJO s'envoler, et être constitué en un problème public qui ternirait l'image des Jeux Olympiques et

¹ BOYKOFF Jules, *Celebration capitalism and the Olympic games*, *op. cit.*

² LENSKEYJ Helen, *Olympic industry resistance*, *op. cit.*

³ SIMSON Vyv et JENNINGS Andrew, *Main basse sur les J.O.*, *op. cit.* ; JENNINGS Andrew, *La face cachée des jeux olympiques*, *op. cit.* ; JENNINGS Andrew, CAPALDI Bruno, WATTEZ Éric et SOUZA FARIA Romario de, *Le scandale de la FIFA*, *op. cit.* ; JENNINGS Andrew, *Carton rouge!*, *op. cit.* ; WENN Stephen R., BARNEY Robert Knight et MARTYN Scott G., *Tarnished rings: the International Olympic Committee and the Salt Lake City bid scandal*, 1st ed., Syracuse, N.Y, Syracuse University Press, coll. « Sports and entertainment », 2011.

la capacité du pays à organiser un évènement majeur. L'apport financier des acteurs économiques est de plus en plus considéré par les acteurs publics engagés dans la production du dossier olympique (ministère des Sports, cabinets du Premier ministre et du président de la République) comme un moyen de limiter les risques pour les finances publiques et de produire un « effet levier » pour les territoires hôtes. L'évènement sportif est ainsi pensé dans une logique de marché, c'est-à-dire plus seulement comme une compétition singulière, mais comme un secteur économique que la puissance publique pourrait participer à stimuler pour y positionner des entreprises françaises et ainsi justifier de bons résultats économiques. Ces tentatives de mise en administration de l'économie du sport, principalement poussées par les agents du ministère des Sports, sont néanmoins balbutiantes.

A - L'État, le COJO et le déficit. Tensions autour de la coopération budgétaire entre puissance publique et organisateurs savoyards

L'intégration progressive des acteurs économiques dans le secteur du sport à partir des années 1960 contribue à transformer les équilibres politiques au sein du système olympique, et invite à interroger l'effet de ces nouveaux financements sur le rôle occupé par les acteurs publics dans l'organisation des Jeux Olympiques. La puissance publique a historiquement contribué à la fabrication du spectacle sportif à travers des investissements dans les infrastructures, l'encadrement juridique de la pratique sportive et le soutien politique à la création ou à la candidature à des évènements. En France, cet engagement auprès des producteurs du spectacle sportif n'est pas linéaire et, dans les premiers temps de l'olympisme, l'intérêt politique pour les compétitions sportives est limité. La seconde édition des Jeux Olympiques en 1900 à Paris s'effectue dans l'ombre de l'Exposition universelle qui est la priorité du gouvernement : la compétition sportive est reléguée au second plan, essentiellement financée sur la fortune personnelle de Pierre de Coubertin. Un quart de siècle plus tard, pour les Jeux de 1924 à Paris, l'évènement s'est autonomisé de la tutelle de l'Exposition universelle, et est davantage investi par les autorités politiques – le président Gaston Doumergue est présent à la cérémonie d'ouverture. Néanmoins, les subsides restent limités, comme le montrent les difficultés à construire un montage financier pour l'érection du stade olympique de Colombes : c'est finalement le Racing Club de France, locataire du stade d'athlétisme, qui propose de bâtir une

nouvelle enceinte, moins ambitieuse que prévue, contre 50% des recettes olympiques¹. Ces difficultés sont à mettre au regard de la configuration des politiques sportives en France dans la première moitié du XXe siècle. La construction des infrastructures et le développement d'un encadrement pour la pratique sportive sont, en dehors du tissu associatif, essentiellement le fait des communes². L'affirmation du rôle de l'État dans les politiques sportives débute avec le Front populaire, s'accroît fortement sous le gouvernement de Vichy pour servir les desseins du régime³, avant de connaître une reprise difficile sous la IVe République suite à l'effort de reconstruction⁴. Il faut attendre la Ve République pour que se stabilise une administration des Sports et un investissement de l'État dans les infrastructures et dans la production d'un cadre législatif pour la pratique sportive⁵. Les Jeux de Grenoble 1968 sont ainsi progressivement construits comme l'un des symboles des politiques sportives de la période gaulliste et du rôle joué par l'État dans ce secteur d'activité. Ils sont d'abord le fruit d'une initiative locale pilotée à partir de décembre 1960 par le maire UNR Albert Michallon et le préfet Francis Raoul, motivée par le déclin de l'économie montagnarde traditionnelle, la perspective de développement touristique, et le besoin d'un rattrapage en infrastructures collectives pour une agglomération qui a connu une forte croissance démographique depuis les années 1930. Les autorités gouvernementales sont, initialement, quasiment absentes du projet :

« La décision est avant tout locale ; les responsables de la municipalité grenobloise se refusent parallèlement à tout regard trop indiscret de Paris. Au départ, il ne semble pas que les instances nationales aient voué davantage qu'une vague de curiosité et une certaine incrédulité aux propositions de Michallon⁶. »

La préfecture iséroise obtient les Jeux en 1964 et le maire Michallon est placé à la tête du comité d'organisation. Progressivement, ces Jeux sont perçus comme un enjeu politique majeur par le

¹ DELEPINE Michaël, « Le stade de Colombes et la question du grand stade en France (des origines à 1972) », *op. cit.*

² Des maires issus du socialisme municipal, ou des individus comme Édouard Herriot à Lyon sont des exemples de ce dynamisme local des politiques sportives. CALLEDE Jean-Paul, « Notes d'architecture sportive : Le socialisme municipal des années Trente à Bègles », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 102, n° 192, 1990, p. 615-634 ; LE-GERMAIN Elisabeth, *La politique sportive de la ville de Lyon au temps d'Edouard Herriot : 1905 - 1957*, thèse de doctorat en STAPS, Lyon 1, 2001.

³ LASSUS Marianne, *Jeunesse et sports*, *op. cit.*

⁴ CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France*, *op. cit.*

⁵ LE NOE Olivier, *Socio-histoire des politiques sportives (1940 - 1975) : genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'État des activités sportives et structuration du service public du sport*, thèse pour le doctorat de science politique, Paris 1, Paris, 2000.

⁶ ARNAUD Pierre et TERRET Thierry, *Le rêve blanc*, *op. cit.*, p. 130.

gouvernement, dans le prolongement des politiques de rééquilibrage économique et de prestige national initiées depuis 1958. L'État exerce ainsi un contrôle croissant sur les organisateurs afin de maîtriser la réalisation et la communication sur ce projet. Sous la tutelle du ministère des Sports, le COJO est également épaulé par la création d'un comité interministériel (20 juillet 1966), placé sous l'autorité du Premier ministre et dirigé par François Missoffe (ministre de la Jeunesse et des Sports). En mars 1967, une mission financière est créée par le ministère de F. Missoffe et rattachée au comité d'organisation. La structure organisatrice est largement composée de hauts-fonctionnaires¹. Au total, ces Jeux coûtent près de 1,1 milliard de francs, presque exclusivement financés sur des fonds publics : environ 75% pour l'État et les organismes semi-publics, 20% pour la ville de Grenoble², le reste étant à la charge du département de l'Isère et des communes olympiques. L'omniprésence de la puissance publique fait dire à Pierre Arnaud et Thierry Terret que « les Jeux de Grenoble furent d'une certaine manière les Jeux de l'État français »³, ce qui s'explique à la fois par la structure du régime politique de la Cinquième République, et par les faibles sommes issues du secteur privé⁴.

Contrairement aux Jeux de Grenoble 1968, les candidatures de Paris et Albertville 1992, puis l'organisation des Jeux d'hiver en Savoie, traduisent les transformations en cours dans le champ sportif. Nous verrons que ces capacités de financement par les acteurs économiques font l'objet d'estimation variées et incertaines de la part des entrepreneurs de candidature, et que l'État reste le principal financeur des Jeux. Néanmoins, la domestication des organisateurs par les acteurs économiques et la relation de fidélité que supposent ces nouveaux modes de financement conduit le COJO à limiter la remontée d'informations budgétaires, et donc à des tensions importantes avec la délégation interministérielle aux JO.

¹ La Direction générale est assurée par Pierre Randet, ancien Directeur de l'Aménagement du territoire, chef de l'Inspection générale de la Construction, et son directeur de cabinet est un haut-fonctionnaire du ministère de l'Intérieur (Michel Soullignac). Le directeur technique (Jean-Paul Courant) est un ingénieur des Ponts, le directeur administratif (André Grillet) est sous-préfet, tout comme le secrétaire général (Hervé Bourseiller), et la direction sportive est assurée par un inspecteur de la jeunesse et des sports (Paul Briglia) COMITE D'ORGANISATION DE GRENOBLE, *Rapport officiel des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble 1968*, Grenoble, 1969.

² Les sommes investies par la ville ont nécessité un emprunt sur 25 ans. Entre 1964 et 1968, les impôts font plus que doubler pour les Grenoblois et diverses taxes sont encore mises en œuvre dans les années suivantes. ARNAUD Pierre et TERRET Thierry, *Le rêve blanc*, op. cit., p. 172.

³ *Ibid.*, p. 169.

⁴ Le montant des droits de retransmission télévisée pour Grenoble est de 2,16 millions de dollars (soit environ 10 millions de francs). CHAPPELET J. L., *Le système olympique*, op. cit.

1) Les candidatures de 1992 : incertitude des financements privés et soutien massif de l'État

Les projets olympiques de Paris et Albertville 1992 reposent toujours sur le rôle prépondérant de la puissance publique mais traduisent également les interrogations liées à l'arrivée des acteurs économiques. L'augmentation des droits de retransmission télévisée, la mise en place de programmes de *sponsoring*, et la réussite financière des Jeux Olympiques de 1984 de Los Angeles¹ font miroiter la possibilité de recettes importantes.

Encadré 7. Los Angeles 1984, une réussite économique qui surprend les organisateurs

Les Jeux de Los Angeles établissent un nouveau modèle économique d'organisation des Jeux Olympiques sous la férule du président Peter Ueberroth via le recours presque exclusif à des sources de financement privé. Cette olympiade est unanimement considérée comme un *turning point* qui inspire les éditions suivantes. Néanmoins, un document d'archives transmis par le Consulat général de France à Los Angeles montre que le résultat final (225 millions de dollars de bénéfice) excède de très loin les attentes des organisateurs :

« J'ai déjà rendu compte en septembre 1984 du bilan financier provisoire du Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Los Angeles (LAOOC). Ce bilan vient d'être révisé en hausse par le LAOOC qui fait état, non plus de 150 millions de dollars, mais bien de 195 millions de dollars de bénéfices. M. Usher [*directeur général du LAOOC*] a révélé à cette occasion que le montant des bénéfices consolidés pourrait même dépasser largement les 200 millions de dollars. Ce surplus dépasse de beaucoup les prévisions les plus optimistes du LAOOC (15 à 16 millions de dollars envisagés par M. Ueberroth au printemps dernier). »

Source : Lettre du Consul Général de France François Mouton à S.E. Emmanuel Jacquin de Margerie ambassadeur de France aux États-Unis, Los Angeles, 28 décembre 1984. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux candidatures de 1992, 19880431/45.

Néanmoins, les acteurs publics mobilisés sur la candidature de Paris affichent une certaine prudence qui traduit le déficit d'expertise et d'expérience relatif à l'organisation des grands événements sportifs, et la difficulté à évaluer tant les recettes que les dépenses. Entre 1983 et 1984, les évaluations fournies par les différents services de l'État ou de la mairie de

¹ « Même si l'expérience américaine n'est pas transposable on peut s'inspirer de sa réussite, éviter certains de ses défauts les plus flagrants ». Note « Les Jeux Olympiques de Los Angeles et les enseignements à en tirer pour la candidature Parisienne » rédigée par Michel Astorg, Paris, 20 septembre 1984. Archives nationales, fonds de la DATAR, 198605641/1.

Paris estiment les recettes entre 5 et 7 milliards de francs, et des dépenses comprises entre 8 et 15 milliards de francs¹. Les revenus potentiellement obtenus via le parrainage des entreprises sont particulièrement mal maîtrisés, évalués par le groupe de travail interministériel piloté par Jean Glavany à 1 milliard de francs², contre 250 à 300 millions de francs selon les services du ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports³. En fait, les recettes issues du *sponsoring* sont considérées comme un revenu d'appoint, une source qui permettrait de réduire les déficits mais insuffisante pour parvenir à l'équilibre budgétaire dans le cadre des Jeux d'été. Il y a donc un consensus des acteurs, entre l'État et la mairie de Paris, pour considérer que c'est à la puissance publique de combler l'écart, évalué entre deux et quatre milliards de francs dans les documents préparatoires. Au final, le protocole d'accord signé entre l'État et la mairie de Paris prévoit un budget à 8,2 milliards de francs, pour un déficit compris entre 700 millions et 3,2 milliards de francs⁴. Dans le cadre des Jeux d'été, les acteurs publics entrevoient les possibilités de financement privé, mais considèrent au mieux que celles-ci sont insuffisantes au regard des besoins, voire qu'elles seraient difficilement compatibles avec le financement public de l'évènement⁵.

Le projet présenté par les entrepreneurs de candidature savoyards est a priori plus équilibré, puisqu'ils tablent sur les recettes (2,759 milliards de francs) pour compenser les dépenses (2,75 milliards de francs) sans recourir aux financements de l'État dans le budget du comité d'organisation. Les équipes d'Albertville misent essentiellement sur les droits de

¹ Le chiffre de 15 milliards de francs pour 5 milliards de recettes est avancé par Alain Juppé, adjoint de Jacques Chirac à la mairie de Paris : Note « Organisation des Jeux Olympiques de 1992 » d'Alain Juppé à Jacques Chirac, Paris, 9 avril 1984. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux candidatures olympiques de 1992, 19880431/29. Les autres chiffres émanent de la Direction Générale du Trésor, du rapport interministériel de 1983, de la présentation de la candidature en novembre 1984. Archives nationales, fonds de la DATAR, 198605641/1 et 198605641/2.

² « Note sur l'hypothèse d'une participation des industriels au financement des Jeux Olympiques de 1992 », rédigée par le chef de cabinet du ministre de l'Industrie Olivier Marec, Paris, 5 mars 1984. Archives nationales, fonds de la DATAR, 198605641/1. Le rédacteur de la note considère cette somme comme « fort ambitieuse ».

³ Note « Sponsorisation et financement des JO 1992 » rédigée par un fonctionnaire du service de l'Équipement du ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, adressée à Michel Astorg, Paris, non datée. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux candidatures olympiques de 1992, 19890004/1.

⁴ 28 novembre 1984 – Protocole d'accord financier signé par Roger Belin pour la mairie de Paris et Michel Astorg pour l'État, Paris, 28 novembre 1984. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux candidatures de 1992, 19880431/29.

⁵ « M. Astorg pense qu'on ne peut pas à la fois demander une forte participation de l'État et une forte présence commerciale » (24 mai 1984 – « Compte-rendu de la réunion consacrée au montage financier des JO 92 » - DIC 58).

télévision (2,229 milliards de francs) pour abonder leur budget, en complétant avec leur programme de *sponsoring*. Contrairement à Grenoble 1968 où le budget était presque exclusivement public, celui d'Albertville est pensé pour être indépendant des subventions de l'État, centré autour de la devise de Michel Barnier « les Jeux paieront les Jeux ». Néanmoins, dès la phase de candidature, ce montage financier est considéré par certains hauts-fonctionnaires comme incertain :

« En raison de la tendance à la révision en baisse des droits de télévision qui semble intervenir depuis les jeux de Los Angeles¹, il apparaît que l'équilibre budgétaire prévisionnel d'Albertville est fragile². »

Surtout, cette première version du chiffrage se concentre uniquement sur le budget du futur comité d'organisation. Dans les faits, l'essentiel des dépenses olympiques seront hors du budget d'organisation et concernent les rattrapages d'équipements pour la Savoie : routes, chemins de fer, réseaux de télécommunications, assainissement, santé, etc. Ces investissements publics se montent à plusieurs milliards de francs, à la charge du département de Savoie, de la région Rhône-Alpes et, surtout, de l'État. Dès 1985, des protocoles d'accord sont signés entre l'État et le département pour engager des travaux routiers sur les axes essentiels³. Après l'obtention des Jeux en 1986 de nouveaux documents sont signés pour fixer les modalités d'intervention de l'État dans la structure des Jeux Olympiques, dans et hors comité d'organisation. Le budget est fixé en 1987 à 3,176 milliards de francs, dont 786 millions d'investissements publics dans les équipements. Le 7 novembre 1987, devant le conseil général de Savoie, Michel Barnier présente un rapport sur le financement des Jeux qui liste plus de 1,388 milliard de francs engagés par l'État sur les investissements d'infrastructure et différentes aides sectorielles⁴.

¹ Cette estimation est peut-être liée aux rumeurs sur les âpres négociations des droits de retransmission pour les Jeux de Séoul 1988, qui se déroulent entre fin 1985 et début 1986. SIMSON Vyv et JENNINGS Andrew, *Main basse sur les J.O.*, *op. cit.* Dans les faits, les droits des Jeux d'été augmentent sans discontinuer depuis les années 1960. Pour les Jeux d'hiver, ce sont ceux de Calgary 1988 qui établissent un record, puis on observe une stagnation pour ceux d'Albertville et Lillehammer : ces événements sont postérieurs à la rédaction de la note administrative citée.

² Note « Impacts économiques des Jeux Olympiques » à destination du directeur de cabinet du Secrétaire d'État aux Sports Hugues Parant, Paris, 30 septembre 1986. Archives nationales, fonds du cabinet Jeunesse et sport, 19900043/2.

³ Le deuxième Plan Tarentaise (715 millions de francs) financé à 42% par l'État, la prolongation de l'autoroute A43 (538 millions de francs), construction de la RN12 (70 millions de francs), et électrification de voie ferrée (230 millions de francs).

⁴ Rapport « Organisation des Jeux Olympiques d'hiver à Albertville et en Savoie. Dispositif général du financement », présenté par Michel Barnier devant le Conseil général de Savoie, Chambéry, 7 novembre 1987. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F38.

2) « L'impossible relation de travail État/COJO¹ » : tensions autour de la circulation des informations budgétaires

Les difficultés éprouvées dans les relations État/COJO, évoquées dans la partie précédente à propos de la protection des emblèmes olympiques, sont particulièrement vives dans le domaine budgétaire. Le jugement rétrospectif des acteurs tend à relativiser les tensions, surtout au regard d'autres enjeux budgétaires liés aux politiques présidentielles des années 1980 :

Pierre Guinot-Deléry : J'ai pas gardé un souvenir particulier de tensions. Parce que si je fais un petit pas en arrière, quand j'étais au cabinet d'Emmanuel au Budget, c'était l'époque des grands projets, et là en revanche c'était compliqué. Là pour moi c'est un souvenir plus précis, sur le Grand Louvre ou d'autres grands projets de Mitterrand, parce que c'est quand même lui qui était à la manœuvre. On se retrouvait entre l'administration des Finances qui hurlait, et puis l'Élysée qui disait : « Circulez y'a rien à voir ». Et en tant que cabinet ministériel, au Secrétariat d'État au Budget, voire même les deux ministres des Finances que j'ai connus à l'époque, qui étaient Delors puis Bérégovoy, ça c'était compliqué. J'ai pas gardé le même souvenir du tout de la période DIJO. (Entretien en visioconférence, 12 octobre 2020)

Thomas Helie a montré comment le maintien de la politique architecturale voulue par François Mitterrand s'est heurtée au tournant de la rigueur, et a produit d'importantes résistances, notamment au sein de l'administration du Budget². Les Jeux Olympiques seraient, aux yeux de cet énarque passé par ce ministère, un objet moins conflictuel que la politique de grands travaux du président de la République. Néanmoins, les missives de Jean Glavany citées précédemment prennent précisément appui sur des divergences d'ordre budgétaire. Le 28 mars 1989, le délégué interministériel prévient les co-présidents qu'il n'assistera pas au conseil d'administration prévu la semaine suivante, au motif que le COJO n'a pas « mis à plat » les problèmes financiers et budgétaires de l'État pour parvenir à un consensus sur le budget prévisionnel. Les surcoûts qui interviennent au fur et à mesure des chantiers olympiques accentuent ces tensions entre la DIJO et le COJO :

« Les services de l'État ont toujours déploré, ici, en Conseil d'Administration ou en Assemblée Générale, **jamais en public**, l'impossibilité d'instaurer des relations de

¹ « Intervention de J. Glavany à l'Assemblée Générale du COJO », Albertville, 19 décembre 1991. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques d'Albertville, 199501531/6.

² HELIE Thomas, « L'architecture des décisions », *op. cit.*

travail État/COJO dans le domaine financier qui reposent sur la confiance et la transparence¹ »

Le dialogue sur les questions budgétaires, déjà considéré comme problématique en 1989, s'est tendu avec le risque de déficit auquel doit faire face le COJO suite aux imprévus des chantiers olympiques. En effet, la piste de bobsleigh initialement budgétée à 70 millions de francs en coûte finalement 230, en raison de difficultés géologiques et des normes de sécurité imposées par le ministère de l'Environnement pour le stockage de l'ammoniac nécessaire au refroidissement de la piste. Idem pour les tremplins de saut à ski de Courchevel, dont la facture passe de 61 à 134 millions de francs. Globalement, le budget du COJO augmente de 26% entre 1987 et 1989 (de 3,1 à 3,7 milliards de francs), puis de 5% entre 1989 et 1992². Ces augmentations, auxquelles il faut ajouter les préoccupations sur l'utilisation post-olympique de la piste de bobsleigh³, accentuent les tensions autour des questions d'argent. Le délégué interministériel reproche notamment au COJO de ne pas actualiser son budget suffisamment rapidement pour que toutes les parties puissent en discuter et étudier d'éventuelles solutions pour enrayer le risque de déficit.

« Face à cette situation, l'État a décidé, en accord avec les co-présidents du COJO, de diligenter auprès du COJO une mission de l'Inspection des Finances qui n'aura pas pour objet d'exercer quelque tutelle que ce soit, mais aura un triple objectif :

- Une mission d'audit car il est bien normal que l'État qui a accordé sa garantie en cas de déficit se dote des moyens d'y voir plus clair quant à ce risque,
- Une mission de conseil auprès de l'exécutif du COJO.
- Une mission de recherche de toutes les voies non encore explorées – s'il en existe – de limitation de ce risque. Personne ne doit abandonner l'objectif de l'équilibre⁴ »

Le recours à l'Inspection des Finances montre une volonté du délégué interministériel d'accroître le contrôle budgétaire de l'État sur le COJO, principalement pour évaluer une situation financière qui pourrait nécessiter de nouvelles dépenses publiques. Néanmoins, cette

¹« Intervention de J. Glavany à l'Assemblée Générale du COJO », Albertville, 19 décembre 1991. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques d'Albertville, 199501531/6. Souligné dans le texte.

² 8-9 décembre 1992 – Rapport présenté par Jean-Albert Corrand à la commission exécutive du CIO et aux Fédérations de sports d'hiver, Lausanne, 8 décembre 1992. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992, 114F190.

³ Les frais de maintenance de la piste de bobsleigh sont trop élevés pour que la commune de La Plagne puisse les assumer seule. La rentabilité de cet équipement est problématique, car la France compte moins de 200 licenciés dans cette discipline, trop peu pour assurer une utilisation régulière et commercialement viable.

⁴ 19 décembre 1991 – « Intervention de J. Glavany à l'Assemblée Générale du COJO », Albertville, 19 décembre 1991. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques d'Albertville, 199501531/6. Souligné dans le texte.

initiative intervient tardivement, moins de trois mois avant l'ouverture des Jeux, dans un contexte où l'essentiel des dépenses et des recettes est déjà engagé ou engrangé. L'intervention de J. Glavany rappelle que ni l'État ni les organisateurs n'ont intérêt à ce qu'un « chiffre alarmiste soit jeté en pâture à qui que ce soit » : il s'agit donc de maintenir la situation budgétaire dans un cadre discret jusqu'à obtenir des données précises sur les déséquilibres. L'État a fortement participé au budget du COJO, y compris pour compenser la forte augmentation du coût de construction des infrastructures les plus problématiques. En revanche, les services de l'État ne semblent pas disposer d'une capacité de contrainte budgétaire ou d'un suivi précis de la situation financière du COJO. Ce décalage s'explique en partie par l'autonomie du comité d'organisation, mais aussi par des concurrences internes au champ administratif, comme le suggère Pierre Guinot-Delery à Jean Glavany dès 1989 :

« La défense du "monopole Finances" : la rigueur, et, plus généralement, le traitement des questions budgétaires doivent relever uniquement des services de Bercy. L'intrusion de la DIJO sur ce terrain ne peut qu'être modérément appréciée.

Les conséquences du protocole de 1987 : la Direction du Budget ne fait pas mystère de son regret d'avoir mal négocié ce document en raison des fortes pressions politiques s'étant exercées à l'époque. On touche ici un autre aspect du dossier : la tentation peut exister de laisser pourrir la situation jusqu'à un affrontement visant à démontrer l'inanité du système. Ce peut être une explication de l'apparent détachement, quant au contrôle du COJO, de nos interlocuteurs¹. »

On se souvient (chapitre 1) que la direction du Trésor, lors de la phase de candidature, était opposée au projet olympique et mettait en garde contre ses conséquences économiques. Après l'obtention des Jeux d'Albertville, cette défiance du MINEFI se maintient lors des discussions visant à construire le montage financier et juridique du comité d'organisation². Les Jeux Olympiques viennent perturber le système institutionnel et introduisent un nouvel acteur, la DIJO, perçue par d'autres administrations centrales comme une remise en cause de leur monopole sectoriel. À ces tensions administratives s'ajouterait le consensus politique inter-partisan autour de l'évènement, que renforce l'irréversibilité de l'attribution pour accélérer certaines décisions ou, ici, contourner les réticences d'une administration traditionnellement

¹Note « Le Ministère des Finances et le COJO » rédigée par Pierre Guinot-Déléry pour Jean Glavany, Paris, 1^{er} décembre 1989. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques d'Albertville, 199501531/1.

² « Le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation s'interroge sur la nécessité de prévoir une participation de l'État au sein du COJO. Il estime que cette présence n'est pas indispensable et risque d'être de nature soit à désresponsabiliser le COJO, soit à placer l'État dans une position délicate lorsqu'il aura à négocier avec cet organisme ». Compte-rendu de réunion interministérielle, Paris, 1^{er} décembre 1986. Archives nationales, fonds du cabinet Jeunesse et Sports, 19900043/4.

opposée à ce type de dépenses. Faute d'archives issues de cette administration, il n'est pas possible de préjuger des intentions des hauts fonctionnaires du Budget (qui « laisseraient pourrir la situation » selon P. Guinot-Déléry). En revanche, dès 1989, la faible mobilisation des agents du MINEFI sur le contrôle budgétaire du COJO est perçue comme un problème au sein de la délégation interministérielle.

Au final, le comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville accuse un déficit estimé à 288 millions de francs en juillet 1992 (soit 6,6% du budget total), dont plus de 210 millions imputables aux sites de la Plagne et Courchevel. Les accords conclus avec l'État en 1985 et 1987 prévoyaient une couverture du déficit à 50-50 entre l'État et le département. Même si Michel Barnier affirmait que « les Jeux paieront les Jeux », il dit en 1987 vouloir négocier une modification de cette clef de répartition pour obtenir une meilleure protection de l'État, et prévoit dans le budget du département de verser 10 millions de francs par an à un fonds de couverture d'un éventuel déficit olympique. Cette dotation préventive s'avère donc insuffisante au vu de la clef de répartition négociée avec le gouvernement de Jacques Chirac. Le président du département de Savoie fait alors appel au député-maire PS de Chambéry, Louis Besson, pour obtenir son intercession auprès du gouvernement socialiste, comme nous l'explique l'intéressé en entretien :

Louis Besson : Michel Barnier m'a dit : « Écoutez, ce serait dommage que ce déficit vienne entacher la mémoire des Jeux. Il n'y a que le gouvernement qui puisse nous tirer d'affaire. Vous avez des relations de proximité et d'amitié avec le Premier ministre Pierre Bérégovoy. Je souhaiterais que vous utilisiez cette relation privilégiée pour que notre demande d'implication de l'État aille au-delà de ce qui est prévu. J'ai 70 millions, j'aimerais bien ne pas avoir à payer plus parce que tout le reste il faudrait l'emprunter ». Il voyait bien le débat que ça allait constituer dans le département, surtout après avoir ressassé que les Jeux paieraient les Jeux. [...] Donc j'ai fait cette démarche. Mon argumentaire a consisté à dire que les Jeux avaient eu un impact qui n'était pas négligeable pour la France. Il fallait que cet impact positif pour la France ne soit pas altéré par le gouvernement en laissant se développer une situation critique, qui viendrait amputer une part de ces retombées morales. Je dois dire que Pierre Bérégovoy a adhéré en personne à cette analyse, et donc pesé dans les arbitrages pour trancher les choses. (Entretien téléphonique, 31 mars 2021)

Louis Besson est effectivement un proche du Premier ministre, qu'il connaît depuis les années 1960. À l'époque, Pierre Bérégovoy venait passer ses vacances familiales en camping au Lac d'Aiguebelette, situé à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Chambéry. Les deux hommes se rapprochent sur fond de mendésisme et de convictions ancrées à gauche. L'arbitrage de Pierre Bérégovoy porte la part de l'État à 75% de la couverture du déficit et 25% pour le département, ce qui correspond à la somme thésaurisée par Michel Barnier. Le capital social de Louis Besson permet ici un accès direct aux sommets de l'État pour plaider la cause d'Albertville. Néanmoins,

une amitié de trente ans ne garantit pas non plus le succès de l'intercession. Le déficit du COJO met en jeu la construction de la politique mémorielle des JO et la légitimité d'avoir cherché à obtenir cette compétition. Il ne s'agit de ne pas faire d'Albertville un nouveau Montréal, ou un nouveau Grenoble, Jeux dont le souvenir a été associé à une dette publique payée sur plusieurs décennies, à une forte augmentation de la fiscalité locale, et à des infrastructures sportives abandonnées sitôt la flamme éteinte¹. Un conflit sur la dette risquerait de ternir l'apport de ces Jeux au territoire savoyard sur lesquels élus locaux et nationaux préfèrent insister, c'est-à-dire les infrastructures collectives qui, pour l'essentiel, n'ont pas été financées par le COJO. Le déficit met également en jeu les conséquences de la politique de décentralisation, avec le risque de réactiver un clivage centre/périphérie, tant au niveau administratif que partisan (les socialistes savoyards soutenant le projet depuis sa genèse). Une fois encore, les arbitrages politiques s'effectuent contre les administrations tenantes d'une rigueur budgétaire.

Contrairement à Grenoble 1968 où les services de l'État construisent l'essentiel de l'évènement sportif, Albertville 1992 consacre l'émergence d'un modèle mixte, celui du partenariat public-privé, suite au processus de commercialisation des Jeux Olympiques amorcé avec la télévision dans les années 1960 et les sponsors dans les années 1980. Si l'État reste essentiel à la production du spectacle sportif, ses agents doivent composer avec un comité d'organisation dont les ressources proviennent essentiellement du secteur privé, et dont le rôle est de protéger leurs intérêts commerciaux, comme l'a montré la première section. Cela implique aussi certaines résistances, notamment dans le domaine du budget, à accepter un regard des acteurs étatiques, d'autant plus que les élites administratives sont elles-mêmes prises dans des rapports de concurrence entre institutions créées à l'occasion des Jeux et ministères défendant le périmètre de leurs compétences.

B - Reculer pour mieux contrôler : l'injonction à la maîtrise budgétaire pour maintenir l'adhésion

1) La diminution des contributions publiques à destination des JO

On constate, depuis les années 1990, une diminution des investissements publics dédiés aux Jeux Olympiques. À partir de la candidature de Paris 2008, le financement public du comité

¹ SUCHET André, « Les ruines des jeux olympiques de Grenoble 1968. Le tremplin de saut à ski de Saint-Nizier-du-Moucherotte et ses fantômes », *Techniques & Culture*, vol. 65-66, n° 1-2, 2016, p. 434-447.

d'organisation disparaît presque totalement des montages budgétaires annoncés. Les 13,1 milliards de francs du budget organisation de Paris 2008 doivent être financés uniquement par le secteur privé, tout comme les 2,21 milliards d'euros annoncés pour Paris 2012. Pour Paris 2024, la contribution publique dans le budget du COJO s'élève à 3%, soit environ 100 millions d'euros destinés principalement aux Jeux Paralympiques. C'est sur le budget hors-COJO que se concentrent les investissements publics, mais là aussi les financeurs privés sont de plus en plus sollicités. Paris 2008 prévoyait 8,9 milliards de francs de budget d'équipement, dont 3,7 milliards à la charge du privé et 5,2 milliards à répartir entre l'État, la Ville et la région. Les entrepreneurs de Paris 2012 ont axé leur communication sur des Jeux « modestes » et un budget hors-COJO de 1,95 milliards d'euros, auquel il faut ajouter 3,2 milliards d'euros d'investissements dans le réseau de transport. La répartition entre les différentes instances était conditionnée à des accords futurs, et ne peut être évaluée que par des montants de garantie (i.e. un montant maximal que les pouvoirs publics souhaitent faire baisser par le recours aux financements privés) : la région Île-de-France promet 1 milliard d'euros de garantie, la ville de Paris 1,27 milliard, et l'État un maximum de 2,5 milliards. Dans le cadre de Paris 2024, le budget hors-COJO est regroupé dans un organisme appelé Solideo (Société de livraison des ouvrages olympiques), que l'État prévoit (en phase de candidature) de financer à 60% pour un total de 933 millions d'euros, la ville et la région versant chacune 9% soit 135 millions d'euros, le département de Seine-Saint-Denis 67 millions d'euros (4%), les collectivités locales 108 millions (7%) et le secteur privé 182 millions (12%).

Les chiffres présentés en phase de candidature doivent être compris comme des indicateurs de tendance plutôt que des valeurs figées, et se caractérisent par un certain flou (garanties plutôt que subventions, répartition non finalisée entre les acteurs publics, intégration ou non de certains postes budgétaires). On peut néanmoins afficher une nette tendance à la diminution des dépenses publiques dans le cadre des Jeux Olympiques. Suite au protocole de 1987, 57% des dépenses pour Albertville devaient provenir du public (dans et hors budget COJO). La préfiguration de Paris 2008 envisageait 22% de dépenses publiques pour ces Jeux d'été, une proportion similaire pour Paris 2024 (environ 25% soit 1,5 milliard sur les 6,2 annoncés en 2017). Comme l'explique en entretien Sébastien Ramonell, directeur de projet Paris 2024 au ministère des Sports, l'engagement des collectivités locales a fortement diminué entre Paris 2012 et Paris 2024 :

Sébastien Ramonell (délégué ministériel aux Jeux Olympiques au ministère de la Jeunesse et des Sports) : Le financement voté par la ville de Paris, pour la Solideo et le COJO tout compris, c'est 145 millions d'euros. L'État met 1 milliard, et la région met aussi 145 millions d'euros. Donc pareil que la ville de Paris. Il faut rappeler que pour la candidature de Paris 2012, les promesses d'engagement financier de ces trois acteurs – l'État, la ville de Paris et la région – ils étaient tous les trois au niveau d'un milliard d'euros à peu près. Donc c'était beaucoup plus équilibré. Là, alors certes les collectivités nous ont toutes dit – c'est pour ça que je peux vous en parler, j'ai assisté à ces négociations quand j'étais côté préfecture de région – mais les collectivités disaient : « Vous ne pensez pas, on est pauvres, les dotations de l'État diminuent, on est étranglées, on peut plus faire le même effort qu'avant ». Bon, la ville de Paris et la région Ile-de-France elles ont divisé leur participation par 7, l'État a gardé la sienne. Alors est-ce que ça crée des sujets de tension, peut-être hein. (Entretien, 26 juin 2018)

Contrairement au dossier de Paris 2012, celui de Paris 2024 prévoit que les deux tiers des dépenses publiques soient à la charge de l'État, tandis que les élus de la ville de Paris et de la région diminuent sensiblement leurs promesses d'engagement auprès de l'évènement sportif. Cette diminution traduirait le resserrement du verrou de l'État¹, mais aussi un usage stratégique de la baisse des dotations par les élus locaux, qui justifient une participation – et donc une prise de risque – de moindre envergure. Au-delà de l'ordinaire des tensions entre différents niveaux de gouvernement (qui plus est lorsque les étiquettes partisans ne sont pas alignées), on peut analyser ces engagements moindres au regard de la centralité acquise par la problématisation des dépassements budgétaires dans le cadre des Jeux Olympiques. La crainte des dirigeants politiques de voir se cristalliser une opposition autour de ces questions les incite à revoir à la baisse le financement de l'évènement sportif pour limiter les risques d'endettement. Dans le cas de la ville de Paris, ces engagements budgétaires sont peut-être aussi le résultat d'une recherche de compromis avec la minorité écologiste, pour éviter une fragilisation trop importante de la coalition municipale.

Avec la place croissante occupée par les financeurs privés, la logique d'investissement public dans les Jeux Olympiques est inversée :

Alexis Maudet : Une fois qu'on vous dit ce que sont les Jeux, et qu'on vous dit que pour l'État c'est 10 millions d'euros [*pour la candidature*], on se dit : « On va y aller », parce que c'est pas si cher que ça. Et puis l'effet levier, ne serait-ce que la part du CIO, c'est plus de 1,5 milliard que le CIO donne, donc on devrait avoir un rapport coût/recette qui est quand même intéressant. (Entretien, 14 mai 2019)

¹ LE LIDEC Patrick, « Entre desserrement et resserrement du verrou de l'État. Les collectivités françaises entre autonomie et régulations étatiques », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 1, 2020, p. 75-100.

Dans les années 1980, les financements privés étaient considérés comme un revenu d'appoint, potentiellement capable d'atténuer l'investissement public et donc de diminuer le déficit causé par les Jeux. Le *sponsoring* des grands événements sportifs est alors une pratique nouvelle, peu maîtrisée par les acteurs publics qui peinent à évaluer le potentiel de ce marché, donc les montants qu'il serait possible de réunir. Dans les années 2000, ces processus de financement sont routinisés, théorisés par des chercheurs en sciences de gestion¹, avec des formations dédiées (marketing sportif, management des organisations sportives) et de nouveaux métiers (responsable de *sponsoring*). La croissance constante des revenus commerciaux et des droits de retransmission télévisée depuis Los Angeles 1984, permettent aux acteurs publics d'imaginer des modèles de financement où le secteur privé devient le principal contributeur. Dès lors, le rôle du financement public n'est plus de construire le spectacle sportif mais de générer un « effet levier », c'est-à-dire que les sommes engagées doivent permettre d'obtenir des montants bien plus importants de la part du secteur privé pour organiser la compétition et soutenir certains objectifs de politiques publiques, en aménagement urbain notamment.

2) Des acteurs publics qui redéfinissent leur rôle autour du contrôle budgétaire

La diminution des contributions publiques ne signifie pas la mise en retrait des pouvoirs publics. Il faut voir dans cette dynamique le fruit d'une recomposition du rôle des pouvoirs publics vis-à-vis des grands événements sportifs. Le chapitre suivant montrera que, contrairement à Albertville, les politiques mises en œuvre à l'occasion des Jeux ne concernent plus seulement l'aménagement du territoire mais s'étendent à des secteurs d'action publique diversifiés. Dans le cas du financement, ce paragraphe montre que la moindre proportion de financements publics est compensée par un contrôle budgétaire accru exercé sur les organisateurs par différentes instances publiques : inspections, ministère du Budget et Cour des Comptes.

La présentation du budget est l'un des moments clés d'une candidature. Le programme de *sponsoring* et le succès commercial des Jeux de Los Angeles ont contribué à modifier les pratiques et les représentations à propos du financement des Jeux Olympiques en montrant la

¹ FERRAND Alain, *Le marketing olympique, op. cit.* WALLISER Björn, « L'évolution et l'état de l'art de la recherche internationale sur le parrainage », *Recherche et Applications en Marketing (French Edition)*, vol. 18, n° 1, mars 2003, p. 65-94.

possibilité de drainer d'importantes ressources du secteur privé¹. L'introduction des acteurs économiques dans le système olympique et l'exemple californien² laissent entrevoir la perspective d'un budget équilibré, chose inédite avant les années 1980 : suite à cela, les entrepreneurs font candidature sur le thème « Les Jeux paient les Jeux », à l'image de Michel Barnier pour défendre le dossier savoyard. Ce nouvel adage est à la fois un registre de légitimation du projet, une croyance dans la capacité à respecter les évaluations budgétaires *ex ante*, et une pratique sociale qui consiste reléguer le financement public aux coûts non-directs (ce qui figure hors budget du COJO) et à l'apport de garanties. L'efficacité sociale de cette croyance s'est heurtée à la réalité empirique de dépassements budgétaires systématiques et au flou entretenu par les décideurs politiques sur le montant réel des dépenses olympiques³. Les mobilisations anti-candidatures de la décennie 2010 ont fait de ces enjeux leur principal argument pour rejeter les projets olympiques.

Dans le cadre de Paris 2024, le COJO, le CIO et les pouvoirs publics affichent une volonté de « transparence budgétaire⁴ » qui se manifeste par un contrôle plus étroit des organisateurs. Le président du CIO enjoint officiellement depuis les années 2000 les organisateurs à limiter les dépenses⁵, avant d'inscrire plus fermement cet objectif dans « l'Agenda 2020 », une feuille de route établie en 2015 face aux défections de candidatures⁶. Cependant, l'institution olympique joue un rôle ambigu car ses dirigeants tentent aussi de maintenir un équilibre des tensions entre les acteurs du système. L'un des moyens de freiner la croissance consiste par exemple à fixer une limite au nombre d'athlètes, de sports et d'épreuves

¹ LLEWELLYN Matthew, GLEAVES John et WILSON Wayne, « The Historical Legacy of the 1984 Los Angeles Olympic Games », *op. cit.* WENN Stephen R., « Peter Ueberroth's Legacy », *op. cit.*

² « Le modèle californien apparaissait irrésistible, et transforma la fortune et le futur du CIO et de son produit. », TOMLINSON Alan, « The commercialization of the Olympics: Cities, corporations and the Olympic commodity », *op. cit.*, p. 186.

³ FLYVBERG Bent et STEWART Allison, « Olympic Proportions: Cost and Cost Overrun at the Olympics 1960-2012 », *op. cit.*

⁴ Comme le rappelle Eric Phélippeau à propos du financement de la vie politique, derrière un mot d'ordre apolitique et consensuel, la « transparence » est, comme tout instrument d'action publique, loin d'être neutre. L'injonction ou la revendication à la transparence est une arme (une ressource distinctive) dans le champ politique, le champ administratif, mais aussi dans le champ médiatique où elle est un terrain favorable au développement du journalisme d'investigation. PHELIPPEAU Eric, *L'argent de la politique*, Paris, SciencesPo les presses, coll. « Domaine Fait politique », 2018..

⁵ En 2002, le président Jacques Rogge exprime son inquiétude vis-à-vis du coût des JO et ordonne la mise en place d'une « commission d'étude des Jeux Olympiques » pour produire un rapport incluant des changements à préconiser afin de maintenir la soutenabilité financière de la compétition.

⁶ MACALOON John J., « Agenda 2020 and the Olympic Movement * », *Sport in Society*, vol. 19, n° 6, 2 juillet 2016, p. 767-785.

à disputer lors des Jeux¹. Ces mesures se heurtent néanmoins aux dirigeants des FI, dont l'ambition est d'obtenir un maximum de visibilité, autant pour des raisons économiques que symboliques : disposer d'un important contingent d'athlètes dans une multitude de disciplines est un signe de pouvoir au sein du système olympique. D'un autre côté, les dirigeants du CIO veillent au prestige de l'évènement dont ils cèdent les droits aux organisateurs locaux, et défendent les privilèges de la « famille olympique », par exemple sur leurs conditions d'accueil lors de la quinzaine. Les dirigeants olympiques sont donc pris entre des injonctions contradictoires : d'un côté, produire un spectacle sportif attractif et remarquable pour en monétiser les images et les symboles ; de l'autre, maintenir la légitimité de l'évènement pour continuer à susciter des candidatures de la part d'entrepreneurs locaux. La vague de désistements pour les JO 2022 et 2024 fait peser la menace d'une pénurie de candidatures futures pour le CIO. Dans ce contexte, les Jeux de Paris (2024) et Los Angeles (2028) font l'objet d'une surveillance plus étroite de la part de l'institution olympique afin que l'image des Jeux ne soit pas dégradée, notamment sur le plan budgétaire.

Le resserrement du verrou budgétaire est également plus net du côté des autorités publiques, qui mettent en place des dispositifs de contrôle et d'information sur les Jeux.

Gérard Desplanches : Ce que je regrette moi, si j'avais été là c'est quelque chose que j'aurais fait de façon évidente, c'est qu'il aurait pas fallu commander un rapport à Keneo – enfin, il fallait le faire parce que c'est une entreprise ... Enfin à certains moments j'évoque son rôle un peu invasif. Il aurait fallu commander sur des éléments financiers et infrastructures, un rapport à l'Inspection des Finances, à celle de l'Équipement, pour avoir des estimations plus sérieuses que celles du mouvement sportif ou de Keneo, et qui risquent de nous rattraper dans le courant de la candidature – ou pas – mais là on est un peu en aveugle. (Entretien, 21 février 2018)

Comme l'exprime l'ancien conseiller de Valérie Fourneyron, la candidature de Paris s'est fondée sur des éléments chiffrés produits par des acteurs extérieurs à l'État, proches du mouvement sportif comme le Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) de Limoges, ou des acteurs privés comme le cabinet Keneo, dont le président devient par la suite directeur général de Paris 2024. D'après Gérard Desplanches, l'expertise des grands corps de l'État est faiblement mobilisée lors de la phase de candidature. Ce contournement tient en partie à la tendance croissante des administrations à s'appuyer sur des évaluations extérieures produites par des cabinets de conseil dont l'expertise garantirait la neutralité, et la légitimité de la décision

¹ Depuis 2002 et le rapport présenté lors de la session de Mexico, le quota d'athlètes est fixé à 10 500 pour les Jeux d'été, et 2500 pour les Jeux d'hiver. Dans les faits, ces quotas sont régulièrement dépassés (cf. Annexes 2 et 3).

politique¹. On peut également y voir une forme de production de l'ignorance par le recours à des acteurs acquis à l'idée que l'organisation de grands événements sportifs est bénéfique, et dont l'activité professionnelle repose sur ce type d'évènements. Les archives ont montré comment, par le passé, les administrations des Finances et du Budget affichaient une réticence à la perspective d'accueillir les Jeux Olympiques, logique institutionnelle d'autant plus valable aujourd'hui que le cadre budgétaire est davantage contraint. Interrogé sur ce sujet, le référent JOP 2024 pour le ministère du Budget ne fait pas mystère de ces réticences qui vont à l'encontre du rôle institutionnel de la Direction du Budget² :

Stéphane Ducler* : Nous par nature quand on nous dit « Vous préférez qu'il y ait pas d'organisation des JO et donc pas de dépense à ce titre-là pendant quelques années ? », bah nous on va répondre spontanément « Oui ». Parce que de fait ça représente des dépenses publiques supplémentaires. Après, comme toute dépense publique il y a une décision politique, et puis on met en œuvre. C'est une dépense publique exceptionnelle, sur un temps court, avec des risques très particuliers, donc forcément c'est un sujet qui apparaît immédiatement comme sensible pour nous. (Entretien, 1^{er} mars 2022)

Mobiliser publiquement l'expertise issue de ces corps administratifs en amont de la décision de candidature est donc politiquement plus risqué que de passer par des acteurs extérieurs a priori favorables à ce type de projet. La crainte exprimée par Gérard Desplanches est que l'évaluation *ex ante* ait été par trop complaisante et n'aboutisse à des surcoûts qui entacheraient la légitimité des Jeux Olympiques.

Cette idée de risque est partagée au sein de plusieurs ministères qui diligentent une mission d'analyse sur les opérations d'aménagement olympique bénéficiant de contributions publiques le 15 novembre 2017, soit deux mois après l'attribution des Jeux et au moment où commence à se dessiner le paysage institutionnel qui leur est dédié. La mission est demandée par le ministère de l'Action et des Comptes publics, le ministère de la Cohésion des territoires, et le ministère des Sports, et réalisée par des inspecteurs issus de chacune de ces administrations : un inspecteur des finances, un inspecteur de la jeunesse et des sports, et trois ingénieurs des Ponts. Les auteurs du rapport identifient des risques nécessitant des « arbitrages rapides » sur les plus gros sites à construire, c'est-à-dire le village olympique et paralympique³ (situé sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et l'Île-Saint-Denis), le village

¹ BELORGEY Nicolas et PIERRU Frédéric, « Une “consultocratie” hospitalière ? Les consultants, courtiers de la réforme du système de santé », *Les Tribunes de la santé*, vol. 55, n° 2, 2017, p. 45-57.

² SINE Alexandre, *L'ordre budgétaire*, *op. cit.*

³ Les problèmes identifiés consistent à proposer des solutions de relogement pour les structures déjà présentes sur le site, à faire des économies sur certains postes, et à prendre en compte la forte éventualité de vestiges archéologiques.

des médias (sur les communes de Dugny, La Courneuve et Le Bourget), et le centre aquatique (Saint-Denis), ainsi que sur des aménagements en termes de transport (métro et voies olympiques). Les rapporteurs concluent :

« La mission invite donc à la prise sans tarder de décisions, dont certaines pourraient conduire à modifier substantiellement plusieurs sites Olympiques et Paralympiques prévus en Seine-Saint-Denis, et donc devront faire l'objet d'un réexamen, tant avec le CIO qu'avec les collectivités territoriales concernées. [...] Au total, les risques potentiels de surcoûts identifiés à ce stade par la mission et pour les seuls dossiers examinés s'établissent à environ 500M€ ; en cas de mise en œuvre des économies proposées, ils pourraient être inférieurs à 200M€¹. »

Le rapport d'inspection est rendu public en mars 2018, peu de temps après la constitution officielle du comité d'organisation Paris 2024 dont les dirigeants communiquent sur les réflexions en cours à propos d'une révision du projet pour diminuer certains coûts. Le dirigeant de la commission de coordination du CIO, Pierre-Olivier Beckers-Vieujant², participe également aux discussions. Le rapport est suivi d'une mobilisation des acteurs publics concernés pour tenter de prendre en compte les préconisations des inspecteurs : ville de Paris, département de Seine-Saint-Denis, communes de Seine-Saint-Denis, délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, SOLIDEO et les principaux ministères présents sur le dossier. Durant deux mois, la Solideo dirigée par Nicolas Ferrand (ingénieur des Ponts et Chaussées de formation) consulte les collectivités locales et le COJO pour négocier un redimensionnement du projet olympique, pour lequel un accord est signé le 14 juin 2018 par la maire de Paris, Tony Estanguet et le Premier ministre. Un site prévu pour le *volley-ball* au Bourget disparaît de la carte, tandis que le centre aquatique, principal risque de dépassement budgétaire, est revu à la baisse et comportera des éléments démontables. Les signataires annoncent également une « optimisation » et une « rationalisation » des coûts sur les deux villages à construire.

Les corps d'inspection mandatés par l'exécutif ne sont pas les seuls à se pencher sur les Jeux Olympiques de Paris. En effet, les magistrats de la Cour des comptes sont particulièrement actifs pour produire des rapports et formuler des recommandations aux organismes chargés

¹ BRASSENS Bertrand, CORBEAU Hugues, GRAND Philippe, RICARD Frédéric et JARRIGE Bertrand, *Risques de délais et de coûts concernant certaines opérations majeures prévues pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024*, 2018. Pour le village, les surcoûts sont évalués à 80 millions d'euros, et 180 à 200 millions d'euros pour le centre aquatique.

² Homme d'affaires belge né en 1960, diplômé en économie de l'Université de Louvain et titulaire d'un MBA de Harvard. Son père est l'ancien président du groupe *Delhaize* (leader belge de la grande distribution). Pierre-Olivier Beckers intègre l'entreprise en 1983 et devient CEO en 1999. Il est président du Comité Olympique Belge depuis 2004 et coopté membre du CIO en 2012.

d'organiser les Jeux Olympiques, et vérifier que les engagements budgétaires soient tenus. Stéphane Ducler est administrateur d'État, sous-directeur du Budget pour les secteurs de la culture, de la jeunesse, de la vie associative, des sports, de l'économie, des finances, de l'outre-mer, de la justice et des médias. Il représente le ministère du Budget au conseil d'administration de la SOLIDEO depuis 2018, et au comité de coordination placé auprès du DIJOP depuis 2020. Il rencontre donc régulièrement les autres acteurs administratifs travaillant sur le dossier olympique, et les cadres du comité d'organisation. Il nous explique en entretien avoir prévenu le COJO de cet intérêt de la Cour des comptes :

Stéphane Ducler : On les avait prévenus, on savait que les contrôles allaient arriver. Par contre, on ne savait pas qu'ils allaient arriver aussi tôt. Mais c'était évident qu'ils allaient appliquer un traitement spécifique à ces sujets. En comité d'audit je leur avais dit : « Vous pouvez faire ce que vous voulez, la Cour des comptes elle va se pointer, et à mon avis elle va se pointer assez vite ». Le Parlement lui a demandé un rapport, qui est pour fin 2022. Moi je pensais qu'ils allaient arriver courant 2021, au final ils sont arrivés fin 2020. [...] Du côté de la SOLIDEO c'est de l'aménagement public, ils ont l'habitude de traiter avec l'État, avec les parties prenantes, et les corps de contrôle. Bon, il a fallu qu'ils se restaffent un peu pour faire face, mais ils avaient l'habitude. Du côté du COJO on est plus sur le secteur du sport, ils ont été un peu surpris au départ de voir débarquer ... C'est pas leur monde habituel. (Entretien, 1^{er} mars 2022)

La Cour des comptes collecte des données sur l'année 2019 et, en novembre 2020, un rapport provisoire fuite dans la presse, qui fait état de surcoûts estimés à environ 400 millions d'euros (10% du budget d'organisation)¹. Ce chiffre repose en partie sur des travaux déjà engagés par le COJO pour réduire certains frais dans un contexte rendu incertain avec la pandémie de Covid-19. Tony Estanguet présente moins d'un mois plus tard un nouveau redimensionnement des sites olympiques, incluant notamment le déplacement des épreuves de natation de Saint-Denis vers l'Aréna située à la Nanterre. D'après Stéphane Ducler, les acteurs de Paris 2024 sont peu socialisés à ce type de contrôle budgétaire, contrairement aux institutions publiques. Ce regard extérieur sur le COJO a conduit ses dirigeants à recruter une directrice issue de la Cour des comptes, Blandine Sorbe, pour le contrôle interne et l'audit afin de se conformer aux normes de la Cour. Le 9 avril 2021, le premier président de la Cour des comptes Pierre Moscovici transmet au Premier ministre un référé concernant les Jeux Olympiques. Dans cette lettre qui fait suite au contrôle effectué par les magistrats de la Cour sur le COJO et la Solideo, Pierre Moscovici pointe les sujets qui devraient faire l'objet d'une attention forte de la part des organisateurs :

« Le respect des enveloppes est un enjeu essentiel, en soi et comme l'un des critères de réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment face aux attentes de

¹ « JO 2024 : la Cour des comptes pointe des risques de surcoûts », *Le Monde*, 11 novembre 2020.

l'opinion publique. [...] Aussi, il serait opportun que le COJOP teste, par précaution, des scénarios de redimensionnement de son budget, placé sous de plus fortes contraintes de ressources. [...] La maquette financière de la SOLIDEO n'englobant pas la totalité des investissements réalisés à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques par l'État et par les collectivités, une présentation consolidée et transparente de l'ensemble des opérations et financements publics s'avère en outre indispensable¹. »

Les premières conclusions émises par la Cour des comptes ne remettent pas fondamentalement en question le travail mené par le COJO et la SOLIDEO, et tendent à souligner les efforts budgétaires déjà consentis sur les exercices 2019 et 2020. Il s'agit, avant tout, d'une posture de vigilance qui enjoint à l'actualisation régulière des budgets, à la prise en compte des effets potentiellement perturbateurs de la pandémie sur le modèle économique des JO (surcoûts, mais aussi diminution des recettes de *sponsoring*), et à la transparence des frais engagés hors budget COJO, souvent laissés dans le flou par les organismes publics. Le travail de la Cour des comptes sur Paris 2024 ne correspond pas à la première incursion de l'institution sur un grand événement sportif. Les magistrats de la rue Cambon avaient par exemple inséré des commentaires critiques à propos des Jeux d'Albertville dans leur rapport annuel de 1993 :

« Malgré l'importance des recettes commerciales, la réalisation des équipements sportifs et le coût d'hébergement ont entraîné un déficit important. [...] Le COJO n'a pas maîtrisé la progression de ses dépenses et n'a pris qu'assez tard la mesure des évolutions de son budget, [...] contribuant à masquer la réalité de la situation financière². »

Les conclusions des magistrats sur le volet budgétaire accréditent les difficultés relevées dans les archives de la délégation interministérielle, et la faible mobilisation des services de l'État en termes de contrôle budgétaire. Plus récemment, la Cour des comptes a produit un rapport entièrement dédié à l'organisation de l'Euro 2016, tañçant vertement le modèle mis en œuvre pour cet événement :

« Dans le champ de ses responsabilités, l'État a été défaillant dans plusieurs domaines ; aucune approche globale de l'enjeu que représentait l'Euro 2016 n'a été tentée lors du processus de candidature. Les pouvoirs publics nationaux se sont engagés sans évaluation préalable au moins d'un ordre de grandeur des dépenses. Aucun dispositif d'estimation des retombées économiques à long terme n'a été mis en place à son initiative, seule une estimation restreinte des effets de court terme a finalement été commandée. Le coût des exonérations fiscales est resté un sujet non-traité. En outre, et indépendamment des aléas liés à la sécurité publique, la mesure des coûts d'organisation pour l'État et les collectivités locales n'a été consolidée par aucune administration. [...]

¹ Référé de la Cour des comptes S2021-0766, « La gouvernance financière et budgétaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 » de Pierre Moscovici à Jean Castex, Paris, 9 avril 2021.

² *Rapport public annuel de la Cour des comptes (1993)* cité dans : AMADOU Aude, *Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024*, Assemblée nationale, 2017, p. 187.

Au total, le dispositif d'ensemble qui s'est appliqué à l'Euro 2016, a été d'une qualité institutionnelle et juridique médiocre, témoignant d'un recul de l'État face aux instances du sport professionnel¹ ».

La Cour des comptes critique la position de force dans laquelle se retrouvent les organisations sportives internationales, et notamment la confédération européenne de football qui impose un dispositif contractuel presque exclusivement privé (le comité organisateur est détenu à 95% par l'UEFA et 5% par la Fédération Française de Football). Le document renforce une première analyse parue en 2013 dans le premier rapport de la Cour consacré aux politiques sportives dans lequel l'institution de la rue Cambon pointait les montants alloués à la rénovation des stades de football prévus pour accueillir les matchs de l'Euro².

On observe donc au fil du temps une mobilisation croissante des magistrats de la Cour des comptes sur les grands événements sportifs. Les analyses *ex post* (Albertville 1992, Euro 2016) sont complétées par des dossiers thématiques et, dans le cadre de Paris, par des contrôles durant la phase de préparation, assortis de recommandations pour corriger ce qui est perçu comme un risque budgétaire. Ce positionnement traduit à la fois les craintes relatives à « l'adhésion de l'opinion publique » vis-à-vis des Jeux Olympiques sur les questions budgétaires (comme le rappelle le référé de Pierre Moscovici), mais aussi le repositionnement stratégique de la Cour des comptes qui, de façon croissante, ne se limite plus à la vérification des comptes publics, mais prodigue des conseils visant à évaluer la performance et réorienter les politiques publiques. Le travail de Thomas Lépinay montre bien comment cette institution a modifié ses méthodes de travail et les représentations de son rôle public avec l'arrivée progressive de nouvelles générations de magistrats formés à l'ENA et passés par d'autres administrations³. Les magistrats engagent un travail d'ennoblissement de leur fonction en proposant une fonction d'audit et de contrôle de gestion, qui tient à la fois à leur trajectoire professionnelle et à la modification des missions de la Cour des comptes⁴. À partir des années 1990 et avec une présidence de plus en plus assurée par d'anciens professionnels de la

¹ *Les soutiens publics à l'Euro 2016 en France. Quels retours d'expérience pour les pouvoirs publics ?*, *op. cit.*, p. 81-82.

² *Sport pour tous et sport de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'État*, Cour des comptes, 2013.

³ LEPINAY Thomas, « Du juge des comptes au conseiller du prince : Quand la Cour des comptes transforme ses manières de contrôler », *Politix*, n°124, n° 4, 2018, p. 111.

⁴ Création des Chambres régionales des comptes avec la décentralisation et travail sur les entreprises publiques nationalisées dans les années 1980. Le savoir acquis grâce à l'audit de ces entreprises est progressivement appliqué aux administrations dans les années 1990 avec une formulation croissante de recommandations.

politique¹, les magistrats se recentrent vers les domaines à fort enjeu financier ou politique, et adoptent des stratégies de visibilité médiatique² pour publiciser leurs travaux (mise en forme des rapports, conférences de presse, rythme des publications, etc.). Ainsi, lorsque Stéphane Ducler (citation *supra*) pointe « l'évidence » d'un contrôle de la CC, il fait référence à ce nouveau rôle institutionnel conquis par les magistrats : les Jeux Olympiques sont un thème médiatique aux enjeux budgétaires importants, qui correspond donc parfaitement à ce travail d'ennoblissement et de repositionnement professionnel de la Cour engagé depuis les années 1990.

Enfin, ce travail montre les injonctions à la transparence et à l'information émanant du Parlement, qui commande un rapport sur les Jeux Olympiques à la Cour des comptes. Les parlementaires sont eux aussi impliqués dans le contrôle de l'évènement sportif par l'intermédiaire du groupe de travail sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, présidé par Régis Juanico (Socialistes et apparentés) et Stéphane Testé (LREM), et composé de 36 députés qui auditionnent régulièrement les dirigeants du COJO, de la SOLIDEO, de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques, et les référents ministériels sur les Jeux. Dès 2018, les parlementaires demandent au gouvernement des documents leur permettant de connaître la situation financière des Jeux Olympiques :

Sébastien Ramonell : Cette disposition-là [*la garantie de l'État*] est passée en loi de finance, et au moment de la discussion de la loi de finance, on a fait un peu face à une fronde des parlementaires qui ont voulu y voir un peu plus clair sur le financement public des Jeux, et qui ont demandé ce qu'on appelle un jaune budgétaire, c'est-à-dire un document d'information annexe à la loi de finance. [...] Le jaune c'est un document transversal qui répertorie l'ensemble des financements publics d'où qu'ils viennent, y compris aussi les dépenses fiscales. [...] Donc ce jaune, bah finalement la ministre [*Laura Flessel*] a dû lâcher parce que ... Bon, elle y était pas favorable au départ, mais elle a bien vu que ce serait interprété comme quelque part un manque de transparence de l'exécutif vis-à-vis du législatif, et puis bon tout le monde s'est un peu insurgé. (Entretien, 26 juin 2018)

Ces regards croisés sur les Jeux Olympiques de Paris 2024 sont une donnée nouvelle par rapport aux Jeux d'hiver d'Albertville 1992. Les organisateurs savoyards disposaient de davantage de latitude vis-à-vis des acteurs publics et, s'ils étaient en relation directe et constante avec la DIJO de Jean Glavany, celle-ci n'exerçait qu'un contrôle modéré, notamment sur le plan budgétaire.

¹ Pierre Joxe (1993-2001), Philippe Séguin (2004-2010), Didier Migaud (2010-2020) ou Pierre Moscovici depuis 2020.

² LEPINAY Thomas, « Écrire à l'image de son institution. Les rapports de la Cour des comptes et du Conseil économique, social et environnemental: », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 26, n° 4, 19 octobre 2020, p. 33-53.

Ni les corps d'inspection, ni la Cour des comptes, ni le Parlement n'ont cherché à exercer une forme de contrôle budgétaire *ex-ante* sur le comité d'organisation savoyard¹. La tendance est très différente pour Paris 2024, dont les organisateurs sont soumis à une surveillance plus étroite de la part des acteurs publics, malgré la proportion moindre de contributions publiques au budget global des Jeux Olympiques. Cette dynamique n'est pas étrangère à la dimension de l'évènement, puisqu'il s'agit ici d'une olympiade estivale, bien plus imposante et consommatrice de crédits qu'une édition hivernale, et située à proximité des centres de pouvoirs de la capitale. Néanmoins, cette préoccupation est surtout due aux risques de contestation sociale à l'évènement que pourrait provoquer une envolée des coûts. Les acteurs publics sont particulièrement attentifs à cet enjeu, qui plus est dans un cadre budgétaire contraint. Pour la Cour des comptes, cette vigilance est à la fois le signe *de* et le prétexte à une modification de son rôle institutionnel, de plus en plus conçu comme devant orienter les décisions en amont plutôt que contrôler en aval. Si certains rapports publics ont effectivement conduit à redimensionner les Jeux, il serait exagéré de dire que ces rapports seuls contraindraient le COJO à revoir ses plans : les équipes de Tony Estanguet ont intériorisé et internalisé ces injonctions à la maîtrise des dépenses, proposent des pistes et modifient éventuellement la carte des sites ou le contenu organisationnel². Le comité d'audit créé par Paris 2024 montre que la contrainte budgétaire est intériorisée par ces acteurs. Cependant, la publicisation de chiffres et de recommandations par les acteurs publics contribue à entretenir cet effort de rigueur budgétaire, et à visibiliser la volonté de maîtriser les dépenses. Certes, État et collectivités locales investissent proportionnellement moins que par le passé, et les acteurs privés sont plus présents dans la construction du spectacle sportif. En revanche, les autorités publiques ont opéré une recomposition de leur rôle orienté vers davantage de surveillance budgétaire auprès des organisateurs.

La maîtrise des coûts est d'autant plus importante que l'évènement sportif est présenté comme un vecteur de croissance et de bénéfices économiques.

¹ Ce n'est qu'après les Jeux que le Parlement se saisit de la question des JO d'Albertville, par l'intermédiaire du député Pierre Mazeaud qui demande une commission d'enquête parlementaire sur les dépassements budgétaires. ANDREFF Wladimir, « L'économie des sports d'hiver : des JO de Grenoble 1968 à ceux d'Albertville 1992 », *Les Jeux Olympiques de 1924 à 2024. Impacts, retombées économiques et héritage*, L'Harmattan, 2018, p. 47-96.

² La recherche d'économies va d'ailleurs croissant avec les contraintes économiques de l'année 2022, entre inflation record et hausse des prix de l'énergie. Début septembre 2022, le COJO et la ministre des Sports ont fait savoir qu'ils demandaient au CIO de revoir les exigences de son cahier des charges à la baisse pour maintenir autant que possible le budget.

C - Une politique publique faible : la valorisation économique des évènements sportifs

La recomposition du rôle de l'État dans un contexte de commercialisation croissante des évènements sportifs s'oriente également vers des tentatives de mises en administration de l'économie du sport et de construction de marché. En effet, accueillir un grand évènement sportif est justifié par les entrepreneurs de candidature par des arguments économiques. Attractivité pour favoriser le tourisme, création d'emplois, contrats pour les entreprises locales, valorisation des expériences de bénévolat, stimulation des innovations sont autant d'éléments supposés générer de la croissance et des retombées économiques positives pour les territoires hôtes. Ce paragraphe montre que la dimension économique des grands évènements sportifs est peu maîtrisée par les agents de la délégation interministérielle au moment des Jeux Olympiques d'Albertville, pour qui cet enjeu est secondaire au regard d'autres priorités (livraison des équipements, sécurité des Jeux). Dans les années 2010, et avec la perspective d'accueillir les Jeux Olympiques, le potentiel économique des GES comme marché est davantage pris en compte par les acteurs publics. Les agents du ministère des Sports tentent, par des alliances avec d'autres administrations, d'institutionnaliser cet aspect des grands évènements sportifs, mais peinent à pérenniser des dispositifs qui consistent à mettre des acteurs privés en situation de responsabilité plutôt qu'à construire une véritable filière industrielle.

1) Les agents de la DIJO 92 et la dimension économique des Jeux d'Albertville : entre « mécénat » et « vitrine »

Les Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992 sont construits comme une vaste opération d'aménagement du territoire par les entrepreneurs locaux et par les services de l'État, qui s'accordent sur le diagnostic d'un retard savoyard en matière d'infrastructures, potentiellement préjudiciable pour le développement de l'économie locale, c'est-à-dire du tourisme hivernal. Les accords conclus entre l'État et le département de Savoie portent donc principalement sur des engagements à destination de ces grands travaux de mise à niveau des réseaux routier, ferroviaire, télécommunications et assainissement. Les politiques d'aménagement, bien qu'adosées à un évènement sportif, relèvent d'un domaine d'intervention maîtrisé par les services de l'État, qui disposent d'une expertise disponible (ingénieurs d'État, administrations déconcentrées, DATAR) et d'une expérience accumulée au fil des ans et des politiques d'équilibrage territorial. En revanche, la valorisation économique des grands évènements sportifs est un champ d'intervention inédit et plus difficilement saisi par les agents de la délégation interministérielle chargés de travailler sur les JO d'Albertville.

Interrogés sur ce sujet en entretien, Pierre Guinot-Déléry et Jean Glavany reconnaissent que la DIJO a été peu mobilisée sur ces questions :

AM : Je me demandais aussi ce qui était pensé en termes de valorisation économique. Est-ce que c'était un sujet important ou finalement pas tant que ça ?

Pierre Guinot-Déléry : J'ai pas souvenir que ça ait vraiment été un sujet majeur. [...] En tout cas je pense qu'on a quand même dû essayer de faire des calculs sur ce que ça pouvait rapporter au territoire, parce que c'était le département de la Savoie, mais aussi un peu la région Rhône-Alpes, mais non je peux pas dire que c'était une préoccupation. Par exemple je me souviens pas du tout de ce que pouvait être la situation de l'emploi en Savoie à ce moment-là. (Entretien en visioconférence, 12 octobre 2020)

AM : Et du côté de l'État, il y a des objectifs économiques qui sont définis ?

Jean Glavany : Oh, l'État, on est surtout engagé dans tout le projet d'accompagnement des Jeux. Vraiment, la priorité de l'État c'est les engagements qu'il a pris, c'était lourd hein. Autoroutes, TGV, télécommunications, etc. L'État il avait une feuille de route impressionnante. Et donc le pari est réussi par Barnier de faire en cinq ans ce qui aurait mis 30 ans à se faire sinon. Pour répondre à votre question, on n'a peut-être pas assez mobilisé le tissu économique local. Le COJO le faisait. J'ai pas de souvenir particulier de ça. (Entretien, 8 octobre 2019)

Trente ans après les faits, la mémoire des enquêtés n'est pas infaillible. Néanmoins, il est significatif que ces enjeux n'aient laissé aucun souvenir marquant, surtout quand ce registre de légitimation est aussi omniprésent aujourd'hui, et pourrait amener ces acteurs à revendiquer un rôle de précurseur via leur expérience passée¹. La valorisation économique apparaît, dans leurs souvenirs, comme une activité secondaire par rapport à d'autres enjeux qui ont la priorité du gouvernement et des administrations centrales pour la livraison des Jeux Olympiques.

Une plongée dans les archives de la DIJO permet de se faire une idée plus précise de la façon dont l'enjeu de la valorisation économique fut abordé par ces agents. Les documents produits par Robert Bonnet, le chargé de mission venu du ministère de l'Équipement, montrent que la dimension économique des événements sportifs est un domaine inconnu de l'administration – mais aussi, des acteurs sportifs – et appréhendé à partir de catégories administratives plus familières à ces agents.

« Je pense qu'il serait utile, pour la compréhension du lecteur :

¹ Lors de l'entretien, Jean Glavany nous demande si nous avons rencontré Jean Castex, son homologue pour les Jeux de 2024. Sans vraiment écouter la réponse, il enchaîne : « Je me disais, c'est quand même marrant qu'au fond ... En France il y a une personne qui a participé à deux comités de candidature, et une personne à un COJO : c'est Barnier et moi. Barnier, personne lui a rien demandé, personne lui a demandé ce qu'il pouvait conseiller. Là aussi, c'est pas que dans la politique, faut être tout nouveau, tout beau, les anciens n'ont rien à nous apprendre. Alors bon. Je n'en tire aucune acrimonie. On est les meilleurs, on n'a rien à apprendre des anciens, on sait tout ... Bon, bref. » (entretien du 8 octobre 2019). Il y a, quoi qu'en dise cet acteur, une forme de frustration à ne pas être sollicité pour partager une expérience et une expertise considérées comme peu répandues.

- De rappeler que nous partons d'une expérience "vierge" : la seule expérience intéressante à mes yeux est Roland-Garros (pas en tout cas Grenoble)¹. »

L'extrait de cette note souligne les transformations alors en cours dans l'économie des événements sportifs et le nombre encore limité de compétitions (donc de fédérations) engagées dans le processus de commercialisation sur lesquelles s'appuyer pour déployer des politiques de valorisation économique. Trop anciens, organisés avec un faible concours des acteurs privés, les Jeux de Grenoble 1968 ne sont pas considérés par cet agent comme un exemple viable pour en exploiter la mémoire administrative. Seul le tournoi de Roland-Garros correspondrait aux nouveaux standards économiques du sport : en effet, cette compétition précocement engagée par Philippe Chatrier dans la commercialisation et la revente des droits de diffusion a permis à la Fédération française de tennis (FFT) d'acquiescer son autonomie financière².

« Les Jeux ont traditionnellement trois objectifs : politique, sportif et culturel. La question que l'on peut se poser depuis les récents JO (notamment Los Angeles/Seoul) est de savoir si l'on peut y adjoindre un objectif d'ordre économique. A priori je crois sage de raisonner sur ce plan en considérant les JO comme une forme agrandie de mécénat mais qui reste néanmoins du mécénat – plutôt que de considérer les JO comme une foire commerciale devant déboucher immédiatement sur la conclusion de marchés³. »

« Il ne serait pas inutile de définir ce qu'on entend par valorisation – je reste persuadé que les JO :

- Peuvent au mieux, avoir les effets d'une opération de mécénat (=la notoriété)
- Donc peuvent aussi, en cas de dysfonctionnement, constituer une contre-performance économique (surtout pour le tourisme savoyard)⁴ »

La dimension économique des Jeux n'est pas évidente pour cet agent, malgré les exemples des dernières olympiades, et il ne dispose pas de catégories administratives pour la qualifier de

¹ Note « Avis sur le projet de note du 6/12/1988 » de Robert Bonnet, Paris, 8 décembre 1988. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

² Philippe Chatrier devient président de la FFT en 1973. À l'époque, Roland-Garros est peu rentable, moins attractif que les autres tournois du grand chelem (Wimbledon, US Open, Open d'Australie) en raison d'installations peu nombreuses et peu modernes. L'essentiel des revenus est alors issu de la billetterie. Le président de la FFF investit les excédents pour étendre, rénover et moderniser les cours. Il développe également une stratégie de recherche de financements pour que le circuit professionnel alimente le sport amateur : autrement dit, les recettes de Roland Garros assurent l'essentiel (80-85%) des ressources de la FFF. Philippe Chatrier assume une ouverture commerciale en direction des sponsors et des chaînes de télévision. Le chiffre d'affaires de Roland Garros passe de 5,4 à 145 millions de francs entre 1975 et 1988. BAYLE Emmanuel, *Les grands dirigeants du sport : 23 portraits et stratégies de management*, 2017.

³ Note « Valorisation économique des JO » de Robert Bonnet, Paris, 16 novembre 1988. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

⁴ Note « Avis sur le projet de note du 6/12/1988 » de Robert Bonnet, Paris, 8 décembre 1988. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

façon autonome. Robert Bonnet rattache donc cet objet nouveau à une catégorie ordinaire de l'administration, celle de mécénat, issue du domaine de la culture¹. L'économie des Jeux est appréhendée par ses retombées symboliques (la « notoriété », le prestige) plutôt que par une logique de marché (« foire commerciale », signature de contrats). Il ne s'agirait pas, pour les services de l'État, d'attendre une rentabilité nette des investissements, mais d'y voir un choix politique pour donner de la visibilité à la Savoie et à la capacité de l'État français à soutenir un tel évènement : cette idée rejoint ce que nous évoquions au chapitre 1 sur l'organisation des Jeux et les dépenses olympiques comme manière de « tenir son rang » dans l'ordre des nations. La question soulevée par Robert Bonnet est donc celle de la valorisation économique et, en filigrane, de la division des tâches entre l'État, le COJO et le département de la Savoie : ces derniers sont supposés s'occuper de la valorisation de l'économie savoyarde, tandis que l'État aurait un rôle de promotion des savoir-faire français à l'international.

Les membres de la DIJO travaillent dès la fin de l'année 1988 sur des propositions d'opérations de valorisation économique devant impliquer plusieurs ministères. Le 22 décembre 1988, Jean Glavany transmet une note comprenant treize propositions à Jérôme Adam, conseiller technique au cabinet du Premier ministre, qui doivent être discutées lors d'une réunion interministérielle en janvier 1989. Dans le travail de réflexion sur les aspects économiques, en plus du manque d'expérience sur cet enjeu, la délégation interministérielle fait face à deux problèmes : le désintérêt des administrations centrales pour ces questions, et la faible sensibilisation des entreprises au potentiel économique des évènements sportifs. Au sein des services de l'État, la valorisation économique est un sujet qui suscite peu d'intérêt, comme le montre le compte-rendu d'Yves Lebas sur la réunion interministérielle consécutive aux propositions de Jean Glavany :

« Les Finances représentées au niveau du budget par un fonctionnaire non mandaté, l'Équipement présent à travers une personne ignorant le dossier et n'y ayant manifestement pas réfléchi, l'Industrie et le Tourisme absents, cela est un peu décevant. Manifestement, le sujet ne préoccupe pas encore la plupart des administrations. Si cela devait se poursuivre, il y aurait de quoi s'inquiéter : il était par exemple dans ce contexte difficile de parler de quel "produit" nous souhaitons valoriser, ou autour de quel produit nous souhaitons valoriser l'économie française lors des Jeux². »

¹ ROZIER Sabine, « Le mécénat culturel d'entreprise dans la France des années 1980-1990 : une affaire d'État », *Genèses*, vol. 109, n° 4, 2017, p. 80-99.

² Note « Valorisation économique. Réunion du 20 janvier 1989 » d'Yves Lebas adressée à Jean Glavany, Paris, 24 janvier 1989. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

Les ministères les plus impliqués sur les Jeux Olympiques et leurs potentiels effets économiques sont absents, envoient des représentants de second ordre ou éloignés du dossier. La DIJO fait donc face à des difficultés pour mobiliser les administrations centrales, dont les hauts fonctionnaires ou les cabinets ministériels ne saisissent pas le lien entre économie et grands événements sportifs, ou considèrent l'enjeu comme secondaire vis-à-vis d'autres priorités (construction des infrastructures, modalités de financement, etc.). Autrement dit, si l'évènement sportif comme vecteur de croissance est mis en avant dans les discours des entrepreneurs de candidature, il est loin de faire partie du répertoire administratif des acteurs publics. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre aux administrations car les acteurs privés ne sont pas tous sensibilisés à l'opportunité économique que représenteraient les Jeux Olympiques. Robert Bonnet relate ainsi une rencontre avec le vice-président et le chargé de relations publiques de la Fédération nationale du bâtiment qui s'est déroulée le 4 avril 1989 :

« Mon exposé sur l'audience des Jeux et l'importance des investissements prévus semble avoir favorablement intéressé mes interlocuteurs qui manifestement n'avaient pas jugé jusque-là l'importance de l'évènement¹. »

La relation (supposée) vertueuse entre événement sportif et développement économique est sous-estimée par des interlocuteurs qui, pourtant, appartiennent à l'un des secteurs d'activité les plus directement impliqués dans la construction des Jeux Olympiques. Ce positionnement traduit à la fois la relative nouveauté du potentiel économique des JO, mais aussi les effets de distance géographique vis-à-vis du théâtre des opérations pour ces acteurs qui sont des représentants nationaux du secteur du BTP. Localement, les chefs d'entreprise sont bien plus prompts à s'engager, comme en témoigne le préfet de Savoie Bertrand Landrieu : « aux plans local et régional la valorisation de l'activité des entreprises se fait naturellement² ». Les agents de la DIJO, qui défrichent eux-mêmes ce champ d'activité, jouent donc un rôle de sensibilisation auprès des acteurs publics et privés, au niveau national, pour les initier à cette nouvelle dimension des grands événements sportifs, avec plus ou moins de succès.

¹ Note « Compte-rendu de mon entretien avec la Fédération Nationale du Bâtiment du 4/4/1989 » de Robert Bonnet, Paris, 17 avril 1989. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

² 2 janvier 1989 – Note « Valorisation économique des JO 92 » de Bertrand Landrieu adressée à Jean Glavany, Chambéry, 2 janvier 1989. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1. Le propos du préfet doit être nuancé car, dans le même document, il souligne l'échec de « Savoie 92 » un regroupement d'entrepreneurs locaux qui a soutenu la candidature mais peine à exister dans le paysage institutionnel de la préparation car les entreprises sont trop petites pour prétendre au statut de sponsor.

Dans les premiers mois de 1989, Yves Lebas, Robert Bonnet et Jean Glavany définissent les contours de l'action de valorisation de l'État et tentent de faire avancer rapidement le dossier afin de profiter au maximum de la phase de préparation olympique, considérée comme propice à ces initiatives. La valorisation économique est essentiellement conçue comme une opération « vitrine¹ » pour le savoir-faire français, c'est-à-dire la mise en valeur des entreprises engagées sur des technologies de pointe (télécommunications, son et image avec l'introduction de la haute définition, le TGV, l'informatique)², sur des industries liées à la montagne (équipements sportifs, transports de montagne, vêtements techniques), ou sur les activités touristiques. Pour ce faire, la délégation interministérielle propose de réactiver le « Club France », une initiative mise en œuvre lors des Jeux de 1988 (Séoul et Calgary) qui avait connu un succès mitigé. Il s'agissait d'un espace de rassemblement pour les Français durant les Jeux, que pouvaient également visiter des délégués étrangers. Dans les faits, cet espace était peu sinon pas orienté vers des objectifs économiques, mais plutôt pensé comme un lieu de convivialité et de sociabilité pour les acteurs sportifs³. Dans le projet porté par les collaborateurs de Jean Glavany, le « Club France » est une association dirigée par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, le CNOSF et la DIJO qui doit coordonner le pilotage de la valorisation, c'est-à-dire vérifier que les initiatives des acteurs privés ne se court-circuitent pas, et préparer la construction d'un espace dédié lors des Jeux d'Albertville et Barcelone. Pour Albertville, il s'agirait d'un espace de 500m² situé à proximité du centre de presse. Pour les Jeux d'été, la DIJO et ses partenaires prévoient de placer le « Club France » sur un bateau stationné dans le port de Barcelone. Le projet est conçu comme une vitrine et un espace de sociabilité, c'est-à-dire à la fois un lieu d'exposition, avec présentation des produits et des entreprises, et un lieu de rencontre propice à nouer des relations d'affaires dans un cadre convivial. C'est aussi un moyen pour certaines entreprises d'associer leur image aux Jeux Olympiques lorsqu'elles n'ont

¹Note « Valorisation économique » d'Yves Lebas adressée à Jean Glavany, Paris, 21 février 1990. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

²COHEN Elie, *Le colbertisme high tech : économie des Télécom et du grand projet*, S.I., Hachette, 1992.

³C'est d'ailleurs le faible rayonnement économique de ce premier Club France qui aurait poussé l'exécutif à demander davantage d'initiatives en la matière : « Alerté de l'insuffisante présence française aux derniers Jeux de Séoul et Calgary, le Premier ministre a confié en octobre 1988 au Délégué Interministériel aux JO la tâche de veiller à ce que les entreprises françaises occupent une place significative dans les marchés ouverts à l'occasion des Jeux de Barcelone, et que la France apparaisse fortement pendant les Jeux eux-mêmes ». Note « Valorisation économique » d'Yves Lebas adressée à Jean Glavany, Paris, 21 février 1990. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

pas pu se positionner pour devenir sponsor des Jeux (le « Club Coubertin » du COJO), en raison d'un coût trop élevé :

« Le ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du territoire souligne que les entreprises françaises de fabrication d'articles sportifs sont déçues et se sentent exclues des Jeux car elles sont incapables de payer les tickets d'entrée dans les opérations de "sponsoring". La délégation interministérielle aux Jeux olympiques d'hiver de 1992 indique que seule la participation au "Club France" peut permettre à des entreprises qui ne sont pas membres du programme "Coubertin" d'être présentes dans les jeux olympiques¹. »

L'action de valorisation de la DIJO reprend finalement des catégories d'action des salons et foires internationaux, où se superposent des espaces formels et informels orientés vers la construction de relations commerciales et de réseaux d'interconnaissance². Pour les services de l'État, il s'agit de promouvoir des fleurons industriels³ ou des entreprises écartées de la communication du COJO vis-à-vis des visiteurs étrangers. Le traitement des Jeux de Barcelone diffère d'ailleurs assez peu de celui de la Savoie, si ce n'est que des visites de chantiers peuvent être proposées lors de la phase de préparation pour les visiteurs qui viendraient à Albertville lors de la phase de préparation. La valorisation économique des grands événements sportifs apparaît finalement comme un enjeu peu maîtrisé par les administrations centrales et les acteurs privés. La tentative de coordination menée par la DIJO est d'une ampleur limitée, et recourt à des catégories ou des modes de gouvernement dont ses agents sont plus familiers (mécénat, salon). Il ne s'agit pas d'une stratégie globale d'exploitation de l'accueil d'un événement, mais d'opérations temporaires de promotion, tandis que la stimulation du tissu économique local est laissée au COJO et au département de Savoie.

¹ « Compte-rendu de la réunion interministérielle du vendredi 7 juillet 1989 », Paris, 7 juillet 1989. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

² FAVRE Guillaume et BRAILLY Julien, « Salons et définition de normes marchandes : Le cas de la distribution de programmes de télévision en Afrique sub-saharienne », *L'Année sociologique*, vol. 65, n° 2, 2015, p. 425-456 ; GARCIA-PARPET Marie-France, « Le Salon des vins de Loire : convivialité et vocation internationale », *Ethnologie française*, vol. 35, n° 1, 2005, p. 63-72.

³ Cette promotion s'inscrit dans une politique publique plus large de soutien aux « champions nationaux ». Voir VIALLET-THEVENIN Scott, « Du champion national au champion international. Résistance et transformations d'un modèle de concurrence dans le secteur énergétique des années 1990-2000 », *Revue française de science politique*, vol. 65, n° 5-6, 2015, p. 761-783.

2) Rentabiliser l'évènement, soutenir le marché. Les balbutiements d'une politique économique du sport

Si les grands évènements sportifs continuent aujourd'hui à être considérés comme une vitrine du savoir-faire national, ils sont aussi de plus en plus appréhendés à partir d'un objectif de rentabilité, terminologie que l'on ne retrouve pas dans les travaux de la DIJO 1992 sur la valorisation économique. Les agents de la délégation interministérielle aux grands évènements sportifs considèrent que ce sont précisément ces objectifs économiques qui distinguent leur rôle administratif au sein des services de l'État :

Stéphane Martin : J'ai envie de dire si on n'était pas là, les ministères traditionnellement compétents s'organiseraient sans nous. L'Intérieur gèrerait la sécurité, les Transports, via les opérateurs essentiellement (SNCF, RATP), seraient sollicités et feraient le nécessaire. On a la faiblesse de croire qu'on a une plus-value parce qu'on les laisse parler ensemble, parce qu'on les fait se coordonner, mais on n'est pas dupes, on sait que ça se ferait. Là où en revanche on a une plus-value qui n'existerait pas forcément, c'est sur tout ce qui est en dehors de ce régalien indispensable. Organiser un évènement ça implique des investissements pour les acteurs publics et privés, donc on souhaite avoir le retour sur l'investissement, et que l'évènement soit une vitrine pour les entreprises françaises, le moyen pour les spectateurs et les équipes de dépenser dans les sites concernés, le moyen d'impulser une logique d'emploi, de lancer des formations, parce qu'il y aura des emplois qui seront créés pendant l'évènement. (Entretien, 20 octobre 2017)

Nous avons évoqué dans le chapitre 2 la relégation administrative de cette délégation, et l'intériorisation de leur position dominée par ces agents. On voit ici que ce sont les questions d'ordre économique qui permettent de maintenir la croyance dans la valeur de leur travail administratif, par la prise en charge d'enjeux que délaissent d'autres administrations centrales. Parmi les opportunités économiques associées aux grands évènements sportifs, les retombées touristiques sont particulièrement ciblées :

Olivier Joncour : L'idée étant d'arriver à faire que ce soit un investissement mais un investissement rentable, c'est-à-dire d'inviter tout un chacun, nationalement et territorialement à se mettre en synergie pour créer de la valeur et de l'activité, avec une cible première que ramènent les évènements sportifs – comme tous les évènements – la cible c'est l'étranger. Celui qui va venir, à la fois pour qu'il consomme très, très, très bien, voire l'inviter à revenir consommer. Donc on est vraiment dans cette optique là depuis le jour où il arrive jusqu'au jour où il part, et si possible avec le porte-monnaie vide. (Entretien, 20 octobre 2017)

Ainsi, plus que les tâches relevant du régalien, ce serait l'ensemble des politiques adventices et notamment celles ayant un lien avec le domaine économique qui constitueraient le rôle distinctif de la DIGES. La consommation et la fidélisation des touristes est l'une des priorités, ainsi que la création d'emplois et la valorisation des expériences – professionnelles ou bénévoles – réalisées dans le cadre des grands évènements sportifs. Les agents de la DIGES ont donc pour

fonction de réunir les administrations compétentes et de les faire travailler sur des plans à mettre en œuvre dans le cadre de ces événements pour en tirer le maximum de retombées. Par exemple, dans le cadre de l’Euro 2016, ils mobilisent la Direction générale des entreprises (DGE), le ministère de la Culture, Atout France et la Chambre de Commerce et d’Industrie pour élaborer le programme TEN (Tourisme Entreprises Numérique). Il s’agit alors d’harmoniser et d’améliorer les conditions d’accueil des touristes étrangers, de créer des dispositifs de communication à destination des entreprises françaises afin qu’elles ne laissent pas passer des opportunités d’affaires, de revoir le financement et le modèle économique des stades de football, et d’accélérer la transition vers le numérique, notamment par la promotion de « solutions innovantes » à destination de publics cibles (les visiteurs, les journalistes).

Au-delà des performances économiques d’un événement accueilli sur le sol national, l’économie du sport est aussi appréhendée à partir d’une perspective de marché comme le soutien aux entreprises françaises présentes sur les différents aspects de la production du spectacle sportif. Malgré la forte croissance du secteur sportif depuis les années 1980-1990, la professionnalisation des organisations sportives, et la multiplication des recherches et formations d’enseignement supérieur consacrées aux enjeux économiques du sport (management des organisations sportives, marketing sportif, droit du sport, etc.)¹, la mise en administration de l’économie du sport – adossée aux grands événements sportifs – est un enjeu finalement peu saisi par les ministres du Sport successifs. La politique du sport de haut niveau, ou des thématiques spécifiques comme le dopage, construit en problème public, ont davantage accaparé l’action réglementaire et législative du ministère². Ainsi, la direction des Sports ne dispose pas d’agents spécialisés sur les questions économiques, et cette dimension des activités sportives est laissée aux fédérations ou aux opérateurs privés (clubs, comités d’organisation, ligues, entreprises). À la fin des années 2000, des acteurs sportifs sollicitent de façon croissante le ministère à propos des équipements pour établir de nouveaux modèles économiques afin de rentabiliser davantage les enceintes, comme l’explique Philippe Moulin, directeur de cabinet de David Douillet lors de son mandat de ministre des Sports :

Philippe Moulin : Les championnats d’Europe de foot, ça a été un bon levier pour obtenir les moyens de l’État pour accompagner la rénovation des stades de football. [...] À l’époque il y avait des rapports qui avaient été produits par le foot notamment, et d’autre part par les sports collectifs de salle (basket, handball, etc.), qui disaient :

¹ BAYLE Emmanuel, « Essai de définition du management des organisations sportives : objet, champ, niveaux d’analyse et spécificités des pratiques managériales », *Staps*, vol. 75, n° 1, 2007, p. 59-81.

² SALLE Loïc, LESTRELIN Ludovic et BASSON Jean-Charles, « Le tour de France 1998 et la régulation du dopage sportif : reconfiguration des rapports de force », *Staps*, vol. 73, n° 3, 2006, p. 9.

“Regardons ce qui se fait à l'étranger, il faut qu'on passe à un autre modèle d'équipement sportif. Il faut qu'on ait des équipements qui soient davantage générateurs de ressources, de recettes. En développant toutes les dépenses d'hospitalité, en ayant des stades qui permettent d'avoir des loges, qu'on peut louer à l'année à des sponsors, en multipliant les points de vente des produits, etc. En étant adapté pour organiser, outre des activités sportives, des activités de concert, des choses comme ça, etc.”. Donc il y avait tout un concept comme ça, avec son modèle économique, des nouveaux stades, et puis de l'autre côté des arénas répondaient aussi à cette même idée.

Dans le sillage de grands événements sportifs organisés en France (Euro de football 2016¹, championnats du monde de handball 2017), de stratégies de développement fédéral ou de clubs, l'administration centrale des sports est sollicitée par les acteurs sportifs pour réfléchir à ou aider au financement de nouvelles enceintes sportives, et à la construction de modèles économiques davantage générateurs de revenus. La financiarisation du sport et l'accroissement de la concurrence – dont le football est l'exemple le plus visible en Europe – d'un côté, les coûts d'entretien et de maintenance d'enceintes onéreuses souvent possédées par les collectivités locales de l'autre, incitent pouvoirs publics et acteurs sportifs à revoir les stratégies d'exploitation des grands équipements sportifs : par exemple, en promouvant la construction de salles ou de stades modulables, capables d'accueillir différents sports et des événements culturels pour assurer un remplissage permanent et diversifié².

À partir de 2012-2013, la ministre des Sports et son cabinet commencent à construire une perspective plus globale sur la dimension économique du sport, dans le prolongement des actions menées pour bâtir un environnement institutionnel favorable à une candidature olympique. Leur réflexion sur l'économie du sport n'est pas limitée aux enceintes sportives mais concerne l'ensemble des entreprises françaises présentes sur ce marché, envisagé comme une filière industrielle qu'il faudrait positionner à l'international. Les conseillers du cabinet de Valérie Fourneyron expliquent en entretien les premières réflexions menées sur ce sujet :

¹ Les stades de football doivent être conformes aux normes produites par l'UEFA, l'organisation détentrice des droits de la compétition. Le Parc des Princes à Paris, le stade Bollaert de Lens, le stade Geoffroy-Guichard à Saint-Étienne, le Vélodrome à Marseille et le Stadium de Toulouse sont ainsi rénovés pour l'occasion. Le stade Pierre-Mauroy à Lille, le Groupama Stadium à Lyon, le Matmut Atlantique à Bordeaux et l'Allianz Riviera à Nice sont construits entre 2009 et 2016. Si leur réalisation peut être accélérée pour l'Euro, ces stades correspondent surtout à des stratégies établies de longue date par les clubs de football résidents et/ou les autorités locales. Voir par exemple le travail de Sawicki sur les mobilisations contre le projet de stade à Lille SAWICKI Frédéric, « La résistible politisation du football: Le cas de l'affaire du grand stade de Lille-Métropole », *Sciences sociales et sport*, vol. 5, n° 1, 2012, p. 193..

² Le stade Pierre-Mauroy de Lille est représentatif de cette tendance, avec son toit amovible et sa pelouse mobile qui permettent de transformer le terrain de football en salle de sport *indoor* (pour le tennis, le handball, etc.) ou en salle de spectacle.

Gérard Desplanches : Un point important sur lequel on a essayé à l'époque d'impliquer Bercy et le Commerce extérieur c'est de faire la promotion des produits sportifs français. C'est le BTP, c'est un stade, et pour vendre un stade c'est bien aussi de le vendre avec des propositions sur sa gestion, sur son utilisation, donc ça demande d'autres compétences. On est des producteurs de ski, de cycles, plein d'objets comme ça. Donc bon, c'est des entreprises qu'il faut essayer de promouvoir à l'international. (Entretien, 13 septembre 2018)

Antoine Boisleau : Avec Valérie Fourneyron et son équipe on a la conviction que le sport a des enjeux économiques – même si son cheval de bataille c'est la santé. Ce sujet de l'économie du sport il faut le travailler, le malaxer. Sachant que oui, il y a toujours eu cette conviction qu'une candidature et un grand événement devaient servir économiquement un pays. (Entretien téléphonique, 24 septembre 2018)

Paul Toussaint : Mais si je reviens sur Valérie Fourneyron et un petit peu ses successeurs, on a eu l'intuition, autour de l'évènement sportif, qu'il y avait quelque chose à faire autour de l'économie du sport. Et quand on a commencé à vouloir pousser ce sujet, tout le monde nous regardait de façon coite, en nous disant : "Mais de quoi est-ce qu'ils veulent parler ?", y compris en interne au ministère des Sports, où des gens nous disaient : "Mais vous voulez parler de foot professionnel ? Vous voulez parler de comptabiliser le sport ? De quoi vous voulez parler ?". Et on a quand même insisté pour dire : "Attendez, la France a un vrai savoir-faire en termes d'accueil des événements sportifs. La France a un vrai savoir-faire dans tout ce qu'on peut qualifier aujourd'hui d'industrie du sport, donc il y a pas de raison qu'on travaille pas sur cet objet économie du sport". Et ce qui a présidé aux travaux qui ont conduit, progressivement, à construire ministre après ministre la filière de l'économie du sport. Mais tout ça, ça venait en 2012 – 2013 quand avec Valérie Fourneyron, avec la ministre en charge du Commerce Extérieur [*Nicole Bricq*], avec Fabius, progressivement on se dit : "Il faut travailler sur la notion de sport à l'export". Comment exporter ce savoir ? Comment mieux faire rayonner ce savoir-faire, à la fois d'accueil des événements sportifs mais aussi de livraison des équipements sportifs. Donc tout ça se mêlait en parallèle, avec une politique visant à obtenir des grands événements, et une politique visant à mettre en valeur le savoir-faire, à la fois des fédés et du secteur privé français autour de la notion d'économie du sport, et aussi la filière de l'économie du sport, comme on peut avoir une filière agricole. Et quelque part aujourd'hui on est en train de développer l'héritage de tout ça. (Entretien téléphonique, 31 mai 2019)

On voit à travers ces extraits que, malgré les flux économiques importants générés par le sport professionnel et l'industrie du sport, l'approche économique de ce secteur d'activités par les pouvoirs publics n'est pas une évidence, et fait l'objet d'un travail de conviction, de liaison, par des entrepreneurs de mobilisation administrative¹ pour faire valoir la pertinence d'une action publique en la matière, y compris au sein de leur ministère (cf. encadré 8).

¹ Ces mobilisations traduisent également pour certains agents un parcours académique ou professionnel marqué par une socialisation aux questions de management et d'économie du sport. Antoine Boisleau complète sa formation en Relations et affaires internationales à Sciences Po Aix (2003-2007) par un master de management des organisations sportives à l'Université Aix-Marseille (2008). Paul Toussaint, formé comme ingénieur naval et militaire réoriente sa carrière vers la haute fonction publique (Sciences Po Paris, ENA en 2007-2009). Alors qu'il est en poste en cabinet ministériel, il décide de compléter sa

Encadré 8. Les résistances de la socialisation administrative aux relations directes avec les entreprises

La socialisation aux enjeux économiques des événements sportifs (tourisme, évaluation) n'est pas synonyme de pratiques administratives de rapprochement avec le monde économique, comme le montre cet extrait d'entretien avec Stéphane Martin et Olivier Joncour :

AM : Et je pensais également au dialogue avec les entreprises, qui est un objectif de la Filière Sport si je ne m'abuse. Est-ce que la DIGES est partie prenante là-dedans ?

Stéphane Martin : On mentirait en disant que oui. C'est un des points sur lequel on sait qu'on devrait s'améliorer, très clairement [*rire*]. On a pour paradigme actuel d'être l'interface des services de l'État, donc la mise en relation avec des entreprises sponsors, avec des entreprises partenaires, des entreprises intéressées, on va pas voir. On ira voir le service de la Direction générale des Entreprises à Bercy, charge à elle de vendre les sujets. On travaillera avec Business France, charge à elle de créer un cadre propice pour que les entreprises puissent s'insérer. Mais on n'est pas dans une logique de contact direct nous-mêmes avec l'entreprise.

Olivier Joncour : C'est un pan sur lequel on peut faire encore des progrès.

Stéphane Martin : C'est ... bien résumé.

AM : Par manque de personnel dédié ? Par manque d'intérêt ?

Olivier Joncour : C'est pas obligatoirement dans la culture administrativo-préfectorale.

Stéphane Martin : C'est ça, c'est ça [*sourit d'un air entendu avec son collègue*].

Olivier Joncour : C'est de toute façon pas simple – si vous suivez la Filière – parce qu'il y a des modes de langage qui seront pas les mêmes, des approches qui seront pas les mêmes. Par exemple, la notion de profit, pour certains c'est une fin en soi, pour d'autres c'est une injure. Donc il y a du chemin entre les deux. [...] Pour l'instant la mentalité ambiante elle est qu'au niveau de la DIGES si on aide les entreprises c'est qu'on aide une entreprise en particulier, et on risque le conflit d'intérêt, donc ... Pour le moment c'est la doctrine. (Entretien, 20 octobre 2017)

formation en intégrant le master sur la gouvernance du sport en Europe de Sciences Po Paris, en collaboration avec le CDES (2014-2016) : il y publie un mémoire sur l'impact d'un grand événement sportif sur le développement d'une fédération sportive. Ces constats fondés sur quelques entretiens invitent à se pencher plus systématiquement sur la composition des cabinets du ministère des Sports, la formation de ces individus et leurs circulations entre espace fédéral, organisateurs d'événements sportifs, entreprises et secteur public. EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, BIOY Xavier et MOUTON Stéphane, *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2015. Sur les entrepreneurs de mobilisation administrative, voir aussi : LEVOYER Tanguy, « Réformer l'immigration et l'intégration en se saisissant de la RGPP : le ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale (2005-2014) », Lille, 2022.

Ces agents positionnés au cabinet de la ministre des Sports (puis de ses successeurs, dans le cas de Paul Toussaint) cherchent à étendre le rayon d'action de leur administration tout en valorisant une politique déjà mise en branle sur l'accueil des grands événements sportifs – avec la candidature olympique en ligne de mire. Les objectifs économiques, plus légitimes au sein de l'espace administratif, permettent de nouer des alliances avec d'autres ministères : les Affaires Étrangères, l'Économie et les Finances, et le portefeuille du Commerce Extérieur. Il s'agit de traduire les enjeux économiques du sport identifiés par ces acteurs dans des catégories audibles pour les autres administrations¹ : « export », « rayonnement », « savoir-faire français », « filière industrielle ». La maximisation des retombées économiques des grands événements sportifs concerne ceux organisés sur le sol national, justifiant les sommes investies, mais aussi les manifestations à l'étranger qui permettent de positionner les entreprises françaises sur les marchés extérieurs. Les initiatives menées par le cabinet du ministère des Sports contribuent à produire, au sein de l'espace administratif, une conception extensive de l'économie du sport, notamment orientée vers l'international. La première étape consiste à créer, dès 2013, une compétence spécialisée au sein du ministère des Sports pour produire des données et nouer des relations avec les acteurs économiques du monde sportif : il s'agit de la création du bureau de l'économie du sport et du sport professionnel, rattaché à la Direction des Sports.

Le second axe de cette politique en direction de l'économie du sport est un rapprochement avec le ministère des Affaires Étrangères de Laurent Fabius pour établir une diplomatie sportive et créer le poste d'ambassadeur du sport. La diplomatie sportive s'inscrit dans le paradigme du *soft power*, c'est-à-dire la croyance partagée par les acteurs diplomatiques, sportifs et politiques dans la capacité des événements sportifs à générer de « l'influence » et des représentations positives du pays d'accueil vis-à-vis des observateurs internationaux (décideurs comme grand public). Le projet porté par Valérie Fourneyron rencontre également l'agenda du ministre Fabius, qui promet au sein de son ministère la mise

¹ Vincent Dubois observe une logique identique de la part de la « nébuleuse réformatrice » engagée dans la reconnaissance des arts industriels et décoratifs, et mobilisée pour obtenir la formation d'un ministère dédié. Les réformateurs développent une vision économique de l'art pour obtenir le ralliement de certains hommes politiques et « faire advenir de nouvelles définitions des problèmes artistiques préparant de nouvelles formes d'action publique », DUBOIS Vincent, « Le ministère des arts (1881-1882) ou l'institutionnalisation manquée d'une politique artistique républicaine », *Sociétés & Représentations*, vol. 11, n° 1, 2001, p. 229-261.

en œuvre d'une « diplomatie globale » davantage attentive aux enjeux économiques¹. Cette ambition se traduit notamment par le rattachement du Commerce Extérieur et de la promotion du tourisme au portefeuille du ministre des Affaires Étrangères - auparavant dans l'escarcelle du ministère de l'Économie et des Finances -, la création d'une Direction des Entreprises et d'une agence dédiée à la promotion des entreprises françaises à l'international (Business France). Les ambassades sont de plus en plus mobilisées pour aider les entreprises françaises à s'implanter sur les marchés locaux. Le rôle de l'ambassadeur du sport est double. Il mobilise le réseau diplomatique français pour soutenir la promotion d'une candidature ou d'un événement sportif : démarche de lobbying, mais aussi de mise en visibilité des territoires hôtes dans une perspective touristique. Hors événements, l'ambassadeur anime l'activation du réseau diplomatique pour promouvoir les entreprises françaises :

Philippe Vinogradoff : L'autre aspect de ma mission c'est aussi de promouvoir le savoir-faire français en matière sportive. Pas dans la formation des athlètes, mais dans l'accueil d'événements et de *business*, parce que le *business* du sport c'est quelque chose de très divers, que j'ai découvert. Le *business* du sport c'est pas uniquement construire des stades. C'est beaucoup, beaucoup plus que ça. Notamment il y a beaucoup de PME et de *start-ups* qui travaillent dans ce *business*-là, en collaboration avec Business France - qui est l'opérateur conjoint de la DGT et du MAE – j'emmène des délégations d'entreprises. C'était le cas en Inde, je l'ai fait au Japon. Moi ce que je leur permets, du fait du titre et de l'image d'ambassadeur, je leur donne accès aux autorités sur place. Après c'est aux entreprises de faire leur travail. Voilà, c'est aussi une façon d'aider, on retrouve le croisement avec la diplomatie économique, qui est aussi dans notre besace. (Entretien, 19 octobre 2017)

Diplomate expérimenté entré au ministère en 1978, Philippe Vinogradoff a passé l'essentiel de sa carrière en Amérique Latine (Brésil, Panama, Mexique, Chili, El Salvador, Belize) et aux États-Unis. Depuis les années 1990, les ambassadeurs sont de plus en plus incités à se saisir des enjeux économiques et à travailler sur les questions de commerce extérieur². Le poste

¹ FABIUS Laurent, « Le rayonnement sportif : un enjeu pour la politique étrangère de la France », *Revue internationale et stratégique*, vol. 94, n° 2, 2014, p. 71-75 ; FABIUS Laurent, « La France dans la bataille de la diplomatie économique », *Géoéconomie*, vol. 65, n° 2, 2013, p. 7-18.

² L'articulation de la politique économique extérieure n'est pas née dans les années 1990, mais remonte à la fin du long 19^e siècle. C'est un objet de tensions entre le ministère des Affaires Étrangères, qui revendique le monopole des activités diplomatiques, et le ministère du Commerce ou de l'Économie et des Finances qui ont la tutelle sur les attachés (puis conseillers) commerciaux placés dans les ambassades. L'histoire de la diplomatie économique est donc aussi celle des tentatives du MAE pour maintenir l'unité de la politique extérieure, en y incluant les questions économiques malgré la relative déconsidération de ce domaine au sein du corps diplomatique. Invisibilisées par le paradigme de la diplomatie culturelle, ces revendications du Quai d'Orsay se sont accentuées depuis les années 1990 et ont été théorisées par la production de rapports et de discours qui donnent une épaisseur sociale et une visibilité nouvelle à un objet façonné depuis près d'un siècle. BADEL Laurence, « Pour une histoire de la diplomatie économique de la France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 90, n° 2, 2006, p. 169 ; BADEL Laurence, « Diplomatie et entreprises en France au XX^e siècle », *Les cahiers Irice*, vol. 3, n° 1,

d'ambassadeur du sport s'inscrit, pour Philippe Vinogradoff, dans le prolongement de ce travail diplomatique mis en œuvre lors de ses différentes affectations. Il est ainsi chargé de travailler avec Business France et le ministère des Sports pour identifier les destinations les plus pertinentes pour les marchés sportifs et y emmener des délégations d'entreprises françaises. L'ambassadeur du sport use des ressources symboliques associées à son titre, et sa connaissance des réseaux diplomatiques pour permettre aux acteurs économiques d'accéder à des cercles décisionnels qui, autrement, seraient moins facilement accessibles.

Outre l'ambassadeur, c'est aussi l'agence Business France qui développe une activité sur l'économie du sport, notamment à travers l'organisation annuelle depuis 2015 des Rencontres Internationales des Grands Evènements Sportifs (RIGES). Ce rendez-vous, qui réunit aujourd'hui 300 à 350 participants sur 3 jours, mélange conférences et tables-rondes dans des sessions thématiques qui traitent de problématiques d'actualité ou, le plus souvent, d'espaces géographiques (Afrique, Amérique Latine, Moyen-Orient, etc.). Business France invite de nombreux intervenants étrangers issus du champ politique, du champ économique et du champ sportif pour présenter les enjeux, les ambitions et les opportunités économiques dans le domaine du sport sur leur territoire. Les grands évènements sportifs semblent donc de plus en plus investis par les ministres et les agents des Affaires Étrangères, où ils sont appréhendés à partir de la catégorie de la diplomatie économique et l'activité de promotion des entreprises françaises à l'international. Le déclin du bureau des relations internationales du ministère des Sports, évoqué au chapitre 2, est aussi à mettre en regard de ces évolutions : on est passé, depuis les années 1990, d'un modèle basé sur des politiques de coopération à une approche par les acteurs économiques et la conquête de marchés extérieurs. La prise en charge des GES par le corps diplomatique est donc à penser dans une dynamique de plus long terme relative aux transformations du paradigme de la diplomatie et l'association croissante de « l'influence » à l'implantation d'entreprises nationales à l'étranger¹.

2009, p. 103-128. LEQUESNE Christian, *Ethnographie du Quai d'Orsay: les pratiques des diplomates français*, Paris, CNRS éditions, 2017.

¹ Ce changement correspond aux évolutions de l'institution du « champion national » décrites par Scott Viallet-Thévenin. Les grands groupes industriels français, créés pour dominer un secteur industriel stratégique, et soutenus par l'État, sont progressivement incités à s'internationaliser face à la modification des politiques de concurrence européenne et la déconstruction des monopoles publics. Les hauts fonctionnaires de l'Agence des participations de l'État accompagnent ces mutations qui ne visent plus un monopole mais la domination sur un secteur au moyen d'un développement international des activités industrielles. VIALLET-THEVENIN Scott, « Du champion national au champion international », *op. cit.*

Le rapprochement entre ministère des Sports et ministère des Affaires Étrangères sur fond d'économie du sport est prolongé avec la création, en 2016, de la « Filière Sport » ou « filière de l'économie du sport », placée sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances. Cette initiative est lancée par Thierry Braillard, le Secrétaire d'État aux Sports, qui mobilise Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie et des Finances, avec l'idée de construire dans le domaine du sport une filière industrielle dont l'animation serait confiée à Bercy. Paul Toussaint, présent dans le cabinet de Thierry Braillard, évoque ce processus en entretien :

Paul Toussaint : Quand on a commencé à travailler sur cet objet côté Bercy, au sens large, on travaillait pas avec la direction du Budget, on travaillait plutôt avec la DG Trésor, et avec le Commerce Extérieur. Donc certes au tout début les gens ont dû nous regarder avec des grands yeux, mais je crois qu'assez rapidement on a trouvé des bons interlocuteurs qui ont capté qu'il y avait une vraie économie sous-jacente, et qu'il y avait de vrais enjeux, notamment à l'international sur l'accompagnement à l'export de nos entreprises. Et donc c'est ce qui fait qu'assez rapidement – même si on peut toujours aller plus vite – quand on voit d'où on vient, on part de rien, je vais dire qu'assez rapidement les planètes se sont alignées. [...] Ils ont capté à la fois à la DG Trésor, à Business France, qu'il y avait un objet intéressant à creuser. Et donc finalement on a bénéficié d'un certain nombre d'éléments conjoncturels, avec au milieu l'Euro 2016, qui mettait sous les feux de la rampe un événement qui générerait une économie assez forte, même si la question de l'impact économique des GESI ça c'est autre chose. Mais quoi qu'il en soit les projecteurs étaient sur la France à ce moment-là. Et donc finalement, on a eu quatre ministres qui ont su travailler avec des entreprises, ou des comités de pilotage pour créer cette filière. (Entretien téléphonique, 31 mai 2019)

La « Filière Sport » est créée en mars 2016 sous le patronage de Patrick Kanner, Emmanuel Macron et Matthias Fekl (Secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur et de la promotion du tourisme). Il s'agit d'un projet public/privé dont l'objectif est de structurer ce marché, permettre aux entreprises de se rencontrer, d'interagir, éventuellement de nouer des partenariats entre elles, et de produire des documents stratégiques sur des thématiques considérées comme prioritaires (se positionner à l'international, financer les équipements sportifs, promouvoir l'innovation, etc.). Si la présidence de la filière est assurée par le ministre de l'Économie, son animation est déléguée au vice-président, issu du secteur privé. Il s'agit d'Olivier Ginon, patron de la société *GL Events*, géant français de l'évènementiel¹, recommandé par Thierry Braillard qu'il a rencontré à Lyon, dont ils sont tous deux originaires. Si la Filière Sport est impulsée par les pouvoirs publics, la plupart des acteurs représentés dans les groupes de travail sont issus du

¹ 953 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2016. *GL Events* a notamment décroché des contrats pour les deux grands événements accueillis au Brésil, la Coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques de Rio 2016.

privé (entreprises ou sport)¹ : grands groupes industriels (Eiffage, Bouygues, Orange, Veolia, ...), médias (Bein Sports), équipementiers (Babolat), club de football (Olympique Lyonnais), organisateurs d'évènements sportifs (Roland-Garros, Amaury Sport Organisation), cabinets de conseil (Keneo, Olbia), etc.

Les acteurs privés de la Filière Sport ont décliné cette ambition au niveau opérationnel avec le groupement d'intérêt économique (GIE) France Sport Expertise, créé en novembre 2019 et fonctionnel à partir de septembre 2020, financé exclusivement par les cotisations de ses 36 entreprises membres.

Encadré 9. La carrière de Sophie Parent, du public vers la représentation des intérêts patronaux

L'entretien de la directrice générale du GIE France Sport Expertise, Sophie Parent, montre que sa trajectoire est intéressante pour illustrer l'attention portée par les acteurs publics à la dimension économique des grands évènements sportifs. Diplômée de l'IEP de Lille en 2011, elle commence sa carrière professionnelle en tant qu'attachée parlementaire auprès de députés socialistes des Français de l'étranger (Corinne Narassiguin et Pouria Amirshahi), puis bascule vers l'exécutif en 2014 en intégrant le cabinet de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en tant que conseillère parlementaire. Un peu moins de deux ans plus tard, en avril 2016, elle se dirige vers le cabinet de Mathias Fekl au Commerce Extérieur. Elle quitte le gouvernement suite à l'alternance de 2017 et rejoint l'Union Sport et Cycles, un syndicat professionnel dans le secteur du sport créé fin 2016 par fusion de plusieurs syndicats patronaux qui se veut être « le MEDEF du sport » (pour reprendre les mots de l'enquêtée), puis intègre le GIE en novembre 2020. Sa trajectoire suit un parallélisme marquant avec la circulation de l'objet économie du sport au sein des services de l'État (de l'administration des Sports vers le Commerce Extérieur), et montre le lien étroit avec les acteurs économiques, ici dans leur tentative de structuration d'une institution de représentation de leurs intérêts qui contribue également à leur reconnaissance par les pouvoirs publics.

S'il s'agit bien d'un organisme privé, le GIE entretient des liens étroits avec les pouvoirs publics, tant dans le travail quotidien que pour les principes au fondement sa création, puisqu'il

¹ Le contrat de Filière signé en 2016 recense 76 entreprises, 14 ministères et opérateurs publics, 12 ligues et fédérations sportives, et 10 sportifs.

s'agissait d'une entité imaginée dès la feuille de route de la Filière Sport signée par les différents acteurs publics. Sa création a d'ailleurs été « bleuie », c'est-à-dire reconnue en réunion interministérielle à Matignon. Cette reconnaissance interministérielle souligne la porosité entre secteur public et secteur privé autour de cette prise en charge de la dimension économique du sport, et la structuration de ce marché.

La directrice du GIE poursuit plusieurs objectifs. Le premier est un travail de lobbying mené auprès des organismes publics pour faire la démonstration de l'importance économique de ce secteur d'activité et l'envisager comme un atout plutôt qu'un handicap¹. Elle s'appuie sur des données chiffrées produites par des membres du GIE, comme BPCE qui a conduit en 2019 une étude sur la filière sport, et établit le poids de ce secteur à 1,8% du PIB soit environ 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 330 000 emplois. L'argumentaire mobilisé fait valoir le caractère non-délocalisable des emplois et l'attractivité territoriale que renforceraient ces activités. La direction du GIE cherche ainsi à légitimer par le chiffre le poids de ce secteur économique pour obtenir, à l'image de la filière aéronautique, un soutien politique ferme et durable. Le second objectif est orienté vers les entreprises, et vise à les mobiliser dans un collectif qui permettrait d'asseoir leur position sur le marché domestique pour se lancer à la conquête de marchés internationaux :

Sophie Parent : Ce qu'on veut, encore une fois, c'est « chasser en meute », comme on disait quand on a créé la filière. [...] L'objectif à ce moment-là il était très international. C'était vraiment : comment est-ce qu'on va à l'international gagner des marchés ? Nous on a rééquilibré, depuis un an, le but du GIE. C'est évidemment de préparer l'international, mais sans oublier le volet domestique, parce qu'on traite des événements qui vont arriver avec un avantage comparatif qui doit être le nôtre puisqu'ils auront lieu en France. Il s'agit d'être fort, d'être *leader* référencé sur le marché domestique pour être d'autant plus légitime à l'international. [...] On va essayer de créer une “équipe de France” de ces entreprises *leaders* sur leur marché, ou en tout cas positionnées sur leur marché, a minima en France, et qu'il va falloir faire passer à l'étranger. (Entretien en visioconférence, 25 octobre 2021)

Le travail du GIE consiste donc à convaincre des entreprises (groupes multinationaux, PME, TPE) d'agir de façon collective et coordonnée pour aller chercher des marchés sur le mode du consortium plutôt que via des démarches isolées – autrement dit, imiter les modèles britanniques ou allemands. Pour les attirer et favoriser cette construction du collectif, le GIE

¹ « Le sport est vu par le ministère de la Santé comme un vecteur de mouvement, d'activités ludiques et sportives, très bien, mais aussi comme une source de blessures, donc qui coûte de l'argent à la Sécurité sociale. Ça nous a été souvent reproché, par exemple sur les certificats médicaux, le long débat sur le type de certificat qu'il faudrait pour démocratiser l'accessibilité à la pratique. On va retrouver comme ça tout un tas de positions ambivalentes sur le sport » (Sophie Parent, entretien en visio, 25 octobre 2021).

propose différents services aux entreprises : un travail de veille sur les institutions, l'industrie du sport, les marchés et les appels d'offre dans une perspective d'intelligence économique ; un travail sur les normes auprès des donneurs d'ordre pour promouvoir des pratiques ou critères de qualité favorables aux entreprises françaises¹.

L'avenir de la Filière Sport reste néanmoins fragile car toutes les administrations à l'origine de sa création n'investissent pas le projet avec la même intensité d'après la directrice du GIE :

Sophie Parent : On a une filière de l'économie du sport qui existe aujourd'hui mais qui n'est pas incarnée. C'est-à-dire que le secrétariat il a toujours été tenu par le ministère des Sports, néanmoins à côté on doit pouvoir travailler avec les Affaires Étrangères, et avec le ministère de l'Économie et des Finances. Le ministère des Affaires Étrangères a une ambassadrice thématique, il a été décidé que ces ambassadeurs thématiques devaient être issus du monde du sport. Ce qui est très bien en soi, ça donne un rayonnement à cette fonction qui est très important, mais néanmoins on a un manque de connaissance du jeu institutionnel, à moins que la personne ne soit issue aussi de ce milieu institutionnel. En ce moment, on travaille directement avec le cabinet de Franck Riester, on travaille plutôt bien avec eux. Les choses se mettent en place, ça avance plutôt bien depuis un an. Par contre il y a un désengagement aujourd'hui très fort du ministère de l'Économie, et ça c'est problématique. (Entretien en visioconférence, 25 octobre 2021)

Le GIE travaille étroitement avec les agents de la direction des Sports : bureau de l'économie du sport, bureau des relations internationales et bureau du développement des pratiques. Les relations sont également maintenues avec les Affaires Étrangères et le Commerce Extérieur, même si la stratégie de diplomatie sportive a évolué depuis le mandat de Laurent Fabius et montre les résistances du corps diplomatique à se saisir d'un objet porteur d'un double stigmatisme sport-économie². Le récit de l'enquête insiste surtout sur la faible participation de l'administration de l'Économie et des Finances, qui doit normalement assurer la présidence de la Filière. Ce déficit « d'incarnation » traduit la difficile mise en administration de l'économie

¹ On retrouve ici une stratégie similaire à ce qu'analyse Sylvain Laurens à propos des pratiques des lobbys à Bruxelles, dont le travail ne consiste pas à empêcher l'adoption de règles contraignantes, mais plutôt à orienter le contenu de ces règles pour maintenir des concurrents hors du marché européen. LAURENS Sylvain, *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2015.

² Après le départ de Philippe Vinogradoff pour le poste d'ambassadeur au Costa Rica, en 2019, l'ambassade du sport n'est plus confiée à un diplomate de métier. C'est Laurence Fischer qui hérite de cette fonction, issue du monde du sport : athlète en karaté dans les années 1990-2000 (triple championne du monde, septuple championne d'Europe, 11 fois championne de France), elle poursuit sa carrière chez *Nike*, puis comme consultante sur les questions sport auprès du directeur de l'ESSEC. Ce choix n'est pas sans rappeler la nomination d'anciens athlètes au ministère des Sports qui, s'ils bénéficient d'une légitimité associée à leurs titres sportifs, souffrent d'un déficit en capital politique et administratif qui accentue la domination de leur administration. La nouvelle ambassadrice, légitime sur le plan sportif, est en revanche dépourvue des ressources accumulées par une carrière dans le corps diplomatique.

du sport en dehors des frontières de son ministère de tutelle. La production d'un argumentaire fondé sur des données économiques objectivées, donc un langage *a priori* audible, construit dans le référentiel des agents de Bercy, n'est pas une condition suffisante pour assurer leur investissement politique et administratif sur cet objet. Le sport n'est que partiellement ennoblit par sa dimension économique, et les promoteurs d'une action publique en direction de ce marché se heurtent aux représentations associées à cet objet administratif secondaire qui n'est pas considéré comme une filière industrielle au même titre que d'autres secteurs comme l'aéronautique ou l'agroalimentaire.

La création de la Filière Sport correspond à une intervention de l'État sur un secteur d'activité que certains acteurs, principalement au ministère des Sports, perçoivent et cherchent à faire reconnaître comme un marché. Néanmoins, cette intervention n'est pas orientée vers la régulation du marché ou la définition de normes spécifiques qui s'imposeraient aux entreprises¹ : elle se manifeste par une politique publique faible. Il s'agirait moins de gouverner une industrie que de faire prendre conscience à ses différentes composantes qu'elles forment un tout ayant intérêt à mettre en œuvre des stratégies de coopération pour croître et s'exporter. L'action de l'État est d'abord orientée vers un transfert de capital symbolique aux entreprises par la création d'une sorte de label (l'appartenance à la filière économique du sport) et par la possibilité d'une interaction avec les milieux diplomatiques. Les agents impliqués permettent également aux entreprises de bénéficier des réseaux et de la capacité d'attraction de l'État, qu'il s'agisse des délégations diplomatiques pour accéder aux sphères du pouvoir à l'étranger, ou des invitations dans des événements comme les RIGES, où se réunissent des élites économiques, politiques et administratives que peuvent rencontrer les entrepreneurs français. Enfin, la politique dédiée à la filière sport est surtout orientée vers la mise en réseau des acteurs économiques français présents sur ce marché. L'État n'est pas au premier plan, mais incite les acteurs à s'organiser entre eux : le statut hybride du GIE, reconnu en interministériel, mais financé et dirigé par des acteurs publics exemplifie ce rôle « d'entremetteur » joué par les pouvoirs publics².

¹ Ce rôle est plutôt assumé par les institutions sportives internationales qui imposent des normes quant aux événements sportifs et aux équipements adéquats pour la pratique.

² Plus spécifiquement, ce genre d'initiative s'inscrit dans le continuum entre « État stratège » et « État régulateur ». Si l'État n'est plus aussi investi dans les politiques industrielles et que les autorités se tiennent davantage à distance des marchés, on voit qu'il existe une permanence des logiques sectorielles dans les administrations centrales : ici, les agents du ministère des Sport tentent de les réactiver pour promouvoir la construction d'une filière industrielle. HAURAY Boris, « 7. Labels et labos : l'État, entremetteur de la recherche clinique », *Les politiques de lutte contre le cancer en France*, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. « Recherche, santé, social », 2019, p. 141-160 ; BILLOWS Sebastian et

La commercialisation des événements sportifs et la croissance de ce marché conduisent les acteurs publics à se positionner sur les enjeux économiques du sport et à tenter de maximiser l'implantation des entreprises français sur ce secteur. Néanmoins, comme pour l'encadrement administratif des grands événements sportifs étudié au chapitre 2, la catégorie « économie du sport » apparaît peu stabilisée, et souffre d'une faible légitimité auprès de certaines administrations.

Conclusion : La configuration de l'organisation locale des JO est indissociable des équilibres politiques et économiques du système olympique. Des années 1960 aux années 1990, les dirigeants du CIO ont progressivement noué des relations commerciales avec les grandes chaînes de télévision étatsuniennes et des multinationales qui parrainent l'évènement. Cet afflux de ressources en constante augmentation a suscité des tensions entre les différentes institutions, contribué à la structuration du mouvement olympique et, *in fine*, à la monopolisation des ressources et la centralisation du système sous l'impulsion des dirigeants olympiques et, notamment, la coalition présidentielle emmenée par Juan Antonio Samaranch. Le rôle économique prépondérant acquis par le CIO se répercute sur les organisateurs locaux qui, contrairement aux éditions précédentes, voient leur autonomie se réduire dans la conclusion des contrats commerciaux avec leurs partenaires. Les organisateurs, à l'image des équipes de Michel Barnier et Jean-Claude Killy pour Albertville, partagent avec les dirigeants olympiques un certain nombre de pratiques et de représentations quant à ce que doit être le modèle économique des Jeux, inauguré par Los Angeles 1984 : défense de l'exclusivité des symboles olympiques, contractualisation des relations, conformité aux normes de fidélité vis-à-vis des financeurs, etc. Cependant, ces représentations communes n'évitent pas certaines tensions, notamment autour de l'articulation entre partenaires locaux et partenaires globaux, mais aussi avec les financeurs publics, dont les contributions sont indispensables à l'organisation mais ne font pas l'objet des mêmes normes de communication. Les agents publics peuvent alors ressentir une forme d'invisibilisation de leur contribution au profit d'acteurs commerciaux davantage mis en avant. L'exemple de la délégation interministérielle pilotée par Jean Glavany montre que le rôle des pouvoirs publics n'est pas acquis, mais fait l'objet de luttes de définitions pour en définir le périmètre et la reconnaissance par des organisateurs pris dans un réseau de

VIALLET-THEVENIN Scott, « La fin de l'État stratège ? La concurrence dans les politiques économiques françaises (1945-2015) », *Gouvernement et action publique*, VOL. 5, n° 4, 2016, p. 9-22.

fidélités croisées. Les Jeux d'Albertville sont ainsi marqués par une contribution publique importante mais un contrôle relativement faible des sommes versées, tant en raison de rivalités administratives que d'un certain désintérêt des corps de contrôle pour cet objet. La tendance s'inverse dans les années 2000, avec le recul des financements publics, de moins en moins considérés comme le principal socle budgétaire des Jeux que comme une manière de drainer des investissements privés. L'État et les collectivités locales participent moins, mais n'abandonnent pas pour autant les questions budgétaires au secteur privé. Au contraire, les risques de dépassement, la garantie apportée par l'État, et le problème de l'adhésion sociale renforcent les injonctions à maîtriser les budgets et à faire preuve de transparence financière. Les corps d'inspection, le ministère du Budget et des Finances, la Cour des Comptes et l'Assemblée nationale revendiquent, à des échelles diverses, un droit de regard sur la situation financière du COJO et de la Solideo, et formulent des recommandations pour maintenir autant que possible les prévisions établies lors de la phase de candidature.

Chapitre 5. « Les Jeux c'est pas du sport ».

Légitimer l'évènement sportif par les politiques publiques

« La partie des deux semaines où vont se dérouler les Jeux, c'est génial, mais à la limite c'est accessoire. Pour moi en tout cas c'est pas le point majeur de ces Jeux. » (Entretien, 9 avril 2018)

Ces mots du conseiller héritage du délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 illustrent la perception de l'évènement par des agents de l'État chargés de produire le spectacle sportif. Au-delà de la dimension sportive, présentée ici comme un élément presque secondaire, les Jeux représenteraient avant tout une opportunité exceptionnelle pour le territoire qui les accueille. Il ne s'agit pas seulement de faire venir les meilleurs athlètes du monde pour s'affronter dans leurs disciplines respectives, mais bien de laisser une trace sur le territoire : trace mémorielle dans l'histoire du sport et de la région (voire de la nation), trace matérielle par la réalisation d'infrastructures nécessaires à la collectivité, trace internationale par la visibilité acquise durant les journées de compétition, trace immatérielle par l'ensemble des pratiques et des représentations qui seraient transformées suite à l'évènement. Ces nombreux effets, toujours positifs selon les entrepreneurs de l'olympisme, sont regroupés sous le terme « d'héritage¹ » (*legacy* en anglais), mot devenu omniprésent dans les discours relatifs à l'organisation et au devenir de ces évènements.

¹ Nous utilisons ici des guillemets afin de souligner la provenance de ce concept et la distance que nous prenons avec sa construction, explicitée dans la suite du chapitre. Nous avons décidé de ne pas utiliser de guillemets dans les pages qui suivent afin d'alléger la lecture, mais nous enjoignons le lecteur à garder à l'esprit cette précaution de ponctuation.

L'héritage est une catégorie indigène historiquement située. Accueillir les Jeux dans le but de promouvoir des objectifs politiques adventices est, en soi, un phénomène aussi ancien que la compétition elle-même : les JO d'Athènes 1896 sont, pour le roi Georges I^{er} et les élites sociales grecques, un instrument de construction de l'identité nationale hellène¹. La particularité de l'héritage tient à son utilisation par les entrepreneurs de l'olympisme comme registre de légitimation, et comme ensemble de pratiques « théorisées » et codifiées : l'héritage est une *norme* du système olympique, c'est-à-dire un ensemble d'objectifs vers lesquels doivent tendre organisateurs et pouvoirs publics locaux. Les organisateurs des Jeux Olympiques d'Atlanta 1996 construisent cette catégorie de la pratique d'évitement du blâme² pour contrer les critiques de la commercialisation des Jeux (cf. chapitre précédent). Reprise par d'autres comités d'organisation (Sydney 2000, Salt Lake City 2002, Athènes 2004, Turin 2006), la catégorie héritage circule vers le Comité International Olympique, qui l'institutionnalise en 2003 dans sa charte. La construction de cette nouvelle norme, qui se poursuit tout au long des années 2000 et 2010, s'effectue en réaction aux divers moments de crise que traverse le système olympique. Ainsi, l'extension de l'héritage et de ses significations par les dirigeants olympiques et les organisateurs correspond à une tentative d'internalisation des critiques pour adapter leurs discours et leurs pratiques aux contraintes sociales perçues³.

La force sociale de cette catégorie indigène réside dans le flou de ses contours et la plasticité de ses usages qui lui permettent de circuler au sein de différents espaces sociaux. Les agents du champ académique, et notamment ses éléments les plus proches des institutions sportives (économie, sciences de gestion, urbanisme), ont investi dès la fin des années 1990 l'héritage pour le transformer en catégorie savante via des tentatives de définition, de typologisation et d'évaluation⁴. Malgré les approches critiques et les tentatives de déconstruction, les chercheurs sur les Jeux Olympiques contribuent à légitimer le terme et certains de ses usages par leurs prises de position et la croissance du corpus bibliographique qui lui est dédié. Répondant aux demandes sociales venues des institutions sportives, des organisateurs et des pouvoirs publics, les chercheurs de ces disciplines dominées dans le champ

¹ THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Editions du Seuil, 2001.

² WEAVER R. Kent, « The Politics of Blame Avoidance », *Journal of Public Policy*, vol. 6, n° 4, octobre 1986, p. 371-398.

³ BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, coll. « TEL », 2011.

⁴ LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *op. cit.*

académique sont en concurrence pour capter les rétributions matérielles et symboliques¹ associées aux recherches sur « l'héritage olympique ». Catégorie indigène, référence savante, l'héritage circule également vers le champ administratif² et fait l'objet d'investissements par les agents de l'État ou des collectivités locales engagés dans la production du spectacle sportif. L'héritage est alors un moyen d'ennoblir le travail administratif³ sur les Jeux Olympiques par la mise à distance de la dimension sportive pour lui associer des objectifs de politiques publiques plus légitimes : aménagement du territoire, économie et emploi, santé, éducation, etc. L'obligation formulée par les institutions détentrices des événements, la circulation de la catégorie, et son potentiel de valorisation de l'activité administrative font de l'héritage un référentiel de l'action publique⁴ sur les grands événements sportifs qui permet de mobiliser un nombre croissant d'administrations dans la production du spectacle sportif. La construction de politiques publiques à partir du référentiel de l'héritage est également la réponse de ces agents aux représentations du problème de « l'acceptabilité sociale » des Jeux Olympiques. Il s'agit donc de produire des politiques à destination d'un maximum de cibles pour créer de l'adhésion et contourner les critiques. Les dispositifs ainsi mis en œuvre sont caractérisés par l'absence de contrainte et des objectifs consensuels (favoriser la pratique sportive, sensibiliser aux valeurs olympiques), mais aussi par des moyens limités en raison de la nature éphémère de l'évènement et des injonctions à ne pas créer de surcoûts. La production de l'héritage apparaît ainsi comme un point d'observation des recompositions de l'action publique et, en l'occurrence, de la tendance à créer des dispositifs d'orientation des conduites pour modifier les comportements individuels ou collectifs dans le sens des objectifs de politiques publiques⁵. Les effets des dispositifs dits d'héritage restent néanmoins difficiles à mesurer en dehors des discours performatifs des entrepreneurs de l'olympisme. L'éventualité de résultats plus faibles qu'escomptés, voire négatifs, rend l'évaluation potentiellement coûteuse sur le plan politique, ce qui affecte le soutien (et notamment les financements) accordé aux évaluations. Ainsi, le

¹ BOURDIEU Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2, 1976, p. 88-104.

² BELORGEY Nicolas, CHATEIGNER Frédéric, HAUCHECORNE Mathieu et PENISSAT Étienne, « Références savantes, références d'État », *Genèses*, vol. 78, n° 1, 2010, p. 2-4.

³ LAURENS Sylvain, *Une politisation feutrée : les hauts fonctionnaires et l'immigration en France, 1962-1981*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2009.

⁴ JOBERT Bruno et MULLER Pierre, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.

⁵ DUBUISSON-QUELLIER Sophie, *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2016.

référentiel de l'héritage s'inscrit dans les débats autour de l'évaluation de l'action publique¹ et des mécanismes de production de l'ignorance², qui participent à entretenir la croyance dans les vertus de l'évènement sportif.

Dans ce chapitre, nous commencerons par examiner les structures publiques construites pour encadrer les Jeux Olympiques d'Albertville 1992 et Paris 2024. Nous verrons ainsi que l'encadrement administratif des JO a été largement étendu et routinisé depuis la fin des années 1980, avec des structures et des nominations individuelles plus nombreuses, plus spécialisées et plus techniques. Ces modifications traduisent l'importance prise par la catégorie d'héritage dans le système olympique et la production du consensus autour des Jeux. La seconde section reviendra donc sur l'institutionnalisation de cette catégorie indigène et son appropriation par les acteurs publics chargés de produire le spectacle sportif.

I - Routiniser l'exceptionnel. La construction administrative d'un encadrement technique et spécialisé de l'évènement olympique.

Une fois les Jeux Olympiques obtenus, la construction de l'évènement est assurée par un comité d'organisation (COJO) où siègent les principales institutions concernées par les Jeux : autorités gouvernementales, représentants politiques du territoire hôte, comité national olympique et dirigeants sportifs fédéraux, membres nationaux du CIO, et éventuellement d'autres personnalités qualifiées (représentants d'athlètes, de partenaires sociaux, etc.). Le COJO croît rapidement, en ressources humaines et financières, pour faire face aux immenses besoins de l'évènement olympique et accueillir plusieurs dizaines de milliers d'officiels (athlètes, journalistes, dirigeants sportifs, sponsors et leurs invités, chefs d'État et de gouvernement) et quelques centaines de milliers de visiteurs. Pour chacune de ces opérations, le comité d'organisation est confronté à des incertitudes d'ordre administratif, d'autant plus complexes que cette structure éphémère – donc privée de processus décisionnels routinisés – est fortement contrainte par un calendrier olympique inamovible : plus encore que l'argent, le

¹ LACOUETTE FOUGERE Clément et LASCOURMES Pierre, « L'évaluation : un marronnier de l'action gouvernementale ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 148, n° 4, 2013, p. 859-875.

² HENRY Emmanuel, *Ignorance scientifique et inaction publique : les politiques de santé au travail*, Paris, SciencesPo les presses, coll. « Domaine Gouvernances », 2017.

temps est la ressource la plus précieuse des organisateurs¹. Ainsi, pour lancer les opérations, anticiper les problèmes ou régler ceux qui se présentent, le COJO est en contact étroit avec l'ensemble des autorités administratives concernées par l'évènement olympique : communes, départements, régions, État. Pour faciliter la coordination de l'action publique lors de ces évènements, les gouvernements ont généralement opté pour la création d'une mission interministérielle proche des sommets du pouvoir exécutif². Les modalités de construction de des délégations interministérielles créées pour les Jeux Olympiques d'Albertville 1992 et Paris 2024 permettent de mieux saisir les évolutions de l'encadrement administratif des évènements sportifs : à la délégation restreinte, tardivement créée et relativement inédite pour les JO 1992, succède un modèle orienté vers davantage de planification, de spécialisation et de technicisation

¹ Le rapport au temps est omniprésent dans les entretiens conduits avec d'anciens employés d'Albertville 1992. Par exemple, le témoignage de Philippe Verveer, directeur des systèmes d'information, à propos des procédures internes à mettre en œuvre : « Vous avez la pression du service, par exemple la comptabilité, vous avez aussi le service financier qui se met en place, avec des gens qui connaissent pas bien l'entreprise, des procédures qui sont pas forcément très claires. Et eux qu'est-ce qu'ils font ? Il vous font une pression terrible pour avoir le plus vite possible les outils. [...] Et il faut faire attention de pas passer tout votre temps là-dessus, parce que vous avez la pression sur ça, alors que sur les résultats [*les outils techniques permettant d'afficher les résultats des épreuves sportives*] vous en avez pas. Mais comme il faut très longtemps pour tout mettre en place, que ce soient les câblages, les moyens techniques, les endroits pas accessibles, etc., et bah il faut s'y atteler très tôt » (entretien téléphonique, 10 décembre 2020). Cet exemple, parmi d'autres, souligne l'impératif de hiérarchisation des tâches, de planification, de pression et donc, *in fine*, de gestion temporelle à laquelle sont soumis les employés d'un COJO, et dont ils font pour la plupart l'apprentissage *in situ*.

² Le rôle des structures interministérielles créées pour accompagner les évènements sportifs consiste précisément à accorder le temps social de l'évènement (donc des organisateurs) à celui de l'administration, comme l'expliquent Stéphane Martin et Olivier Joncour de la DIGES : « Olivier : Le réflexe classique c'est que les organisateurs de manifestations sportives, il leur vient jamais à l'idée d'aller voir la préfecture. Alors que de fait, à la fin, il aura besoin d'une autorisation sur sa manifestation, et en termes d'ordre public ça se règle avec la préfecture. C'est pas dans son ADN de le voir dès le départ. Mais c'est pas l'ADN des préfectures de recevoir un organisateurs de manifestation un an à l'avance [*rire*]. "Venez voir quinze jours avant", ils disent. Stéphane : Sauf que 15 jours avant c'est trop tard » (entretien, 20 octobre 2017). Le temps administratif n'est pas seulement celui du long terme, dans l'opposition construite avec le temps politique. C'est aussi un temps de l'urgence, des sollicitations permanentes, des injonctions de cabinet, des priorités d'action publique : l'évènement sportif, planifié longtemps à l'avance, peut apparaître comme un horizon lointain, dont les agents de la DIGES doivent rappeler qu'il nécessite une prise en compte précoce, en rupture plus ou moins importante avec le temps de leurs interlocuteurs. Le dossier coordonné par Muriel Darmon, Delphine Dulong et Elsa Favier dans *Actes de la recherche en sciences sociales* explore précisément cette variété des rapports sociaux au temps, notamment dans le cadre d'une sociologie de l'État autour d'une réflexion sur sa domestication par les acteurs politiques, mais aussi en tant que rapport de pouvoir entre administration et administrés. Le dossier invite à penser l'articulation des temps bureaucratiques, variables d'une administration à l'autre en fonction de leurs clientèles et des problèmes dont elles ont la charge. DARMON Muriel, DULONG Delphine et FAVIER Elsa, « Temps et pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 226-227, n° 1-2, 2019, p. 6-15.

pour les JO 2024, qui montre la normalisation et la routinisation de l'encadrement des grands événements sportifs.

A - Les hommes du président. La délégation interministérielle aux Jeux d'Albertville, « cabinet olympique » de reclassement de conseillers élyséens

La structuration de l'encadrement olympique pour les JO d'Albertville n'est pas marquée par une tutelle étatique sur les organisateurs¹ mais par la mise en place d'une cellule réduite centrée autour de personnalités fortement dotées en capital politique et administratif. Depuis les Jeux de 1972, le Comité International Olympique a rallongé le délai entre l'attribution et la cérémonie d'ouverture qui s'étend, suivant les éditions, entre six et sept années contre quatre auparavant. L'allongement de ce délai souligne la complexité croissante à organiser l'évènement qui grossit avec l'augmentation des revenus générés par la télévision et la commercialisation, et le nombre croissant de nations participantes suite aux vagues de décolonisation et aux conflits internationaux. La coalition savoyarde obtient les Jeux en octobre 1986 et passe les premiers mois à transformer le comité de candidature en comité d'organisation, et à négocier avec le gouvernement de Jacques Chirac les modalités d'intervention de l'État dans le budget des Jeux Olympiques.

Le dossier des Jeux Olympiques n'est pas confié à une nouvelle structure ni placé sous la tutelle du ministère des Sports. C'est Camille Cabana², ministre délégué à la Réforme administrative (auprès du Premier ministre), qui se voit assigner une mission relative aux JO d'Albertville. Son portefeuille comprend aussi le dossier de la privatisation, attribution pour laquelle il s'est distingué à la mairie de Paris en confiant au secteur privé la gestion de plusieurs services municipaux (collecte des ordures, distribution de l'eau, pompes funèbres). En plus de cette proximité avec le privé, compétence valorisable en cette période de commercialisation de l'olympisme, Camille Cabana a accumulé une petite expérience sur les JO par sa position de

¹ C'était en revanche le cas pour les Jeux de Grenoble 1968, fortement investis à partir de 1966 par le gouvernement de Georges Pompidou. ARNAUD Pierre et TERRET Thierry, *Le rêve blanc*, *op. cit.*

² Né en 1930, Camille Cabana est fils d'immigrés espagnols. Il fait l'ENA par la voie interne dans la promotion Blaise Pascal (1962-1964) et entame une carrière dans le corps préfectoral. Ses premières fonctions sont liées au préfet Maurice Doublet, dont il est directeur de cabinet en Isère (1961-1966), puis à la préfecture de la Seine/préfecture de Paris. Camille Cabana intègre l'équipe municipale de Jacques Chirac à partir de 1977 et occupe la position de secrétaire général de la mairie de Paris de 1977 à 1986.

directeur de cabinet du préfet de l'Isère entre 1961 et 1966, c'est-à-dire au moment de la candidature et des premiers mois de préparation des JO de Grenoble 1968. Cette trajectoire permet de comprendre l'assignation du dossier olympique à son portefeuille ministériel qui, à première vue, ne semble pas directement concerné par l'évènement sportif. La mission qui lui est confiée consiste à « assurer les liaisons appropriées avec les départements ministériels intéressés » aux Jeux Olympiques et à « réexaminer le budget prévisionnel des Jeux¹ » : cet aspect du travail de négociation avec le COJO est accompli au mois de novembre 1987 et présenté aux élus du département de Savoie². Néanmoins, cette configuration administrative est insuffisante pour certains acteurs impliqués dans l'organisation des Jeux. Comme le montre un document de juin 1988, Michel Barnier (coprésident du COJO), Nelson Paillou (président du CNOSF) et le ministère des Sports préféreraient une structure qui travaille à temps plein sur la coordination de l'action de l'État, plutôt que de voir cette mission attribuée à un ministre chargé de nombreux autres dossiers³.

Le changement dans la prise en charge des Jeux Olympiques par le gouvernement intervient après le cycle électoral du printemps 1988 qui voit la réélection de François Mitterrand et le retour d'une majorité de gauche à l'Assemblée nationale. Durant le mois de juin 1988, le chef de cabinet du président de la République, Jean Glavany, réfléchit à la création d'une mission interministérielle dédiée aux Jeux Olympiques d'Albertville. Cette réflexion fait suite à des propos échangés avec Michel Barnier, que Jean Glavany côtoie régulièrement depuis 1983 en tant que conseiller chargé du suivi des Jeux Olympiques pour le cabinet du président de la République. L' élu savoyard souhaiterait le retour d'une structure semblable à la délégation interministérielle aux candidatures qui avait été créée entre 1984 et 1986 (sous la direction de Michel Astorg puis Dominique Bellion) pour harmoniser l'action de l'État vis-à-vis d'Albertville et Paris. Plus qu'une structure technique, cette mission potentielle apparaît comme un poste politique refuge pour Jean Glavany. En effet, après sept années passées dans le cabinet

¹ Lettre du Premier ministre Jacques Chirac à Camille Cabana, Paris, 12 février 1987. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F55.

² 24 novembre 1987 – « Allocution de M. Camille Cabana devant le Conseil Général de la Savoie », Chambéry, 24 novembre 1987. Archives départementales de Savoie, fonds du comité d'organisation des Jeux Olympiques d'Albertville 1992, 114F201.

³ Note « Délégation interministérielle pour les Jeux Olympiques de 1992 et les candidatures françaises aux grandes manifestations sportives » de Jean Glavany adressée au directeur de cabinet du Premier ministre Jean-Paul Huchon, Paris, 30 juin 1988. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

de François Mitterrand à l'Élysée¹, il tente de se lancer dans une carrière d' élu et de convertir son capital politique accumulé auprès du président en mandat national, filière bien connue sous la Ve République « d'accès direct au centre » qui se poursuit en trajectoire descendante pour conquérir un mandat parlementaire et initier un ancrage territorial². Il est parachuté dans la troisième circonscription des Hautes-Pyrénées, fraîchement créée, mais voit sa candidature rejetée par les militants socialistes locaux qui lui préfèrent Claude Miqueu, un élu déjà bien implanté (maire depuis 1977, conseiller général depuis 1979)³. L'échec politique conduit le chef de cabinet du président à se chercher une nouvelle mission : « Mitterrand, il me dit : “Il faut que vous réfléchissiez à une mission qui soit une vraie mission, d'une vraie utilité, dans vos goûts. Quelque chose de sérieux” » (entretien du 8 octobre 2019). La difficulté, pour ce préfet hors-cadre, consiste à trouver un poste suffisamment prestigieux pour atténuer le déclassement politique d'un départ de l'Élysée⁴ :

« Sur les conseils de Michel Charasse, je suis depuis quelques jours, en contact permanent avec le Secrétariat Général du Gouvernement afin d'étudier “ce qui est disponible” ou, ce qui pourrait l'être à court ou moyen terme. Pour l'instant, à part le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour la Sécurité Nucléaire qui vient d'être libéré par le Préfet Cureau, nommé au Cabinet du Ministre de la Défense et qui

¹ « Je viens de travailler dix ans avec Mitterrand, trois ans dans l'opposition et sept ans dans le premier septennat. [...] Et là, on s'accorde pour dire que j'ai fait mon temps » (Entretien avec Jean Glavany, 8 octobre 2019).

² Nous faisons référence aux trois filières idéales-typiques d'accès à la profession politique en France : filière notabiliaire, filière militante et filière d'accès direct au centre. Voir : BIRNBAUM Pierre, *Les Elites socialistes au pouvoir. Les dirigeants socialistes face à l'État (1981-1985)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985 ; DOGAN Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue Française de Sociologie*, vol. 8, n° 4, octobre 1967, p. 468 ; GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 1, 1980, p. 5-45 ; OFFERLE M., BACOT P., et ASSOCIATION FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE (dir.), *La profession politique: XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1999 ; PHELIPPEAU Eric, *L'invention de l'homme politique moderne: Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2002. Pour une revue de littérature récente sur le sujet, voir : MICHON Sébastien et OLLION Étienne, « Retour sur la professionnalisation politique. Revue de littérature critique et perspectives », *Sociologie du travail*, vol. 60, n° 1, 22 février 2018.

³ La conversion de son capital politique se révèle une entreprise ardue malgré la victoire des socialistes en 1988. Jean Glavany échoue à obtenir un mandat national, et ne parvient à s'implanter localement qu'en 1989, en devenant maire de la petite ville de Maubourguet (2500 habitants) dans ce même département des Hautes-Pyrénées. C'est à partir de ce fief de taille modeste qu'il bâtit progressivement sa carrière d' élu en cumulant des mandats locaux (conseiller régional, vice-président du conseil général) et nationaux (député de 1993 à 2017), tout en exerçant des fonctions gouvernementales (dans les gouvernements de Pierre Bérégovoy et Lionel Jospin). Néanmoins, il ne parvint pas à conquérir la mairie de Tarbes en 2008, solidement tenue par un maire UMP depuis 2001.

⁴ La reconversion d'un acteur aussi haut placé que Jean Glavany suite à un échec électoral invite à s'interroger sur les stratégies développées par les acteurs politiques pour s'appropriier ce type de ratés, et les conséquences (objectives et subjectives) qu'ils entraînent sur la trajectoire individuelle. LOUAULT Frédéric, PELLEN Cédric et HASTINGS Michel, *La défaite électorale*, op. cit.

pourrait, certes, correspondre à un profil de poste tel que le Président me l'a décrit, il n'y a pas grand-chose d'autre ...

Bien que poursuivant mes recherches, j'ai réfléchi un peu au contenu d'une Mission Interministérielle à créer de toutes pièces dans un domaine de ma compétence. J'ai aussitôt pensé, à une Mission "Jeux Olympiques de 1992". [...] J'ai besoin de réfléchir encore à tout cela et d'étudier les autres propositions quand elles seront effectives mais je tenais à ouvrir cette piste afin de connaître votre réaction et éventuellement l'avis du Président¹. »

Dans cette lettre adressée au Secrétaire général de la présidence de la République, on voit combien la reconversion de Jean Glavany s'avère délicate, car peu de postes semblent adaptés aux ressources qu'il a accumulées. Il décide donc de proposer une structure « sur-mesure » qui consisterait à encadrer l'action du gouvernement vis-à-vis des Jeux Olympiques. Les annotations manuscrites² sur la lettre expriment l'approbation de ce projet par le secrétaire général de l'Élysée (« M. le Président. Cela me semble une bonne idée ») et le président de la République (« Oui »).

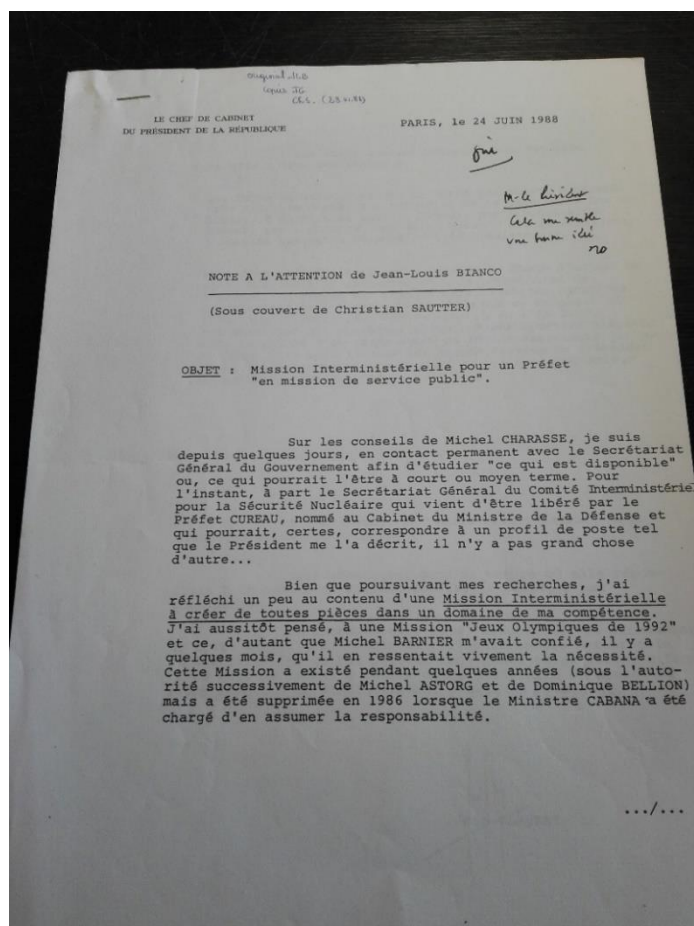


Image 2. 24 juin 1988 – Note de Jean Glavany à Jean-Louis Bianco – AN 199501531/1

¹ Note « Mission interministérielle pour un préfet "en mission de service public" de Jean Glavany au Secrétaire général de la présidence de la République Jean-Louis Bianco, Paris, 24 juin 1988. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

² LAURENS Sylvain, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir », *op. cit.*

Le prestige associé aux Jeux Olympiques et le caractère interministériel de ce dossier confèrent à cette mission une valeur administrative importante, perçue par ces acteurs comme cohérente avec le capital politique de Jean Glavany. Quelques jours plus tard, le 30 juin 1988, il communique au directeur de cabinet du Premier ministre les contours qu'il envisage pour cette fonction :

« Je souhaite que ce soit une Délégation (et non une mission) Interministérielle, rattachée directement au Premier Ministre avec une ligne budgétaire autonome dans le budget des services du Premier Ministre. Je pense que ce sont les conditions d'un travail interministériel autonome et efficace. La structure administrative devrait comprendre au grand maximum une quinzaine de personnes¹. »

En se prévalant de l'autorité de François Mitterrand (« Je te fais parvenir ci-dessous les quelques éléments concernant la mission que le Président de la République a souhaité me confier », écrit-il au début cette note), Jean Glavany pose ses conditions pour la création d'un poste à sa mesure, c'est-à-dire avec suffisamment de poids politique (sous la tutelle du Premier ministre) et bureaucratique (une délégation plutôt qu'une mission). En entretien, il revient sur cette volonté de construire une structure à la fois souple et dotée d'un pouvoir contraignant sur les autres administrations :

Jean Glavany : Au début, Roger Bambuck [*Secrétaire d'État chargé des Sports*] était furieux que la délégation soit pas sous son autorité, mais bon, pour avoir autorité sur le ministère des Transports, sur les routes, sur la SNCF, sur la gendarmerie et le préfet pour la sécurité des Jeux, ou ceci, ou cela, moi j'avais pas envie d'être sous Bambuck. C'était une personnalité avec des rapports humains exécrables. Il a fait quelques scènes de jalousie. Au sein de l'État, ça a vite été réglé, j'ai pas prêté attention, j'ai pas mené de guerre. J'ai dit : "Moi je veux Matignon", et l'Élysée a tranché très vite, et je crois que Rocard a dit à Bambuck que c'était un ordre de l'Élysée. En tout cas j'ai échappé à la tutelle de Bambuck, ce qui m'allait très bien. (Entretien, 8 octobre 2019)

Centrale lors de la phase de candidature – c'est auprès d'elle qu'était détaché le délégué interministériel –, l'administration de la Jeunesse et des Sports est marginalisée dans la phase d'organisation. Les démarches requises par les Jeux demanderaient une structure administrative forte, capable de peser dans les négociations interministérielles en se prévalant d'une autorité importante et, au besoin, de recourir rapidement à des arbitrages politiques pour trancher les conflits². C'est pour cette raison que Glavany demande une délégation, plus élevée dans la

¹ Note « Délégation interministérielle pour les Jeux Olympiques de 1992 et les candidatures françaises aux grandes manifestations sportives » de Jean Glavany adressée au directeur de cabinet du Premier ministre Jean-Paul Huchon, Paris, 30 juin 1988. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

² Sur ce sujet, voir DULONG Delphine, FRANCE Pierre et LE MAZIER Julie, « À quoi riment les « RIM » ? Les réunions interministérielles ou l'ordinaire du travail gouvernemental », *Revue française d'administration publique*, vol. 171, n° 3, 2019, p. 697-712. L'article permet de comprendre comment

hiérarchie administrative, et un rattachement à Matignon, qui permet un accès direct au Premier ministre. L'administration des Sports ne peut assurer une autorité suffisante¹, d'autant qu'elle a subi un déclassement administratif – c'est un secrétariat d'État, et non plus un ministère – et qu'elle est dirigée par un ancien sportif dont le capital politique est faible². C'est aussi, pour Jean Glavany, une façon de limiter l'érosion de son propre capital politique et administratif, en passant de l'Élysée à Matignon.

La délégation interministérielle aux Jeux Olympiques (DIJO) est donc créée rapidement durant l'été 1988 et rendue opérationnelle à l'automne. Pour l'accompagner dans sa mission, Jean Glavany recrute ou se voit assigner quelques collaborateurs au sein d'une équipe volontairement réduite pour éviter, selon ses notes des 24 et 30 juin 1988, « d'alourdir la bureaucratie » autour de l'évènement olympique. L'un de ces collaborateurs est le préfet Christian Prouteau. Né en 1944, fils de gendarme, il devient officier de l'armée de terre puis entre à l'École des Officiers de la Gendarmerie nationale en 1971 et en sort lieutenant. Le jeune officier de gendarmerie se caractérise par une forte appétence pour les innovations techniques et milite auprès de sa hiérarchie pour une révision des procédures d'intervention d'urgence dont la réalisation devrait être confiée à une unité d'élite. Christian Prouteau est ainsi à l'origine de la création du GIGN, en 1973-1974, dont il dit en entretien avoir eu l'idée en observant la gestion de la prise d'otages des Jeux de Munich 1972³. Légitimé et médiatisé dans la seconde moitié des années 1970 par des interventions réussies de son unité⁴, il est appelé par François Mitterrand pour créer, en 1982, le Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR)⁵ qui, outre la protection du Président, est chargé de celle d'Anne et Mazarine Pinget. Le colonel Prouteau est ainsi un personnage important du système élyséen du premier septennat

la socialisation et les ressources spécifiques accumulées par Jean Glavany peuvent s'avérer cruciaux pour une petite entité comme la DIJO dans les réunions interministérielles, moments formalisés et ritualisés du travail gouvernemental où capital bureaucratique et réputation sont mobilisés dans une arène aux règles du jeu particulières.

¹ MARTINACHE Igor, « Le ministère Buffet (1997-2002) », *op. cit.*

² LE BART Christian, « David Douillet, Bernard Laporte », *op. cit.*

³ ROCHE Emilie, « Otages à la Une. La couverture médiatique de l'attentat des JO de Munich (1972) », *Le Temps des médias*, vol. 32, n° 1, 2019, p. 106-123 ; COTTRELL Robert, « The Legacy of Munich 1972: Terrorism, Security and the Olympic Games », *The Legacy of the Olympic Games 1984-2000*, International Olympic Committee, 2002, p. 309-2013.

⁴ La prise d'otages du bus de Djibouti en 1976, celle de la prison de Clairvaux en 1978, puis de l'hôtel Fesch, à Ajaccio en 1980, sur fond d'affrontements entre nationalistes corses et agents infiltrés.

⁵ Sur les liens entre armée, gendarmerie et fonction présidentielle, voir VIAL Philippe, « L'Élysée, maison militaire : une dimension ancienne, devenue politique », *Pouvoirs*, vol. 180, n° 1, 2022, p. 47-60.

de François Mitterrand, dont il tire des ressources administratives, mais aussi une position exposée. Inculpé en 1987 dans le cadre de l'affaire des Irlandais de Vincennes¹, il est finalement exfiltré de l'Élysée après la séquence présidentielle de 1988 et envoyé à la DIJO. En entretien, Christian Prouteau confesse le peu d'intérêt pour la nouvelle mission qui lui est assignée :

Christian Prouteau : Les Jeux m'apparaissaient, au départ quand on m'a confié cette mission, plutôt comme la conquête de l'inutile vu le déploiement de moyens. (Entretien téléphonique, 5 janvier 2021)

Si la tragédie de Munich 1972 a constitué la matrice de sa réflexion pour la création d'une unité d'élite de la gendarmerie, Christian Prouteau ne nourrit pas une appétence particulière pour les événements sportifs et considère cette nouvelle affectation avec dédain au regard du déclassement que constitue son éloignement (partiel) de l'institution présidentielle². Néanmoins, le colonel désormais préfet sait mobiliser les ressources accumulées auprès du président pour ferrailer dans les conflits administratifs qui l'opposent régulièrement à son nouveau ministère de tutelle, comme il l'explique à propos de la réorganisation administrative qu'il propose le temps des Jeux Olympiques d'Albertville :

Christian Prouteau : Je l'ai fait accepter par le Premier ministre, même si j'avais présenté le dossier à [Pierre] Joxe [*ministre de l'Intérieur*], avec qui j'avais pas forcément de bons rapports, mais qui ... Vous savez, souvent il y a deux manières d'avoir raison, c'est-à-dire raison dans l'absolu, dans ce que vous avez raisonné et tout, mais c'est pas dit que vous soyez entendu ; et puis raison parce que c'est vous qui tenez le plus gros bâton. Alors moi j'ai eu raison dans les deux sens, puisque j'étais appuyé par le président de la République, puisque c'est lui qui m'avait mis à ce poste. J'étais à la délégation interministérielle, chez le Premier ministre, tout en étant préfet chez Joxe, et tout en étant toujours chargé de la sécurité militaire. Alors ça me permettait d'avoir des moyens que je pense quelqu'un d'autre, dans les mêmes circonstances, sans cet appui-là, n'aurait pas eu et n'aurait pas pu faire. Donc tout de suite ma proposition a été acceptée. (Entretien téléphonique, 5 janvier 2021)

La trajectoire atypique de Christian Prouteau lui permet de mobiliser des ressources administratives (au ministère de la Défense, au ministère de l'Intérieur) et politiques (proximité avec l'Élysée) variées pour rééquilibrer l'asymétrie hiérarchique avec des ministres, leur cabinet, ou les organes de commandement de la police. Fort de sa réputation acquise au GIGN et au GSPR, et du soutien du chef de l'État malgré son déclassement, le préfet Prouteau utilise

¹ Affaire révélée dans *Le Monde* du 21 mai 1983 à propos d'une opération menée par des hommes du GIGN un an plus tôt. Le commando a arrêté trois Irlandais dans un appartement de Vincennes, soupçonnés d'appartenir aux mouvances nationalistes armées, et saisi des armes. Le journal révèle les irrégularités de la procédure, les tentatives de maquillage de la scène, les déclarations contradictoires des agents des forces de l'ordre et, *in fine*, la libération des prisonniers au bout de neuf mois, faute de preuves.

² Il reste responsable de la sécurité de François Mitterrand jusqu'en 1995.

les Jeux Olympiques d'Albertville pour promouvoir des innovations de son cru dans la gestion de la sécurité des événements sportifs : découpage de la zone olympique en cinq sous-zones gérées par des sous-préfets, constitution de pôles interservices, développement d'un programme informatique d'intelligence artificielle (nommé RAMSES) pour optimiser la répartition des besoins lors des situations de crise, d'un programme météorologique de pointe, doublement du réseau France Télécom par des équipements militaires (système RITA). Cette stratégie de distinction par l'innovation (technologique et administrative), déjà utilisée au moment de la création du GIGN, comporte néanmoins des limites car elle se construit en partie contre les structures existantes et les hiérarchies des corps chargés de la sécurité¹. Les lettres et notes échangées entre Jean Glavany et Christian Prouteau, conservées dans les archives de la délégation interministérielle aux JO 1992 à propos du dossier sécurité, attestent des résistances rencontrées par certaines de ces innovations et les conflits récurrents avec le ministre de l'Intérieur et son cabinet, à l'image de cette note manuscrite de juin 1990 :

« La réunion sur Ramsès telle qu'elle était prévue par la lettre que vous avez adressée aux ministres concernés le 16 mai s'est déroulée ce matin. Elle devait être technique mais l'Intérieur n'a envoyé que des responsables au niveau des cabinets du Ministre et de la DGPN. Cette séance de travail n'a été, une fois de plus, qu'une remise en cause du dispositif olympique à grand renfort d'affirmation ne tenant aucun compte des réalités du site olympique. Tout se passe comme si pendant que nous travaillons à construire, certaines personnes du ministère de l'Intérieur démontent derrière nous. Seul monsieur Joxe peut mettre tout ce monde au pas. D'ici le 27 si nous n'avons pas son appui nous n'obtiendrons pas nos spécialistes et nous ne serons plus crédibles face à Bull. Vous qui connaissez bien le Ministre vous pourriez lui expliquer que ce que nous faisons est important et utile. Je ne vois pas comment me sortir de cette nasse autrement, puisqu'il ne me reçoit pas ». Commentaire de Jean Glavany : « Oui. Pouvez-vous me préparer une lettre (note ?) à ma signature pour Joxe² ».

Ces conflits sont également alimentés par la façon parfois hétérodoxe – au regard des usages de la haute administration – qu'a le préfet Prouteau de gérer ces situations³, au risque de créer

¹ Par exemple, le nouveau système RAMSES développé pour les JO est perçu par certains acteurs du ministère de l'Intérieur comme un concurrent du SICOSC, un programme de la sécurité civile. Lettre « Réunion du 27 juin des spécialistes en sécurité dans le cadre de l'étude RAMSES » de Christian Prouteau au conseiller technique du ministre de l'Intérieur Patrice Bergougnoux, Paris, 25 juin 1990. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/2.

²Note manuscrite de Christian Prouteau à Jean Glavany, Paris, 13 juin 1990. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/2. Souligné dans le texte.

³En avril 1990, Christian Prouteau invite quatre ministres à la présentation du dispositif de télécommunications et de commandement des Jeux Olympiques. L'initiative est mal reçue par le ministère de l'Intérieur, et Jean Glavany recadre le préfet dans une note dactylographiée : « Sur le fond et sur la forme, je suis sûr que ce n'est pas une bonne méthode : d'une part sur le fond, car on ne convoque pas quatre Ministres comme cela, et pourquoi ceux-là et pourquoi pas Paul Quilès, Ministre des Postes et Télécommunications. D'autre part, sur la forme, compte tenu des négociations avec le

de fortes tensions avec ses soutiens¹. Pour lui comme pour Jean Glavany, la nomination au sein de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques est un compromis honorable entre relégation politico-administrative et reconversion de leurs ressources dans le cadre d'un évènement prestigieux.

Les autres collaborateurs de la DIJO sont moins proches de l'Élysée et présentent des expériences dans la haute fonction publique et le travail en cabinet ministériel. Ainsi de Pierre Guinot-Deléry, formé à Sciences Po puis enseignant de sciences économiques dans le secondaire qui rejoint l'ENA par le concours interne en 1979 (promotion Droits de l'Homme). Il entre ensuite dans le corps préfectoral et occupe durant un an le poste de chef de cabinet de Lucien Vochel, préfet de la région Île-de-France, avant d'entamer une carrière en cabinet ministériel auprès d'Henri Emmanuelli en juin 1982. Pierre Guinot-Deléry le suit dans ses différentes affectations ministérielles, d'abord au Secrétariat d'État des territoires ultra-marins, puis au Budget de 1983 à 1985. C'est au cours de cette période dans l'administration du budget que cet agent croise la route du chef de cabinet du président de la République :

Pierre Guinot-Deléry : Henri Emmanuelli m'avait confié un petit portefeuille budgétaire histoire de me faire les dents sur du solide. Et dans le portefeuille en question il y avait, outre le Secrétariat d'État aux rapatriés - ce qui mine de rien représentait un petit enjeu budgétaire quand même – le suivi du PMU et le suivi de la Française des Jeux. À cette époque-là, il y avait une écurie de voitures de Formule 1 qui s'appelait Ligier. Ligier c'était le nom de quelqu'un, je sais plus ce qu'il était², mais en tout cas il

Ministère de l'Intérieur cela me paraît tout à fait inopportun que de faire une réunion de présentation d'un "dispositif de commandement" ». Note de Jean Glavany à Christian Prouteau, Paris, avril 1990. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/2.

¹ En novembre 1991, Christian Prouteau donne une interview à *Paris Match* et se met en scène avec son « invention », le système RAMSES « capable de diriger les opérations en cas de crise ». Le préfet de Savoie, Jacques Lambert, réagit immédiatement et interpelle Jean Glavany : « *Dans ces conditions-là, je ne marche plus. Comment veux-tu que nous arrivions à nous sortir de nos démêlés avec le Ministère de l'Intérieur ?* » (Télécopie de Jacques Lambert à Jean Glavany, avec l'article de *Paris Match* en pièce jointe, Chambéry, 13 novembre 1991. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/2. Le même jour, le délégué interministériel envoie une note à Christian Prouteau : « *Honnêtement, dans l'état actuel des négociations interministérielles sur RAMSES, après tous les obstacles que nous avons dû franchir, et à deux doigts d'aboutir à un compromis acceptable, faire ça est ahurissant. Est-ce scier délibérément la branche sur laquelle vous êtes assis ou bien la volonté de nous "foutre dans la merde", Lambert et moi ? Je ne comprends pas ! Vraiment ...* ». (Note manuscrite de Jean Glavany à Christian Prouteau, Paris, 13 novembre 1991. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/2. Souligné dans le texte).

² Guy Ligier (1930-2015) est un entrepreneur originaire de Vichy qui construit sa fortune dans le BTP. Il est également pilote de courses automobiles dans les années 1960. Une partie de son argent est réinvesti dans la construction d'une écurie de Formule 1 (1976-1996) dans la région de Nevers où a été bâti l'un des principaux circuits de course du pays à Magny-Cours. C'est au cours de cette période qu'il rencontre François Mitterrand, président du conseil général de la Nièvre, avec lequel il se lie d'amitié.

était patron d'une écurie de Formule 1 très soutenue par l'Élysée parce que je crois me souvenir que c'était quelqu'un de la Nièvre. Et donc à cette occasion-là j'ai rencontré Jean Glavany, enfin je l'ai croisé, et Michel Charasse. (Entretien en visioconférence, 10 octobre 2020)

Après deux ans de mobilité à la Direction générale des Douanes et un retour au ministère de l'Intérieur (à la Direction générale des Collectivités Locales), Pierre Guinot-Deléry reçoit en 1988 un appel de Jean Glavany pour lui proposer un poste à la DIJO.

Pierre Guinot-Deléry : Il m'a appelé en me disant : "J'aurais besoin de quelqu'un qui s'y connaisse un peu en matière de budget". Donc oui, effectivement, j'avais une petite coloration de type qui s'y connaît en matière budgétaire : mon passage au ministère du Budget, le budget de la Douane. Donc j'ai saisi l'occasion, puisque pour en revenir à ce que je disais tout à l'heure, bah je voyais bien que c'était une administration dite de mission, et que sans doute il y aurait des possibilités d'avoir des souplesses d'organisation personnelle par rapport à un poste en administration centrale. (Entretien en visioconférence, 10 octobre 2020)

À ce moment-là, pour des raisons familiales, cet agent cherche des postes moins chronophages que les fonctions plus valorisées pour une carrière au sein de la haute administration (chef de bureau, adjoint de sous-direction) qu'il a occupées jusqu'alors. Son arrivée à la DIJO est donc décrite en entretien comme la rencontre entre des compétences budgétaires exercées en cabinet et en administration centrale, et une recherche personnelle de disponibilité plutôt qu'une trajectoire strictement ascendante dans l'ordre administratif.

La délégation est également composée d'un haut fonctionnaire spécialiste des questions d'équipement, Robert Bonnet, qui avait la charge de ce sujet au sein du cabinet de la ministre Edwige Avice entre 1981 et 1984, et dont le travail au sein de la délégation est très orienté sur les infrastructures et leur réutilisation post-olympique. Autre membre de l'équipe, Yves Lebas, qui suit un parcours militant au sein du Parti socialiste, spécialiste des questions économiques dans l'entourage de Lionel Jospin, dont il est l'un des plus proches collaborateurs jusqu'en 1984 avant de rejoindre le cabinet d'Edith Cresson au ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur. La composition de la délégation est donc un mélange entre profils techniques et profils politiques. Hors Christian Prouteau – dont la trajectoire est quelque peu spécifique – tous les membres ont connu une expérience de cabinet : Pierre Guinot-Deléry et Robert Bonnet, quoiqu'ayant servi dans des cabinets ministériels, ont d'abord un profil de haut-fonctionnaire et se définissent avant tout par leur expertise administrative dans des secteurs clefs pour les Jeux Olympiques ; Jean Glavany et Yves Lebas sont en revanche des profils politiques, très

Une fois président, François Mitterrand soutiendra activement l'écurie Ligier par le *sponsoring* d'entreprises publiques (comme la Française des Jeux) et des interventions pour faire de Magny-Cours un circuit de Formule 1, tâche dont la réalisation est confiée à Jean Glavany en 1991.

intégrés dans les milieux partisans et proches de protecteurs de poids au sein de l'État et de l'appareil socialiste. Pour reprendre l'expression utilisée par Pierre Guinot-Déléry en entretien, la composition et le fonctionnement de la DIJO font de cette délégation une sorte de « cabinet ministériel olympique », placé auprès du Premier ministre et très orienté vers un travail de terrain en Savoie :

Pierre Guinot-Déléry : Il a dû y avoir des réunions interministérielles à Paris, mais vous voyez ça m'a pas marqué ça, je pense qu'il y en a pas eu tant que ça. En revanche des réunions et des déplacements en Savoie il y en a eu de fréquents. Et des réunions, que ce soit avec le préfet, avec les services de l'État, avec le comité d'organisation, ça on en a eu fréquemment. Plus des déplacements sur les sites, etc. [...] Nous on avait une vision qui était un mix de technique, d'administratif, de politique. Comme on était rattaché au Premier ministre, on était une sorte de cabinet ministériel olympique. Quelque chose comme ça quoi. Parce que dans les cabinets ministériels on retrouve tout ce que j'ai vécu, je pense que c'est toujours le cas aujourd'hui, ce mélange du technique et du politique. Les conseillers ministériels la plupart du temps ils mélangent les deux, dans des proportions variables selon les ministères et les individus, mais c'est quand même ça. Si je résumais je dirais ça. C'était une téléportation du cabinet du Premier ministre sur les sites olympiques. (Entretien en visioconférence, 10 octobre 2020)

Un objectif, moins explicite, de la délégation serait selon ce même agent d'opérer un encadrement politique des Jeux Olympiques, surtout après les passes d'armes qui ont émaillé le processus de candidature :

Pierre Guinot-Déléry : Il ne vous a pas échappé que l'un des deux coprésidents du comité d'organisation c'est Michel Barnier. En 1988, deuxième septennat, de nouveau la gauche au pouvoir. Je pense sans doute, il y a eu, ça c'était un non-dit en tant que tel, mais bon il y avait un bruit de fond assez fort quand on était à la délégation, le souci quand même de marquer - comme on dit au *foot* - Michel Barnier et son équipe. (Entretien en visioconférence, 10 octobre 2020)

La délégation interministérielle aux Jeux Olympiques est donc aussi un moyen, pour le gouvernement socialiste, de garder un œil sur le président du conseil général de Savoie qui construit son capital politique sur l'organisation des Jeux Olympiques grâce à sa double casquette de président du COJO, d'autant plus que le représentant local de l'État, le préfet Bertrand Landrieu, est notoirement proche de Jacques Chirac (dont il sera directeur de cabinet de 1995 à 2002). Il est remplacé en 1990 par Jacques Lambert, préfet proche du PS qui a été chef de cabinet du Premier ministre Pierre Mauroy (1983-1984), de Michel Delebarre (1984), directeur de cabinet du secrétaire général du gouvernement entre 1985 et 1988, puis préfet de la Nièvre (fief du Président de la République) de 1988 à 1990. De la délégation au préfet de Savoie, les agents de l'État mobilisés sur les Jeux sont fortement dotés en capital politique, et entretiennent une proximité marquée avec les sommets de l'État, de Matignon à l'Élysée, en passant par les différents courants du Parti socialiste. La délégation interministérielle aux Jeux

Olympiques d'Albertville est une petite structure – quatre personnes autour de Jean Glavany, sans compter secrétaire et chauffeur – où sont concentrées d'importantes ressources politiques qui confèrent à cette entité une légitimité sur le plan administratif qu'elle serait loin d'avoir sans ces agents¹ :

Pierre Guinot-Deléry : Comment on est perçu dans l'univers administratif ? Comme n'importe quelle délégation interministérielle. Si on est gentil, comme un gadget sympathique. Si on est de moins bonne humeur, comme des emmerdeurs. Les ministères étaient armés pour faire le job, c'est-à-dire la coordination et le suivi des dépenses engagées par l'État pour l'opération, donc c'est pas une demi-douzaine de gusses arrivés de nulle part qui vont leur faire la leçon. Tout ce que j'ai pu entendre ou voir par la suite, à différentes occasions, sur des délégués interministériels, j'ai pratiquement toujours retrouvé cette ambiance ou cette perception-là. [...] Je pense que c'est plutôt que c'était Jean Glavany qui était délégué interministériel qui donne malgré tout du poids à la structure, parce qu'on redémarre sur un septennat et on a quelqu'un dont on sait qu'il a ses entrées à l'Élysée. Donc ça, c'est quand même un atout de crédibilité pour la délégation interministérielle. (Entretien en visioconférence, 10 octobre 2020)

Dotée de compétences techniques, la délégation est aussi marquée par le réseau politique de la plupart de ses membres, garantie de fidélité vis-à-vis du pouvoir socialiste, mais aussi ressource pour débloquer d'éventuelles difficultés au sein de l'appareil d'État en mobilisant les bons interlocuteurs : les marqueurs d'affection et de proximité utilisés par Jean Glavany² sur sa correspondance administrative attestent des liens étroits qu'il entretient avec nombre de camarades socialistes, ministres ou membres de cabinet.

Pour les Jeux Olympiques d'Albertville, la création de la délégation interministérielle ne fait donc pas partie du répertoire routinisé d'encadrement administratif d'un grand événement sportif. Il faut attendre dix-huit mois et l'échec électoral d'un acteur proche du président de la République pour qu'une telle mission soit validée, et apparaisse comme une reconversion adaptée aux ressources importantes de ce conseiller présidentiel. Si la DIJO a bien une composante technique (sur le budget, les équipements et la sécurité), elle est surtout

¹ L'arrivée d'une nouvelle entité, proche du pouvoir exécutif, peut être mal perçue sur le plan administratif, au niveau des administrations centrales ou d'autres délégations plus institutionnalisées, comme la DATAR. Jean Glavany, dans une note manuscrite rédigée pour Yves Lebas, propose de « *tisser des relations avec la DATAR qui avait des velléités de travailler sur les JO et qui a mal perçu la création de la Délégation* » (11 octobre 1988 – Note manuscrite de Jean Glavany à Yves Lebas, accrochée à une lettre de Jean Glavany pour le délégué à la DATAR Jean-François Carrez, Paris, 11 octobre 1988. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1). La DATAR était en effet très investie dans la préfiguration des candidatures de 1992 sur les enjeux d'aménagement du territoire

² Par exemple, dans une lettre adressée à Michel Delebarre où nous indiquons en italique ces formules ajoutées à la main : « Monsieur le ministre, *et cher ami* » ; « *Bien amicalement à toi* ». Lettre de Jean Glavany à Michel Delebarre, Paris, 6 décembre 1988. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

marquée par les trajectoires politiques de ses membres pour encadrer politiquement les organisateurs locaux et bénéficiaire de relais hauts placés dans l'appareil d'État. À l'inverse, la délégation interministérielle aux JOP 2024 montre que l'encadrement des grands événements sportifs s'est routinisé et technicisé autour de fonctions et d'objectifs de politiques publiques plus diversifiés et plus spécialisés.

B - Gouverner les Jeux. Technicisation et multiplication des positions d'encadrement administratif pour Paris 2024.

Pour les Jeux de Paris 2024, la coordination de l'action gouvernementale est davantage préparée en amont de l'attribution de l'évènement et prend une forme plus technique et spécialisée. La nomination d'un délégué interministériel chargé d'être le relai entre l'État et les organisateurs est devenue, depuis l'expérience de la DIJO d'Albertville, une norme dans le gouvernement des événements sportifs. La délégation interministérielle pour les JO 1992 disparaît en 1993 avec la liquidation définitive du comité d'organisation mais, la même année, un nouveau délégué est nommé en la personne de François Kosciusko-Morizet pour la Coupe du monde de football 1998, avec pour tâche principale la supervision de la construction du grand stade de la plaine Saint-Denis, futur Stade de France. Il est remplacé en 1995 par Noël de Saint-Pulgent, ingénieur d'État devenu inspecteur des Finances, qui occupe cette position jusqu'en 1999¹. En 2005, c'est l'ancien Directeur général de la Police nationale (DGPN) Patrice Bergougnoux – membre du cabinet de Pierre Joxe lors des Jeux d'Albertville – qui est nommé délégué interministériel à la Coupe du monde de rugby 2007, puis maintenu quelques mois au poste de délégué interministériel aux grands événements sportifs (DIGES) lorsque cette fonction est pérennisée par le ministre des Sports Jean-François Lamour. Ainsi, de la fin des années 1980 au milieu des années 2000, le poste de délégué interministériel dédié à un événement sportif devient un élément récurrent puis, avec la DIGES, institutionnalisé de l'action de l'État vis-à-vis de cet objet administratif.

Le poste est généralement attribué à des hauts fonctionnaires, issus du ministère des Finances ou, le plus souvent avec Patrice Bergougnoux et ses successeurs, du corps préfectoral².

¹ Après cette expérience, Noël de Saint-Pulgent est choisi comme directeur général de la candidature de Paris 2008.

² Historiquement, les préfets ont joué un rôle important dans la structuration de l'intervention publique sur ce secteur d'activité. Un colloque sur ce thème a été organisé sur ce thème en 2019, coordonné par Edenz Maurice, dont les contributions ont fait l'objet d'une publication récente : CLASTRES P. et

Le chapitre 2 a montré que ce type de nomination est synonyme de déclassement par rapport à d'autres postes administratifs de haut niveau, Jean-François Lamour qualifiant la DIGES de « placard à préfets ». En revanche, il considère la fonction de délégué interministériel aux Jeux Olympiques comme beaucoup plus valorisante :

Jean-François Lamour : Le DIGES ... Alors souvent ça va être un placard à préfet, hein. Quand on savait pas quoi faire d'un préfet on le mettait à la DIGES. C'est pas non plus l'endroit rêvé pour un préfet. Le DIJOP oui, c'est autre chose ça. (Entretien, 6 décembre 2017)

Le prestige des Jeux Olympiques et, nous le verrons plus loin, les dimensions extra-sportives de cet évènement confèrent au poste de délégué interministériel dédié davantage de valeur administrative. Corollairement, la DIGES n'est pas considérée comme apte à prendre en charge le gouvernement des Jeux. L'opportunité d'une délégation interministérielle spécial JO est donc discutée dès la phase de candidature entre les équipes de Bernard Lapasset et le cabinet du Premier ministre, où Maxime Salons suit le dossier :

Maxime Salons : On parlait déjà, à l'époque en phase de candidature, de la création d'un délégué interministériel aux Jeux. Le comité de candidature insistait à l'époque pour que le dossier, en phase 3, fasse référence directement à la création d'un délégué interministériel. Ce que je n'ai pas fait, parce que je voulais pas m'engager sur un truc qui allait impacter le gouvernement suivant, donc c'était à eux de prendre la décision, même si au fond j'avais aucun doute sur le fait que l'État allait créer un délégué interministériel dédié, comme il l'avait fait en 1992 pour Albertville. Ça me semblait absolument évident. (Entretien, 9 avril 2018)

Maxime Salons est, de 2014 à 2017, membre du cabinet du Premier ministre, d'abord en tant que conseiller parlementaire puis, à partir de février 2017, comme conseiller jeunesse et sport. Dans cet extrait, on voit que l'idée de nommer un délégué interministériel aux Jeux Olympiques est non seulement consensuelle mais « évidente » pour les acteurs impliqués dans la candidature. Comme en 1987-1988, ce sont les futurs organisateurs qui en font explicitement la demande. Bernard Lapasset et Étienne Thobois, respectivement co-président et directeur général de la candidature, occupaient des fonctions identiques lors de la Coupe du monde de rugby 2007, et ont pu observer directement le rôle et l'apport de ce type de fonction interministérielle dans leur travail d'organisation.

La nécessité d'un tel délégué est partagée par les acteurs gouvernementaux qui arrivent en fonction avec l'élection d'Emmanuel Macron. En effet, alors que le CIO attribue les Jeux Olympiques de 2024 à la ville de Paris le 13 septembre 2017, le décret portant nomination de

MAURICE E. (dir.), *Les préfets et le sport: pour une histoire sportive du corps préfectoral (XIXe-XXIe siècles)*, op. cit.

Jean Castex au poste de délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) est publié dès le lendemain, 14 septembre, au *Journal Officiel*. La rapidité de cette nomination montre que le gouvernement a travaillé au texte et au choix d'une personnalité en amont de la décision du CIO, dès l'été, contrairement à ce qui s'était produit pour Albertville, où il avait fallu plusieurs mois avant qu'un poste dédié ne soit créé dans les circonstances que nous avons expliquées. Le profil de Jean Castex est également distinctif par rapport à ceux qui l'ont précédé dans des fonctions similaires. Voici comment le conseiller Sport au cabinet du président Emmanuel Macron décrit en entretien le choix de nommer le maire de Prades au poste de DIJOP :

Alexis Maudet : Pourquoi est-ce qu'on a choisi Jean Castex ? On voulait quelqu'un qui maîtrise l'interministérialité, qui ait un profil un peu ancien préfet, quelqu'un qui connaisse un peu la relation aux élus locaux, parce que son travail ça allait être, à titre de délégué interministériel, de travailler avec tous les ministères, mais aussi d'être l'interlocuteur de tous les maires concernés, des présidents de départements, de la présidente de la région. Et donc un profil élu local comme Jean Castex, ancien SGA de l'Élysée qui a du coup piloté des réunions interministérielles pendant plusieurs années, c'était vraiment parfait. Par ailleurs il était issu de la Cour des comptes, sur la dimension budgétaire on avait besoin de quelqu'un qui avait une connaissance extrêmement fine des conséquences que ça peut avoir, et qui du coup aurait une relation de confiance avec Bercy. On pouvait pas avoir quelqu'un qui allait se battre avec Bercy. On voulait quelqu'un qui aurait la confiance de Bercy dans sa capacité à évaluer objectivement les choses, et Bercy avaient eux aussi évidemment besoin de ça. Donc il était vraiment le profil idoine : ancien préfet, élu local, ancien SGA de l'Élysée, connaît l'interministérialité, issu de la Cour des comptes, c'était parfait. (Entretien, 14 mai 2019)

Alexis Maudet résume ici les points saillants de la trajectoire politique et administrative de Jean Castex valorisés pour prendre un tel poste¹. Après l'ENA (promotion Victor Hugo, 1989-1991), il intègre la Cour des comptes où il passe cinq années (de 1991 à 1996) et monte progressivement en grade (auditeur, conseiller référendaire, plus tard conseiller maître), à une époque où la Cour se réforme sous l'impulsion de présidents plus politiques et engagés à donner à l'institution de la rue Cambon un rôle d'évaluateur et de conseiller en politiques publiques². Conformément aux nouvelles normes de carrière de ce corps, il effectue des mobilités dans d'autres administrations, au niveau de l'État déconcentré (Direction des Affaires sanitaires et sociales dans le Var entre 1996 et 1999, préfecture du Vaucluse de 1999 à 2001), puis dans les

¹ Il convient cependant de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une lecture partielle, car elle n'évoque pas les autres individus qui pourraient présenter des caractéristiques similaires ou prétendre eux aussi incarner ce rôle, comme le préfet d'Île-de-France Jean-François Carencu, un temps pressenti suite à son implication sur le dossier de candidature.

² LEPINAY Thomas, « Du juge des comptes au conseiller du prince : Quand la Cour des comptes transforme ses manières de contrôler », *Politix*, n°124, n° 4, 2018, p. 111.

administrations centrales au ministère de la Santé où il acquiert un rôle plus politique auprès de Xavier Bertrand. L'entrée par le cabinet le conduit, dans un schéma classique pour les hauts fonctionnaires sous la Ve République, à rechercher ensuite une implantation politique locale qu'il obtient en devenant maire de Prades en 2008. Il passe ensuite par le cabinet du président de la République (2010-2011) et termine le quinquennat de Nicolas Sarkozy en tant que secrétaire général adjoint de la présidence de la République. On voit aussi dans les caractéristiques mises en avant par Alexis Maudet la perception accrue de certains enjeux autour de l'évènement olympique : les compétences budgétaires et l'étiquette Cour des comptes reflètent la centralité de la question des coûts et, en creux, les réticences de l'administration du Budget vis-à-vis des JO ; le profil d'élu local pour atténuer le stigmate du technocrate, le mandat en région pour attester la dimension nationale des Jeux et favoriser le dialogue avec les collectivités locales pour lesquelles l'arrivée de l'évènement olympique peut impliquer d'importants bouleversements¹.

Contrairement aux titulaires précédentes, le poste de délégué interministériel pour les Jeux d'été est considéré comme une affectation prestigieuse ce qu'atteste la trajectoire de Jean Castex et la temporalité de sa nomination : il ne s'agit pas, comme en 1988, de trouver une mission à un proche du président ayant manqué son implantation politique, mais de mettre en place dès les premiers jours un acteur dédié à cette tâche et légitimé par ses titres politiques et administratifs. La suite de la carrière de Jean Castex montre d'ailleurs que sa fonction de DIJOP n'a pas été un déclassement ou un frein, mais bien une étape vers des positions ascendantes, d'abord pour coordonner la stratégie de déconfinement en avril-mai 2020 lors de la pandémie de Covid-19, puis sa nomination en tant que Premier ministre à la place d'Édouard Philippe. À cette occasion, il est remplacé par Michel Cadot, lui aussi énarque (promotion Voltaire, 1978-1980), doté d'une expérience en cabinet acquise auprès de ministres RPR/UMP (Raymond Max Aubert, Dominique Bussereau, Dominique de Villepin, Michel Barnier, Michèle Alliot-Marie), mais surtout préfet ayant gravi les plus hauts échelons de ce corps administratif puisqu'il est préfet de police de Paris de 2015 à 2017, puis préfet de la région Île-de-France de 2017 à 2020 : si Michel Cadot a bien une coloration politique et une expérience ministérielle, il a surtout un profil de haut fonctionnaire expérimenté de la préfectorale.

¹ Ces caractéristiques tranchent avec celle de son prédécesseur Jean Glavany, dont le profil est généraliste plutôt que budgétaire, la carrière entièrement liée à celle du président de la République, et non sanctionnée par une légitimité tirée du suffrage universel.

Au-delà du délégué, la DIJOP compte, en mars 2022, dix agents spécialisés, deux assistantes et une secrétaire générale. En plus d'un adjoint issu de la Cour des comptes, et d'un directeur de cabinet passé par le cabinet du ministre des Sports lors de la candidature aux Jeux Olympiques, le délégué interministériel est assisté par des agents répartis sur les secteurs d'action publique désormais associés à l'organisation des événements sportifs. Maxime Salons¹, qui était au cabinet du Premier ministre jusqu'en mai 2017, rejoint ensuite la DIJOP où il est chargé du dossier héritage et mobilisation des territoires.

Maxime Salons : J'avais une appétence pour le sport, mais au bout d'un moment ça devient même ... On parle plus vraiment de sport. On parle de politique globale, c'est ça qui est super intéressant dans ce projet. Ce qui est passionnant dans ce projet, en tout cas pour moi, c'est la structuration d'un territoire pour les décennies qui viennent. C'est ça qui m'a beaucoup plu. Et par ailleurs j'avoue que j'avais très envie de quitter le milieu politique. J'avais pas très envie de travailler en collectivité territoriale, j'avais pas très envie d'aller dans le privé pour être directeur des relations institutionnelles d'un groupe ou de je ne sais quelle entreprise, et vendre un carnet d'adresse qui en plus était devenu obsolète, parce qu'avec la victoire de Macron la plupart des gens avaient dégagé. Donc du coup c'était vraiment le projet que j'avais visé. Ça aurait pu être au COJO, à la Solideo, ici, mais j'avais une appétence pour la délégation interministérielle pour son caractère étatique, qui avait peut-être une vision plus panoramique des Jeux, et ça me plait beaucoup. (Entretien, 9 avril 2018)

La délégation interministérielle est assimilée à une position administrative, par opposition aux fonctions politiques que cet agent a exercé depuis la fin de ses études supérieures (conseiller parlementaire au Sénat de 2009 à 2014, puis cabinet du Premier ministre). La DIJOP permet de reconvertir ses ressources dans un projet attractif, prestigieux au sein de l'ordre administratif précisément parce qu'il ne se limite pas à une dimension sportive, mais implique une grande variété de politiques publiques construites au sein de l'État, à proximité du pouvoir exécutif grâce au rattachement à Matignon². Le caractère panoramique de la délégation est lié sa nature interministérielle, mais aussi aux évolutions des discours et pratiques associés aux grands événements sportifs qui, pour produire et maintenir le consensus, supposent d'adosser à la compétition des politiques promouvant d'autres objectifs supposés bénéficier aux territoires

¹ Maxime Salons est le seul agent de la DIJOP que nous avons interviewé. Le contact a été établi en 2018, pour un entretien initialement demandé à Jean Castex. L'agenda du DIJOP étant particulièrement dense, c'est M. Salons qui a finalement été mandaté pour répondre à cette requête. Un second entretien a été mené en 2019. À cette époque, la délégation est encore en chantier et tous les conseillers n'ont pas été recrutés.

² Rattachement administratif, mais aussi géographique (et donc symbolique), puisque les bureaux de la DIJOP sont situés à l'hôtel de Cassini, rue de Babylone dans le 7^e arrondissement de Paris. Lors des entretiens effectués avec Maxime Salons, la fenêtre de la pièce donnait directement sur les jardins de l'hôtel Matignon, qui jouxtent l'hôtel de Cassini. La DIJOP 1992 était quant à elle sise 64 rue de Varenne, sur le trottoir en face de l'hôtel de Matignon.

hôtes, voire au-delà. Ainsi, la composition de la DIJOP 2024 est-elle plus diversifiée, spécialisée avec une division du travail bureaucratique plus poussée que celle de son homologue de 1988-1992 : en plus de M. Salons, elle est composée d'une conseillère sur les questions d'emploi, deux conseillers sur la sécurité, une personne en charge des transports et infrastructures, un agent dédié au sport, un autre à l'environnement, et enfin quelqu'un chargé des questions économiques, financières et d'évaluation des impacts. Tous et toutes ont une expérience exclusivement technique, accumulée en collectivité locale, dans les administrations déconcentrées ou centrales : seule Patricia Boillaud, conseillère sur l'emploi, a eu une expérience de cabinet auprès de la ministre du travail en 2019.

Si la DIJOP est le principal relai de l'action de l'État sur les Jeux Olympiques, elle n'a pas le monopole en la matière. En effet, plusieurs ministères ont également nommé des agents chargés de suivre le dossier pour leur administration. Le ministère de l'Intérieur, par exemple, a créé une instance de Coordination Nationale pour la Sécurité des Jeux Olympiques 2024 et des grands événements sportifs internationaux en 2018, rattachée au cabinet du ministre : les préfets Pierre Lieutaud (2018-2021) et Ziad Houry (passé dans le privé en tant que directeur de la sécurité pour l'Euro de football entre 2013 et 2016) se succèdent à ce poste stratégique. En janvier 2019, le ministère de la Culture nomme un délégué, Olivier Meneux, pour travailler sur les politiques culturelles à lancer en coopération avec l'organisation des Jeux Olympiques, et sur la préfiguration de « l'olympiade culturelle », un cycle de manifestations artistiques traditionnellement organisé avant et durant les Jeux pour lier sport et culture. Olivier Meneux quitte le ministère pour rejoindre le COJO en mars 2020 et est remplacé, un an plus tard, par François Laurent, jusqu'alors sous-directeur des Affaires européennes et internationales au ministère de la Culture. Le ministère de l'Éducation nationale fait de même, avec la nomination de Thierry Terret, professeur des Universités spécialiste de l'histoire du sport et recteur d'académie, chargé de la mise en œuvre du label « Génération 2024 » dans les établissements scolaires et, plus généralement, de promouvoir des liens plus étroits entre olympisme et politiques éducatives. Le ministère des Sports, enfin, compte dans ses rangs un directeur de projet JOP 2024, rattaché à la direction des Sports, dont le poste est occupé par Sébastien Ramonell, énarque et administrateur civil qui travaille sur ce projet depuis 2016 :

Sébastien Ramonell : La force de la DIJOP c'est d'être à Matignon, d'être en capacité d'activer les gros ministères qui maintenant vont, si j'ose dire, jouer les premiers rôles. C'est pour ainsi dire plus le ministère des Sports, même si je vais vous expliquer quand même ce qu'on continue à faire sur 2024. Les grands ministères c'est Bercy, c'est l'Intérieur pour la sécurité, c'est la Cohésion des Territoires pour l'équipement, et donc c'est eux qui sont les mieux placés pour animer tout ce petit monde. Mais bon, encore une fois on a une ministre qui ne peut pas se désintéresser du sujet, qui a une vraie

visibilité médiatique, qu'on interroge constamment là-dessus, qui évidemment siège au COJO, siège au conseil d'administration de la Solideo, et qui a besoin de quelqu'un qui puisse porter sa parole au niveau de la DIJOP, qui puisse être aussi ses oreilles pour écouter ce qui se passe et en rendre compte. Donc moi mon rôle il est vraiment dans la coordination entre tous ces acteurs, pour qu'il y ait pas de perte d'information, pour que la ministre et son cabinet soient informés en temps réel de tout ce qui se passe, des enjeux, des décisions à prendre et voilà. (Entretien, 26 juin 2018)

Sébastien Ramonell a joué un rôle actif dans les premiers mois qui ont suivi l'obtention des Jeux, lorsque les différentes structures commencent tout juste à se mettre en place, en préparant le texte de la loi olympique, qui doit permettre d'ajuster le cadre législatif français aux exigences du CIO et du calendrier olympique. Il explique comment l'obtention des Jeux Olympiques conduit à une marginalisation du ministère des Sports dans le processus décisionnel – ce que l'on observait déjà pour Albertville 1992 – par rapport à d'autres administrations plus impliquées par leur domaine de compétence et leur poids politique. La nomination d'un délégué ministériel, ou ici d'un directeur de projet, est aussi un moyen pour les ministres de maintenir une présence sur le dossier olympique et de limiter ou d'euphémiser l'appropriation de cet enjeu par les administrations dominantes. Pour la Culture ou l'Éducation nationale, il s'agit de se positionner pour tenter de capitaliser sur des ressources politiques et symboliques associées aux JO : les nominations traduisent l'extension des politiques publiques associées aux grands événements sportifs, et la perception positive de cette compétition par les acteurs politiques, absente dans les années 1980.

Le paysage institutionnel des JO est également composé de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), un établissement public d'aménagement chargé de la construction des infrastructures (sportives ou non). Le choix de créer un opérateur dédié à ces tâches est une nouveauté par rapport à Albertville 1992. À l'époque, le suivi des constructions se fait essentiellement au niveau de la préfecture de Savoie, en liaison avec le comité d'organisation, mais sans qu'un poste spécifiquement consacré à cette tâche ne soit créé au niveau des administrations centrales, bien que l'idée ait été évoquée :

« Il est apparu que toute référence au concept de “grand chantier” présentait, en ce qui concerne la Savoie, plus d'inconvénients que d'avantages. Principalement à cause de l'absence d'un préfinanceur des équipements d'accueil des travailleurs et de la dispersion des chantiers. [...] Le cabinet du Ministre chargé de l'aménagement du Territoire souhaiterait qu'une annonce de la préoccupation de l'État vis-à-vis de la période post jeux puisse être faite probablement lors de la visite de M. Chérèque à Modane. [...] Il serait également disposé à mettre à la disposition du préfet de la Savoie un ancien responsable de grand chantier.

[Réponse manuscrite de Jean Glavany sur un post-it accroché à la note] : « *Je suis perplexe quant à la nomination d'un "Monsieur JO Grands chantiers"¹ »*

Malgré la demande de Michel Barnier, le gouvernement refuse d'accorder le statut de grand chantier aux travaux en cours en Savoie : l'option suggérée serait plutôt de nommer un technicien pour travailler directement avec le préfet chargé de la coordination des opérations. Cependant, l'idée ne convainc pas le délégué interministériel et elle est abandonnée. Ainsi, la possibilité de nommer une personnalité chargée spécifiquement des chantiers n'est pas une évidence : la suggestion intervient tardivement dans le processus de construction des Jeux, presque trois ans après l'attribution, et alors que les chantiers sont déjà engagés. Pour Paris 2024 en revanche, la création d'un organisme dédié à cette tâche est inscrite dès le dossier de candidature, et fait l'objet d'un consensus entre les acteurs. Établissement public industriel et commercial (EPIC), la Solideo est créée le 27 décembre 2017 pour la maîtrise d'ouvrage (ou la supervision) des chantiers olympiques, et dotée d'un budget de 3,2 milliards d'euros. Elle est dirigée par Nicolas Ferrand², ingénieur d'État et haut fonctionnaire spécialiste de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et composée, à la fin de l'année 2020, d'une centaine d'employés. Le choix institutionnel d'établir une Solideo peut s'expliquer par les contraintes matérielles propres aux Jeux d'été, bien plus imposants en taille et accueillis dans une aire urbaine déjà extrêmement dense. Néanmoins, comme pour la délégation interministérielle, la création de la Solideo est aussi le signe d'un accroissement de la division du travail administratif et d'une spécialisation des tâches sur les grands événements sportifs. Alors que dans les années 1980 les acteurs chargés de coordonner l'action de l'État sont mis en place progressivement, avec des tâtonnements autour de la distribution des rôles (par exemple sur les chantiers), le paysage institutionnel autour de Paris 2024 est pour l'essentiel fixé en amont de l'obtention des Jeux (DIJO, Solideo) avec une extension des compétences recherchées, auxquelles s'ajoutent des nominations sectorielles pour produire des politiques publiques, maintenir une présence ministérielle sur le dossier, ou engager des compétences techniques sur un domaine spécifique.

¹ Note « L'économie savoyarde après les JO » de Robert Bonnet à Jean Glavany, Paris, 3 août 1989. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/1.

² Nicolas Ferrand est formé à Polytechnique (1992-1995), puis passe les Ponts et Chaussées (1995-1999) et le MIT (1997-1999). Il débute sa carrière dans l'administration déconcentrée de l'Équipement et des Transports, avant d'entrer au cabinet de Gilles de Robien lorsque celui-ci est ministre de l'Équipement (2004-2007). Durant la décennie suivante, il accumule une expérience dans l'aménagement du territoire en dirigeant une communauté d'agglomération (Rennes) et des établissements publics d'aménagement (Saint-Étienne, Marne-la-Vallée).

La structuration croissante de l'encadrement et la spécialisation des tâches relatives aux événements sportifs n'est pas spécifique à l'État. On observe au niveau des collectivités locales des initiatives similaires à la faveur des Jeux Olympiques. La ville de Paris, le département de Seine-Saint-Denis et la région Île-de-France se dotent de personnels dédiés à ces enjeux et réunis dans des missions ou des délégations, parfois dès le processus de candidature et avec une extension des effectifs une fois les Jeux attribués, comme l'explique cet enquêté agent de la ville de Paris :

Thomas Le Guen : Avant on était une mission, qui s'apprête à devenir une délégation générale. Avec une augmentation d'effectif assez significative. D'une part on fusionne avec la mission qui était chargée des GESI, notamment de l'Euro. Et d'autre part viennent se joindre à nous également des aménageurs qui seront chargés de suivre tous les enjeux pour la Ville de Paris. (Entretien, 18 décembre 2017)

Au moment de l'entretien, en décembre 2017, Thomas Le Guen est chef du pôle héritage, attractivité et relations internationales au sein de la délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et grands événements (DGJOPGE) de la ville de Paris¹. Il a intégré ce qui était à l'époque une mission dans les premières semaines de sa création, en septembre 2015, dans le cadre de la candidature. Elle était alors une petite cellule dirigée par Fabien Meuris, ancien directeur de cabinet et conseiller spécial auprès du Secrétaire d'État chargé des Sports², et composée de trois membres : Thomas Le Guen sur la communication et les relations internationales, une collaboratrice sur les enjeux d'aménagement, et une autre sur les relations avec le monde sportif et le monde économique. Une fois les Jeux obtenus, la mission est transformée par la mairie en une délégation, à laquelle se greffent des agents qui travaillaient sur l'Euro de football 2016 : la DGJOPGE ainsi formée compte six agents pour piloter l'action de la mairie de Paris sur les Jeux et, plus généralement, sur l'ensemble des compétitions internationales accueillies par la capitale. Cette réorganisation administrative s'inscrit dans le prolongement des politiques menées depuis une dizaine d'années à Paris pour accueillir un nombre croissant d'événements sportifs et exploiter leurs effets d'entraînement sociaux ou économiques³. Idem au département de Seine-Saint-Denis, où la mission Jeux Olympiques composée uniquement d'un directeur en 2016 pour la candidature devient une délégation en

¹ Il sera recruté par le COJO Paris 2024 en janvier 2019 dans le pôle « Sport et Société », puis nommé en juin 2021 délégué général du fonds de dotation de Paris 2024, la structure chargée de répartir les fonds consacrés à l'héritage.

² Il est depuis 2019 conseiller sport dans le cabinet du Premier ministre.

³ BOURBILLERES Hugo, *Impacts territoriaux des événements sportifs parisiens (2013-2016) : l'approche par les dynamiques locales*, op. cit.

2017, avec davantage de personnel affecté. Ces agents affectés aux Jeux Olympiques ont notamment pour mission de produire des politiques publiques dans le sillage de l'évènement sportif.

Conclusion : Entre les années 1980 et 2020, l'environnement institutionnel chargé d'administrer les Jeux Olympiques s'est fortement étoffé et spécialisé, à la fois pour faire face à la croissance de l'évènement lui-même, mais aussi pour y intégrer les enjeux désormais considérés comme indispensables au déroulement et à l'image de ces manifestations internationales. Lors des Jeux d'Albertville, l'encadrement administratif de l'État se concentre principalement au niveau de la préfecture de Savoie, et ce n'est que plusieurs mois après l'attribution des Jeux et la constitution du COJO qu'une instance dédiée est créée au niveau central. La mise en œuvre de la DIJO est alors très liée au cycle politique (début du second mandat de François Mitterrand) et à l'implantation politique ratée d'un proche collaborateur du président, Jean Glavany. Il crée ainsi, en accord avec les sommets de l'État (cabinet du Premier ministre, présidence de la République), une mission jugée à la hauteur de ses ressources, affectation temporaire pour atténuer la relégation, préparer de nouvelles tentatives d'ancrage local, et poursuivre une carrière ascendante. La DIJO est aussi un refuge honorable pour le colonel et préfet Christian Prouteau, fondateur du GIGN et du GSPR proche du président de la République, mis à distance suite à différentes affaires politico-judiciaires. Les autres membres, moins dotés en capital politique et administratif, sont néanmoins tous passés par des cabinets ministériels, disposent d'une expertise technique et/ou d'une proximité avec le PS. La composition de ce « cabinet ministériel olympique » conduit la DIJO à privilégier les enjeux régaliens (sécurité, aménagement) et à encadrer les acteurs locaux plus proches de la droite parlementaire. Par contraste, la DIJOP 2024 apparaît plus diversifiée et plus technique au vu de la sociologie de ses membres, dont l'expérience en cabinet est moins fréquente qu'une trajectoire administrative construite dans l'appareil d'État et au sein des collectivités locales. Par ailleurs, l'environnement institutionnel autour des Jeux Olympiques a été étoffé et spécialisé, notamment avec la création de la Solideo pour les constructions. Les nominations dans les ministères traduisent l'intérêt des ministres pour associer leur action au prestige de l'évènement olympique.

Le déploiement de ces agents montre que l'encadrement conjoncturel des grands évènements sportifs a été routinisé et normalisé, à défaut de bénéficier d'une politique publique institutionnalisée (cf. chapitre 2). Il traduit également les nouvelles exigences du système

olympique et les préoccupations croissantes d'une politisation de l'évènement sportif et de ses coûts. Les acteurs publics mobilisés produisent ainsi des politiques publiques censées démontrer les bienfaits de l'évènement olympique : c'est ce que la rhétorique olympique appelle « l'héritage », catégorie indigène devenue registre de légitimation.

II - « L'héritage », référentiel du gouvernement de l'évènement sportif pour en légitimer les investissements publics.

Le rôle premier du comité d'organisation et des acteurs publics est de « livrer » les Jeux Olympiques au jour dit (cérémonie d'ouverture) et de faire en sorte que l'organisation se déroule sans anicroche. Cependant, les quinze jours de compétition (un mois en comptant les épreuves paralympiques) ne sauraient justifier à eux seuls les milliards d'euros investis. Les entrepreneurs de l'olympisme justifient donc l'accueil de la compétition par l'ensemble des bénéfices matériels et symboliques que l'évènement est supposé produire : fierté nationale, infrastructures collectives, enceintes sportives, croissance économique, augmentation de la pratique sportive, rénovation urbaine, valorisation d'acquis professionnels pour les bénévoles, etc. Ces effets positifs sont nommés « héritage » par les organisateurs locaux à partir des années 1990, puis intégrés par le CIO dans la charte olympique en 2003, devenant ainsi une norme de la construction du spectacle sportif. L'héritage est également légitimé par sa diffusion et sa circulation au sein du champ scientifique car, malgré les critiques et les tentatives de déconstruction par les chercheurs, la recherche sur les Jeux Olympiques tend à se focaliser sur l'évaluation et la mesure de cette catégorie indigène aux contours flous¹. Le flou est également ce qui caractérise les politiques d'héritage mises en œuvre par les pouvoirs publics et les organisateurs en dehors des chantiers olympiques. La communication des élus vante la capacité des Jeux à « transformer la société² », et les institutions publiques (État, région, département, mairie de Paris) produisent de volumineux plans d'accompagnement pour construire cet héritage. Nous verrons néanmoins que nombre de ces dispositifs relèvent d'une administration

¹ LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *op. cit.*

² Stéphane Troussel, « Lancement du nouvel appel à projets Impact 2024 pour soutenir ceux qui font du sport un vecteur de changement dans la société », *presse.paris2024.org*, 23 mars 2022.

faible : moyens humains et financiers limités, mesures non contraignantes, objectifs quantitatifs plutôt que qualitatifs.

A - La construction d'une catégorie indigène par les acteurs sportifs pour légitimer les investissements olympiques

L'héritage est un mot omniprésent dans les discours sur les grands événements sportifs. Qu'il s'agisse du président du CIO Thomas Bach ou de Tony Estanguet, de la maire Anne Hidalgo ou du président Emmanuel Macron, tous se réfèrent à cette catégorie pour décrire les effets positifs et tangibles que devraient avoir les Jeux Olympiques sur les territoires franciliens, provinciaux ou ultra-marins touchés par l'évènement. La focalisation sur l'héritage est relativement récente à l'échelle olympique et remonte au début des années 2000. En effet, en travaillant sur les archives des Jeux Olympiques d'Albertville, il est apparu à quel point cette catégorie était absente des discours et des documents produits à l'époque par le comité d'organisation, le CIO et les pouvoirs publics, ce qui contraste fortement avec l'omniprésence de ce registre de légitimation pour l'olympiade à venir.

Il convient tout d'abord de nuancer l'originalité de l'héritage au regard de l'histoire olympique. La relative nouveauté du phénomène tient à la récurrence de l'utilisation de cette terminologie et à sa centralité – discursive mais pas seulement – dans le système olympique, de son inscription dans la Charte du CIO aux millions de dollars dépensés dans des programmes dits d'héritage. Cependant, il s'agit aussi d'un artefact sémantique commun et homogénéisant qui désigne (pour partie) des objectifs poursuivis par les organisateurs depuis l'origine des Jeux Olympiques modernes (construction du sentiment d'appartenance nationale, réalisation d'infrastructures sportives ou publiques, etc.), auxquels s'ajoutent de nouveaux items en fonction des problèmes publics qui émergent sur l'agenda politique national ou international (environnement, droits de l'Homme, égalité femmes-hommes, handicap, etc.). Autrement dit, l'héritage n'existe pas en soi, mais est une catégorie forgée par des groupes sociaux qui cherchent à décrire – mais aussi prescrire – ce que sont ou devraient être les grands événements sportifs ainsi que leurs effets positifs pour l'ensemble des populations des territoires hôtes. Pour comprendre les enjeux associés à l'héritage, il convient de revenir sur sa genèse et la façon dont il a été diffusé au sein des espaces sportifs mais aussi le rôle joué par la recherche académique, qui oscille entre critique du concept et solidification de son usage.

1) Une notion construite pour contourner la critique de la commercialisation des Jeux

Becca Leopkey et Milena Parent ont examiné les dossiers de candidature et les rapports finaux des JO produits par les comités de candidature et d'organisation des Jeux Olympiques depuis 1956 pour retracer l'usage de la notion d'héritage¹. La première occurrence apparaît dans le dossier de candidature de Melbourne 1956 à propos d'un centre pour athlètes, puis le terme disparaît jusqu'au milieu des années 1980. Il est alors utilisé, sous le terme de *legacy*, par des acteurs anglophones, notamment le président du comité d'organisation de Calgary 1988, Franck King, lors d'une allocution prononcée à l'occasion des Jeux Olympiques de Los Angeles, en juillet 1984². Le mot est repris dans le rapport officiel de LA 1984, mais ce sont surtout les organisateurs d'Atlanta 1996 qui font un usage croissant de l'idée d'héritage pour décrire les effets positifs (supposés) de la compétition sur la capitale géorgienne. On note dès cette olympiade l'utilisation de l'héritage comme registre de légitimation de la part des organisateurs qui cherchent à susciter de l'adhésion autour d'un projet controversé. Les Jeux de 1996 sont chargés d'une symbolique forte car ils se déroulent tout juste un siècle après la première édition athénienne. Le gouvernement et les milieux économiques grecs avaient mené, depuis 1988, une intense campagne de candidature sur ce thème pour espérer faire revenir les Jeux sur les rivages de l'Attique, mais s'inclinent finalement face aux entrepreneurs géorgiens le 18 septembre 1990. L'attribution de ces Jeux est lue par de nombreux observateurs³ comme la confirmation de l'abandon des idéaux coubertiniens au profit de la commercialisation des anneaux olympiques : en effet, la capitale géorgienne est connue pour abriter le siège de la *Coca-Cola Company* depuis le 19^e siècle, partenaire historique du CIO (depuis 1928) et financeur majeur du sport international. Pour les organisateurs, mettre en avant un héritage revient à s'inscrire dans une forme d'historicité et à euphémiser le stigmate de Jeux perçus

¹ LEOPKEY Becca et PARENT Milena M., « Olympic Games Legacy: From General Benefits to Sustainable Long-Term Legacy », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 29, n° 6, avril 2012, p. 924-943.

² TOMLINSON Alan, « Olympic legacies: recurrent rhetoric and harsh realities », *Contemporary Social Science*, vol. 9, n° 2, 3 avril 2014, p. 137-158.

³ Les journalistes commentent, de l'attribution à la cérémonie d'ouverture, le choix du CIO : « Un podium pour Coca-Cola. Le choix d'Atlanta de préférence à Athènes pour les JO de 1996 répond à des impératifs économiques », *Le Monde*, 20 septembre 1990 ; « Coca-Cola a mis la ville en bouteille. La marque rouge et blanche est la bienfaitrice de la Géorgie. Et des JO. Bienvenue à Cocatlantia ! », Patrick Sabatier, *Libération*, 20 juillet 1996 ; « La privatisation des JO d'Atlanta passablement critiquée », *Les Echos*, 5 août 1996.

comme « vendus aux sponsors¹ ». Il s'agit également d'invoquer un volet social dans une ville du Sud des États-Unis marquée par son passé esclavagiste et de fortes inégalités sociales – le bilan en la matière s'avèrera contrasté².

L'héritage est ensuite mobilisé de façon plus systématique par les organisateurs de Sydney 2000, qui mettent en avant leur objectif de produire des Jeux écologiques et le partenariat conclu avec la filiale australienne de Greenpeace pour légitimer cette ambition. À partir du milieu des années 1990, la rhétorique de l'héritage est donc essentiellement mobilisée par les organisateurs locaux pour souligner ce qu'ils estiment être les réussites – accomplies ou anticipées – de leurs Jeux. Le terme est peu utilisé par les membres du CIO avant le milieu des années 1990 : les occurrences sont rares dans les comptes-rendus des sessions du CIO jusqu'en 1994, puis l'héritage est évoqué plus systématiquement à mesure que les Jeux d'Atlanta et de Sydney se rapprochent. L'institution olympique est alors focalisée sur les enjeux environnementaux³ (cf. chapitre 3), comme le montre la parution en 1999 de « l'Agenda 21 », un texte programmatique sur l'apport du sport au développement durable dans lequel l'héritage n'est pas mentionné⁴. Ce n'est qu'après les Jeux de Sydney que les dirigeants et les employés du CIO commencent à se saisir de la question des effets des Jeux Olympiques de façon systématique. L'institution olympique renforce son partenariat avec le monde académique pour produire des données sur sa compétition via la création en 2001 du programme *Olympic Games Global Impact* (OGGI) composé de différents indicateurs pour quantifier/mesurer les effets des Jeux sur le territoire.

C'est en 2002 que la notion d'héritage est véritablement investie par les acteurs du CIO pour être intégrée dans le corpus rhétorique de l'institution. Cette année-là est organisé à Lausanne un symposium international intitulé « *The Legacy of the Olympic Games 1984-*

¹ BARNEY Robert Knight, WENN Stephen R. et MARTYN Scott G., *Selling the five rings*, *op. cit.*

² Plusieurs conflits opposent les résidents au comité d'organisation, notamment dans les quartiers noirs et populaires de Mechanicsville, Peoplestown et Summerhill qui protestent contre la construction du stade olympique prévu pour accueillir, après les Jeux, l'équipe de *baseball* locale. De nombreux résidents seront ainsi forcés de se reloger ailleurs car plusieurs blocs du quartier sont démolis pour les besoins de cette infrastructure BURBANK Matthew J., HEYING Charles H. et ANDRANOVICH Greg, « Antigrowth Politics or Piecemeal Resistance? Citizen Opposition to Olympic-Related Economic Growth », *op. cit.*.

³ LANGENBACH Björn et KRIEGER Jörg, « Emergence of the environment policy of the International Olympic Committee: A historical analysis », *op. cit.* ; CANTELON Hart et LETTERS Michael, « The Making of the IOC Environmental Policy as the Third Dimension of the Olympic Movement », *op. cit.*

⁴ *Agenda 21 du mouvement olympique. Le sport pour le développement durable*, Comité International Olympique, 1999. Le rapport est « publié avec le soutien de *Shell International* » est-il écrit sur la première page du document, avec le logo de l'entreprise.

2000 ». Il s'agit du cinquième symposium co-organisé par le musée et le centre d'études olympiques avec l'Université autonome de Barcelone dans le cadre d'un programme académique (*International Chair in Olympism*) créé en 1995 dans le sillage des Jeux Olympiques d'été de 1992. Près de 70 intervenants se succèdent pour définir l'héritage et ses différents enjeux (historiques, urbains, environnementaux, sportifs, économiques, touristiques, sociaux, culturels, etc.). La plupart sont des universitaires ayant construit leur carrière sur l'étude du système olympique (Richard Cashman, Jean-Loup Chappelet, Harry Hiller, Holger Preuss, John MacAloon), mais on trouve également des employés du CIO (Christophe Dubi, directeur des sports ; Christina Bianchi, archiviste du musée olympique) et des organisateurs qui viennent partager leur expérience passée (Daniel Caussac, directeur des sports d'Albertville 1992) ou présente (Yannis Pyrgiotis, directeur exécutif d'Athènes 2004 ; Valentino Castellani, président de Turin 2006). Ce symposium n'aboutit pas à un consensus pour définir l'héritage : divergences d'opinions et avis critiques sur les Jeux Olympiques sont aussi exprimés par les participants. Néanmoins, le rassemblement donne une force sociale et une caution scientifique à l'héritage, notion indigène initialement forgée par des organisateurs. Nommer l'héritage, prendre position sur ses différentes formes, sur les moyens de le mesurer, ou même sur ses limites, revient à accréditer l'existence même du terme, qui circule ainsi de l'espace du sport vers le milieu académique. Le colloque permet de retraduire l'histoire olympique à partir de cette catégorie de la pratique, qui homogénéise dans un anhistoricisme l'ensemble des réalisations olympiques, du marathon d'Athènes 1896 aux infrastructures sportives, en passant par le tourisme, la paix olympique ou les objets à collectionner. La construction de l'héritage est donc aussi une opération de redéfinition de l'histoire olympique, qui participe des politiques mémorielles mises en œuvre par le CIO¹.

La catégorie est intégrée en 2003 dans la règle 2 de la charte olympique, en tant que 13^e mission du CIO qui « prend des mesures pour promouvoir un héritage olympique positif dans la ville hôte et le pays hôte, parmi lesquelles un contrôle raisonnable de la taille et du coût des Jeux Olympiques, et encourage les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), les autorités publiques du pays hôte et les personnes ou organisations appartenant au Mouvement olympique à agir en conséquence² ». Le CIO s'approprie donc l'idée d'héritage comme l'un de ses principes fondamentaux et le transforme en injonction en direction des autres producteurs

¹ VIOLETTE Louis et ATTALI Michaël, « The Olympic Memory: Institutional and Heritage Issues », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 37, n° 11, 2020, p. 1066-1085.

² *Charte Olympique*, règle 2.13, Comité International Olympique, 2003.

du spectacle sportif. La rédaction de l'article montre nettement le lien entre cette notion et les critiques subies par le CIO depuis la fin des années 1990 sur l'augmentation des budgets et les dépassements de coûts. La construction de l'héritage répond donc à un besoin d'évitement du blâme¹ par les entrepreneurs de l'olympisme, qui redéfinissent l'évènement sportif et les objectifs qui lui sont associés. Les entrepreneurs de candidature doivent désormais insérer un volet héritage dans leur dossier : les candidatures pour les Jeux d'été de 2012 sont ainsi les premières à présenter systématiquement ce que devrait être l'héritage des Jeux, et par la suite les organisateurs de Londres appuient fortement leur communication sur cet aspect². L'héritage s'institutionnalise dans la décennie suivante avec la publication, en 2014, de « l'Agenda 2020 » par le CIO³, une feuille de route stratégique axée sur cette dimension⁴ qui acte la création de la commission « Durabilité et Héritage » présidée par le Prince Albert II de Monaco. En décembre 2017, le CIO produit un nouveau document programmatique intitulé « Approche stratégique en matière d'héritage : une stratégie pour l'avenir » dans lequel est proposée une définition de l'héritage : « l'héritage olympique est le résultat d'une vision. Il englobe tous les bénéfices tangibles et intangibles à long terme amorcés ou accélérés par l'accueil des Jeux Olympiques/de manifestations sportives pour les personnes, les villes/territoires et le Mouvement olympique⁵ ». Cette proposition doit permettre de poser définitivement le cadrage de l'héritage, car plusieurs définitions circulent au sein même de l'institution olympique depuis les quinze années écoulées (le rapport en liste quatre) et le colloque de Lausanne qui n'avait pas abouti à un consensus sur une formulation commune.

¹ WEAVER R. Kent, « The Politics of Blame Avoidance », *op. cit.*

² GRIX Jonathan, BRANNAGAN Paul Michael, WOOD Hannah et WYNNE Ceri, « State strategies for leveraging sports mega-events: unpacking the concept of 'legacy' », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 9, n° 2, 3 avril 2017, p. 203-218.

³ Le projet est porté par Thomas Bach, nouvellement élu président de l'institution en 2013. Il fait suite à un audit interne et à un appel à contribution à des acteurs extérieurs (CNO, ONG, athlètes, experts, etc.) condensés dans un rapport présenté à et adopté par la commission exécutive en février 2014 MACALOON John J., « Agenda 2020 and the Olympic Movement * », *op. cit.*

⁴ Dans les recommandations de ce programme le CIO propose de fournir aux villes candidates des données sur l'héritage réalisé par les précédentes villes hôtes, en recourant à des experts tiers pour évaluer l'héritage potentiel des candidatures, et en promouvant un contrôle de cette dimension après les Jeux.

⁵ *Approche stratégique en matière d'héritage. Une stratégie pour l'avenir*, Lausanne, Comité International Olympique, 2017, p. 13.

2) Une catégorie qui circule du champ sportif vers le champ académique

L'absence de définition claire et unanimement partagée de l'héritage est un enjeu central de la diffusion et de la performativité de cette notion. Les chercheurs, dans diverses disciplines, se sont progressivement emparés de la catégorie et ont produit depuis une vingtaine d'années une littérature foisonnante qui a contribué à accentuer le flou de la définition, au point que l'absence de convergence et de clarté ne devienne le seul élément qui fasse consensus. La littérature anglophone distingue globalement trois termes : *the legacy*, *the heritage* et *the impact*. Les deux premiers désigneraient des effets de moyen-long terme, tandis que le troisième concerne des effets à court terme. Cependant, les traductions de l'anglais vers d'autres idiomes (notamment le français, langue co-officielle de l'olympisme), les frontières disciplinaires à l'université, et la malléabilité de ces notions entretiennent les confusions. Au début des années 2010, des chercheurs identifient quatorze définitions de l'héritage¹, et une actualisation de la revue de littérature quelques années plus tard recense 41 articles proposant une définition². La croissance des recherches portant sur l'héritage multiplie les définitions et les tentatives de typologie des différentes formes de ces effets supposés³. Les revues de littérature sur une thématique précise⁴, sur les éditions successives des Jeux Olympiques⁵, ou sur la catégorie elle-même⁶, sont de plus en plus fréquentes mais ne parviennent pas à produire un consensus académique, d'autant que certaines de ces tentatives de synthèse aboutissent elles-mêmes à la

¹ THOMSON Alana, SCHLENKER Katie et SCHULENKORF Nico, « Conceptualizing Sport Event Legacy », *op. cit.*

² THOMSON Alana, CUSKELLY Graham, TOOHEY Kristine, KENNELLY Millicent, BURTON Paul et FREDLINE Liz, « Sport event legacy: A systematic quantitative review of literature », *Sport Management Review*, vol. 22, n° 3, 1 juillet 2019, p. 295-321.

³ TOMLINSON Alan, « Olympic legacies », *op. cit.*

⁴ WEED Mike, COREN Esther, FIORE Jo, WELLARD Ian, MANSFIELD Louise, CHATZIEFSTATHIOU Dikaia et DOWSE Suzanne, « Developing a physical activity legacy from the London 2012 Olympic and Paralympic Games », *op. cit.* ; WEED Mike, COREN Esther, FIORE Jo, WELLARD Ian, CHATZIEFSTATHIOU Dikaia, MANSFIELD Louise et DOWSE Suzanne, « The Olympic Games and raising sport participation: a systematic review of evidence and an interrogation of policy for a demonstration effect », *European Sport Management Quarterly*, vol. 15, n° 2, 15 mars 2015, p. 195-226.

⁵ GRIX Jonathan, BRANNAGAN Paul Michael, WOOD Hannah et WYNNE Ceri, « State strategies for leveraging sports mega-events », *op. cit.*

⁶ SCHEU Anja et PREUSS Holger, « The Legacy of the Olympic Games from 1896 - 2016. A Systematic Review of Academic Publications », *Mainzer Paper on Sports Economics and Management*, working paper, 2017, p. 1-115 ; THOMSON Alana, CUSKELLY Graham, TOOHEY Kristine, KENNELLY Millicent, BURTON Paul et FREDLINE Liz, « Sport event legacy », *op. cit.*

formulation d'une nouvelle définition. Cette prolifération d'articles¹ pousse même certains chercheurs, pourtant engagés depuis les années 1990 dans la conceptualisation et la diffusion de l'héritage, à proposer de dépasser cette notion par la création, tout récemment, d'un nouveau cadre d'analyse². Nous suivrons ici les conclusions de l'historien du sport et des activités physiques Michaël Attali³ qui analyse le foisonnement définitionnel de l'héritage dans l'une des rares revues de littérature disponible en langue française :

« Le caractère *ad infinitum* de la catégorisation du *legacy* (Chappelet, 2013) participe à la multiplication des points de vue sans convergence commune, si bien que certains travaux récents considèrent ces caractères mouvants et non limités comme éléments inhérents à sa définition (Byers, Hayday, Pappous, 2020)⁴. »

Le flou conceptuel qui entoure l'héritage est à prendre comme un objet sociologique en soi, en lien avec les transformations internes au système sportif et les effets de concurrence propres au champ académique. Comme le souligne le sociologue du sport François Le Yondre, les chercheurs ont joué un rôle structurant dans la réflexion autour de l'héritage. En effet, la recherche a permis de déconstruire en partie le discours proposé par les producteurs du spectacle sportif, qui font de l'héritage une conséquence logique et nécessairement positive de l'organisation des grands événements sportifs :

« En développant et en renouvelant leurs discours apologétiques, les acteurs de ces grands événements (organisateurs, financeurs) formulent et diffusent des hypothèses de type fonctionnaliste qui consistent à leur attribuer une fonction positive que les chercheurs mettent à l'épreuve, le plus souvent dans une logique d'invalidation. De sorte que les discours indigènes et les représentations dont les grands événements sportifs font l'objet, induisent ou infléchissent la littérature scientifique. Celle-ci avance peu ou prou au rythme des hypothèses émises par les acteurs de l'événementiel et déconstruites par les chercheurs. Les seconds obligeant les premiers à renouveler leurs discours de légitimation des grands événements⁵. »

¹ En 2017, Anja Scheu en recense plus de 860 en langue anglaise dans le travail préparatoire à sa revue de littérature, dont 322 sont étudiés en détail. SCHEU Anja et PREUSS Holger, « The Legacy of the Olympic Games from 1896 - 2016. A Systematic Review of Academic Publications », *op. cit.*

² CHAPPELET Jean-Loup, « Au-delà de l'héritage : l'évaluation de la performance des Jeux Olympiques », *Revue Marketing Territorial*, vol. 4, hiver 2020, 2020.

³ ABONNEN Denis et ATTALI Michaël, *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, Paris, Vuibert, 2006 ; ATTALI Michaël, *Le syndicalisme des enseignants d'éducation physique, 1945-1981*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 2004 ; ATTALI Michaël et SAINT-MARTIN Jean-Philippe, *L'éducation physique de 1945 à nos jours : les étapes d'une démocratisation*, Paris, A. Colin, coll. « Collection Dynamiques », 2004.

⁴ VIERSAC Mathys et ATTALI Michaël, « Discuter l'héritage social et culturel des grands événements sportifs. Une revue de littérature internationale », *Staps*, vol. 134, n° 4, 2021, p. 119.

⁵ LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *op. cit.*, p. 56.

Comme l'explique l'auteur, la science économique a contribué à développer un regard critique, car de nombreuses études ont montré que les effets économiques des Jeux étaient bien moins positifs que ne l'affirmaient les entrepreneurs de candidature¹, sans compter les travaux déjà évoqués sur les dépassements budgétaires. La faible légitimité des promesses économiques a conduit les producteurs du spectacle sportif à mettre l'accent sur les bénéfices sociaux et culturels de l'héritage mais, là aussi, de nombreuses recherches en urbanisme, en sociologie, ou en géographie ont montré les limites de ces réalisations². Nombreux sont les chercheurs à afficher un certain scepticisme, voire une franche critique, de la notion d'héritage. Pour autant, la récurrence de son utilisation comme concept d'analyse tend à en solidifier l'ancrage académique et son existence sociale, malgré les réserves exprimées. François Le Yondre le souligne, les travaux sur l'héritage connaissent une dynamique d'institutionnalisation académique par la création d'une revue spécialisée (*International Journal of Heritage Studies*), d'événements scientifiques dédiés³, et de financements qui tendent à « consacrer l'existence d'un champ de recherche sous la forme des *heritage studies*⁴ ». Pour des disciplines dominées dans l'espace académique comme le sont le plus souvent les spécialités liées au sport, et particulièrement en sciences humaines, les financements proposés par les institutions sportives, les organisateurs et les pouvoirs publics à l'occasion des grands événements sont des opportunités uniques pour obtenir une visibilité académique, des ressources institutionnelles (contrats doctoraux par exemple), et une reconnaissance sociale vis-à-vis d'acteurs extérieurs au milieu universitaire. Les Jeux de Londres ont ainsi suscité un grand nombre de travaux⁵, et on observe une dynamique similaire autour de Paris 2024, avec une production importante

¹ ZIMBALIST Andrew S., *Circus maximus*, *op. cit.* ; ZIMBALIST Andrew S., « Is It Worth It ? Hosting the Olympic Games and other mega sporting events is an honor many countries aspire to - but why ? », *op. cit.* ; ANDREFF W. et SZYMANSKI S., *Handbook on the Economics of Sport.*, *op. cit.* ; PREUSS Holger, *The economics of staging the Olympics*, *op. cit.* MAENNIG W. (dir.), *International handbook on the economics of mega-sporting events*, *op. cit.*

² Pour ne prendre qu'un exemple, la capacité de l'événement sportif à provoquer une augmentation de la pratique sportive a été très contestée par les chercheurs qui recensent, au mieux, des effets limités à court terme mais pas d'inflexion majeure des pratiques individuelles. Voir : WEED Mike, COREN Esther, FIORE Jo, WELLARD Ian, CHATZIEFSTATHIOU Dikaia, MANSFIELD Louise et DOWSE Suzanne, « The Olympic Games and raising sport participation », *op. cit.*

³ Quelques exemples récents, comme le colloque international « L'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques » organisé les 17 et 18 juin 2019 par le laboratoire ORME à Paris, ou encore le « *Olympic Legacy Conference : What are the legacies and lessons of London 2012 ?* » organisé en septembre 2022 à Brighton.

⁴ LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *op. cit.*

⁵ GIRGINOV Vassil, *Handbook of the London 2012 olympic and paralympic games*, 2016.

d'études sur les thématiques olympiques alors que la recherche française avait jusqu'alors peu travaillé sur ces objets¹. Enfin, comme tout autre objet académique, la question de l'héritage est prise dans des logiques de concurrence et de consécration entre chercheurs et entre disciplines universitaires. La multiplication des définitions répond aussi à des logiques de distinction académique pour tenter d'imposer une vision de ce que serait la scientificité de l'héritage, particulièrement vives dans des disciplines comme l'économie ou le management, institutionnellement proches des organisations sportives auprès desquelles les chercheurs promeuvent des méthodologies et cadres d'analyse pouvant aboutir à des activités de *consulting*, ou à des positions honorifiques – l'économiste allemand Holger Preuss est par exemple membre de la Commission durabilité et héritage du CIO. La mesure de l'héritage est aussi un marché dans lequel se spécialisent des entreprises (cabinets de conseil, cabinets de communication) ou des formations universitaires : masters en *Olympic Studies* proposés par les universités de Cologne, de Mainz, de Barcelone, de Loughborough, de Tsukuba², sans compter les formations plus génériques sur le sport. À travers la recherche c'est donc tout un réseau d'interdépendance qui se déploie, oscillant entre point de vue critique, déconstruction de discours non-scientifiques, et concurrence pour les ressources matérielles et symboliques valorisées dans le champ universitaire.

« En se concentrant sur sa définition comme la sociologie le fait depuis quelques années, on s'interroge peu sur les motifs d'un tel succès langagier. Au contraire, les nombreux travaux qui tentent d'en donner une définition précise et permettant de le distinguer de l'impact social, des bénéfices sociaux ou encore des retombées, valident implicitement voire légitiment l'usage de la notion d'héritage³. »

Le succès de cette notion n'est pas seulement le fait des chercheurs, mais aussi de dynamiques propres au Comité International Olympique, comme l'observe le professeur John

¹ COLLINET Cécile, DELALANDRE Matthieu et BEAUDOUIN Sandie, « L'opinion des Français sur les Jeux olympiques de Paris 2024 », *Movement & Sport Sciences*, vol. 107, n° 1, 2020, p. 31-40 ; MOUTIEZ Julia, « Se baigner à nouveau dans la Seine : l'héritage promis par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 », *Projets de paysage*, n° 25, 31 décembre 2021 ; GIGNON Alexia et DELAPLACE Marie, « Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024: Un méga-événement pour dynamiser la mégarégion ? », 2021 ; DELAPLACE Marie et SCHUT Pierre-Olaf, *Hosting the Olympic Games: uncertainty, debates, and controversy*, Abingdon, Oxon ; New York, NY, Routledge, Taylor & Francis Group, 2019 ; CHAIX P. et UNIVERSITE GRENOBLE ALPES (dir.), *Les jeux olympiques de 1924 à 2024: impacts, retombées économiques et héritage*, [Meylan] : Paris, Éditions « Campus ouvert » ; L'Harmattan, 2018.

² Le CIO recense 54 « centres d'études olympiques » officiels dans des universités à travers le monde (liste mise à jour le 4 août 2022). La liste complète est disponible sur le site du Centre d'études olympiques de Lausanne.

³ LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *op. cit.*, p. 53.

MacAloon depuis son poste au département d'anthropologie de l'Université de Chicago, qui travaille sur l'olympisme depuis les années 1980¹ et est l'un des premiers à promouvoir une approche ethnographique du CIO :

« J'analyse l'héritage comme un signe et une contribution à la pénétration continue de la rationalité managériale dans les affaires olympiques, à travers ce que je décris comme les propriétés managériales du discours sur l'héritage, qui est parvenu à atteindre en un temps très court une hégémonie trans-fonctionnelle, trans-contextuelle et transnationale déniée au discours sur la marque olympique, même à son apogée². »

L'auteur montre comment le discours du CIO est un indicateur des changements des arrangements institutionnels et des transformations des relations de pouvoir avec les différents producteurs du spectacle sportif. La commercialisation des Jeux Olympiques et le recrutement d'individus spécialisés dans sa gestion ont introduit un usage croissant du vocable et de la rationalité du marketing transnational, centré dans un premier temps sur le concept de marque (*brand management*). D'après MacAloon, ce concept susciterait des résistances au sein du CIO³ car il serait trop imprégné d'une approche commerciale réductrice de l'idée olympique. Le scandale de Salt Lake City, la crainte de laisser des « éléphants blancs », les injonctions managériales au développement de bonnes pratiques, auraient réorienté le discours institutionnel vers la notion d'héritage qui, contrairement à la marque, est un sujet auquel les individus peuvent difficilement s'opposer, un « discours sans adversaire⁴ ». Plus consensuelle, la notion d'héritage atteint progressivement une dimension hégémonique dans les discours de l'institution olympique grâce à des compromis institutionnels entre les différentes composantes du CIO⁵. Enfin, on remarque que l'émergence et la cristallisation de cette notion interviennent

¹ MACALOON John J., *This great symbol: Pierre de Coubertin and the origins of the modern Olympic Games*, Chicago, University of Chicago Press, 1981.

² MACALOON John J., « 'Legacy' as Managerial/Magical Discourse in Contemporary Olympic Affairs », *op. cit.*, p. 2061.

³ Les observations ethnographiques du chercheur montrent que les cadres du CIO en charge du marketing (comme Michael Payne, directeur de ce département de 1989 à 2004) euphémisent le recours à leur vernaculaire professionnel face à certains membres ou directeurs d'autres départements administratifs peu friands de ce référentiel de marque.

⁴ JUHEM Philippe, « La légitimation de la cause humanitaire », *op. cit.*

⁵ L'application de la méthode ethnographique à l'administration du CIO est rare, malgré des injonctions formulées dès les années 1990 : MACALOON John J., « The Ethnographic Imperative in Comparative Olympic Research », *Sociology of Sport Journal*, vol. 9, n° 2, juin 1992, p. 104-130. Les délais de communication des archives ne permettent d'avoir accès aux dossiers « généraux » que dans la décennie en cours pour les années 2000, et la décennie suivante pour les dossiers jugés « confidentiels ». Par conséquent, la littérature existante ne permet pas de retracer précisément les groupes et individus qui, au sein de l'administration olympique, portent le sujet de l'héritage, le définissent et, au contraire, ceux qui lui résistent ou en proposent une contre-définition. John MacAloon suggère un clivage francophone/anglophone au sein des départements du CIO qui aurait des effets sur l'appréhension de

en réaction à des crises et des critiques formulées par des groupes sociaux qui contestent la légitimité du CIO. L'héritage est en effet investi par les dirigeants olympiques après les révélations, en 1998, des pratiques mises en œuvre par les entrepreneurs de candidature de Salt Lake City pour obtenir les JO d'hiver 2002. Le « scandale » de Salt Lake City est la première affaire de corruption d'ampleur internationale qui touche le CIO et affecte négativement et durablement son image¹. C'est aussi une période où se profilent les importants dépassements budgétaires d'Athènes 2004. L'Agenda 2020 et la création de la Commission durabilité et héritage, en 2014, sont des mesures portées par le nouveau président du CIO et son administration pour répondre à la première vague de candidatures abandonnées en Europe. Quant au document programmatique dédié à l'héritage publié en 2017, il est construit après les défections de candidatures aux Jeux d'été qui aboutissent à la double attribution Paris 2024 – Los Angeles 2028. La construction de la catégorie héritage par les organisateurs et les dirigeants sportifs correspond ainsi aux effets de la critique identifiés par Luc Boltanski et Eve Chiapello, qui contraignent les « porte-parole du capitalisme » à justifier leurs actions par le recours à une rhétorique de l'intérêt général². Autrement dit, les entrepreneurs de l'olympisme se réapproprient les critiques et assignent à l'évènement sportif des objectifs sociaux qui participent à euphémiser la dimension économique des JO et à mettre en scène le désintéressement de ses promoteurs³.

Au final, l'héritage est une catégorie de la pratique promue par les organisateurs pour mettre un mot – plutôt qu'une définition formelle – sur les réalisations attendues et supposées de l'évènement sportif dont ils ont la charge afin de légitimer les investissements consentis. Le terme est progressivement repris par les dirigeants olympiques qui lui donnent une force sociale par l'intermédiaire d'un colloque scientifique international dédié, et l'inscription dans le texte fondamental du mouvement olympique. Le registre de légitimation par l'héritage devient systématique à partir de Londres 2012, première olympiade pour laquelle cette dimension est

l'héritage en raison de la charge symbolique du mot dont la traduction ne superpose pas directement. Cette suggestion pourrait être approfondie par une étude des trajectoires et des socialisations professionnelles au sein de ces départements qui expliquerait plus finement les pratiques et les représentations des fonctionnaires olympiques sur l'héritage. MACALOON John J., « 'Legacy' as Managerial/Magical Discourse in Contemporary Olympic Affairs », *op. cit.*

¹ WENN Stephen R., BARNEY Robert Knight et MARTYN Scott G., *Tarnished rings*, *op. cit.* ; JENNINGS Andrew, *La face cachée des jeux olympiques*, *op. cit.* ; WENN Stephen R. et MARTYN Scott G., « 'Tough Love': Richard Pound, David D'Alessandro, and the Salt Lake City Olympics Bid Scandal », *Sport in History*, vol. 26, n° 1, avril 2006, p. 64-90.

² BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, *op. cit.*

³ BOURDIEU Pierre, *L'intérêt au désintéressement*, *op. cit.*

rendue obligatoire dès la phase de candidature. La recherche académique a joué un rôle structurant pour entériner l'usage de cette notion. Malgré les tentatives de déconstruction du discours olympique, les efforts de définition, de typologisation et d'évaluation ont contribué à la diffusion de cette terminologie, débattant plutôt de la mesure et de la réalité des effets que de l'opportunité de reprendre dans le champ scientifique cette catégorie indigène. Nous nous inscrivons, tout au long de ce chapitre, dans la perspective tracée par François Le Yondre et Michaël Attali, qui invitent à prendre de la distance vis-à-vis du terme héritage pour le considérer comme un objet sociologique en soi, et non comme un concept opératoire¹.

La catégorie héritage est ainsi investie et travaillée par les producteurs du spectacle sportif pour désamorcer les critiques par la promotion de politiques publiques consensuelles. Cette norme du gouvernement des Jeux, qui n'était pas présente au moment des Jeux d'Albertville, se manifeste aujourd'hui par une production documentaire importante de la part de l'État et des collectivités locales.

B - Les dispositifs d'accompagnement des Jeux Olympiques, nouvelle norme politique de l'évènement sportif

Nous avons montré au chapitre précédent que la dimension économique des Jeux Olympiques était peu maîtrisée par les agents de la délégation interministérielle aux JO 1992. Plus généralement, les agents de l'État qui travaillent sur les JO d'Albertville ont des objectifs de politiques publiques clairs mais délimités : assurer la sécurité des Jeux et construire les infrastructures négociées dans le cadre des « Plans Tarentaise ». Pour Paris 2024 en revanche, l'héritage est une catégorie largement mobilisée par les pouvoirs publics. Elle contribue à ennoblir les Jeux par la mise à distance de l'activité sportive. Ainsi, « les Jeux c'est pas du sport » mais un évènement mobilisateur au sein de l'appareil administratif précisément parce qu'il permet de construire des programmes d'action publique et d'accélérer la mise en œuvre de certaines politiques.

1) Albertville ou les Jeux de l'aménagement du territoire

« Alors que ces manifestations [*les Jeux Olympiques*] étaient, durant de nombreuses décennies, avant tout saisies comme productrices de spectacles et génératrices

¹ ATTALI Michaël, *Héritage social d'un évènement sportif : enjeux contemporains et analyses scientifiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Des sociétés », 2021.

d'exploits, elles sont désormais envisagées comme des opératrices de transformation sociale tant par les organisateurs que par les politiques qui les soutiennent¹. »

L'évènement sportif comme vecteur de transformation sociale dans de nombreux secteurs d'action publique est une représentation qui se construit progressivement à partir du milieu des années 1990. Ainsi, lorsque les entrepreneurs savoyards candidatent pour obtenir les Jeux d'Albertville puis organisent l'évènement, l'héritage n'existe pas en tant que catégorie dans leur répertoire discursif. Cette absence ne signifie pas qu'organismes et pouvoirs publics n'attendent pas des effets d'entraînement grâce aux Jeux : la communication des producteurs du spectacle sportif est fondée sur les bénéfices que les Jeux Olympiques sont supposés apporter au territoire savoyard. Comme nous l'avons dit, l'une des caractéristiques de la rhétorique de l'héritage est d'opérer une relecture de l'histoire olympique en agrégeant dans un même mot l'ensemble des conséquences – nécessairement positives dans ces discours – de l'évènement sportif. La fonction légitimante² de la notion conduit les entrepreneurs olympiques à lui conférer une dimension extensive. Or, en explorant les archives relatives aux Jeux d'Albertville, ou en interrogeant les acteurs engagés dans l'organisation – au niveau du COJO ou de l'État –, on constate que l'évènement sportif est conçu dans une dimension relativement restrictive, c'est-à-dire que les objectifs qui lui sont assignés concernent essentiellement l'aménagement du territoire pour pérenniser l'économie touristique des sports d'hiver en Savoie. En entretien, le délégué interministériel Jean Glavany déclare n'avoir « pas souvenir » de politiques publiques mises en avant à la faveur des Jeux, tout comme son adjoint en charge des finances à la délégation, Pierre Guinot-Déléry, à propos des questions d'emploi (« J'ai pas souvenir que ça ait vraiment été un sujet majeur ») et de durabilité (« En 1988, on peut pas dire que les préoccupations environnementales étaient très prégnantes »). Les Jeux Olympiques d'hiver sont construits par le président-député du département de la Savoie, Michel Barnier, et le gouvernement socialiste d'abord comme un programme de rattrapage d'équipements collectifs pour ce territoire où des carences ont été diagnostiquées, en termes d'accès aux soins, de traitement des eaux, ou d'accès routiers et ferroviaires. En revanche, en dehors de ces objectifs, l'évènement sportif est peu perçu par les acteurs politiques et administratifs comme l'occasion de promouvoir des politiques adventices qui toucheraient d'autres secteurs d'action publique. Par exemple, les Jeux Olympiques d'Albertville ne sont pas accompagnés de politiques visant à augmenter la pratique sportive. La délégation interministérielle aux Jeux Olympiques, qui

¹ ATTALI Michaël, « Les défis de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques », *op. cit.*, p. 136.

² ATTALI Michaël, *Héritage social d'un évènement sportif*, *op. cit.*

coordonne l'action de l'État et joue le rôle d'intermédiaire avec le COJO, a principalement pour rôle de faciliter les interactions entre administrations centrales et organisateurs, et de réaliser des missions régaliennes : contrôle de la légalité des marchés publics, et coordination du dispositif de sécurité et de gestion des risques par le préfet Christian Prouteau. Les relations avec les différents ministères concernent principalement des questions techniques, à l'image des échanges avec le ministère de l'Environnement sur la piste de bobsleigh et son inscription comme installation classée dangereuse (pour le stockage d'ammoniac nécessaire au refroidissement de la piste¹), ou le ministère du Travail à propos des règles auxquelles sont soumises le personnel du COJO et les volontaires mobilisés sur les Jeux². Les initiatives ministérielles sont rares, y compris de la part du ministère des Sports. On note tout de même une campagne publique lancée par le ministère de la Santé pour des « Jeux sans tabac » dans le sillage de la loi Évin votée en 1991 (pictogrammes d'interdiction de fumer sur les sites olympiques, pictogrammes sur les billets, campagnes de publicité, athlètes recrutés comme porte-paroles), obtenue non sans mal après négociation avec le COJO³. La campagne est un moyen de rendre visible l'action du gouvernement sur le problème public du tabagisme⁴, et de se conformer aux injonctions formulées par l'Organisation mondiale de la santé, qui a déjà conclu un accord pour des Jeux sans tabac avec le comité d'organisation de Barcelone 1992. Côté école, le ministère de l'Éducation nationale produit une « mallette olympique » (nommée *Écolympique*) composée de fiches pour les enseignants et les élèves, de diapositives, de posters et d'une carte de la Savoie, le tout distribué en 1991 aux classes de CE2, CM1 et CM2. D'après

¹ Voir le carton 19950153/8 de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques d'Albertville 1992 conservé aux Archives Nationales qui contient un volumineux dossier consacré à La Plagne et à sa piste de bobsleigh.

² Lettre de Jean-Claude Killy à Jean Glavany, Albertville, 23 décembre 1991. Archives nationales, fonds de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques de 1992, 199501531/5. Le président du COJO évoque avec le délégué interministériel la couverture des risques d'accident du travail pour les volontaires, et sollicite son aide pour voir avec les services de l'État concernés les moyens de se mettre en règle.

³ Le dossier est suivi au ministère par Jérôme Cahuzac, conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires Sociales depuis 1988 notamment chargé de la conception de la loi Évin. Le principal point d'achoppement tient à la conclusion d'un contrat de licence conclu entre le COJO et un fabricant de briquets, dont la résiliation entrainerait des pertes financières pour les organisateurs. Les négociations débutent en septembre 1990 et n'aboutissent qu'à la fin de l'année 1991.

⁴ Sur les politiques de lutte contre le tabagisme, le lecteur peut se référer au travail de Jean-Gustave Padioleau et, plus récemment, à celui de Luc Berlivet. PADIOLEAU Jean-Gustave, « La lutte contre le tabagisme : action politique et régulation étatique de la vie quotidienne », *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 6, 1977, p. 932-959 ; BERLIVET Luc, « Cinq sages et un ministre...Généalogie de la loi Evin », *Les Tribunes de la santé*, vol. 39, n° 2, 2013, p. 69-74.

plusieurs chercheurs, elle est finalement peu utilisée par les enseignants sur le terrain¹. Les politiques adventices aux Jeux Olympiques destinées à produire de l'adhésion, à utiliser l'évènement pour accélérer des politiques publiques, ou à visibiliser l'action d'une administration sont donc rares en dehors des politiques d'aménagement, et l'action de la délégation interministérielle est d'abord centrée sur le régalien (la sécurité des Jeux) et l'assistance administrative technique auprès des organisateurs.

2) Paris 2024, et la centralité de « l'héritage » : une approche extensive de l'évènement sportif

Le cas de Paris 2024 montre en revanche l'hégémonie acquise par la catégorie d'héritage associée à la transformation sociale dans les discours des organisateurs comme des pouvoirs publics. Si l'impératif de légitimation de l'accueil des Jeux Olympiques est une raison centrale de cette volonté de produire des politiques publiques concomitamment à l'évènement, il n'est pas exclusif d'autres régimes d'explication, au premier rang desquels la perception de l'évènement par des ministres et des hauts fonctionnaires comme un moyen de rendre visible des politiques publiques. Les entrepreneurs de candidature axent leur communication sur l'héritage que les Jeux devraient laisser au territoire. Pour manifester ce volontarisme, ils imaginent un gouvernement des Jeux divisé en trois structures : un comité d'organisation dédié à la préparation des compétitions (COJO), une entité dédiée à la construction des chantiers olympiques (la SOLIDEO), et une structure entièrement dédiée à l'héritage, idée nouvelle par rapport à Paris 2012 et, plus généralement, par rapport aux candidatures olympiques concurrentes. Cette structure doit permettre de :

« Mobiliser et engager toutes les parties prenantes [...] afin de garantir la cohérence entre les programmes d'héritage, d'échanger les bonnes pratiques et de maximiser les retombées positives des Jeux ; concevoir et mettre en œuvre des programmes spécifiques cohérents avec la vision globale des Jeux ; assurer le suivi des initiatives, communiquer sur les succès des différents programmes d'héritage et valoriser les retombées positives des Jeux pendant les sept années menant aux Jeux² ».

Dans le projet présenté par les équipes de Tony Estanguet et Bernard Lapasset, l'héritage n'est pas seulement une conséquence de l'accueil des Jeux, mais un ensemble de pratiques et de savoirs spécialisés et planifiés. L'héritage serait ainsi décliné dans un volet urbain en partenariat

¹ ATTALI Michaël et LE YONDRE François, « Olympic Education in France: A Legacy Issue or the Promotion of a Model in Crisis? », *Social Sciences*, vol. 11, n° 2, 8 février 2022, p. 62 ; MAILLARD Christophe et MONNIN Éric, « Une éducation à l'olympisme est-elle possible? », *Éducation et socialisation*, n° 36, 11 octobre 2014.

² Paris 2024, *Dossier de candidature Phase 2*, 2016, p.12

avec les pouvoirs publics (transport, logements, infrastructures sportives, Grand Paris), mais aussi dans le développement de la pratique sportive, des initiatives en termes de durabilité et d'économie circulaire, et des objectifs sociaux d'inclusion et d'éducation¹. Ces ambitions affichées par le comité de candidature sont soutenues par les pouvoirs publics qui conçoivent également leurs programmes d'accompagnement des Jeux Olympiques. L'équipe municipale d'Anne Hidalgo publie ainsi en 2016 un document d'une centaine de pages² qui décline dans cinq thèmes³ les mesures envisagées durant la phase de préparation des Jeux : renforcer la pratique sportive chez certains publics cibles (jeunes, seniors), permettre la baignade dans la Seine, développer des pistes cyclables, lancer une plateforme d'innovation, développer la diplomatie sportive, rénover la Gare du Nord, etc. Chaque mesure est déclinée en trois items : ce que la ville fait ou prévoit, l'effet accélérateur des Jeux, le calendrier et les financements. Le dossier présenté par la ville de Paris comprend des mesures conçues comme un héritage des Jeux, mais aussi comme un héritage de la candidature, au cas où le comité ne parvienne pas à réunir les voix du CIO. La légitimation ne se limite pas à l'évènement futur, mais concerne également les sommes investies dans le processus de candidature, qui s'élèvent à 60 millions d'euros et sont aussi critiquées par les opposants – d'autant plus lorsque la ville candidate n'obtient pas les Jeux⁴. Les entrepreneurs de candidature étendent donc la signification de l'héritage au processus de candidature lui-même⁵. Les autorités municipales parisiennes

¹ Paris 2024, *Dossier de candidature Phase 1*, 2016.

² *Les Jeux Olympiques et Paralympiques, accélérateurs des politiques publiques*, Paris, Mairie de Paris, 2016.

³ « Paris ville sportive », « Paris éducatif et citoyen », « Paris durable et résilient », « Paris métropolitain », « Paris attractif et innovant ».

⁴ Pour Paris 2024, le budget de la candidature était de 60 millions d'euros, financés à parité par la puissance publique et le secteur privé, avec une répartition égale entre Paris, l'État et la région Île-de-France à hauteur de 10 millions d'euros chacun. « JO 2024 : l'État précise sa participation au budget de candidature de Paris » par Kevin Bernardi, *Sport et société*, 2 octobre 2015. Le comité a tenté de financer une partie de la candidature via une campagne de *crowdfunding* de trois mois (septembre à décembre 2015). Sur les 12 millions d'euros escomptés, le comité Paris 2024 n'a obtenu que 600 000 euros. LEROUX-SOSTENES Marie-Josèphe et ABDOURAZAKOU Yann, « Le crowdfunding pour la candidature aux JO Paris 2024, un excès de confiance ? », *Gestion et management public*, 7 / 1, n° 3, 2018, p. 53-69.

⁵ L'idée d'un héritage des candidatures avortées est d'ailleurs reprise par de nombreux chercheurs qui tentent d'en déterminer les effets sur les politiques publiques ou d'autres éléments moins tangibles comme le sentiment national, la psychologie, ou la marque : BASON Tom et GRIX Jonathan, « Every loser wins: leveraging 'unsuccessful' Olympic bids for positive benefits », *European Sport Management Quarterly*, 16 novembre 2020, p. 1-21 ; LAUERMANN John, « Temporary projects, durable outcomes: Urban development through failed Olympic bids? », *Urban Studies*, vol. 53, n° 9, juillet 2016, p. 1885-1901 ; LEOPKEY Becca, SALISBURY Paul et TINAZ Cem, « Examining Legacies of Unsuccessful Olympic Bids: Evidence from a Cross-Case Analysis », *Journal of Global Sport Management*, vol. 6,

présentent les Jeux comme un « accélérateur », autrement dit l'évènement sportif est moins un stimulateur de politiques publiques nouvelles qu'un projet facilitant le processus de mise en œuvre par une temporalité contrainte et grâce à un consensus politique attendu. Dans le document, nombre de mesures peuvent être mises en œuvre « sans délai » ou « dès la candidature », et les financements – peu précisés – sont le plus souvent évoqués sous la forme de re-ventilation des enveloppes existantes. Ainsi, l'héritage ne modifie pas radicalement les politiques municipales mais, en promouvant une part importante de dispositifs existants ou déjà envisagés, les autorités locales opèrent un ré-étiquetage de ces politiques publiques pour leur donner davantage de visibilité médiatique.

Le 22 mars 2017, le gouvernement publie également un plan d'accompagnement de la candidature décliné symboliquement en 24 mesures sur 6 thèmes¹ : jeunesse/éducation/culture, santé/handicap, insertion sociale/emploi, égalité femmes-hommes, sport et territoires, et excellence environnementale. Ce plan interministériel met en avant « la capacité indéniable du sport à constituer un vecteur de politiques publiques », et son rôle comme « catalyseur important de l'action publique en faveur de la jeunesse, de l'aménagement territorial, de l'emploi, de l'environnement, de la lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes, [...] de santé publique, de cohésion et de mixité sociale incontestable² ». La présentation des programmes de l'État et de la mairie de Paris se caractérisent en effet par la diversité des secteurs d'action publique mobilisés pour construire l'héritage des Jeux. En ce sens, la rhétorique de l'héritage conduit à une approche extensive de l'évènement sportif : alors qu'Albertville 1992 était presque exclusivement orienté vers l'aménagement du territoire, les Jeux de 2024 sont présentés comme un évènement transversal, qui pourrait être saisi par les acteurs publics (ou privés) pour toucher un large spectre de thématiques sociales.

La construction politique de l'héritage – et donc de la légitimation de l'évènement sportif – s'appuie sur la définition du sport comme « fait social total », qualificatif que l'on retrouve sous la plume de sociologues tels que Jacques Defrance³, Christian Pociello⁴, Jean-

n° 3, 3 juillet 2021, p. 264-291 ; TORRES Cesar, *On the Merit of the Legacy of Failed Olympic Bids*, Lausanne, CIO, 2011..

¹ *Le sport au service de la société*, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2017.

² *Ibid.*, p. 2.

³ DEFANCE Jacques, *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2011, vol.6e éd.

⁴ POCIELLO Christian, « Le sport, un fait social total », *L'esprit sportif aujourd'hui : des valeurs en conflit*, Paris, Universalis, coll. « Le tour du sujet », p. 101-116.

Marie Brohm¹, ou Norbert Elias², mais aussi de la part des dirigeants sportifs. En effet, la vision coubertinienne du sport, conçue par son fondateur comme une philosophie, pare cette pratique sociale de vertus qui s'étendent bien au-delà de l'activité physique : solidarité, vecteur de paix, inclusion, rectitude morale, etc³. Cet ennoblissement est aujourd'hui constitutif du discours des dirigeants sportifs qui valorisent leurs disciplines en y associant tout un ensemble de bénéfices sociaux et l'idée que le sport serait plus qu'une simple activité physique compétitive. Or, comme le souligne l'ethnologue Thierry Wendling⁴, la légitimation du sport en tant qu'objet scientifique par la référence au fait social total de Marcel Mauss est une manière d'ennoblir des sous-disciplines dominées dans l'espace académique⁵ et, par homologie, dans d'autres espaces sociaux. La stratégie discursive des dirigeants sportifs n'est, en ce sens, pas très différente de ce que l'on observe au niveau scientifique. La notion d'héritage forgée par les producteurs du spectacle sportif permet donc d'arrimer cette idée déjà présente chez Coubertin à une caution scientifique – comme mentionné dans la section précédente – dont le « fait social total » serait l'une des composantes. Produire un plan d'héritage est donc une opération de transcodage, c'est-à-dire « d'intégration d'informations et pratiques éparses⁶ » de ces vertus associées au sport pour les transférer dans le registre des politiques publiques qui ne se limitent pas au secteur sportif. Les Jeux Olympiques, associés à cette rhétorique extensive de l'héritage comme potentiel de transformation sociale par le sport, permettent de renverser temporairement le stigmate dont souffrirait le sport dans la hiérarchie des priorités d'action publique. C'est précisément cette dimension que met en avant Maxime Salons, conseiller héritage auprès du DIJOP, pour expliquer son choix de rejoindre la délégation interministérielle :

Maxime Salons : Ce que je trouve passionnant dans les Jeux Olympiques c'est comment est-ce qu'on structure un territoire pour les années à venir, à la fois par le Grand Paris Express et par les Jeux. Donc c'est ça que je trouve extraordinaire. **En réalité la partie**

¹ BROHM Jean Marie, *Sociologie politique du sport*, op. cit.

² ELIAS Norbert et DUNNING Eric, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

³ CLASTRES Patrick, « Inventer une élite », op. cit.

⁴ « Qualifier n'importe quel phénomène de fait social total semble en effet, assez souvent, participer moins d'une entreprise définitionnelle, que d'un souci de valorisation de l'objet étudié. Concrètement, dire du sport en général ou d'un sport particulier qu'il constitue un fait social total "selon l'expression de Marcel Mauss" [...] donne ses lettres de noblesse à une pratique sociale dont on sait à quel point elle a longtemps été dédaignée par les intellectuels en titre. » WENDLING Thierry, « Us et abus de la notion de fait social total. Turbulences critiques », *Revue du MAUSS*, vol. 36, n° 2, 2010, p. 89-90.

⁵ COLLINET Cécile, « Le sport dans la sociologie française », op. cit.

⁶ LASCOUMES Pierre, « Rendre gouvernable : de la "traduction" au "transcodage" : l'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », *La gouvernabilité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 334.

des deux semaines où vont se dérouler les Jeux, c'est génial, mais à la limite c'est accessoire. Pour moi en tout cas c'est pas le point majeur de ces Jeux. Évidemment il faut que ce soit livré, organisé en temps et en heure, en respectant l'enveloppe budgétaire initialement prévue, mais ce qui est encore plus important pour moi, c'est comment est-ce qu'on structure un territoire, un territoire qui en a besoin, pour les 20 ou 30 ans qui viennent. (Entretien, 9 avril 2018. Souligné par nous)

Cette approche des Jeux Olympiques par des agents de l'État est résumée laconiquement par un autre enquêté, Antoine Blandin, chargé de mission sur le programme « Action Cœur de Ville » à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) : « **Les Jeux c'est pas du sport** » (entretien téléphonique, 2 août 2021). On voit à travers ces commentaires que la rhétorique de l'héritage n'est pas seulement un registre de justification à usage externe, c'est-à-dire produit en direction d'une opinion publique imaginée. Il s'agit aussi d'un facteur de mobilisation dans la coalition des producteurs du spectacle sportif, notamment pour les institutions issues du secteur public. Grenoble 1968 et Albertville 1992 avaient déjà montré comment la perspective d'agir rapidement sur l'aménagement de ces territoires pouvait mobiliser progressivement (dans le cas isérois) ou dès la candidature les hauts-fonctionnaires de l'État, à l'époque principalement dans les administrations proches du ministère de l'Équipement et des Transports. Avec l'héritage, les administrations amenées à travailler sur l'évènement sportif se diversifient, tant en raison des injonctions à légitimer l'évènement que par la perspective de produire ou de réétiqueter des politiques publiques rendues plus visibles par la médiatisation, et dont la portée ne se limite pas à la quinzaine des compétitions. La citation de Maxime Salons représente bien cet état d'esprit, qui est aussi ici un choix de carrière : travailler sur les Jeux c'est travailler sur un projet perçu comme transformateur pour un territoire, dont l'ampleur et la temporalité constituent la rareté, et donc la valeur ajoutée dans une carrière professionnelle. Chargé du dossier olympique dans le cabinet du Premier ministre entre 2016 et 2017, ce jeune conseiller aurait pu reconverter ses ressources dans d'autres secteurs du champ politico-administratif, ou même dans le secteur privé, suite à l'alternance et l'élection d'Emmanuel Macron. Il choisit de postuler à la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques précisément parce que l'évènement est construit comme un objet interministériel auquel sont arrimées des politiques publiques variées et valorisées dans la hiérarchie administrative.

L'héritage apparaît ainsi comme un référentiel de l'action publique¹ des grands évènements sportifs, qui participe à construire les discours des administrations mais aussi les

¹ JOBERT Bruno et MULLER Pierre, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, op. cit.

croyances et représentations des agents en charge de produire les politiques afférentes. Il permet d'associer des objectifs d'action publique à l'évènement sportif, mais aussi de les hiérarchiser et de proposer des solutions pour résoudre les problèmes identifiés (enclavement territorial de la Seine-Saint-Denis, faible pratique sportive de certaines catégories de population, etc.). La construction et l'appropriation de ce référentiel par les agents de l'État peuvent être également être analysées comme la production d'un « discours de coordination¹ » permettant à des administrations très différentes de partager un cadre cognitif favorable au dialogue interministériel sur un objet (l'évènement sportif) peu connu des fonctionnaires.

3) La mobilisation administrative autour des Jeux. Refonte des programmes d'accompagnement en phase d'organisation

La mobilisation administrative par l'héritage est particulièrement observable une fois obtenue l'organisation des Jeux Olympiques, mais suscite des réticences qui soulignent les limites de cette catégorie indigène et les rapports de force l'environnant. En effet, la structure dédiée à l'héritage présentée dans le dossier de candidature qui devait être créée « immédiatement après l'élection de la ville hôte » (dossier Phase 2) n'est, au jour où ces lignes sont écrites, toujours pas constituée. Alors que le COJO et la Solideo sont créés quelques semaines après l'attribution des Jeux (respectivement le 20 janvier 2018 et le 27 décembre 2017²), la trajectoire de ce qui aurait dû être la structure héritage suit un cheminement plus sinueux faute de consensus entre acteurs publics et organisateurs, mais aussi au sein de l'appareil d'État. D'après les enquêtés, tous les acteurs n'auraient pas le même intérêt à la création de cette entité hypothétique :

Maxime Salons : Sur l'héritage pour l'instant, *grosso modo*, il y a plein de collectivités qui sont favorables à la structure héritage parce qu'elles ont l'impression que le COJO veut prendre un peu trop la main sur cette notion-là. Donc elles se disent qu'avec une structure ad hoc, ça permettrait de mener une politique plus globale qui intégrerait celle du COJO. Je suis pas certain, même si je pense qu'il faut faire attention. (Entretien, 9 avril 2018)

En 2018, d'après ce conseiller de la délégation interministérielle, les collectivités locales seraient les plus enclines à la création de cette structure pour éviter une captation de l'héritage – donc, en partie, de dispositifs et de financements publics – par l'organisme privé qu'est le

¹ SCHMIDT Vivien A., « Discursive Institutionalism: The Explanatory Power of Ideas and Discourse », *Annual Review of Political Science*, vol. 11, n° 1, 1 juin 2008, p. 303-326.

² Plus précisément, l'Établissement public industriel et commercial (EPIC) de la Solideo est créé par une loi du 28 février 2017, mais ses statuts sont fixés par décret le 27 décembre de la même année.

COJO. Interrogé sur ce sujet un an plus tard, le même enquêté explique que la structure héritage ne fait – au moins temporairement – plus partie du dispositif envisagé pour la production des Jeux Olympiques :

Maxime Salons : À ce stade c'est plus un sujet. Je pense que le sujet va revenir à un moment. Pas dans l'immédiat. Parce que c'est tout simplement pas un sujet. Avant de savoir qui va faire regardons ce qu'on va faire, et après on verra comment le faire. Mais ce sera ... Je pense que le sujet reviendra sur le devant de la scène à un moment. Mais aujourd'hui plus personne n'en parle. [...] Elles [*les collectivités*] pensaient que c'était un moyen de sanctuariser les politiques en faveur de l'héritage. En réalité, dans l'immédiat, c'est pas forcément nécessaire. Les collectivités territoriales étaient inquiètes, aujourd'hui elles le sont moins. Et comme elles le sont moins, le contenant est moins important que le contenu. (Entretien, 27 novembre 2019)

D'après cet enquêté, les collectivités territoriales – essentiellement en Seine-Saint-Denis – seraient moins demandeuses d'une structure car rassurées par les actions menées conjointement par le COJO et la Solideo. Cependant, la relégation de ce projet de structure dédiée – qui ne serait, en 2019, « plus un sujet » - est aussi à comprendre au regard de la définition de l'héritage par les acteurs en présence, et les divergences quant à une éventuelle mise en œuvre, comme en témoigne le directeur du projet JO 2024 du ministère des Sports :

Sébastien Ramonell : Ça [*l'articulation des programmes d'héritage*] aurait dû être le rôle de la structure d'héritage [...]. Sauf qu'aujourd'hui elle a pas vu le jour. Pourquoi ? Parce qu'on a eu d'autres priorités, on a laissé ce sujet un peu en jachère. Est-ce qu'un jour on va se le réapproprier et aboutir à une structure de cette nature, ce n'est pas certain, parce que finalement on a eu du mal à lui trouver un rôle. Est-ce que ce serait apporter un label sur les programmes d'héritage des différentes collectivités ? Est-ce que ce serait soutenir des projets innovants ? Quel va être son financement ? Là encore, si on va demander de l'argent à Bercy sur un truc dont on sait pas très bien ce qu'il va faire, c'est même pas en rêve. Donc bon, voilà, pour l'instant structure d'héritage on sait pas trop. Mais il existe des programmes d'héritage effectivement portés par les principaux financeurs publics. (Entretien, 26 juin 2018)

L'enjeu pour les agents de l'État – mais aussi du COJO et des collectivités – est de parvenir à coordonner différentes politiques et établir un consensus autour de ce que devraient être les dispositifs à mettre en œuvre, sans quoi « l'emphase et le flou sémantique¹ » des promesses d'héritage rencontrent des résistances au sein de l'appareil administratif, notamment de la part du ministère du Budget (d'après cet enquêté). Le renoncement – au moins temporaire – à la création de cette structure dédiée souligne le caractère symbolique des plans publiés durant la phase de candidature :

¹ LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *op. cit.*, p. 58.

Maxime Salons : Forcément quand on est en phase de candidature, ce genre de document a une visée peut-être plus communicative qu'engageante. Surtout quand on est le 22 mars 2017, là où le président sortant ne se représente pas, donc forcément c'est moins engageant qu'un autre document. Voilà où on en est sur l'héritage de l'État hein, parce que la mairie de Paris construit également un héritage, le COJO aussi. L'objectif qui est le mien c'est de parvenir à dégager une feuille de route commune. Coordonner, séquencer, et avoir une action commune, quelques grands thèmes. Que chacun ait un héritage spécifique, propre à sa collectivité ou les quelques points sur lesquels chacun a sa propre vision c'est possible, mais en même temps ce qui est bien c'est qu'on puisse bâtir une feuille de route qui soit commune. Ça c'est ce à quoi on essaie de s'atteler à la délégation. (Entretien, 27 novembre 2019)

Les plans d'héritage publiés lors de la phase de candidature sont, au même titre que les programmes politiques, une « norme de la transaction électorale¹ » dans les campagnes olympiques. Requis par le CIO pour mettre en scène l'engagement de l'institution sur des thématiques sociales, ils sont investis par les entrepreneurs de candidature pour légitimer l'accueil de l'évènement sur le territoire et présenter la « vision » de leur projet. Cette déclaration programmatique est un compromis, interministériel dans le cas de l'État, dont les acteurs savent en le rendant public qu'il sera soumis à de nouvelles négociations si la candidature aboutit, d'autant plus que se profile une alternance politique. L'obtention des Jeux Olympiques conduit donc à une refonte des programmes d'héritage.

Pour l'État, cette opération est coordonnée par la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques qui, à partir de 2018, réunit les administrations centrales pour déterminer les mesures potentiellement compatibles avec l'organisation des Jeux Olympiques.

Maxime Salons : Les Jeux ça plaît en fait. Les fonctionnaires qui étaient autour de la table étaient assez passionnés par le sujet. Les Jeux il y a un truc qui de toute manière dépasse la politique publique au sens habituel du terme. On sent qu'on a envie de faire mieux parce que c'est les Jeux, envie de s'y impliquer. Tant mieux, ça nous a beaucoup aidés. Donc nous dans ce qu'on a fait ici on a demandé à chaque ministère d'élaborer ou de proposer une série de mesures en lien direct, indirect, ténu ou pas ténu du tout, avec l'organisation des Jeux. Et donc une fois qu'on a recueilli l'ensemble des fiches-actions, des mesures que nous proposaient les ministères, on a reformulé, retranché, regardé ici ou là ce qui nécessitait une modification législative ou réglementaire, si les budgets qui étaient évoqués étaient corrects, si les financements de ces budgets étaient acquis. (Entretien, 27 novembre 2019)

La catégorie héritage n'est donc pas circonscrite à la légitimation vis-à-vis de « l'opinion publique », mais participe aussi à la mobilisation des agents de l'État au sein des administrations centrales. La conception extensive de l'évènementiel sportif que promeut la catégorie indigène d'héritage permet d'étendre les chaînes de dépendance administrative et d'intégrer dans le

¹ FERTIKH Karim, HAUCHECORNE Mathieu et BUE Nicolas, *Les programmes politiques : genèses et usages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res publica », 2016.

processus décisionnel des ministères habituellement peu mobilisés sur les événements sportifs. Au niveau individuel, ce travail interministériel peut faire écho aux dispositions, goûts et appétence des agents des ministères pour le sport : comme d'autres caractéristiques sociales, la « culture sportive¹ » permet d'éclairer les représentations et les pratiques des individus dans le cadre des politiques publiques². La coordination du programme d'héritage est également un moyen pour les agents publics de mettre ou remettre à l'agenda des politiques publiques, et de valoriser un ministère ou une direction administrative au sein de celui-ci :

Mélanie Morgeau (directrice de la délégation JOP 2024 de Seine-Saint-Denis) :

L'effet accélérateur des Jeux, c'est-à-dire qu'il y a des projets qui étaient un peu encastrés dans l'administration, qui ont été boostés par les Jeux. D'autres qui se seraient faits sans les Jeux, mais qui se seraient faits dans un autre délai.

AM : Quel genre de projet a pu être avancé comme ça ?

Mélanie Morgeau : Je pense à un dossier qui est un équipement sportif inclusif pour les personnes en situation de handicap. Qui est un vieux projet du département, mais que les JO ont vraiment permis d'accélérer et lui ont permis de sortir quoi. En fait les Jeux ramènent du partenariat, du financement, de la visibilité. Typiquement ce projet-là il s'est fait accélérer par les Jeux, et à l'inverse il y a des projets nouveaux auxquels on essaie de réfléchir, comme un projet qui s'appelle « 24 sites pour 2024 ». C'est un projet qui consiste à proposer de la pratique sportive dans l'espace public, pour les publics éloignés qui vont pas dans les gymnases, dans les stades, ou qui sont pas adhérents d'un club. Donc ça par exemple c'est quelque chose de tout nouveau qu'on écrit de A à Z, qu'on va essayer de sortir pour l'été prochain. (Entretien téléphonique, 24 janvier 2020)

En « enrôlant » des mesures à mettre en œuvre dans la perspective des Jeux, les agents publics peuvent imaginer de nouveaux dispositifs ou, tout simplement, en profiter pour débloquent des dossiers jugés non prioritaires (ce qui revient à « l'effet d'aubaine », bien connu des économistes), ou envisagés pour des exercices futurs. Le constat établi par cette enquête dans une collectivité locale est aussi valable au niveau ministériel. Ainsi, le travail d'agrégation réalisé sous la houlette de la DIJOP est matérialisé en novembre 2019 par la publication d'un

¹ Il s'agit des « différentes formes d'exercice physique (jeux traditionnels, loisirs du corps y compris la chasse ou la vie au grand air, gymnastiques et éducation physique, sports d'origine anglo-saxonne et sports nationaux), des postures corporelles (manières d'être dans son corps, et de l'exposer aux regards, en privé comme en public), de la conception et de la vision du sport (sport amateur ou professionnel, des élites ou populaire), des passions sportives (goût pour les spectacles du corps et du sport), de la présence aux événements sportifs, de l'usage des métaphores sportives dans le champ lexical politique » CLASTRES Patrick, « Les cultures politiques au défi des cultures sportives », *op. cit.*, p. 2..

² Le dossier de la revue *Histoire@politique* coordonné par Patrick Clastres propose une piste de recherche intéressante pour introduire l'analyse de la culture sportive dans la culture politique des chefs d'État et de gouvernement, jusqu'alors impensé politique alors qu'il s'agit d'une des principales pratiques culturelles de la deuxième moitié du 20^e siècle. CLASTRES Patrick, « Les cultures politiques au défi des cultures sportives », *op. cit.*

nouveau plan d'accompagnement¹. Signe de l'importance politique accordée au projet, il est présenté par le Premier ministre Édouard Philippe lors d'une visite sur le site du futur village olympique où commencent les travaux. Les 24 mesures présentées en 2017 ont été transformées en un plan comportant 170 items, regroupés en six thèmes : favoriser les pratiques sportives ; rayonner dans le monde à travers l'innovation et la culture ; accélérer la transition écologique ; nourrir les ambitions olympiques ; construire les infrastructures de demain ; engager la population autour des Jeux². Le dossier de présentation met en avant une vingtaine de mesures, mais la liste complète est également publiée et son état d'avancement régulièrement mis à jour. Côté collectivités, la mairie de Paris³, la région Île-de-France⁴ et la Seine-Saint-Denis⁵ publient également leurs plans d'accompagnement, centrés sur la pratique sportive, l'emploi, l'écologie et la participation citoyenne.

Maxime Salons : On a des enjeux électoraux, municipaux on va dire, qui nécessitent que chaque institution produise ce genre de rapports, mais je pense – objectivement hein – qu'il n'y a aucun des rapports que j'ai lus qui soit un plan d'héritage. On a des grandes lignes qui sont tracées pour l'avenir, des grandes volontés, qui nécessitent d'ailleurs souvent la participation des services de l'État – parce qu'on n'est jamais aussi généreux qu'avec l'argent des autres. [...]

AM : D'accord. Donc du coup la ville de Paris elle fait son truc de son côté ?

Maxime Salons : Oui, oui. On se voit tout le temps, mais on est tous contraints aussi par nos autorités. Donc si nos autorités veulent qu'on produise quelque chose de manière autonome, on produit quelque chose de manière autonome, même si l'idée à terme c'est qu'on tire tous dans le même sens. Et le COJO aura ce rôle très important d'essayer de rendre l'ensemble cohérent. (Entretien, 27 novembre 2019)

La citation souligne une nouvelle fois qu'il n'existe pas de définition consensuelle de l'héritage, et que chaque institution (État ou collectivité, mais aussi ministère ou direction administrative) s'approprie cette notion en fonction de ses intérêts et de ses compétences. Dire ce qu'est ou n'est pas un plan d'héritage, c'est donc tenter d'imposer sa propre définition d'une requalification de certaines politiques publiques. On comprend également, à travers la variété des plans produits par chaque institution publique, la recherche de visibilité médiatique par l'intermédiaire des Jeux, et l'affichage d'un volontarisme politique mettant en scène l'action

¹ *France 2024. Faire mieux grâce aux Jeux*, gouvernement de la République française, 2019.

² En prenant la première lettre de chaque thème, on obtient l'acronyme FRANCE.

³ *Transformations olympiques. Des Jeux au service des Parisiens*, Mairie de Paris, 2019.

⁴ *Stratégie d'accompagnement de la Région Île-de-France à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024*, Région Île-de-France, 2019.

⁵ *En Seine-Saint-Denis, les Jeux accélérateurs d'histoire(s)*, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, 2021.

publique autour de l'évènement¹. Comme l'explique l'enquêté, chaque échelon de gouvernement exige de son personnel administratif qu'il produise un document dit d'héritage pour démontrer son engagement dans l'organisation et légitimer sa contribution financière. Le phénomène est particulièrement saillant avec les collectivités locales, dont les leaders appartiennent au même champ politique local concurrentiel (Stéphane Troussel en Seine-Saint-Denis, Valérie Pécresse en Île-de-France, Anne Hidalgo à Paris), luttent pour le leadership au niveau de la métropole, et espèrent retirer des bénéfices politiques d'un éventuel bilan positif des Jeux Olympiques. De plus, l'extensivité de la notion d'héritage entre en congruence avec la propension des collectivités locales à étendre leurs domaines de compétences suite à deux vagues de décentralisation qui n'ont pas strictement circonscrit leur champ d'action². Les élus locaux affirment leur capacité à traiter d'un nombre croissant de sujets et se présentent ainsi comme des entrepreneurs de leur territoire. Le sport est l'un des secteurs d'action publique caractéristique de cette extension des domaines de compétence, non assigné à un échelon particulier, et donc saisi aussi bien par les communes – historiquement le principal centre d'impulsion de politiques sportives et de financements – que par les départements, les régions ou les intercommunalités³.

Olivier Joncour (conseiller à la délégation interministérielle aux grands évènements sportifs) : Aujourd'hui, vous prenez la région Île-de-France, si vous leur parlez pas de développement de la pratique, ils vont pas être très enclins à vous suivre sur un évènement sportif. (Entretien, 11 mars 2019)

Le soutien des autorités publiques est ainsi conditionné à la possibilité de se réapproprier l'évènement pour promouvoir leur action, et ainsi faire la démonstration de leur capacité à produire des politiques publiques.

¹ *Les mondes de la communication publique : légitimation et fabrique symbolique du politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res publica », 2014.

² CADIOU Stéphane, *Le pouvoir local en France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Politique en + », 2009.

³ Pour des exemples concernant l'articulation des politiques sportives entre les différents niveaux de gouvernement et la territorialisation de l'action publique, voir les travaux de Marina Honta : HONTA Marina, « Les nouveaux territoires du sport : des changements d'échelle sous influences », *Géographie, économie, société*, vol. 9, n° 4, 2007, p. 403-418 ; HONTA Marina, « Sport de haut niveau et décentralisation : des stratégies d'acteurs à la régulation du système L'exemple aquitain », *Staps*, vol. 60, n° 1, 2003, p. 75-92 ; HONTA Marina, « Sport et action publique locale : des initiatives entre concurrence et complémentarité inter-institutionnelles. Le cas de la ville de Mérignac (Gironde) », *Staps*, vol. 63, n° 1, 2004, p. 107-122 ; HONTA Marina, « Sport et intercommunalité : quels enjeux pour la définition des politiques départementales et l'articulation de l'action publique sportive locale ? », *Staps*, vol. 80, n° 2, 2008, p. 115-136.

L'attrait des élus et des agents publics pour la création de plans d'accompagnement conduit en quelque sorte à une fragmentation des politiques publiques en lien avec l'évènement sportif. La dynamique distinctive et la perspective d'en retirer des rétributions politiques et symboliques multiplie les initiatives locales, mais également au sein de l'appareil d'État, ce qui accentue les difficultés à coordonner l'ensemble. Le cas du dispositif « Action Cœur de Ville » - que nous allons détailler par la suite – est représentatif de cette tendance à produire de nouveaux dispositifs sans passer, au moins au début, par le processus de décision interministériel mis en place depuis 2017. « Action Cœur de Ville » (ACV) est un programme créé en 2018 par le ministère de la Cohésion des Territoires et dont la mise en œuvre est confiée à l'ANCT. En 2019, le COJO sollicite Rollon Mouchel-Blaisot, ancien directeur général de l'Association des Maires de France et préfet en charge de ce programme, pour établir un partenariat entre les Jeux et cette politique publique. Antoine Blandin, jeune diplômé de Sciences Po Paris, est chargé de mission ACV mandaté sur ce projet. Il décrit en entretien comment il a rédigé, en lien avec le COJO, la charte établissant un partenariat entre le programme de l'ANCT et Paris 2024 :

Antoine Blandin : Moi j'ai plutôt fonctionné en mode petite *task force*. En mode on y va et après on dit ce qui se passe. Pour le coup, il y a eu aucune concertation avec personne, ni le ministère des Sports, ni la DIJOP, ni la SOLIDEO. Vraiment personne. J'ai vraiment fait trois mois en chambre, avec mes deux contacts au COJO à échanger des mails, et s'organiser des petits points en *Zoom/Teams* de 30-40 minutes une fois toutes les deux/trois semaines pour vérifier l'avancée du produit qu'on allait proposer lors de la signature de la convention. Et pourquoi ça ? Parce que l'avantage c'est que eux le COJO c'est quand même une structure assez agile. Les interlocuteurs que j'avais c'étaient des gens qui étaient au bon niveau hiérarchique, à savoir N-1 de la validation finale, et moi j'étais aussi à N-1 de la validation de Rollon, du coup elle a été très agile dans le process de validation. [...] On l'a vraiment faite un petit peu entre nous, et c'était pas plus mal. Parce que si on rajoutait des gens dans la boucle ça voulait dire plus d'intérêts à prendre en compte, et à la fin on s'en sort pas. (Entretien téléphonique, 2 août 2021)

L'initiative construite conjointement avec le COJO Paris 2024 est, au stade de sa conception, largement autonome vis-à-vis du travail de coordination mené par la DIJOP, ce que l'enquête justifie par une recherche d'efficacité et la crainte de blocages administratifs – qu'il dit avoir expérimenté sur d'autres initiatives¹. Ce contournement est une conséquence de l'expérience

¹ Au moment de l'entretien, en août 2021, Antoine Blandin vient de quitter son poste à l'ANCT et justifie son départ par ces mésaventures administratives : « Alors moi personnellement c'est une des raisons pour lesquelles je me suis cassé, l'architecture administrative m'ennuie profondément. [...] J'ai eu que des emmerdes quand j'ai essayé de faire de l'interministériel, quand j'ai essayé d'impliquer des

de cet individu, mais aussi de l'ignorance du travail de la DIJOP et du plan de 170 mesures annoncé par le Premier ministre, dont l'enquêté dit n'avoir jamais entendu parler. Il convient donc de relativiser la cohérence et la diffusion des objectifs du plan d'accompagnement de l'évènement sportif entre les différentes administrations centrales, et au sein de celles-ci – plusieurs mesures du plan sont en effet estampillées ministère de la Cohésion des Territoires. Enfin, la tendance à créer des dispositifs en dehors du circuit interministériel censé coordonner l'action de l'État s'explique par l'attrait politique de ce type d'initiative pour un ou une ministre et son cabinet :

Antoine Blandin : On sent qu'il y a aussi un gros soutien politique. On sent que c'est un sujet [*les Jeux Olympiques*] qui est ultra sexy. Il a pas fallu une minute pour convaincre la ministre [*Jacqueline Gourault*] de cette convention. Tout de suite elle était archi partante, il a juste suffi qu'on parle de Paris 2024 et de Tony Estanguet, et c'est bon quoi, c'était acté. [...] Je pense que pour la ministre c'était en mode : "Bordel c'est l'occasion pour moi de m'engouffrer dans Paris 2024", alors que jamais la Cohésion des Territoires, un ministère un peu secondaire, jamais on n'aurait été associés à ce projet majeur. Et ça permet d'avoir une part du gâteau, même si elle est toute petite, même si c'est un bout de croûte un peu froide, ça permet d'avoir cette part du gâteau. (Entretien téléphonique, 2 août 2021)

Les Jeux Olympiques sont un produit attractif pour les politiques, d'autant plus valorisé que leur ministère occupe une place dominée dans la hiérarchie administrative. Les sollicitations du COJO sont donc perçues positivement et peuvent donner lieu à de nouveaux partenariats ou de nouveaux dispositifs qui n'étaient pas prévus dans le plan interministériel coordonné par la DIJOP. On constate ainsi une multiplication et une dispersion des politiques publiques menées pour accompagner les Jeux Olympiques qui accroît encore le caractère extensif de l'héritage promu par les organisateurs.

Le paragraphe suivant montre que cette profusion de plans et de mesures est aussi un moyen de produire du consensus en produisant des instruments d'action publique pour toucher l'ensemble du territoire, et donner l'impression que tous les individus peuvent être concernés par les Jeux.

administrations. J'ai eu que des putains d'emmerdes. Parce que blocage administratif, parce que manque de volonté, parce qu'il y toujours des circuits de validation impossibles ».

C - Les labels 2024 : quand les Jeux Olympiques s'inscrivent dans les politiques de gouvernement des conduites

Les plans d'accompagnement de l'évènement olympique sont caractérisés par la diversité des mesures envisagées mais aussi, pour nombre d'entre elles, par une certaine technicité qui limite les possibilités de les visibiliser à destination du grand public car elles sont peu attractives médiatiquement¹. C'est dans cette logique que le document de 170 mesures synthétisé par la DIJOP est réduit à quelques objectifs clefs dans le dossier communiqué à la presse pour mettre en avant les dispositifs considérés comme les plus marquants et les plus audibles dans l'espace public, à l'image du « plan aisance aquatique » dont l'objectif est de renforcer l'accès à la natation pour prévenir les risques de noyade dans les espaces privés (piscines) et les lieux publics (plages, bases de loisir, lacs, etc.). L'un des enjeux centraux pour les producteurs du spectacle sportif est donc de parvenir à visibiliser ces politiques et à créer ou maintenir l'attractivité de l'évènement durant les six années de la phase de préparation. La légitimation de l'évènement passe par un travail actif du COJO et des pouvoirs publics pour susciter de l'adhésion autour du projet olympique, au-delà des collectivités directement concernées par l'implantation des sites de compétition et des conséquences directes de la quinzaine. Dès la phase de candidature, les entrepreneurs déclarent vouloir faire des Jeux de Paris ceux de la France. Dans les années 1980 déjà, les promoteurs d'Albertville 1992 usaient de cette formule pour renverser le stigmate d'une candidature régionale portée par une ville méconnue pour impliquer un maximum d'individus dans le soutien au projet. Dans le cas de Paris, la crainte des entrepreneurs de candidature tient davantage à la réaction du clivage traditionnel centre/périphérie², césure dont ils auraient intériorisé l'indicibilité et le dépassement. La mise en scène de l'évènement olympique est en effet très centrée sur les lieux iconiques de la capitale, en conformité avec les représentations fantasmées et métonymiques d'une France résumée aux beaux-quartiers et aux monuments parisiens³. Les dirigeants de la

¹ Par exemple, la mesure n°127 du plan d'accompagnement de l'État qui propose le soutien à la cohésion et l'innovation sociale par le sport dans les pays d'intervention de l'AFD (Agence Française de Développement). *France 2024. Faire mieux grâce aux Jeux, op. cit.*

² LIPSET Seymour Martin et ROKKAN Stein, *Party Systems and Voter Alignments: Cross-national Perspectives*, Free Press., New-York, 1967.

³ Malgré un discours universaliste, la construction des Jeux Olympiques s'appuie toujours sur la réactivation des identités nationales, particulièrement visibles lors des cérémonies d'ouverture qui mettent en scène l'histoire et la culture du pays hôte. THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales, op. cit.* ; HOGAN Jackie, « Staging The Nation: Gendered and Ethnicized Discourses of National Identity in Olympic Opening Ceremonies », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 27, n° 2, mai 2003, p. 100-123 ; LEE Jongsoo et YOON Hyunsun, « Narratives of the nation in the Olympic

candidature souhaitent donc également montrer le potentiel des Jeux pour les régions non-franciliennes pour susciter davantage d'adhésion, dans une démarche qui cherche également à désamorcer les critiques potentielles : plus les Jeux sont vus positivement au niveau national, moins les oppositions locales peuvent peser dans le processus de candidature ou la production d'un contre-discours olympique.

Le comité d'organisation des Jeux Olympiques met donc l'accent sur la capacité de l'évènement à s'exporter hors des limites de l'Île-de-France, d'abord par l'implantation des sites olympiques. Les entrepreneurs d'Albertville avaient utilisé la même méthode pour consolider la coalition savoyarde en cherchant durant la candidature un équilibre dans les épreuves confiées aux différentes stations de sports d'hiver. Pour Paris 2024, cette stratégie est appliquée à une échelle nationale. Ainsi, le choix de Marseille pour les épreuves de voile est une manière d'impliquer les élus et la population locale et d'atténuer le clivage symbolique entre les deux métropoles¹. La réflexion sur le choix du site de surf suit une logique similaire pour intégrer les départements et territoires d'outre-mer, souvent exclus de ces grands évènements : face à Biarritz, Lacanau, Hossegor et La Torche (Finistère), c'est finalement la localité de Teahupoo sur l'île de Tahiti qui est choisie par le COJO malgré la distance géographique. Cependant, les sites de compétition ne représentent qu'une partie du travail de mobilisation territoriale entrepris par les producteurs du spectacle sportif. En effet, les instruments les plus visibles des politiques d'héritage sont des « labels » créés par le comité d'organisation et l'État pour susciter de l'adhésion sur l'ensemble du territoire et « engager » la population, ainsi que le décrit le vocable marketing employé par le COJO. Outils de communication mis en scène par le COJO lors de discours ou de contenus créés pour la presse et les réseaux sociaux, ces labels sont aussi des instruments d'action publique qui s'inscrivent dans la lignée des nouvelles modalités d'intervention de l'État. Deux labels ont ainsi été créés dans le cadre de ces Jeux Olympiques : « Génération 2024 » et « Terres de Jeux 2024 ».

opening ceremonies: comparative analysis of Beijing 2008 and London 2012: Narratives of the nation in the Olympic opening ceremonies », *Nations and Nationalism*, vol. 23, n° 4, octobre 2017, p. 952-969.

¹ Lors de la constitution du dossier, Marseille était en concurrence avec Hyères, La Rochelle, Brest, le Havre et le Morbihan. Le choix s'effectue officiellement selon plusieurs critères objectifs (qualité du plan d'eau, infrastructures, capacité d'accueil, etc.), mais aussi plus officieusement selon des motifs économiques (possibilité pour les télévisions de produire des images marquantes) et symboliques (prestige du lieu, considérations politiques).

1) « L'éducation olympique » : un label pour mobiliser les territoires, faire « bouger les jeunes » et les socialiser à l'évènement sportif

Le premier label est un programme piloté par le ministère de l'Éducation nationale et plus particulièrement par le délégué ministériel aux Jeux Olympiques nommé en 2018, Thierry Terret, professeur des Universités à l'IUFM de Lyon (1992-2003) puis à l'université Claude Bernard – Lyon 1, spécialiste de l'histoire du sport. « Génération 2024 » est, à l'origine, un slogan communicationnel créé par le comité de candidature de Paris pour cibler les « jeunes » et les mobiliser dans la perspective des Jeux¹. La « Génération 2024 » désigne des individus âgés de 15 à 25 ans qui grandiront avec les Jeux Olympiques et sont identifiés comme ses principaux bénéficiaires. L'expression est utilisée dans les réunions de concertation organisées par le comité de candidature (5 avril 2016) et fait l'objet d'une campagne médiatique sur les réseaux sociaux à travers la diffusion d'un *hashtag* et de contenus mettant en scène ces publics cibles. En mars 2017, l'expression est reprise dans le plan en 24 mesures publié par le gouvernement pour préfigurer l'accompagnement des Jeux Olympiques. La première mesure citée dans le document consiste à créer un label « Génération 2024 » à destination des établissements scolaires et universitaires pour valoriser ceux qui mènent des actions favorables à la pratique sportive et, plus généralement, à la création de passerelles entre le sport scolaire et le sport fédéral. Le lien entre olympisme et éducation est présent dès la rénovation des Jeux par Pierre de Coubertin, qui développe son prosélytisme sportif après un voyage en Angleterre où il observe ces pratiques dans les *colleges* britanniques. Le sport est promu comme une instance de socialisation et d'éducation aux valeurs aristocratiques et à la rectitude morale, complémentaire avec les autres savoirs délivrés par l'école. Ces ambitions éducatives énoncées par Coubertin sont néanmoins limitées à un discours convenu et peu suivi d'initiatives concrètes. Ce n'est que vers la fin des années 1960 que les institutions olympiques commencent à promouvoir une « éducation olympique », en 1968 avec les Académies Nationales Olympiques (ANO), puis localement sous l'impulsion des comités d'organisation à partir de Munich 1972 et Montréal 1976. En 2000, l'Académie Internationale Olympique produit une

¹ Les dirigeants d'organisations sportives comme le CIO et la FIFA, sur la foi d'études marketing, se déclarent inquiets de la désaffection des « jeunes » pour la consommation du spectacle sportif, qui serait liée à de nouveaux modes de consommation médiatique (sur les réseaux sociaux plutôt que via la télévision). Ces institutions cherchent donc à reconquérir ces consommateurs en proposant de nouveaux formats de diffusion, de nouvelles disciplines (le *skateboard*, le *surf*, l'escalade ou le *hip-hop* aux Jeux Olympiques), voire de nouveaux formats de compétition, comme le projet avorté de *Super League* porté par les plus grands clubs de *football* européen. Ces initiatives montrent surtout une appréhension réificatrice de la catégorie « jeunes » qui se traduit par un usage stratégique pour mettre à l'agenda des réformes économiques.

définition de « l'éducation olympique » puis, en 2005, le CIO institutionnalise les dispositifs de sensibilisation dans un « Programme d'éducation des valeurs olympiques¹ ». L'éducation est donc l'un des fronts sur lesquels se déploie la stratégie de légitimation de l'olympisme par les dirigeants sportifs, avec la volonté de donner une image positive du mouvement et de socialiser les plus jeunes à ces enjeux pour les fidéliser dans la consommation du spectacle sportif. Si les dirigeants olympiques et les organisateurs des Jeux mettent en avant une relation étroite entre sport, éducation et école, la déclinaison de ces objectifs au niveau local n'est pas évidente. En France, l'intégration des activités sportives à l'école ne s'effectue que progressivement suite à un travail de « mise en forme scolaire » du sport et de l'éducation physique² pour les rendre légitimes dans cette institution³.

Parallèlement à ce rapprochement entre champ sportif et Éducation nationale, le projet de label « Génération 2024 » est une déclinaison des mesures récentes prises pour lutter contre le phénomène de sédentarité, « construit socialement en nouvelle préoccupation sanitaire, [qui] s'érige en morale de l'exercice physique sous la pression de l'autorité médicale⁴ », et plus généralement avec la construction du « sport-santé » comme objet d'action publique⁵. D'après

¹ Les auteurs qui résument les étapes de l'institutionnalisation de cet idéal éducatif présentent un point de vue très critique sur cette politique du CIO : « Le CIO exhorte la compétition, le patriotisme, met en lumière la séparation des hommes et des femmes et exalte un individualisme exacerbé. [...] Les Jeux illustrent une certaine dérive du capitalisme libéral et marchand non régulé. [...] Dans ces conditions, il est nécessaire de poser clairement la question suivante : l'éducation à l'olympisme a-t-elle un sens ? » MAILLARD Christophe et MONNIN Éric, « Une éducation à l'olympisme est-elle possible ? », *op. cit.*

² ARNAUD Pierre, « Contribution à une histoire des disciplines d'enseignement [La mise en forme scolaire de l'éducation physique] : La mise en forme scolaire de l'éducation physique », *Revue française de pédagogie*, vol. 89, n° 1, 1989, p. 29-34 ; TRAVAILLOT Yves, « La mise en forme scolaire du sport depuis 1945 », *Leçons d'histoire sur l'éducation physique d'aujourd'hui*, Paris, Vigot, 2005, p. 121-144.

³ La construction historique du ministère des Sports est d'ailleurs marquée par le conflit avec celui de l'Éducation nationale, auquel il est parfois rattaché dans une logique de subordination, et dont les interactions ont par exemple achoppé sur le rattachement de certains personnels. Les enseignants d'EPS sont rattachés au ministère de l'Éducation nationale suite à la loi Avice de 1984. La ministre des Sports de l'époque (1981-1984) explique ce départ en entretien : « J'ai dû faire en sorte que leurs revendications d'être rattachés à l'Éducation Nationale soient suivies d'effet. [...] Revendication de très longue date. Ils [les enseignants d'EPS] avaient l'impression d'être dans un statut de deuxième zone » (entretien avec Edwige Avice, 11 octobre 2019).

⁴ GENOLINI Jean-Paul et CLEMENT Jean-Paul, « Lutter contre la sédentarité : L'incorporation d'une nouvelle morale de l'effort », *Sciences sociales et sport*, vol. 3, n° 1, 2010, p. 133.

⁵ FAVIER-AMBROSINI Brice, « Socio-histoire du lien entre activité physique et santé de 1960 à 1980 », *Santé Publique*, vol. S1, HS, 2016, p. 13-24 ; MORALES Yves, « Action publique et injonction du "sport-santé" : les fédérations sportives, nouvelles opératrices de santé (1980-2018) », *Corps*, vol. 17, n° 1, 2019, p. 77-87. De nombreuses recherches en sociologie commencent à se pencher sur les programmes locaux ou nationaux de sport santé. Voir GASPARIINI William et KNOBE Sandrine, « Sport sur ordonnance : l'expérience strasbourgeoise sous l'œil des sociologues », *Informations sociales*, vol. 187, n° 1, 2015, p. 47-53 ; HONTA Marina et ILLIVI Frédéric, « Les associations sportives au service des

Jean-Paul Génolini et Jean-Paul Clément, l'approche sanitaire de l'activité physique était, jusqu'au début des années 2000, cantonnée à une évaluation de l'accidentologie relative à certaines pratiques. À partir de 2000-2002, la sédentarité est construite par des médecins entrepreneurs de cause et des agents du ministère de la Santé comme une « maladie sociale » aggravant les risques d'obésité : la campagne de prévention « Manger bouger », lancée en 2004, est ainsi l'un des premiers dispositifs mis en œuvre pour lutter contre cet enjeu qui illustre les tendances à l'individualisation et à la médicalisation des problèmes publics¹. Les « jeunes » font partie des populations ciblées par ces dispositifs car leurs pratiques culturelles (télévision, jeux vidéo) sont considérées comme aggravant les risques de sédentarité. Les politiques de sport-santé pour lutter contre l'obésité et la sédentarité sont analysées comme des dispositifs de gouvernement des corps et de mise en responsabilité des individus².

L'idée du label Génération 2024 est donc le fruit d'un double mouvement : le rapprochement progressif entre olympisme et institution scolaire, et la préoccupation pour l'activité physique des enfants et des adolescents dans une perspective de santé publique. Le délégué ministériel, Thierry Terret, explique que le dispositif est également inspiré par une dynamique d'isomorphisme entre organisations de grands événements sportifs :

Thierry Terret : La première fiche sur les 24 mesures, pour des raisons symboliques, a été de soutenir des bonnes pratiques sous la forme d'un label, et je pense que l'idée qui était derrière c'était l'expérience de Londres en 2012, où le comité d'organisation avait déployé un label qui s'appelle « *Inspired by 2012* », avec une différence majeure, c'est que ce label londonien ciblait plutôt le mouvement sportif, quand le label « Génération 2024 » porte sur les écoles, les collèges, les lycées, les Universités et les grandes écoles. [...] L'idée c'était de s'appuyer sur Londres, c'est-à-dire de faire quelque chose qui soutienne les bonnes pratiques. (Entretien, 21 janvier 2020)

politiques de santé publique : les ressorts d'un engagement par la libre conformation », *Corps*, vol. 17, n° 1, 2019, p. 55-63 ; ILLIVI Frédéric et HONTA Marina, « La mise en œuvre du plan "Sport, Santé, Bien-être" en région. Un processus d'ajustements continus », *Santé Publique*, vol. 31, n° 4, 2019, p. 475-484 ; KNOBE Sandrine, « Des patient-e-s face aux actions de promotion de la santé par les activités physiques : pluralité des formes de réception », *Corps*, vol. 17, n° 1, 2019, p. 91-101 ; KNOBE Sandrine, « Des formes différenciées de réception d'actions de prévention de l'obésité. L'exemple d'un programme de sport-santé à destination d'étudiants obèses », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, 2020, p. 51-67 ; MARSAULT Christelle, « Le sport-santé, un objet médical, social ou sportif ? Le dispositif strasbourgeois "sport-santé sur ordonnance" comme objet politique transversal », *Sciences sociales et sport*, vol. 10, n° 1, 2017, p. 21-49.

¹ NEVEU Érik, « Chapitre 7 - Dire adieu à la culture des problèmes publics ? », *op. cit.*

² FAVIER-AMBROSINI Brice et DELALANDRE Matthieu, « Les réseaux Sport Santé Bien-être : un gouvernement par le chiffre », *Terrains & travaux*, vol. 32, n° 1, 2018, p. 81-106. Voir également : PERRIER Clément, *L'État actif. Une analyse de l'activité physique comme nouvelle catégorie d'action publique (2001-2017)*, thèse pour le doctorat de science politique, Université Grenoble-Alpes, 2022.

La préfiguration du label publiée en mars 2017 vise à développer la pratique sportive chez les enfants, les adolescents et les étudiants, et à permettre aux jeunes sportifs de haut niveau de mieux concilier leur activité avec le temps scolaire. Les principaux dispositifs imaginés consistent à créer des projets associant clubs sportifs locaux et établissements scolaires, à mettre à disposition les équipements sportifs scolaires pour les associations et les entreprises, et à renforcer la participation à la Semaine olympique et paralympique, une semaine thématique inventée par l'Éducation nationale après l'obtention des Jeux qui se déroule vers la fin janvier-début février. L'objectif annoncé est de parvenir à labelliser 20% des établissements scolaires (hors maternelles) d'ici 2024.

Après l'obtention des Jeux, l'idée du label « Génération 2024 » est confirmée par la ministre des Sports (Laura Flessel) et le ministre de l'Éducation nationale (Jean-Michel Blanquer), qui confient à leur principale direction administrative – respectivement la Direction des Sports (DS) et la Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) – la tâche de rédiger, « en quelques jours » selon Thierry Terret, un cahier des charges. En décembre 2017, le cahier des charges est envoyé aux agents de ces ministères à l'échelon régional de l'État déconcentré – respectivement au directeur régional jeunesse et sport (DRJS) et au recteur d'académie – pour qu'ils désignent un référent du label et recrutent dans chaque académie un établissement de chaque niveau scolaire (une école, un collège et un lycée) pour tester le dispositif avant de lancer une vaste campagne de labellisation vers la mi-2018. Thierry Terret est alors recteur de l'académie de Rennes, puis nommé délégué ministériel en février 2018, soit quelques semaines après le déploiement du cahier des charges qu'il a mis en œuvre dans son secteur. Il commence par lancer un processus de réécriture de ce cahier des charges :

Thierry Terret : Sur les quatre volets, le troisième et le quatrième, d'une part les sportifs de haut niveau et de l'autre les infrastructures, ne permettaient pas de cocher les cases pour le primaire. Et d'autre part c'est un texte qui engageait l'école et le mouvement sportif, avec au milieu les collectivités. Mais ni le mouvement sportif, ni les collectivités n'avaient été impliqués faute de temps dans l'opération d'écriture. Donc c'était à la fois politiquement et techniquement une situation un petit peu compliquée. Donc moi quand j'ai pris conscience de cela j'ai engagé un travail de réécriture. Et je l'ai fait avec l'appui du sport scolaire. USSEP, UNSS, parce que premier, second degré, la place du sport scolaire justifiait qu'ils aient quelque chose à dire. La deuxième chose c'est que je l'ai mis en navette auprès de l'AMF, de l'ADF, de l'ARF, de l'ANDES – Association nationale des élus en charge du sport – du CNOSF et du CPSF, pour qu'on ait une version respectueuse des attentes des uns et des autres. Et c'est cette mouture qui a été diffusée, ça devait être en fin d'année scolaire 2017/2018. (Entretien, 21 janvier 2020)

Au moment de l'entretien en janvier 2020, le label avait été décerné à 2300 établissements sur les 10 000 qui constituaient l'objectif minimal de 20% d'établissements labellisés au niveau

national. La procédure d'adhésion est peu contraignante pour maximiser le nombre de labellisés : les établissements doivent simplement respecter le volume horaire d'EPS prévus dans les programmes scolaires et abriter une association sportive adhérente à l'une des fédérations sportives scolaires. La première vague de labellisation aurait surtout validé des pratiques déjà existantes, c'est-à-dire que « Génération 2024 » a été ciblé par des établissements ayant déjà développé une politique sportive ou proches des fédérations sportives scolaires (principalement les collèges et les lycées) : le délégué ministériel vise, pour les rentrées suivantes, une diffusion du label vers des établissements moins portés sur les pratiques sportives, notamment dans le primaire. Le label incite les chefs d'établissement à proposer et créer des projets pédagogiques autour des Jeux Olympiques et laisse donc d'importantes marges de manœuvre aux agents de l'Éducation nationale pour imaginer les contenus qu'ils estiment les plus adaptés ou les plus réalisables. En effet, la faisabilité des projets est un point central puisque la reconnaissance symbolique par le label ne s'accompagne pas de moyens budgétaires :

Thierry Terret : Et parmi les obstacles la demande qui revient systématiquement c'est est-ce qu'on a des moyens en plus quand on est labellisé ? La réponse est toujours la même. C'est une opportunité historique – on n'organise pas les Jeux tous les jours – de penser différemment la question des programmes et de l'éducation. Disons qu'il n'y a pas de chèque signé, d'autant que si les objectifs quantitatifs sont atteints ça voudrait dire plusieurs dizaines de millions d'euros, donc c'est pas l'objet. Il y a de l'accompagnement en ressources humaines, il y a la production didactique de ressources. Il y a quelques moyens liés par exemple à de l'accès gracieux à des films ou à de la ressource, il y a des volontaires du service civique qu'on peut dédier à ces questions, mais il y a pas une augmentation de la DHG [*dotation horaire globale*¹] par exemple pour les établissements. (Entretien, 21 janvier 2020)

« Génération 2024 » n'apporte donc pas de moyens supplémentaires aux établissements labellisés. L'État, c'est-à-dire ici la DGESCO, propose un dispositif essentiellement incitatif, accompagné de contenus pédagogiques standardisés² dont les agents peuvent se saisir pour mettre en place des actions. Celles-ci sont évaluées via une plateforme de suivi sur laquelle les chefs d'établissement saisissent les initiatives qu'ils ont menées, qui seront ensuite vérifiées par

¹ La dotation horaire globale (DHG) est, avec les indemnités pour missions particulières (IMP), l'une des deux composantes de la dotation globale versée par l'autorité académique aux établissements.

² La plateforme en ligne (generation.paris.2024.org) comporte des liens vers des films, des fiches thématiques (courir, lancer, danser), des contenus culturels (Exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté), des bulletins d'information ou encore des modèles d'*escape game*. Un « kit du labellisé » est également fourni aux établissements, qui comprend « une plaque murale à fixer au mur ; un drapeau pour accompagner les événements ; un tableau agenda pour garder en mémoire les actions mises en place dans le cadre de la mise en action du label : un sac réutilisable pour ranger ou transporter du petit matériel sportif ».

des agents du ministère de l'Éducation nationale pour renouveler ou non le label, valable pour une durée de trois ans. La diffusion large de ce label est analysée par Michaël Attali et François Le Yondre comme un moyen pour les promoteurs de l'olympisme de lutter contre les controverses associées aux Jeux : l'éducation olympique est une stratégie institutionnelle de préservation d'une légitimité passée à destination des plus jeunes¹.

2) « Terre de Jeux », une initiative privée couplée à un programme public pour orienter les comportements individuels

Le second label, intitulé « Terre de Jeux », est une création du COJO imaginée à destination des collectivités locales, couplé par la suite à des dispositifs d'action publique. Après l'obtention des Jeux en septembre 2017, le comité de candidature entre pour quelques mois dans une phase de transition pour devenir le comité d'organisation. L'année 2018 est, pour les organisateurs, une année d'abord consacrée au montage juridique et financier de la nouvelle structure, au recrutement des principaux dirigeants puis des employés après le licenciement de la majorité du personnel engagé sur la candidature². Durant cette période transitoire, les équipes du COJO sont interpellées par des élus locaux, comme le raconte Guillaume Lefebvre, l'un des membres du comité de candidature qui est resté dans la structure et devenu responsable de la mobilisation des territoires pour Paris 2024 :

Guillaume Lefebvre* : On était un ou deux par direction pour structurer un peu le truc, et puis à partir d'avril 2018 les recrutements sont repartis. Et en fait toutes les collectivités et les acteurs du mouvement sportif nous ont dit toute l'année 2018 : « Non mais attendez, moi vous m'avez mis l'eau à la bouche, je suis prêt, je suis mobilisé, et en fait il se passe rien ». Bah oui il se passe rien, parce qu'en fait c'est dans six ans les Jeux, laissez-nous le temps d'arriver. Et donc on était en train de perdre ce qu'on avait suggéré pour gagner [*la mobilisation des territoires*]. Donc assez vite on s'est dit qu'il fallait qu'on reconnecte ces gens, et il fallait qu'on trouve les moyens de les associer. Donc assez vite l'idée du label est arrivée, et assez vite on s'est dit qu'il fallait un label qui soit une porte d'entrée, et pas un label qui venait sanctionner des actions ou des projets. Se dire : venez chercher le label, c'est pas compliqué, c'est accessible pour tous, et par contre une fois que vous êtes dans le label, c'est là qu'on va activer, valoriser, qu'on va faire des choses. (Entretien téléphonique, 5 octobre 2020)

¹ « Il ne s'agit plus seulement de se focaliser sur l'universalité et la légitimité de l'olympisme pour orienter ou donner une crédibilité aux lignes directrices et aux projets sportifs, comme l'organisation de grands événements, mais au contraire d'utiliser les écoles pour encourager l'adhésion à l'olympisme et préparer les jeunes générations à y participer » [traduit de l'anglais par nos soins] ATTALI Michaël et LE YONDRE François, « Olympic Education in France », *op. cit.*, p. 7.

² Le comité de candidature comptait environ 50 employés, et seule une vingtaine est conservée dans le comité d'organisation.

Les organisateurs ont pour objectif de maintenir une appétence pour les Jeux sur l'ensemble du territoire pour des raisons politiques – l'adhésion atténuée l'expression des critiques – et économiques : des Jeux perçus positivement sur une large surface sociale et géographique valorisent l'évènement en tant que produit, donnée cruciale en phase de négociation de partenariats commerciaux au niveau national. Les remarques évoquées par Guillaume Lefebvre sont objectivées en 2019 dans un sondage réalisé par l'ANDES, l'Association nationale des élus en charge du sport, une organisation qui assiste les élus locaux dans la mise en œuvre de leurs politiques sportives.

Clément Lerolle (directeur général de l'ANDES) : Quand nous l'avons fait, c'était il y a maintenant un an, ce qui ressortait le plus c'était le manque d'information, si vous voulez, le sentiment qu'il y avait peu d'infos, que les territoires n'étaient pas associés. C'était avant que le label Terres de Jeux sorte. Et en fait, ce sondage, on a carrément présenté ça devant le COJO, on leur a dit : « Voilà un peu ce que pensent nos élus ». Donc que ce soit le manque d'association, le manque d'information, le fait qu'il y a eu beaucoup d'informations pendant la candidature, mais qu'après la décision il y avait plus rien, il y avait plus de suivi. Le sentiment qu'on avait mobilisé beaucoup de monde mais que ça retombait. « Vous nous avez demandé de mobiliser, maintenant il y a plus rien », c'était le sentiment un peu de lâcher prise. C'est ça qui était fortement ressenti. Et donc on a fait passer ce message-là, et c'est suite à ça aussi que le COJO a compris qu'il fallait surfer là-dessus. Et c'est la réponse un peu à ça le label « Terre de Jeux ». (Entretien téléphonique, 13 février 2020)

55% des élus du réseau de l'ANDES affirment que leur commune a mené des actions lors de la phase de candidature, mais 56% se déclarent insatisfaits de la mobilisation depuis que les Jeux ont été attribués à Paris. La construction du sondage met en scène les fortes attentes des élus en charge du sport, qui se déclarent massivement prêts à se mobiliser dans le cadre des Jeux (84,5%) pour obtenir la classification en tant que centre de préparation olympique (72%), mener des actions de communication (71%) ou organiser des *test events* (42%). L'ANDES met en forme l'adhésion potentielle et la frustration des élus locaux, et se positionne comme un interlocuteur incontournable pour le COJO.

En septembre 2018, le comité d'organisation crée une « direction de l'engagement » dont la tâche est de mobiliser des publics cibles durant la phase de préparation pour maintenir ou créer une adhésion pour les Jeux. C'est donc au sein de ce segment du COJO qu'est construit le dispositif qui deviendra le label « Terre de Jeux » dans une logique marquée par l'approche marketing des employés : il s'agit, selon Guillaume Lefebvre, de « créer les conditions d'une valorisation de la marque » et, plus prosaïquement, « créer un label c'est quasiment comme créer une marque » (entretien téléphonique, 5 octobre 2020).

Encadré 10. Guillaume Lefebvre, une stratégie de distinction pour être recruté par Paris 2024

Guillaume Lefebvre a obtenu une licence en histoire à la Sorbonne (2002-2005), puis s'est orienté vers les relations internationales (au *King's College* de Londres, 2005-2006) et la science politique (*London School of Economics*, 2007-2008). Après ses études, il devient conseiller en communication et relations presse dans des cabinets de conseil, puis des instituts de sondage (CSA, Élabé). Passionné de sport, il entre au comité de candidature en 2015 après avoir lancé une initiative propre à le distinguer d'autres candidats potentiels, dans une démarche similaire à celle de Jean-Claude Blanc décrite au chapitre 4 :

Guillaume Lefebvre : Moi à ce moment-là je me suis dit, qu'est-ce qui va faire que si un jour je suis candidat mon profil va les intéresser ? J'avais 29 ans, je faisais de la com', franchement y'avait 300 autres personnes qui avaient le même profil que moi, j'avais aucune chance d'être pris si un jour il y avait un poste. Sachant que la candidature c'est des toutes petites équipes, il y a 4 – 5 personnes à la com', un directeur, un responsable, quelqu'un sur le digital, quelqu'un sur la presse, quelqu'un sur les événements, quelqu'un sur la marque, et puis ça s'arrête. Donc j'avais en fait un seul poste possible. C'était quasi-mission impossible.

Et donc moi j'ai créé à ce moment-là un compte *Twitter*, pas à mon identité, qui était juste là pour m'informer, donc je me mettais des règles de suivi, j'ai commencé à faire une cartographie des gens qui parlaient du sujet. En décembre 2012, quand je l'ai créé, il y avait personne qui en parlait, donc j'avais de temps en temps un journaliste qui postait un article en évoquant une candidature, et puis progressivement, plus ça allait, plus le sujet devenait un peut-être. Le CNOSF a commencé à créer un CFSI. En 2013 ça a commencé, donc je relayais des articles, je répondais à des machins, et progressivement j'ai commencé à identifier les gens qui gravitaient autour du sujet. Et à l'été 2015, le compte avait 4000 ou 5000 *followers* : cabinets ministériels, députés, sénateurs, membres du comité, du CIO, de Rome, de Hambourg, des athlètes.

Donc j'avais un peu réussi mon pari, mais j'étais totalement invisible. Et un jour j'ai été sollicité par le CNOSF pour venir parce qu'ils avaient un sujet au niveau de la marque. Évidemment je parlais un peu de ce sujet-là. Donc je suis venu, et pour moi j'avais réussi mon coup, parce qu'il fallait que j'apparaisse sur la carte. J'étais là, et c'est le moment où ils commençaient à recruter des gens, et donc de fil en aiguille, l'un plus l'autre, je suis arrivé, et ils m'ont dit : "Pourquoi vous faites ça ?" et je leur réponds "Bah pour être devant vous aujourd'hui, pour candidater et rejoindre l'aventure", et ça a pris un peu de temps, bref, six mois plus tard je suis rentré dedans. (Entretien téléphonique, 5 octobre 2020)

Pour ce faire, le COJO s'associe à *Olbia Conseil*, un cabinet de conseil spécialisé sur le sport créé en 2014, dirigé par Thomas Rémoleur et Antoine Boisleau : le premier était directeur

des relations institutionnelles du CNOSF entre 2010 et 2013, c'est-à-dire au moment où sont mises en œuvre les premières mesures destinées à favoriser une future candidature olympique ; le second était collaborateur parlementaire de Valérie Fourneyron (2011-2012) avant de rejoindre son cabinet en tant que chef adjoint (2012-2014). Pendant six mois, de janvier à juin 2019, le COJO et leurs partenaires travaillent à la création d'un label pour les collectivités qui leur permettrait d'exploiter l'important maillage territorial des communes. La procédure d'adhésion est simple, il suffit aux élus des collectivités de se connecter sur une plateforme dédiée, d'y renseigner les caractéristiques de leur territoire, et de s'engager à mener des actions en faveur des Jeux. « Terre de Jeux » est pensé par ses créateurs comme un affichage du soutien des collectivités à l'évènement olympique. Concrètement, les élus s'engagent à favoriser localement la pratique sportive auprès des publics cibles et de leurs agents, notamment à l'occasion des « moments olympiques » (Journée olympique en juin, Semaine olympique et paralympique en janvier-février), à relayer l'actualité des Jeux via leurs dispositifs de communication, à organiser des moments sportifs (retransmissions d'épreuves, invitation de sportifs de haut niveau, organisation de compétitions locales), et à produire une démarche durable. En contrepartie, le label donne accès à des rétributions symboliques et matérielles. Outre la documentation fournie par le COJO (guides, films, outils de communication)¹, le label est la condition d'entrée pour obtenir le classement « centre de préparation olympique » - particulièrement ciblé par les élus selon l'ANDES – ou pour postuler à une subvention sur l'enveloppe de 20 millions d'euros débloquée par l'Agence nationale du sport pour la réfection d'équipements sportifs.

Guillaume Lefebvre : Aujourd'hui le label il est cité. Quand Tony Estanguet prend la parole à la rentrée pour dire qu'on est à un an de Tokyo, qu'il faut établir des priorités, il cite à chaque fois Terre de Jeux 2024, dès qu'il se déplace. Ça devient cet outil marketing, ça devient pour lui – pour lui et pour nous – le meilleur outil de lobbying, parce qu'aujourd'hui on peut dire qu'il y a 22 millions de personnes qui habitent dans une ville Terre de Jeux 2024. Et plus on va se rapprocher des Jeux, plus les villes vont jouer le jeu, plus elles vont informer leur population, plus elles vont s'approprier le projet. Et donc cet outil qui était un label, en mode c'est cool ils sont labellisés, devient un outil de lobbying, d'engagement et de mobilisation qui est hyper fort. (Entretien téléphonique, 5 octobre 2020)

¹ Il peut également s'agir de cadeaux, comme la possibilité d'obtenir des dossards pour courir le marathon grand public qui aura lieu pendant les Jeux, la possibilité de porter la flamme olympique ou de devenir volontaire pendant la compétition.

En avril 2022, 2772 collectivités sont labellisées en France métropolitaine et 59 dans les outre-mer. Comme l'explique ce cadre du COJO, le label est devenu un instrument d'action publique mobilisé pour mettre en scène l'adhésion nationale au projet olympique.

Les éléments évoqués ci-dessus montrent également comment ce label est combiné à des dispositifs d'action publique. Nous évoquons, dans la section précédente, le programme « Action Cœur de Ville » (ACV) dirigé par l'ANCT. Il s'agit initialement d'un plan d'investissement de cinq milliards d'euros sur cinq ans, orienté vers 222 « villes intermédiaires », identifiées par le ministère de la Cohésion des Territoires comme des bassins économiques (26% de l'emploi total) et démographiques (23% de la population) à dynamiser pour favoriser leur essor. Pour le dire simplement, il s'agit d'aider les communes à rendre leur centre-ville attractif via des aides sur cinq secteurs d'intervention : le commerce local, le logement, la mobilité, l'accès aux services publics et le cadre de vie. En plus de ces axes fondamentaux du programme, l'ANCT conclut des partenariats avec d'autres organismes pour compléter l'assistance aux communes : avec le CNAM pour l'enseignement supérieur, et avec le COJO pour le sport. Le chargé de mission Antoine Blandin explique l'intérêt du COJO et de l'ANCT à conclure un partenariat :

Antoine Blandin : Il y a un climat un peu hostile aujourd'hui qui ressort vis à vis des JO, et donc il y a ce besoin de vraiment travailler à la fois sur la communication et les messages envoyés pour en faire des Jeux inclusifs et des Jeux de toute la France. Et là-dessus on s'entendait, parce qu'on avait besoin d'attirer la lumière sur les villes moyennes et d'en faire aussi des choses qui sont intégrées au sein de la grande dynamique nationale, et qui ne soient pas marginalisées. Nous on a envie d'arrêter de parler de France périphérique, ça ne fait aucun sens pour nous, et d'ailleurs plein de chercheurs le disent. C'est un terme qui fait mal. Nous on est pas périphériques, on est au cœur des choses. Le COJO organise les JO 2024, qui sera l'évènement en France en 2024, et nous on voit pas les villes moyennes être mises à la marge de tout ça, on veut qu'elles soient parties prenantes. Ça nous permet de mettre un focus sur ces villes-là, d'en parler de manière positive. (Entretien téléphonique, 2 août 2021)

L'enquête résume assez clairement les intérêts institutionnels des uns et des autres pour la signature d'un accord. Pour Paris 2024, on l'a dit, il s'agit d'obtenir une présence nationale et pas simplement centrée sur la région francilienne, avec un label qui devient un outil de communication et de production de l'adhésion au projet olympique. Du côté de l'ANCT, les Jeux sont une caisse de résonance médiatique pour un programme technique et méconnu du grand public, un moyen de compléter l'offre de leur politique publique et de défendre le rôle politique et économique de ces communes : autrement dit, la valeur symbolique des Jeux permet de rehausser le prestige administratif de cette politique publique – Antoine Blandin parle en entretien d'une « politique publique qui a besoin de s'ouvrir sur un truc plus sexy ». La

convention signée entre l'ANCT et le COJO est centrée sur le « *design* actif », un courant architectural qui promeut l'intégration, dans les équipements collectifs, des injonctions à la pratique sportive : par exemple, des escaliers dont les marches indiquent le nombre de calories brûlées en les empruntant. Il s'agit de visibiliser ces techniques par des opérations de communication avec le COJO, de produire un « guide des bonnes pratiques » de *design* actif à destination des villes du réseau, puis de favoriser la mise en œuvre locale de projets via des ateliers et des webinaires de formation pour les élus et leurs administrations. Pour bénéficier de cette aide de l'ANCT, les communes doivent être labellisées « Terre de Jeux », ce qui était le cas de 160 villes du programme ACV au moment de l'entretien avec l'enquêté, soit plus des deux tiers.

Ces dispositifs mis en œuvre dans le sillage des Jeux Olympiques sont caractéristiques d'un « gouvernement par les labels », c'est-à-dire des instruments d'action publique produits par des administrations pour orienter les actions de leurs publics cibles (individus, collectivités, entreprises) vers les objectifs voulus *via* des systèmes de classement et d'étiquettes distinctifs¹. L'analyse des labels, inspirée de l'approche foucauldienne de la gouvernementalité et des nouveaux travaux sur les instruments d'action publique², montre comment ces dispositifs opèrent comme formes de gouvernement par le marché³ et permettent de mettre en compétition les acteurs sur des secteurs d'action publique « marqués par une faible formalisation des problèmes et des solutions, une distribution incertaine des responsabilités entre diverses institutions et professions, ainsi que par un déficit de légitimité et de ressources financières⁴ ». Ici la logique de marque du COJO se combine avec des objectifs d'action publique ministériels, qu'il s'agisse de programmes préexistants (comme Action Cœur de Ville) ou de nouvelles politiques publiques (comme Génération 2024). Dans les deux cas, l'objectif est de favoriser la pratique sportive des individus en s'appuyant sur des relais de l'action publique au niveau territorial, c'est-à-dire les établissements scolaires et les collectivités locales : si ces labels ne

¹ BERGERON Henri, CASTEL Patrick et DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Gouverner par les labels », *op. cit.*, p. 10.

² DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Introduction / Le gouvernement des conduites comme modalité d'intervention de l'état sur les marchés », *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2016, p. 15-48.

³ MALLARD Alexandre, « Le label « RGE » ou la figuration de l'État sur les marchés de la construction durable. Un label d'État entre signal marchand et emblème politique », *Revue française d'administration publique*, vol. 178, n° 2, 2021, p. 311-326.

⁴ BEAL Vincent, EPSTEIN Renaud et PINSON Gilles, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement et action publique*, VOL. 4, n° 3, 2015, p. 113.

proposent pas une intervention sur le marché, ils relèvent bien d'un gouvernement des conduites puisqu'ils visent la transformation de comportements individuels à travers la promotion de pratiques vertueuses considérées par les acteurs publics comme bénéfiques pour la collectivité sous l'angle de la santé publique. La mise en avant du « *design* actif » est particulièrement représentative de ce gouvernement des conduites par des incitations non contraignantes. On retrouve dans ces instruments les caractéristiques identifiées Henri Bergeron, Patrick Castel et Sophie Dubuisson-Quellier : un principe de liberté des acteurs, fondé sur le volontariat et l'absence de sanction, et d'importantes marges de manœuvre dans la définition locale du dispositif ; l'importance de la communication sur les labels, la mise en visibilité par la transivité du capital symbolique du labelliseur (ici l'État et le COJO) ; et enfin les incitations à proposer des initiatives toujours plus distinctives par le biais d'outils d'évaluation et de présentation des projets les plus « innovants¹ ». « Génération 2024 » et « Terre de Jeux » sont une manifestation d'un double phénomène. D'un côté, la construction collective État-comité d'organisation d'une légitimité des Jeux Olympiques par la création de dispositifs d'action publique dédiés, initiatives qui ne faisaient pas partie du répertoire de l'organisation sportive dans les années 1980 et 1990 : la problématique de l'adhésion et de la diffusion d'une image positive des Jeux est au cœur de ces initiatives. D'un autre côté, les labels traduisent des transformations à l'œuvre dans l'action publique contemporaine, où l'action de l'État est tournée vers la mise en réseaux, l'orientation des comportements et la production de ressources cognitives (fiches, dossiers, guides de « bonnes pratiques ») pour inciter les autres acteurs de l'action publique à se saisir de ces enjeux et les adapter localement. La politique par les labels n'est pas synonyme d'un désengagement de l'État, comme pourrait le laisser supposer la faiblesse des ressources financières allouées à ces dispositifs. La mobilisation des agents de l'État pour produire des politiques d'accompagnement des JO montre qu'un nombre croissant de secteurs d'action publique ou de problèmes publics sont perçus comme adventices aux événements sportifs, et justifieraient une intervention, autant pour des besoins de légitimation que de visibilité ou d'opportunité politique. Le processus est similaire à ce que nous avons observé pour les questions budgétaires entre les Jeux d'Albertville et de Paris : la diminution relative des moyens accordés ne signifie pas désengagement, mais redéploiement vers des activités de contrôle. La diversification des politiques d'accompagnement, au-delà de

¹ BERGERON Henri, CASTEL Patrick et DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Gouverner par les labels », *op. cit.*

l'aménagement du territoire, correspond à une réorientation de l'action de l'État vers le gouvernement des conduites dans un cadre budgétaire contraint.

La faible administration des dispositifs dits d'héritage pose la question de leurs effets, et donc de leur mesure pour les comparer aux promesses formulées par les entrepreneurs de candidature. Le cas des évaluations économiques montre qu'il est difficile de produire des données fiables et que le travail scientifique sur l'héritage est confronté à des mécanismes de production de l'ignorance.

D - Mesurer l'héritage, produire l'ignorance

Les débats suscités par la catégorie héritage tiennent au flou de sa définition et à la difficile évaluation des réalisations effectives des entrepreneurs de l'olympisme par des recherches indépendantes aux méthodologies scientifiquement solides. Puisque l'héritage est utilisé pour justifier l'organisation d'un événement sportif, sa mesure revêt un enjeu politique. Nous allons voir dans ce paragraphe, à partir de l'exemple des indicateurs économiques, que l'évaluation des grands événements sportifs s'apparente à des mécanismes de production de l'ignorance, c'est-à-dire les mécanismes intentionnels¹ ou structurels qui ralentissent l'activité scientifique dans un domaine d'étude particulier².

Les questions de l'évaluation économique des grands événements sportifs (ou de tout autre objectif de politique publique assigné à l'évènement) occupent une place centrale depuis que les entrepreneurs justifient par ces effets d'entraînement les sommes investies pour les accueillir. Au ministère des Sports, le thème de l'évaluation est porté par la délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES), et plus particulièrement par Olivier Joncour, qui joue un rôle de passeur entre le champ académique et le champ administratif. Olivier Joncour est à la DIGES depuis 2007 et a effectué une partie de sa formation au Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) de Limoges, l'une des premières institutions en France à produire des savoirs experts sur les aspects juridiques et économiques du sport. Le CDES a été créé en 1978 par les professeurs agrégés de droit François Alaphilippe (1941-2021) et Jean-Pierre Karaquillo (1943-) en collaboration avec le CNOSF. Joël Delplanque, président

¹ PROCTOR R. et SCHIEBINGER L.L. (dir.), *Agnology: the making and unmaking of ignorance*, Stanford, Calif, Stanford University Press, 2008 ; GROSS M. et MCGOEY L. (dir.), *Routledge handbook of ignorance studies*, Second edition., Abingdon, Oxon ; New York, NY, Routledge, coll. « Routledge international handbooks », 2022.

² HENRY Emmanuel, *Ignorance scientifique et inaction publique*, op. cit.

de la Fédération Française de Handball, explique en entretien les objectifs poursuivis par les deux professeurs dont il suit les activités :

Joël Delplanque : On est dans les années 80, mais le mouvement sportif n'avait rien à voir avec la structuration qu'il a acquise aujourd'hui. Et leur idée, à Alaphilippe et Karaquillo, c'était de doter les fédérations, les clubs, de compétences économique-juridiques, voire également de communication. Donc à l'époque j'étais à la Direction des Sports la première fois que je les ai rencontrés, on a fait connaissance. Et après quand j'ai glissé au Comité Olympique ce lien s'est poursuivi et on en a fait, comment dire, un partenariat, et on a lancé progressivement des sessions de formation, des séminaires. Je sais plus combien on en faisait par an, deux ou quatre, sur différents thèmes autour de l'économie, des aspects juridiques, de l'émergence de la nécessité de professionnaliser l'approche, l'organisation. On n'en était pas encore au sport comme phénomène global qu'il a aujourd'hui atteint, donc ça a contribué aux étapes successives jusqu'à ce qu'aujourd'hui il y ait ces promotions de managers qui sont organisées par le CDES, d'où finalement beaucoup de directeurs, de managers – je sais plus quel titre ils ont dans les fédérations – sont issus. Et puis on a eu aussi d'autres universités, je pense à Dijon, à d'autres, qui ont mis en place des masters, enfin des certifications diverses et variées, ce qui contribue progressivement à la structuration, la professionnalisation du sport, en même temps que ses ressources croissaient, que son économie nous permettait de se doter de personnels de plus en plus compétents. (Entretien téléphonique, 9 décembre 2020)

Le CDES est devenu, à partir des années 1980, l'un des creusets pour la formation et la professionnalisation des acteurs sportifs¹, tout en construisant une offre d'expertise scientifique qui contribue à structurer les disciplines du droit et de l'économie du sport : création de la *Revue juridique et économique du sport* en 1987 (puis *Jurisport* à partir de 2005), du *Code du Sport* Dalloz en 1997, et de l'Association internationale des économistes du sport en 1999².

Olivier Joncour, après sa formation au CDES, a entretenu des relations régulières avec les chercheurs en économie du sport de l'institution et d'autres établissements d'enseignement supérieur. Il a par exemple intercédé auprès du ministère des Sports pour qu'une salle de réunion soit mise à disposition de ces économistes trois à quatre fois dans l'année pour accueillir le séminaire « Dynamique Économique du Sport », organisé par une équipe du CDES pour discuter des derniers travaux académiques français et étrangers. La proximité avec le milieu de la recherche oriente l'approche de cet agent de la DIGES vers les questions d'évaluation des grands événements sportifs. Les évaluations *ex ante*, réalisées par des universitaires ou des cabinets de conseil, sont mises en avant par les entrepreneurs de candidature pour légitimer leur

¹ CHANTELAT P. (dir.), *La professionnalisation des organisations sportives*, op. cit.

² Ces quelques éléments nécessiteraient d'être approfondis pour étudier le rôle du CDES dans la structuration du sport français : construction des formations proposées, activités scientifiques (colloques, publications, séminaires, stages), trajectoires des anciens élèves et circulations entre administration des Sports, fédérations et entreprises du secteur sportif.

projet. Ces études *ex ante* sont un sujet de controverses pour les économistes du sport¹. Au-delà des difficultés inhérentes aux prévisions sur une à deux décennies, aux mécanismes naturels d'inflation et aux chocs économiques divers, ces travaux sont limités par le format de la commande, c'est-à-dire pour le donneur d'ordre la nécessité d'obtenir des chiffres positifs pour pouvoir communiquer dessus.

Un exemple significatif est celui de l'étude d'impact commandée par le comité de candidature Paris 2024 au CDES de Limoges pour démontrer les effets économiques positifs de l'évènement sur le territoire. L'étude est supervisée par le professeur d'aménagement et urbanisme à l'université de Limoges Jean-Jacques Gouguet, qui a travaillé sur l'évaluation de la coupe du monde de rugby 2007, et un comité scientifique composé de trois experts internationaux connus pour leur approche critique vis-à-vis de l'évaluation *ex ante* : les professeurs d'économie Wladimir Andreff (Sorbonne), Holger Preuss (*Johannes Gutenberg-Universität Mainz*) et Stefan Szymanski (*University of Michigan*). Sur recommandation de Wladimir Andreff, l'étude présente trois scénarii de l'impact économique des Jeux sur le territoire : un scénario bas (119 000 emplois – 5,3 milliards d'euros), un scénario médian (189 000 emplois – 8,1 milliards d'euros) et un scénario « à privilégier » (247 000 emplois – 10,7 milliards d'euros). Ce format est la source d'une divergence avec le comité de candidature de Paris au moment de la présentation de l'étude le 1^{er} juin 2016. Au cours d'un entretien téléphonique réalisé en 2017, le professeur Andreff explique le désaccord qui oppose les économistes au comité de candidature :

Wladimir Andreff : Le seul problème c'est qu'évidemment le comité de candidature ne communique que sur la variante optimiste. Alors que nous les experts on pensait qu'il valait mieux communiquer sur la fourchette, c'est-à-dire entre 5 et 11 milliards, avec sans doute quelque chose de médian à 8 milliards. Mais le comité de candidature n'a pas souhaité cela, et c'est donc pourquoi les trois experts internationaux ne sont pas venus. [...] Moi j'ai refusé d'aller à la présentation à la presse. 24h ou 48h avant on m'a appelé et on m'a dit : "On va communiquer sur le chiffre le plus élevé". J'ai dit : "Dans ces conditions, comme mes collègues étrangers, je ne viendrai pas". [...] Et la fin de l'histoire là-dessus, c'est de la petite histoire, c'est que ça s'est négocié, les gens de Limoges négociaient jusqu'à minuit de la veille du jour de communication à la presse pour communiquer la fourchette de chiffres. Donc ils ont obtenu lors de la présentation

¹ « Quand on parcourt la littérature, il est frappant de constater l'hétérogénéité des résultats : d'un côté, des bureaux d'études prévoyant des retombées économiques très élevées s'opposent à des universitaires qui revoient systématiquement à la baisse de telles évaluations ; de l'autre, à l'intérieur de la communauté scientifique, des résultats très contrastés sont obtenus avec des méthodes se rapportant à des fondements théoriques différents (approches keynésiennes et modèle input-output, par exemple) » BARGET Eric et GOUQUET Jean-Jacques, « La mesure de l'impact économique des grands événements sportifs. L'exemple de la Coupe du Monde de Rugby 2007 », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, juin, n° 3, 2010b, p. 379.

à la presse, eux, leur étude, en présentant la fourchette de chiffres. Mais depuis lors le comité de candidature, dans toutes ses communications, communique sur le chiffre le plus élevé. (Entretien téléphonique, 18 avril 2017)

La présentation des résultats montre une tension entre, d'un côté, un comité de candidature dont l'intérêt est de présenter les meilleurs résultats possibles pour produire du consensus et, de l'autre, des chercheurs dont la crédibilité scientifique repose sur des données plausibles, et donc sur une certaine prudence. Cette divergence donne lieu à différentes stratégies pour préserver leur capital scientifique : défection (*exit*) pour les experts internationaux, et négociation d'un maintien de façade pour une présentation empruntant les codes académiques pour les auteurs de l'étude. L'exemple de l'évaluation de Paris 2024 montre les ambivalences de la position de l'universitaire-expert dans un cadre contraint par la commande : l'indépendance du travail académique est travaillée par les exigences de l'institution donneuse d'ordres¹.

Pour obtenir des résultats scientifiquement robustes, les économistes préconisent de conduire des études *ex post* selon une méthode coûts/avantages qui mettrait en balance effets positifs et négatifs de l'évènement sportif, examinés sur une période longue². C'est également l'option privilégiée par des acteurs publics, comme le promeut Olivier Joncour à la DIGES. Pour l'administration, il est important de disposer de données fiables pour en tirer des leçons et reproduire ce qui a fonctionné d'un évènement sur l'autre. La réalisation de telles études nécessite une mobilisation en amont, un travail entre organisateurs, acteurs publics et chercheurs pour mettre en œuvre les outils nécessaires à la collecte des données. C'est dans cette logique que le Secrétaire d'État aux Sports, Thierry Braillard, propose de créer l'Observatoire de l'Economie du Sport en 2016 :

¹ Ce dilemme n'est pas sans rappeler la situation exposée par Barbara Allen dans son étude sur l'expertise sanitaire à Grand Bois en Louisiane, et l'engagement de deux scientifiques venues en aide aux habitants à partir de méthodes opposées. Alors que l'une décidait de maintenir l'indépendance de son travail dans la lignée de la tradition académique, l'autre choisissait de s'allier avec le pouvoir politique et les médias pour porter les revendications des riverains victimes des émanations toxiques. Le problème qui se pose alors est celui de savoir quelle démarche est la plus adaptée : le travail académique garantit les résultats mais demande un temps qui excède celui de l'arène judiciaire, le second est plus rapide, plus proche des revendications des victimes, mais bénéficie d'une légitimité scientifique moindre, et est donc plus vulnérable à une contre-expertise. ALLEN Barbara, « Les frontières de la santé environnementale à l'épreuve. Le cas de Grand Bois en Louisiane », *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des Mines, 2013, p. 197-222.

² Par exemple, une étude *ex ante* menée par l'ESSEC en 2007 établissait l'impact de la Coupe du monde de rugby à 8 milliards d'euros pour la France. Une étude *ex post* établit finalement cet impact à 539 millions d'euros, pour un bénéfice social net (méthode coûts-avantages) de 113 millions d'euros. BARGET Eric et GOUGUET Jean-Jacques, *Evénements sportifs : impacts économique et social*, Bruxelles, De Boeck, 2010a ; ANDREFF Wladimir, « Pourquoi le coût des Jeux Olympiques est-il toujours sous-estimé ? », *op. cit.*

Thierry Braillard : C'est un outil parce que bon, on allait pas faire à chaque fois un appel d'offre pour faire travailler le CDES. Donc cet Observatoire ça nous permettait d'avoir les données extrêmement importantes sur les GES. Là encore je sais qu'après mon départ il y a eu des difficultés budgétaires, et mes successeurs ont pas toujours vu quel était l'apport d'un tel Observatoire. (Entretien téléphonique, 18 mars 2021)

La présidence de l'Observatoire est confiée au professeur Wladimir Andreff, qui travaille étroitement avec les chercheurs en économie du CDES de Limoges. Il s'agissait, pour le ministère, de routiniser l'évaluation des impacts économiques du sport et des grands évènements, de stabiliser les méthodologies et de s'associer plus étroitement avec l'institution la plus présente sur le marché de l'évaluation. Les chercheurs de l'Observatoire réalisent plusieurs études (sur l'Euro 2016, les enceintes sportives, les objets connectés), organisent un colloque annuel (avant le Covid-19), et décernent un prix (symbolique et monétaire) pour récompenser les recherches de jeunes masterants ou doctorants en économie du sport. La citation de Thierry Braillard interroge néanmoins la pérennité d'un tel dispositif et, plus globalement, les conditions de réalisation de ces études *ex post*. Dans les faits, ces études sont rarement réalisées ou, lorsqu'elles le sont, les moyens alloués peuvent contraindre la méthodologie appliquée et la précision des résultats, comme l'explique Olivier Joncour en entretien :

Olivier Joncour : C'est clairement ce qui s'est passé pour l'Euro. Au moment de savoir quels seraient les montants consacrés à l'évaluation, c'était discuté à la fin 2015, période de fin de gestion budgétaire, les montants disponibles étaient limités, les contraintes budgétaires de l'État étant ce qu'elles sont, les ministères non-sport n'ont pas voulu payer. C'est la Direction des Sports qui a payé, c'est pas la direction la plus riche de l'architecture ministérielle, donc l'évaluation qui a été faite l'a été sur la base du montant qui a pu être dégagé. Donc à partir de là, ce sont des sondages qui ont été faits ... Je remets pas du tout en cause le fond de l'étude, qui a sa pertinence, sa méthodologie qui a été éprouvée par un collège de personnalités reconnues en la matière, mais on sait que c'est un domaine dans lequel on pourrait faire mieux très franchement si on avait davantage de moyens. [...] La problématique de ce type d'évaluation, en particulier quand ça a lieu dans plusieurs régions, c'est qu'il y en a où ça a mieux marché, et il y en a où ça a moins bien marché. Implicite, même si vous avez pas de classement, eux s'autoclassent quelque part. Voilà, pour des politiques c'est pas très, très bon. En clair, pour certains financer quelque chose pour pouvoir m'entendre dire après que j'ai pas été le meilleur, c'est plus difficile quoi. (Entretien, 11 mars 2019)

Le faible budget de la DIGES (45 000 euros en 2016) ne permet pas à ses agents de financer les études, et ils doivent s'en remettre à d'autres acteurs publics pour obtenir les subventions nécessaires. Or, l'évaluation n'apparaît pas comme une priorité pour les autres administrations¹,

¹ Lors de la discussion avec les enquêtés, Stéphane Martin appuie le discours de son collègue : « Je prends l'exemple de l'Euro 2016, le contexte sécuritaire étant ce qu'il est, la sécurisation des fanzones dans les villes, aux abords des stades, ont entraîné des coûts qui étaient absolument pas imaginés au

et c'est le ministère des Sports qui doit dégager des budgets pour commander ces travaux. Les études d'évaluation *ex post* sont donc dépendantes des arbitrages politiques et budgétaires qui décident des moyens alloués à ces travaux, dont la portée potentiellement critique, ou du moins éloignée des surévaluations *ex ante*, est perçue comme un risque par les acteurs politiques¹ : risque de hiérarchisation dans la compétition politique, et risque plus général sur la légitimité d'accueillir les GES. Le professeur Andreff, à partir de son expérience, confirme les propos de Olivier Joncour et les arbitrages politiques qui participent à sélectionner les méthodologies possibles, et donc les chiffres sur lesquels communiquer :

Wladimir Andreff : On aimerait, à l'observatoire, mais aussi à la DIGES qui travaille parfois avec notre observatoire, arriver à une méthodologie qui ne gonfle pas, l'idéal c'est qu'elle ne gonfle rien du tout, ou très peu. [...] Ce qui est plus difficile c'est d'arriver à convaincre les politiques qu'ils n'ont pas intérêt à communiquer sur les chiffres les plus élevés. S'ils le font ils vont créer des désillusions. (Entretien téléphonique, 18 avril 2017)

La validité scientifique des données produites, puis des données sur lesquelles les entrepreneurs de candidature communiquent, mettent en jeu la crédibilité des institutions et le potentiel de politisation d'un décalage entre promesses et réalisations effectives. L'évaluation économique des grands événements sportifs peut ainsi être analysée à partir de mécanismes de fabrication de l'ignorance et, plus précisément, de la « science non produite » (*undone science*)². Cette notion désigne les « nombreux facteurs à l'origine de l'inégal développement des connaissances scientifiques selon les intérêts économiques ou sociaux qui sont en jeu³ », souvent appliquée aux cas de contaminations industrielles et aux inégalités entre entreprises polluantes et mobilisations collectives à la recherche d'une reconnaissance du préjudice sanitaire ou environnemental. Ici, la science non-produite mêle secteur privé et secteur public. D'un côté, les organisateurs dont les stratégies de communication invisibilisent le cadrage imposé aux études, et les précautions méthodologiques de construction des chiffres. Le caractère temporaire

début parce qu'on avait pas du tout le même état de la menace. Les villes et l'État ont dû mettre plusieurs millions d'euros qui initialement n'étaient pas du tout prévus. Ces millions d'euros, dans le cadre budgétaire qu'on connaît, il a fallu les trouver quelque part. Autant la sécurité était, est un des indispensables du livrable, et donc on pouvait pas rogner, l'évaluation n'étant pas considérée comme un indispensable du livrable ... quand bien même on aurait prévu le montant pour, sauf à avoir lancé les études, signé les contrats et versé des sommes dès le début, on peut imaginer que ce serait là qu'on serait allé chercher. »

¹ LACOUETTE FOUGERE Clément et LASCOURMES Pierre, « L'évaluation : un marronnier de l'action gouvernementale ? », *op. cit.*

² HESS David J., *Undone science: social movements, mobilized publics, and industrial transitions*, Cambridge, MA, MIT Press, 2016.

³ HENRY Emmanuel, *La fabrique des non-problèmes*, *op. cit.*, p. 73-74.

de ces organisations les pousse à ne pas produire de données *ex post*. Ce rôle échoit aux acteurs publics (État ou collectivités), mais la mise en œuvre partielle des outils de collecte des données, ou la rétention de budgets accordés à ces travaux réduisent le champ des possibles des méthodologies évaluatives, et donc la précision des recherches¹. La fabrication de l'ignorance autour des effets d'entraînement des GES contribue ainsi à maintenir la croyance dans les vertus économiques², et plus largement, les effets positifs, des grands événements sportifs.

Conclusion : La routinisation de l'encadrement administratif des grands événements sportifs, avec une spécialisation des tâches et une diversification des administrations mobilisées sur les Jeux Olympiques, illustre un double mouvement. D'abord, l'investissement croissant des événements sportifs les plus prestigieux par les élus et les membres du gouvernement, qui souhaitent associer leur action politique à l'aura de la manifestation. Plus imposants et plus visibles que lors des décennies précédentes, les Jeux Olympiques permettent, grâce à un cadre législatif dérogatoire et un consensus politique, de mettre en œuvre rapidement des politiques publiques, et donc de faire la démonstration de la capacité à transformer les territoires. Ensuite, cet encadrement administratif montre la perception par les entrepreneurs de l'olympisme d'un besoin de justifier l'accueil des Jeux Olympiques par des rétributions autres que la simple course aux médailles. Les différentes étapes de la construction de la catégorie indigène de l'héritage depuis les années 1990 correspondent aux moments de crise et de contestation de l'institution olympique, qui l'érige en norme d'organisation de Jeux Olympiques appréhendés de façon extensive comme un « événement total », c'est-à-dire en lien avec un nombre important de secteurs d'action publique. Gouverner l'héritage c'est donc avant tout produire du

¹ Les recherches conduites par les équipes de Dominique Charrier et Jean Jourdan sur l'impact social de l'Euro 2016 sont représentatives de cette dépendance aux soutiens des collectivités. La vaste étude qu'ils coordonnent est soutenue par l'Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations des Services des Sports (ANDIISS), les villes de Paris et Saint-Denis, le département de Seine-Saint-Denis et l'EPT Plaine Commune. En revanche, l'État ne participe pas à cette étude, pas plus que des collectivités hors de la région parisienne, alors même qu'un événement comme l'Euro est présenté pour ses bénéfices supposés pour les territoires. CHARRIER Dominique, JOURDAN Jean, BOURBILLERES Hugo, DJABALLAH Mathieu et PARMANTIER Charlotte, *L'impact social des grands événements sportifs internationaux: processus, effets et enjeux : l'exemple de l'Euro 2016*, 2019.

² Jean-Noël Jouzel et François Dedieu montrent, à partir d'une étude sur la fixation des seuils de tolérance de toxicité des pesticides, que ces mécanismes de production de l'ignorance ne sont pas nécessairement intentionnels et résultent en partie de contraintes imposées aux acteurs devant mettre en place les méthodologies d'évaluation. JOUZEL Jean-Noël et DEDIEU François, « Rendre visible et laisser dans l'ombre: Savoir et ignorance dans les politiques de santé au travail », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 1, 2013, p. 29.

consensus. La limite de ces dispositifs réside dans les injonctions contradictoires associées aux grands évènements sportifs : d'un côté, la valorisation de l'évènement comme élément de transformation de la société grâce à ses nombreux bénéfices économiques et sociaux ; de l'autre, la promesse d'en limiter les coûts au maximum. Les politiques d'héritage apparaissent ainsi comme des politiques dont la valeur communicationnelle n'est pas corrélée à leur force administrative.

CONCLUSION GENERALE

Achevons ici nos pérégrinations en terres olympiques en revenant sur nos interrogations initiales concernant la construction du consensus politique autour de cet évènement sportif. Comme cette thèse a essayé de le montrer tout au long de ces pages, les entrepreneurs de l'olympisme s'emploient à construire des coalitions les plus larges possibles, où une grande variété de groupes sociaux et d'institutions peuvent investir les Jeux Olympiques selon les objectifs, les intérêts et les représentations qui leur sont propres. La construction politique du consensus olympique consiste moins à obtenir l'adhésion active de toutes les forces sociales que le consentement ou la neutralité des réticents¹ au sein de coalitions dont les parties ont « beaucoup [...] en commun » et, en même temps, « oublié bien des choses²» qui les divisent entre elles ou les opposent aux Jeux Olympiques. Les témoignages des acteurs et les documents d'archives illustrent les résistances qui s'expriment, notamment au sein des administrations centrales, vis-à-vis de ces projets coûteux et incertains, loin de l'unanimité affichée officiellement par les promoteurs les plus actifs des candidatures puis de l'organisation. Les entrepreneurs de l'olympisme réalisent un travail politique actif de confinement des oppositions, en les limitant à des arènes discrètes (l'espace administratif)³, ou en les construisant comme des manifestations du localisme, mouvements marginaux et minoritaires auxquels sont déniés la possibilité de proposer une montée en généralité⁴, c'est-à-dire ici l'euphémisation d'une critique portée contre le système olympique dans son ensemble.

La thèse a montré que dans le cas des Jeux Olympiques d'hiver 1992 que la construction du consensus s'effectuait d'abord au sein du champ politique local, entre individus occupant des positions dominantes en Savoie. L'idée d'une candidature olympique circule depuis plusieurs années dans l'espace savoyard et favorise des prédispositions au consensus auprès de certains groupes, qu'activent ensuite le trio d'entrepreneurs mobilisés, représentant à travers leurs caractéristiques et leurs trajectoires la dimension élitaire et multi-située des coalitions olympiques. Dans cette configuration qui émerge au début des années 1980, portée par une appropriation des réformes de décentralisation par les élus locaux, la question de « l'adhésion »

¹ DOBRY Michel, « Le jeu du consensus », *op. cit.*

² RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Réimpr., Paris, Ed. Mille et une nuits, coll. « Mille et une nuits », 2010 [1882].

³ GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, « La définition des problèmes publics », *op. cit.*

⁴ COBB R.W. et ROSS M.H. (dir.), *Cultural strategies of agenda denial*, *op. cit.*

est relativement secondaire et se limite à la mise en œuvre de technologies de l'enthousiasme pour apporter, via des sondages et des événements festifs, la preuve que l'évènement est désiré par les populations locales¹. Les Jeux d'hiver sont cadrés par les entrepreneurs comme une opportunité unique de drainer des ressources pour combler les carences du territoire. Il n'y aurait pas de « problème olympique » : les Jeux sont au contraire présentés comme une solution d'action publique originale pour façonner le territoire savoyard à moyen terme. Le projet construit par les entrepreneurs savoyards entre 1981 et 1992 permet ainsi d'illustrer les transformations en cours du système olympique. En effet, les dirigeants d'Albertville sont convertis à la commercialisation du sport et des Jeux Olympiques, voire en sont des pionniers, comme Jean-Claude Killy. Ils importent les pratiques et les préceptes du management et du marketing sportif, et participent à former des praticiens à ces techniques considérées comme la « bonne manière » de fabriquer les Jeux. Ils véhiculent également des croyances et des représentations, dans la compatibilité entre les idéaux olympiques et le marché, dans la capacité des Jeux Olympiques à générer des effets économiques positifs pour le territoire, et dans la légitimité des exigences formulées par les propriétaires du spectacle sportif. La revendication d'une approche pragmatique par les organisateurs correspond aussi à un processus de domestication² par ces propriétaires (entreprises sponsors, réseaux de télévision) et par le Comité International Olympique, de plus en plus renforcé par un personnel administratif spécialisé dans la gestion du monopole olympique. Les Jeux Olympiques d'Albertville se caractérisent enfin par le rôle qu'y jouent les acteurs publics et, plus particulièrement, les acteurs étatiques incarnés par la délégation interministérielle de Jean Glavany et la préfecture de Savoie. L'État investit massivement en Savoie, et renoue temporairement avec les grandes opérations d'aménagement du territoire de la politique gaullienne alors que les institutions historiques de ces politiques, comme la DATAR, sont de plus en plus marginalisées³. Cependant, les nouveaux équilibres du champ sportif international influent sur les relations entre acteurs publics et organisateurs locaux. Le délégué interministériel doit lutter pour faire reconnaître le statut de « premier partenaire des Jeux » de l'État, et pour obtenir la transmission des informations budgétaires de la part d'organismes réticents dont les pratiques sont orientées vers la défense des liens de fidélité qui les unissent aux propriétaires du spectacle

¹ MARIOT Nicolas, *Bains de foule*, *op. cit.*

² ELIAS Norbert, *La société de cour*, *op. cit.*

³ BODIGUEL Jean-Luc, « La DATAR : quarante ans d'histoire », *Revue française d'administration publique*, vol. 119, n° 3, 2006, p. 401-414.

sportif. Les Jeux Olympiques représentent alors un cas intéressant de partenariat public-privé dans un contexte de critique du dirigisme étatique¹ et de conversion des élites administratives au référentiel de marché², processus auquel participent via différents ajustements les forces de gauche présentes au gouvernement³. Les tensions observées dans les documents d'archives montrent néanmoins que ces changements sont progressifs et font l'objet d'apprentissages et de résistances de la part d'acteurs étatiques réticents à leur marginalisation dans le processus décisionnel.

Si la mise en marché du système olympique amorce une période faste d'accroissement de la concurrence internationale pour obtenir les JO, elle contribue également à alimenter la mise en problème de l'évènement dans les années 1990 et 2000. La problématisation des Jeux Olympiques s'inscrit dans un processus plus large, international, de mobilisations prenant pour cible les conséquences et les acteurs de la mondialisation⁴ par la recomposition d'un mélange hétérogène de discours critiques vis-à-vis de ce phénomène économique, politique, social et culturel⁵. Évènement global, produit et vecteur de mondialisation⁶, les Jeux Olympiques sont critiqués pour leur impact sur l'environnement, la capture de l'évènement par des intérêts privés, la transformation arbitraire de l'espace urbain et la financiarisation de la ville, la corruption de leurs dirigeants, etc. Les problèmes transnationaux sont appropriés localement par des groupes militants qui tentent de mettre à l'agenda un contre-discours opposé à la rhétorique consensuelle des entrepreneurs de candidature. À partir de 2013, ce cadrage proposé par les opposants aux Jeux Olympiques produit des résultats significatifs avec l'abandon de

¹ LE GALES Patrick, « Aspects idéologiques et politiques du partenariat public-privé », *Revue d'économie financière*, 1995, p. 51-63.

² JOBERT Bruno et MULLER Pierre, *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, op. cit. ; JOBERT B. (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe: idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, Harmattan, coll. « Collection "Logiques politiques" », 1994.

³ FULLA Mathieu, « Quand Pierre Mauroy résistait avec rigueur au "néolibéralisme" (1981-1984) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 138, n° 2, 2018, p. 49-63 ; BEZES Philippe et CHATRIOT Alain, « Chapitre 9. Moderniser l'État. Michel Rocard et le renouveau du service public », *Michel Rocard Premier ministre*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2020, p. 175-199.

⁴ DELLA PORTA D. et TARROW S.G. (dir.), *Transnational protest and global activism*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield, coll. « People, passions, and power », 2005.

⁵ AGRIKOLIANSKY E., FILLIEULE O., et MAYER N. (dir.), *L'altermondialisme en France : la longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005.

⁶ SHORT John R., « Globalization, cities and the Summer Olympics », *City*, vol. 12, n° 3, décembre 2008, p. 321-340.

plusieurs candidatures dans différents pays d'Europe et d'Amérique du Nord¹. Le succès de ces mobilisations collectives intervient dans le sillage des mouvements de protestation contre le capitalisme financiarisé consécutif à la crise de 2008 (*Occupy Wall Street*, Indignés) et, plus généralement, de politisation des dépenses publiques dans un contexte marqué par des politiques d'austérité et des injonctions à la réduction du périmètre d'intervention des États : les Jeux Olympiques apparaissent alors comme un paradoxe, évènement dispendieux, assimilé à de la dette publique, mais activement recherché par les élites économiques, politiques et administratives. Dans la période post-crise, le champ du dicible et du pensable de la critique des Jeux Olympiques s'étend au-delà des cercles altermondialistes et résonne auprès d'un nombre plus important de groupes sociaux. Présentés par les entrepreneurs de candidature comme marginaux, ces mobilisations nationales et transnationales s'appuient sur la diffusion et l'institutionnalisation d'instruments démocratiques de mise à l'agenda politique (référendums, votations, consultations)² pour toucher un public plus large et polariser le champ politique local autour des Jeux Olympiques : autrement dit, la critique de l'évènement sportif n'est plus confinée à une mobilisation collective (numériquement faible, peu dotée en ressources) mais devient un enjeu sur lequel sont invités à se prononcer l'ensemble des électeurs. L'objectivation du soutien aux Jeux par le vote, presque systématiquement négatif, rompt ainsi la fiction d'un évènement massivement désiré comme le suggèrent les sondages et les moments festifs organisés par les entrepreneurs de candidature. « L'acceptabilité sociale » des Jeux, comme l'appellent ces derniers, devient alors une question centrale des entreprises de conquête de l'évènement olympique. Construire un consensus entre fractions d'élites ne suffit plus, il faut aussi renforcer le travail de dépolitisation des Jeux et prévenir sa mise en problème.

Chaque phase d'accentuation de la mise en problème des Jeux Olympiques est suivie par la construction de registres de légitimation par les professionnels du spectacle sportif qui protègent ainsi leurs actifs économiques. La production de ces discours de légitimation montre que l'esprit olympique participe aussi du nouvel esprit du capitalisme³. Le rôle assumé par les propriétaires du spectacle sportif et le recrutement d'élus et de personnels administratif dont les trajectoires sont de plus en plus étroitement liées au monde de l'entreprise provoquent des changements significatifs dans les pratiques et les représentations du système olympique : les

¹ BOURBILLÈRES Hugo, GASPARINI William et KOEBEL Michel, « Local protests against the 2024 Olympic Games in European cities », *op. cit.*

² MOREL Laurence, *La question du référendum*, *op. cit.*

³ BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, *op. cit.*

organisations sportives sont considérées comme des entreprises dont les membres intègrent les préceptes managériaux, considérés comme les « bonnes pratiques » du gouvernement du sport international. Le discours olympique universaliste est désormais assorti d'un discours managérial¹ plastique qui intègre les théories critiques et produit des catégories indigènes qui ont pour effet la dépolitisation des problèmes - ainsi de « l'héritage », dont les contours flous autorisent les investissements les plus divers. La rhétorique construite par les producteurs du spectacle sportif sur l'inclusivité, la valorisation de la « modernité », du changement, de l'adaptation établit un discours consensuel et sans aspérité, une « idéologie dominante² » au sein du secteur sportif qui réaffirme la séparation avec le champ politique, alors que les objectifs fixés pour laisser un héritage correspondent à des choix de politiques publiques auxquels participent les autorités publiques locales ou nationales. La force de ce discours réside dans sa capacité à circuler entre les espaces sociaux, où il est réapproprié et coconstruit par les acteurs. La thèse a montré à cet effet comment la catégorie de l'héritage avait été renforcée par son ancrage académique qui, tout en proposant des travaux de démystification et de distance critique vis-à-vis des discours des entrepreneurs de l'olympisme, a aussi légitimé cette terminologie en la reprenant telle quelle, voire en participant activement à la théoriser pour les disciplines les plus proches des organisations sportives³, comme les sciences de gestion. Ce référentiel de l'héritage est également repris par les acteurs politiques et administratifs en tant que norme du spectacle sportif imposée par les institutions détentrices des événements, mais aussi comme élément de langage, lissage discursif qui met à distance le politique⁴ et permet de fédérer au sein de l'administration pour produire des politiques publiques d'accompagnement des Jeux Olympiques. L'approche managériale de l'héritage entre en résonance avec certaines transformations de l'action publique, comme la préférence pour les labels et les politiques d'orientation des conduites⁵, un État moins stratège que régulateur⁶, l'accroissement du contrôle

¹ MACALOON John J., « 'Legacy' as Managerial/Magical Discourse in Contemporary Olympic Affairs », *op. cit.*

² BOURDIEU Pierre et BOLTANSKI Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2, 1976, p. 3-73.

³ LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *op. cit.*

⁴ OGER Claire et OLLIVIER-YANIV Caroline, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots*, n° 81, 1 juillet 2006, p. 63-77.

⁵ BERGERON Henri, CASTEL Patrick et DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Gouverner par les labels », *op. cit.*

⁶ BILLOWS Sebastian et VIALLET-THEVENIN Scott, « La fin de l'État stratège ? », *op. cit.*

budgétaire, la production d'indicateurs de performance, l'individualisation et la médicalisation des problèmes publics¹, etc. La malléabilité de l'héritage permet à des acteurs administratifs et politiques divers de s'approprier cette catégorie et de produire des résultats à moindre coût, tout en cherchant à capter une partie de l'aura symbolique des Jeux Olympiques. Si les réalisations matérielles en termes d'infrastructures collectives restent la partie la plus structurante des investissements publics dans l'évènement olympique, la diffusion et la centralité de l'héritage associé à des objectifs socio-économiques variés est l'une des transformations les plus visibles de la prise en charge du spectacle sportif depuis les années 1980, malgré des résultats effectifs modestes et des injonctions contradictoires avec le respect strict des enveloppes budgétaires. Ce sont précisément ces politiques d'accompagnement qui sont mises en avant par les entrepreneurs de candidature pour produire de « l'acceptabilité sociale », c'est-à-dire du consensus en étendant via ces dispositifs les individus, groupes sociaux et territoires potentiellement concernés par les effets directs ou indirects des Jeux Olympiques. Si la logique derrière la construction et la mise en œuvre de ces dispositifs semble plutôt claire, elle relève aussi d'une forme de croyance dans le degré d'information et d'intérêt des cibles de l'action publique vis-à-vis de l'évènement olympique. Or, ce postulat occulte les possibilités d'une indifférence des individus vis-à-vis des Jeux, ou d'une attention oblique portée à ces mesures. Autrement dit, il faudrait compléter ce travail par une approche *bottom-up* pour appréhender plus finement la déclinaison de ces politiques publiques sur le terrain et leur réception par les administrés.

Du fait même du rôle central de l'État dans ce processus, l'analyse de la construction du consensus olympique a inexorablement conduit à explorer le rôle de l'administration des Sports et les tentatives d'institutionnalisation de la catégorie grands évènements sportifs². En effet, loin de renforcer ce ministère dominé dans l'ordre gouvernemental, l'évènement olympique semble accentuer sa fragilisation et produire de l'incertitude quant à l'avenir de certains de ses agents. La thèse a analysé, dans un premier temps, comment la poursuite des Jeux Olympiques s'était effectuée au détriment de la mise en administration des grands évènements sportifs comme catégorie d'intervention publique. Si l'État s'engage systématiquement sur les GES attribués à la France, il ne disposait pas, jusqu'à une date récente, de structure permanente dédiée à l'encadrement administratif de ces compétitions, prises en charge au cas par cas sans stratégie d'ensemble ni mémoire administrative structurée. Les actions menées de 2012 à 2015

¹ NEVEU Érik, « Chapitre 7 - Dire adieu à la culture des problèmes publics ? », *op. cit.*

² DUBOIS Vincent, *La politique culturelle*, *op. cit.*

par les agents du ministère des Sports semblent alors construire une politique des grands événements sportifs, de la conception des candidatures à leur financement, en passant par le soutien à une filière industrielle. Or, rapidement, la plupart de ces initiatives perdent en consistance par suite de réorganisations administratives ou d'arbitrages politiques. Cette relégation administrative souligne la faible légitimité administrative associée aux grands événements sportifs, malgré les efforts des agents des Sports pour en démontrer la valeur et le potentiel économique, dans une tentative d'extension des compétences de leur administration. Le consensus politique qui a permis la mise en œuvre de ces instruments était en fait attaché à l'évènement olympique, dont les caractéristiques exceptionnelles (dimensions, capital symbolique, audience internationale, organisation séculaire) et la mise en problème suite aux échecs des précédentes candidatures ont fait un objectif valorisé au sein des élites politiques, administratives et économiques.

Dans un second temps, la thèse a exploré les différentes façons dont ce consensus sur les Jeux Olympiques avait été exploité stratégiquement par des agents porteurs de réformes de l'État¹ pour placer une partie des compétences du ministère des Sports dans une agence où seraient associés de nouveaux partenaires – les acteurs sportifs, les élus locaux, et les acteurs économiques – afin de produire une partie de l'action publique sportive. L'évènement olympique ouvre ainsi une fenêtre d'opportunité qui permet de produire une réforme régulièrement amorcée mais jamais aboutie car une partie de ses modalités, inspirées d'exemples étrangers mesurés au prisme de la performance sportive, sont contestées par des acteurs du système. La genèse de l'Agence nationale du sport illustre les phénomènes d'agencification et de redéfinition des frontières de l'État par les réformes de l'administration², mais aussi les résistances, dans et hors de l'État, vis-à-vis de ces redécoupages institutionnels qui aboutissent à un compromis temporaire dans lequel le ministère des Sports maintient une partie de ses prérogatives sur la question clef du sport de haut niveau. Il serait intéressant d'observer l'éventuelle recomposition des équilibres au sein de l'ANS une fois établi, ou plutôt construit, le bilan des JOP 2024 de Paris et la façon dont les acteurs sportifs, politiques et administratifs s'en saisiront pour maintenir le *statu quo* ou, au contraire, poursuivre les réformes de l'administration des Sports.

En définitive, de quoi les Jeux sont-ils le jeu ? Jeux de dupes, jeux d'argent, jeux de rôles, jeux d'écriture, voire double jeux, il est tentant d'épuiser les calembours (ou les jeux de

¹ BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, *op. cit.*

² BEZES Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation », *op. cit.*

mots) pour analyser l'évènement olympique. Tout au long de ces pages, la thèse a tenté de montrer que le spectacle sportif devait être pris au sérieux en tant qu'objet politique, et que ses modalités de construction comportent des enseignements relatifs aux grandes questions explorées par la sociologie et la science politique. Aussi tautologique qu'elle soit, l'expression « le sport reflet de notre société » n'en est pas moins vraie. Tout d'abord, à travers l'évènement olympique, nous pouvons observer l'ajustement d'un espace social à l'économie de marché et à ses transformations. En ce sens, les Jeux Olympiques et le champ sportif permettent d'apporter un point de comparaison intéressant avec d'autres sphères sociales qui subissent les mêmes phénomènes et une adaptation de leurs pratiques et de leurs croyances aux logiques de marché, à l'image des mondes de l'art dont les sociologues se sont précocement saisis en raison de la légitimité des activités culturelles. L'introduction de logiques commerciales dans des pratiques initialement définies (ou redéfinies) par le désintéressement contribue à modifier les équilibres institutionnels, les conditions matérielles d'existence des praticiens, à faire émerger de nouvelles professions et à recomposer les registres de légitimation de leur chaîne de production.

Par voie de conséquence, les Jeux Olympiques sont également un point d'observation des stratégies d'ajustement des acteurs publics au rôle croissant des acteurs économiques et aux redéfinitions des frontières de l'État. La valorisation des JO comme « accélérateur » de réformes, « opportunité », ou « chance unique » souligne en creux les limites, réelles ou supposées, à la production ordinaire de l'action publique. La mise en crise ou les évènements exceptionnels – qu'il s'agisse de manifestations culturelles et sportives ou d'accidents naturels et industriels – sont utilisés pour montrer la capacité du politique à prendre des décisions fortes, et la prise en charge de problèmes sociaux présentés comme urgents ou nécessitant une action rapide. L'évènement est un théâtre de mise en scène du politique, non pas simplement comme outil de communication, auquel on le réduit souvent, mais bien comme manifestation concrète de la capacité à agir, à produire des *policies*, en partenariat avec d'autres acteurs sociaux qui participent à définir les contours de ces politiques publiques.

Ces interactions entre champ économique et champ politico-administratif invitent à porter le regard sur l'acceptation de la critique et les impératifs de justification auxquels se soumettent les institutions dominantes de ces espaces sociaux, qui font du changement une nécessité et affirment l'inéluctabilité de transformations qu'elles participent à forger¹. La construction du consensus est ainsi une dialectique entre les tentatives de politisation de groupes extérieurs au système – ici olympique - et les adaptations de coalitions qui produisent une

¹ BOLTANSKI Luc, *De la critique : précis de sociologie de l'émancipation*, Gallimard, Paris, 2009.

légitimité circulaire où les crises réaffirment la nécessité de changements congruents avec les dispositions des institutions. La thèse effleure ici, à travers l'évènement sportif, les mécanismes de reproduction du système politico-économique et le contexte néo-managérial contemporain.

En guise d'ouverture, nous terminerons par un chiffre dont la construction comporte autant de limites que de pistes d'analyse. Selon un sondage *OpinionWay* de juillet 2022, 47% des individus interrogés se déclarent indifférents aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024¹. Indice supplémentaire selon lequel le consensus ne correspond pas à une adhésion active, mais au consentement tacite ou implicite de la majorité.

Cette recherche sur la production politique du consensus à l'organisation des Jeux Olympiques a proposé des incursions dans plusieurs directions, consciente des limites que produit la dispersion des terrains et des angles d'approche. Il est possible d'y voir le signe des nombreuses pistes de recherche qui restent à explorer sur la construction des évènements sportifs et le champ sportif international, et des courants sociologiques qui enrichiraient les connaissances sur ces objets. Il y aurait ainsi profit à étudier le système olympique à partir d'une perspective de sociologie politique de l'économie pour analyser plus finement l'intrication des organisations sportives dans le marché et ses institutions, aussi bien les entreprises partenaires qui achètent les droits que l'ensemble des intermédiaires (cabinets de conseil, agences marketing, banques, etc.) ou les adjuvants (équipementiers, entreprises de construction, de haute technologie, spécialistes de la santé) participant à la construction et à la reproduction de cet ordre économique². La financiarisation, observée depuis plus de vingt ans dans le football³, touche l'ensemble du système sportif et mériterait davantage d'analyses empiriques pour en saisir les mécanismes et les effets sur le spectacle sportif. On pourrait également s'intéresser, entre sociologie des groupes professionnels⁴ et sociologie des intellectuels, à la structuration des disciplines dont les recherches nourrissent le travail des professionnels du spectacle sportif ou contribuent à leur formation universitaire (management, droit et économie

¹ « Paris 2024 : les Français ne sont pas contre les Jeux, mais il va falloir les convaincre » par Sandrine Lefèvre, *Le Parisien*, 25 juillet 2022.

² GAYON Vincent et LECLER Romain, « Ce que l'international fait à l'économie (et réciproquement). Pour une sociologie des politiques économiques internationales », *Revue française de science politique*, vol. 72, n° 1-2, 2022, p. 9-31 ; GAYON Vincent, « De quoi est fait "l'ordre économique international" ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 234, n° 4, 2020, p. 4-13.

³ MIGNON Patrick, « L'argent du football », *Pouvoirs*, vol. 101, n° 2, 2002, p. 89-104.

⁴ FOURCADE Marion, « The Construction of a Global Profession: The Transnationalization of Economics », *American Journal of Sociology*, vol. 112, n° 1, juillet 2006, p. 145-194.

du sport) : les circulations depuis et vers ces lieux neutres¹, la production de catégories de l'entendement économique, d'indicateurs de performance et, *in fine*, de pratiques et de discours sur ce que devrait être l'administration des grands événements sportifs sont quelques-unes des pistes qui pourraient être explorées en articulant échelles nationale et internationale. Enfin, nous renouvelons notre conviction qu'une meilleure compréhension du spectacle sportif et de sa construction politique et administrative passe par une sociologie des professionnels du secteur, ces élites du sport dont historiens et sociologues commencent à se saisir pour produire des analyses monographiques ou sociographiques². La structuration des carrières, le *cursus honorum*, le cumul des mandats, les relations clientélares, la hiérarchie des postes, l'accumulation de capitaux politique et social, le travail discret dans les commissions, sont autant de sujets traités de façon routinisée par la science politique dans l'étude du champ politique qui pourraient être importés dans les analyses sur cet espace social trop souvent traité sur le mode du sensationnel³ ou de l'hagiographie⁴.

¹ BOURDIEU Pierre et BOLTANSKI Luc, « La production de l'idéologie dominante », *op. cit.* ; GAYON Vincent, « Lieux neutres en lutte. Consolidation inter-champs et organisation multisectorielle internationale », *Cultures & Conflits*, vol. 108, n° 4, 2017, p. 15-43.

² QUIN Grégory et POLYCARPE Cyril, « Diriger le sport international : Biographies, trajectoires et réseaux d'une élite du sport international (1920-1980) », *Staps*, vol. 125, n° 3, 2019, p. 7-13.

³ JENNINGS Andrew, CAPALDI Bruno, WATTEZ Éric et SOUZA FARIA Romario de, *Le scandale de la FIFA*, *op. cit.*

⁴ BAYLE Emmanuel, *Les grands dirigeants du sport*, *op. cit.*

Annexe 1. « Ce n'est pas un échec, mais ça n'a pas marché » : retour sur un terrain « raté » auprès des professionnels du système olympique

L'une des hypothèses de départ de ce travail de thèse était que la construction politique du spectacle sportif et la fabrication du consensus sont en partie déterminés par les équilibres au sein du champ sportif international, et donc par le rôle joué par les propriétaires du spectacle sportif et les dirigeants des principales institutions sportives. L'enquête est ainsi orientée, dans les premiers mois, vers une sociologie de ces « professionnels de l'international » inspirée par les recherches récentes de sociologues et de politistes travaillant sur des objets internationaux et transnationaux¹. Jusqu'à une date récente, rares étaient les dirigeants sportifs – hormis Pierre de Coubertin – à avoir fait l'objet d'études biographiques ou sociographiques : les dirigeants sportifs sont ainsi un groupe d'élites dont le profil sociologique est mal connu². Les quelques travaux académiques disponibles adoptent une perspective managériale³ et tendent à célébrer des individus « visionnaires⁴ » dans une démarche plus proche de « l'histoire des grands hommes⁵ » que de l'analyse des structures et des processus socio-historiques, oubliant que « si des individus, selon leurs ressources, peuvent négocier des marges de manœuvre et aménager des conditions de changement dans leur parcours, celles-ci ne sont jamais dissociables des

¹ LECLER Romain, MORIVAL Yohann et BOUAGGA Yasmine, « Pour une ethnographie des professionnels de l'international », *op. cit.*

² Les références sont rares, y compris sur les dirigeants du sport national. Voir tout de même : SCHOTTE Manuel, « Monter en première division », *op. cit.* ; CHIMOT Caroline, « Répartition sexuée des dirigeant(e)s au sein des organisations sportives françaises », *Staps*, vol. 66, n° 4, 2004, p. 161.

³ BAYLE Emmanuel, *Les grands dirigeants du sport*, *op. cit.*

⁴ Le terme est par exemple employé à propos de Jules Rimet (président de la FIFA de 1921 à 1954) : « Visionnaire, missionnaire, "grand commis", les qualificatifs ne manquent pas au moment de conclure, il faut pourtant ajouter "bénévole" » *Ibid.*, p. 41. Les portraits proposés sont intéressants pour y piocher certains éléments de trajectoire. Cependant, ils participent à la reproduction de l'histoire officielle des institutions et sont aussi des tentatives de mise en cohérence des parcours biographiques avec ce que devraient être les valeurs du sport, comme le montre ici la référence appuyée au bénévolat.

⁵ Le travail de Norbert Elias sur Wolfgang Amadeus Mozart montre qu'il est possible de produire une biographie sociologique attentive aux interdépendances, aux normes, aux positions sociales, aux apprentissages, sans nier les caractéristiques individuelles. ELIAS Norbert, *Mozart, sociologie d'un génie*, 1991. Dans le domaine du sport, le travail de Manuel Schotté sur les coureurs de fond et de demi-fond marocains a permis de déconstruire la naturalisation du « talent » pour replacer ces performances sportives dans les logiques sociales qui permettent la condition de leur réalisation : la professionnalisation de l'athlétisme européen et la construction de la course à pied comme horizon d'avenir pour de jeunes urbains de milieux populaires. SCHOTTE Manuel, *La construction du talent*, *op. cit.*

interdépendances et des conditions sociales qui fonctionnent souvent comme autant de “forces de rappel”¹ ». Néanmoins, depuis peu, historiens et sociologues ont commencé à produire des recherches biographiques plus approfondies sur les dirigeants sportifs internationaux², qui permettent d’étudier les réseaux, la structuration des espaces sociaux, l’institutionnalisation du système sportif³, et de réhabiliter le rôle de ceux, et surtout de celles, dont le travail a été invisibilisé par l’historiographie du sport⁴. Les recherches en cours menées par l’historien Patrick Clastres à Lausanne pour produire une prosopographie des membres du CIO devraient inaugurer prochainement le premier traitement quantitatif de ce groupe social⁵. Pour compléter ces travaux centrés sur une approche historique et archivistique des professionnels du système olympique, nous décidons de mener une enquête ethnographique faite d’entretiens et d’observations participantes. Cependant, la multiplication des difficultés sur ce terrain international conduit progressivement à une réorientation des pistes de recherche.

Le premier obstacle réside dans le caractère international du terrain et les défis inhérents à sa localisation⁶, c’est-à-dire l’échelle d’analyse et des espaces d’action des acteurs et des institutions, la division du travail, le suivi des trajectoires individuelles et l’articulation de ces caractéristiques avec les espaces internationaux. Ces derniers peuvent d’ailleurs être abordés à partir de terrains locaux, comme le laisse à penser le cas du sport international dont de nombreuses institutions ont leur siège social situé en Suisse⁷. Cependant, cette apparente centralité est trompeuse. Un siège en Suisse désigne d’abord l’emplacement de l’administration de la fédération, mais ne signifie pas que les dirigeants élus – cibles de l’enquête – travaillent et résident sur place. Si, pour certaines fédérations, les postes électifs sont des emplois (fortement) rémunérés à temps plein, pour les moins professionnalisées d’entre elles le travail de direction est plus proche du bénévolat, modèle le plus répandu de l’engagement associatif

¹ DUBAR Claude et NICOURD Sandrine, *Les biographies en sociologie*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2017, p. 105.

² BAYLE Emmanuel et CLASTRES Patrick, *Global Sport Leaders*, *op. cit.*

³ QUIN Gregory, VONNARD Philippe et JACCOUD Christophe, *Des réseaux et des hommes*, *op. cit.*

⁴ CERVIN Georgia et NICOLAS Claire, *Histories of Women’s Work in Global Sport: A Man’s World?*, 2019 ; QUIN Grégory et POLYCARPE Cyril, « Diriger le sport international : Biographies, trajectoires et réseaux d’une élite du sport international (1920-1980) », *op. cit.*

⁵ Projet lancé en 2018, intitulé « Les membres du CIO de 1894 à 1972. Prosopographie d’une élite transnationale ».

⁶ SIMEANT Johanna, « Localiser le terrain de l’international », *Politix*, vol. 100, n° 4, 2012, p. 129-147.

⁷ CHAPPELET Jean-Loup, « Switzerland’s Century-Long Rise as the Hub of Global Sport Administration », *op. cit.*

sportif. Les postes dans les FI se combinent alors à une activité professionnelle principale, ou à un statut social procurant quelques revenus (retraite), le plus souvent dans le pays d'origine. Les élus peuvent également être dans une situation de cumul de mandats au niveau national (présidence d'une fédération nationale ou du CNO par exemple). La diversité des FI est donc aussi celle des situations socio-économiques de leurs dirigeants, qui ne vivent pas encore *de et pour* le sport. Pour donner un ordre d'idée, Gianni Infantino (président de la FIFA) touche 1,9 million de francs suisses (salaire brut, auquel peut s'ajouter un salaire brut variable qui s'élève à 1,03 millions de francs suisses) ; Thomas Bach (président du CIO) a droit à une rémunération de 225 000 euros par an (2015) ; un président de FI olympique interrogé en entretien déclarait, après un temps d'hésitation, à propos de sa rémunération :

Président de fédération olympique (homme, 57 ans, avocat de profession) : C'est presque ... c'est pas 1 suivi de cinq zéros, mais c'est juste avant, donc c'est élevé. Je gagne de l'argent, [*il hésite*] disons que c'est honorifique, c'est, ouais, pas 100 000 euros mais moins. Donc c'est pas mal ! (Entretien téléphonique du 18 janvier 2018, traduit de l'anglais)

À l'inverse, le président français d'une fédération internationale non olympique dotée d'un budget de 40 000 euros par an nous explique en entretien qu'il n'est indemnisé que pour ses frais de représentation (trajet et hôtel), et limite la durée de ses déplacements lors d'évènements qui se déroulent dans des espaces luxueux :

Président de fédération non-olympique (homme, 72 ans, haut fonctionnaire à la retraite) : Et là je vais aller où je suis jamais allé encore, à P'yöngch'ang pour participer à la session du CIO d'hiver. Bon je vais pas y rester longtemps parce que les chambres sont à 400-500 euros la nuit. Là on n'est pas invité par le CIO. On est invité à venir, on a l'accréditation, mais il faut payer les trucs. (Entretien du 30 novembre 2017)

Ces quelques éléments chiffrés donnent des indications sur l'hétérogénéité des moyens au sein du système olympique, et sur la hiérarchie entre ses différentes composantes. Si les dirigeants de fédérations olympiques peuvent bénéficier de revenus très élevés, les élus de fédérations non-olympiques (bien plus nombreuses) sont en revanche bien plus limités dans leurs capacités de représentation et de déplacement au sein de ce champ international. La littérature consacrée à la rémunération des élus, et aux effets de ces situations socio-économiques sur la professionnalisation politique¹ peut ainsi constituer une porte d'entrée intéressante pour étudier les pratiques et les trajectoires des élus sportifs internationaux.

¹ DEMAZIERE Didier et LE SAOUT Rémy, « Vivre de la politique », *op. cit.* ; FRANÇOIS Abel, PHELIPPEAU Éric, et CAIRN.INFO, *Le financement de la vie politique Réglementations, pratiques et effets politiques*, Paris (21, rue du Montparnasse 75283), Armand Colin, 2015 ; PHELIPPEAU Eric, *L'argent de la politique*, *op. cit.*

Malgré la centralisation institutionnelle du sport en Suisse, les situations personnelles des dirigeants maintiennent une dispersion internationale qui rend difficile l'organisation matérielle de l'enquête sociologique. L'entretien par téléphone ou logiciel de visioconférence se prête mal à une entreprise biographique, et redouble les difficultés d'ordre linguistique. Bien que le français soit toujours langue co-officielle du CIO, la francophonie est en recul et largement supplantée par l'anglais comme langue véhiculaire du sport international¹. Néanmoins, l'anglais est aussi très diversement maîtrisé par les dirigeants sportifs internationaux. Observations et interactions ont montré les limites des compétences linguistiques de certains d'entre eux, capables d'exprimer des idées simples, un vernaculaire professionnel, ou de brefs discours écrits en amont, mais pas de produire un récit de soi qui retracerait les subtilités de leur parcours biographique et de leurs pratiques. L'inégale compétence linguistique est, en soi, un résultat de recherche – pour interroger le poids de cette ressource dans le capital international des dirigeants sportifs² - mais aussi et surtout une barrière importante à une démarche compréhensive par entretien, renforcée par le distanciel³. Ces expériences de terrain incitent également à se départir d'une forme d'ethnocentrisme et d'une évidence de l'anglais comme langue de communication de l'international, tout en interrogeant, au-delà des dirigeants eux-mêmes, le rôle de leurs entourages⁴, ces individus (conseillers, secrétaires, traducteurs, chefs de cabinet) qui participent au travail de construction de cet espace social et accompagnent la carrière des élus grâce à des compétences spécifiques (linguistiques, juridiques, économiques, managériales). Elles incitent également à penser l'intrication entre la

¹ Le phénomène n'est évidemment pas propre au sport. Étape symbolique de ce recul, la propension récente des FI à opter pour un nouveau nom anglophone en remplacement de l'ancienne appellation française : la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron (FISA) devient *World Rowing* en 2020, la Fédération Internationale des Lutttes Associées (FILA) devient *United World Wrestling* en 2014, la Fédération Internationale de Tir à l'Arc (FITA) se transforme en *World Archery* (WA) en 2011.

² WAGNER Anne Catherine, « Les classes dominantes à l'épreuve de la mondialisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, n° 5, 2011, p. 4-9.

³ Exemple d'une réponse obtenue à une demande d'entretien avec le président de la Fédération Internationale de Gymnastique : « Bonjour Alexandre, nous avons bien reçu votre demande. Le Président de la FIG Morinari Watanabe étant japonais, il n'est pas évident pour lui de faire des entretiens téléphoniques en anglais. Ce que je peux vous proposer, c'est de nous envoyer vos questions par écrit et je peux voir avec lui s'il trouve un moment pour y répondre » (*mail*, 12 décembre 2017). Les questions envoyées par écrit n'obtinrent jamais de réponse.

⁴ EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, BIOY Xavier et MOUTON Stéphane, *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, op. cit.

structuration du système olympique et les champs nationaux dans lesquels évoluent ces individus¹.

Plus encore que la localisation ou la langue, la difficulté première celle de l'accès à ces acteurs et de leur compréhension de la requête formulée par l'enquêteur. Individus en position dominante, ils sont protégés par des filtres institutionnels (service général de contact, secrétariat particulier) qui demandent à l'enquêteur de justifier ses prétentions investigatrices². Notre position extérieure, sans les titres de légitimité que confèrent les recommandations personnelles, produit une association de la requête à une pratique journalistique, plus familière et routinisée pour les dirigeants sportifs :

« Pour donner suite à votre demande, nous souhaiterions en apprendre davantage. Veuillez nous informer sur quelles institutions sportives internationales et sur quels événements vous travaillez actuellement, et quelles questions vous souhaitez poser durant l'interview. L'agenda du président étant très serré, l'interview peut être effectuée par courriel. [...] Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous envoyer la liste des questions. Nous vous invitons également à consulter le CV (en anglais) du président, qui pourrait répondre à beaucoup de vos questions, plutôt qu'une interview d'une heure³. »

Il est ainsi demandé à l'enquêteur d'envoyer ses questions en amont pour les faire passer par les fourches caudines des services de communication ou des assistants des dirigeants afin d'en vérifier la teneur. Ces interactions illustrent la transformation des pratiques et des interdépendances entre champ journalistique et champ sportif, où la division du travail et la spécialisation des tâches impliquent une mise à distance des journalistes, avec un nombre croissant de filtres institutionnels et de dispositifs de contrôle de la communication⁴. La découverte d'un guide d'entretien sociologique – pourtant autocensuré – provoque des réactions qui mettent rapidement fin à la tentative car elle s'éloigne des standards journalistiques qui forment une part importante de la communication ordinaire de ces organisations : questions courtes, peu nombreuses et portant sur l'organisation plutôt que sur l'individu qui la dirige. La réaction d'un président de fédération internationale olympique concernant l'envoi d'un

¹ SAPIRO Gisèle, « Le champ est-il national ? », *op. cit.*

² CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel et WILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *op. cit.* ; LAURENS Sylvain, « « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, vol. 69, n° 4, 2007, p. 112-127.

³ Échange de courriels avec le chef de cabinet du président d'une fédération olympique dont le siège est situé en Asie, 14 décembre 2017.

⁴ MARCHETTI Dominique et SOUANEF Karim, « La médiatisation du football », *op. cit.*

questionnaire sociologique allégé suite à une brève rencontre (10 minutes) lors d'une compétition internationale à Paris, malgré une présentation initiale mentionnant explicitement son orientation biographique, illustre ce décalage avec les pratiques acceptables par ces individus : « Malheureusement, vos questions sont trop personnelles et d'une nature privée. Je préfère ne pas y répondre » (courriel, 19 mars 2018). La maîtrise de la communication institutionnelle dresse des barrières à l'enquête sociologique, via la production d'un discours officiel sans aspérité ou, plus simplement, par le refus de la prise de parole. Au final, seuls trois entretiens ont été réalisés avec des présidents de FI (sur une vingtaine de sollicitations) : deux présidents de fédérations olympiques (un Français et un Allemand), et un président de fédération reconnue par le CIO (Français également). Ce raté s'explique, comme nous l'avons mentionné, par certaines caractéristiques de ce terrain international. La focalisation sur une approche hiérarchique de l'élite sans informateur ni recommandation, à partir d'une position extérieure au champ sportif, et sans le soutien d'une équipe de recherche ou d'une organisation sportive¹ pour le financement des travaux, sont autant d'éléments qui limitent fortement les résultats empiriques.

La démarche ethnographique est également menée par une observation participante conduite durant les éditions 2018 et 2019 de la convention *SportAccord* : les terrains prévus lors des éditions 2020 à Pékin et 2021 (reportée en 2022) à Iekaterinbourg ont été annulés pour les raisons que l'on devine. *SportAccord* est une institution qui organise chaque année des événements *business to business* où se rencontrent les producteurs du spectacle sportif : Comité International Olympique, Fédérations internationales, comités d'organisation et de candidature, médias, équipementiers, territoires hôtes, etc. *SportAccord* est placée sous la tutelle des fédérations internationales, et soutenue par le CIO. Son événement principal est la convention *SportAccord* (ou *SportAccord World and Business Summit*) qui dure cinq jours et demi (du dimanche au vendredi midi) et réunit environ 1800 délégués, une centaine de fédérations et 800 à 900 organisations différentes. C'est l'un des temps forts du calendrier institutionnel sportif,

¹ Le Comité National Olympique danois produit tous les deux ans le *Sports Political Power Index*, un rapport qui établit le classement des pays les plus influents dans le sport international à partir de la présence de leurs représentants nationaux dans les organisations sportives (à laquelle est affecté un coefficient de pondération). Le rapport mentionnait la volonté de produire des données qualitatives pour compléter son approche quantitative. Nous avons donc contacté l'auteur pour lui proposer une collaboration en vue d'élaborer un dispositif de recherche, et ainsi interviewer des dirigeants sportifs. Un échange de mails et un rendez-vous téléphonique d'une trentaine de minutes, au mois de juillet 2018, avaient confirmé la communauté d'intérêt des deux démarches. À la demande de ce contact, nous avons transmis un document de quatre pages expliquant l'approche à mettre en œuvre pour une présentation à sa hiérarchie. Le courriel est resté sans réponse, tout comme la relance effectuée quelques semaines plus tard.

haut lieu de lobbying et de sociabilité car l'un des rares moments où tous ces professionnels de l'international se trouvent rassemblés au même endroit. La convention se divise en plusieurs espaces : les réunions des organisations tutélaires (*umbrella organisations*) ; le cycle de conférences thématiques où s'expriment *speakers* et panels¹ ; un hall d'exhibition où les organisations tiennent un stand et leurs rendez-vous professionnels ; des moments dits de *networking*, c'est-à-dire essentiellement des temps festifs où se retrouver autour d'un verre et d'animations. *SportAccord* apparaît ainsi comme un point d'observation localisé intéressant pour observer le terrain du sport international et développer une approche inspirée des travaux sur les salons et foires internationaux, envisagés à la fois comme des lieux de circulation des savoirs, comme des places de marché matérialisant le champ international, et comme des lieux où se reproduisent les logiques centre-périphérie².

Nous décidons donc, en janvier 2018, de nous enregistrer pour assister à l'édition se déroulant à Bangkok au mois d'avril. Les modalités d'inscription illustrent les coûts de la recherche sur un terrain international. Le ticket d'entrée à *SportAccord* pour un visiteur sans rattachement institutionnel s'élève à 2500 francs suisses, soit environ 2200 euros. Face à cette barrière économique, nous renonçons dans un premier temps à compléter le formulaire d'inscription. Quelques jours après, nous recevons un courriel d'un employé de *SportAccord* qui s'enquiert des raisons de l'abandon de la démarche et, très rapidement, propose une réduction de 500 francs suisses - soulignant la dimension commerciale de ce type d'évènements -, toujours insuffisante pour un salaire de doctorant. Quelques semaines plus tard, nous recevons un nouveau courriel nous proposant d'intégrer l'équipe de collaborateurs britanniques chargés de rédiger le journal de la convention, *The Daily*, support officiel de communication de *SportAccord*. Cette solution permet d'obtenir une accréditation média dont les frais sont pris en charge par l'entreprise à qui est sous-traitée la rédaction du journal. La précision concernant les modalités financières d'entrée sur le terrain nous paraît importante pour saisir les coûts d'enquête dans le milieu du sport international lorsqu'on ne dispose pas des contacts idoines, sans compter les frais relatifs au déplacement et au logement à proximité de centres de convention situés dans les quartiers huppés des villes hôtes ou en Suisse, pays qui n'est pas réputé pour ses prix abordables. La recherche en terrain international et sur les élites comporte

¹ Les thèmes reviennent sur les grands enjeux pour le sport, à savoir le juridique (*LawAccord*), le médical (*HealthAccord*), les médias (*MediaAccord*), les villes (*CityAccord*), et une conférence généraliste dont le thème change d'une année sur l'autre (*SportAccord Summit*).

² LECLER Romain, « La montée des marchés à Cannes : Le circuit des échanges audiovisuels internationaux, sa chronologie et ses trajets professionnels », *Réseaux*, n° 200, n° 6, 2016, p. 209.

ainsi, outre les considérations méthodologiques et épistémologiques, des aspects matériels qui influencent directement la production des données scientifiques¹. Grâce à cet arrangement (travail gratuit contre accréditation), nous avons pu participer à la convention 2018 de Bangkok et à la convention 2019 de Gold Coast (près de Brisbane, en Australie). Le travail consiste, lors des deux premiers jours, à rédiger de courts articles (250 à 600 mots) en anglais pour nourrir les éditions de la semaine², et à couvrir, à partir du troisième jour, le cycle de conférences de la convention, c'est-à-dire assister aux prises de parole en notant les principaux points abordés et des citations des intervenants pour les envoyer en direct (*live feedback*) à l'équipe qui se charge de rédiger dans la foulée une synthèse à publier pour le lendemain.

Cette position d'observation est intéressante à plusieurs égards. En tant qu'organe officiel de communication de l'évènement, l'équipe de rédaction est placée physiquement dans les mêmes espaces de travail que les organisateurs de *SportAccord*, et dispose ainsi d'un accès aux coulisses. Dans cet espace en marge, l'enquêteur peut observer le travail de construction de la façade de l'institution (via le journal) et les négociations qu'il suppose avec les représentants des différents organismes auxquels sont consacrés les articles : négociation de la taille de l'article et de sa position dans le journal, négociations d'interviews, relations de connivence ou tensions entre rédacteurs/journalistes et acteurs sportifs³, contrôle de l'information par les organisateurs pour maintenir les équilibres entre leurs institutions de tutelle. À travers la construction de l'objet ordinaire que constitue ce journal en papier glacé d'une quinzaine de pages, nous percevons les hiérarchies du système olympique, les conflits politiques entre les institutions, et la professionnalisation de la communication institutionnelle. Plus généralement, la convention *SportAccord* est un espace d'observation de la mondialisation⁴ et de la

¹ LOUIS Marieke, MAERTENS Lucile et SAIGET Marie, « Chapitre 7 - L'enquête de terrain », *op. cit.*

² Une partie des articles consiste à évoquer le programme des événements sociaux de la semaine (déroulé de la cérémonie d'ouverture, menu, dégustation de vins et spiritueux proposés par les exposants, animations, etc.) mais la majorité de la production est dédiée à donner un espace aux fédérations internationales sous la forme d'articles rétrospectifs portant sur le bilan de l'année écoulée et les perspectives pour l'année future. Ces articles sont fondés sur quatre questions envoyées en amont aux FI – c'est-à-dire à leur chargé de communication ou directement à un membre du bureau pour les plus petites – qui y répondent de façon plus ou moins détaillée par écrit. Le travail consiste ensuite à paraphraser ces réponses et à trouver un angle pour produire un petit article. La standardisation des questions et la similarité des réponses rendent l'exercice relativement rébarbatif (surtout lorsque le document renvoyé par les agents de la FI est égal ou inférieur en nombre de mots à la quantité requise pour l'article).

³ OLLION Étienne, « Sommets d'information. Mobilisations feutrées et production de l'information dans un sommet international », *Politiques de communication*, vol. 1, n° 1, 2013, p. 35-58.

⁴ GARCIA-PARPET Marie-France, LECLER Romain et SORA Gustavo, « Chapitre 5. Foires, salons et marchés internationaux. Circulation des biens symboliques et mondialisation des places marchandes. »,

marchandisation du sport, où circulent, par exemple lors des conférences, les référentiels¹ managériaux et les « bonnes pratiques » de l'administration du sport. Autrement dit, la convention participe à homogénéiser les pratiques commerciales entre fédérations internationales et organisateurs d'évènements, donc à définir ce qu'est un bon manager ou administrateur du sport². L'évènement lui-même est un bien symbolique dans l'économie des évènements sportifs, au sens où accueillir la convention est un moyen pour les pouvoirs publics, les dirigeants sportifs nationaux ou les coalitions de candidature de rassembler des membres influents du système olympique, et de faire la preuve de leur engagement de long terme en faveur des évènements sportifs : ce n'est pas un hasard si, un an après le *SportAccord* 2019 de Gold Coast, la ville de Brisbane a reçu du CIO l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2032. Comme pour les foires et marchés internationaux, la convention est également un lieu de sociabilité et de construction des réseaux (amicaux, professionnels ou autres) marquée par des moments rituels qui réaffirment les frontières du groupe³, et participent à définir ce qu'est (ou plutôt devrait être) le sport (par exemple à travers les discours d'inauguration et de clôture de l'évènement). Ainsi, au-delà des compétitions sportives très médiatisées, le système olympique est aussi composé de ce type « d'évènements configureurs de champ⁴ » où se construisent et se reproduisent les rapports de force, les luttes, mais aussi l'affirmation d'un sentiment d'appartenance commun, la circulation de pratiques, de représentations, d'individus qui permettent de saisir des transformations plus profondes du système sportif (marchandisation, centralisation, professionnalisation, etc.).

La position de l'enquêteur comporte néanmoins d'importantes limites. D'abord, la division du travail au sein de l'équipe de rédacteurs conduit surtout à couvrir les moments où se déploient les discours les plus officiels, et les moments les moins valorisés par ces professionnels de l'international, c'est-à-dire le cycle de conférences⁵. L'essentiel de la

dans Johanna SIMEANT (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS Éd, coll. « Culture & société », 2015, p. 95-113.

¹ JOBERT Bruno et MULLER Pierre, *L'Etat en action : politiques publiques et corporatismes*, *op. cit.*

² VAUCHEZ Antoine, « Une élite d'intermédiaires : Genèse d'un capital juridique européen (1950-1970) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 166-167, n° 1, 2007, p. 54.

³ FAVRE Guillaume et BRAILLY Julien, « Salons et définition de normes marchandes : Le cas de la distribution de programmes de télévision en Afrique sub-saharienne », *op. cit.*

⁴ LAMPEL Joseph et MEYER Alan, « Field-Configuring Events as Structuring Mechanisms: How Conferences, Ceremonies, and Trade Shows Constitute New Technologies, Industries, and Markets », *Journal of Management Studies*, vol. 42, n° 5, juillet 2005, p. 1099-1100.

⁵ Le public est très variable d'une conférence à l'autre, notamment lorsqu'elles concernent des sujets techniques comme la santé ou le droit, où seules quinze à vingt personnes assistent aux présentations.

convention se déroule lors d'interactions difficilement accessibles comme les rendez-vous professionnels du hall d'exhibition ou les discussions informelles lors des moments de *networking*. Les contraintes de bouclage du journal conduisent les rédacteurs à rester tardivement dans leur salle de travail (jusqu'à 20h-20h30) et les maintiennent éloignés des espaces de sociabilité de la convention. Leurs principaux interlocuteurs sont les organisateurs eux-mêmes, et l'équipe chargée d'éditer le contenu vidéo de l'évènement, avec qui ils travaillent régulièrement hors de la convention. Le travail des rédacteurs est relativement invisibilisé malgré la diffusion large de leur production auprès des délégués : confinés dans un espace aux marges de la convention, ils ont finalement peu d'interactions avec la plupart des professionnels qui évoluent dans les autres espaces. La présence à cette convention ne garantit pas l'accès aux espaces de l'entre-soi et de la sociabilité de ces acteurs car un centre des expositions est aussi un lieu hiérarchisé et segmenté entre coulisses, salons privés, tables de dîners, coins de rendez-vous professionnels, etc. Localiser le terrain est donc une injonction applicable à différentes échelles, non seulement pour identifier les lieux où l'on peut étudier l'international (une institution, un évènement international, etc.) mais aussi, une fois ces lieux trouvés, les sous-espaces accessibles et les observations qu'ils permettent de construire, plus ou moins proches du centre des activités qui intéressent nos recherches. Si le passage par les marges peut s'avérer heuristique¹, il est ici nécessaire de le coupler à d'autres méthodes ou lieux d'observation pour étendre le regard sur les activités des dirigeants sportifs internationaux. Ce terrain sur les professionnels du système olympique constitue ainsi un échec relatif, faute de ressources et de contacts adaptés pour construire une position d'enquête permettant de produire des résultats empiriques de qualité suffisante. Néanmoins, ces investigations nourrissent le travail scientifique et contribuent à réorienter la question de recherche : le rôle des

En revanche, les conférences les plus généralistes peuvent attirer beaucoup de monde, notamment lorsque des invités à fort capital symbolique sont présents : lors du discours de l'ancien Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, les 200 chaises prévues sont insuffisantes et de nombreux délégués assistent à la scène en restant debout.

¹ Le travail de Thibault Menoux sur les conciergeries de palaces parisiens, ou celui d'Amélie Beaumont sur les employés de l'hôtellerie de luxe, sont des exemples de cette ethnographie par les marges – ici des lieux fréquentés par la haute-bourgeoisie – qui permettent d'éclairer les pratiques de classes sociales difficilement accessibles et leurs interactions avec un personnel de service. BEAUMONT Amélie, « Les ressorts de l'obéissance. Les employés de l'hôtellerie de luxe face à leurs clients », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 230, n° 5, 2019, p. 12-35 ; MENOUX Thibaut et NOUS Camille, « Les deux corps au travail dans les services de luxe. Enjeux physiques de la représentation chez les concierges d'hôtel », *Sociétés contemporaines*, vol. 117, n° 1, 2020, p. 47-71. BEAUMONT Amélie, « Les ressorts de l'obéissance », *op. cit.* ; MENOUX Thibaut et NOUS Camille, « Les deux corps au travail dans les services de luxe », *op. cit.*

professionnels de l'international est alors abordé de façon indirecte, à partir de matériaux archivistiques et d'entretiens menés avec d'autres groupes sociaux participant à la construction du spectacle sportif et du consensus nécessaire à sa réalisation.

Annexe 2. Index des enquêtés

Nom, prénom	Date	Âge	Fonction
Avice, Edwige	11 octobre 2019	74 ans	Ministre déléguée au Temps libre, à la Jeunesse et aux Sports
Alain, Jean-Pierre*	30 novembre 2017 11 janvier 2019	71 ans	Président de fédération internationale non olympique
Bergougnoux, Patrice	25 mars 2021	72 ans	Délégué interministériel à la Coupe du monde de rugby 2007
Besson, Louis	31 mars 2021	84 ans	Député PS de Savoie
Blanc, Jean-Claude	12 janvier 2021	58 ans	Responsable marketing Albertville 1992
Blandin, Antoine*	2 août 2021		Chargé de mission à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
Blois, Pierre-Marie	26 mars 2018		Directeur des opérations de Lagardère Sport
Boisleau, Antoine*	24 septembre 2018		Conseiller, cabinet de Valérie Fourneyron
Boutault, Jacques	6 novembre 2018	57 ans	Maire EELV du 2 ^e arrondissement de Paris
Braillard, Thierry	16 mars 2021	57 ans	Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports
Buffet, Marie-George	6 novembre 2018	69 ans	Députée PCF de Seine-Saint-Denis
Caussac, Daniel*	27 janvier 2021		Directeur des sports d'Albertville 1992
Collignon, Thierry	20 janvier 2021		Responsable marketing Albertville 1992
Cuznier, Sylvie*	20 juin 2018	54 ans	Conseillère en charge de l'instruction et du conventionnement des dossiers GESI, Bureau des relations internationales, ministère des Sports
De Keerle, Paul	22 mars 2018	56 ans	Directeur financier de la Fédération française de rugby (FFR)
Delplanque, Joël	21 novembre 2018 9 décembre 2020	72 ans	Président de la Fédération française de handball (FFHB)

De Rendinger, Armand	28 février 2018 30 mars 2018	74 ans	Directeur des relations internationales, comité de candidature Albertville 1992
Desplanches, Gérard*	21 février 2018 13 septembre 2018	65 ans	Conseiller, cabinet de Valérie Fourneyron
Ducler, Stéphane	1 ^{er} mars 2022	51 ans	Sous-directeur culture, jeunesse, vie associative, sports au ministère du Budget
Durand, Frédéric*	14 juin 2018		Directeur des relations institutionnelles, GIP Paris 2024
Ediar, Michel	15 février 2019		Président FF course d'orientation
Favre, Nicolas*	7 septembre 2018		Porte-Parole de « Non aux JO 2024 à Paris »
Glavany, Jean	8 octobre 2019	70 ans	Délégué interministériel aux Jeux Olympiques d'Albertville 1992
Gueschir, Alexandre	31 janvier 2018	43 ans	Directeur marketing et événements, Fédération internationale de l'automobile (FIA)
Guinot-Deléry, Pierre	12 octobre 2020	71 ans	Directeur adjoint, délégation interministérielle aux Jeux Olympiques d'Albertville 1992
Huot de Saint Albin, Alfred	18 mai 2018		Responsable du pôle veille, GIP Paris 2024
Joncour, Olivier*	20 octobre 2017 11 mars 2019		Conseiller spécial du DIGES
Laffitte, Laurent	9 février 2018		Directeur marketing Fédération française de rugby (FFR)
Lafontan, Jean	18 novembre 2019		Président du SNEP
Lambert, Jacques	22 juin 2021	73 ans	Préfet de Savoie
Lamour, Jean-François	6 décembre 2017	61 ans	Conseiller de Valérie Pécresse, région Île-de-France
Lappartient, David	26 février 2018	45 ans	Président de l'Union Cycliste Internationale (UCI)
Lefebvre, Guillaume*	5 octobre 2020	36 ans	Responsable mobilisation des territoires, Paris 2024
Le Guen, Thomas*	18 décembre 2017		Conseiller héritage, Délégation aux Jeux Olympiques de la ville de Paris

Lenglet, Olivier	18 octobre 2018	58 ans	Directeur des relations internationales du CNO SF
Lépine, François	20 février 2021	84 ans	Directeur général du comité de candidature d'Albertville
Lerolle, Clément*	13 février 2020		Directeur de l'ANDES
Martin, Stéphane*	20 octobre 2017		Directeur de cabinet du DIGES
Masson, Franck*	21 mai 2019		Secrétaire général du SNAPS
Maudet, Alexis*	14 mai 2019	36 ans	Conseiller sport, cabinet du Président de la République Emmanuel Macron
Mercier, Alain	20 septembre 2018		Rédacteur en chef de <i>Francsjeux.com</i>
Mesurole, Christine	8 janvier 2021		Directrice des Transports d'Albertville 1992
Moulin, Philippe*	27 septembre 2018		Directeur de cabinet de David Douillet
Morgeau, Mélanie	24 janvier 2020	42 ans	Directrice de la délégation JOP 2024 au département de Seine-Saint-Denis
Moulis, Denis*	21 octobre 2020	62 ans	Chef de cabinet de Michel Barnier
Parent, Sophie*	25 octobre 2021		Directrice GIE France Sport Expertise
Picaud, Manuel	9 novembre 2017	51 ans	Co-président Gay Games 2018
Prouteau, Christian	5 janvier 2021	77 ans	Préfet chargé de la sécurité des Jeux Olympiques d'Albertville
Ramonell, Sébastien	26 juin 2018 2 octobre 2019		Directeur de projet JOP 2024, ministère des Sports
Rémoleur, Thomas	4 octobre 2018	41 ans	Directeur des relations institutionnelles du CNO SF
Rios, Gérald	7 avril 2021		Directeur des équipements d'Albertville 1992
Roux, Damien*	8 octobre 2021		Adjoint au délégué ministériel à la haute performance sportive
Salons, Maxime*	9 avril 2018 27 novembre 2019	31 ans	Conseiller héritage du DIJOP
Savin, Michel	3 octobre 2019	61 ans	Sénateur LR de l'Isère
Sintes, Jean-Romain	15 février 2018	33 ans	Directeur administratif et financier du championnat du

			monde de handball 2017
Schunck, François	16 janvier 2019		Responsable FFbillard
Terret, Thierry	21 janvier 2020	57 ans	Délégué ministériel aux JOP 2024 pour le ministère de l'Éducation nationale
Toussaint, Paul*	31 mai 2019	42 ans	Directeur de cabinet du Secrétaire d'État aux Sports Thierry Braillard
Verveer, Philippe	10 décembre 2020	80 ans	Directeur des systèmes d'information d'Albertville 1992
Vigoureux, Alexandra	17 novembre 2017	39 ans	Cheffe du département GESI au CNDS
Vinogradoff, Philippe	19 octobre 2017	61 ans	Ambassadeur du sport
Vizer, Marius	20 février 2018	60 ans	Président de la Fédération internationale de judo (IJF)
Weikert, Thomas	18 janvier 2018	56 ans	Président de la Fédération internationale de tennis de table (ITTF)
Yvon, Philippe	11 décembre 2020		Directeur des sites d'Albertville 1992

Annexe 3. Tableau des Jeux Olympiques d'été

Ville	Pays	Date	Athlètes	Nations
Athènes	Grèce	1896	241	14
Paris	France	1900	997	24
Saint-Louis	États-Unis	1904	651	12
Londres	Royaume-Uni	1908	2008	22
Stockholm	Suède	1912	2407	28
Anvers	Belgique	1920	2626	29
Paris	France	1924	3089	44
Amsterdam	Pays-Bas	1928	2883	46
Los Angeles	États-Unis	1932	1332	37
Berlin	Allemagne	1936	3963	49
Londres	Royaume-Uni	1948	4104	59
Helsinki	Finlande	1952	4955	69
Melbourne	Australie	1956	3314	72
Rome	Italie	1960	5338	83
Tokyo	Japon	1964	5151	93
Mexico	Mexique	1968	5516	112
Munich	Allemagne	1972	7134	121
Montréal	Canada	1976	6084	92
Moscou	URSS	1980	5179	80
Los Angeles	États-Unis	1984	6829	140
Séoul	Corée du Sud	1988	8391	160
Barcelone	Espagne	1992	9356	169
Atlanta	États-Unis	1996	10 318	197
Sydney	Australie	2000	10 651	199
Athènes	Grèce	2004	10 625	201
Pékin	Chine	2008	10 942	204
Londres	Royaume-Uni	2012	10 565	204
Rio de Janeiro	Brésil	2016	11 238	206
Tokyo	Japon	2020(+1)	11 656	206

Annexe 4. Tableau des Jeux Olympiques d'hiver

Ville	Pays	Date	Athlètes	Nations
Chamonix	France	1924	258	16
Saint-Moritz	Suisse	1928	464	25
Lake Placid	États-Unis	1932	252	17
Garmisch-Partenkirchen	Allemagne	1936	646	28
Saint-Moritz	Suisse	1948	669	28
Oslo	Norvège	1952	694	30
Cortina d'Ampezzo	Italie	1956	821	32
Squaw Valley	États-Unis	1960	665	30
Innsbruck	Autriche	1964	1091	36
Grenoble	France	1968	1158	37
Sapporo	Japon	1972	1006	35
Innsbruck	Autriche	1976	1123	37
Lake Placid	États-Unis	1980	1072	37
Sarajevo	Yougoslavie	1984	1272	49
Calgary	Canada	1988	1423	57
Albertville	France	1992	1801	64
Lillehammer	Norvège	1994	1737	67
Nagano	Japon	1998	2176	72
Salt Lake City	États-Unis	2002	2399	77
Turin	Italie	2006	2508	80
Vancouver	Canada	2010	2566	82
Sotchi	Russie	2014	2873	88
PyeongChang	Corée du Sud	2018	2922	92
Pékin	Chine	2022	2861	91

Annexe 5. Liste des sigles et abréviations

ACNO : Association des Comités Nationaux Olympiques
ACNOA : Association des Comités Nationaux Olympiques Africains
ACNOE : Association des Comités Nationaux Olympiques Européens
AGFI : Assemblée Générale des Fédérations Internationales
AGP : Assemblée Générale Permanente des CNO
AIOWF : Association of International Olympic Winter Sports Federations
ANS : Agence Nationale du Sport
ARISF : Association of IOC Recognised International Sports Federations
ASOIF : Association of Summer Olympic International Federations
CIO : Comité International Olympique
CNO : Comité National Olympique
CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français
CNDS : Centre National de Développement du Sport
COJO : Comité d'Organisation des Jeux Olympiques
CPSF : Comité Paralympique et Sportif Français
DIGES : Délégation Interministérielle aux Grands Évènements Sportifs
DIJO : Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques
FI : Fédérations Internationales
FF : Fédération Française
GAISF : General Assembly of International Sports Federations
GESI : Grands Évènements Sportifs Internationaux
JO : Jeux Olympiques
JOP : Jeux Olympiques et Paralympiques
IGA : Inspection Générale de l'Administration
IGJS : Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports
MINEFI : ministère de l'Économie et des Finances
OCA : Olympic Council of Asia
ODEPA : Organización Deportiva Panamericana
ONOC : Oceania National Olympic Committees
TOP : The Olympic Partners
UEFA : Union Européenne de Football Association

Annexe 6. Index des encadrés, tableaux, et graphiques

Encadrés :

Encadré 1. Albertville et les règles non écrites du CIO (p. 102)

Encadré 2. Les dirigeants du cabinet Keneo (p. 117)

Encadré 3. SportEvent Denmark, un exemple de politique d'accueil d'évènements sportifs à la convention *SportAccord* (p. 129)

Encadré 4. Les cadres du ministère des Sports placés auprès des fédérations (p. 167)

Encadré 5. L'opposition aux Jeux Olympiques d'hiver de Denver 1976 (p. 188)

Encadré 6. Marius Vizer et la subversion ratée du système olympique (pp. 270-271)

Encadré 7. Los Angeles 1984, une réussite économique qui surprend les organisateurs (p. 306)

Encadré 8. Les résistances de la socialisation administrative aux relations directes avec les entreprises (p. 337)

Encadré 9. La carrière de Sophie Parent, du public vers la représentation des intérêts patronaux (p. 342)

Encadré 10. Guillaume Lefebvre, une stratégie de distinction pour être recruté par Paris 2024 (p. 413)

Tableaux :

Tableau 1. Candidatures olympiques abandonnées depuis 2013 (p. 198)

Tableau 2. Surcoûts liés aux frais sportifs des Jeux Olympiques de 1960 à 2012 (p. 215)

Tableau 3. Montant des droits de retransmission télévisée des Jeux Olympiques d'été (p. 263)

Graphiques :

Graphique 1. Evolution des candidatures aux Jeux Olympiques d'hiver (2002-2026) (p. 195)

Graphique 2. Evolution des candidatures aux Jeux Olympiques d'été (2000-2024) (p. 196)

Graphique 3. Montant des revenus issus de la commercialisation (1985-2016) (p. 267)

Bibliographie

Littérature académique :

ABONNEN Denis et ATTALI Michaël, *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, Paris, Vuibert, 2006.

AGRIKOLIANSKY E., FILLIEULE O., et MAYER N. (dir.), *L'altermondialisme en France : la longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005.

ALDRIN P., BARGEL L., BUE N., et PINA C. (dir.), *Politiques de l'alternance : sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, coll. « SocioPo », 2016.

ALLEN Barbara, « Les frontières de la santé environnementale à l'épreuve. Le cas de Grand Bois en Louisiane », *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des Mines, 2013, p. 197-222.

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte/Poche, 2002.

ANDREFF W. et SZYMANSKI S., *Handbook on the Economics of Sport.*, Cheltenham, Edward Elgar Pub., 2007.

ANDREFF Wladimir, « L'économie des sports d'hiver : des JO de Grenoble 1968 à ceux d'Albertville 1992 », *Les Jeux Olympiques de 1924 à 2024. Impacts, retombées économiques et héritage*, L'Harmattan, 2018, p. 47-96.

ANDREFF Wladimir, « Les dépassements de coût des Jeux Olympiques : Paris doit-elle candidater à n'importe quel prix ? », *Quel Sport ?*, , 2015.

ANDREFF Wladimir, « Pourquoi le coût des Jeux Olympiques est-il toujours sous-estimé ? La «malédiction du vainqueur de l'enchère» (winners's curse). », *Papeles de Europa*, vol. 0, n° 25, 2012, p. 3-26.

ANDREFF Wladimir, *Economie internationale du sport*, Grenoble, Presses Univ. de Grenoble, coll. « Collection sports, cultures, sociétés », 2010.

ANDREFF Wladimir, « L'économie du sport : à la croisée des chemins », *Sport, relations sociales et action collective*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine., Pessac, coll. « Sport et société », 1995, p. 21-35.

ANGELI AGUITON Sara, CABANE Lydie et CORNILLEAU Lise, « Politiques de la "mise en crise" », *Critique internationale*, vol. 85, n° 4, 2019, p. 9-21.

ANSALONI Matthieu, « La fabrique du consensus politique : Le débat sur la politique agricole commune et ses rapports à l'environnement en Europe », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 5, 2013, p. 917.

ANSALONI Matthieu et SMITH Andy, « Une agence au service d'une stratégie ministérielle. La crise du Mediator et la concordance des champs », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 1, 2018, p. 33-55.

ARNAUD Pierre, « Contribution à une histoire des disciplines d'enseignement [La mise en forme scolaire de l'éducation physique]: La mise en forme scolaire de l'éducation physique », *Revue française de pédagogie*, vol. 89, n° 1, 1989, p. 29-34.

ARNAUD Pierre et TERRET Thierry, *Le rêve blanc : olympisme et sports d'hiver en France : Chamonix 1924, Grenoble 1968*, Talence [France], Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Collection Milon », 1993.

ATTALI Michaël, *Héritage social d'un évènement sportif : enjeux contemporains et analyses scientifiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Des sociétés », 2021.

ATTALI Michaël, « Les défis de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. De la croyance aux possibilités », *Revue internationale et stratégique*, vol. 114, n° 2, 2019, p. 127-137.

ATTALI Michaël, *Le syndicalisme des enseignants d'éducation physique, 1945-1981*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 2004.

ATTALI Michaël et LE YONDRE François, « Olympic Education in France: A Legacy Issue or the Promotion of a Model in Crisis? », *Social Sciences*, vol. 11, n° 2, 8 février 2022, p. 62.

ATTALI Michaël et SAINT-MARTIN Jean-Philippe, *L'éducation physique de 1945 à nos jours : les étapes d'une démocratisation*, Paris, A. Colin, coll. « Collection Dynamiques », 2004.

AUGUSTIN Jean-Pierre, « À quoi servent les stades ? », *Raison présente*, vol. 197, n° 1, 2016, p. 9-18.

BACHRACH Peter et BARATZ Morton S., « Two Faces of Power », *American Political Science Review*, vol. 56, n° 4, décembre 1962, p. 947-952.

BADEL Laurence, « Diplomatie et entreprises en France au XXe siècle », *Les cahiers Irice*, vol. 3, n° 1, 2009, p. 103-128.

BADEL Laurence, « Pour une histoire de la diplomatie économique de la France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 90, n° 2, 2006, p. 169.

BARBONI Thierry et TREILLE Éric, « L'engagement 2.0. Les nouveaux liens militants au sein de l'e-parti socialiste », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 6, 2010, p. 1137-1157.

BARGET Eric et GOUGUET Jean-Jacques, « La mesure de l'impact économique des grands événements sportifs. L'exemple de la Coupe du Monde de Rugby 2007 », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, juin, n° 3, 2010b, p. 379-408.

BARGET Eric et GOUGUET Jean-Jacques, *Événements sportifs : impacts économique et social*, Bruxelles, De Boeck, 2010a.

BARNEY Robert Knight, WENN Stephen R. et MARTYN Scott G., *Selling the five rings: the International Olympic Committee and the rise of Olympic commercialism*, Salt Lake City, University of Utah Press, 2002.

BARTHE Yannick, *Le pouvoir d'indécision: La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, coll. « Etudes politiques », 2006.

BARTON Susan, *Healthy living in the alps: the origins of winter tourism in Switzerland, 1860 - 1914*, 1. paperback ed., Manchester, Manchester University Press, coll. « Studies in Popular Culture », 2014.

BASON Tom et GRIX Jonathan, « Every loser wins: leveraging 'unsuccessful' Olympic bids for positive benefits », *European Sport Management Quarterly*, , 16 novembre 2020, p. 1-21.

BAUMGARTNER Frank R. et JONES Bryan D., *Agendas and instability in American politics*, 2nd ed., Chicago, The University of Chicago Press, coll. « Chicago studies in American politics », 2009.

BAYEUX Patrick, *Les relations entre collectivités locales et clubs sportifs*, Voiron, PUS, Presses universitaires du sport, coll. « Les dossiers thématiques des Presses universitaires du sport », 2014.

BAYEUX Patrick, *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2013, vol.5e éd.

BAYEUX Patrick, *La décision dans les communes : essai de modélisation dans le domaine des activités physiques et sportives*, thèse de doctorat en gestion, Toulouse 1, 2000.

BAYLE Emmanuel, *Les grands dirigeants du sport : 23 portraits et stratégies de management*, 2017.

BAYLE Emmanuel, « Essai de définition du management des organisations sportives : objet, champ, niveaux d'analyse et spécificités des pratiques managériales », *Staps*, vol. 75, n° 1, 2007, p. 59-81.

BAYLE Emmanuel et CHANTELAT Pascal, *La gouvernance des organisations sportives*, Paris, l'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 2007.

BAYLE Emmanuel et CLASTRES Patrick, *Global Sport Leaders: A Biographical Analysis of International Sport Management*, Cham, Springer International Publishing Imprint: Palgrave Macmillan, 2018.

BEAL Vincent, EPSTEIN Renaud et PINSON Gilles, « La circulation croisée. Modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement et action publique*, VOL. 4, n° 3, 2015, p. 103-127.

BEAUD Stéphane, « Derrière la condamnation des footballeurs de l'équipe de France, un "racisme de classe" ? », *Informations sociales*, vol. 187, n° 1, 2015, p. 110-117.

BEAUD Stéphane et GUIMARD Philippe, *Traîtres à la nation : un autre regard sur la grève des bleus en Afrique du sud*, Paris, Découverte, coll. « Cahiers libres », 2011.

BEAUMONT Amélie, « Les ressorts de l'obéissance. Les employés de l'hôtellerie de luxe face à leurs clients », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 230, n° 5, 2019, p. 12-35.

BELORGEY Nicolas, CHATEIGNER Frédéric, HAUCHECORNE Mathieu et PENISSAT Étienne, « Références savantes, références d'État », *Genèses*, vol. 78, n° 1, 2010, p. 2-4.

BELORGEY Nicolas et PIERRU Frédéric, « Une "consultocratie" hospitalière ? Les consultants, courtiers de la réforme du système de santé », *Les Tribunes de la santé*, vol. 55, n° 2, 2017, p. 45-57.

BENFORD Robert D. et SNOW David A., « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, vol. 99, n° 3, 2012, p. 217-255.

BERG Adam, *Denver 76': The Winter Olympics and the Politics of Growth*, Lausanne, IOC, 2016.

BERGERON Henri, CASTEL Patrick et DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *Gouvernement et action publique*, VOL. 3, n° 3, 2014, p. 7-31.

BERLIVET Luc, « Cinq sages et un ministre...Généalogie de la loi Evin », *Les Tribunes de la santé*, vol. 39, n° 2, 2013, p. 69-74.

BERRY Mike, « The UK Press and the Deficit Debate », *Sociology*, vol. 50, n° 3, juin 2016, p. 542-559.

BERTHAUT Jérôme, *La banlieue du « 20 heures »*. *Ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2013.

BEZES Philippe, « Administration », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2019, vol.5e éd., p. 37-45.

BEZES Philippe, « Réforme de l'État », *Dictionnaire d'économie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2018, p. 402-415.

BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien social », 2009.

BEZES Philippe, « Chapitre 8 : Le tournant néomanagérial de l'administration française », *Politiques publiques 1*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2008, p. 215-254.

BEZES Philippe et CHATRIOT Alain, « Chapitre 9. Moderniser l'État. Michel Rocard et le renouveau du service public », *Michel Rocard Premier ministre*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2020, p. 175-199.

BEZES Philippe et LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation. Les nouvelles divisions du travail étatique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 3-4, 2016, p. 407-433.

BILAND Émilie et DESAGE Fabien, « Vers un enracinement cosmopolite. Sciences et pratiques de la comparaison internationale », *Politix*, vol. 120, n° 4, 2017, p. 7-35.

BILLOWS Sebastian et VIALLET-THEVENIN Scott, « La fin de l'État stratège ? La concurrence dans les politiques économiques françaises (1945-2015) », *Gouvernement et action publique*, VOL. 5, n° 4, 2016, p. 9-22.

BIRNBAUM Pierre, *Les Elites socialistes au pouvoir. Les dirigeants socialistes face à l'Etat (1981-1985)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.

BLONDIAUX Loïc, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, vol. 30, n° 2, 2008, p. 131-147.

BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie: actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 2008.

BLONDIAUX Loïc, « Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale », *Le sens du public. Publics politiques et publics médiatiques*, PUF., Paris, 2003, p. 313-326.

BLONDIAUX Loïc, « Ce que les sondages font à l'opinion publique », *Politix*, vol. 10, n° 37, 1997, p. 117-136.

BODIGUEL Jean-Luc, « La DATAR : quarante ans d'histoire », *Revue française d'administration publique*, vol. 119, n° 3, 2006, p. 401-414.

BOLTANSKI Luc, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue Française de Sociologie*, vol. 14, n° 1, janvier 1973, p. 3.

BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, coll. « TEL », 2011.

BONIFACE Pascal, *Géopolitique du sport*, 2021.

- BONIFACE Pascal, *JO politiques : sport et relations internationales*, Paris, Eyrolles, 2016.
- BOOTH Douglas, « Olympic city bidding: An exegesis of power », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 46, n° 4, décembre 2011, p. 367-386.
- BORRAZ Olivier, *Les politiques du risque*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2008.
- BOULAT Régis, « Les territoires des fabricants alpins français de matériels de sports d'hiver (fin XIXe - début XXIe siècles) », *Entreprises et histoire*, vol. 74, n° 1, 2014, p. 88-103.
- BOURBILLERES Hugo, *Impacts territoriaux des évènements sportifs parisiens (2013-2016) : l'approche par les dynamiques locales*, thèse pour le doctorat de sciences du sport et du mouvement humain, Université Paris-Saclay, 2017.
- BOURBILLÈRES Hugo, GASPARINI William et KOEBEL Michel, « Local protests against the 2024 Olympic Games in European cities: the cases of the Rome, Hamburg, Budapest and Paris 2024 bids », *Sport in Society*, , 13 août 2021, p. 1-26.
- BOURBILLERES Hugo et KOEBEL Michel, « Les processus de contestation dans le cadre des candidatures des villes européennes aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 », *Movement & Sport Sciences*, vol. 107, n° 1, 2020, p. 17-29.
- BOURDIEU Pierre, *L'intérêt au désintéressement : cours au Collège de France (1987-1989)*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Cours et travaux », 2022.
- BOURDIEU Pierre, « De la maison du roi à la raison d'État [Un modèle de la genèse du champ bureaucratique]: Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 118, n° 1, 1997, p. 55-68.
- BOURDIEU Pierre, « Les Jeux olympiques : Programme pour une analyse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 103, n° 1, 1994, p. 102-103.
- BOURDIEU Pierre, « Esprits d'Etat [Genèse et structure du champ bureaucratique]: Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 96, n° 1, 1993, p. 49-62.
- BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62, n° 1, 1986, p. 69-72.
- BOURDIEU Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52, n° 1, 1984, p. 49-55.
- BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, 1984, p. 222-235.
- BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.
- BOURDIEU Pierre, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, n° 1, 1982, p. 58-63.
- BOURDIEU Pierre, « La représentation politique [Éléments pour une théorie du champ politique]: Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36, n° 1, 1981, p. 3-24.
- BOURDIEU Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1979.

BOURDIEU Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2, 1976, p. 88-104.

BOURDIEU Pierre et BOLTANSKI Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2, 1976, p. 3-73.

BOURDIEU Pierre et CHRISTIN Rosine, « La construction du marché [Le champ administratif et la production de la "politique du logement"] : Le champ administratif et la production de la "politique du logement" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81, n° 1, 1990, p. 65-85.

BOURDIEU Pierre et WACQUANT Loïc J. D., « Sur les ruses de la raison impérialiste », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 121, n° 1, 1998, p. 109-118.

BOURG Jean-François, *L'argent fou du sport*, Paris, La Table ronde, 1994.

BOUSSAGUET Laurie et DUPUY Claire, « L'analyse des politiques publiques à l'épreuve de la comparaison », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 21, n° 2, 2014, p. 97-119.

BOUVIER Yves, « Transports et communications : circuler en Savoie et organiser le territoire », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Librairie Droz, coll. « Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2014, p. 483-531.

BOYKOFF Jules, *NOlympians: inside the fight against capitalist mega-sports in Los Angeles, Tokyo and beyond*, Halifax ; Winnipeg, Fernwood Publishing, 2020.

BOYKOFF Jules, *Celebration capitalism and the Olympic games*, London New York, Routledge, coll. « Routledge critical studies in sport », 2014.

BOYKOFF Jules, *Activism and the Olympics: dissent at the games in Vancouver and London*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, coll. « Critical issues in sport and society », 2014.

BOYKOFF Jules et MASCARENHAS Gilmar, « The Olympics, Sustainability, and Greenwashing: The Rio 2016 Summer Games », *Capitalism Nature Socialism*, vol. 27, n° 2, 2 avril 2016, p. 1-11.

BRENNER Neil et THEODORE Nik, « Neoliberalism and the urban condition », *City*, vol. 9, n° 1, avril 2005, p. 101-107.

BRIDEL Laurent, « Les candidatures suisses aux Jeux Olympiques d'hiver », *Revue de géographie alpine*, vol. 79, n° 3, 1991, p. 37-44.

BRIQUET Jean-Louis, « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques », *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998, p. 7-37.

BRIQUET J.-L. et SAWICKI F. (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998.

BROHM Jean Marie, *Le mythe olympique*, Paris, C. Bourgois, coll. « Série "Quel corps ?" », 1981.

BROHM Jean Marie, *Sociologie politique du sport*, Nouv. éd., Nancy, Presses universitaires de Nancy, coll. « Collection Forum de l'I.F.R.A.S », 1976.

BROHM Jean-Marie et PERELMAN Marc, *Le football, une peste émotionnelle: la barbarie des stades*, Paris, Gallimard, coll. « Collection Folio Actuel », 2006.

BROMBERGER Christian, HAYOT Alain et MARIOTTINI Jean-Marc, *Le match de football : ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Maison des sciences de l'homme, coll. « Collection Ethnologie de la France », 1995.

BRUNET Ferran, « The economic impact of the Barcelona Olympic Games, 1986 - 2004. », *Centre d'Estudis Olímpics UAB*, article en ligne, 2005, p. 1-27.

BURBANK Matthew, ANDRANOVICH Gregory et HEYING Charles H., *Olympic dreams: the impact of mega-events on local politics*, Boulder, Colo, Lynne Rienner Publishers, coll. « Explorations in public policy », 2001.

BURBANK Matthew J., HEYING Charles H. et ANDRANOVICH Greg, « Antigrowth Politics or Piecemeal Resistance? Citizen Opposition to Olympic-Related Economic Growth », *Urban Affairs Review*, vol. 35, n° 3, 2000, p. 334-357.

BUTON François et PIERRU Frédéric, « Instituer la police des risques sanitaires. Mise en circulation de l'épidémiologie appliquée et agencification de l'État sanitaire », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, 2012, p. 67-90.

CADIOU Stéphane, *Le pouvoir local en France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Politique en + », 2009.

CALA Sébastien et QUIN Grégory, « Le ski... un sport "alpin" et dirigé par des Suisses ? », *Staps*, vol. 125, n° 3, 2019, p. 89-105.

CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France : Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000.

CALLEDE Jean-Paul, « Notes d'architecture sportive : Le socialisme municipal des années Trente à Bègles », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 102, n° 192, 1990, p. 615-634.

CANTELON Hart et LETTERS Michael, « The Making of the IOC Environmental Policy as the Third Dimension of the Olympic Movement », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 35, n° 3, 2000, p. 294-308.

CARBONELL Jordi, « The Olympic Village, ten years on: Barcelona: the legacy of the Games, 1992 - 2002 », *article en ligne*, Barcelona: Centre d'Estudis Olímpics UAB, 2005.

CARPENTIER Florence, « Aux origines de l'exclusion du tennis des Jeux olympiques : Un conflit institutionnel multiforme dans les années 1920 », *Le Mouvement Social*, vol. 215, n° 2, 2006, p. 51.

CARPENTIER Florence, « Le conflit entre le C.I.O. et la F.I.F.A. dans l'entre-deux-guerres. Les Jeux olympiques contre la Coupe du Monde de football », *Staps*, vol. 68, n° 2, 2005, p. 25.

CEFAÏ Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, n° 75, 1996, p. 43-66.

CENTRE DE RECHERCHE EN INFORMATION SPECIALISEE, BUXTON D., et JAMES F. (dir.), *Les intellectuels de médias en France : actes de la journée d'étude CRIS de l'Université Paris 10-Nanterre, 18 juin 2003*, Paris, Harmattan, coll. « Les médias en actes », 2005.

CERVERA-MARZAL Manuel, « 6. Un électorat infidèle », *Le populisme de gauche*, Paris, La Découverte, coll. « Sciences humaines », 2021, p. 217-269.

CERVIN Georgia et NICOLAS Claire, *Histories of Women's Work in Global Sport: A Man's World?*, 2019.

CHAIX P. et UNIVERSITE GRENOBLE ALPES (dir.), *Les jeux olympiques de 1924 à 2024 : impacts, retombées économiques et héritage*, [Meylan] : Paris, Éditions « Campus ouvert » ; L'Harmattan, 2018.

CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel et WILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, vol. 16, n° 1, 1994, p. 114-132.

CHAMPAGNE Patrick, « Les sondages, le vote et la démocratie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 109, n° 1, 1995, p. 73-92.

CHAMPAGNE Patrick, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52, n° 1, 1984, p. 19-41.

CHANTELAT P. (dir.), *La professionnalisation des organisations sportives : nouveaux enjeux, nouveaux débats*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », 2001.

CHAPPELET J. L., *Le système olympique*, Grenoble [France], Presses universitaires de Grenoble, coll. « Sport en questions », 1991.

CHAPPELET J. L. et KÜBLER-MABBOTT Brenda, *The International Olympic Committee and the Olympic system: the governance of world sport*, London ; New York, Routledge, coll. « Routledge global institutions », 2008.

CHAPPELET Jean-Loup, « Switzerland's Century-Long Rise as the Hub of Global Sport Administration », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 38, n° 6, 13 avril 2021, p. 569-590.

CHAPPELET Jean-Loup, « Au-delà de l'héritage : l'évaluation de la performance des Jeux Olympiques », *Revue Marketing Territorial*, vol. 4, hiver 2020, 2020.

CHAPPELET Jean-Loup, « Managing the size of the Olympic Games », *Sport in Society*, vol. 17, n° 5, 28 mai 2014, p. 581-592.

CHAPPELET Jean-Loup, « Olympic Environmental Concerns as a Legacy of the Winter Games », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 25, n° 14, décembre 2008, p. 1884-1902.

CHAPPELET Jean-Loup, « The Legacy of the Olympic Winter Games : An Overview », Lausanne, International Olympic Committee, 2003.

CHAPPELET Jean-Loup et FAURE Alexandre, « Villes olympiques, villes mondiales », *Diplomatie*, n° 108, 2021, p. 76-79.

CHAPPELET Jean-Loup et LEE Kwang Hoon, « The Emerging Concept of Sport-Event-Hosting Strategy: Definition and Comparison », *Journal of Global Sport Management*, vol. 1, n° 1-2, 2 avril 2016, p. 34-48.

CHAPPELET Jean-Loup et PINSON Joël, « Evolutions des politiques publiques d'accueil de grands événements sportifs », *Revue européenne de management du sport*, n° 45, 2015, p. 8-16.

CHAPPELET J.-L. (dir.), *Les politiques publiques d'accueil d'événements sportifs*, Paris, Harmattan, coll. « Questions contemporaines », 2006.

CHARRIER Dominique, JOURDAN Jean, BOURBILLERES Hugo, DJABALLAH Mathieu et PARMANTIER Charlotte, *L'impact social des grands événements sportifs internationaux : processus, effets et enjeux : l'exemple de l'Euro 2016*, 2019.

CHAUVEL Jeanne, *La question du Grand Paris (2001-2012)*, thèse de doctorat en science politique, Université Panthéon-Assas, Paris, 2015.

CHESNAIS François, *Les dettes illégitimes : quand les banques font main basse sur les politiques publiques*, Paris, Raisons d'agir, 2011.

CHEVALIER Véréne et FLEURIEL Sébastien, « Travail bénévole et marché du travail sportif », *Les Mondes du travail*, n° 5, 2008, p. 67-79.

CHIMOT Caroline, « Répartition sexuée des dirigeant(e)s au sein des organisations sportives françaises », *Staps*, vol. 66, n° 4, 2004, p. 161.

CLASTRES P. et MAURICE E. (dir.), *Les préfets et le sport : pour une histoire sportive du corps préfectoral (XIXe-XXIe siècles)*, Paris, La documentation Française, 2022.

CLASTRES Patrick, « Générations athlétiques et éducations corporelles. L'autre acculturation politique des présidents de la Ve République », *Histoire@Politique*, vol. 23, n° 2, 2014, p. 73-96.

CLASTRES Patrick, « Les cultures politiques au défi des cultures sportives », *Histoire@Politique*, vol. 23, n° 2, 2014, p. 1-9.

CLASTRES Patrick, « Inventer une élite : Pierre de Coubertin et la « chevalerie sportive » », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 22, n° 2, 2005, p. 51.

CLOTEAU Armèle et MOURAD Marie, « Action publique et fabrique du consensus. La "lutte contre le gaspillage alimentaire" en France et aux États-Unis », *Gouvernement et action publique*, VOL. 5, n° 1, 2016, p. 63-90.

COATES Dennis et WICKER Pamela, « Why Were Voters Against the 2022 Munich Winter Olympics in a Referendum ? », *International Journal of Sport Finance*, n° 10, 2015, p. 267-283.

COBB Roger W. et ELDER Charles D., *Participation in American politics: the dynamics of agenda-building*, Boston, Allyn and Bacon, 1972.

COBB R.W. et ROSS M.H. (dir.), *Cultural strategies of agenda denial: avoidance, attack, and redefinition*, Lawrence, Kan, University Press of Kansas, coll. « Studies in government and public policy », 1997.

COHEN Elie, *Le colbertisme high tech : économie des Télécom et du grand projet*, S.l., Hachette, 1992.

COLLINET Cécile, « Le sport dans la sociologie française », *L'Année sociologique*, vol. 52, n° 2, 2002, p. 269.

COLLINET Cécile, DELALANDRE Matthieu et BEAUDOUIN Sandie, « L'opinion des Français sur les Jeux olympiques de Paris 2024 », *Movement & Sport Sciences*, vol. 107, n° 1, 2020, p. 31-40.

COLLOVALD Annie, *Jacques Chirac et le gaullisme biographie d'un héritier à histoires*, Paris, Belin, 2010.

COMBEAU-MARI Évelyne, « Les premiers équipements sportifs à La Réunion : une politique de l'Etat (1956-1971) », *Staps*, vol. 61, n° 2, 2003, p. 25-37.

COMBY Jean-Baptiste, *La question climatique : genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2015.

CONGELIO Brad J., « An Odyssey: The City of Los Angeles and the Olympic Movement, 1932–1984 », *Southern California Quarterly*, vol. 97, n° 2, août 2015, p. 178-212.

CONSTANTIN BRISSAUD et JEAN-MICHEL CHAHSICHE, « How to Become an International Intellectual? The Case of Thomas Piketty and “Capital in the Twenty-First Century” », *Sociologica*, n° 1, 2017, p. 0-0.

CONTAMIN Jean-Gabriel, KIES Raphaël, PAYE Olivier et PILET Jean-Benoît, « Introduction. La participation politique en ligne au révéléateur du pétitionnement électronique », *Participations*, vol. 28, n° 3, 2020, p. 7-45.

COPPIER Julien, « Le tourisme en Savoie, construction d'une économie dans le temps long », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Librairie Droz, coll. « Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2014, p. 457-482.

CORLETT John, « Political Philosophy and the Managerial Class: Implications for the Administration of Sport », *Journal of Sport Management*, vol. 11, n° 3, juillet 1997, p. 250-262.

COTTRELL M. Patrick et NELSON Travis, « Not just the Games? Power, protest and politics at the Olympics », *European Journal of International Relations*, vol. 17, n° 4, décembre 2011, p. 729-753.

COTTRELL Robert, « The Legacy of Munich 1972: Terrorism, Security and the Olympic Games », *The Legacy of the Olympic Games 1984-2000*, International Olympic Committee, 2002, p. 309-2013.

COURTY Guillaume, *Le lobbying en France : invention et normalisation d'une pratique politique*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, coll. « La fabrique du politique », 2018.

DARMON Muriel, DULONG Delphine et FAVIER Elsa, « Temps et pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 226-227, n° 1-2, 2019, p. 6-15.

DAUNCEY Hugh, *Les Français et la Coupe du Monde de 1998*, Paris, Nouveau Monde Ed., 2002.

DE SAINT MARTIN Monique, « La noblesse et les “sports” nobles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 80, n° 1, 1989, p. 22-32.

DEFRANCE Jacques, *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2011, vol.6e éd.

DEFRANCE Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, vol. 13, n° 50, 2000, p. 13-27.

DELAPLACE Marie et SCHUT Pierre-Olaf, *Hosting the Olympic Games: uncertainty, debates, and controversy*, Abingdon, Oxon ; New York, NY, Routledge, Taylor & Francis Group, 2019.

DELEPINE Michaël, « Le stade de Colombes et la question du grand stade en France (des origines à 1972) », *Sciences sociales et sport*, vol. 7, n° 1, 2014, p. 69-100.

DELLA PORTA D. et TARROW S.G. (dir.), *Transnational protest and global activism*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield, coll. « People, passions, and power », 2005.

DELLA PORTA Donatella et MOSCA Lorenzo, « Global-net for Global Movements? A Network of Networks for a Movement of Movements », *Journal of Public Policy*, vol. 25, n° 1, mai 2005, p. 165-190.

DELUERMOZ Quentin et SINGARAVELOU Pierre, *Pour une histoire des possibles : analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 2016.

DEMAZIERE Didier et LE SAOUT Rémy, « Vivre de la politique. Rémunération des élus et indemnisation des mandats », *Revue française de science politique*, vol. 71, n° 1, 2021, p. 7-28.

DEMONTEIL Marion, « Les inspecteurs au rapport. Recomposition de l'identité des contrôleurs autour d'un instrument d'action publique (1959-2021) », *Politix*, vol. 135, n° 3, 2021, p. 47-72.

DEMPSEY Chris et ZIMBALIST Andrew S., *No Boston Olympics: how and why smart cities are passing on the torch*, Lebanon NH, ForeEdge, an imprint of University Press of New England, 2017.

DENORD François, *Néo-libéralisme, version française : histoire d'une idéologie politique*, Paris, Demopolis, 2007.

DENORD François, LAGNEAU-YMONET Paul et THINE Sylvain, « Le champ du pouvoir en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, n° 5, 2011, p. 24.

DESAGE Fabien, « Un régime de grande coalition permanente ? Éléments lillois pour une sociologie des "consensus" intercommunaux », *Politix*, vol. 88, n° 4, 2009, p. 133-161.

DESRUMAUX Clément et LEFEBVRE Rémi, « Pour une sociologie des répertoires d'actions électorales », *Politix*, vol. 113, n° 1, 2016, p. 5-16.

DEVIN Guillaume, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2016, vol.2e éd.

DEZALAY Yves, « Les courtiers de l'international : Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 151-152, n° 1, 2004, p. 4.

DEZALAY Yves et GARTH Bryant, « Le "Washington consensus": Contribution à une sociologie de l'hégémonie du néolibéralisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 121, n° 1, 1998, p. 3-22.

DIMAGGIO Paul et POWELL Walter W., « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields (translated by G. Yudin) », *Journal of Economic Sociology*, vol. 11, n° 1, 2010, p. 34-56.

DOBRY Michel, « Le jeu du consensus », *Pouvoirs*, vol. 38, 1986, p. 47-66.

DODDS Anneliese, « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : L'exemple d'Edufrance, transfert d'outre-manche ou création indigène ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 111, n° 3, 2004, p. 483-500.

DOGAN Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue Française de Sociologie*, vol. 8, n° 4, octobre 1967, p. 468.

DOUILLET Anne-Cécile et FAURE Alain, *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, PUG. Presses universitaires de Grenoble, 2005.

DOUILLET Anne-Cécile et LEFEBVRE Rémi, *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2017.

DOWNS Anthony, *An economic theory of democracy*, Nachdr., Boston, Addison Wesley, 1957.

- DROUET Yann et LUCIANI Antoine, « À l'origine du ski français, le discours commun de l'Armée et du Club alpin français (1902-1907) », *Staps*, vol. 71, n° 1, 2006, p. 71-84.
- DUBAR Claude et NICOURD Sandrine, *Les biographies en sociologie*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2017.
- DUBOIS Vincent, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2012.
- DUBOIS Vincent, *Action publique et processus d'institutionnalisation : sociologie des politiques culturelle et linguistique et du traitement bureaucratique de la misère*, mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches de science politique, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2001.
- DUBOIS Vincent, « Le ministère des arts (1881-1882) ou l'institutionnalisation manquée d'une politique artistique républicaine », *Sociétés & Représentations*, vol. 11, n° 1, 2001, p. 229-261.
- DUBUISSON-QUELLIER Sophie, *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2016.
- DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Introduction / Le gouvernement des conduites comme modalité d'intervention de l'état sur les marchés », *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2016, p. 15-48.
- DUFRAISSE Sylvain, « Au-delà de la "machine rouge" : implications soviétiques dans la guerre froide sportive », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 277, n° 1, 2020, p. 73-90.
- DUFRAISSE Sylvain, *Les héros du sport : une histoire des champions soviétiques (années 1930-années 1980)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Collection "La chose publique" », 2019.
- DUFRAISSE Sylvain, « Les "héros du sport". La fabrique de l'élite sportive soviétique (1934-1980) », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 44, n° 2, 2016, p. 143-151.
- DULONG Delphine, FRANCE Pierre et LE MAZIER Julie, « À quoi riment les « RIM » ? Les réunions interministérielles ou l'ordinaire du travail gouvernemental », *Revue française d'administration publique*, vol. 171, n° 3, 2019, p. 697-712.
- DUPONT Nathalie, « Les studios hollywoodiens et les années soixante : une période de transition », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 87, n° 3, 2007, p. 116-125.
- DUPUY Claire et POLLARD Julie, « La comparaison de politiques publiques infranationales : méthodes et pratiques », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 2, 2012, p. 7-14.
- DUVAL Antoine, « The Olympic Charter: A Transnational Constitution Without a State? », *Journal of Law and Society*, vol. 45, juillet 2018, p. S245-S269.
- DUVAL Julien, « 4. La dette publique, un problème politiquement construit ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 17, n° 2, 2015, p. 67-78.
- DUVAL Julien, *Le mythe du « trou de la sécu »*, Paris, Raisons d'agir, 2007.
- EHRENBERG Alain, *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Essai. Société », 1991.
- ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 2010.
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, trad. Peter Kamnitzer, Paris, Pocket, coll. « Agora », 2003.

ELIAS Norbert, *Mozart, sociologie d'un génie*, 1991.

ELIAS Norbert et DUNNING Eric, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

ELIASOPH Nina, *Avoiding politics: how Americans produce apathy in everyday life*, Cambridge, UK ; New York, NY, USA, Cambridge University Press, coll. « Cambridge cultural social studies », 1998.

EPSTEIN Renaud, « Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires », *Esprit*, 2006, p. 96-111.

EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, BIOY Xavier et MOUTON Stéphane, *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2015.

FABRY Nathalie et ZEGHNI Sylvain, « Pourquoi les villes abandonnent-elles leur candidature aux Jeux Olympiques ? »

FABRY Nathalie et ZEGHNI Sylvain, « Pourquoi les villes ne veulent-elles plus accueillir les Jeux Olympiques ? Le cas des JO de 2022 et 2024 », *Revue Marketing Territorial*, n° 4, 2020.

FALCOZ Marc et LEFEVRE Nicolas, « Représenter les sportifs professionnels : entre militantisme apolitique et syndicalisme de service », *Staps*, vol. 113, n° 3, 2016, p. 7-20.

FAURE Jean-Michel et SUAUD Charles, *La raison des sports : sociologie d'une pratique singulière et universelle*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2015.

FAURE J.-M., FLEURIEL S., et BOLI C. (dir.), *Excellences sportives : économie d'un capital spécifique*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant, coll. « Collection Champ social », 2010.

FAVIER-AMBROSINI Brice, « Socio-histoire du lien entre activité physique et santé de 1960 à 1980 », *Santé Publique*, vol. S1, HS, 2016, p. 13-24.

FAVIER-AMBROSINI Brice et DELALANDRE Matthieu, « Les réseaux Sport Santé Bien-être : un gouvernement par le chiffre », *Terrains & travaux*, vol. 32, n° 1, 2018, p. 81-106.

FAVRE Guillaume et BRAILLY Julien, « Salons et définition de normes marchandes : Le cas de la distribution de programmes de télévision en Afrique sub-saharienne », *L'Année sociologique*, vol. 65, n° 2, 2015, p. 425-456.

FERRAND Alain, *Le marketing olympique : Co-crédation de valeur entre acteurs*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. « Management & Sport », 2013.

FERTIKH Karim, HAUCHECORNE Mathieu et BUE Nicolas, *Les programmes politiques : genèses et usages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res publica », 2016.

FLEURIEL Sébastien, *Le sport de haut niveau en France. Sociologie d'une catégorie de pensée*, FONTAINE, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Sports, cultures, sociétés », 2013.

FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, « Impensables travailleurs sportifs », *La Pensée*, vol. 401, n° 1, 2020, p. 15-23.

FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, « Dépasser l'alternative amateurs/professionnels. Programme pour une histoire sociale des sportifs au travail », *Le Mouvement Social*, vol. 254, n° 1, 2016, p. 3-12.

FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, « La reconversion paradoxale des sportifs français : Premiers enseignements d'une enquête sur les sélectionnés aux jeux olympiques de 1972 et 1992 », *Sciences sociales et sport*, vol. 4, n° 1, 2011, p. 115.

FLEURIEL Sébastien et SCHOTTE Manuel, *Sportifs en danger : la condition des travailleurs sportifs*, Bellecombès-en-Bauges, Éd. du Croquant, coll. « Savoir-agir », 2008.

FLYVBERG Bent et STEWART Allison, « Olympic Proportions: Cost and Cost Overrun at the Olympics 1960-2012 », *Working paper*, , 2012.

FLYVBERG Bent, STEWART Allison et BUDZIER Alexander, « The Oxford Olympics Study 2016: Cost and Cost Overrun at the Games », , 2016.

FOUCAULT Michel, EWALD François, FONTANA Alessandro et SENELLART Michel, *Naissance de la biopolitique : cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard : Seuil, coll. « Hautes études », 2004.

FOUCAULT Michel, SENELLART Michel, EWALD François et FONTANA Alessandro, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil : Gallimard, coll. « Hautes études », 2004.

FOURCADE Marion, « The Construction of a Global Profession: The Transnationalization of Economics », *American Journal of Sociology*, vol. 112, n° 1, juillet 2006, p. 145-194.

FOURNEL Jean-Louis, « Introduction à la « forme-rapport » : caractéristiques et temporalités d'une production de vérité publique 1 », *Cultures & conflits*, n° 65, 1 mai 2007, p. 37-49.

FRANÇOIS Abel, PHELIPPEAU Éric, et CAIRN.INFO, *Le financement de la vie politique Réglementations, pratiques et effets politiques*, Paris (21, rue du Montparnasse 75283), Armand Colin, 2015.

FRANÇOIS Hugues et GEORGE-MARCELPOIL Emmanuelle, « Vallée de la Tarentaise : de l'invention du Plan neige à la constitution d'un milieu innovateur dans le domaine du tourisme d'hiver », , 2012.

FREYERMUTH Audrey, « Les conditions politiques d'une dépolitisation de l'action publique. Regards croisés sur les politiques municipales de sécurité et l'intercommunalité culturelle. », *Confiner la démocratie : les dépolitisations de l'action publique*, Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion, 2021, p. 161-183.

FROMENTIN T. et WOJCIK S. (dir.), *Le profane en politique: compétences et engagement du citoyen*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2008.

FULLA Mathieu, « Quand Pierre Mauroy résistait avec rigueur au "néolibéralisme" (1981-1984) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 138, n° 2, 2018, p. 49-63.

GAÏTI Brigitte, « Les incertitudes des origines. Mai 58 et la Ve République », *Politix*, vol. 12, n° 47, 1999, p. 27-62.

GALEMBERT C. de, ROZENBERG O., VIGOUR C., et RESEAU EUROPEEN DROIT ET SOCIETE (dir.), *Faire parler le parlement : méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Issy-les-Moulineaux, LGDJ-Lextenso éditions, coll. « Droit et société. Recherches et travaux », 2013.

GARCIA-PARPET Marie-France, « Le Salon des vins de Loire : convivialité et vocation internationale », *Ethnologie française*, vol. 35, n° 1, 2005, p. 63-72.

GARCIA-PARPET Marie-France, LECLER Romain et SORA Gustavo, « Chapitre 5. Foires, salons et marchés internationaux. Circulation des biens symboliques et mondialisation des places marchandes. », dans Johanna SIMEANT (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS Éd, coll. « Culture & société », 2015, p. 95-113.

GARRAUD Philippe, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique (1940/1948-)*, vol. 40, 1990, p. 17-41.

GARRAUD Philippe, *Profession, homme politique : la carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, coll. « Collection "Logiques sociales" », 1989.

GARRIGOU Alain, « VIII. François Mitterrand et la gauche au pouvoir (1981-1986) », Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2017, p. 265-289.

GARRIGOU Alain, *La politique en France. De 1940 à nos jours*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2017.

GARRIGOU Alain, *L'ivresse des sondages*, Paris, Découverte, coll. « Sur le vif », 2006.

GARRIGOU Alain et AUGUSTIN Jean-Pierre, *Le rugby démêlé : essai sur les associations sportives, le pouvoir et les notables*, Le Mascaret, 1985.

GASPARINI William et KNOBE Sandrine, « Sport sur ordonnance : l'expérience strasbourgeoise sous l'œil des sociologues », *Informations sociales*, vol. 187, n° 1, 2015, p. 47-53.

GASPARINI William et VIEILLE MARCHISET Gilles, « Sport, quartiers populaires, politiques publiques : des catégories à l'épreuve des sciences sociales », *Le sport dans les quartiers*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Pratiques physiques et société », 2008, p. 17-57.

GAUDETTE Marilyne, ROULT Romain et LEFEBVRE Sylvain, « Winter Olympic Games, cities, and tourism: a systematic literature review in this domain », *Journal of Sport & Tourism*, vol. 21, n° 4, 2 octobre 2017, p. 287-313.

GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 1, 1980, p. 5-45.

GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 1, 1977, p. 123-154.

GAXIE Daniel et LEHINGUE, *Enjeux municipaux : la constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris, PUF, 1984.

GAYON Vincent, « De quoi est fait "l'ordre économique international" ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 234, n° 4, 2020, p. 4-13.

GAYON Vincent, « Lieux neutres en lutte. Consolidation inter-champs et organisation multisectorielle internationale », *Cultures & Conflits*, vol. 108, n° 4, 2017, p. 15-43.

GAYON Vincent, « Écrire, prescrire, proscrire : Notes pour une sociogénétique de l'écrit bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 213, n° 3, 2016, p. 84.

GAYON Vincent, « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme « rapport » », *Sociologie du Travail*, vol. 51, n° 3, juillet 2009, p. 324-342.

GAYON Vincent et LECLER Romain, « Ce que l'international fait à l'économie (et réciproquement). Pour une sociologie des politiques économiques internationales », *Revue française de science politique*, vol. 72, n° 1-2, 2022, p. 9-31.

GAYON Vincent et LEMOINE Benjamin, « Argent public », *Genèses*, vol. 80, n° 3, 2010, p. 2-7.

GEERAERT Arnout et GAUTHIER Ryan, « Out-of-control Olympics: why the IOC is unable to ensure an environmentally sustainable Olympic Games », *Journal of Environmental Policy & Planning*, vol. 20, n° 1, 2 janvier 2018, p. 16-30.

GENOLINI Jean-Paul et CLEMENT Jean-Paul, « Lutter contre la sédentarité : L'incorporation d'une nouvelle morale de l'effort », *Sciences sociales et sport*, vol. 3, n° 1, 2010, p. 133.

GEORGAKAKIS Didier et VAUCHEZ Antoine, « Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe », *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS éditions, coll. « Culture & société », 2015, p. 197-217.

GEORGIAKIS Steve et NAURIGHT John, « Creating the “Scarecrow”: The 2004 Athens Olympic Games and the Greek Financial Crisis ».

GIGNON Alexia et DELAPLACE Marie, « Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : Un méga-événement pour dynamiser la mégarégion ? », 2021.

GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 1, 2012, p. 35.

GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, « Lire l'action publique au prisme des processus de définition des problèmes », *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches / Territoires du politique », 2009, p. 7-33.

GIRGINOV Vassil, *Handbook of the London 2012 olympic and paralympic games*, 2016.

GIRGINOV Vassil, « Governance of the London 2012 Olympic Games legacy », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 47, n° 5, octobre 2012, p. 543-558.

GOFFMAN Erving, *Stigmaté : Les usage sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

GOFFMAN Erwing, *La présentation de soi*, Paris, Ed. de Minuit, coll. « La mise en scène de la vie quotidienne / Erwing Goffman », 1996.

GOLD John R. et GOLD Margaret M., « Olympic Cities: Regeneration, City Rebranding and Changing Urban Agendas: Olympic cities », *Geography Compass*, vol. 2, n° 1, janvier 2008, p. 300-318.

GOLD J.R. et GOLD M.M. (dir.), *Olympic cities: city agendas, planning and the world's games, 1896-2016*, 2nd ed., Milton Park, Abingdon, Oxon ; New York, Routledge, coll. « Planning, history and environment series », 2011.

GOUNOT A., JALLAT D., et KOEBEL M. (dir.), *Les usages politiques du football*, Paris, Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2011.

GOUNOT André, « De l'hygiène du corps à l'obsession des records. Les mutations politiques et idéologiques de la fizkul'tura en Russie, 1921-1937 », *Sciences sociales et sport*, vol. 6, n° 1, 2013, p. 9-34.

GOUNOT André, « Les Spartakiades internationales, manifestations sportives et politiques du communisme », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 88, 1 juillet 2002, p. 59-75.

GRANOVETTER Mark, « The Strength of Weak Ties », vol. 78, n° 6, mai 1973, p. 1360-1380.

GREEN Ken, « London 2012 and sports participation: The myths of legacy », *Significance*, vol. 9, n° 3, juin 2012, p. 13-16.

GREEN Mick, « Changing policy priorities for sport in England: the emergence of elite sport development as a key policy concern », *Leisure Studies*, vol. 23, n° 4, octobre 2004, p. 365-385.

GREEN Mick et HOULIHAN Barrie, *Elite sport development: policy learning and political priorities*, London ; New York, Routledge, 2005.

GREEN Mick et HOULIHAN Barrie, « Advocacy Coalitions and Elite Sport Policy Change in Canada and the United Kingdom », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 39, n° 4, décembre 2004, p. 387-403.

GREMION Pierre, *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notable dans le système politique français*, Paris, Seuil, coll. « Collection Sociologie », 1976.

GRIX Jonathan et BRANNAGAN Paul Michael, « Of Mechanisms and Myths: Conceptualising States' "Soft Power" Strategies through Sports Mega-Events », *Diplomacy & Statecraft*, vol. 27, n° 2, 2 avril 2016, p. 251-272.

GRIX Jonathan, BRANNAGAN Paul Michael, WOOD Hannah et WYNNE Ceri, « State strategies for leveraging sports mega-events: unpacking the concept of 'legacy' », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 9, n° 2, 3 avril 2017, p. 203-218.

GRIX Jonathan et CARMICHAEL Fiona, « Why do governments invest in elite sport? A polemic », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 4, n° 1, mars 2012, p. 73-90.

GROSS M. et MCGOEY L. (dir.), *Routledge handbook of ignorance studies*, Second edition., Abingdon, Oxon ; New York, NY, Routledge, coll. « Routledge international handbooks », 2022.

GUALA Chito, « To bid or not to bid: public opinion before and after the Games. The case of Turin 2006 Olympic Winter Games », *The Olympic Legacy. People, Place, Enterprise.*, p. 14-19.

GUERANGER David, *La coopération entre communes dans le bassin chambérien (1957-2001). Eléments pour une analyse néo-institutionnaliste des dynamiques intercommunales*, thèse pour le doctorat de science politique, Institut d'études politiques de Grenoble, 2003.

GUSFIELD Joseph R., *La culture des problèmes publics : l'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, coll. « Etudes sociologiques », 2009.

GYGAX Jérôme, « Raisons et prétextes au boycott américain des Jeux Olympiques de Moscou 1980 : Covert operation et engagement militaire en Afghanistan », *Relations internationales*, N°112, n° 4, 2002, p. 487.

HAEGEL Florence, *Un maire à Paris : mise en scène d'un nouveau rôle politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.

HAEGEL Florence, « Le maire de Paris en représentation(s) », *Politix*, vol. 6, n° 21, 1993, p. 65-87.

HALL Colin Michael, *Hallmark tourist events: impacts, management and planning*, Chicester, Wiley, 1997.

HALPERN Charlotte, LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick, « Introduction / L'instrumentation et ses effets débats et mises en perspective théoriques », *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2014, p. 15-62.

HALPERN Charlotte et LE GALES Patrick, « Chapitre 11. Transports. La région Île-de-France contre l'État », *Gouverner la métropole parisienne*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2020, p. 301-326.

HARVEY David, *A brief history of neoliberalism*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2005.

HARVEY David, « From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, vol. 71, n° 1, avril 1989, p. 3-17.

HASSENTEUFEL Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, 2005, p. 113-132.

HASSENTEUFEL Patrick, « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expériences de comparaisons européennes », *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000, p. 15-24.

HAURAY Boris, « 7. Labels et labos : l'État, entremetteur de la recherche clinique », *Les politiques de lutte contre le cancer en France*, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. « Recherche, santé, social », 2019, p. 141-160.

HAYES Graeme, « What Happens When Olympic Bids Fail? Sustainable Development and Paris 2012 », *Olympic Games, Mega-Events and Civil Societies. Globalization, Environment, Resistance*, London, Palgrave Macmillan, 2012, p. 172-193.

HAYES Graeme et HORNE John, « Sustainable Development, Shock and Awe? London 2012 and Civil Society », *Sociology*, vol. 45, n° 5, octobre 2011, p. 749-764.

HELIE Thomas, « L'architecture des décisions. Un président-bâisseur dans le "tournant de la rigueur" », *Gouvernement et action publique*, VOL. 6, n° 2, 2017, p. 7-35.

HENRY Adeline, « Athènes 2004 : Jeux olympiques et projet urbain », dans Jean-Marc HOLZ (dir.), *Les jeux olympiques et leurs territoires*, Presses universitaires de Perpignan, 2011, p. 73-104.

HENRY Emmanuel, *La fabrique des non-problèmes : ou comment éviter que la politique s'en mêle*, Paris, Sciences po, les presses, 2021.

HENRY Emmanuel, *Ignorance scientifique et inaction publique : les politiques de santé au travail*, Paris, SciencesPo les presses, coll. « Domaine Gouvernances », 2017.

HERLIN-GIRET Camille, « Les contournements discrets de l'impôt. Comment les redevables de l'ISF s'arrangent avec le droit », *Sociétés contemporaines*, vol. 108, n° 4, 2017, p. 15-39.

HERLIN-GIRET Camille, « L'état et la richesse. Redéfinir l'impôt sur la fortune pour sauver le capital », *Gouvernement et action publique*, VOL. 6, n° 3, 2017, p. 37-60.

HESS David J., *Undone science: social movements, mobilized publics, and industrial transitions*, Cambridge, MA, MIT Press, 2016.

HILGARTNER Stephen et BOSK Charles L., « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model », *American Journal of Sociology*, vol. 94, n° 1, juillet 1988, p. 53-78.

HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Olympic Cities: From Bidding to Retrospection », *Urban Affairs Review*, vol. 54, n° 5, septembre 2018, p. 962-993.

HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Host Olympic Cities: The Case of the 2010 Vancouver Winter Games », *Sociology*, vol. 45, n° 5, octobre 2011, p. 883-899.

HMED Choukri, « Chapitre 4 / Les mouvements sociaux et la politisation de l'argent public », *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2011, p. 225-262.

HMED Choukri, *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'Etat : la Sonacotra (1956-2016)*, thèse pour le doctorat de science politique sous la direction de Michel Offerlé, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2006.

HOBSBAWM E.J. et RANGER T.O. (dir.), *The Invention of tradition*, Cambridge [Cambridgeshire], Cambridge University Press, coll. « Canto classics », 1983.

HOGAN Jackie, « Staging The Nation: Gendered and Ethnicized Discourses of National Identity in Olympic Opening Ceremonies », *Journal of Sport and Social Issues*, vol. 27, n° 2, mai 2003, p. 100-123.

HONTA Marina, « Sport et intercommunalité : quels enjeux pour la définition des politiques départementales et l'articulation de l'action publique sportive locale ? », *Staps*, vol. 80, n° 2, 2008, p. 115-136.

HONTA Marina, « Les nouveaux territoires du sport : des changements d'échelle sous influences », *Géographie, économie, société*, vol. 9, n° 4, 2007, p. 403-418.

HONTA Marina, « Sport et action publique locale : des initiatives entre concurrence et complémentarité inter-institutionnelles. Le cas de la ville de Mérignac (Gironde) », *Staps*, vol. 63, n° 1, 2004, p. 107-122.

HONTA Marina, « Sport de haut niveau et décentralisation : des stratégies d'acteurs à la régulation du système L'exemple aquitain », *Staps*, vol. 60, n° 1, 2003, p. 75-92.

HONTA Marina et ILLIVI Frédéric, « Les associations sportives au service des politiques de santé publique : les ressorts d'un engagement par la libre conformation », *Corps*, vol. 17, n° 1, 2019, p. 55-63.

HONTA Marina et JULHE Samuel, « Concurrence et division du travail dans le secteur de l'organisation des activités physiques et sportives : Le cas des agents du ministère des sports en France », *Revue européenne des sciences sociales*, , n° 52-2, 27 novembre 2014, p. 161-190.

HONTA Marina et JULHE Samuel, « Les professions du secteur public saisies par la privatisation : Le cas des conseillers techniques sportifs », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 1, 2013, p. 63.

HOOD Christopher et DUNSIRE Andrew, *Bureaumerics: the quantitative comparison of British central government agencies*, Farnborough, Hants, Gower, 1981.

HORNE J. et MANZENREITER W. (dir.), *Sports mega-events: social scientific analyses of a global phenomenon*, Malden, MA, Blackwell Pub./Sociological Review, coll. « The Sociological review monographs », 2006.

HOULIHAN Barrie, « Mechanisms of international influence on domestic elite sport policy », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 1, n° 1, 20 mars 2009, p. 51-69.

HOWARD Christopher, *The hidden welfare state: tax expenditures and social policy in the United States*, Princeton, NJ, Princeton Univ. Press, coll. « Princeton studies in American politics », 1997.

IHL Olivier, « Gouverner par les honneurs. Distinctions honorifiques et économie politique dans l'Europe du début du xix^e siècle », *Genèses*, vol. 55, n° 2, 2004, p. 4-26.

- ILLIVI Frédéric et HONTA Marina, « La mise en œuvre du plan “Sport, Santé, Bien-être” en région. Un processus d’ajustements continus », *Santé Publique*, vol. 31, n° 4, 2019, p. 475-484.
- ISAAC L., « Movement of Movements: Culture Moves in the Long Civil Rights Struggle », *Social Forces*, vol. 87, n° 1, 1 septembre 2008, p. 33-63.
- JEROME Vanessa, « Chapitre 1 - Une brève sociohistoire du parti vert », *Militer chez les verts*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2021, p. 33-87.
- JOBERT B. (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe : idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, Harmattan, coll. « Collection "Logiques politiques" », 1994.
- JOBERT Bruno, « Chapitre 14. Le mythe de la gouvernance dépolitisée », *Être gouverné. Études en l’honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2003, p. 273-285.
- JOBERT Bruno, « Chapitre 14. Le mythe de la gouvernance dépolitisée », *Être gouverné. Études en l’honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2003, p. 273-285.
- JOBERT Bruno et MULLER Pierre, *L’Etat en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.
- JOUZEL Jean-Noël et DEDIEU François, « Rendre visible et laisser dans l’ombre : Savoir et ignorance dans les politiques de santé au travail », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 1, 2013, p. 29.
- JUHEM Philippe, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *Mots*, vol. 65, n° 1, 2001, p. 9-27.
- JULHE Samuel et HONTA Marina, « Les conseillers techniques du ministère des Sports. Création et contrôle d’un corps d’agents de l’État (1960-1987) », *Staps*, vol. 113, n° 3, 2016, p. 21-36.
- JULHE Samuel et HONTA Marina, « Ces agents de l’État qui produisent l’élite sportive : Accéder aux fonctions valorisées de son groupe professionnel », *La Nouvelle Revue du Travail*, n° 7, 30 octobre 2015.
- JULHE Samuel et HONTA Marina, « Expression et maintien de la passion au travail chez les agents du ministère des Sports. Une approche par les capacités », *Le travail passionné*, ERES, 2015, p. 153.
- JULHE Samuel et HONTA Marina, « Privé ou public : le “choix” du statut d’emploi au sein d’un même groupe professionnel », *Formation emploi*, vol. 128, n° 4, 2014, p. 31-46.
- JUVEN Pierre-André et LEMOINE Benjamin, « Politiques de la faillite. La loi de survie des services publics », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 221-222, n° 1-2, 2018, p. 4-19.
- KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au moyen âge*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1989.
- KARAMICHAS John, « A Source of Crisis?: Assessing Athens 2004 », dans Helen Jefferson LENSKYJ et Stephen WAGG (dir.), *The Palgrave Handbook of Olympic Studies*, London, Palgrave Macmillan UK, 2012, p. 163-177.
- KARAMICHAS John, « The Olympics and the Environment », *The Palgrave Handbook on Olympic Studies*, London, Palgrave Macmillan, 2012, p. 381-393.
- KASSENS-NOOR Eva, « “Failure to adjust”: Boston’s bid for the 2024 Olympics and the difficulties of learning Olympic wisdom », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 51, n° 8, novembre 2019, p. 1684-1702.

KASSENS-NOOR Eva et LAUERMANN John, « Mechanisms of policy failure: Boston's 2024 Olympic bid », *Urban Studies*, vol. 55, n° 15, novembre 2018, p. 3369-3384.

KHOMUTOVA Anastasiya et CHANNON Alex, « 'Legends' in 'Lingerie': Sexuality and Athleticism in the 2013 Legends Football League US Season », *Sociology of Sport Journal*, vol. 32, n° 2, juin 2015, p. 161-182.

KINGDON John W., *Agendas, alternatives, and public policies*, Boston, Little, Brown, 1984.

KNAPP Bobbi A., « Garters on the gridiron: A critical reading of the lingerie football league », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 50, n° 2, mars 2015, p. 141-160.

KNOBE Sandrine, « Des formes différenciées de réception d'actions de prévention de l'obésité. L'exemple d'un programme de sport-santé à destination d'étudiants obèses », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, 2020, p. 51-67.

KNOBE Sandrine, « Des patient·e·s face aux actions de promotion de la santé par les activités physiques : pluralité des formes de réception », *Corps*, vol. 17, n° 1, 2019, p. 91-101.

KOBIERECKA Anna et KOBIERECKI Michal Marcin, « The International Olympic Committee's struggle against growing gigantism of the Olympic Games », *Hosting the Olympic Games*, New York, Routledge, Taylor & Francis Group, 2019, p. 39-50.

KÖNECKE Thomas, SCHUBERT Mathias et PREUß Holger, « (N)Olympia in Germany? An analysis of the referendum against Munich 2022 », *Sportwissenschaft*, vol. 46, n° 1, mars 2016, p. 15-24.

KUKAWKA P. (dir.), *Albertville 1992 : les enjeux olympiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « La Collection "Montagnes" », 1991.

LACOUETTE FOUGERE Clément et LASCOUMES Pierre, « L'évaluation : un marronnier de l'action gouvernementale ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 148, n° 4, 2013, p. 859-875.

LAGROYE J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2003.

LAMPEL Joseph et MEYER Alan, « Field-Configuring Events as Structuring Mechanisms: How Conferences, Ceremonies, and Trade Shows Constitute New Technologies, Industries, and Markets », *Journal of Management Studies*, vol. 42, n° 5, juillet 2005, p. 1099-1100.

LANGENBACH Björn et KRIEGER Jörg, « Emergence of the environment policy of the International Olympic Committee: A historical analysis », *Journal of Qualitative Research in Sports Studies*, vol. 11, n° 1, 2017, p. 15-32.

LARIQUE Bertrand, « Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? Histoire d'une innovation touristique (1890 – 1940) », *Flux*, vol. 63-64, n° 1-2, 2006, p. 7-19.

LASCOUMES P. et LE GALES P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll. « Gouvernances », 2004.

LASCOUMES Pierre, « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, n° 13-14, 1 septembre 2004.

LASCOUMES Pierre, « Rendre gouvernable : de la "traduction" au "transcodage" : l'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », *La gouvernabilité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 325-338.

LASSUS Marianne, *Jeunesse et sports : l'invention d'un ministère (1928-1948)*, Paris, INSEP éditions, 2017.

LATTE Stéphane, « La “force de l'événement” est-elle un artefact ? Les mobilisations de victimes au prisme des théories événementielles de l'action collective », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 3, 2012, p. 409-432.

LATTE Stéphane et RECHTMAN Richard, « Enquête sur les usages sociaux du traumatisme à la suite de l'accident 1 de l'usine AZF à Toulouse », *Politix*, vol. 73, n° 1, 2006, p. 159-184.

LATTY Franck, *La lex sportiva: recherche sur le droit transnational*, Leiden ; Boston, Martinus Nijhoff Publishers, coll. « Etudes de droit international », 2007.

LAUERMANN John, « Chapter 11. Politics as early as possible. Democratizing the Olympics by contesting Olympic bids », *Protest and Resistance in the Tourist City*, New-York, Routledge, 2017, p. 210-226.

LAUERMANN John, « Temporary projects, durable outcomes: Urban development through failed Olympic bids? », *Urban Studies*, vol. 53, n° 9, juillet 2016, p. 1885-1901.

LAUERMANN John et OLIVER Robert, « Anti-bid politics », *Failed Olympic Bids and the Transformation of Urban Space. Lasting Legacies ?*, London, Palgrave Macmillan, 2017, p. 129-146.

LAURENS Sylvain, *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2015.

LAURENS Sylvain, *Une politisation feutrée : les hauts fonctionnaires et l'immigration en France, 1962-1981*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2009.

LAURENS Sylvain, « “1974” et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix*, vol. 82, n° 2, 2008, p. 69-94.

LAURENS Sylvain, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », *Genèses*, vol. 72, n° 3, 2008, p. 26-41.

LAURENS Sylvain, « “Pourquoi” et “comment” poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, vol. 69, n° 4, 2007, p. 112-127.

LE BART Christian, « David Douillet, Bernard Laporte : les limites de la conversion de la gloire sportive en ressource politique », *Sciences sociales et sport*, vol. 11, n° 1, 2018, p. 9-31.

LE BART Christian, *La politique en librairie. Les stratégies de publication des professionnels de la politique*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2012.

LE BART Christian, *Les maires : sociologie d'un rôle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion, coll. « Espaces politiques », 2003.

LE BART Christian, *La rhétorique du maire entrepreneur. Critique de la communication municipale.*, Pedone, coll. « Vie locale », 1992.

LE CLAINCHE Michel, « L'administration consultative, élément constitutif ou substitut de la démocratie administrative ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 137-138, n° 1-2, 2011, p. 39-48.

LE GALES Patrick, « Introduction. Le gouvernement de la métropole parisienne. Problème d'État et opposition Paris/banlieue », *Gouverner la métropole parisienne*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2020, p. 7-39.

LE GALÈS Patrick, « Neoliberalism and Urban Change: Stretching a Good Idea Too Far? », *Territory, Politics, Governance*, vol. 4, n° 2, 2 avril 2016, p. 154-172.

LE GALES Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, 1995, p. 57-95.

LE GALES Patrick, « Aspects idéologiques et politiques du partenariat public-privé », *Revue d'économie financière*, , 1995, p. 51-63.

LE GOFF Jacques, « Documento/monumento », *Enciclopedia Einaudi*, Torino, Einaudi, 1978, vol.V, p. 38-48.

LE LIDEC Patrick, « Entre desserrement et resserrement du verrou de l'État. Les collectivités françaises entre autonomie et régulations étatiques », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 1, 2020, p. 75-100.

LE LIDEC Patrick, « La fabrique politique de la métropole du Grand Paris. Une analyse de process-tracing (2001-2017) », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, 2018, p. 93-125.

LE NOE Olivier, « Structurer la direction de l'Education physique et des Sports : le préfet Jacques Perrilliat pour succéder au baroudeur Marceau Crespin », *Les préfets et le sport. Pour une histoire sportive du corps préfectoral (XIXe-XXIe siècle)*, La documentation Française, 2022, p. 167-182.

LE NOE Olivier, *Socio-histoire des politiques sportives (1940 - 1975) : genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'Etat des activités sportives et structuration du service public du sport*, thèse pour le doctorat de science politique, Paris 1, Paris, 2000.

LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *Héritage social d'un évènement sportif : enjeux contemporains et analyses scientifiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Des sociétés », 2021, p. 53-68.

LEBARON Frédéric, « Pouvoir », *Dictionnaire d'économie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2018, p. 358-364.

LEBARON Frédéric, *Le savant, le politique et la mondialisation*, Bellecombe-en-Bauges, Croquant, coll. « Savoir/Agir », 2003.

LE BART Christian, « Marketing territorial », *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2020, vol.2e éd., p. 344-349.

LECLER Romain, « La montée des marchés à Cannes : Le circuit des échanges audiovisuels internationaux, sa chronologie et ses trajets professionnels », *Réseaux*, n° 200, n° 6, 2016, p. 209.

LECLER Romain, MORIVAL Yohann et BOUAGGA Yasmine, « Pour une ethnographie des professionnels de l'international », *Critique internationale*, vol. 81, n° 4, 2018, p. 9-20.

LEE Jongsoo et YOON Hyunsun, « Narratives of the nation in the Olympic opening ceremonies: comparative analysis of Beijing 2008 and London 2012: Narratives of the nation in the Olympic opening ceremonies », *Nations and Nationalism*, vol. 23, n° 4, octobre 2017, p. 952-969.

LEFEBVRE Rémi, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 2, 2004, p. 237-260.

LEFEVRE Christian et PINSON Gilles, « 2. Villes, capitalisme et globalisation », *Pouvoirs urbains*, Paris, Armand Colin, coll. « Le siècle urbain », 2020, p. 43-77.

LE-GERMAIN Elisabeth, *La politique sportive de la ville de Lyon au temps d'Edouard Herriot : 1905 - 1957*, thèse de doctorat en STAPS, Lyon 1, 2001.

LEHINGUE Patrick, *Subunda: coups de sonde dans l'océan des sondages*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, coll. « Savoir-agir », 2007.

LEMOINE Benjamin, « 5. Naissance de la pédagogie austéritaire : le coup politique et médiatique du rapport Pébereau », *L'ordre de la dette*, Paris, La Découverte, coll. « Poche / Sciences humaines et sociales », 2022, p. 210-241.

LEMOINE Benjamin, *L'ordre de la dette : les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, Paris, La Découverte, 2016.

LEMOINE Benjamin, « Chapitre 12 / Discipliner l'État par la dette. La mise en marché et la sectorisation du "problème" de la dette publique », *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2014, p. 367-396.

LENSKYJ Helen, *Olympic industry resistance: challenging Olympic power and propaganda*, Albany, State University of New York Press, coll. « SUNY series on sport, culture, and social relations », 2008.

LENSKYJ Helen, *The best Olympics ever?: social impacts of Sydney 2000*, Albany, State University of New York Press, coll. « SUNY series, sport, culture, and social relations », 2002.

LENSKYJ Helen, *Inside the Olympic industry: power, politics, and activism*, Albany, State University of New York Press, coll. « SUNY series on sport, culture, and social relations », 2000.

LENSKYJ Helen Jefferson, « Sport and corporate environmentalism: The Case of the Sydney 2000 Olympics », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 33, n° 4, décembre 1998, p. 341-354.

LENSKYJ Helen et WAGG Stephen, *The Palgrave Handbook of Olympic Studies.*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.

LEOPKEY B., MUTTER O. et PARENT M. M., « Barriers and facilitators when hosting sporting events: exploring the Canadian and Swiss sport event hosting policies », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 2, n° 2, 9 juillet 2010, p. 113-134.

LEOPKEY Becca et PARENT Milena M., « Olympic Games Legacy: From General Benefits to Sustainable Long-Term Legacy », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 29, n° 6, avril 2012, p. 924-943.

LEOPKEY Becca, SALISBURY Paul et TINAZ Cem, « Examining Legacies of Unsuccessful Olympic Bids: Evidence from a Cross-Case Analysis », *Journal of Global Sport Management*, vol. 6, n° 3, 3 juillet 2021, p. 264-291.

LEPINAY Thomas, « Écrire à l'image de son institution. Les rapports de la Cour des comptes et du Conseil économique, social et environnemental: », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 26, n° 4, 19 octobre 2020, p. 33-53.

LEPINAY Thomas, « Du juge des comptes au conseiller du prince : Quand la Cour des comptes transforme ses manières de contrôler », *Politix*, n°124, n° 4, 2018, p. 111.

LEPINAY Thomas, « Du juge des comptes au conseiller du prince: Quand la Cour des comptes transforme ses manières de contrôler », *Politix*, n°124, n° 4, 2018, p. 111.

LEQUESNE Christian, *Ethnographie du Quai d'Orsay : les pratiques des diplomates français*, Paris, CNRS éditions, 2017.

LEROUX-SOSTENES Marie-Josèphe et ABDOURAZAKOU Yann, « Le crowdfunding pour la candidature aux JO Paris 2024, un excès de confiance ? », *Gestion et management public*, 7 / 1, n° 3, 2018, p. 53-69.

LESSARD Coralie et SCHUT Pierre-Olaf, « Les politiques publiques d'équipements sportifs vues à travers quatre villes françaises de 1960 à nos jours », *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 39, n° 1, 2 janvier 2016, p. 61-86.

LEVOYER Tanguy, « Réformer l'immigration et l'intégration en se saisissant de la RGPP : le ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale (2005-2014) », Lille, 2022.

LIAO Hanwen et PITTS Adrian, « A brief historical review of Olympic urbanization », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 23, n° 7, novembre 2006, p. 1232-1252.

LIPSET Seymour Martin et ROKKAN Stein, *Party Systems and Voter Alignments: Cross-national Perspectives*, Free Press., New-York, 1967.

LLEWELLYN Matthew, GLEAVES John et WILSON Wayne, « The Historical Legacy of the 1984 Los Angeles Olympic Games », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 32, n° 1, 2 janvier 2015, p. 1-8.

LOUAULT Frédéric, PELLEN Cédric et HASTINGS Michel, *La défaite électorale : productions, appropriations, bifurcations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res publica », 2019.

LOUIS Marieke, MAERTENS Lucile et SAIGET Marie, « Chapitre 7 - L'enquête de terrain », *Méthodes de recherche en relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Relations internationales », 2016, p. 139-158.

MACALOON John J., « Agenda 2020 and the Olympic Movement * », *Sport in Society*, vol. 19, n° 6, 2 juillet 2016, p. 767-785.

MACALOON John J., « 'Legacy' as Managerial/Magical Discourse in Contemporary Olympic Affairs », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 25, n° 14, décembre 2008, p. 2060-2071.

MACALOON John J., « The Ethnographic Imperative in Comparative Olympic Research », *Sociology of Sport Journal*, vol. 9, n° 2, juin 1992, p. 104-130.

MACALOON John J., *This great symbol: Pierre de Coubertin and the origins of the modern Olympic Games*, Chicago, University of Chicago Press, 1981.

MAENNIG W. (dir.), *International handbook on the economics of mega-sporting events*, Cheltenham, UK ; Northampton, MA, Edward Elgar Publishing, Inc, 2012.

MAENNIG Wolfgang, *Public referenda and public opinion on Olympic Games*, Hamburg, University of H, 2017.

MAGNI-BERTON Raül, « Référendum local d'initiative populaire. Récit d'une première expérience en France », *Participations*, vol. 20, n° 1, 2018, p. 85-110.

MAILLARD Christophe et MONNIN Éric, « Une éducation à l'olympisme est-elle possible ? », *Éducation et socialisation*, , n° 36, 11 octobre 2014.

MALLARD Alexandre, « Le label « RGE » ou la figuration de l'État sur les marchés de la construction durable. Un label d'État entre signal marchand et emblème politique », *Revue française d'administration publique*, vol. 178, n° 2, 2021, p. 311-326.

MARCHETTI Dominique, « Les sous-champs specialises du journalisme », *Réseaux*, vol. 111, n° 1, 2002, p. 22-55.

MARCHETTI Dominique, « Le football saisi par les médias », *Sociétés & Représentations*, vol. 7, n° 2, 1998, p. 309.

MARCHETTI Dominique et DARGELOS Bertrand, « Les “professionnels” de l'information sportive. Entre exigences professionnelles et contraintes économiques », *Regards sociologiques*, , 2000, p. 67-87.

MARCHETTI Dominique, RASERA Frédéric, SCHOTTE Manuel et SOUANEF Karim, « Les enjeux sociaux des classements sportifs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 209, n° 4, 2015, p. 4-9.

MARCHETTI Dominique et SOUANEF Karim, « La médiatisation du football : un jeu sous contrôle : Les économies de la production de l'information sur les compétitions européennes en France », *Pôle Sud*, n° 47, n° 2, 15 janvier 2018, p. 61-78.

MARIOT Nicolas, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2013.

MARIOT Nicolas, « L'habitus du dehors : Questions sans réponse et présence des institutions », *Politix*, vol. 100, n° 4, 2012, p. 189.

MARIOT Nicolas, *Bains de foule : les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2006.

MARIOT Nicolas, « Faut-il être motivé pour tuer ? : Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, vol. 53, n° 4, 2003, p. 154.

MARREL Guillaume, « Chapitre 6. Cumul des mandats : la fin d'une institution ? », *Nouvelle sociologie politique de la France*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2021, p. 83-95.

MARSAULT Christelle, « Le sport-santé, un objet médical, social ou sportif ? Le dispositif strasbourgeois “sport-santé sur ordonnance” comme objet politique transversal », *Sciences sociales et sport*, vol. 10, n° 1, 2017, p. 21-49.

MARTINACHE Igor, « Comment peut-on être anti-sportif ? La théorie critique du sport au prisme de son principal entrepreneur de cause », *Sciences sociales et sport*, vol. 18, n° 2, 2021, p. 65-90.

MARTINACHE Igor, « Simples passeurs ou créateurs ? Les dirigeants du sport communiste français face au modèle sportif de l'Est (1923-1991) », *Staps*, vol. 125, n° 3, 2019, p. 15-30.

MARTINACHE Igor, *Occuper le terrain : une socio-histoire des appropriations du sport par le milieu communiste français*, Lille 2, Lille, 2016.

MARTINACHE Igor, « Le ministère Buffet (1997-2002) : contraintes et contradictions dans la mise en œuvre d'une politique sportive de gauche », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, , n° 120, 1 janvier 2013, p. 103-115.

- MASSARDIER Gilles, « Les savants les plus “demandés”. Expertise, compétences et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d’aménagement du territoire », *Politix*, vol. 9, n° 36, 1996, p. 163-180.
- MATHIEU Lilian, « La constitution du mouvement altermondialiste français », *Critique internationale*, vol. 27, n° 2, 2005, p. 147-161.
- MAZEAUD Alice, « Administrer la participation : l’invention d’un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *Quaderni*, vol. 79, n° 3, 2012, p. 45-58.
- MAZEAUD Alice et NONJON Magali, « Vers un standard participatif mondial ? Enjeux, conditions et limites de la standardisation internationale de la participation publique », *Participations*, vol. 14, n° 1, 2016, p. 121-151.
- MAZEAUD Alice, NONJON Magali et PARIZET Raphaëlle, « Les circulations transnationales de l’ingénierie participative », *Participations*, vol. 14, n° 1, 2016, p. 5-35.
- MAZEAUD Alice et TALPIN Julien, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d’une sociologie de l’engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, vol. 1, n° 3, 2010, p. 357-374.
- MCCLOY Cora, « Canada Hosts the World: An Examination of the First Federal Sport Hosting Policy (1967) », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 26, n° 9, juillet 2009, p. 1155-1170.
- MCCLOY Cora, « Hosting International Sport Events in Canada », *Sixth International Symposium for Olympic Research*, 2002, coll. « The Global Nexus Engaged », p. 135-142.
- MCCLOY Cora et THIBAUT Lucie, « Chapter VIII. Hosting Policies of Sport Events », dans Jean HARVEY (dir.), *Sport Policy in Canada*, Ottawa, Les Presses de l’Université d’Ottawa | University of Ottawa Press, coll. « Droit, technologie et médias | Law, Technology and Media », 2017, p. 243-265.
- MENOUX Thibaut et NOUS Camille, « Les deux corps au travail dans les services de luxe. Enjeux physiques de la représentation chez les concierges d’hôtel », *Sociétés contemporaines*, vol. 117, n° 1, 2020, p. 47-71.
- MENY Yves, « La République des fiefs », *Pouvoirs*, n° 60, 1992, p. 17-24.
- MENY Yves et THOENIG Jean-Claude, *Politiques publiques*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Thémis », 1989.
- MICHON Sébastien et OLLION Étienne, « Retour sur la professionnalisation politique. Revue de littérature critique et perspectives », *Sociologie du travail*, vol. 60, n° 1, 22 février 2018.
- MIGNON Patrick, « L’argent du football », *Pouvoirs*, vol. 101, n° 2, 2002, p. 89-104.
- MILLER David, *Olympic revolution: the Olympic biography of Juan Antonio Samaranch*, Rev. ed., London, Pavilion, 1994.
- MILZA Pierre, « Sport et relations internationales », *Relations internationales*, n° 38, 1984, p. 155-174.
- MONCLÈS Francisco-Javier, « Barcelona 1992 », *Olympic Cities. City Agendas, Planning and the World’s Games*, Routledge, 2007, p. 19.
- MONIER Anne, « L’État comme ressource symbolique dans le monde philanthropique ? L’exemple des American Friends des institutions culturelles françaises », *Genèses*, vol. 109, n° 4, 2017, p. 100-117.

MONNIN Éric et MAILLARD Christophe, « Pour une typologie du boycottage aux Jeux olympiques », *Relations internationales*, n° 162, n° 2, 2015, p. 173.

MONNIN Éric et MONNIN Catherine, « Le boycott politique des Jeux olympiques de Montréal », *Relations internationales*, n° 134, n° 2, 2008, p. 93.

MONTAÑOLA Sandy, ROMEYER Hélène et SOUANEF Karim, « Journalistes et communicants : cohabitation “forcée” et co-construction de l’information sportive », *Les Enjeux de l’information et de la communication*, vol. 13/1, n° 1, 2012, p. 144-156.

DE MORAGAS Miquel et KENNETT Christopher, « Barcelona 1992: Evaluating the Olympic legacy », *National Identity and Global Sports Events: Culture, Politics, and Spectacle in The Olympics and The Football World Cup*, Albany, State University of New York Press, 2006, p. 177-195.

MORALES Yves, « Action publique et injonction du “sport-santé” : les fédérations sportives, nouvelles opératrices de santé (1980-2018) », *Corps*, vol. 17, n° 1, 2019, p. 77-87.

MORATH Pierre, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999*, Yens sur Morges [Switzerland], Cabédita, 2000.

MOREL Laurence, *La question du référendum*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux Débats », 2019.

MOREL Stanislas, « L’échec scolaire, “une copropriété” ? Vertus heuristiques et limites de la métaphore de “propriétaire” de problème public », *Croisades privées et problèmes publics. L’héritage sociologique de Joseph Gusfield*, Rennes, Presses Univ. de Rennes, coll. « Respublica », 2022, p. 139-153.

MORTEAU Alexandre, « Attirer les capitaux : le cas des Jeux Olympiques », *Regards croisés sur l’économie*, vol. 28, n° 1, 2021, p. 101-109.

MOUTIEZ Julia, « Se baigner à nouveau dans la Seine : l’héritage promis par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 », *Projets de paysage*, n° 25, 31 décembre 2021.

MÜLLER Martin, « What makes an event a mega-event? Definitions and sizes », *Leisure Studies*, vol. 34, n° 6, 2 novembre 2015, p. 627-642.

MÜLLER Martin, WOLFE Sven Daniel, GAFFNEY Christopher, GOGISHVILI David, HUG Miriam et LEICK Annick, « An evaluation of the sustainability of the Olympic Games », *Nature Sustainability*, vol. 4, n° 4, avril 2021, p. 340-348.

MUSSELIN Christine et BEZES Philippe, « Chapitre 5 / Le new public management. Entre rationalisation et marchandisation ? », *Une French touch dans l’analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2015, p. 125-152.

NAHRATH Stéphane, SCHENK Roch et KNOEPFEL Peter, « Proposition de cadrage théorique pour une analyse des politiques d’accueil systématique de grands événements sportifs », *Les politiques publiques d’accueil d’événements sportifs*, Paris, L’Harmattan, 2006, p. 31-51.

NATIVEL Corinne, « Mobilisations urbaines et espaces de résistance aux Jeux Olympiques de Londres et de Vancouver », *Observatoire de la société britannique*, n° 11, 1 décembre 2011, p. 191-221.

NEE Émilie, OGER Claire et SITRI Frédérique, « Le rapport : opérativité d’un genre hétérogène », *Mots*, n° 114, 10 juillet 2017, p. 9-24.

NEVEU Érik, « Chapitre 7 - Dire adieu à la culture des problèmes publics ? », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2015, p. 217-242.

- NEVEU Érik, « Chapitre 6 - Mettre en politique publique », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2015, p. 183-216.
- NEVEU Érik, « Chapitre 3 - Cadrer. Donner forme aux problèmes publics », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2015, p. 95-124.
- NIE Norman H., VERBA Sidney et PETROCIK John R., *The changing American voter*, Enl. ed., [Nachdr.], San José, toExcel [u.a.], coll. « A Twentieth Century Fund study », 1999.
- NYE Joseph S., « Soft Power », *Foreign Policy*, n° 80, 1990, p. 153-171.
- OFFERLE M., BACOT P., et ASSOCIATION FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE (dir.), *La profession politique : XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1999.
- OGER Claire et OLLIVIER-YANIV Caroline, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots*, n° 81, 1 juillet 2006, p. 63-77.
- OLLION Étienne, « Sommets d'information. Mobilisations feutrées et production de l'information dans un sommet international », *Politiques de communication*, vol. 1, n° 1, 2013, p. 35-58.
- PADIOLEAU Jean-Gustave, « La lutte contre le tabagisme : action politique et régulation étatique de la vie quotidienne », *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 6, 1977, p. 932-959.
- PAOLETTI Marion, « Référendum local », *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2020, vol.2e éd., p. 465-469.
- PAOLETTI Marion, « L'invention d'un nouveau référendum pour "résoudre la crise" à Notre-Dame-des-Landes », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 109, n° 1, 2017, p. 173-196.
- PAQUETTE Justine, STEVENS Julie et MALLÉN Cheryl, « The interpretation of environmental sustainability by the International Olympic Committee and Organizing Committees of the Olympic Games from 1994 to 2008 », *Sport in Society*, vol. 14, n° 3, avril 2011, p. 355-369.
- PARKS Jenifer, *The Olympic games, the Soviet sports bureaucracy, and the Cold War: red sport, red tape*, 2018.
- PASQUIER Romain, « Quand le local rencontre le global : contours et enjeux de l'action internationale des collectivités territoriales », *Revue française d'administration publique*, vol. 141, n° 1, 2012, p. 167.
- PERRIER Clément, *L'Etat actif. Une analyse de l'activité physique comme nouvelle catégorie d'action publique (2001-2017)*, thèse pour le doctorat de science politique, Université Grenoble-Alpes, 2022.
- PHÉLIPPEAU Eric, *L'argent de la politique*, Paris, SciencesPo les presses, coll. « Domaine Fait politique », 2018.
- PHÉLIPPEAU Eric, *L'invention de l'homme politique moderne : Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2002.
- PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique, *Les ghettos du Gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Seuil, 2007.
- PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique, *Grandes fortunes : dynasties familiales et formes de richesse en France*, Éd. revue et Augm., Paris, Ed. Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », 2006.

PINSON Gilles, *La ville néolibérale*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Hors collection », 2020.

POCIELLO Christian, « Le sport, un fait social total », *L'esprit sportif aujourd'hui : des valeurs en conflit*, Paris, Universalis, coll. « Le tour du sujet », p. 101-116.

POLLARD Julie, « Chapitre 5 / L'action publique par les niches fiscales. L'exemple du secteur du logement », *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2011, p. 263-297.

POLLITT Christopher, *Manipulating the machine: changing the pattern of ministerial departments, 1960-83*, London ; Boston, G. Allen & Unwin, 1984.

POUPONNEAU Florent, « Refuser le défaitisme face au secret : stratégies de recherche pour les sciences sociales de l'international », *Cultures & Conflits*, vol. 118, n° 2, 2020, p. 19-36.

PREMAT Christophe, « La marginalisation du référendum communal en France depuis 2003. Étude des mobilisations citoyennes à l'échelon local », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 2, 2020, p. 257-270.

PREMAT Christophe, « Les effets de l'institutionnalisation du référendum local en France et en Allemagne », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 2, 2008, p. 257-283.

PREUSS Holger, « The Conceptualisation and Measurement of Mega Sport Event Legacies », *Journal of Sport & Tourism*, vol. 12, n° 3-4, novembre 2007, p. 207-228.

PREUSS Holger, *The economics of staging the Olympics: a comparison of the games, 1972-2008*, Cheltenham, UK ; Northampton, MA, E. Elgar, 2004.

PREUSS Holger, « Problemizing Arguments of the Opponents of Olympic Games », *Fourth International Symposium for Olympic Research*, 1998, p. 197-218.

PREUB Holger, ANDREFF Wladimir et WEITZMANN Maike, *Cost and Revenue Overruns of the Olympic Games 2000–2018*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2019.

PREUSS Holger, SCHEU Anja et WEITZMANN Maike, « Chapter 17. Referendums at Olympic Games », *Routledge Handbook of the Olympic and Paralympic Games*, London, Routledge, Taylor & Francis Group, 2020, p.

PROCTOR R. et SCHIEBINGER L.L. (dir.), *Agnotology: the making and unmaking of ignorance*, Stanford, Calif, Stanford University Press, 2008.

PUIG Pascal, « La Lex Olympica », *Droit et olympisme : contribution à l'étude juridique d'un phénomène transnational actes du colloque du 4 septembre 2012*, Université de La Réunion-Faculté de droit et d'économie, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, coll. « Centre de droit du sport », 2015, p. 27-42.

QUIN Grégory et CALA Sébastien, « Un or blanc ... sonnante et trébuchant. Les archives de l'Interassociation suisse pour le ski et de l'Association des écoles de ski suisse », *Entreprises et histoire*, vol. 93, n° 4, 2018, p. 123-124.

QUIN Grégory et POLYCARPE Cyril, « Diriger le sport international : Biographies, trajectoires et réseaux d'une élite du sport international (1920-1980) », *Staps*, vol. 125, n° 3, 2019, p. 7-13.

QUIN Gregory, VONNARD Philippe et JACCOUD Christophe, *Des réseaux et des hommes : participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)*, Neuchâtel, Éditions Alphil-Presses Universitaires Suisses, 2019.

RAYNER Hervé, « Participationnisme d'État. Le gouvernement de la "libre formation de l'opinion" en Suisse », *Gouvernement et action publique*, VOL. 5, n° 2, 2016, p. 79-99.

RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation?*, Réimpr., Paris, Ed. Mille et une nuits, coll. « Mille et une nuits », 2010.

RIOUFREYTH Thibaut, « Ce que parler politique veut dire. Théories de la (dé)politisation et analyse du discours politique », *Mots*, n° 115, 1 novembre 2017, p. 127-144.

ROA BASTOS Francisco et VAUCHEZ Antoine, « Savoirs et pouvoirs dans le gouvernement de l'Europe. Pour une sociohistoire de l'archive européenne », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 1, 2019, p. 7-24.

ROCHE Emilie, « Otages à la Une. La couverture médiatique de l'attentat des JO de Munich (1972) », *Le Temps des médias*, vol. 32, n° 1, 2019, p. 106-123.

ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Éditions du Seuil, 2006.

ROSS Walker J., LEOPKEY Becca et MERCADO Haylee Uecker, « Governance of Olympic Environmental Stakeholders », *Journal of Global Sport Management*, vol. 4, n° 4, 2 octobre 2019, p. 331-350.

ROUBAN Luc, « L'inspection générale des Finances, 1958-2008 : pantouflage et renouveau des stratégies élitaires », *Sociologies pratiques*, vol. 21, n° 2, 2010, p. 19-34.

ROUBAN Luc, « III. Une sociologie spécifique », Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2009, vol.3e éd., p. 51-74.

ROULT Romain et LEFEBVRE Sylvain, « Reconversion des héritages olympiques et rénovation de l'espace urbain : le cas des stades olympiques », *Géographie, économie, société*, vol. 12, n° 4, 2010, p. 367-391.

ROZIER Sabine, « Le mécénat culturel d'entreprise dans la France des années 1980-1990 : une affaire d'État », *Genèses*, vol. 109, n° 4, 2017, p. 80-99.

RUIZ Émilien, *Trop de fonctionnaires ? histoire d'une obsession française (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Fayard, coll. « Collection "L'épreuve de l'histoire" », 2021.

SABATIER Paul A., « Top-Down and Bottom-Up Approaches to Implementation Research: a Critical Analysis and Suggested Synthesis », *Journal of Public Policy*, vol. 6, n° 1, janvier 1986, p. 21-48.

SAILORS Pam R., TEETZEL Sarah et WEAVING Charlene, « No Net Gain: A critique of media representations of women's Olympic beach volleyball », *Feminist Media Studies*, vol. 12, n° 3, septembre 2012, p. 468-472.

SALLE Loïc, LESTRELIN Ludovic et BASSON Jean-Charles, « Le tour de France 1998 et la régulation du dopage sportif : reconfiguration des rapports de force », *Staps*, vol. 73, n° 3, 2006, p. 9.

SAPIRO G. (dir.), *Les contradictions de la globalisation éditoriale*, Paris, Nouveau monde, coll. « Collection culture/médias », 2009.

SAPIRO Gisèle, « Le champ est-il national ? : La théorie de la différenciation sociale au prisme de l'histoire globale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 200, n° 5, 2013, p. 70.

SAPIRO Gisèle, « Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 176-177, n° 1-2, 2009, p. 8-31.

SAPIRO Gisèle, LEPELIER Tristan et BRAHIMI Mohamed Amine, « Qu'est-ce qu'un champ intellectuel transnational ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 224, n° 4, 2018, p. 4-11.

SASSEN Saskia, *The global city: New York, London, Tokyo*, 2nd ed., Princeton, N.J, Princeton University Press, 2001.

SAURUGGER Sabine et TERPAN Fabien, « Chapitre 2. Les transformations de la gouvernance économique de l'Union européenne en temps de crise. Rapports de force, coalitions d'acteurs et renforcement des contraintes juridiques », *Les Politiques publiques dans la crise*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2021, p. 61-87.

SAWICKI Frédéric, « La résistible politisation du football : Le cas de l'affaire du grand stade de Lille-Métropole », *Sciences sociales et sport*, vol. 5, n° 1, 2012, p. 193.

SCHEU Anja et PREUSS Holger, « The Legacy of the Olympic Games from 1896 - 2016. A Systematic Review of Academic Publications », *Mainzer Paper on Sports Economics and Management*, working paper, 2017, p. 1-115.

SCHMIDT Vivien A., « Discursive Institutionalism: The Explanatory Power of Ideas and Discourse », *Annual Review of Political Science*, vol. 11, n° 1, 1 juin 2008, p. 303-326.

SCHOTTE Manuel, « Monter en première division : Trajectoires de notabilisation des présidents de clubs de football professionnel (1960-1999) », *Politix*, n° 114, n° 2, 2016, p. 99.

SCHOTTE Manuel, *La construction du talent : sociologie de la domination des coureurs marocains*, Raisons d'agir, Paris, 2012.

SCHUT Pierre-Olaf, « Les innovations du Touring-Club de France dans le développement des sports d'hiver (1908-1914) », *Entreprises et histoire*, vol. 93, n° 4, 2018, p. 47-61.

SEGAS Sébastien, « Le stade ultime du néolibéralisme ? De l'économie politique des stades à la sociologie de la critique des équipements de spectacle sportif », *Métropoles*, Hors-série 2018, 18 octobre 2018.

SEIPPEL Ørnulf, DALEN Håvard B., SANDVIK Morten R. et SOLSTAD Gerd Marie, « From political sports to sports politics: on political mobilization of sports issues », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 10, n° 4, 2 octobre 2018, p. 669-686.

SHEPARD Benjamin, « Moving Politics: Emotions and ACT UP's Fight against AIDS - By Deborah Gould: BOOK REVIEWS », *WorkingUSA*, vol. 14, n° 1, mars 2011, p. 114-119.

SHORT John R., « Globalization, cities and the Summer Olympics », *City*, vol. 12, n° 3, décembre 2008, p. 321-340.

SIMEANT Johanna, « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, vol. 100, n° 4, 2012, p. 129-147.

SINE Alexandre, *L'ordre budgétaire : l'économie politique des dépenses de l'État*, Paris, Economica, coll. « Études politiques », 2006.

SMITH Maureen, « Mark Hume McCormack: the most powerful man in sports », *Sport in Society*, vol. 23, n° 9, 1 septembre 2020, p. 1497-1511.

SOCIETE DE SOCIOLOGIE DU SPORT DE LANGUE FRANÇAISE. CONGRES INTERNATIONAL (dir.), *Dispositions et pratiques sportives: débats actuels en sociologie du sport*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sports en société », 2004.

SOMMIER I., FILLIEULE O., et AGRİKOLIANSKY E. (dir.), *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe : une perspective comparée*, Paris : Aix-en-Provence, Karthala; Institut d'études politiques, coll. « Science politique comparative », 2008.

SOMMIER Isabelle, « Émotions », *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2020, vol.2e éd., p. 217-225.

SOMMIER Isabelle, « 9. Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux », *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2010, p. 185-202.

SOTIRIADOU Popi et BROUWERS Jessie, « A critical analysis of the impact of the Beijing Olympic Games on Australia's sport policy direction », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 4, n° 3, novembre 2012, p. 321-341.

SOUANEF Karim, *Le journalisme sportif : sociologie d'une spécialité dominée*, Presses Univ. de Rennes, coll. « Res Publica », 2019.

SOUANEF Karim, *Tous avec la France ! Victoire de l'équipe de France 1998 et Nation : discours des journalistes de presse*, Mémoire, Paris-Dauphine, Paris, 2008.

SPIRE Alexis, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État : enquête sur les contribuables français*, Paris, Éditions du Seuil, 2018.

SPIRE Alexis, « L'art de domestiquer l'impôt », *Savoir/Agir*, vol. 19, n° 1, 2012, p. 31-37.

STREICHER Tobias, SCHMIDT Sascha L. et SCHREYER Dominik, « Referenda on Hosting the Olympics: What Drives Voter Turnout? », *Journal of Sports Economics*, vol. 20, n° 5, juin 2019, p. 627-653.

SUCHET André, « Les ruines des jeux olympiques de Grenoble 1968. Le tremplin de saut à ski de Saint-Nizier-du-Moucherotte et ses fantômes », *Techniques & Culture*, vol. 65-66, n° 1-2, 2016, p. 434-447.

SUGDEN John Peter et TOMLINSON Alan, *FIFA and the contest for world football: who rules the people's game?*, Cambridge, UK : Malden, MA, Polity Press ; Blackwell Publishers, 1998.

SURBORG Björn, VANWYNSBERGHE Rob et WYLY Elvin, « Mapping the Olympic growth machine: Transnational urbanism and the growth machine diaspora », *City*, vol. 12, n° 3, décembre 2008, p. 341-355.

SWAAN A. de, *Words of the world: the global language system*, Cambridge, UK ; Malden, MA, Polity, 2001.

SYME G.J. (dir.), *The Planning and evaluation of hallmark events*, Aldershot, Hants, England : Brookfield, Vt., USA, Avebury ; Gower Pub. Co, 1989.

TALPIN Julien, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, vol. 75, n° 3, 2006, p. 11-31.

TANGUY Gildas, *Corps et âme de l'Etat : socio-histoire de l'institution préfectorale (1880-1940)*, thèse de doctorat en science politique, Paris 1, 2009.

TARROW Sidney, « The Dualities of Transnational Contention: “Two Activist Solitudes” or A New World Altogether? », *Mobilization: An International Quarterly*, vol. 10, n° 1, 1 février 2005, p. 53-72.

TAYLOR Verta, « Watching for Vibes: Bringing Emotions into the Study of Feminist Organizations », *Feminist Organizations. Harvest of the New Women’s Movement*, Philadelphia, Temple University Press, p. 223-233.

TETART Philippe, « Le boycott des Jeux de Moscou (1980) : les athlètes à l’écran, entre impossible deuil d’un accomplissement sportif et sens de la responsabilité », *Parlement[s], Revue d’histoire politique*, vol. 29, n° 1, 2019, p. 71-81.

THEVIOT Anaïs, « Confinement et entretien à distance : quels enjeux méthodologiques ? », *Terminal*, , n° 129, 21 mars 2021.

THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Editions du Seuil, 2001.

THOMSON Alana, CUSKELLY Graham, TOOHEY Kristine, KENNELLY Millicent, BURTON Paul et FREDLINE Liz, « Sport event legacy: A systematic quantitative review of literature », *Sport Management Review*, vol. 22, n° 3, 1 juillet 2019, p. 295-321.

THOMSON Alana, SCHLENKER Katie et SCHULENKORF Nico, « Conceptualizing Sport Event Legacy », *Event Management*, vol. 17, n° 2, 17 juillet 2013, p. 111-122.

TIMMS Jill, « The Olympics as a platform for protest: a case study of the London 2012 ‘ethical’ Games and the Play Fair campaign for workers’ rights », *Leisure Studies*, vol. 31, n° 3, juillet 2012, p. 355-372.

TISSOT Laurent, QUIN Grégory et VONNARD Philippe, « Un tourisme sportif ? Les entreprises touristiques et le développement des sports en France et en Suisse (1850-1950) », *Entreprises et histoire*, vol. 93, n° 4, 2018, p. 5-11.

TISSOT Sylvie, « De l’usage de la notion de capital d’autochtonie dans l’étude des catégories supérieures », *Regards sociologiques*, n° 40, 2010, p. 99-109.

TOMLINSON Alan, « Olympic legacies: recurrent rhetoric and harsh realities », *Contemporary Social Science*, vol. 9, n° 2, 3 avril 2014, p. 137-158.

TOMLINSON Alan, « The commercialization of the Olympics: Cities, corporations and the Olympic commodity », *The Global Olympics: Historical and Sociological Studies of the Modern Games*, London, JAI Press, 2005, p. 179-200.

TONNERRE Quentin, « L’influence des frères Mayer au sein du CIO (1946-1968). Un double enjeu commercial et diplomatique », *Des réseaux et des hommes. Participation et contribution de la Suisse à l’internationalisation du sport (1912-1972)*, Editions Alphil-Presses Universitaires de Suisse., coll. « Sport et sciences sociales », 2019, p. 139-170.

TOPALOV Christian, « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée, 1889-1903 », *Genèses*, vol. 23, n° 1, 1996, p. 30-52.

TORRES Cesar, *On the Merit of the Legacy of Failed Olympic Bids*, Lausanne, CIO, 2011.

TRAÏNI Christophe, *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2009.

TRAVAILLOT Yves, « La mise en forme scolaire du sport depuis 1945 », *Leçons d'histoire sur l'éducation physique d'aujourd'hui*, Paris, Vigot, 2005, p. 121-144.

URFALINO Philippe, « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés », *Revue européenne des sciences sociales*, , XLV-136, 1 février 2007, p. 47-70.

VAUCHEZ Antoine, « Une élite d'intermédiaires : Genèse d'un capital juridique européen (1950-1970) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 166-167, n° 1, 2007, p. 54.

VIAL Philippe, « L'Élysée, maison militaire : une dimension ancienne, devenue politique », *Pouvoirs*, vol. 180, n° 1, 2022, p. 47-60.

VIALLET-THEVENIN Scott, « Du champion national au champion international. Résistance et transformations d'un modèle de concurrence dans le secteur énergétique des années 1990-2000 », *Revue française de science politique*, vol. 65, n° 5-6, 2015, p. 761-783.

VIERSAC Mathys et ATTALI Michaël, « Discuter l'héritage social et culturel des grands événements sportifs. Une revue de littérature internationale », *Staps*, vol. 134, n° 4, 2021, p. 113-136.

VILLE Sylvain, *Le théâtre de la boxe : naissance d'un spectacle sportif (Paris-Londres, 1880-1930)*, 2022.

VIOLETTE Louis et ATTALI Michaël, « The Olympic Memory: Institutional and Heritage Issues », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 37, n° 11, 2020, p. 1066-1085.

VONNARD P., SBETTI N., QUINN G., POLLEY M., et QUIN G. (dir.), *Beyond boycotts: sport during the Cold War in Europe*, Berlin Boston, De Gruyter Oldenbourg, coll. « Rethinking the Cold War », 2018.

VOUTAT Bernard, « 8. À propos de la démocratie directe. L'expérience helvétique », *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2005, p. 197-216.

WAGG Stephen, *The London Olympics of 2012: politics, promises and legacy*, 2015.

WAGNER Anne Catherine, « Les classes dominantes à l'épreuve de la mondialisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, n° 5, 2011, p. 4-9.

WALLISER Björn, « L'évolution et l'état de l'art de la recherche internationale sur le parrainage », *Recherche et Applications en Marketing (French Edition)*, vol. 18, n° 1, mars 2003, p. 65-94.

WATT Paul, « 'It's not for us': Regeneration, the 2012 Olympics and the gentrification of East London », *City*, vol. 17, n° 1, février 2013, p. 99-118.

WEAVER R. Kent, « The Politics of Blame Avoidance », *Journal of Public Policy*, vol. 6, n° 4, octobre 1986, p. 371-398.

WEAVING Charlene, « It is okay to play as long as you wear lingerie (or skimpy bikinis) : a moral evaluation of the Lingerie Football League and its rebranding », *Sport in Society*, vol. 17, n° 6, 3 juillet 2014, p. 757-772.

WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, 10/18, coll. « Bibliothèque 10/18 », 2004.

WEED Mike, *Olympic tourism*, Oxford, Butterworth-Heinemann, 2008.

WEED Mike, COREN Esther, FIORE Jo, WELLARD Ian, CHATZIEFSTATHIOU Dikaia, MANSFIELD Louise et DOWSE Suzanne, « The Olympic Games and raising sport participation: a systematic review of

evidence and an interrogation of policy for a demonstration effect », *European Sport Management Quarterly*, vol. 15, n° 2, 15 mars 2015, p. 195-226.

WEED Mike, COREN Esther, FIORE Jo, WELLARD Ian, MANSFIELD Louise, CHATZIEFSTATHIOU Dikaia et DOWSE Suzanne, « Developing a physical activity legacy from the London 2012 Olympic and Paralympic Games: a policy-led systematic review », *Perspectives in Public Health*, vol. 132, n° 2, mars 2012, p. 75-80.

WEINREICH Jens, « How federations share revenue from the Olympic Games ».

WENDLING Thierry, « Us et abus de la notion de fait social total. Turbulences critiques », *Revue du MAUSS*, vol. 36, n° 2, 2010, p. 87-99.

WENN Stephen R., « Peter Ueberroth's Legacy: How the 1984 Los Angeles Olympics Changed the Trajectory of the Olympic Movement », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 32, n° 1, 2 janvier 2015, p. 157-171.

WENN Stephen R., « A Turning Point for IOC Television Policy: U.S. Television Rights Negotiations and the 1980 Lake Placid and Moscow Olympic Festivals », *Journal of Sport History*, vol. 25, n° 1, 1998, p. 87-118.

WENN Stephen R., BARNEY Robert Knight et MARTYN Scott G., *Tarnished rings: the International Olympic Committee and the Salt Lake City bid scandal*, 1st ed., Syracuse, N.Y, Syracuse University Press, coll. « Sports and entertainment », 2011.

WENN Stephen R. et MARTYN Scott G., « 'Tough Love': Richard Pound, David D'Alessandro, and the Salt Lake City Olympics Bid Scandal », *Sport in History*, vol. 26, n° 1, avril 2006, p. 64-90.

WHANNEL Garry, « Television and the Transformation of Sport », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 625, n° 1, septembre 2009, p. 205-218.

WICKER Pamela et COATES Dennis, « Flame Goes Out: Determinants of Individual Support at the 2024 Hamburg Games Referendum : Olympic Referendum », *Contemporary Economic Policy*, vol. 36, n° 2, avril 2018, p. 302-317.

WICKER Pamela, WHITEHEAD John C., MASON Daniel S. et JOHNSON Bruce K., « Public support for hosting the Olympic Summer Games in Germany: The CVM approach », *Urban Studies*, vol. 54, n° 15, novembre 2017, p. 3597-3614.

ZELIZER Viviana A. Rotman, *La signification sociale de l'argent*, [Paris], Seuil, 2005.

ZERVAS Konstantinos, « Anti-Olympic Campaigns », *The Palgrave Handbook of Olympic Studies*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, p. 533-548.

ZIMBALIST Andrew S., *Circus maximus: the economic gamble behind hosting the Olympics and the World Cup*, 2nd edition., Washington, D.C, Brookings Institution Press, 2016.

ZIMBALIST Andrew S., « Is It Worth It ? Hosting the Olympic Games and other mega sporting events is an honor many countries aspire to - but why ? », *Finance & Development*, vol. 47, n° 1, 2010, p. 8-11.

Les mondes de la communication publique : légitimation et fabrique symbolique du politique, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res publica », 2014.

« La mise en valeur(s) du sport par les revues de management », *Movement & Sport Sciences*, vol. 72, n° 1, 2011, p. 47-51.

Littérature grise :

Documents institutionnels :

En Seine-Saint-Denis, les Jeux accélérateurs d'histoire(s), Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, 2021.

France 2024. Faire mieux grâce aux Jeux, gouvernement de la République française, 2019.

Transformations olympiques. Des Jeux au service des Parisiens, Mairie de Paris, 2019.

Stratégie d'accompagnement de la Région Île-de-France à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, Région Île-de-France, 2019.

Les soutiens publics à l'Euro 2016 en France. Quels retours d'expérience pour les pouvoirs publics ?, Cour des Comptes, 2017.

Approche stratégique en matière d'héritage. Une stratégie pour l'avenir, Lausanne, Comité International Olympique, 2017.

Le sport au service de la société, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2017.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques, accélérateurs des politiques publiques, Paris, Mairie de Paris, 2016.

Sport pour tous et sport de haut niveau : pour une réorientation de l'action de l'Etat, Cour des comptes, 2013.

Mieux adapter la gouvernance des fédérations aux enjeux de la société, CNOSF, 2012.

L'Etat et les fédérations sportives face aux mutations du sport, Cour des comptes, 2009.

L'Etat et le mouvement sportif national, Cour des comptes, 2003.

Agenda 21 du mouvement olympique. Le sport pour le développement durable, Comité International Olympique, 1999.

AMADOU Aude, *Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024*, Assemblée nationale, 2017.

BONIFACE Pascal et MASSEGLIA Denis, *Le sport, c'est bien plus que du sport!*, Paris, J.-C. Gawsewitch, 2013.

BRASSENS Bertrand, CORBEAU Hugues, GRAND Philippe, RICARD Frédéric et JARRIGE Bertrand, *Risques de délais et de coûts concernant certaines opérations majeures prévues pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024*, 2018.

CADOT Michel, *Pour une nouvelle coordination du sport français à l'international*, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 2021.

CANU Fabien, *Mission relative à l'exercice des missions internationales des conseillers techniques sportifs*, Inspection générale de la Jeunesse et des Sports, 2018.

CANU Fabien et KERAUDREN Olivier, *Mission relative au modèle sportif français : état des lieux des relations entre l'Etat et le mouvement sportif*, Ministère des Sports, 2017.

COMITE ACTION PUBLIQUE 2022, *Service Public : se réinventer pour mieux servir. Nos 22 propositions pour changer de modèle*, 2018.

COMITE D'ORGANISATION DE GRENOBLE, *Rapport officiel des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble 1968*, Grenoble, 1969.

COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE, « Charte Olympique ».

DYEVRE Yann et LAVAURE Patrick, *Mission d'évaluation relative aux conseillers techniques sportifs*, Inspection générale de la Jeunesse et des Sports, 2018.

D'ETTORE Gilles, *La gouvernance des fédérations sportives*, Assemblée nationale, 2012.

FABIUS Laurent, « Le rayonnement sportif : un enjeu pour la politique étrangère de la France », *Revue internationale et stratégique*, vol. 94, n° 2, 2014, p. 71-75.

FABIUS Laurent, « La France dans la bataille de la diplomatie économique », *Géoéconomie*, vol. 65, n° 2, 2013, p. 7-18.

GOULET Perrine, *Le financement des politiques sportives en France : bilan et perspectives*, Paris, 2018.

GUILLAUME Didier, *Rapport sur le soutien de l'Etat aux fédérations sportives*, Sénat, 2015.

LAVAURE Patrick, PETREQUIN Luc et WATRIN Daniel, *Mission relative au partenariat entre l'Etat et le CNOSF*, ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie associative, 2013.

LAVAURE Patrick et WATRIN Daniel, *Rapport relatif aux missions des conseillers techniques sportifs placés auprès des fédérations sportives*, Inspection générale de la Jeunesse et des Sports, 2011.

Ouvrages journalistiques et militants :

BOUTAULT Jacques, GARCIA David et VIALE Frédéric, *Paris JO 2024: miracle ou mirage ?*, Paris, Libre et solidaire, 2018.

COGNAT Bruno, *La montagne colonisée*, Paris, Cerf, 1973.

DUSSARD Thierry, *Jean-Claude Killy*, Paris, JC Lattès, 1991.

ISSERT Patrick et LUNZENFICHTER Alain, *Malheureux aux jeux : pourquoi, depuis vingt ans, Paris ne parvient pas à obtenir l'organisation des jeux olympiques d'été*, Issy-les-Moulineaux, Prolongations, 2006.

JENNINGS Andrew, *Carton rouge! : les dessous troublants de la FIFA : document*, Paris, Presses de la Cité, 2006.

JENNINGS Andrew, *La face cachée des jeux olympiques*, Lieu de publication non identifié, L'Archipel, 2000.

JENNINGS Andrew, *The new lords of the rings: olympic corruption and how to buy gold medals*, London, Pocket Books, 1996.

JENNINGS Andrew, CAPALDI Bruno, WATTEZ Éric et SOUZA FARIA Romario de, *Le scandale de la FIFA*, Paris, Ed. du Seuil, 2015.

LEE Mike, *The Race for the 2012 Olympics*, 2012.

LEFEVRE Laurence et BAYEUX Patrick, *Nouvelle gouvernance du sport*, Paris, ministère des Sports, 2018.

MAILLARD Simon et VASSORT Patrick, *CIO, FIFA : le sport mortifère Chine, Afrique du Sud, Russie, Brésil, Qatar*, Lormont, le Bord de l'eau, coll. « Altérité critique poch' », 2014.

MOLLARD Claude, *La culture est un combat. Les années Lang-Mitterrand*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Hors collection », 2015.

PERELMAN Marc, *2024, les Jeux olympiques n'ont pas eu lieu suivi de Vingt-et-une thèses sur le siècle du sport*, Bordeaux, Éditions du Détour, 2021.

PERELMAN Marc, *Le sport barbare: critique d'un fléau mondial*, Nouvelle éd. entièrement refondue., Paris, Michalon, 2012.

RENDINGER Armand de, *Jeux perdus: Paris 2012, pari gâché*, Paris, Fayard, 2006.

SIMSON Vyv et JENNINGS Andrew, *Main basse sur les J.O.*, Paris, Flammarion, 1992.

VASSORT Patrick, *Le sport ou La passion de détruire: dopage, souffrance et dépression*, Lormont, le Bord de l'eau éditions, coll. « Altérité critique », 2015.

Articles de presse (par ordre d'apparition) :

« Il ne suffit pas de tracer des sentiers, il faut souvent y revenir, et à plusieurs reprises, pour les élargir et les rendre praticables », Frédéric Potet, *Le Monde*, 6 juillet 2005.

« Jacques Chirac et l'ambition olympique de la France », Kevin Bernardi, *Sport et société*, 27 septembre 2019

« Union sacrée autour des Jeux d'été » par Gilles Dhers et Alain Leauthier, *Libération*, 17 janvier 2004.

« Un large consensus national accueille le CIO à Paris » par Christine Garin, *Le Monde*, 9 mars 2005

« À Paris, la droite rêve de mettre Delanoë KO grâce aux JO » par Thomas Lebègue, *Libération*, 11 juillet 2005.

« Réfléchir pour mieux rebondir », tribune de Pierre Lellouche, *Le Figaro*, 8 juillet 2005

« Nouvelle claque pour Chirac » par Antoine Guiral, *Libération*, 7 juillet 2005

« Avis de gros temps pour Jacques Chirac » par Philippe Goulliaud, *Le Figaro*, 8 juillet 2005.

« Le retour de Bertrand Delanoë à la politique ordinaire » par Christine Garin et Philippe Ridet, *Le Monde*, 22 juillet 2005.

« Comment Paris a perdu les JO 2012 » par Sylvain Cypel, *Le Monde*, 20 avril 2006.

« Jean François Lamour : “Parlons la langue du sport” » par Laurence Schreiner, *Le Figaro*, 1^{er} août 2005.

« Quel est votre sentiment après l’échec de Paris pour les JO 2012 ? », *L’Équipe*, 8 juillet 2005.

« Nouvelle claque pour Chirac » par Antoine Guiral, *Libération*, 7 juillet 2005.

« Guerre des méthodes entre Paris et Londres » par Laurence Schreiner, *Le Figaro*, 5 juillet 2005.

« Questions autour d’une candidature française » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd’hui en France*, 12 septembre 2013.

« Après l’échec de Paris, les débats sur le casting se font jour » par Alain Leauthier, *Libération*, 8 juillet 2005.

« L’erreur stratégique de Paris 2012 », *Le Figaro*, 8 juillet 2005.

« Jean François Lamour : “Parlons la langue du sport” » par Laurence Schreiner, *Le Figaro*, 1^{er} août 2005.

« Le modèle sportif remis en cause » par Alain Echegut, *Les Échos*, 8 juillet 2005.

« Champion du lobbying, seigneur des anneaux » par Alexandre Jaquin, *La Tribune*, 2 octobre 2009.

« Chantal Jouanno : “Renoncer, c’était ridiculiser la France” », *Aujourd’hui en France*, 9 février 2011.

« Un vrai travail pédagogique », *Aujourd’hui en France*, 24 mars 2015.

« À Annecy, le projet JO finit dans le lac » par Frédéric Sugnot, *L’Humanité*, 28 juillet 2005

« JO 2018 : l’heure du verdict national a sonné » par Laurence Schreiner, *Le Figaro*, 18 mars 2009

« Des JO d’hiver comme rédemption », *L’Humanité*, 25 septembre 2008

« Jeux 2018 : Annecy candidate plébiscitée » par Laurence Schreiner, *Le Figaro*, 19 mars 2009.

« Je serai une VRP passionnée de la candidature française », *Aujourd’hui en France*, 28 août 2009.

« Rama Yade : “Je veux des stades dignes de l’ambition de la France” », *Le Figaro*, 16 avril 2010.

« Chantal Jouanno : “Renoncer, c’était ridiculiser la France” », *Aujourd’hui en France*, 9 février 2011.

« JO 2024 : Hollande ne ferme pas la porte à une candidature de la France », *Le Parisien*, 30 juillet 2012.

« Lapasset, Platini bis ? » par Stéphane Guérard, *L’Humanité*, 4 juin 2008

« Le CNOSF double le ministère », *L’Equipe*, 12 octobre 2012

« Vives réactions aux suppressions d’emplois envisagées par Matignon au ministère des Sports », *Le Monde*, 7 septembre 2018

« Pourquoi le sport français est en ébullition » par Martin Couturié, *Le Figaro*, 12 septembre 2018.

« Masegla crie au hold up. Pour réclamer de nouveaux moyens, le comité olympique français va lancer une pétition nationale » par Marc Ventouillac, *L’Equipe*, 30 août 2018

« Le sport toujours à la diète », *L’Equipe*, 4 septembre 2018

« Le gouvernement met le sport à la diète », *Le Monde*, 11 septembre 2018

« La pétition pour les moyens du sport lancée vendredi », *Libération*, 18 septembre 2018.

« Politiques et personnalités du monde sportif se mobilisent contre les coupes budgétaires », *Libération*, 21 septembre 2018.

« Roxana Maracineanu : pas de suppression de postes » par Rachel Pretti et Marc Ventouillac, *L’Equipe*, 11 septembre 2018.

« Lettre ouverte de 380 sportifs à Emmanuel Macron », *Le Monde*, 18 octobre 2018

« Lettre ouverte et tribune, les sportifs français mettent la pression sur les élus » par Sandrine Lefèvre, *Le Parisien*, 18 octobre 2018.

« Une nuit à 15 millions d’euros » par Rachel Pretti, *L’Equipe*, 24 octobre 2018.

« CNOSF : Denis Masegla sur le gril », *L’Equipe*, 15 novembre 2018.

« Gouvernance du sport : le comité olympique règle ses comptes » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd’hui en France*, 15 novembre 2018.

« CNOSF : les fédés donnent de la voix », *L’Equipe*, 7 décembre 2018.

« Cadres d’État dans le sport : le plan du gouvernement continue d’être critiqué », *AFP*, 8 avril 2019

« La réforme Maracineanu toujours contestée », *L’Equipe*, 24 avril 2019

« Opposés à leur détachement, les cadres techniques en appellent aux députés » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd’hui en France*, 3 mai 2019.

« Les DTN catastrophés. L'association des Directeurs techniques nationaux ne masque pas son désarroi après la publication d'une note blanche du ministère sur le sort des cadres techniques » par Rachel Pretti et Marc Ventouillac, *L'Equipe*, 9 avril 2019.

« Le CNOSF dans les *starting-blocks* pour une nouvelle gouvernance », *L'Equipe*, 19 mars 2019.

« Nouveau soutien pour les CTS », *L'Equipe*, 10 avril 2019

« CTS : bras de fer entre les syndicats et le ministère des Sports », *L'Equipe*, 16 avril 2019

« Cadres d'État dans le sport : le plan du gouvernement continue d'être critiqué », *AFP*, 8 avril 2019

« Les fédérations olympiques réclament un moratoire sur les conseillers techniques sportifs », *L'Equipe*, 12 avril 2019.

« Ambiance tendue pour le lancement de l'Agence nationale du sport », *Libération*, 23 avril 2019.

« L'Agence nationale du sport attaquée par les syndicats Jeunesse et Sports », *L'Equipe*, 21 juin 2019.

« Les cadres techniques craignent le détachement d'office », *L'Equipe*, 3 mai 2019.

« Opposés à leur détachement, les cadres techniques en appellent aux députés » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd'hui en France*, 3 mai 2019.

« Roxana Maracineanu : retisser le dialogue », *L'Equipe*, 24 avril 2019.

« Roxana Maracineanu se sépare de sa directrice de cabinet » par Sandrine Lefèvre, *Aujourd'hui en France*, 12 mai 2019.

« Cadres d'État dans le sport : le plan du gouvernement continue d'être critiqué », *AFP*, 8 avril 2019.

« Ambiance tendue pour le lancement de l'Agence nationale du sport », *Libération*, 26 avril 2019

« Philippe Bana, directeur technique syndical », *L'Equipe*, 15 mai 2019.

« L'explosion programmée du modèle sportif français » par Clément Guillou, *Le Monde*, 20 septembre 2018.

« Val d'Aosta oggi alle urne si' o no ai giochi invernali » par Vera Schiavazzi, *La Repubblica*, 14 juin 1992.

« Le canton de Berne est trop pauvre pour se payer des Jeux Olympiques » par Patrick Oberli, *Le Temps*, 13 septembre 2002.

« Olympia 2024 : Verfassungsänderung macht Referendum in Hamburg möglich », *Die Zeit*, 29 mai 2015.

« Les Jeux olympiques, un budget difficile à maîtriser » par Alexandre Pouchard et Elisa Bellanger, *Le Monde*, 14 septembre 2017.

« Les JO qui ont plombé la dette grecque : 13 milliards d’euros en ruine » par Jade Grandin de l’Épervier, *Le Figaro*, 13 juillet 2015

« Les Jeux olympiques de 2004 ont alourdi le fardeau de la dette grecque » par Massimo Prandi, *Les Echos*, 28 décembre 2011

“Environmental fears for Albertville Games”, *AFP*, 7 novembre 1991

“Ecology row threatens Olympic winter gold”, *The Observer*, 5 mai 1991

“Alps scarred forever by Olympics”, *The Observer*, 9 février 1992

“Ecologists mock Olympics with green torch”, *Reuters News*, 8 février 1992

“How green was the valley before it went for gold. Environment is a loser at Winter Olympics”, *The Guardian*, 14 février 1992

“Beyond the Olympic protest”, *The Globe and Mail*, 12 février 1992

“Games impact nature French squabble over environment”, *Los Angeles Daily News*, 16 février 1992

“Winter Olympics 1992: Conservationists Award No Gold to the Winter Olympics”, *The Wall Street Journal*, 14 février 1992

“Winter Olympics 1992 : Use of Disposable Facilities for Games Drawing Fire From Environmentalists”, *The Wall Street Journal*, 19 février 1992.

« Environment : criticism of the environmental damage cause by the Olympic Games in Albertville », *Agence Europe*, 16 mars 1992.

« Municipales : Christophe Najdovski, candidat normal d’EELV à Paris », *La Croix*, 11 septembre 2013.

« JO à Paris : les cinq “grands” candidats sont tous d’accord » par Xavier Condamine », *Le Figaro*, 20 avril 2017.

« Bernard Lapasset ou le charme désuet de l’Ovalie. Le président de la Fédération subit plus qu’il ne contrôle l’évolution du rugby » par Blandine Hennion, *Libération*, 7 février 1998

« Le CIO renonce à son cadeau fiscal. Il ne sera pas exempté de TVA », *Libération* 18 février 1999

« JO 2024 : la Cour des comptes pointe des risques de surcoûts », *Le Monde*, 11 novembre 2020

« Un podium pour Coca-Cola. Le choix d’Atlanta de préférence à Athènes pour les JO de 1996 répond à des impératifs économiques », *Le Monde*, 20 septembre 1990

« Coca-Cola a mis la ville en bouteille. La marque rouge et blanche est la bienfaitrice de la Géorgie. Et des JO. Bienvenue à Cocatlanta ! », Patrick Sabatier, *Libération*, 20 juillet 1996

« La privatisation des JO d’Atlanta passablement critiquée », *Les Echos*, 5 août 1996.

« Paris 2024 : les Français ne sont pas contre les Jeux, mais il va falloir les convaincre » par Sandrine Lefèvre, *Le Parisien*, 25 juillet 2022.

Sources archivistiques :

Archives de l'État :

Premier ministre ; Organismes rattachés directement ; Délégation interministérielle aux Jeux olympiques d'hiver de 1992 (1984-1993), AN 19950153/1-19950153/11, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet ; Secrétariat particulier (1981-1984), AN 19850542/107-19850542/110, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France (pour la phase de candidature) ; Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet (1982-1988), AN 19900043/1-19900043/5, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France (pour l'organisation).

Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet ; Conseiller technique (1956-1986), AN 19880431/1- 19880431/51, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Premier ministre ; Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ; Directeur et services rattachés ; Chargé de mission (1978-1985) ; AN 198605641/1 à 198605641/4, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

Archives du COJO :

Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie 1992 (1985-1993), Sous-fonds de la Direction générale, 114F1-114F/293, Archives départementales de Savoie, Chambéry, France.

Archives du CIO :

Comité international Olympique, Villes candidates à l'organisation des XVIes Jeux Olympiques d'hiver, C-J05-1992, Centre d'études olympiques, Lausanne, Suisse ; Comité International Olympique, XVIes Jeux Olympiques d'hiver, Albertville, 1992, C-J02-1992, Centre d'études olympiques, Lausanne, Suisse.

Table des matières

<i>Remerciements</i>	5
<i>Sommaire</i>	7
<i>Introduction générale</i>	11
Les Jeux Olympiques, un improbable objet politique	15
Les Jeux Olympiques et le consensus saisis par la science politique	20
La mise en administration des grands évènements sportifs	22
Les Jeux Olympiques comme espace d'interactions entre action publique et capitalisme transnational	28
Les Jeux Olympiques, terrain d'observation du champ du pouvoir.....	35
Déconstruire la singularité de l'évènement olympique par au moyen de la comparaison : vers les Jeux d'Albertville et de la Savoie 1992	38
Échafaudages. Construire une enquête sur les Jeux Olympiques et le système sportif international	44
Entre Paris et Savoie, terrains et méthodes de l'enquête sur les Jeux Olympiques	44
Plan de la thèse	51
<i>Chapitre 1. « Élus, mais pas appelés ». La problématisation du rôle des politiques dans les candidatures olympiques (1981-2012)</i>	55
I - La candidature olympique, instrument d'élus entrepreneurs de leur territoire (Paris et Albertville 1992)	58
A - Le notable, le préfet et le champion. Albertville 1992, opération de marketing territorial construite par une coalition d'élites locales	59
B - Être et avoir l'été. Paris 1992, une « évidence négociée » entre le gouvernement socialiste et la municipalité RPR.....	71
C - Albertville contre Paris : personnalisation politique des candidatures et exacerbation des tensions intra-partisanes.....	81
II - Redéfinition et mise à l'agenda de la « bonne candidature olympique » (2005-2012)	91
A - Anneaux horribilis : les défaites de Paris 2008 et Paris 2012	92
B - Le « problème » des candidatures et la construction d'un consensus réformateur	99
C - La défaite d'Annecy 2018 et la mise à l'agenda politique d'un changement de méthode pour les candidatures olympiques.....	110
D - Le diagnostic des « bonnes pratiques » de candidature par des experts de l'évènement sportif.....	118
<i>Chapitre 2. La marginalisation administrative du ministère des Sports</i>	125
I - La mise en administration contrariée de la catégorie d'intervention grands d'évènements sportifs	127

A - La délégation interministérielle aux grands évènements sportifs (DIGES), un « placard à préfets ».....	130
B - Le CFSI ou l'éphémère approche stratégique des grands évènements sportifs	142
II - La création de l'Agence nationale du sport (ANS) : quand les Jeux Olympiques justifie un processus de réforme de l'État	151
A - « 80 médailles en 2024 ». Les performances des athlètes, point de départ d'une réforme du système sportif	152
B - L'ANS, fruit d'un compromis entre sport de haut niveau et sport de masse	159
C - L'ANS, entre scepticisme des dirigeants fédéraux et mobilisation des agents du ministère des Sports.....	166
Chapitre 3. Le « non-problème » Paris 2024 face à la montée des mobilisations anti-candidatures	183
I - Vers une contestation systématique et organisée des candidatures olympiques ...	186
A - La contestation des JO, un phénomène présenté comme marginal par les entrepreneurs olympiques.....	186
B - Politisation et abandons des candidatures olympiques : rupture de la fiction de l'adhésion	195
C - Une contestation qui exploite des problèmes publics transversaux	212
II - Paris 2024 et la construction d'une cause (presque) sans adversaires.....	227
A - La configuration politique francilienne et le coût de l'opposition partisane.....	228
B - Le travail de neutralisation de la politique par les entrepreneurs de candidature ...	234
C - La production d'une délibération consensuelle.....	241
D - Le collectif « Non aux JO 2024 à Paris » : des opposants isolés incapables de renverser l'asymétrie des ressources	245
Chapitre 4. Les propriétaires du spectacle sportif et la recomposition des relations public-privé autour des Jeux Olympiques.....	255
I - L'appropriation du système olympique par les acteurs économiques	257
A - La transition vers l'économie de marché et la centralisation du système olympique autour du CIO.....	258
B - La domestication des organisateurs locaux par la commercialisation : l'exemple d'Albertville 1992	279
C - L'État, « premier partenaire des Jeux » marginalisé par la commercialisation	293
II - Repenser le rôle de l'État à l'ère de la commercialisation : contrôle budgétaire et valorisation économique des Jeux.....	302
A - L'État, le COJO et le déficit. Tensions autour de la coopération budgétaire entre puissance publique et organisateurs savoyards	303
B - Reculer pour mieux contrôler : l'injonction à la maîtrise budgétaire pour maintenir l'adhésion	313
C - Une politique publique faible : la valorisation économique des évènements sportifs	326
Chapitre 5. « Les Jeux c'est pas du sport ». Légitimer l'évènement sportif par les politiques publiques.....	349

I - Routiniser l'exceptionnel. La construction administrative d'un encadrement technique et spécialisé de l'évènement olympique.....	352
A - Les hommes du président. La délégation interministérielle aux Jeux d'Albertville, « cabinet olympique » de reclassement de conseillers élyséens	354
B - Gouverner les Jeux. Technicisation et multiplication des positions d'encadrement administratif pour Paris 2024.	366
II - « L'héritage », référentiel du gouvernement de l'évènement sportif pour en légitimer les investissements publics.....	376
A - La construction d'une catégorie indigène par les acteurs sportifs pour légitimer les investissements olympiques	377
B - Les dispositifs d'accompagnement des Jeux Olympiques, nouvelle norme politique de l'évènement sportif.....	388
C - Les labels 2024 : quand les Jeux Olympiques s'inscrivent dans les politiques de gouvernement des conduites	404
D - Mesurer l'héritage, produire l'ignorance	418
CONCLUSION GENERALE.....	427
<i>Annexe 1. « Ce n'est pas un échec, mais ça n'a pas marché » : retour sur un terrain « raté » auprès des professionnels du système olympique.....</i>	<i>437</i>
<i>Annexe 2. Index des enquêtés.....</i>	<i>449</i>
<i>Annexe 3. Tableau des Jeux Olympiques d'été</i>	<i>453</i>
<i>Annexe 4. Tableau des Jeux Olympiques d'hiver.....</i>	<i>454</i>
<i>Annexe 5. Liste des sigles et abréviations</i>	<i>455</i>
<i>Annexe 6. Index des encadrés, tableaux, et graphiques.....</i>	<i>456</i>
<i>Bibliographie.....</i>	<i>457</i>
<i>Table des matières</i>	<i>501</i>

RÉSUMÉ

A partir d'une recherche archivistique et d'entretiens semi-directifs, la thèse vise à montrer comment se forment les coalitions d'entrepreneurs de candidature de grands événements sportifs et le travail politique actif que ces individus déploient pour produire du consensus, c'est-à-dire pour éviter que leur projet ne soit « mis en problème » par des mobilisations collectives ou des partis politiques. Entre Albertville 1992 et Paris 2024, ce travail politique a été renforcé suite aux transformations du champ sportif international (marchandisation des Jeux Olympiques (JO), domestication des organisateurs par les propriétaires du spectacle sportif, centralisation du système olympique) et aux recompositions de l'action publique contemporaine : l'investissement des pouvoirs publics s'est diversifié, avec un encadrement administratif plus prégnant et la construction de politiques adventices à l'évènement sportif. Ces politiques d'accompagnement visent à justifier l'engagement des dépenses publiques alors que la privatisation du système olympique suscite un nombre croissant de critiques dont l'expression a provoqué l'abandon de plusieurs candidatures aux JO.

MOTS CLÉS

Consensus ; Jeux Olympiques ; Action publique ; Sport

ABSTRACT

Supported by semi-structured interviews and archival research, this doctoral dissertation aims to show how major international sporting events bid coalitions are formed, and their active political work to produce consensus, i.e. to avoid their project becomes a social problem. Drawing from Albertville 1992 and Paris 2024 Olympic Games, the dissertation analyses the strengthening of this political work following the transformations the international sporting field went through (commodification of the Olympic Games, taming of sporting events organisers by sporting events owners, centralization of the Olympic system), and the modifications of contemporary public policies. The dissertation proves that public authorities' involvement has diversified through extended administrative framework and the construction of sporting events support policies. These policies are meant to justify public spending whilst commodification of the Olympic system has generated criticism which lead to several Olympic bid withdrawals over the past decade.

KEYWORDS

Consensus ; Olympic Games ; Public Policies ; Sport

